



Ontario

Ministère *des* Finances

**COMPTES
PUBLICS
de
L'ONTARIO**

2010–2011

**ÉTATS FINANCIERS DES ORGANISMES
DU GOUVERNEMENT (SUITE),
DES ENTREPRISES PUBLIQUES
ET DES FIDUCIES, ET AUTRES
ÉTATS FINANCIERS**

Volume 2b



Ministère *des* Finances

COMPTES PUBLICS *de* L'ONTARIO 2010–2011

**ÉTATS FINANCIERS DES ORGANISMES
DU GOUVERNEMENT (SUITE),
DES ENTREPRISES PUBLIQUES
ET DES FIDUCIES, ET AUTRES
ÉTATS FINANCIERS**

Volume 2b

TABLE DES MATIÈRES

Page

Généralités

Guide d'interprétation des comptes publics	v

ÉTATS FINANCIERS

Volume 2b

Section 1 — Organismes du gouvernement – (Suite)

Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est.....	31 mars 2011	1-1
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest.....	31 mars 2011	1-17
Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe		
Nord Muskoka	31 mars 2011	1-35
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est.....	31 mars 2011	1-55
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest.....	31 mars 2011	1-75
Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre.....	31 mars 2011	1-91
Réseau local d'intégration des services de santé –		
Waterloo Wellington	31 mars 2011	1-113
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	31 décembre 2010	1-131
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	31 mars 2011	1-133
Société ontarienne de financement de la croissance	31 mars 2011	1-145
Société ontarienne d'hypothèques et de logement.....	31 mars 2011	1-161
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto.....	31 mars 2011	1-175
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	31 mars 2011	1-191
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	31 mars 2011	1-207
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	31 mars 2011	1-221
Société immobilière de l'Ontario	31 mars 2011	1-235
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants.....	31 mars 2011	1-251
Société ontarienne de travaux d'infrastructure	31 mars 2011	1-259

Section 2 — Entreprises publiques

Hydro One Inc.....	31 décembre 2010	2-1
Ontario Power Generation Inc.....	31 décembre 2010	2-47
Régie des alcools de l'Ontario.....	31 mars 2011	2-103
Société des loteries et des jeux de l'Ontario.....	31 mars 2011	2-119

Section 3 — Fiducies et autres états

Caisse de retraite des juges provinciaux.....	31 mars 2011	3-1
Commission de la sécurité professionnelle et de		
l'assurance contre les accidents du travail.....	31 décembre 2010	3-7
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	31 décembre 2010	3-9
Fonds de garantie des prestations de retraite	31 mars 2011	3-35
Fonds d'indemnisation des victimes		
d'accidents de véhicules automobiles.....	31 mars 2011	3-49
Société ontarienne d'assurance-dépôts.....	31 décembre 2010	3-63
Le Tuteur et curateur public de l'Ontario	31 mars 2011	3-77
Pertes radiées des comptes	31 mars 2011	3-95
Remises de recettes	31 mars 2011	3-97

**MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES
DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS**

Ministère des Affaires municipales et du Logement
Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
AgriCorp
Institut de recherche agricole de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines
Commission de transport Ontario Northland
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère du Développement économique et du commerce
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Ministère de l'Éducation
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Ministère de l'Énergie
Commission de l'énergie de l'Ontario
Gestionnaire indépendant du réseau électrique
Hydro One Inc.
Office de l'électricité de l'Ontario
Ontario Power Génération

Ministère de l'Environnement
Agence ontarienne des eaux

Ministère des Finances
Caisse de retraite des juges provinciaux
Commission des courses de l'Ontario
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Office ontarien de financement
Pertes radiées des comptes
Régie des alcools de l'Ontario
Remises de recettes
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministère de l'infrastructure
Société ontarienne de travaux d'infrastructure
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto
Société immobilière de l'Ontario

**MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES
DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS**

Ministère du Procureur général

Aide juridique Ontario

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère de la Recherche et de l'innovation

Société ontarienne de financement de la croissance

Ministère des Richesses naturelles

Agence de foresterie du parc Algonquin

Fonds de reboisement

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Action Cancer Ontario

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

Cybersanté Ontario

Ornge

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre – Est

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre – Ouest

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre – Toronto

Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain

Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St. Clair

Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant

Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton

Réseau local d'intégration des services de santé – Nord – Est

Réseau local d'intégration des services de santé – Nord – Ouest

Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka

Réseau local d'intégration des services de santé – Sud – Est

Réseau local d'intégration des services de santé – Sud – Ouest

Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington

Ministère des Services Gouvernementaux

Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Ministère du Tourisme et Culture

Centre des congrès d'Ottawa

Centre des sciences de l'Ontario

Commission des parcs du Niagara

Conseil des arts de l'Ontario

La Fondation Trillium de l'Ontario

Musée royal de l'Ontario

Société d'exploitation de la Place Ontario

Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports

Metrolinx

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Ministère du Travail

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2010-2011 comprennent le **Rapport annuel et états financiers consolidés** et sont présentés en trois volumes :

Le **volume 1** contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières de chaque ministère. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.

Le **volume 2** contient les états financiers des Organismes de services du gouvernement et Entreprises publiques qui font partie du périmètre comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le **volume 3** contient le détail des paiements versés par les ministères aux fournisseurs et aux bénéficiaires de paiements de transfert.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

ORGANISMES DU GOUVERNEMENT (SUITE)

555 Oak Street East, 3rd Floor
North Bay, ON P1B 8E3
Tel: 705 840-2872
Toll Free: 1 866 906-5446
Fax: 705 840-0142
www.nelhin.on.ca

555, rue Oak Est, 3^e étage
North Bay, ON P1B 8E3
Téléphone : 705 840-2872
Sans frais : 1 866 906-5446
Télécopieur : 705 840-0142
www.rlissne.on.ca

North East **LHIN** **RLISS** du Nord-Est

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2011

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Louise Paquette
Directrice général



Ryan Jeffers
Contrôleur



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 31 mai 2011

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	813 944	698 735
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 3)	1 632	4 969
Débiteurs	67 719	-
Montant à recevoir au titre de la TVH	109 806	-
Montant à recevoir du Ministère – autres	-	235 000
Montant à recevoir du Ministère – fournisseurs de soins de santé	20 697 997	4 113 341
	21 691 098	5 052 045
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	633 563	641 712
Montant à verser au Ministère (note 10b)	360 216	296 992
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	20 697 997	4 113 341
Apports de capital reportés (note 4)	226 144	215 190
	21 917 920	5 267 235
Dette nette	(226 822)	(215 190)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	678	-
Immobilisations (note 5)	226 144	215 190
	226 822	215 190
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 , administrateur

 , administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

		2011	2010
	Budget (non audité) (note 6)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 221 145 343	1 334 539 486	1 240 203 544
Activités du RLISS	4 928 982	4 919 443	4 684 155
Services de cybersanté (note 9a)	600 000	600 000	600 000
Financement de projets liés aux services de cybersanté (note 9b)	110 000	110 000	200 000
Services de santé en français (note 9c)	186 400	209 900	-
Engagement auprès de la communauté francophone (note 9d)	-	186 400	-
Réseaux du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario (note 9e)	-	229 040	-
Chef de service des urgences (note 9f)	-	75 000	60 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 9g)	-	75 000	-
Engagement autochtone (note 9h)	100 000	100 000	100 000
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 9i)	146 590	146 590	238 874
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 9j)	-	100 000	100 000
Stratégie sur le diabète	-	-	65 000
Gestion personnelle du diabète	-	-	35 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	53 250	72 485	243 602
	1 227 270 565	1 341 363 344	1 246 530 175
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 221 145 343	1 334 539 486	1 240 203 544
Frais généraux et administratifs (note 8)	4 928 982	4 706 974	4 679 829
Services de cybersanté (note 9a)	600 000	600 000	596 734
Financement de projets liés aux services de cybersanté (note 9b)	110 000	76 977	200 000
Services de santé en français (note 9c)	186 400	171 738	-
Engagement auprès de la communauté francophone (note 9d)	-	118 681	-
Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario (note 9e)	-	229 040	-
Chef de service des urgences (note 9f)	-	69 000	60 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 9g)	-	72 157	-
Engagement autochtone (note 9h)	100 000	100 000	100 000
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 9i)	146 590	146 590	58 632
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 9j)	-	100 000	100 000
Stratégie sur le diabète	-	-	65 000
Gestion personnelle du diabète	-	-	8 800
Amortissement des immobilisations	53 250	72 485	243 602
	1 227 270 565	1 341 003 128	1 246 316 141
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	360 216	214 034
Financement remboursable au Ministère (note 10a)	-	(360 216)	(214 034)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Surplus de l'exercice		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(83 439)	(244 826)
Amortissement des immobilisations corporelles	72 485	243 602
Augmentation des charges payées d'avance	(678)	-
Augmentation de la dette nette	(11 632)	(1 224)
Dette nette au début	(215 190)	(213 966)
Dette nette à la fin	(226 822)	(215 190)

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	72 485	243 602
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	(72 485)	(243 602)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) du montant à verser au/ à recevoir du Bureau des services partagés des RLIS	3 337	(27 073)
Augmentation des débiteurs	(67 719)	-
Augmentation du montant à recevoir au titre de la TVH	(109 806)	-
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère – autres	235 000	(235 000)
Augmentation du montant à recevoir du Ministère – fournisseurs de soins de santé	(16 584 656)	(411 741)
Augmentation des charges payées d'avance	(678)	-
Diminution des créditeurs et charges à payer	(8 149)	(176 237)
Augmentation du montant à verser au Ministère	63 224	168 660
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	16 584 656	411 741
	115 209	(269 650)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(83 439)	(244 826)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 4)	83 439	244 826
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	115 209	(269 650)
Trésorerie au début	698 735	968 385
Trésorerie à la fin	813 944	698 735

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la région du nord-est de l'Ontario. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation de façon considérable sont immobilisées.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises et qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et la CRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR ou de la CRLISS payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR ou de la CRLISS (à verser au BSPR ou à la CRLISS). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention que le BSPR et la CRLISS ont conclue avec tous les RLISS.

4. Apports de capital reportés

	2011	2010
	\$	\$
Solde au début	215 190	213 966
Apports de capital	83 439	244 826
Amortissement	(72 485)	(243 602)
Solde à la fin	226 144	215 190

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

5. Immobilisations

			2011	2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	134 743	83 272	51 471	5 398
Matériel informatique	96 622	95 344	1 278	8 965
Améliorations locatives	985 125	811 730	173 395	200 827
	1 216 490	990 346	226 144	215 190

6. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2010. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLSS au cours de l'exercice.

Le budget de financement d'exploitation total des fournisseurs de services de santé de 1 334 539 486 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	1 221 145 343
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	113 394 143
Budget de financement total des fournisseurs de services de santé	1 334 539 486

Le budget d'exploitation total de 6 834 812 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	6 071 972
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	762 840
Budget total	6 834 812

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 1 334 539 486 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	865 514 596	787 852 105
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	211 950	254 475
Centres de soins de longue durée	182 523 879	177 584 058
Centres d'accès aux soins communautaires	106 197 563	100 772 313
Services de soutien communautaires	25 190 467	23 232 856
Lésion cérébrale acquise	2 170 491	1 741 573
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	11 098 349	9 908 082
Centres de soins de santé communautaires	15 775 767	14 053 035
Programmes communautaires de soins de santé mentale	49 947 087	48 266 691
Programmes de lutte à la toxicomanie et au jeu compulsif	20 440 417	19 576 342
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	55 448 895	56 946 864
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	20 025	15 150
	1 334 539 486	1 240 203 544

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2011, un montant de 20 697 997 \$ (4 113 341 \$ en 2010) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ce montant a été comptabilisé à titre de produits et de charges à l'état des activités financières, et il est inclus au tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 671 788	2 421 825
HOOPP	252 040	222 485
Autres avantages sociaux	279 041	275 298
Frais de déplacements du personnel	190 375	193 788
Frais de déplacements des membres du Conseil	55 156	83 021
Communications	93 224	76 374
Frais d'hébergement	171 625	161 681
Publicité	18 092	10 241
Services bancaires	5	5
Honoraires de services-conseils	67 270	234 161
Location de matériel	16 085	17 236
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	68 738	67 008
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	29 532	52 898
Assurances	17 307	15 930
Bureau des services partagés des RLISS	409 495	362 715
Structure de collaboration entre les RLISS	50 000	12 285
Autres charges liées aux réunions	36 987	31 526
Autres charges liées au Conseil	40 991	78 082
Frais d'impression et de traduction	68 855	56 312
Développement du personnel	20 778	71 084
Matériel de technologies de l'information	40 544	73 408
Fournitures et matériel de bureau	59 254	68 558
Autres	49 792	93 908
	4 706 974	4 679 829

9. a) Services de cybersanté

Le bureau des services de cybersanté du Ministère a octroyé un montant de 600 000 \$ au RLISS. Le RLISS compte quatre employés à temps plein afin de prendre en charge les activités du bureau de gestion de projets liés aux services de cybersanté. En plus des charges salariales liées à ces employés, le RLISS a également engagé des coûts relativement aux projets dont ce groupe est responsable. Le montant total des charges engagées par le RLISS relativement aux services de cybersanté se chiffre à 600 000 \$.

b) Financement de projet relatif aux services de cybersanté

Le bureau des services de cybersanté du Ministère a octroyé un montant de 110 000 \$ au RLISS relativement au projet de mise en œuvre et d'adoption. Le RLISS avait déjà conclu un contrat avec l'Hôpital général de North Bay en vue de soutenir ce projet. Le RLISS a engagé des charges de 76 977 \$ en 2010-2011 relativement à ce projet.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

9. (suite)

c) Services de santé en français

Le RLISS a reçu du ministère de la Santé et des Soins de longue durée un montant de 209 900 \$ (12 000 \$ sous forme de versement unique et 197 900 \$ sous forme de versements au prorata) aux fins du lancement et de la mise en œuvre du programme Services de santé en français. Ces fonds ont permis au RLISS d'embaucher trois membres du personnel à temps plein pour travailler sur ce dossier. Le montant total des charges engagées relativement aux services de santé en français s'est établi à 171 738 \$.

d) Engagement auprès de la communauté francophone

En 2009-2010, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a annoncé l'octroi d'un financement non récurrent de 186 400 \$ afin d'appuyer les activités relatives à l'engagement auprès de la communauté francophone. Le RLISS a présenté une demande officielle afin que ces fonds soient plutôt octroyés en 2010-2011, et le report a été accordé. Un contrat d'une valeur totale de 186 400 \$ a été conclu avec l'Hôpital de Smooth Rock Falls afin de respecter cet engagement. Le montant réel dépensé au titre de ce financement s'est établi à 118 681 \$, ce qui a donné lieu à un surplus de 67 719 \$.

e) Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario

Le RLISS a reçu du ministère de la Santé et des Soins de longue durée un montant de 229 040 \$ (30 000 \$ sous forme de versement unique et 199 040 \$ sous forme de versements au prorata) afin de financer le lancement et l'exploitation du Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2011. Le total des fonds engagés en 2010-2011 s'est établi à 229 040 \$.

f) Chef de service des urgences

Le Ministère a annoncé qu'il verserait au RLISS un financement additionnel non récurrent de 75 000 \$ afin a) de payer un montant de 6 000 \$ par mois au chef du service des urgences du RLISS et b) de rembourser les dépenses engagées par le chef du service des urgences du RLISS. Le RLISS a engagé un médecin de la région comme chef du service des urgences et lui a versé un montant total de 69 000 \$ en 2010-2011.

g) Chef des soins aux malades en phase critique

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a annoncé qu'il octroierait au RLISS un financement additionnel non récurrent de 75 000 \$ afin a) de payer un montant de 6 000 \$ par mois au chef des soins aux malades en phase critique du RLISS et b) de rembourser les dépenses engagées par le chef du service des urgences du RLISS. Le RLISS a engagé un médecin de la région comme chef du service des urgences et lui a versé un montant total de 72 157 \$ en 2010-2011.

h) Engagement autochtone (Aboriginal Engagement)

Le Ministère a fourni un financement de base additionnel de 100 000 \$ relativement à l'engagement du RLISS du Nord-Est auprès de la population et des organismes autochtones. Le montant total des charges payées au moyen de ce financement s'élève à 100 000 \$.

i) Fonds de transition pour la santé des Autochtones (« FTSA »)

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a approuvé une demande officielle visant à reporter à 2010-2011 un montant de 146 590 \$ accordé pour 2009-2010. Le total des charges engagées en 2010-2011 relativement au FTSA s'est établi à 146 590 \$.

j) Interventions d'urgence – Autre niveau de soins

Le Ministère a fourni un financement non récurrent de 100 000 \$ afin d'aider le RLISS à couvrir la rémunération du chef de la performance du projet Urgences – ANS du Nord-Est. Le financement a entièrement été dépensé.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

10. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a. Le montant remboursable au Ministère se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs			
de services de santé	1 334 539 486	1 334 539 486	-
Activités du RLISS	4 919 443	4 706 974	212 469
Amortissement des immobilisations	72 485	72 485	-
Services de cybersanté	600 000	600 000	-
Financement de projet relatif aux services de cybersanté	110 000	76 977	33 023
Services de santé en français	209 900	171 738	38 162
Engagement auprès de la communauté francophone	186 400	118 681	67 719
Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario	229 040	229 040	-
Chef de service des urgences	75 000	69 000	6 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	72 157	2 843
Engagement autochtone	100 000	100 000	-
Fonds de transition pour la santé			
des Autochtones	146 590	146 590	-
Interventions d'urgence – Autre niveau de soins	100 000	100 000	-
	1 341 363 344	1 341 003 128	360 216

b. Le montant à verser au Ministère se compose des éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Solde au début	296 992	128 332
Montant du financement engagé au cours de l'exercice et remboursable au Ministère	14 500	
Montant remboursé au Ministère	(164 902)	-
Montant pouvant être reporté à 2011	(146 590)	(45 374)
Montant du financement remboursable au Ministère (note 10a)	360 216	214 034
Solde à la fin	360 216	296 992

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 35 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2011 a totalisé 252 040 \$ (222 485 \$ en 2010) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2010, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

12. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

13. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des immeubles et du matériel jusqu'en 2016. L'un des contrats de location visant des immeubles viendra à échéance le 31 mai 2011; par conséquent, les engagements aux termes de ce contrat après cette date ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessous. Le RLISS négocie actuellement le renouvellement du contrat de location visant cet immeuble, et l'on prévoit que le nouveau contrat sera assorti de modalités semblables au contrat actuel. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2012	234 780
2013	234 057
2014	224 094
2015	160 786
2016	40 197

Le RLISS a aussi des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Au 31 mars 2011, le RLISS avait conclu des ententes de responsabilité avec tous les hôpitaux et organismes communautaires pour les deux prochains exercices. Les montants réels qui seront ultimement versés sont conditionnels au financement réel reçu du Ministère.

14. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

975 Alloy Drive, Suite 201
Thunder Bay, ON P7B 5Z8
Tel : 807 684-9425 Fax : 807 684- 9533
Toll Free: 1 866 907 5446
www.northwestlhinc.on.ca

North West LHIN

Rapport sur les responsabilités de la direction

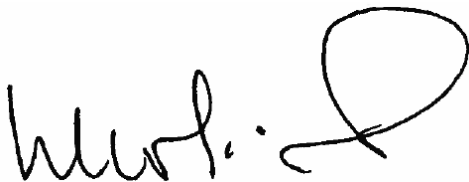
Le 31 mars 2011

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Ouest. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Laura Kokocinski
Directrice Générale



Chris Wcislo
Contrôleur



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Deloitte & Touche LLP". The signature is written in a cursive, flowing style.

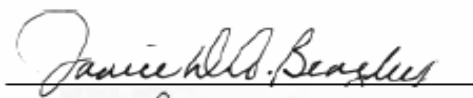
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 28 juin 2011

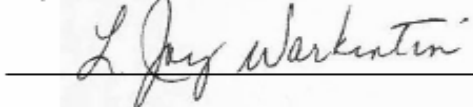
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	668 646	2 068 416
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	5 149 305	555 356
Montant à recevoir du Ministère relativement au financement des projets internes du RLISS	-	90 000
Débiteurs	102 093	-
Montant à recevoir du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant	-	12 057
	5 920 044	2 725 829
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	571 855	1 064 569
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	5 149 305	555 356
Montant à verser au Ministère (note 3)	203 112	1 110 536
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	1 784	1 971
Apports de capital reportés (note 5)	389 100	99 613
	6 315 156	2 832 045
Engagements (note 6)		
Dettes nettes	(395 112)	(106 216)
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 7)	389 100	99 613
Charges payées d'avance	6 012	6 603
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 , administrateur

 , administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	Budget (non audité) (note 8)	2011 Montant réel	2010 Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	546 111 700	587 667 411	567 492 550
Activités du RLISS	4 956 792	4 806 240	4 864 099
Engagement auprès de la communauté autochtone (note 11)	160 000	160 000	160 000
Services de cybersanté (note 12)	600 000	760 000	655 000
Chef de service des urgences du RLISS (note 13)	-	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 18)	-	75 000	-
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario (note 14)			
Expansion des services relatifs à la Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario	-	-	66 500
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario pour les populations à risque élevé	-	-	54 500
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario – développement de compétences de gestion personnelle	-	-	35 000
Chef de la performance du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 15)	-	100 000	100 000
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 16)	-	-	422 125
Engagement auprès de la communauté francophone (note 17)	-	74 670	77 700
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	110 465	162 855
	551 828 492	593 828 786	574 165 329
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	546 111 700	587 667 411	567 492 550
Frais généraux et administratifs (note 10)	4 956 792	4 733 985	4 752 093
Engagement auprès de la communauté autochtone (note 11)	160 000	150 374	20 964
Services de cybersanté (note 12)	600 000	760 000	398 839
Chef de service des urgences du RLISS (note 13)	-	75 000	70 616
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 18)	-	75 000	-
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario (note 14)	-	-	-
Expansion des services relatifs à la Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario	-	-	66 500
Chef de la performance du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 15)	-	22 000	-
Fonds de transition pour la santé des Autochtones (note 16)	-	-	312 504
Engagement auprès de la communauté francophone (note 17)	-	63 904	-
	551 828 492	593 547 674	573 114 066
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	281 112	1 051 263
Financement remboursable au Ministère (note 3)	-	(203 112)	(848 780)
Surplus au cours de l'exercice remboursé au Ministère (note 3)	-	(78 000)	(202 483)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	591	(6 603)
Acquisition d'immobilisations	(399 953)	(92 693)
Amortissement des immobilisations	110 465	162 855
(Diminution) augmentation de la dette nette	(288 896)	63 559
Dette nette au début	(106 216)	(169 775)
Dette nette à la fin	(395 112)	(106 216)

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	110 465	162 855
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(110 465)	(162 855)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	(4 593 949)	1 024 524
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère relativement au financement des projets internes du RLISS	90 000	(90 000)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant	12 057	(12 057)
Augmentation des débiteurs	(102 093)	-
(Diminution) augmentation des créditeurs	(492 715)	43 976
Augmentation (diminution) du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	4 593 949	(1 024 524)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	(907 423)	692 738
Diminution du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	(187)	(30 308)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	591	(6 603)
	(1 399 770)	597 746
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(399 953)	(92 693)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	399 953	92 693
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(1 399 770)	597 746
Trésorerie au début	2 068 416	1 470 670
Trésorerie à la fin	668 646	2 068 416

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest a été constitué par lettres patentes le 16 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les circonscriptions de Thunder Bay, de Rainy River et la majeure partie de Kenora. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Information sectorielle

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait à la communication d'information des secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2011	Surplus de 2010
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	587 667 411	587 667 411	-	-
Activités du RLISS	4 916 705	4 733 985	182 720	274 861
Engagement auprès de la communauté autochtone	160 000	150 374	9 626	139 036
Services de cybersanté	760 000	760 000	-	256 161
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	75 000	-	4 384
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000	75 000	-	-
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario				
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario pour les populations à risque élevé	-	-	-	54 500
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario – développement de compétences de gestion personnelle	-	-	-	35 000
Chef de la performance du projet				
Urgences – ANS	100 000	22 000	78 000	100 000
Transition pour la santé des Autochtones	-	-	-	109 621
Engagement auprès de la communauté francophone	74 670	63 904	10 766	77 700
	593 828 786	593 547 674	281 112	1 051 263

Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	1 110 536	417 798
Montant du financement remboursé au Ministère	(1 110 536)	(6 417)
Report au titre de la transition pour la santé des Autochtones (note 16)	-	(149 625)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé	281 112	1 051 263
Surplus remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(78 000)	(202 483)
Montant à verser au Ministère à la fin	203 112	1 110 536

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujettis aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et la CRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

5. Apports de capital reportés

	2011	2010
	\$	\$
Solde au début	99 613	169 775
Apports de capital au cours de l'exercice	399 952	92 693
Amortissement pour l'exercice	(110 465)	(162 855)
Solde à la fin	389 100	99 613

6. Engagements

Le RLISS a des engagements allant jusqu'en 2016 en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2012	240 558
2013	223 437
2014	222 927
2015	219 457
2016	54 715
	961 094

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour les deux prochains exercices en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
2012	568 309 039
2013	171 074 095

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

7. Immobilisations

			2011	2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	297 086	249 709	47 377	35 295
Matériel informatique	125 166	99 689	25 477	36 027
Améliorations locatives	884 628	568 383	316 245	28 125
Développement Web	7 250	7 250	-	166
	1 314 132	925 032	389 100	99 613

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 587 667 411 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	546 111 700
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	41 555 711
Budget de financement final des fournisseurs de services de santé	587 667 411

Le budget final du RLISS, excluant le budget de financement des fournisseurs de services de santé de 5 875 909 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	5 716 792
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	
Augmentation relative à la stabilisation pour 2010 et 2011	74 400
Services de cybersanté	160 000
Chef de service des urgences du RLISS	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000
Services de santé en français	74 670
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	(399 953)
Budget final	5 875 909

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 587 667 411 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	408 839 069	397 171 734
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé	3 600 688	3 691 453
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	104 250	104 250
Centres de soins de longue durée	63 272 414	61 503 112
Centres d'accès aux soins communautaires	39 768 960	37 733 336
Services de soutien communautaires	12 860 141	12 283 665
Lésion cérébrale acquise	1 790 490	1 205 225
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	6 495 038	5 230 389
Centres de soins de santé communautaires	8 078 314	7 155 135
Programmes communautaires de soins de santé mentale	30 639 650	29 615 269
Programme de toxicomanie	12 218 397	11 798 982
	587 667 411	567 492 550

Le RLISS reçoit du Ministère un financement qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2011, le RLISS devait recevoir du Ministère un montant de 5 149 305 \$ (555 356 \$ en 2010) et verser aux fournisseurs de services de santé un montant de 5 149 305 \$ (555 356 \$ en 2010). Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des activités financières du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

10. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 761 176	3 117 354
Charges locatives	217 535	191 212
Amortissement	110 465	162 855
Matériel et entretien	64 571	47 487
Services partagés	359 497	362 714
Relations et consultations publiques	11 680	55 209
Honoraires	21 520	14 500
Frais de déplacement	131 757	212 848
Perfectionnement et recrutement du personnel	142 565	104 377
Services-conseils	461 446	75 817
Structure de collaboration entre les RLIS	50 000	12 286
Frais liés aux fournitures et à l'impression et frais de bureau	92 712	111 337
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	74 265	58 705
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	39 725	43 610
Autres frais de gouvernance et de déplacement	126 520	113 005
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	68 551	68 777
	4 733 985	4 752 093

11. Engagement auprès de la communauté autochtone

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a fourni un montant de 160 000 \$ (160 000 \$ en 2010) en financement de soutien additionnel, qui a été annualisé relativement à l'engagement du RLIS auprès de la population et des organismes autochtones s'impliquant dans le RLIS du Nord-Ouest. Des charges de 150 374 \$ ont été engagées au cours de 2011 (20 964 \$ en 2010).

12. Services de cybersanté

Le bureau des services de cybersanté du ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un montant de 760 000 \$ au RLIS (655 000 \$ en 2010). Les fonds ont été utilisés pour couvrir les charges d'exploitation liées à l'infrastructure du Bureau de gestion des projets du RLIS et aux activités de cyberSanté Ontario. Des charges de 760 000 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (398 839 \$ en 2010).

13. Chef de service des urgences du RLIS

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a fourni un financement non récurrent de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2010) pour couvrir la rémunération du chef de service des urgences du RLIS du Nord-Ouest. Des charges de 75 000 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (70 616 \$ en 2010).

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

14. Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario

Expansion des services relatifs à la Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario

Le financement relatif à la mise en place de la stratégie sur le diabète a été annulé en 2011 (financement de 66 500 \$ en 2010) et aucune charge n'a été engagée au cours de l'exercice (charges de 66 500 \$ en 2010).

Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario pour les populations à risque élevé

Le financement relatif au projet visant les populations à risque élevé a été annulé en 2011 (financement de 54 500 \$ en 2010) et aucune charge n'a été engagée au cours de l'exercice (aucune en 2010).

Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario – développement de compétences de gestion personnelle

Le financement afin de soutenir l'initiative de développement des compétences de gestion personnelle a été annulé en 2011 (financement de 35 000 \$ en 2010) et aucune charge n'a été engagée au cours de l'exercice (aucune en 2010).

15. Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2010) pour couvrir la rémunération du chef de la performance du projet Urgences – ANS pour l'exercice 2011. Des charges de 22 000 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (aucune en 2010), et un montant de 78 000 \$ a été remboursé à titre de surplus au cours de l'exercice.

16. Fonds de transition pour la santé des Autochtones

Le financement afin de soutenir les projets du Fonds de transition pour la santé des Autochtones a été annulé en 2011 (financement de 422 125 \$ en 2010) et aucune charge n'a été engagée au cours de l'exercice (charges de 312 504 \$ en 2010).

17. Services de santé en français

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a approuvé l'octroi d'un financement non récurrent d'un montant de 74 670 \$ (77 700 \$ en 2010) afin de soutenir le RLISS dans ses activités de services de santé en français. Des charges de 63 904 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (aucune en 2010).

18. Chef des soins aux malades en phase critique

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 75 000 \$ au cours de l'exercice 2011 (néant en 2010) pour couvrir la rémunération du chef des soins aux malades en phase critique du RLISS pour l'exercice 2011. Des charges de 75 000 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (aucune en 2010).

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

19. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 24 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 204 724 \$ pour l'exercice 2011 (265 961 \$ en 2010) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2010, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

20. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

210 Memorial Avenue
Suites 127-130
Orillia, ON L3V 7V1
Tel: 705 326-7750
Toll Free: 1 866 903-5446
Fax: 705 326-1392
www.nsmhlin.on.ca

210, avenue Memorial
Bureaux 127 à 130
Orillia, ON L3V 7V1
Téléphone : 705 326-7750
Sans frais : 1 866 903-5446
Télécopieur : 705 326-1392
www.nsmhlin.on.ca

North Simcoe Muskoka **LHIN** **RLISS** de Simcoe Nord Muskoka

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

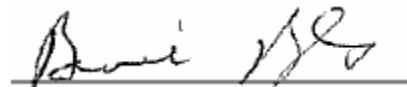
Le 31 mars 2011

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé de North Simcoe Muskoka. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et par les critères du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité des finances et de la vérification, et par le conseil d'administration.

La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

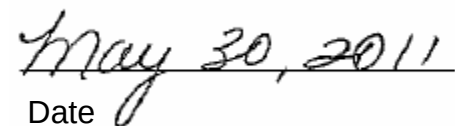
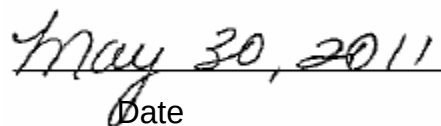
Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Bernie Blais,
Chef de la direction



Bernadette Van Oosten,
Contrôleur


Date
Date



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.



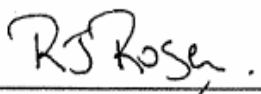
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 mai 2011

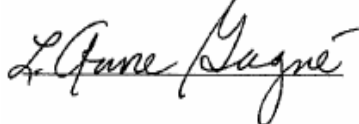
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la situation financière
au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	683 181	912 595
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	-	187 000
Montant à recevoir du Ministère – fournisseurs de services de santé	2 876 506	564 034
Montant à recevoir au titre de la TVH	98 141	-
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	-	11 964
	3 657 828	1 675 593
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	645 108	998 401
Montant à verser au Ministère (note 3b)	68 382	49 163
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	2 876 506	564 034
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS et à la structure de collaboration entre les RLISS (note 4)	36 779	138
Produits reportés	31 053	63 857
Apports de capital reportés (note 5)	190 392	210 465
	3 848 220	1 886 058
Engagements (note 6)		
Dette nette	(190 392)	(210 465)
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 7)	190 392	210 465
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil


_____, administrateur


_____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

		2011	2010
	Budget (non audité) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	691 614 637	736 024 967	694 467 511
Paielements d'immobilisations aux fournisseurs de services de santé (note 10)	-	1 757 249	1 829 672
Activités du RLISS	4 370 155	4 306 193	4 056 690
Financement spécial relatif aux activités du RLISS (note 11)	418 527	1 765 084	1 186 143
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	84 036	342 604
	696 403 319	743 937 529	701 882 620
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	691 614 637	736 024 967	694 467 511
Paielements d'immobilisations aux fournisseurs de services de santé (note 10)	-	1 757 249	1 829 672
Charges d'exploitation générales (note 12)	4 370 155	4 367 337	4 398 066
Financement spécial relatif aux activités du RLISS (note 11)	418 527	1 582 376	1 134 001
	696 403 319	743 731 929	701 829 250
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	(205 600)	(53 370)
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	205 600	53 370
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

		2011	2010
	Budget (non audité) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice			
Acquisition d'immobilisations	-	(63 963)	(248 864)
Amortissement des immobilisations	-	84 036	342 604
Variation des autres actifs non financiers	-	-	14 224
Diminution de la dette nette	-	20 073	107 964
Dette nette au début	-	(210 465)	(318 429)
Dette nette à la fin	-	(190 392)	(210 465)

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	84 036	342 604
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(84 036)	(342 604)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution des charges payées d'avance	-	14 224
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Ministère	(2 125 472)	23 566
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLIS	11 964	(11 964)
Augmentation du montant à recevoir au titre de la TVH	(98 141)	-
(Diminution) augmentation des créiteurs et charges à payer	(353 293)	46 950
Augmentation du montant à verser au Ministère	19 219	48 370
Augmentation (diminution) du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	2 312 472	(210 566)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS et à la structure de collaboration entre les RLIS	36 641	(13 970)
(Diminution) augmentation des produits reportés	(32 804)	63 857
	(229 414)	(39 533)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(63 963)	(248 864)
Financement		
Apports de capital (note 5)	63 963	248 864
Diminution nette de la trésorerie	(229 414)	(39 533)
Trésorerie au début	912 595	952 128
Trésorerie à la fin	683 181	912 595

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2011

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Simcoe Nord Muskoka et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités des RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités de Muskoka, la plus grande partie du comté de Simcoe et une partie du comté de Grey. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, que les charges sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et la perte de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement d'acquisitions d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel et développement informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Informations sectorielles

La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a. Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2011	Surplus de 2010
	\$	\$	\$	\$
Activités du RLISS	4 390 229	4 367 337	22 892	1 228
Bureau de gestion de projet des services de cybersanté	600 000	589 495	10 505	786
Projet cadre relatif aux technologies de l'information et des communications et aux services de cybersanté	220 000	220 000	-	254
www.ufirst.cc – projet relatif aux services de cybersanté	84 000	74 862	9 138	40
Projet de confidentialité des RLISS de la province d'Ontario	166 000	65 527	100 473	35 000
Planification autochtone (Aboriginal Planning)	30 000	30 000	-	-
Projet de système de soutien pour la santé comportementale	75 000	75 000	-	-
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	72 750	2 250	-
Chef de service des urgences	75 000	71 155	3 845	14 208
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	100 000	-	-
Engagement auprès de la communauté francophone	63 857	20 640	43 217	-
Services de santé en français	74 670	61 390	13 280	-
Entité de planification des services de santé en français #4 Centre Sud-Ouest	201 557	201 557	-	-
Initiative de développement de compétences de gestion personnelle	-	-	-	1 854
	6 155 313	5 949 713	205 600	53 370

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2011

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b. Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	49 163	793
Montant du financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice visé	(186 381)	(5 000)
Montant du financement à rembourser au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	205 600	53 370
Montant à verser au Ministère à la fin	68 382	49 163

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

La structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») a été créée à titre de service dirigé par les RLISS au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé. La CRLISS est responsable devant les RLISS, et son financement est assuré par les RLISS, avec une participation du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

5. Apports de capital reportés

	2011	2010
	\$	\$
Solde au début	210 465	304 205
Apports de capital au cours de l'exercice	63 963	248 864
Amortissement pour l'exercice	(84 036)	(342 604)
Solde à la fin	190 392	210 465

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2011

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation qui arrivent à échéance à des dates allant jusqu'en 2014 et qui visent des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location sur la durée restante de ces contrats de location s'établissent comme suit :

	\$
2012	101 666
2013	101 397
2014	98 431

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements annuels minimaux envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
Gestion d'hôpitaux	370 073 503
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	77 625
Centres de soins de longue durée	119 846 628
Centres d'accès aux soins communautaires	74 272 517
Services de soutien communautaires	11 526 139
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	5 950 678
Centres de soins de santé communautaires	8 737 760
Programmes communautaires de soins de santé mentale	22 668 261
Programmes de lutte contre la toxicomanie	3 969 783
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	103 775 200
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	23 400
Lésion cérébrale acquise	1 145 214
	722 066 708

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2011

7. Immobilisations

			2011	2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel				
de bureau	452 102	314 120	137 982	202 286
Matériel informatique	151 240	138 030	13 210	8 179
Améliorations locatives	936 349	897 149	39 200	-
	1 539 691	1 349 299	190 392	210 465

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2010. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 736 187 374 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	691 614 637
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	44 572 737
Budget total	736 187 374

Le budget d'exploitation total révisé de 6 135 239 \$ se compose des éléments suivants :

Budget initial présenté à l'état des activités financières	4 788 682
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	
relativement aux éléments suivants :	
Bureau de gestion de projet des services de cybersanté	600 000
Projet de confidentialité des RLISS de la province d'Ontario	166 000
Projet cadre relatif aux technologies de l'information	
et des communications et aux services de cybersanté	220 000
www.ufirst.cc – projet relatif aux services de cybersanté	84 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000
Entité de planification des services de santé en français #4 Centre Sud-Ouest	201 557
Budget total	6 135 239

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2011

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLIS peut accorder un financement total de 736 024 967 \$ (694 467 511 \$ en 2010) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLIS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2011 :

	2011	2010
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	384 229 083	364 199 298
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	77 625	77 625
Centres de soins de longue durée	118 110 631	110 435 817
Centres d'accès aux soins communautaires	76 378 367	69 782 223
Services de soutien communautaires	12 081 422	10 878 015
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	5 668 756	5 412 834
Centres de soins de santé communautaires	7 587 106	4 250 477
Programmes communautaires de soins de santé mentale	22 594 107	22 080 458
Programmes de lutte contre la toxicomanie	3 910 662	3 524 808
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	104 218 594	102 858 897
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales - hôpitaux psychiatriques	23 400	23 400
Lésion cérébrale acquise	1 145 214	943 659
	736 024 967	694 467 511

10. Paiements d'immobilisations aux fournisseurs de services de santé

Ces paiements représentent la répartition attribuée par le RLIS en vue de soutenir des subventions versées à des hôpitaux publics et à des hôpitaux psychiatriques spécialisés pour l'exercice 2010 en vertu du fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé pour l'exercice 2010 et des lignes directrices relatives au fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé pour l'exercice 2010, lesquelles ont été fournies aux RLIS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2011

11. Financement spécial relatif aux activités du RLISS

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du financement d'exploitation additionnel lié à des initiatives spéciales comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Bureau de gestion de projet des services de cybersanté	600 000	600 000
Projet cadre relatif aux technologies de l'information et des communications et aux services de cybersanté	220 000	80 000
www.ufirst.cc – système d'aiguillage en ligne vers des médecins et spécialistes	84 000	37 000
Projet de confidentialité des RLISS de la province d'Ontario	166 000	35 000
Planification autochtone (Aboriginal Planning)	30 000	30 000
Projet de système de soutien pour la santé comportementale	75 000	165 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	-
Chef de service des urgences	75 000	75 000
Chef de la performance du projet Interventions d'urgence		
– Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)	100 000	100 000
Engagement auprès de la communauté francophone	63 857	4 143
Services de santé en français	74 670	-
Entité de planification des services de santé en français #4 Centre Sud-Ouest	201 557	-
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario	-	25 000
Initiative de développement de compétences de gestion personnelle	-	35 000
	1 765 084	1 186 143

a) Bureau de gestion de projet des services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 600 000 \$ (600 000 \$ en 2010) relativement au bureau de gestion de projet des services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	436 360	420 040
Charges locatives	26 102	28 229
Services partagés	47 933	51 816
Services-conseils	14 640	32 234
Autres services	14 108	15 654
Fournitures, matériel et permis	35 026	35 955
Frais de déplacement	7 644	7 654
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	7 682	7 632
	589 495	599 214

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2011

11. Financement spécial relatif aux activités du RLISS (suite)

b) *Projet-cadre relatif aux technologies de l'information et des communications et aux services de cybersanté*

Le RLISS a reçu un financement de 220 000 \$ (80 000 \$ en 2010) relativement au projet-cadre relatif aux technologies de l'information et des communications et aux services de cybersanté. Les charges engagées pour ce projet au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	-	10 796
Publicité et relations publiques	-	3 780
Services-conseils	220 000	61 060
Autres services	-	3 626
Fournitures, matériel et permis	-	321
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	-	162
	220 000	79 746

c) *www.ufirst.cc – projet relatif aux services de cybersanté*

Le RLISS a reçu un financement de 84 000 \$ (37 000 \$ en 2010) relativement au www.ufirst.cc – projet de système d'aiguillage en ligne vers des médecins et spécialistes. Les charges engagées pour ce projet au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Services-conseils	74 862	36 960

d) *Projet de confidentialité des RLISS de la province d'Ontario*

Le RLISS a reçu un financement de 166 000 \$ (35 000 \$ en 2010) relativement au projet de confidentialité des RLISS de la province d'Ontario - cybersanté. Les charges engagées pour ce projet au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Services-conseils	65 527	-

e) *Planification autochtone (Aboriginal Planning)*

Le RLISS a reçu un financement de 30 000 \$ (30 000 \$ en 2010) relativement à l'initiative de planification autochtone. Les charges liées au projet de planification autochtone engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	-	14 460
Frais de déplacement	-	540
Dépenses spéciales liées au projet	30 000	15 000
	30 000	30 000

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2011

11. Financement spécial relatif aux activités du RLISS (suite)

f) *Projet de système de soutien pour la santé comportementale*

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (165 000 \$ en 2010) relativement au projet de système de soutien pour la santé comportementale. Les charges engagées pour ce projet au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Dépenses spéciales liées au projet	75 000	165 000

g) *Chef des soins aux malades en phase critique*

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (néant en 2010) relativement à l'initiative liée au chef des soins aux malades en phase critique. Les charges liées au chef des soins aux malades en phase critique engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Services-conseils	72 750	-

h) *Chef de service des urgences*

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2010) relativement à l'initiative liée au chef de service des urgences. Les charges liées au chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Services-conseils	69 000	60 000
Frais de déplacements	2 119	-
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	36	792
	71 155	60 792

i) *Chef de la performance du projet Urgences – ANS*

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2010) relativement à l'initiative liée au chef de la performance du projet Urgences – ANS. Les charges liées à ce projet engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	97 877	89 648
Autres services	730	3 698
Fournitures, matériel et permis	-	784
Frais de déplacement	642	4 853
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	751	1 018
	100 000	100 000

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2011

11. Financement spécial relatif aux activités du RLISS (suite)

j) Engagement auprès de la communauté francophone

Le RLISS a reçu un financement de 63 857 \$ (4 143 \$ en 2010) relativement à l'engagement auprès de la communauté francophone. Les charges engagées pour cette initiative au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	14 347	-
Autres services	6 293	4 143
	20 640	4 143

k) Services de santé en français

Le RLISS a reçu un financement de 74 670 \$ (néant en 2010) relativement aux services de santé en français. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	56 989	-
Autres services	139	-
Fournitures, matériel et permis	2 898	-
Frais de déplacement	984	-
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	380	-
	61 390	-

l) Entité de planification des services de santé en français #4 Centre Sud-Ouest

Le RLISS a reçu un financement de 201 157 \$ (néant en 2010) relativement à l'entité de planification des services de santé en français #4 Centre Sud-Ouest. Les charges liées à cette initiative engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Dépenses spéciales liées au projet	201 557	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2011

11. Financement spécial relatif aux activités du RLISS (suite)

m) Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario

Le RLISS a reçu un financement de néant (25 000 \$ en 2010) relativement à la stratégie sur le diabète de la province d'Ontario. Les charges liées à cette stratégie engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	-	25 000

n) Initiative de développement de compétences de gestion personnelle

Le RLISS a reçu un financement de néant (35 000 \$ en 2010) relativement à l'initiative de développement de compétences de gestion personnelle. Les charges liées à ce projet engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Autres services	-	2 912
Fournitures, matériel et permis	-	29 395
Frais de déplacement	-	839
	-	33 146

12. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 921 819	2 399 026
Charges locatives	169 660	176 813
Amortissement	84 036	342 604
Services partagés	394 562	323 184
Publicité et relations publiques	7 676	21 972
Services-conseils	287 225	513 877
Autres services	223 799	236 169
Fournitures, matériel et permis	63 873	152 271
Charges du Conseil	119 634	129 045
Frais de déplacements	48 833	52 804
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	46 220	50 301
	4 367 337	4 398 066

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2011

12. Frais généraux et administratifs (suite)

Les charges des membres du Conseil incluses aux frais généraux et administratifs ci-dessus incluent les charges au titre des indemnités quotidiennes et les autres charges du Conseil comme suit :

	Budget	Montant réel 2011	Montant réel 2010
	\$	\$	\$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	70 000	54 600	73 150
Charge au titre des indemnités quotidiennes des administrateurs du Conseil	75 000	40 600	32 900
Charges du Conseil	55 000	24 434	22 995
	200 000	119 634	129 045

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 28 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2011 a totalisé 258 386 \$ (217 414 \$ en 2010) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2010, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

14. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

71 Adam Street
Belleville, ON K8N 5K3
Tel: 613 967-0196
Toll Free: 1 866 831-5446
Fax: 613 967-1341
www.southeastlhinc.on.ca

71, rue Adam
Belleville, ON K8N 5K3
Téléphone : 613 967-0196
Sans frais : 1 866 831-5446
Télécopieur : 613 967-1341
www.southeastlhinc.on.ca

South East **LHIN** **RLISS** du Sud-Est

Le 31 mars 2011

Rapport sur les responsabilités de la direction

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Paul Huras
Directeur général



Paula Heinemann
Chef des services administratifs et contrôleur



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLIS au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 mai 2011

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

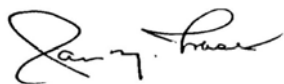
État de la situation financière
au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1 373 084	975 076
Débiteurs	65 589	-
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 5)	-	1 895
	1 438 673	976 971
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	815 436	854 148
Montant à verser au Ministère (note 3)	302 497	128 747
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 5)	19 552	-
Apports de capital reportés (note 6)	621 198	289 421
Obligations aux termes de contrats de location-acquisition (note 14)	315 807	-
	2 074 490	1 272 316
Dette nette	(635 817)	(295 345)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	14 619	5 924
Immobilisations (note 7)	621 198	289 421
	635 817	295 345
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



Georgina Thompson, présidente du conseil d'administration



Ian Fraser, président du comité de vérification

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011		2010
	Budget (non audité) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	942 397 736	1 017 913 350	960 628 457
Activités du RLISS (notes 3, 8 et 10)	4 711 570	4 302 588	4 667 028
Services de cybersanté (note 4a)	1 325 000	1 325 000	600 000
Service des urgences (note 4b)	75 000	75 000	75 000
Initiative autochtone (note 4c)	15 000	15 000	15 000
Projet Urgences – ANS (note 4d)	100 000	100 000	100 000
Services de santé en français (note 4e)	110 000	110 000	-
Soins aux malades en phase critique (note 4f)	75 000	75 000	-
Fonds de transition pour la santé des Autochtones	-	-	20 000
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario	-	-	25 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	-	147 905	47 665
	948 809 306	1 024 063 843	966 178 150
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	942 397 736	1 017 913 350	960 628 457
Frais généraux et administratifs (note 10)	4 711 570	4 447 604	4 657 862
Services de cybersanté (note 4a)	1 325 000	1 039 120	567 499
Service des urgences (note 4b)	75 000	73 937	57 227
Initiative autochtone (note 4c)	15 000	15 000	15 000
Projet Urgences – ANS (note 4d)	100 000	100 000	100 000
Services de santé en français (note 4e)	110 000	99 310	-
Soins aux malades en phase critique (note 4f)	75 000	73 025	-
Fonds de transition pour la santé des Autochtones	-	-	20 000
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario	-	-	9 253
	948 809 306	1 023 761 346	966 055 298
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	302 497	122 852
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(302 497)	(122 852)
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations	(479 682)	(44 541)
Amortissement des immobilisations	147 905	47 665
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(8 695)	20 244
(Augmentation) diminution de la dette nette	(340 472)	23 368
Dette nette au début	(295 345)	(318 713)
Dette nette à la fin	(635 817)	(295 345)

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	147 905	47 665
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	(147 905)	(47 665)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(65 589)	1 788
Diminution du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	1 895	-
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(8 695)	20 244
Diminution des créditeurs et charges à payer	(38 712)	(162 834)
Augmentation du montant à verser au Ministère	173 750	122 852
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	19 552	(18 592)
	82 201	(36 542)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(479 682)	(44 541)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 6)	479 682	44 541
Augmentation des obligations aux termes de contrats de location- acquisition	319 178	-
Remboursement d'obligations aux termes de contrats de location- acquisition	(3 371)	-
	795 489	44 541
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	398 008	(36 542)
Trésorerie au début	975 076	1 011 618
Trésorerie à la fin	1 373 084	975 076

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS dessert plus de 489 600 personnes et couvre les régions de Hastings, de Prince Edward, de Lennox et de Addington, les comtés de Frontenac, de Leeds et de Grenville, les villes de Kingston, de Belleville et de Brockville, les municipalités de Smith Falls et de Prescott et une partie des comtés de Lanark et de Northumberland. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, tels qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur comptable d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimative selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées, tandis que les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Infrastructure/développement Web	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises et qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Conformément à la convention comptable visant les apports de capital reportés (note 2), le RLISS a comptabilisé à titre de produits l'amortissement des apports de capital reportés de 147 905 \$ (47 665 \$ en 2010). Le financement de base des activités du RLISS pour 2011, après ajustements, s'est établi à 4 782 270 \$, comme l'explique la note 8.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

A. Le montant remboursable au Ministère se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	2011 Surplus
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 017 913 350	1 017 913 350	-
Activités du RLISS	4 450 493	4 447 604	2 889
Services de cybersanté	1 325 000	1 039 120	285 880
Projet de service des urgences	75 000	73 937	1 063
Initiative autochtone	15 000	15 000	-
Projet Urgences □ANS	100 000	100 000	-
Services de santé en français	110 000	99 310	10 690
Soins aux malades en phase critique	75 000	73 025	1 975
	1 024 063 843	1 023 761 346	302 497

B. Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	128 747	5 895
Montant du financement remboursé au cours de l'exercice visé	(128 747)	-
Montant du financement non récurrent à rembourser au Ministère	299 608	66 021
Montant du financement des activités du RLISS à rembourser au Ministère	2 889	56 831
Montant à verser au Ministère à la fin	302 497	128 747

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

4. a) Services de cybersanté

i) Bureau de gestion des projets

Au cours de l'exercice 2011, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 600 000 \$. Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir son plan stratégique de services de cybersanté, lequel est défini dans son plan de services de santé intégrés. Les fonds inutilisés, lesquels totalisaient 10 072 \$ à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

\$

Charges

Salaires et charges sociales	412 759
Services-conseils	77 863
Frais de déplacement	18 426
Frais liés aux réunions	5 468
Aménagements	17 077
Services partagés	31 956
Autres	26 379
	589 928

ii) Implantation et adoption

Au cours de l'exercice 2011, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 450 000 \$. Ces fonds ont servi à financer l'initiative de préparation à l'implantation et à l'adoption conformément au plan stratégique provincial de services de cybersanté. Les fonds inutilisés, lesquels totalisaient 133 252 \$ à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

\$

Charges

Services-conseils	310 446
Frais de déplacement	3 585
Frais liés aux réunions	2 717
	316 748

iii) Coordonnateur provincial

Au cours de l'exercice 2011, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 275 000 \$. Ces fonds ont servi à financer le rôle du coordonnateur provincial et les activités de cybersanté connexes au nom de la totalité des 14 RLISS conformément au plan stratégique provincial de services de cybersanté. Les fonds inutilisés, lesquels totalisaient 142 556 \$ à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

\$

Charges

Salaires et charges sociales	75 563
Frais de déplacement	656
Frais liés aux réunions	3 121
Autres	53 104
	132 444

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

4. (suite)

b) Projet de service des urgences

Au cours de l'exercice 2011, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 75 000 \$. Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir le projet lié au service des urgences en vertu du volet « priorités en matière de changement » du plan d'intégration des services de santé relativement à l'accès aux services médicaux spécialisés. Les fonds inutilisés, lesquels totalisaient 1 063 \$ à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

\$

Charges

Salaires et charges sociales	67 500
Frais de déplacement	2 155
Autres	4 282

73 937

c) Initiative autochtone

Au cours de l'exercice 2011, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 15 000 \$. Ces fonds ont servi à financer la planification et la mobilisation auprès de la communauté autochtone en vertu du volet « priorités en matière de changement » du plan d'intégration des services de santé.

\$

Charges

Autres	15 000

15 000

d) Projet Urgences – ANS

Au cours de l'exercice 2011, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 100 000 \$. Ces fonds ont servi à financer le projet Urgences – ANS.

\$

Charges

Salaires et charges sociales	100 000

100 000

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

4. (suite)

d) Projet Urgences – ANS (suite)

Les charges réelles engagées relativement aux activités liées au projet Urgences – ANS ont dépassé le financement de 100 000 \$ reçu du Ministère, leur total s'élevant à 136 754 \$. L'excédent a été couvert au moyen du budget de base des activités du RLISS.

	\$
Charges	
Salaires et charges sociales	126 593
Frais de déplacement	7 068
Frais liés aux réunions	433
Autres	2 660
	136 754

e) Services de santé en français

Au cours de l'exercice 2011, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 110 000 \$. Ces fonds ont servi à financer la stratégie de services de santé en français. Les fonds inutilisés, lesquels totalisaient 10 690 \$ à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

	\$
Charges	
Salaires et charges sociales	62 345
Services-conseils	11 535
Frais de déplacement	4 377
Frais liés aux réunions	4 269
Services partagés	7 989
Autres	8 795
	99 310

f) Soins aux malades en phase critique

Au cours de l'exercice 2011, le RLISS du Sud-Est a reçu du Ministère un financement totalisant 75 000 \$. Ces fonds ont servi à financer le projet Urgences – ANS. Les fonds inutilisés, lesquels totalisaient 1 975 \$ à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

	\$
Charges	
Salaires et charges sociales	72 000
Frais de déplacement	1 025
	73 025

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

5. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS (« BSPR »)

Le BSPR est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti à ce titre aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Structure de collaboration entre les RLISS (« CRLISS »)

La CRLISS a été créée au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. La CRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS :

- dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en collaboration avec les systèmes de soin de santé.
- dans leur rôle de gestionnaire de système.
- quand il y a lieu, dans l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales.
- dans la détermination et la communication des pratiques exemplaires.
- La CRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement de la CRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

La CRLISS est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujettie à ce titre aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre.

6. Apports de capital reportés

	2011	2010
	\$	\$
Solde au début	289 421	292 545
Apports de capital au cours de l'exercice	479 682	44 541
Amortissement pour l'exercice	(147 905)	(47 665)
Solde à la fin	621 198	289 421

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

7. Immobilisations

			2011	2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel de bureau	408 007	128 943	279 064	259 670
Matériel informatique	97 027	77 271	19 756	6 380
Améliorations locatives	475 051	152 673	322 378	23 371
Infrastructure/développement Web	21 500	21 500	-	-
	1 001 585	380 387	621 198	289 421

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2010. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLSS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 017 913 350 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	942 397 736
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	75 515 614
Budget de financement total des fournisseurs de services de santé	1 017 913 350

Le budget d'exploitation total de 4 782 270 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	4 711 570
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	70 700
Budget total	4 782 270

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 1 017 913 350 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	676 287 800	640 350 426
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	190 725	190 725
Centres de soins de longue durée	157 270 059	148 948 420
Centres d'accès aux soins communautaires	96 933 755	92 924 681
Services de soutien communautaires	27 468 705	23 443 792
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	2 003 991	1 988 446
Centres de soins de santé communautaires	18 371 448	14 921 422
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	39 386 867	37 860 545
	1 017 913 350	960 628 457

10. Frais généraux et administratifs

A. Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2011	2010
	\$	\$
Éléments liés aux programmes		
Salaires et charges sociales	3 220 198	3 214 628
Consultation et projets relatifs au RLISS	66 270	94 381
	3 286 468	3 309 009
Services partagés	317 153	362 714
Structure de collaboration	50 000	12 286
Autres (détails ci-dessous)	198 604	343 509
Charges locatives	118 505	152 006
Matériel et fournitures de bureau	106 674	143 261
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	132 270	165 752
Relations publiques	40 756	69 180
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	49 269	52 480
	4 299 699	4 610 197
Amortissement	147 905	47 665
	4 447 604	4 657 862

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

10. Frais généraux et administratifs (suite)

- B. Les autres frais généraux et administratifs inclus au poste « Autres » dans le tableau précédent se composent des éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Formation et développement	45 876	94 498
Frais de déplacement	124 462	159 673
Recrutement	2 089	16 662
Assurances	17 640	16 319
Autres frais divers	8 537	56 357
	198 604	343 509

- C. Les charges totales liées à la gouvernance s'établissent comme suit et sont incluses aux charges présentées au tableau de la note 10A ci-dessus :

	2011	2010
	\$	\$
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	86 025	89 250
Indemnités quotidiennes de tous les autres membres du Conseil	46 245	76 502
Total des indemnités quotidiennes	132 270	165 752
Autres frais administratifs	98 885	115 464
Total des coûts liés à la gouvernance	231 155	281 216
Coûts indirects – salaires, charges sociales, aménagements et services partagés	151 253	75 690
Charges totales liées à la gouvernance	382 408	356 906

- D. Les coûts totaux liés aux charges locatives et aux services partagés présentés à la note 10A ont été réduits en raison du partage partiel des coûts liés à des projets auxiliaires financés relativement au personnel de ces projets utilisant des locaux à bureaux ou ayant recours à des services partagés au cours de l'exercice. Se reporter à la note 4 traitant de la répartition des coûts liés aux aménagements additionnels et aux services partagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 22 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 261 295 \$ pour l'exercice 2011 (250 426 \$ en 2010) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2010, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

12. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

13. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location de locaux pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2012	224 064
2013	224 064
2014	224 064
2015	224 064
2016	224 064
Par la suite	1 101 648
	2 221 968

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Au 31 mars 2011, le RLISS avait conclu des ententes de responsabilité avec tous les hôpitaux pour le prochain exercice, avec les organismes communautaires pour les trois prochains exercices et avec les centres de soins de longue durée pour les deux prochains exercices. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2011

14. Obligations aux termes de contrats de location-acquisition

Le RLISS a conclu une convention locative avec le propriétaire des locaux en vertu duquel le RLISS rembourse au propriétaire les coûts de construction liés à la rénovation en excédent des loyers réguliers payés sur la durée du contrat de location. Les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location s'établissent comme suit :

	\$
2012	40 456
2013	40 456
2014	40 456
2015	40 456
2016	40 456
Par la suite	198 909
Paiements minimaux futurs au titre des contrats de location	401 189
À déduire : montant représentant les intérêts	(85 382)
Valeur actuelle des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location	315 807

201, avenue Queens, bureau 700
London, ON N6A 1J1
Téléphone : 519 672-0445
Sans frais : 1 866 294-5446
Télécopieur : 519 672-6562
www.southwestlh.in.on.ca

RLISS du Sud-Ouest

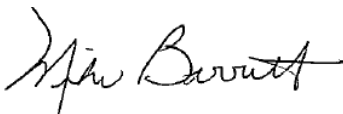
Rapport sur les responsabilités de la direction

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Ouest. La Direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportune pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Michael Barrett
Chef de la direction



Lisa M Johnson
Le directeur d'entreprise entretient

le 7 juillet 2011



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 25 mai 2011

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	525 094	705 687
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux fournisseurs de services de santé (note 9)	37 412 887	16 382 394
Montant à recevoir du Ministère	-	107 000
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	3 736	3 343
Montant à recevoir au titre de la TVH	65 468	-
Débiteurs	1 421	6 368
	38 008 606	17 204 792
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	581 241	576 742
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	37 412 887	16 382 394
Montant à verser au Ministère (note 3b)	28 518	173 656
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	7 631	-
Produits reportés (note 10f)	-	72 000
Apports de capital reportés (note 5)	409 415	504 144
	38 439 692	17 708 936
Engagements (note 6)		
Dette nette	(431 086)	(504 144)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	21 671	-
Immobilisations (note 7)	409 415	504 144
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



, administrateur



, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

		2011	2010
	Budget (non audité) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 958 148 082	2 096 400 627	1 996 757 391
Activités du RLISS	5 112 220	5 099 732	4 963 133
Planification autochtone (Aboriginal Planning) (note 10a)	-	4 702	35 525
Stratégie sur le diabète (note 10b)	-	-	98 178
Services de cybersanté (note 10c)	600 000	940 795	549 092
Chef de service des urgences (note 10d)	75 000	51 817	75 000
Chef de la performance du projet			
Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 10e)	-	100 000	100 000
Services de santé en français (note 10f)	72 000	10 000	-
Soins aux malades en phase critique (note 10g)	-	75 000	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	149 630	149 628	325 756
	1 964 156 932	2 102 832 301	2 002 904 075
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 958 148 082	2 096 400 627	1 996 757 391
Frais généraux et administratifs (note 11)	5 261 850	5 237 266	5 269 071
Planification autochtone (Aboriginal Planning) (note 10a)	-	4 702	35 777
Stratégie sur le diabète (note 10b)	-	-	81 042
Services de cybersanté (note 10c)	600 000	936 039	486 923
Chef de service des urgences (note 10d)	75 000	38 810	60 356
Chef de la performance du projet			
Urgences – ANS (note 10e)	-	97 676	105 701
Services de santé en français (note 10f)	72 000	9 318	-
Soins aux malades en phase critique (note 10g)	-	74 643	-
	1 964 156 932	2 102 799 081	2 002 796 261
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	33 220	107 814
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(33 220)	(107 814)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

		2011	2010
	Budget (non audité) (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Variation des charges payées d'avance	-	(21 671)	-
Acquisition d'immobilisations	-	(54 899)	(154 485)
Amortissement des immobilisations	-	149 628	325 756
Diminution de la dette nette	-	73 058	171 271
Dette nette au début	-	(504 144)	(675 415)
Dette nette à la fin	-	(431 086)	(504 144)

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	149 628	325 756
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(149 628)	(325 756)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	(21 030 493)	(14 268 836)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère	107 000	(107 000)
Augmentation du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	(393)	(3 343)
Diminution (augmentation) des débiteurs	4 947	(3 542)
Augmentation du montant à recevoir au titre de la TVH	(65 468)	-
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	4 499	(597 256)
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	21 030 493	14 268 836
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	(145 138)	107 814
(Augmentation) diminution du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	7 631	(17 883)
(Diminution) augmentation des produits reportés	(72 000)	72 000
Augmentation des charges payées d'avance	(21 671)	-
	(180 593)	(549 210)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(54 899)	(154 485)
Financement		
Apports de capital reçus reportés (note 5)	54 899	154 485
Diminution nette de la trésorerie	(180 593)	(549 210)
Trésorerie au début	705 687	1 254 897
Trésorerie à la fin	525 094	705 687

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juillet 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre le territoire allant de Tobermory, au nord, à Long Point, au sud, soit une superficie d'environ 22 000 kilomètres carrés. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et la perte de valeur d'actifs.

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paievements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non dépensées sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2011	Surplus de 2010
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 096 400 627	2 096 400 627	-	-
Activités du RLISS	5 249 361	5 237 266	12 095	19 818
Planification autochtone (Aboriginal Planning)	4 702	4 702	-	(252)
Services de santé en français	10 000	9 318	682	-
Stratégie sur le diabète	-	-	-	17 136
Soins aux malades en phase critique	75 000	74 643	357	-
Services de cybersanté	940 795	936 039	4 756	62 169
Chef de service des urgences	51 817	38 810	13 007	14 644
Chef du projet Urgences - ANS	100 000	97 676	2 324	(5 701)
	2 102 832 302	2 102 799 081	33 220	107 814

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	173 656	65 842
Montant du financement remboursé au Ministère	(173 656)	-
Montant du financement à recevoir du Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 10a)	(4 702)	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	33 220	107 814
Montant à verser au Ministère à la fin	28 518	173 656

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

La structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») a été créée au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. La CRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soin de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. La CRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement de la CRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

5. Apports de capital reportés

	2011	2010
	\$	\$
Solde au début	504 144	675 415
Apports de capital reçus au cours de l'exercice (note 12)	54 899	154 485
Amortissement pour l'exercice	(149 628)	(325 756)
Solde à la fin	409 415	504 144

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel jusqu'en 2015. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2012	249 223
2013	209 216
2014	198 349
2015	82 645

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
2012	2 025 460 221

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations

			2011	2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	133 685	72 999	60 686	24 445
Améliorations locatives	1 464 863	1 220 150	244 713	347 279
Matériel, mobilier et agencements de bureau	206 997	102 981	104 016	132 420
Développement Web	21 998	21 998	-	-
	1 827 543	1 418 128	409 415	504 144

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2010. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 2 096 400 627 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	1 958 148 082
Ajustement en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	138 252 545
Budget de financement final des fournisseurs de services de santé	2 096 400 627

Le budget d'exploitation final de 6 435 521 \$, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	6 008 850
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	481 570
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	(54 899)
Budget d'exploitation final du RLISS	6 435 521

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 2 096 400 627 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2011 :

	2011	2010
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 528 366 263	1 478 403 457
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	451 500	451 650
Centres de soins de longue durée	276 650 300	246 734 108
Centres d'accès aux soins communautaires	170 394 969	162 409 737
Services de soutien communautaires	34 953 026	29 644 098
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	16 619 916	15 959 228
Centres de soins de santé communautaires	12 404 709	8 712 310
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	56 559 944	54 442 803
	2 096 400 627	1 996 757 391

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2011, un montant de 37 412 887 \$ (16 382 394 \$ en 2010) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ce montant a été comptabilisé à titre de produits et de charges à l'état des activités financières, et il est inclus au tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

10. a) Planification autochtone (Aboriginal Planning)

Le Ministère a octroyé un montant de 34 992 \$ (35 525 \$ en 2010) au RLISS relativement à la planification autochtone. Le Ministère a recouvré auprès du RLISS un montant de 35 000 \$ au cours de l'exercice. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 4 702 \$ (35 777 \$ en 2010). Le RLISS a comptabilisé un montant de 4 702 \$ à titre de montant à recevoir du Ministère afin de couvrir ces charges d'exploitation.

b) Stratégie sur le diabète

Le Ministère a octroyé un montant de 0 \$ (98 178 \$ en 2010) au RLISS relativement au financement de la stratégie de gestion du diabète. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 0 \$ (81 042 \$ en 2010).

c) Services de cybersanté

Le bureau des services de cybersanté du Ministère a octroyé un montant de 942 000 \$ (600 000 \$ en 2010) au RLISS. Au cours de 2011, le RLISS a engagé un directeur général de l'information en complément du bureau de gestion du projet de services de cybersanté, tout en engageant des charges d'exploitation de 936 039 \$ (486 923 \$ en 2010). Des dépenses en immobilisations de 1 205 \$ (50 908 \$ en 2010) ont été comptabilisées au titre des immobilisations, et le financement connexe a été comptabilisé à titre d'apports de capital reportés. Le RLISS a comptabilisé le solde restant de 4 756 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

d) Chef de service des urgences

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2010) au RLISS pour que celui-ci engage un représentant chargé de la planification du service des urgences. Le Ministère a recouvré auprès du RLISS un montant de 23 183 \$ au cours de l'exercice. Le RLISS a nommé le Dr Lisa Shepherd à ce titre, et celle-ci a reçu une rémunération totalisant 38 810 \$ (60 356 \$ en 2010) sous forme d'indemnités et d'allocations mensuelles pour dépenses quotidiennes comme le décrit le Ministère. Dr Shepherd a démissionné en novembre 2010. Le RLISS a comptabilisé le solde restant de 13 007 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

e) Chef du projet Urgences – ANS

Le Ministère a octroyé un montant de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2010) au RLISS relativement au financement de la stratégie de gestion des urgences. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 97 676 \$ (105 701 \$ en 2010) et a comptabilisé le solde restant de 2 324 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

f) Services de santé en français

Le Ministère a octroyé un montant de 110 000 \$ (0 \$ en 2010) au RLISS relativement au financement des services de santé en français. Le Ministère a recouvré auprès du RLISS un montant de 100 000 \$ au cours de l'exercice. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 9 318 \$ (0 \$ en 2010) et a comptabilisé le solde restant de 682 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

Le Ministère a permis au RLISS de conserver un montant de 72 000 \$ relativement aux services de santé en français entre la fin de l'exercice 2010 et la fin août 2010. Aucune charge connexe n'a été engagée, ni aucuns fonds n'ont été octroyés au cours de l'exercice 2011 (72 000 \$ en 2010).

g) Soins aux malades en phase critique

Le Ministère a octroyé au RLISS un montant de 75 000 \$ (0 \$ en 2010) aux fins des initiatives liées aux soins aux malades en phase critique. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 74 643 \$ (0 \$ en 2010). Le RLISS a comptabilisé le solde restant de 357 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 242 761	2 865 731
Charges locatives (note 12)	205 399	240 561
Amortissement	149 628	325 756
Services partagés	359 495	362 714
Structure de collaboration avec les RLISS	50 000	12 286
Relations publiques	50 986	139 432
Services-conseils et charges liées au projet	801 032	664 610
Fournitures	36 413	82 516
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	24 275	25 900
Indemnités quotidiennes des administrateurs	54 017	65 010
Charges des membres du Conseil	49 004	133 228
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	59 604	130 495
Autres	154 652	220 832
	5 237 266	5 269 071

12. Dépenses remboursées

Le RLISS a conclu une entente avec le Centre d'accès aux soins communautaires du Sud-Ouest (le « CASC ») pour lancer un projet de prévention et de gestion des maladies chroniques (le « projet de PGMC »). Le CASC paiera les frais du RLISS pour l'aménagement et l'installation initiale des bureaux dans le cadre du projet de PGMC.

Au cours de l'exercice 2011, les montants reçus pour l'aménagement ont donné lieu à une baisse de 58 200 \$ des charges locatives, qui sont passées de 263 947 \$ à 205 399 \$ (en 2010, baisse de 58 200 \$ des charges locatives, qui sont passées de 298 761 \$ à 240 561 \$). Ce montant est inclus à l'état des activités financières.

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 30 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 262 137 \$ pour l'exercice 2011 (256 430 \$ en 2010) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2010, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2011

14. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Toronto Central LHIN

425, rue Bloor Est, bureau 201
Toronto (Ontario) M4W 3R4
Tél. : 416-921-7453 • Téléc. : 416-921-0117
Sans frais : 1 866 383-5446
www.torontocentrallhin.on.ca

31 Mars 2011

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre de Toronto (le « RLIS »), un organisme de la Couronne, adhère à des normes rigoureuses d'intégrité lors de la conduite de ses activités. Pour protéger les actifs du RLIS et garantir la fiabilité des renseignements financiers, le RLIS applique des procédures et des pratiques administratives saines, et maintient les systèmes d'information et les contrôles financiers internes qui conviennent.

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers du RLIS ci-joints incombe à la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux lois applicables et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), ainsi qu'aux normes et directives du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction a également la responsabilité de maintenir un système de contrôles internes conçus pour garantir raisonnablement que les actifs sont convenablement protégés, que les transactions sont dûment autorisées et enregistrées, et que des renseignements financiers fiables sont produits en temps utile afin de permettre la préparation des états financiers. La responsabilité de la surveillance et de l'évaluation de ces systèmes incombe à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

Avant que les états financiers soient approuvés, la direction se réunit avec les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'examiner les états financiers et de discuter de n'importe quelle question importante afférente aux rapports financiers ou aux contrôles internes.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. – les vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Camille Orridge
Président



Raj Krishnapillai
Directeur des finances



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

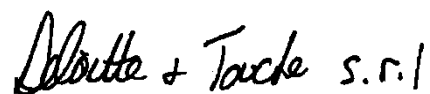
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.



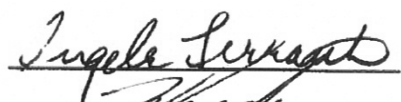
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 mai 2011

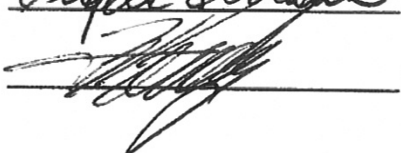
Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État de la situation financière
au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1 618 218	2 117 680
Montant à recevoir des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (les « RLISS ») (note 3)	190 390	33 172
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	59 651 414	2 333 699
Montant à recevoir au titre de la TVH	322 081	-
	61 782 103	4 484 551
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	2 192 348	2 089 583
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	59 651 414	2 333 699
Montant à verser au Ministère (note 4b)	30 837	46 070
Produits reportés	-	66 700
Apports de capital reportés (note 5)	465 091	783 608
	62 339 690	5 319 660
Dette nette	557 587	835 109
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	92 496	51 501
Immobilisations (note 6)	465 091	783 608
	557 587	835 109
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 , administrateur

 , administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

		2011	2010
	Budget (non audité) (note 7)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère	5 818 921	5 773 491	5 732 821
Financement fourni par le Ministère à la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») (note 20)	670 000	670 000	670 000
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	4 210 305 000	4 364 963 326	4 200 566 501
Services de cybersanté (note 9)	600 000	710 000	600 000
Chefs de service des urgences (note 10)	75 000	75 000	75 000
Stratégie sur le diabète (note 11)	-	-	95 000
Planification de l'adaptation des services de santé pour les Autochtones (note 12)	49 600	49 600	63 500
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 13)	100 000	100 000	100 000
Soins aux malades en phase critique (note 14)	-	75 000	-
Harmonisation des ressources et de l'aiguillage (note 15)	-	200 000	-
Services de santé en français (note 16)	-	141 400	-
Entités de planification des services de santé en français (note 17)	-	192 178	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	363 948	781 191
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS relativement à la CRLISS (note 20)	700 000	683 000	159 714
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS relativement au BSPR	5 032 924	4 823 435	4 161 756
	4 223 351 445	4 378 820 378	4 213 005 483
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	4 210 305 000	4 364 963 326	4 200 566 501
Frais généraux et administratifs (note 18)	5 818 921	5 785 344	6 102 387
Charges du Bureau des services partagés des RLISS (note 19)	5 032 924	5 174 815	4 572 366
Structure de collaboration entre les RLISS (note 20)	1 370 000	1 353 000	829 714
Services de cybersanté (note 9)	600 000	710 000	600 000
Chefs de service des urgences (note 10)	75 000	75 000	75 000
Stratégie sur le diabète et registre des cas de diabète (note 11)	-	-	95 000
Planification de l'adaptation des services de santé pour les Autochtones (note 12)	49 600	49 600	63 500
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 13)	100 000	100 000	100 000
Soins aux malades en phase critique (note 14)	-	75 000	-
Harmonisation des ressources et de l'aiguillage (note 15)	-	200 000	-
Services de santé en français (note 16)	-	111 278	-
Entités de planification des services de santé en français (note 17)	-	192 178	-
	4 223 351 445	4 378 789 541	4 213 004 468
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au Ministère	-	30 837	1 015
Financement remboursable au Ministère (note 4a)	-	(30 837)	(1 015)
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

		2011	2010
	Budget (non audité) (note 7)		
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	-	(45 431)	(579 480)
Amortissement des immobilisations	-	363 948	781 191
Variation des autres actifs non financiers	-	(40 995)	(23 275)
Augmentation de la dette nette	-	277 522	178 436
Dette nette au début	-	(835 109)	(1 013 545)
Dette nette à la fin	-	(557 587)	(835 109)

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	363 948	781 191
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(363 948)	(781 191)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution du montant à recevoir des RLIS	(157 218)	239 725
(Augmentation) des débiteurs	(322 080)	-
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	(57 317 715)	8 522 284
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	102 764	(42 972)
Augmentation (diminution) du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	57 317 715	(8 522 284)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	(15 233)	45 520
(Diminution) augmentation des produits reportés	(66 700)	40 750
(Augmentation) des charges payées d'avance	(40 995)	(23 275)
	(499 462)	259 748
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(45 431)	(579 480)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	45 431	579 480
Variation nette de la trésorerie	(499 462)	259 748
Trésorerie au début	2 117 680	1 857 932
Trésorerie à la fin	1 618 218	2 117 680

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre la ville de Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et la perte de valeur d'actifs.

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilité des RLISS (l'« entente de responsabilité ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations est initialement constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Information financière sectorielle

Les états financiers du RLISS incluent les comptes de ses divisions du BSPR et de la CRLISS. Des états de la situation financière et des activités financières du BSPR et de la CRLISS distincts sont présentés aux annexes des états financiers ci-jointes.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

La structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Il incombe à la CRLISS de fournir des conseils à tous les RLISS dans les domaines de la planification à l'égard de l'intégration et de l'engagement auprès des communautés, des méthodes de répartition, de la performance concernant la reddition de comptes et de l'alignement et de la coordination des systèmes. Toute tranche des charges d'exploitation de la CRLISS payée en trop (ou impayée) par le RLISS à la clôture de l'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir de (à verser à) la CRLISS, conformément à la convention entre la CRLISS et tous les RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilité conclue avec le Ministère, le RLIS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a. Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2011	Surplus de 2010
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs				
de services de santé	4 364 963 326	4 364 963 326	-	-
Activités du RLIS	5 786 059	5 785 344	715	1 015
CRLIS	670 000	670 000	-	-
Services de cybersanté	710 000	710 000	-	-
Chefs de service des urgences	75 000	75 000	-	-
Stratégie sur le diabète	-	-	-	-
Planification de l'adaptation des				
services de santé pour les Autochtones	49 600	49 600	-	-
Urgences □ ANS	100 000	100 000	-	-
Chefs des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	-	-
Harmonisation des ressources □ ANS	200 000	200 000	-	-
Services de santé en français	141 400	111 278	30 122	-
Entités de planification				
des services de santé en français	192 178	192 178	-	-
	4 372 962 563	4 372 931 726	30 837	1 015

- b. Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	(46 070)	(550)
Paiement au Ministère	46 070	-
Financement remboursable au Ministère		(44 505)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement		
aux activités de l'exercice visé (note 4a)	(30 837)	(1 015)
Montant à verser au Ministère à la fin	(30 837)	(46 070)

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

5. Apports de capital reportés

	2011	2010
	\$	\$
Solde au début	783 608	985 319
Apports de capital au cours de l'exercice	45 431	579 480
Amortissement pour l'exercice	(363 948)	(781 191)
Solde à la fin	465 091	783 608

6. Immobilisations

	2011	2010
	Valeur	Valeur
	comptable	comptable
	nette	nette
	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	251 685	12 568
Matériel informatique	1 600 573	765 168
Améliorations locatives	1 257 185	5 872
	3 109 443	783 608

7. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2010. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLIS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 4 364 963 326 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	4 210 305 000
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	154 658 326
Budget de financement total des fournisseurs de services de santé	4 364 963 326

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

7. Chiffres du budget (suite)

Le budget d'exploitation total, excluant le financement des fournisseurs de services de santé de 6 643 521 \$ et les entités de planification des services de santé en français, se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	5 818 921
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Services de cybersanté	600 000
Chefs de service des urgences	75 000
Planification de l'adaptation des services de santé pour les Autochtones	49 600
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (Urgences – ANS) (note 13)	100 000
Budget total	6 643 521

8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLIS peut accorder un financement de 4 364 963 326 \$ (4 200 566 501 \$ en 2010) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLIS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2011 :

	2011	2010
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	3 402 000 919	3 284 060 297
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	743 250	736 800
Centres de soins de longue durée	237 332 764	233 431 076
Centres d'accès aux soins communautaires	205 621 957	184 791 680
Services de soutien communautaires	44 287 376	43 192 053
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	43 964 652	42 116 912
Centres de soins de santé communautaires	77 213 192	72 497 865
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	93 891 490	89 763 672
Programmes de toxicomanie	24 420 104	22 553 652
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	235 443 072	227 377 944
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	44 550	44 550
	4 364 963 326	4 200 566 501

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

9. Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 710 000 \$ (600 000 \$ en 2010) relativement au projet de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	512 047	588 575
Services de traduction	1 463	1 055
Services-conseils	92 750	-
Autres	103 740	10 370
	710 000	600 000

10. Chefs de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2010) relativement aux fonctions des chefs de service des urgences. Les charges liées aux fonctions des chefs de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	1 400	15 000
Services-conseils	69 000	60 000
Autres	4 600	-
	75 000	75 000

11. Stratégie sur le diabète et registre des cas de diabète

Au cours de l'exercice précédent, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 95 000 \$ relativement au projet de stratégie sur le diabète et de registre des cas de diabète.

12. Planification de l'adaptation des services de santé pour les Autochtones

Le RLISS a reçu un financement de 49 600 \$ (63 500 \$ en 2010) relativement au projet de planification de l'adaptation des services de santé pour les Autochtones. Les charges liées au projet de planification de l'adaptation des services de santé pour les Autochtones engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	44 146	59 285
Services-conseils	-	2 265
Autres	5 454	1 950
	49 600	63 500

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

13. Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2010) relativement au projet Urgences – ANS. Les charges liées au projet Urgences – ANS engagées par le RLISS au cours de l'exercice comprenaient un montant de 100 000 \$ en salaires et charges sociales (100 000 \$ en 2010).

14. Chefs des soins aux malades en phase critique

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (néant en 2010) relativement aux fonctions des chefs des soins aux malades en phase critique. Les charges liées aux fonctions des chefs des soins aux malades en phase critique engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	1 869	-
Services-conseils	72 750	-
Autres	381	-
	75 000	-

15. Projet Autre niveau de soins (ANS) – Harmonisation des ressources et de l'aiguillage (HRA) (« ANS – HRA »)

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 200 000 \$ (néant en 2010) relativement au projet ANS – HRA. Les charges liées au projet ANS – HRA engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	199 985	-
Autres	15	-
	200 000	-

16. Services de santé en français

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 141 400 \$ (néant en 2010) relativement au programme Services de santé en français. Les charges liées au projet Services de santé en français engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	46 369	-
Services de traduction	29 554	-
Services-conseils	5 750	-
Autres	29 605	-
	111 278	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

17. Entités de planification des services de santé en français

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 192 178 \$ (néant en 2010) relativement aux entités de planification des services de santé en français, dont un financement non récurrent de 50 000 \$ lié aux coûts de lancement de l'entité de planification des services de santé en français de Toronto-Centre, qui est allé directement à cette dernière.

18. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	4 519 036	4 430 938
Charges locatives	258 548	265 333
Amortissement	12 568	370 580
Services partagés	305 695	362 714
CRLISS	50 000	12 286
Affaires et communications publiques	9 256	44 494
Services-conseils	220 914	72 522
Services de traduction	9 393	33 890
Services professionnels	23 645	39 624
Fournitures	83 266	102 557
Frais de gouvernance	55 866	104 554
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	48 697	63 586
Autres	188 460	199 309
	5 785 344	6 102 387

Le tableau suivant présente les charges au titre des indemnités quotidiennes du président et des administrateurs du Conseil ainsi que les frais de déplacement liés à ceux-ci, lesquels sont inclus aux frais de gouvernance du tableau des frais généraux et administratifs ci-dessus.

	Budget	Montant réel 2011	Montant réel 2010
	\$	\$	\$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	54 600	22 475	34 225
Charge au titre des indemnités quotidiennes des administrateurs du Conseil	103 500	32 100	66 325
Frais de déplacement des membres du Conseil	6 900	1 291	4 004
	165 000	55 866	104 554

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

19. Charges liées aux services communs du RLISS

Alors que l'état des activités financières présente les charges liées aux services communs du RLISS selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires	1 556 568	1 093 259
Charges sociales	222 066	137 687
Fournitures	29 620	31 489
Télécommunications	17 312	22 000
Recrutement et perfectionnement des employés	10 294	60 417
Frais liés à l'informatique	508 995	663 941
Honoraires de consultation	606	262 800
Services professionnels	15 099	34 904
Frais liés aux réunions	4 806	2 444
Amortissement	351 380	410 610
Charges locatives	180 770	103 490
Autres	59 673	34 106
Services partagés	2 577 121	2 077 933
Total des charges liées aux services communs du RLISS	5 534 310	4 935 080
Moins : opérations interentités éliminées sur consolidation	(359 495)	(362 714)
	5 174 815	4 572 366

20. Charges liées aux services de la structure de collaboration entre les RLISS

Alors que l'état des activités financières présente les charges liées à la structure de collaboration entre les RLISS selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

La CRLISS a reçu un financement de 670 000 \$ du Ministère, tandis que la tranche restante des produits a été fournie par les RLISS. La répartition des coûts est fondée sur le pourcentage proportionnel du financement reçu.

	RLISS	Ministère	Total 2011	Total 2010
	\$	\$	\$	\$
Salaires	517 094	472 651	989 745	325 387
Charges sociales	126 654	115 768	242 422	82 394
Fournitures	1 188	1 086	2 274	6 337
Télécommunications	20 207	18 470	38 677	35 785
Recrutement et perfectionnement des employés	1 998	1 827	3 825	48 634
Frais liés à l'informatique	3 519	3 215	6 734	83 692
Honoraires de consultation	8 645	7 902	16 547	206 815
Frais liés aux réunions	13 287	12 145	25 432	7 584
Charges locatives	36 906	33 734	70 640	40 299
Autres	3 502	3 202	6 704	5 073
	733 000	670 000	1 403 000	842 000
Moins : opérations interentités éliminées sur consolidation	(50 000)	-	(50 000)	(12 286)
	683 000	670 000	1 353 000	829 714

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2011

21. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 62 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 467 710 \$ pour l'exercice 2011 (379 969 \$ en 2010) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2009, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

22. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

23. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2012	601 462
2013	615 932
2014	633 985
2015	653 012
2016	334 090

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité pour les exercices 2012 et 2013.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État cumulé de la situation financière et des activités financières par division - Annexe I
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
	Toronto-Centre		Bureau des services partagés		Structure de collaboration entre les RLISS		Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers								
Trésorerie	936 490	650 198	457 810	1 364 852	223 918	102 630	1 618 218	2 117 680
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS*	98 762	187 628	-	-	-	-	98 762	187 628
Montant à recevoir des RLISS	-	-	157 390	33 172	33 000	-	190 390	33 172
Montant à recevoir de la structure de collaboration entre les RLISS*	12 744	67 805	-	-	-	-	12 744	67 805
Montant à recevoir du Ministère	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	59 651 414	2 333 699	-	-	-	-	59 651 414	2 333 699
Montant à recevoir au titre de la TVH	90 033	-	226 367	-	5 681	-	322 081	-
	60 789 443	3 239 330	841 567	1 398 024	262 599	102 630	61 893 609	4 739 984
Passifs								
Créditeurs et charges à payer	1 160 887	796 181	695 426	1 258 577	336 034	34 825	2 192 348	2 089 583
Montant à verser au RLISS de Toronto-Centre*	-	-	98 762	187 628	12 744	67 805	111 506	255 433
Montant à verser à la CRLISS*	-	-	85 736	-	(85 736)	-	-	-
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	59 651 414	2 333 699	-	-	-	-	59 651 414	2 333 699
Produits reportés	-	66 700	-	-	-	-	-	66 700
Apports de capital reportés	45 430	12 568	419 661	771 040	-	-	465 091	783 608
Montant à verser au Ministère	30 837	46 070	-	-	-	-	30 837	46 070
	60 888 568	3 255 218	1 299 585	2 217 245	263 042	102 630	62 451 196	5 575 093
Dette nette	(99 125)	(15 888)	(458 018)	(819 221)	(444)	-	(557 587)	(835 109)
Actifs non financiers								
Charges payées d'avance	53 695	3 320	38 357	48 181	444	-	92 496	51 501
Immobilisations	45 430	12 568	419 661	771 040	-	-	465 091	783 608
Surplus accumulé	-	-	-	-	-	-	-	-

* Le montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS, le montant à recevoir de la CRLISS et le montant à verser au RLISS de Toronto-Centre sont éliminés à la consolidation.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État cumulé de la situation financière et des activités financières par division - Annexe I (suite)
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010		2011	2010		2011	2010		2011	2010
	Toronto-Centre			Bureau des services partagés			Structure de collaboration entre les RLISS				
	Budget	Montant réel	Montant réel	Budget	Montant réel	Montant réel	Budget	Montant réel	Montant réel	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits											
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS*	-	-	-	5 032 924	5 182 930	4 524 470	700 000	733 000	172 000	5 915 930	4 696 470
Financement fourni par le Ministère	5 818 921	5 773 491	5 732 821	-	-	-	670 000	670 000	670 000	6 443 491	6 402 821
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé											
(note 8)	4 210 305 000	4 364 963 326	4 200 566 501	-	-	-	-	-	-	4 364 963 326	4 200 566 501
Financement des services de cybersanté (note 9)	600 000	710 000	600 000	-	-	-	-	-	-	710 000	600 000
Chefs de service des urgences (note 10)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000
Stratégie sur le diabète (note 11)	-	-	95 000	-	-	-	-	-	-	-	95 000
Planification de l'adaptation des services de santé											
pour les Autochtones (note 12)	49 600	49 600	63 500	-	-	-	-	-	-	49 600	63 500
Urgences - ANS (note 13)	-	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000
Soins aux malades en phase critique (note 14)	100 000	75 000	-	-	-	-	-	-	-	75 000	-
Harmonisation des ressources et de l'aiguillage (note 15)	-	200 000	-	-	-	-	-	-	-	200 000	-
Services de santé en français (note 16)	-	141 400	-	-	-	-	-	-	-	141 400	-
Entités de planification des services de santé en français (note 17)	-	192 178	-	-	-	-	-	-	-	192 178	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	12 568	370 581	-	351 380	410 610	-	-	-	363 948	781 191
	4 216 948 521	4 372 292 563	4 207 603 403	5 032 924	5 534 310	4 935 080	1 370 000	1 403 000	842 000	4 379 229 873	4 213 380 483
Charges											
Frais généraux et administratifs (note 18)	5 818 921	5 785 344	6 102 387	-	-	-	-	-	-	5 785 344	6 102 387
Services partagés des RLISS*	-	-	-	5 032 924	5 534 310	4 935 080	-	-	842 000	5 534 310	5 777 080
Structure de collaboration entre les RLISS (note 20)	-	-	-	-	-	-	1 370 000	1 403 000	-	1 403 000	-
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé											
(note 8)	4 210 305 000	4 364 963 326	4 200 566 501	-	-	-	-	-	-	4 364 963 326	4 200 566 501
Services de cybersanté (note 9)	600 000	710 000	600 000	-	-	-	-	-	-	710 000	600 000
Chefs de service des urgences (note 10)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000
Stratégie sur le diabète et registre des cas de diabète (note 11)	-	-	95 000	-	-	-	-	-	-	-	95 000
Planification de l'adaptation des services de santé											
pour les Autochtones (note 12)	49 600	49 600	63 500	-	-	-	-	-	-	49 600	63 500
Urgences - ANS (note 13)	100 000	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000
Soins aux malades en phase critique (note 14)	-	75 000	-	-	-	-	-	-	-	75 000	-
Harmonisation des ressources et de l'aiguillage (note 15)	-	200 000	-	-	-	-	-	-	-	200 000	-
Services de santé en français (note 16)	-	111 278	-	-	-	-	-	-	-	111 278	-
Entités de planification des services de santé en français (note 17)	-	192 178	-	-	-	-	-	-	-	192 178	-
	4 216 948 521	4 372 261 726	4 207 602 388	5 032 924	5 534 310	4 935 080	1 370 000	1 403 000	842 000	4 379 199 036	4 213 379 468
Surplus de l'exercice avant le surplus de financement remboursable	-	30 837	1 015	-	-	-	-	-	-	30 837	1 015
Surplus de financement remboursable au Ministère (note 4a)	-	(30 837)	(1 015)	-	-	-	-	-	-	(30 837)	(1 015)
Surplus accumulé au début	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

* Ces montants ont été ajustés de 359 495 \$ relativement aux opérations du RLISS de Toronto-Centre. Ces montants reflètent les opérations que le Bureau des services partagés a effectuées au nom des 14 RLISS (note 19).

* Ces montants ont été ajustés de 50 000 \$ relativement aux opérations du RLISS de Toronto-Centre. Ces montants reflètent les opérations que la CRLISS a effectuées au nom des 14 RLISS (note 20).

Réseaux locaux d'intégration des services de santé

Bureau des services partagés

Annexe : Situation financière et activités financières – Annexe II
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	457 810	1 364 852
Montant à recevoir des RLISS	157 390	33 172
Montant à recevoir au titre de la TVH	226 367	-
	841 567	1 398 024
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	695 426	1 258 577
Montant à verser au RLISS de Toronto-Centre*	98 762	187 628
Montant à verser à la CRLISS*	85 736	-
Apports de capital reportés	419 661	771 040
	1 299 585	2 217 245
Dette nette	(458 018)	(819 221)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	38 357	48 181
Immobilisations	419 661	771 040
Surplus accumulé	-	-

	Budget (non audité)	2011	2010
	\$	\$	\$
Produits			
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS	5 032 924	5 182 930	4 524 470
Amortissement des apports de capital reportés	-	351 380	410 610
	5 032 924	5 534 310	4 935 080
Charges			
Services partagés des RLISS	5 032 924	5 534 310	4 935 080
Surplus de l'exercice	-	-	-

* Les montants à verser au RLISS de Toronto-Centre et à la CRLISS sont éliminés à la consolidation.

Réseaux locaux d'intégration des services de santé Structure de collaboration entre les RLISS (CRLISS)

Annexe : Situation financière et activités financières – Annexe III
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	223 918	102 630
Montant à recevoir des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (les « RLISS »)	33 000	-
Montant à recevoir au titre de la TVH	5 681	-
Montant à recevoir du BSPR*	85 736	-
	348 335	102 630
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	336 035	34 825
Montant à verser au RLISS de Toronto-Centre*	12 744	67 805
	348 779	102 630
Dette nette	(444)	-
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	444	-
Surplus accumulé	-	-

		2011	2010
	Budget	Montant	Montant
	(non audité)	réel	réel
	\$	\$	\$
Produits			
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS	700 000	733 000	172 000
Financement du Ministère	670 000	670 000	670 000
	1 370 000	1 403 000	842 000
Charges			
Charges liées à la structure de collaboration entre les RLISS	1 370 000	1403 000	842 000
Surplus de l'exercice	-	-	-

* Le montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS et le montant à verser au RLISS de Toronto-Centre sont éliminés à la consolidation.

50 Sportsworld Crossing Road, Suite 220
Kitchener, ON N2P 0A4
Tel: 519 650 4472
Toll Free: 1 866 306 5446 Fax: 519 650 3155
www.wwlhin.on.ca
www.wwpartnersinhealth.ca

Waterloo Wellington LHIN

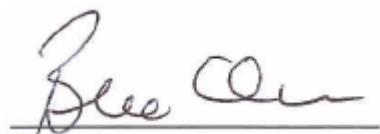
Rapport sur les responsabilités de la direction Le 31 mars 2011

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Waterloo Wellington. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux norms du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financiers fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction recontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Bruce Lauckner
Directeur general



Brian Swainson
Directeur principal



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 mai 2011

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État de la situation financière
au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1 042 057	1 056 475
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	-	43 500
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (note 4)	-	1 233
Autres débiteurs	49 732	-
	1 091 789	1 101 208
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	1 076 709	1 027 385
Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 3b)	33 086	27 286
Montant à verser au Bureau des services partagés des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (note 4)	8 934	-
Apports de capital reportés (note 5)	290 752	384 155
Produits reportés	-	46 537
	1 409 481	1 485 363
Engagements (note 6)		
Dette nette	(317 692)	(384 155)
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 7)	290 752	384 155
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 , administrateur
 , administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
Budget (non audité) (note 8)	Montant réel	Montant réel
\$	\$	\$
Produits		
Financement fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée		
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	860 916 865	920 425 127
Activités du Réseau local d'intégration des services de santé – frais généraux et administratifs	4 354 419	4 478 487
Services de cybersanté (note 10a)	-	600 000
Chef de service des urgences (note 10b)	-	75 000
Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins (note 10c)	-	100 000
Planification autochtone (Aboriginal Planning) (note 10d)	-	5 000
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario (note 10e)	-	-
Services de santé en français (note 10f)	-	50 537
Gestion personnelle du diabète (note 10g)	-	-
Évaluation d'impact sur l'équité en santé (note 10h)	-	-
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10i)	-	75 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	105 306
	865 271 284	925 914 457
Charges		
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	860 916 865	920 425 127
Activités du Réseau local d'intégration des services de santé – frais généraux et administratifs (note 11)	4 354 419	4 554 707
Services de cybersanté (note 10a)	-	600 000
Chef de service des urgences (note 10b)	-	75 000
Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins (note 10c)	-	100 000
Planification autochtone (Aboriginal Planning) (note 10d)	-	5 000
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario (note 10e)	-	-
Services de santé en français (note 10f)	-	46 537
Gestion personnelle du diabète (note 10g)	-	-
Évaluation d'impact sur l'équité en en santé (note 10h)	-	1 478
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10i)	-	75 000
	865 271 284	925 882 849
Surplus de l'exercice avant le financement remboursable au ministère de la Santé et des Soins de longue durée	-	31 608
Financement remboursable au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 3b)	-	(31 608)
Surplus de l'exercice	-	-
Surplus accumulé au début	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	Budget (non audité) (note 8)	2011 \$	2010 \$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Variation des charges payées d'avance	-	(26 940)	17 235
Acquisition d'immobilisations	-	(11 903)	(323 674)
Amortissement des immobilisations	-	105 306	146 019
Diminution de la dette nette	-	66 463	(160 420)
Dette nette au début	-	(384 155)	(223 735)
Dette nette à la fin	-	(317 692)	(384 155)

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	105 306	146 019
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(105 306)	(146 019)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	43 500	(43 500)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Bureau des services partagés des Réseaux locaux d'intégration des services de santé	1 233	(1 233)
(Augmentation) des autres débiteurs	(49 732)	-
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	49 324	(11 487)
Augmentation du montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée	5 800	27 197
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des Réseaux locaux d'intégration des services de santé	8 934	(17 511)
(Diminution) augmentation des produits reportés	(46 537)	46 537
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(26 940)	17 235
	(14 418)	17 238
Acquisition d'immobilisations	(11 903)	(323 674)
Financement		
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(14 418)	17 238
Trésorerie au début	1 056 475	1 039 237
Trésorerie à la fin	1 042 057	1 056 475

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2011

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington (le « RLISS WW ») a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), alors que le RLISS WW et ses lettres patentes étaient dissous. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Un Réseau local d'intégration des services de santé (un « RLISS ») est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Chaque RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par un RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers de chaque RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Le RLISS WW a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS WW couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS WW comprend la totalité du comté de Wellington, la région de Waterloo et la ville de Guelph, en plus d'englober une partie du comté de Grey, que les RLISS du Sud-Ouest et de Simcoe Nord Muskoka se partagent également. Le RLISS WW conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS WW constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, s'il y a lieu, selon les recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA, telles qu'elles sont interprétées par la province d'Ontario. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS WW sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur comptable d'actifs.

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS WW est financé uniquement par la province d'Ontario, en vertu d'une entente liée au rendement des RLISS (l'« entente liée au rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS WW ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Le RLISS WW a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS WW. Au cours de l'exercice, le RLISS WW autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS WW.

Les états financiers du RLISS WW n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique, mobilier et agencements de bureau	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente liée au rendement conclue avec le Ministère, le RLISS WW doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Produits	Charges	Surplus de 2011	Surplus de 2010
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs				
de services de santé	920 425 127	920 425 127	-	-
Activités du RLISS	4 583 793	4 554 707	29 086	48
Services de cybersanté	600 000	600 000	-	-
Chef de service des urgences	75 000	75 000	-	-
Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	-	-
Planification autochtone (Aboriginal planning)	5 000	5 000	-	-
Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario	-	-	-	-
Services de santé en français	50 537	46 537	4 000	-
Gestion personnelle du diabète	-	-	-	18 649
Évaluation d'impact sur l'équité en santé	-	1 478	(1 478)	8 500
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	-	-
	925 914 457	925 882 849	31 608	27 197

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2011

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	27 286	89
Païement au Ministère au cours de l'exercice	(25 808)	-
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	31 608	27 197
Montant à verser au Ministère à la fin	33 086	27 286

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et la CRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

La CRLISS a été créée au cours de l'exercice 2011 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. La CRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS :

- dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en collaboration avec les systèmes de soin de santé;
- dans leur rôle de gestionnaire de système;
- quand il y a lieu, dans l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales;
- dans la détermination et la communication des pratiques exemplaires.

La CRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement de la CRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

5. Apports de capital reportés

	2011	2010
	\$	\$
Solde au début	384 155	206 500
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	11 903	323 674
Amortissement pour l'exercice	(105 306)	(146 019)
	290 752	384 155

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2011

6. Engagements

Le RLISS WW a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation et de contrats d'entretien visant des locaux, des logiciels et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2012	292 545
2013	325 259
2014	329 121
2015	333 083
2016	349 524
Par la suite	1 324 499

Le RLISS WW a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS WW par le Ministère.

7. Immobilisations

			2011	2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	338 622	156 273	182 349	232 178
Matériel informatique	48 756	28 740	20 016	26 179
Développement Web	23 043	23 043	-	-
Améliorations locatives	689 250	600 863	88 387	125 798
	1 099 671	808 919	290 752	384 155

8. Chiffres du budget

Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2010 approuvé par le Conseil du RLISS. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS WW au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 920 425 127 \$ est calculé comme suit :

Budget initial	860 916 865
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	59 508 262
Budget final	920 425 127

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2011

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget final des frais généraux et administratifs et des initiatives précises de 4 478 487 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	4 354 419
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	135 971
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	(11 903)
Budget final	4 478 487

Aucun budget n'a été fixé en regard des éléments figurant à l'état de la variation de la dette nette.

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLSS WW peut accorder un financement de 920 425 127 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLSS WW à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2011 :

	2011	2010
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	562 147 855	532 644 311
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	159 225	159 225
Centres de soins de longue durée	147 875 383	138 689 922
Centres d'accès aux soins communautaires	101 024 036	94 389 560
Services de soutien communautaires	16 998 689	15 474 635
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	6 241 198	6 206 398
Centres de soins de santé communautaires	16 579 197	15 044 242
Programmes communautaires de soins de santé mentale	28 419 993	27 492 660
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	30 209 100	29 908 500
Programmes de toxicomanie	8 803 304	8 479 238
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé	1 967 147	2 275 594
Total	920 425 127	870 764 285

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2011

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS WW par le Ministère relativement à certains projets

a) Services de cybersanté

Le RLISS WW a reçu du Ministère un financement de 600 000 \$ (600 000 \$ en 2010). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir son plan stratégique de services de cybersanté, lequel est défini dans son plan de services de santé intégrés. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires, charges sociales et services-conseils	506 893	560 278
Autres	93 107	39 722
	600 000	600 000

b) Chef de service des urgences

Le RLISS WW a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2010) relativement aux fonctions du chef de service des urgences. Les charges liées aux fonctions du chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires, charges sociales et services-conseils	74 030	72 909
Autres	970	2 091
	75 000	75 000

c) Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins

Le RLISS WW a reçu un financement de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2010) relativement aux fonctions du chef du projet Urgences – Autre niveau de soins. Les charges liées aux fonctions du chef du projet Urgences – Autre niveau de soins engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires, charges sociales et services-conseils	100 000	100 000
	100 000	100 000

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2011

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS WW par le Ministère relativement à certains projets (suite)

d) Planification autochtone (Aboriginal Planning)

Le RLISS WW a reçu un financement de 5 000 \$ (5 000 \$ en 2010) relativement à la planification autochtone. Les charges liées à la planification autochtone engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Engagement auprès de la communauté	5 000	5 000
	5 000	5 000

e) Stratégie sur le diabète de la province d'Ontario

Le RLISS WW a reçu un financement de néant (25 000 \$ en 2010) relativement à la stratégie sur le diabète de la province d'Ontario. Aucune charge liée à la stratégie sur le diabète de la province d'Ontario n'a été engagée au cours de l'exercice.

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	-	25 000
	-	25 000

f) Services de santé en français

Le RLISS WW a reçu un financement de 50 537 \$ (15 163 \$ en 2010) relativement aux services de santé en français. Les charges liées aux services de santé en français engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	17 610	8 278
Autres	28 927	6 885
	46 537	15 163

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2011

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS WW par le Ministère relativement à certains projets (suite)

g) Gestion personnelle du diabète

Le RLISS WW a reçu un financement de néant (35 000 \$ en 2010) relativement à la gestion personnelle du diabète. Aucune charge liée à la gestion personnelle du diabète n'a été engagée au cours de l'exercice.

	2011	2010
	\$	\$
Services-conseils	-	1 001
Autres	-	15 350
	-	16 351

h) Évaluation d'impact sur l'équité en santé

Le RLISS WW a reçu un financement de néant (8 500 \$ en 2010) relativement à l'évaluation d'impact sur l'équité en santé. Les charges liées à l'évaluation d'impact sur l'équité en santé engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Autres	1 478	-
	1 478	-

Le Ministère a autorisé qu'un montant de 1 478 \$ de charges engagées en 2011 soit porté en réduction du financement de l'exercice précédent.

i) Chef des soins aux malades en phase critique

Le RLISS WW a reçu un financement de 75 000 \$ (néant en 2010) relativement au chef des soins aux malades en phase critique. Les charges liées au chef des soins aux malades en phase critique engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Services-conseils	75 000	-
	75 000	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2011

11. Activités du RLISS – frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2011	2010
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 949 762	2 702 925
Charges locatives	317 182	210 273
Amortissement	105 306	146 019
Services partagés	379 155	362 714
Structure de collaboration entre les RLISS	45 000	12 286
Relations publiques	64 715	93 775
Services-conseils	107 370	158 181
Fournitures	81 998	64 488
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	80 805	82 250
Indemnités quotidiennes de tous les autres membres du Conseil	35 100	34 100
Autres frais de gouvernance	45 674	69 886
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	62 038	69 097
Autres	280 603	170 722
	4 554 707	4 176 716

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS WW verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 30 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a été de 281 497 \$ pour l'exercice 2011 (237 232 \$ en 2010) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2010, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS WW est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS WW ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS WW conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE DE L'ONTARIO

Les états financiers de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario au 31 décembre 2010 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.



Suite 200, Roberta Bondar Place, 70 Foster Drive, Sault Ste. Marie, Ontario P6A 6V8
Tel: (705) 945-6700 or 1-800-461-8329, Fax. (705) 945-6701. www.nohfc.com

Place Roberta Bondar, Bureau 200, 70, promenade Foster, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V8
Tél. (705) 945-6700 ou 1-800-461-8329, Téléc. (705) 945-6701. www.nohfc.com

Responsabilité relative à la présentation des états financiers

Les états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), que vous trouverez ci-joints, ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les transactions qui ont une incidence sur l'exercice en cours ne pourront être complétées avec certitude qu'au cours d'exercices ultérieurs. Les états financiers ont été préparés judicieusement selon un seuil d'importance relative et sont fondés sur l'information disponible au 21 juin 2011.

Il incombe à la direction de veiller à l'intégrité des états financiers et de maintenir un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection des actifs ainsi que l'accès, au moment opportun, à des renseignements financiers fiables. Le système comprend des politiques et méthodes formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure la délégation judicieuse des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de veiller, par l'entremise du comité de vérification, à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relatives à la communication de l'information financière et aux contrôles internes. Le comité de vérification, dont les membres qui ne sont ni employés, ni officiers de la SGFPNO, se réunit périodiquement avec la direction et le Bureau du vérificateur général pour s'assurer que chacun s'est acquitté, comme il se doit, de sa responsabilité respective.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe aux vérificateurs d'exprimer une opinion sur la fidélité de la présentation des états financiers et la mesure dans laquelle ils sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs décrit la portée de l'examen effectué ainsi que leur opinion.



Bruce Strapp
Directeur général
SGFPNO



Mike Murray, CA
Chef des Services financiers
SGFPNO



David Petersson, CGA
Conseiller financier principal
SGFPNO



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
et au ministre du Développement du Nord, des Mines et des Forêts

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état des recettes et dépenses et de l'investissement net par la province de l'Ontario et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario situation financière de la au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 21 juin, 2011

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 2011

	2011 (milliers\$)	2010 (milliers\$)
Actif		
Espèces et quasi-espèces (Note 3)	216 940	220 073
Intérêts courus	1 774	1 204
Avances à d'autres ministères	-	100
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario	-	10 000
Prêts en cours (Note 4)	55 430	43 627
	<u>274 144</u>	<u>275 004</u>
Fonds de diversification Patten Post sous administration (Note 5)	777	1 201
Fonds Duke Energy sous administration (Note 6)	235	241
	<u>275 156</u>	<u>276 446</u>
 Passif		
Comptes créditeurs	1 206	1 038
Fonds de diversification Patten Post sous administration (Note 5)	777	1 201
Fonds Duke Energy sous administration (Note 6)	235	241
	<u>2 218</u>	<u>2 480</u>
 Investissement net de la province de l'Ontario	<u>272 938</u>	<u>273 966</u>
	<u>275 156</u>	<u>276 446</u>

Engagements (Note 9)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration:


Co-président


Co-président


Directeur général

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des recettes et dépenses et de l'investissement net par la province de l'Ontario
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011 (milliers \$)	2010 (milliers \$)
Recettes		
Subvention de la province de l'Ontario	90 000	80 000
Intérêts sur les espèces et quasi-espèces	2 294	2 499
Intérêts sur les prêts en cours	2 355	1 930
	<u>94 649</u>	<u>84 429</u>
Dépenses		
Cotisations conditionnelles	81 934	72 892
Créances irrécouvrables, après déduction des recouvrements (Note 7)	6 683	4 958
Administration (Note 8)	7 060	5 279
	<u>95 677</u>	<u>83 129</u>
Excédent (des dépenses sur les recettes) des recettes sur les dépenses	(1 028)	1 300
Investissement net de la province de l'Ontario, début de l'exercice	<u>273 966</u>	<u>272 666</u>
Investissement net de la province de l'Ontario, fin de l'exercice	<u>272 938</u>	<u>273 966</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011 (milliers \$)	2010 (milliers \$)
Activités de prêts, d'investissement et d'aide financière		
Versements sur prêts	(21 868)	(10 762)
Achat de prêts de la Société des obligations de développement du Nord de l'Ontario	-	(1 693)
Remboursement et recouvrement de prêts	3 850	6 717
Cotisations conditionnelles	(81 238)	(71 998)
Intérêts reçus sur les prêts en cours	1 161	475
	<u>(98 095)</u>	<u>(77 261)</u>
Activités de financement		
Apports en espèce de la province pour :		
Activités de prêts et aide financière	<u>100 000</u>	<u>70 000</u>
Activités de fonctionnement		
Intérêts reçus sur les espèces et les quasi-espèces	1 754	4 061
Frais administratifs	(6 892)	(5 310)
Avances à d'autres ministères	100	300
	<u>(5,038)</u>	<u>(949)</u>
Diminution des espèces et quasi-espèces	(3 133)	(8 210)
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	220 073	228 283
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice	216 940	220 073

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2011

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été constituée, sans capital-actions, le 1^{er} juin 1988, en vertu de la *Loi sur le fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. La raison d'être de la Société consiste à financer les projets d'amélioration de l'infrastructure et de développement économique dans le Nord de l'Ontario en offrant une aide financière sous forme de contributions conditionnelles, de prêts-subventions liés au rendement, de prêts d'encouragement à terme et de garanties d'emprunt. En tant qu'Organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société est exempte de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

La Société travaille en partenariat avec les collectivités, les sociétés, les entrepreneurs et les jeunes dans le Nord de l'Ontario en vue de créer des emplois et de renforcer l'économie du Nord. La Société offre sept programmes ciblés : le Programme des entrepreneurs du Nord de l'Ontario, le Programme d'éducation coopérative et de stages, le Programme des jeunes entrepreneurs, le Programme d'énergie pour le Nord, le Programme de technologies émergentes, le Programme des entrepreneurs et le Programme d'amélioration de l'infrastructure et de développement communautaire.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a établi les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

(a) Méthodes de comptabilité

Les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(b) Transactions avec la province de l'Ontario

La province de l'Ontario accorde des fonds en vue de financer les activités de prêts et d'aide financière de la Société. L'investissement de la province est augmenté (réduit) selon l'excédent (l'insuffisance) des revenus sur les dépenses.

(c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués principalement de fonds mis en dépôt auprès de banques à charte et de placements à court terme en dépôt auprès de l'Office ontarien de financement, une entité apparentée.

(d) Provision pour créances irrécouvrables

Les créances irrécouvrables proviennent de prêts en cours consentis par la Société. Outre certaines sommes radiées et amorties, on conserve une provision pour créances irrécouvrables d'un montant jugé suffisant pour absorber les éventuelles créances irrécouvrables. La provision pour pertes sur prêts comprend des provisions pour certains prêts et est déduite des prêts en cours.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2011

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les sommes radiées et amorties durant l'exercice, déductions faites des recouvrements des sommes radiées et amorties réalisés au cours d'exercices précédents, et les changements apportés aux provisions, figurent au poste des créances irrécouvrables dans l'état des recettes et dépenses et de l'investissement net de la province de l'Ontario.

(e) Comptabilisation des revenus

Les subventions du gouvernement sont comptabilisées lorsqu'elles sont à recevoir. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(f) Subventions et prêts-subventions

En général, on dispense l'emprunteur d'effectuer le remboursement d'un prêt à condition qu'il se conforme à certaines exigences après le versement du prêt. La Société comptabilise les subventions et les prêts-subventions lorsqu'ils sont octroyés, car historiquement les promoteurs ont rempli toutes les conditions. Le recouvrement des sommes pour lesquelles les conditions ne sont pas remplies est comptabilisé dans l'année où les sommes sont reçues.

(g) Utilisation des estimations comptables

Pour préparer des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, la direction doit faire des estimations comptables et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés au titre de l'actif et du passif, des recettes et des dépenses au cours de la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

(h) Actifs et passifs financiers

Le chapitre 3855 du manuel de l'ICCA établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers. Elles exigent que les actifs et passifs financiers soient comptabilisés au bilan lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Selon cette norme, tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, sauf certaines transactions entre entités apparentées.

L'évaluation au cours des périodes subséquentes est effectuée selon que l'instrument financier a été classé comme détenu à des fins de transaction, prêts et créances, détenu jusqu'à son échéance, disponible à la vente ou passifs financiers. La direction détermine la classification des actifs et passifs financiers à la comptabilisation initiale et les désignations faites pour chaque instrument financier sont indiquées dans les notes. Voici une description des diverses classifications :

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes sont comptabilisés au résultat net. Le chapitre 3855 permet à une entité de désigner tout instrument financier comme détenu à des fins de transaction lors de la comptabilisation initiale ou de l'adoption de cette norme, même si cet instrument ne répond pas à la définition de « détenu à des fins de transaction » spécifiée dans le chapitre 3855. Les instruments financiers de la Société classés comme détenus à des fins de transaction sont les espèces et quasi-espèces, les intérêts courus sur les placements, les actifs du Fonds de diversification Patten Post et les actifs du Fonds Duke Energy.

Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont évalués au coût amorti. Les instruments financiers de la société classés comme prêts et créances comprennent les intérêts courus sur les prêts et sur les prêts en cours. Les prêts sans intérêt sont actualisés au taux de pondération des risques assigné à des prêts similaires pour déterminer la valeur actuelle du prêt. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée est, en substance, une subvention, et elle est comptabilisée comme dépense en subvention pour l'année où le prêt est consenti. Le montant de l'escompte du prêt est amorti aux revenus d'intérêts au cours de la période sans intérêt.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et les actifs disponibles à la vente seraient évalués à la juste valeur ; cependant, il n'existe pas d'instruments financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance ou disponibles à la vente.

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers comprennent les comptes créditeurs. Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

3. LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

La *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* limite les investissements aux titres émis ou garantis par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale de reconstruction et de développement et les banques canadiennes des annexes I ou II, de même qu'aux autres placements autorisés par le lieutenant gouverneur en conseil. La Société, en vertu d'une entente de gestion des investissements conclus avec l'Office ontarien de financement, investit ces fonds excédentaires dans des titres autorisés par la *Loi*.

Les espèces et quasi-espèces comprennent :

	2011	2010
	(milliers \$)	(milliers \$)
Espèces	21 555	9 664
Placements à court terme	195 385	210 409
	<u>216 940</u>	<u>220 073</u>

Les placements à court terme comprennent les bons du Trésor (arrivant à échéance d'ici 365 jours) qui affichent un rendement moyen de 1,10 % (,75 % en 2010). Tous les bons du Trésor sont remboursables sur demande.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2011

4. PRÊTS EN COURS

	2011 (milliers \$)	2010 (milliers \$)
Prêts courants	5 580	3 913
Prêts à long terme	67 433	50 902
Provision pour créances irrécouvrables sur certains prêts	(15 172)	(8 812)
Escompte sur les prêts	(2 411)	(2 376)
	<u>55 430</u>	<u>43 627</u>

En général, les prêts portent des taux d'intérêts fixes variant de 0 % à 9,25 % et sont entièrement remboursables dans les 20 ans suivant la date à laquelle ils ont été versés.

Les changements relatifs à la provision pour les créances irrécouvrables sur certains prêts se détaillent comme suit :

	2011 (milliers \$)	2010 (milliers \$)
Solde au début de l'exercice	8 812	15 741
Prêts radiés durant l'exercice	(323)	(11 887)
Changement dans la provision des prêts	6 683	5 054
Recouvrements	-	(96)
Solde à la fin de l'exercice	<u>15 172</u>	<u>8 812</u>

Les changements relatifs aux soldes de l'escompte des prêts se détaillent comme suit :

	2011 (milliers \$)	2010 (milliers \$)
Solde au début de l'exercice	2 376	2 179
Montant de l'escompte de prêt passé en charge	696	1 268
Montant amorti comme intérêt sur les prêts en cours	(661)	(1 071)
Solde à la fin de l'exercice	<u>2 411</u>	<u>2 376</u>

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2011

5. LE FONDS DE DIVERSIFICATION PATTEN POST SOUS ADMINISTRATION

La Société est responsable de la gestion d'un fonds dont les produits ont été reçus par la société Ontario Power Generation Incorporated. Le Fonds a pour but de venir en aide aux collectivités qui ont connu des difficultés économiques par suite de la fermeture de mines d'uranium dans la région d'Elliot Lake. La Société est responsable du traitement des demandes de financement en fonction des critères de financement établis, jusqu'à ce que le solde du Fonds soit versé.

Les activités du fonds se détaillent comme suit :

	2011 (milliers \$)	2010 (milliers \$)
Revenu de placements	24	25
Sommes versées aux collectivités	(448)	(271)
Résultats nets pour l'exercice	(424)	(246)
Solde du Fonds, début de l'exercice	1 201	1 447
Solde du Fonds, fin de l'exercice	777	1 201

6. FONDS DUKE ENERGY SOUS ADMINISTRATION

La Société est responsable de la gestion d'un fonds dont les produits ont été reçus par la société Union Gas Limited, une société Duke Energy, le 15 juillet 2005. Le Fonds a pour but de venir en aide au Nord de l'Ontario par le financement de projets de formation professionnelle proposés par les organismes d'enseignement situés dans le Nord de l'Ontario en vertu du Programme de technologies émergentes de la SGFPNO. La Société est responsable du traitement des demandes de financement sur la recommandation de la société Duke Energy et en fonction des critères de financement établis, jusqu'à ce que le solde du Fonds soit versé.

Les activités du Fonds se détaillent comme suit :

	2011 (milliers \$)	2010 (milliers \$)
Revenu de placements	6	4
Sommes versées aux collectivités	(12)	-
Résultats nets pour l'exercice	(6)	4
Solde du Fonds, début de l'exercice	241	237
Solde du Fonds, fin de l'exercice	235	241

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2011

7. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Les créances irrécouvrables figurant à l'état des recettes et dépenses et de l'investissement net de la province de l'Ontario sont comme suit :

	2011 (milliers \$)	2010 (milliers \$)
Prêts radiés durant l'exercice	323	11 887
Moins : les montants prévus au cours d'exercices précédents	(284)	(11 128)
	<u>39</u>	<u>759</u>
Changement relatif à la provision pour prêts en cours	6 644	4 295
Changement relatif à la provision pour prêts	6 683	5 054
Moins : les recouvrements	-	96
Créances irrécouvrables, déduction faite des recouvrements	<u>6 683</u>	<u>4 958</u>

8. FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs durant l'exercice se détaillent comme suit :

	2011 (milliers \$)	2010 (milliers \$)
Salaires et avantages sociaux	1 893	1 751
Transport et communications	275	306
Services	1 950	1 356
Frais de gestion	2 472	1 449
Marketing	419	352
Fournitures et matériel	51	38
Frais de recouvrement	-	27
	<u>7 060</u>	<u>5 279</u>

Le ministère des Services gouvernementaux accorde des prestations de retraite à tous les employés permanents de la SGFPNO en cotisant à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, tous deux des régimes de retraite à prestations déterminées qui ont été établis par la province de l'Ontario. Les coûts des régimes de retraite et autres avantages complémentaires non liés à la retraite accordés au personnel admissibles sont défrayés par le ministère et ne sont pas inclus dans ces états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2011

9. ENGAGEMENTS

Au 31 mars, les fonds engagés mais non versés s'établissaient à 203 597 806 \$ (2010 : 209 204 995 \$).

10. NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

L'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a récemment annoncé des modifications qui obligent les organismes gouvernementaux, comme la Société, à tenir compte des besoins des utilisateurs de leurs états financiers pour déterminer s'il convient d'adopter les normes du Manuel de l'ICCA pour le secteur public (CCSP) ou les Normes internationales d'information financière (IFRS) comme méthode de comptabilité. La Société a choisi d'adopter la norme du CCSP pour l'exercice débutant le 1er avril 2011.

Société ontarienne de financement de la croissance

Responsabilité relative à la production de rapports financiers

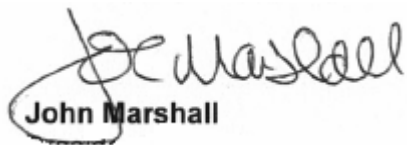
Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et relèvent de la compétence de la direction. La préparation des états financiers requiert nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les transactions touchant la période comptable en cours ne peuvent être conclues avec certitude que lors de périodes futures. Les états financiers ont été dressés de façon appropriée selon les limites raisonnables de l'importance relative et en tenant compte des renseignements disponibles jusqu'au 28 juin 2011.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour donner une assurance raisonnable que les biens sont protégés et que l'information financière fiable est disponible en temps utile. Le système inclut les politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui permet une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées. La Division de la vérification interne de l'Ontario relevant du ministère des Finances est en mesure d'évaluer de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et ce, de façon continue et, au besoin, de présenter ses conclusions à la direction et au comité d'audit du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de production de rapports financiers et de contrôles internes. Le comité d'audit aide le conseil d'administration à s'acquitter de ces responsabilités. Le comité tient des réunions périodiques avec la direction et les auditeurs internes et externes, le cas échéant, afin de discuter des questions qu'ils ont soulevées et d'examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont fait l'objet d'un audit de la part d'un auditeur tiers, à savoir PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers de la SOFC présentent fidèlement la situation financière de celle-ci, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport de l'auditeur qui apparaît à la page suivante, présente la portée de l'examen de l'auditeur et son opinion.

Au nom de la direction



John Marshall

Président-directeur général



Le 28 juin 2011

PricewaterhouseCoopers
LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés
PO Box 82
Royal Trust Tower, Suite 3000
Toronto-Dominion Centre
Toronto, Ontario
Canada M5K 1G8
Téléphone +1 416 863 1133
Télécopieur +1 416 365 8215
www.pwc.com/ca/fr

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la Société ontarienne de financement de la croissance

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, et les états des résultats et du résultat global, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes y afférentes, dont un résumé des principales méthodes comptables.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance au 31 mars 2011 et des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autre point

Les états financiers de la Société ontarienne de financement de la croissance pour l'exercice clos le 31 mars 2010 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion sans réserve en date du 18 mai 2010.

Pricewaterhouse Coopers LLP

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

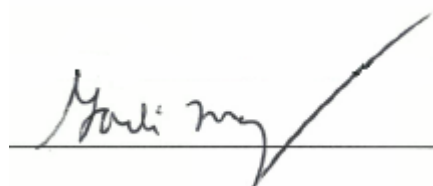
Société ontarienne de financement de la croissance

État de la situation financière

Au 31 mars 2011

	2011 \$	2010 \$
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 918 605	806 735
Titres négociables (note 4)	77 236 734	84 989 303
Comptes débiteurs (note 10)	739 468	2 580 000
Fonds ontarien de capital-risque SC (note 5)	16 442 037	7 936 728
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (notes 6 et 8)	27 448 706	5 980 000
	<u>123 785 550</u>	<u>102 292 766</u>
Passif		
Comptes créditeurs (note 9)	585 716	1 158 096
Actif net		
Fonds d'administration	<u>123 199 834</u>	<u>101 134 670</u>
	<u>123 785 550</u>	<u>102 292 766</u>

Approuvé par le Conseil d'administration

 Administrateur

 Administrateur

Société ontarienne de financement de la croissance

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011 \$	2010 \$
Revenus		
Financement et paiements de transfert de la province de l'Ontario - Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (note 6)	23 067 176	9 560 000
Intérêts créditeurs	889 868	479 379
	<u>23 957 044</u>	<u>10 039 379</u>
Dépenses		
Remboursements au ministère de la Recherche et de l'Innovation (note 9)	926 716	1 135 500
Frais de gestion de la trésorerie	42 423	46 551
Frais de services professionnels	335 036	216 367
	<u>1 304 175</u>	<u>1 398 418</u>
Revenus provenant des activités d'exploitation de l'exercice	22 652 869	8 640 961
Écart de conversion (note 2)	<u>(572 826)</u>	<u>-</u>
Revenu net de l'exercice	<u>(22 080 043)</u>	<u>8 640 961</u>
Autre résultat global		
Perte latente sur actifs financiers disponibles à la vente – titres négociables	<u>(14 879)</u>	<u>-</u>
Résultat global	<u>22 065 164</u>	<u>8 640 961</u>

Société ontarienne de financement de la croissance

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011 \$	2010 \$
Actif net au début de l'exercice	101 134 670	92 493 709
Revenu net de l'exercice	22 080 043	8 640 961
Cumul des autres éléments du résultat global		
Solde au début de l'exercice	-	-
Autres éléments du résultat global	(14 879)	-
Solde à la fin de l'exercice	(14 879)	-
Actif net à la fin de l'exercice	123 199 834	101 134 670

Société ontarienne de financement de la croissance

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011 \$	2010 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Revenus d'exploitation de l'exercice	22 652 869	8 640 961
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	1 840 532	(2 397 262)
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs	(572 380)	1 149 168
	<u>23 921 021</u>	<u>7 392 867</u>
Activités d'investissement		
Achat de titres négociables	(233 203 970)	-
Vente de titres négociables	240 941 660	5 560 940
Achat du Fonds ontarien de capital-risque SC	(8 505 309)	(6 179 177)
Achat du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes	(21 468 706)	(5 980 000)
	<u>(22 236 325)</u>	<u>(6 598 237)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	1 684 696	794 630
Incidence des fluctuations des taux de change (note 2)	(572 826)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>806 735</u>	<u>12 105</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>1 918 605</u>	<u>806 735</u>

1 Description de l'entreprise

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC ou la Société) est une société sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la Loi), qui a été proclamée en vigueur le 1^{er} février 2009 à titre d'agence du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI).

Le cadre légal de la Société est défini dans la Loi. En vertu de l'article 4 de la Loi, la Société a pour mission de :

- a) s'occuper de l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR), et notamment le recevoir, le détenir et l'administrer;
- b) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa 4(a); et
- c) réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

En vertu de l'article 1 du règlement de l'Ontario 278/09 (le Règlement), pris en application de la Loi, les buts suivants sont prescrits comme missions additionnelles de la Société :

- a) acquérir un portefeuille de placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, portefeuille appelé Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) en français et Ontario Emerging Technologies Fund en anglais, et s'en occuper, notamment le gérer;
- b) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa 1(a).

Tel qu'il est requis en vertu de la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes, la Société et le MRI ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre la SOFC et le MRI.

La SOFC est considérée comme une entreprise opérationnelle. La SOFC est tenue de satisfaire aux obligations contractuelles de la province de l'Ontario en qualité de société en commandite dans le cadre du FOCR. La SOFC est également tenue d'établir, de détenir et d'administrer le FODTE.

Le FOCR est une initiative partagée entre la province de l'Ontario et les plus grands investisseurs institutionnels. Il adopte la structure d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque basés en Ontario est axés sur l'Ontario, pour ensuite investir dans des entreprises innovatrices à forte croissance. Le FOCR a été établi pour fournir des fonds d'investissement aux gestionnaires de capital-risque et d'actions de croissance dans la province de l'Ontario qui sont en mesure de rapporter des rendements supérieurs en investissant dans des entreprises en vue de créer des sociétés d'envergure qui sont concurrentielles à l'échelle mondiale.

Le FODTE adopte la structure d'un fonds direct de coinvestissement qui ne fera des investissements que dans des entreprises innovatrices à forte croissance en partenariat avec d'autres investisseurs admissibles qui ont déjà fait preuve de réussite. Le FODTE est une initiative du gouvernement de l'Ontario pour investir dans des sociétés ontariennes innovatrices à forte croissance dans l'un des trois secteurs stratégiques suivants : (a) la technologie propre; (b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; et (c) les sciences de la vie.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu du paragraphe 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La SOFC demande également une exonération de la taxe fédérale sur les produits et services imposée par la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada). En novembre 2009, l'Agence du revenu du Canada a confirmé l'exonération de la taxe sur les produits et services à compter du 1^{er} février 2009.

Dans le cadre de l'adoption de la taxe de vente harmonisée (TVH) et conformément à l'entente sur la TVH entre les gouvernements de l'Ontario et du Canada, les entités gouvernementales provinciales (ministères et organismes) n'ont plus d'exonération des TPS/TVH. À compter du 1^{er} juillet 2010, un modèle paiement et remboursement entre en vigueur. Cela signifie que la SOFC paie maintenant la TVH de 13 % sur toute fourniture taxable, puis demande un remboursement intégral de ce montant de 13 %.

L'exercice financier de la SOFC est semblable à celui du gouvernement de l'Ontario et il prend fin le 31 mars.

2 Résumé des principales conventions comptables

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, lesquels s'appuient sur le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés – Comptabilité. Les principales conventions comptables de la Société sont les suivantes.

Constatation des produits

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables, les intérêts créditeurs sont cumulés selon la méthode des intérêts effectifs.

Le financement reçu pour les projets du FODTE représente des sommes transférées à la société par le MRI, tel qu'il est décrit à la note 6.

Catégories de dépenses

Les frais de gestion de la trésorerie représentent les frais payés à l'Office ontarien de financement (OOF) pour la gestion de la trésorerie et des services connexes.

Les frais professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les remboursements au MRI représentent des dépenses directes de la SOFC réglées par le MRI en son nom.

Incertitude d'évaluation

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés des actifs et des passifs, et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants constatés des revenus et des dépenses au cours de la période. Ces estimations sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lors de la première comptabilisation. Voici un résumé du modèle comptable employé par la Société pour chacune de ses principales catégories d'instruments financiers:

Trésorerie et équivalents de trésorerie	détenus à des fins de transaction
Titres négociables	disponibles à la vente
Comptes débiteurs	prêts et créances
FOCR	disponibles à la vente
FODTE	disponibles à la vente ou détenus à des fins de transaction
Comptes créditeurs	autres passifs financiers

L'évaluation et le traitement ultérieurs de tout gain ou toute perte lié aux instruments financiers sont inscrits comme suit :

- a) Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière et tout gain ou perte est comptabilisé immédiatement en revenu net. La juste valeur comprend la valeur de l'intérêt couru, le cas échéant. Les dividendes provenant des actifs financiers détenus à des fins de transaction sont également imputés au revenu net de l'exercice.
- b) Les actifs financiers disponibles à la vente pour lesquels on dispose d'un prix coté sur un marché actif sont constatés à la juste valeur. Lorsqu'un placement en titres de capitaux propres classés en tant qu'actif financier disponible à la vente n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les variations de la juste valeur de tous les autres actifs disponibles à la vente sont inscrites comme autre élément du résultat global (autres résultat global) et s'accumulent dans un compte séparé au sein de l'état de l'évolution de l'actif net (cumul des autres éléments du résultat global) jusqu'à ce que l'actif subisse une dépréciation ou sorte du bilan. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés comme revenu net selon la méthode des intérêts effectifs et le revenu de dividendes est comptabilisé comme revenu net lorsque la Société est en mesure de le recevoir. Toute perte de valeur est comptabilisée comme revenu net.
- c) Les prêts et les créances sont évalués au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs. Tout gain ou perte est comptabilisé comme revenu net.
- d) Les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs. Tout gain ou toute perte est comptabilisée comme revenu net. Les intérêts créditeurs ou les intérêts débiteurs sont comptabilisés comme revenu net selon la méthode des intérêts effectifs.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés comme revenu net. Les gains et les pertes de change sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le revenu net alors que les gains et les pertes de change sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

3 Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. La Société considère les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada comme étant sans risque. La Société n'est actuellement exposée à aucun risque de crédit.

Juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs correspond à peu près à leur juste valeur étant donné leur échéance immédiate ou rapprochée.

La juste valeur de l'investissement dans le FOCR ne peut être déterminée et a été comptabilisée au coût. Le FOCR n'a pas de prix coté sur un marché actif. La juste valeur du coinvestissement dans le FODTE sera initialement comptabilisée au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Dans le cadre du processus de présentation de l'information à la Province de l'Ontario, la Société devra procéder à des évaluations périodiques de son portefeuille de coinvestissements du FODTE. Les investissements dans le FODTE qui sont détenus à des fins de transaction et disponibles sur vente sont réévalués à la juste valeur sur une base semestrielle. De plus, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE représente un instrument financier composé avec un dérivé incorporé, comme une option de conversion en capitaux propres, la valeur de ce dérivé lors de l'acquisition est estimée et comprise dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les variations subséquentes de la juste valeur étant constatées dans le revenu net. Le contrat hôte résiduel est comptabilisé à la juste valeur et les variations subséquentes de la valeur sont incluses dans les autres éléments du résultat global conformément à la politique de la SOFC relative aux actifs financiers disponibles à la vente.

Risque de change

Le risque de change est le risque touchant le revenu de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société à ce risque est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et aux placements du FODTE libellés en dollars américains. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. La Société avait une exposition nette de 8 660 018 \$ au dollar américain en date du 31 mars 2011 (néant \$ en 2010). Une appréciation de 5 % (dépréciation de 5 %) du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2011, entraînerait une diminution de 433 000 \$ (augmentation de 433 000 \$) des autres éléments du revenu net (néant \$ en 2010), sans avoir de répercussions sur les autres éléments du résultat global. Dans la réalité, les résultats de négociation réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité et la différence pourrait être importante.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société est lié principalement à ses investissements à court terme dans les titres négociables. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt est minime puisque les investissements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les réductions prévues par le gestionnaire de fonds du FOCR. Les fluctuations du taux d'intérêt pour les investissements du FODTE sont minimales puisque ces investissements ont des taux d'intérêts fixes.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en bons du Trésor qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. En date du 31 mars 2011, si la valeur des investissements dans le FOCR et le FODTE avaient augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait augmenté ou diminué de 2 194 537 \$ (695 836 \$ en 2010). Les placements effectués grâce au FOCR ou dans le FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable, et se font généralement dans de jeunes entreprises où la valeur ultime qui peut être réalisée par la SOFC sur la disposition éventuelle est intrinsèquement imprévisible. Les rendements sur ces placements dépendront des facteurs propres à chaque entreprise (tels que le rendement financier, la viabilité du produit et la qualité de gestion) et de forces externes (telles que l'environnement économique et le progrès technologique réalisé par les concurrents). La juste valeur du portefeuille du FODTE représente la meilleure estimation de la juste valeur par la SOFC à la date de l'état de la situation financière; cependant, les montants qui peuvent en fin de compte être réalisés peuvent être sensiblement différents.

4 Titres négociables

La SOFC peut investir à titre temporaire des fonds non immédiatement requis pour ses activités dans:

- a) des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne;
- b) des comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, une société de fiducie, une coopérative d'épargne ou une caisse populaire.

La juste valeur des titres négociables au 31 mars (disponibles à la vente) s'établit comme suit :

	2011 \$	2010 \$
Valeur nominale globale : 77 474 000 \$ en bons du Trésor de la province de l'Ontario, dont les échéances vont du 20 avril 2011 au 19 octobre 2011; taux du coupon moyen : 0,000 %	77 236 734	84 989 303

5 FOCR

L'investissement dans le FOCR est constaté au coût, en fonction des capitaux appelés par l'associé commandité du FOCR. Comme les titres du FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut être aisément déterminée.

6 Province de l'Ontario - FODTE

Le 18 mars 2009, le gouvernement de l'Ontario, dans le cadre d'une initiative du MRI, a annoncé son intention de créer un nouveau fonds de capital-risque pour accroître l'investissement dans les technologies vertes et les entreprises axées sur les technologies de pointe ayant une présence importante en Ontario. Le FODTE a été créé pour aider les entreprises du secteur des technologies à collecter les fonds nécessaires pour se développer et être concurrentielles sur le marché international.

Le FODTE a été créé en juillet 2009 lorsque la province de l'Ontario s'est engagée à financer l'initiative à hauteur de 250 millions \$. Le FODTE, en tant que fonds de coinvestissement direct, n'investit que dans des entreprises novatrices à fort potentiel, conjointement avec d'autres investisseurs qualifiés et réputés. Les domaines d'investissement sont : (a) les technologies propres, (b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications et c) les sciences de la vie.

Les dépenses de fonctionnement pour l'exercice financées par les transferts du FODTE correspondent aux montants attribués. Pour l'exercice, la SOFC a demandé 23 067 176 \$ (9 560 000 \$ en 2010) de transferts du FODTE.

7 Engagements contractuels

La SOFC a les engagements contractuels suivants :

- a) En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et la SOFC, l'OOF fournit des services de gestion de placements et de trésorerie à la SOFC. L'OOF est l'organisme de la province de l'Ontario chargé d'offrir des services de gestion financière et de trésorerie centralisés pour le gouvernement. La SOFC paie à l'OOF des frais pour ces services selon les actifs sous sa gestion et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.
- b) En vertu de l'entente de partenariat limité avec le FOFR, la SOFC s'engage à faire un apport en capital sur demande. En date du 31 mars 2011, le capital non appelé total est de 73 557 963 \$ et la date de fin de la période d'engagement est le 6 juin 2013
- c) En vertu de l'entente conclue avec Northwater Capital Management Inc. (Northwater) et la SOFC, Northwater fournit des services et des activités de contrôle préalable destinés à évaluer les coinvestisseurs du FODTE. La SOFC paie un montant forfaitaire pour ces services. La version modifiée du contrat est entrée en vigueur le 18 janvier 2010 pour autoriser la facturation à l'heure lors des visites sur place du personnel de Northwater pour la confirmation des informations fournies dans les demandes des coinvestisseurs potentiels.
- d) En vertu de l'entente conclue avec Covington Capital Inc. (Covington) et la SOFC, Covington fournit des services et des activités de contrôle préalable destinés à évaluer, suivre et terminer les investissements du FODTE. La SOFC paie un montant forfaitaire et un tarif horaire pour ces services et activités, respectivement. Le contrat a été modifié au cours du trimestre pour autoriser, à partir du 8 juillet 2010, la facturation à l'heure des activités de confirmation des informations fournies par les demandeurs.

8 Investissements dans le FODTE

Portefeuille du FODTE au 31 mars 2011 :

	31 mars 2010			31 mars 2011		
	Coût en \$	Juste valeur en \$	Passif éventuel en \$	Coût en \$	Juste valeur en \$	Passif éventuel en \$
Investissements en dollar canadien – disponibles à la vente	5 980 000	5 980 000	1 220 788	5 980 000	5 980 000	10 790 000
Investissements en dollar canadien – détenus à des fins de transaction	13 254 505	13 254 505	4 967 013			
Investissements en dollar américain – détenus à des fins de transaction	8 214 201	8 214 201	969 600			
Total	27 448 706	27 448 706	7 157 401	5 980 000	5 980 000	10 790 000

Les investissements dans le FODTE peuvent être faits sous la forme d'actions ou de titres de créance convertibles. Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. En date du 31 mars 2011, le portefeuille du FODTE comprenait 16 investissements dans différentes entreprises allant de 0,4 % à 3,2 % des actifs nets. La société a enregistré une provision de 406 883 \$ (52 342 \$ en 2010) à l'égard de l'intérêt couru sur ces débentures convertibles classées comme disponibles à la vente. Les montants éventuels à la date de l'état la situation financière représentent les engagements fermes de la SOFC visant à effectuer des placements futurs dans les entreprises du FODTE.

9 Remboursement des dépenses admissibles

La Société et le MRI mènent leurs activités sur la base du partage des coûts. La Société rembourse le MRI pour certaines dépenses engagées en son nom. Ces dépenses comprennent par exemple, sans s'y limiter, les salaires du personnel, les avantages sociaux, les frais de la technologie de l'information et les allocations de logement par membres du personnel, les services juridiques externes, la conception de site web, la traduction en français et les services de comptabilité, etc.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement, ainsi que la nature des services fournis par le MRI, font l'objet de négociations annuelles entre la Société et le MRI. Pour chaque exercice financier se terminant le 31 mars, la Société cherchera à obtenir la confirmation de la part du MRI que tout passif lié aux dépenses autorisées au nom de la Société est couvert en totalité sans possibilité de recours ultérieur. Tout passif en faveur du MRI relatif aux dépenses autorisées engagées avant le 31 mars 2011 a été éteint.

Depuis le 1^{er} avril 2010, la Société comptabilise les dépenses autorisées remboursables au MRI dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le MRI qui peuvent vérifiées par des tiers pour la Société.

10 Comptes débiteurs

Pour chaque exercice financier se terminant le 31 mars, les paiements dus à la Société dans le cadre des accords de transferts du FODTE peuvent être en souffrance en raison de retards dans le traitement des paiements en fin d'exercice de la province de l'Ontario. Pour 2010 et 2011, les paiements en souffrance de 2 580 000 \$ et 700 000 \$ ont été réglés en intégralité après clôture des exercices respectifs.

En tant qu'organisme provincial administré en vertu de l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats depuis le 1^{er} juillet 2010, et soumet ensuite une demande de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011, la SOFC a payé au total 39 468 \$ au titre de la TVH.

**Ministry of
Municipal Affairs
and Housing**Ontario Mortgage and
Housing Corporation777 Bay Street, 2nd Floor
Toronto ON M5G 2E5
Tel: (416) 585-6731
Fax: (416) 585-7330**Ministère des
Affaires municipales
et du Logement**Société ontarienne
d'hypothèques et de logement777, rue Bay, 2^e étage
Toronto ON M5E 2E5
Tél. : 416 585-6731
Télécopieur : 416 585-7330**Ontario****Ontario Mortgage and
Housing Corporation****Société ontarienne
d'hypothèques et de logement****Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers**

Les états financiers de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement ci-joints ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et ils sont la responsabilité de la direction de la Société. Lors de la préparation d'états financiers, il faut nécessairement utiliser des estimations établies selon le jugement de la direction, particulièrement lorsque des transactions touchant l'exercice en cours ne seront mises au point avec certitude qu'à des périodes ultérieures. Les états financiers ont été préparés comme il se doit, selon des seuils d'importance relative raisonnables et selon l'information disponible au 22 juin 2011.

La direction tient un système de contrôles internes visant à garantir de façon raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière fiable est disponible rapidement. Ce système comprend des politiques et processus formels ainsi qu'une structure organisationnelle assurant une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées. Une fonction de vérification interne évalue périodiquement et de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et communique ses résultats à la direction et au conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la communication de l'information financière et des contrôles internes. C'est au conseil d'administration qu'il revient d'examiner et d'approuver les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général est d'évaluer si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui figure à la page suivante, décrit brièvement la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur général.

Au nom de la direction,

Alison Coke
Présidente-directrice générale



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société ontarienne d'hypothèques et de logement
et au ministre des Affaires municipales et du Logement

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, et l'état des résultats et du déficit accumulé pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Observation

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention des lecteurs sur la note 12, qui décrit une incertitude au sujet d'une fusion potentielle de Société ontarienne d'hypothèques et de logement et de son avenir.

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 22 juin 2011

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
État de la situation financière
Au 31 mars

	2011	2010
	(milliers de dollars)	
ACTIF		
Espèces	1 020	727
Intérêts payables par les universités et les collèges	256	275
Montants dus par la province de l'Ontario	11 785	11 975
Investissements dans des biens immeubles (Note 2)	15 852	17 079
	28 913	30 056
Fonds pour les logements à but non lucratif (Note 3)	95 790	923 680
	124 703	953 736
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	12 786	12 699
Tranche de la dette à long terme échéant à court terme (Note 4)	54 194	51 982
Dette à long terme (Note 4)	586 792	640 986
	653 772	705 667
Fonds pour les logements à but non lucratif (Note 3)	95 790	923 680
DÉFICIT ACCUMULÉ	(624 859)	(675 611)
	124 703	953 736

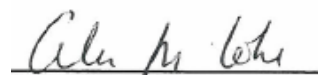
PASSIF ÉVENTUEL (Note 5)

Voir les notes complémentaires des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Janet Hope, présidente



Alison Coke, directrice générale

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
État des résultats et du déficit accumulé
Exercice terminé le 31 mars

	2011	2010
Recettes :	(milliers de dollars)	
Subventions de la province :		
Obligations en matière de règlement de la dette	95 123	95 946
Différence des taux d'intérêt - FLBNL (Note 3)	7 195	16 467
Programme de bourses (Note 6)	800	1 405
Assainissement de l'environnement (Note 5b)	1 106	65
Intérêts reçus - logements pour étudiants	1 062	1 138
Divers	0	14
Recettes totales	105 286	115 035
Dépenses :		
Intérêts sur les débentures :		
Propriétés transférées	44 368	47 725
Différence des taux d'intérêt - FLBNL (Note 3)	7 195	16 467
Logements pour étudiants	1 062	1 138
Programme de bourses (Note 6)	800	1 405
Assainissement de l'environnement (Note 5b)	1 106	65
Divers	3	14
Dépenses totales	54 534	66 814
Excédent des recettes par rapport aux dépenses (Note 7)	50 752	48 221
Perte liée au transfert des derniers logements	-	(902)
Déficit accumulé, début d'exercice	(675 611)	(722 930)
Déficit accumulé, fin d'exercice	(624 859)	(675 611)

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes complémentaires

31 mars 2011

NATURE DES ACTIVITÉS

Aux termes de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*, la Société a transféré, sans contrepartie, la propriété des logements sociaux aux sociétés locales de logement (SLL), qui sont administrées par les gestionnaires des services sociaux. La Société a conservé ses investissements dans les logements pour étudiants et certains autres biens, ainsi que la responsabilité de l'administration des dettes de la Société, du Fonds pour les logements à but non lucratif (FLBNL) et du passif éventuel. Le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario accorde des subventions à la Société pour assumer les paiements du service de la dette et d'autres dépenses.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été établis selon des principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par la Société sont résumées ci-dessous :

i. Recettes

Les subventions de la province de l'Ontario (« province ») sont comptabilisées comme des recettes, et les recettes sont reconnues lorsque des dépenses connexes sont engagées.

ii. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Société sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Le classement et la méthode d'évaluation adoptés pour les instruments financiers de la Société – y compris les montants détenus dans le FLBNL – sont les suivants :

- L'argent est classé comme instrument détenu à des fins de transaction et est évalué à la juste valeur.
- Les intérêts courus des universités et des collèges, les montants dus de la province et les intérêts à recevoir (FLBNL, voir la note 3) sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût, qui, en raison des échéances à court terme, s'approche de leur juste valeur.
- Les investissements immobiliers, les prêts à la province (FLBNL, voir la note 3) et les hypothèques à des universités et collèges (FLBNL, voir la note 3) sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement. Leur juste valeur est indiquée à la note 9.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes complémentaires

31 mars 2011

- Les comptes créditeurs, les charges à payer et les intérêts à payer (FLBNL, voir la note 3) sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût, qui, en raison des échéances à court terme, s'approche de leur juste valeur.
- Le passif à long terme, composé des prêts remboursables à la province et des débentures de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) (note 4), ainsi que les débentures au titre du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (FLBNL, voir la note 3), sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement. Leur juste valeur est indiquée à la note 9.

iii. Déficit accumulé

Le déficit accumulé résultant du transfert sans contrepartie de propriétés aux SLL sera réduit chaque année d'un montant égal à la portion de la subvention de la province nécessaire pour payer le remboursement du principal de la dette à long terme de la Société.

iv. État de l'évolution de la situation financière

Un état de l'évolution de la situation financière n'a pas été inclus dans les présents états financiers, car les renseignements que fournirait cet état se dégagent facilement des autres états financiers et des notes afférentes.

2. INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Voici les investissements immobiliers de la Société :

	2011	2010
	(milliers de dollars)	
Logements pour étudiants	15 852	17 079

Cet investissement représente des fonds avancés à des universités et collèges pour payer les coûts de construction liés à des projets de logements pour étudiants. Chaque avance est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et chaque établissement scolaire verse à celle-ci des paiements semestriels équivalant aux versements sur la dette à long terme correspondante de la Société. Une fois la dette intégralement remboursée, le titre des biens sera transféré aux établissements respectifs.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes complémentaires

31 mars 2011

	2011	2010
	(milliers de dollars)	
Coût initial	35 115	35 115
Moins : remboursements de capital cumulés	19 263	18 036
	15 852	17 079

3. FONDS POUR LES LOGEMENTS À BUT NON LUCRATIF

La province a autorisé la Société à emprunter des fonds du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (RPC), puis de prêter ces fonds sous forme d'hypothèques à des sociétés de logement à but non lucratif ainsi qu'à des universités et collèges afin qu'ils construisent, achètent ou louent des logements. Les fonds du RPC ont été empruntés de 1989 à 1992 et sont remboursables 20 ans après la date d'émission des débentures. L'intérêt est payable deux fois par année à des taux variés basés sur les débentures individuelles; le taux moyen pondéré est de 10,6 % (10,0 % en 2010).

La majorité des fonds du RPC ont initialement été prêtés à des sociétés de logement à but non lucratif. Cependant, de 1993 à 2000, ces prêts ont été refinancés auprès du secteur privé et, étant donné que les débentures ne pouvaient être remboursées avant leur échéance, les fonds ont été prêtés à la province. Les débentures du RPC ont des prêts en cours correspondants ayant les mêmes dates d'échéance, et le Fonds sera liquidé en juillet 2012, lorsque tous les prêts et toutes les débentures seront à échéance.

Dates d'échéance des débentures restantes :

Débenture n ^o	Montant	Date d'échéance
	(milliers de dollars)	
CP-18	30 000	9 mai 2011
CP-19	32 000	6 juin 2011
CP-20	7 000	5 juin 2012
CP-21	23 900	10 juillet 2012
	92 900	

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes complémentaires

31 mars 2011

Au 31 mars, le Fonds comprenait les éléments suivants :

	2011	2010
	(milliers de dollars)	
Actif		
Encaisse	36	1 404
Prêts à la province de l'Ontario	39 943	734 823
Hypothèques à des universités et collèges	52 957	152 534
Intérêts à recevoir	2 854	34 919
	95 790	923 680
Passif et solde du Fonds		
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada :		
Versement exigible à court terme	62 000	794 457
Versement exigible à long terme	30 900	92 900
Intérêts à payer	2 854	36 287
Solde du Fonds	36	36
	95 790	923 680

Les taux d'intérêt sur les hypothèques consenties aux universités et collèges sont identiques à ceux payables sur les débentures correspondantes de la Société. Cependant, les taux d'intérêt sur les prêts à la province traduisent les taux moins élevés en vigueur au moment où ces prêts ont été faits, et par conséquent les paiements d'intérêts ne suffisent pas à assurer le service des débentures. Pour combler l'écart, la Société reçoit une subvention pour la différence des taux d'intérêt du ministère.

Voici le détail des opérations liées au solde du Fonds :

	2011	2010
	(milliers de dollars)	
Solde – Début de l'exercice	36	38
Intérêts créditeurs sur les prêts, hypothèques, banque	49 559	112 454
Subvention pour la différence des taux d'intérêt du ministère	7 195	16 467
Intérêts versés sur les débentures du RPC	(56 754)	(128 923)
Solde – Fin de l'exercice	36	36

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes complémentaires

31 mars 2011

4. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

	2011	2010
	(milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	573 271	619 615
Prêts remboursables à la province	67 715	73 353
	640 986	692 968
Moins : versement exigible à court terme	54 194	51 982
	586 792	640 986

La Société a emprunté des fonds auprès de la SCHL et a reçu des fonds d'immobilisation de la province pour financer des investissements dans des biens immobiliers – maintenant transférés aux SLL. Les fonds d'immobilisation fournis par la province ont été reclassés comme des prêts remboursables à la province dont le remboursement des intérêts et du capital est versé au ministère des Finances de l'Ontario. Les intérêts débiteurs sont inclus dans l'état des résultats et du déficit accumulé et sont compensés par les subventions provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario.

Les intérêts sur la dette due à la SCHL et les prêts remboursables à la province sont payables à des taux variés selon des ententes individuelles – les taux moyens pondérés sont respectivement de 6,49 % et de 7,11 % (6,4 % et 7 % respectivement en 2010). Les frais d'intérêts pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 s'élevaient à 45,4 M\$ (48,3 M\$ en 2010), dont 5,2 M\$ (5,5 M\$ en 2010) ont été versés à la province.

Voici le calendrier de remboursement du principal et des intérêts au cours des cinq prochains exercices :

	Débiteures de la SCHL	Prêts remboursables à la province	Total
	(milliers de dollars)		
2012	87 820	10 700	98 520
2013	86 732	10 482	97 214
2014	84 550	10 181	94 731
2015	82 701	9 942	92 643
2016	77 718	9 308	87 026

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes complémentaires

31 mars 2011

5. PASSIF ÉVENTUEL

- a) La Société avait par le passé conclu des accords d'assurance-prêt avec la SCHL concernant des prêts hypothécaires pour des ensembles financés aux termes de divers programmes de logement à but non lucratif financés par la province et administrés par le ministère. Aux termes de ces accords, la SCHL a assuré les prêts hypothécaires faits par des prêteurs autorisés en vertu de la Loi nationale sur l'habitation en vue de l'achat, de l'amélioration, de la construction ou de la modification de logements. Même si l'assurance est fournie par la SCHL, la Société est responsable des coûts nets, y compris du passif environnemental, découlant du défaut de paiement d'un prêt pour les ensembles financés par la province. Le ministère remboursera tous les coûts engagés par la Société.

Au 31 mars 2011, les prêts hypothécaires impayés totalisaient 7,07 G \$ (7,4 G \$ en 2010) pour les ensembles financés par la province. À ce jour, il n'y a eu aucune demande d'indemnité pour défaut de paiement relativement aux prêts hypothécaires assurés.

- b) Aux termes de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*, la Société a maintenu la responsabilité de nettoyer les sites contaminés faisant partie de l'ancien portefeuille de logements sociaux. Le coût de toute restauration nécessaire est inconnu. Regent Park, qui appartenait à la Société, fait l'objet d'un réaménagement par la Toronto Community Housing Corporation (TCHC). Bien que le coût total de l'éventuelle restauration ne soit pas encore connu, le ministère remboursera la Société pour les dépenses qu'elle a engagées. Le montant total des dépenses effectuées pour la restauration du site au 31 mars 2011 est de 3 099 706 \$ (1 993 248 \$ en 2010).

Au 31 mars 2011, la Société avait cinq créances impayées : les sommes engagées dans le projet pluriannuel de Regent Park, et celles liées à un site dans chacune des municipalités suivantes : la cité de Toronto, la municipalité régionale de York, la cité de Kenora et la ville de Rainy River. Les frais d'assainissement pour ces deux derniers sites ne devraient pas être élevés.

Regent Park, ancienne propriété de la Société, est actuellement réaménagé par la TCHC. D'après le plan de réaménagement préparé par la TCHC, le réaménagement devrait durer jusqu'à 15 ans et des mesures d'assainissement de l'environnement pourraient s'avérer nécessaires à chaque étape des travaux. Le coût des travaux est évalué à 12 à 15 M\$.

Au site de la cité de Toronto, qui a déjà appartenu à la Société, le sol était contaminé par du pétrole du fait qu'une raffinerie de pétrole s'y trouvait. La TCHC envisage actuellement des options d'assainissement. Le site ne fait l'objet d'aucune demande de paiement. Les frais d'assainissement sont évalués à 1,9 M\$.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes complémentaires

31 mars 2011

En ce qui concerne le site de la municipalité régionale de York, qui a déjà appartenu à la Société, on a relevé des sédiments contaminés par du plomb dans un petit bassin de retenue d'eaux pluviales. La municipalité régionale examine présentement des options d'assainissement. Aucune demande de paiement n'a été présentée. Le coût des travaux pour la municipalité régionale est évalué à 1 M\$.

En 2011-2012, la Société pourrait consacrer jusqu'à 540 000 \$ aux mesures d'assainissement.

6. PROGRAMME DE BOURSES

Le programme de bourses Albert Rose est principalement financé par la province, mais pourrait aussi recevoir des fonds supplémentaires des gestionnaires des services municipaux et d'autres sources. Le programme offre une aide financière aux locataires de logements à loyer indexé sur le revenu en Ontario qui souhaitent entreprendre des études postsecondaires.

7. EXCÉDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES

Les subventions de la province comprennent des montants destinés à couvrir les versements sur les intérêts et le principal de la dette à long terme de la Société. Les intérêts sont inclus dans les dépenses de la Société, et l'excédent des recettes par rapport aux dépenses représente les versements sur le principal.

8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est administrée par la province et, par conséquent, est liée aux autres organismes administrés par le gouvernement provincial ou influencés de façon importante par ce dernier. Il y a deux types d'opérations entre parties liées :

a) Prêts aux collèges de l'Ontario

En date du 31 mars 2011, le solde dû des collèges concernant les prêts associés aux logements pour étudiants (note 2) était de 855 000 \$ (899 000 \$ en 2010) et les hypothèques du FLBNL (note 3) étaient de 28 333 000 \$ (28 333 000 \$ en 2010). Le total des intérêts et des paiements de capital reçus des collèges pour les deux programmes étaient de 2 751 000 \$ (2 751 000 \$ en 2010).

b) Dépenses administratives

Le ministère a fourni des services administratifs à la Société, sans frais. La Société n'a aucune masse salariale étant donné que tous les membres de son personnel sont des employés du ministère, qui leur verse leur salaire.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes complémentaires

31 mars 2011

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les renseignements sur les instruments financiers de la Société et sur les risques afférents se présentent comme suit.

La Société ne court pas de risques importants quant au crédit, puisque la plus grande partie des montants classés comme prêts exigibles et comptes débiteurs doivent être remboursés par la province ou par des universités et collèges financés par les fonds publics.

La valeur comptable des instruments financiers à court terme est établie par une approximation de leur juste valeur.

Quant aux instruments financiers à long terme, il s'agit d'investissements immobiliers (note 2), de sommes empruntées au gouvernement provincial, de débentures remboursables à la SCHL (note 4) et du FLBNL, constitué de débentures du Fonds de placement au titre du Régime de pensions du Canada (RPC) (note 3). Les justes valeurs des investissements immobiliers, des débentures de la SCHL et des débentures du FLBNL sont estimées en fonction des futures entrées et sorties d'argent associées à chaque instrument financier, dont la valeur est actualisée selon un taux d'intérêt établi à la valeur marchande au 31 mars 2011 pour des titres d'emprunt présentant des caractéristiques similaires. Ces estimations, de nature subjective, ont été calculées en tenant compte d'impondérables et d'autres points laissant une grande place au jugement personnel, et ne peuvent donc être évalués avec exactitude. Tout changement aux hypothèses modifierait considérablement le calcul estimatif. Par conséquent, les justes valeurs estimées ne sont pas nécessairement représentatives de la valeur marchande réelle de ces instruments financiers.

En date du 31 mars 2011, la juste valeur estimée des investissements immobiliers (note 2) était à peu près égale à leur valeur comptable de 15,9 M\$ (17,1 M\$ en 2010); celle des débentures au titre de la SCHL (note 4) dépassait de 96 M\$ (102 M\$ en 2010) leur valeur comptable globale; et la juste valeur des débentures du FLBNL au titre du RPC (note 3) excédait de 3,8 M\$ (26 M\$ en 2010) leur valeur comptable globale. La Société étant administrée par la province, on n'a pas calculé la juste valeur des prêts à la province (note 3), soit 40 M\$ (735 M\$ en 2010), et des prêts remboursables à la province (note 4), soit 67,7 M\$ au 31 mars 2011 (73,4 M\$ en 2010).

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes complémentaires

31 mars 2011

10. RENSEIGNEMENTS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

La Société considère que son capital est constitué d'argent liquide. En matière de gestion du capital, les objectifs de la Société consistent à s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités en main pour rembourser ses dettes et pourvoir à ses dépenses. À cet égard, le ministère veille à ce que la Société remplisse ses objectifs en lui versant des subventions suffisantes et en lui fournissant des services administratifs sans frais.

Les sommes que la Société investit dans des propriétés ou qu'elle prête pour des logements sans but lucratif correspondent chacune à des créances particulières qu'elle doit rembourser. Ainsi, c'est avec les montants des paiements sur le principal et sur les intérêts des sommes qu'elle prête ou qu'elle investit que la Société assure le service des dettes correspondantes.

Au 31 mars 2011, la Société avait rempli ses objectifs en ce qui concerne le capital. Elle ne sera donc assujettie à aucune exigence imposée à cet égard par un agent externe.

11. CHOIX DE CONVENTIONS COMPTABLES APPROPRIÉES

En 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a approuvé une modification à la Préface des normes comptables pour le secteur public. Cette modification permet que les organismes classés comme autres organismes publics adoptent soit le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public, soit les Normes internationales d'information financière («IFRS») applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public en tant que source principale de principes comptables généralement reconnus au Canada à compter du 1^{er} janvier 2011. Compte tenu de la nature de l'organisme et de ses utilisateurs, la Société a déterminé que les normes comptables du secteur public sont plus appropriées pour sa situation. La Société compte adopter ces normes pour l'exercice 2011-2012, mais l'incidence sur ses états financiers ne devrait pas être importante.

12. FUSION ÉVENTUELLE

En mars 2011, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il mettrait en œuvre son projet de réduire le nombre d'organismes et qu'il envisageait de fusionner la Société ontarienne d'hypothèques et de logement et la Société d'hypothèques de l'Ontario. À l'heure actuelle, on envisage différentes possibilités et aucune décision n'a été prise concernant l'avenir de la Société.



Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Le 29 juin 2011

L'intégrité et l'objectivité des états financiers ci-joints de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (la « Société ») incombent à la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables aux organismes sans but lucratif publiés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les principales conventions comptables de la Société sont décrites à la note 2 des états financiers.

La direction est également responsable de maintenir un système de contrôle interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations sont dûment autorisées et enregistrées et qu'elle dispose d'information financière fiable en temps opportun pour la préparation des états financiers.

La direction rencontre l'auditeur externe, le comité des finances, d'audit et de la gestion du risque ainsi que le conseil d'administration afin de passer en revue les états financiers et de débattre des questions importantes concernant la présentation de l'information financière et le contrôle interne avant d'approuver les états financiers.

Les états financiers ont été audités par Deloitte & Touche s.r.l., l'auditeur externe indépendant nommé à cet effet par le conseil d'administration. Le rapport de l'auditeur indépendant ci-joint établit les responsabilités de la direction, les responsabilités de l'auditeur, l'étendue de son audit et son opinion sur les états financiers de la Société.

Président et chef de la direction

Chef des finances

Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, ainsi que les états des activités financières et de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche LLP

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 29 juin 2011

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Bilan

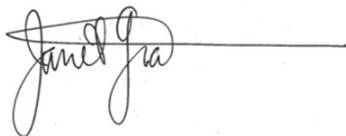
Au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	33 067 712	85 045 263
Placements à court terme	59 393 870	-
TVH/TPS à recevoir	2 127 453	1 119 598
Dépôts, charges payées d'avance, loyers à recevoir et autres actifs (note 4)	10 140 455	8 889 300
	104 729 490	95 054 161
Liquidités soumises à restrictions (note 5)	4 770 156	4 731 400
Immobilisations (note 6)	108 471 835	110 136 630
Autres actifs (note 7)	287 798	3 042 814
	218 259 279	212 965 005
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	54 133 067	27 299 693
Apports et subventions reportés (note 10)	58 449 736	80 605 161
Autres passifs et règlements (note 9)	1 547 154	16 091
	114 129 957	107 920 945
Passif au titre des prestations constituées (note 13)	65 356	103 001
Autres passifs et règlements (note 9)	997 738	1 898 725
	115 193 051	109 922 671
Engagements (note 14)		
Actif net (note 11)	103 066 228	103 042 334
	218 259 279	212 965 005

Approuvé au nom du conseil,



, administrateur



, administrateur

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

État des activités financières et de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Produits		
Apports gouvernementaux		
Gouvernement du Canada	53 558 686	107 724 351
Province d'Ontario	63 979 803	13 840 237
Cité de Toronto	4 623 640	34 373 817
	122 162 129	155 938 405
Moins :		
Apports pour acquisition de terrains	(23 894)	(8 599 010)
Diminution (augmentation) des apports et subventions reportés affectés à des charges d'exercices futurs	22 155 425	(51 932 460)
Apports gouvernementaux nets	144 293 660	95 406 935
Loyers	2 706 157	3 005 599
Intérêts et autres	550 229	126 642
	147 550 046	98 539 176
Charges (note 12)		
Frais de construction/de mise en œuvre (note 6)	110 348 852	64 356 683
Frais de conception et de gestion de contrats	15 902 856	17 652 942
Frais liés à la planification et aux approbations	7 376 911	7 626 127
Frais de gestion de projets	11 212 153	6 703 644
Charges liées à des biens fonciers	2 709 274	2 199 780
	147 550 046	98 539 176
Excédent des produits sur les charges	-	-
Actif net au début	103 042 334	94 443 324
Plus : apports gouvernementaux pour acquisition de terrains	23 894	8 599 010
Actif net à la fin	103 066 228	103 042 334

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	1 970 452	1 746 388
Immobilisations radiées (note 6)	623 183	-
	2 593 635	1 746 388
 Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution des apports à recevoir	-	5 250 000
Augmentation de la TVH/TPS à recevoir	(1 007 855)	(408 837)
Diminution (augmentation) des dépôts, des charges payées d'avance, des loyers à recevoir et des autres actifs	1 503 861	(8 396 605)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	26 833 374	6 697 914
Augmentation des autres passifs et règlements	630 076	340 487
(Diminution) augmentation du passif au titre des prestations constituées	(37 645)	2 750
(Diminution) augmentation des apports et subventions reportés	(22 155 425)	51 932 460
	8 360 021	57 164 557
 Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(928 840)	(11 015 805)
Achat de placements à court terme	(59 393 870)	-
Augmentation des liquidités soumises à restrictions	(38 756)	(4 731 400)
	(60 361 466)	(15 747 205)
 Activité de financement		
Apports gouvernementaux pour immobilisations non amorties	23 894	8 599 010
 (Sorties) rentrées nettes de trésorerie	(51 977 551)	50 016 362
Trésorerie au début	85 045 263	35 028 901
Trésorerie à la fin	33 067 712	85 045 263

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2011

1. Description de la Société

La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (la « Société ») a d'abord été constituée le 1^{er} novembre 2001 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario, la province d'Ontario étant alors son unique actionnaire.

En vertu de la *Loi de 2002 sur la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto* (la « Loi »), la Société a été prorogée à titre de personne morale sans capital-actions le 15 mai 2003. La Société est réputée ne pas être un organisme de la Couronne au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne*.

En vertu de la *Loi*, les objectifs de la Société sont les suivants :

- a) Mettre en œuvre un programme qui accroît la valeur économique, sociale et culturelle des biens-fonds situés dans le secteur riverain désigné et qui crée un secteur riverain accessible et dynamique pour le logement, le travail et les loisirs, et ce, d'une façon respectueuse de l'environnement et financièrement saine.
- b) Faire en sorte que l'aménagement continu du secteur riverain désigné se poursuive de manière autosuffisante sur le plan financier.
- c) Promouvoir et encourager la participation du secteur privé à l'aménagement du secteur riverain désigné.
- d) Encourager le public à formuler des observations au sujet de l'aménagement du secteur riverain désigné.
- e) Se livrer aux autres activités que prescrivent les règlements.

2. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif contenus dans la Partie V du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (l'« ICCA »).

b) Constatation des produits

La Société utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports gouvernementaux. En vertu de cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

c) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actif/passif	Catégorie	Évaluation
Trésorerie et placements à court terme	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Apports à recevoir	Prêts et créances	Coût après amortissement
Loyers à recevoir	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût après amortissement
Autres passifs et règlements	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

Les placements à court terme sont composés de certificats de placement garanti.

Les éléments détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans l'état des activités financières et de l'actif net de la période considérée. Les prêts et créances sont évalués au coût après amortissement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur. Les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

c) *Instruments financiers (suite)*

La valeur comptable de la trésorerie, des placements à court terme, des apports à recevoir, des loyers à recevoir, des créiteurs et charges à payer et des autres passifs se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Les autres postes présentés dans le bilan, comme la TVH/TPS à recevoir, les charges payées d'avance et les dépôts, les immobilisations, les autres actifs, les apports et subventions reportés et le passif au titre des prestations constituées, ne constituent pas des instruments financiers.

Tel qu'il est permis en vertu du chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », la Société a décidé de ne pas comptabiliser les contrats non financiers à titre de dérivés et les dérivés incorporés dans des contrats non financiers, de location et d'assurance à titre de dérivés incorporés.

La Société a décidé de suivre les exigences liées aux informations à fournir du chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA*.

d) *Apports à recevoir et apports reportés*

Les engagements gouvernementaux relatifs aux apports annuels en vertu des conventions d'apport signées que la Société n'a pas encore reçus sont comptabilisés à titre d'apports à recevoir lorsque le montant peut être déterminé et que la réception finale est probable.

En vertu des conventions d'apport, les apports gouvernementaux peuvent être affectés uniquement au paiement des frais admissibles relativement aux activités de projets, conformément aux définitions énoncées dans les conventions d'apport. Par conséquent, tous les fonds non dépensés sont comptabilisés à titre d'apports reportés.

Les apports gouvernementaux affectés à l'achat d'immobilisations amorties sont reportés et amortis dans les produits à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations non amorties, comme les terrains, sont constatés à titre d'apport direct dans l'actif net.

e) *Charges salariales*

Les frais de gestion de projets comprennent les charges salariales visant les employés dont les activités sont directement attribuées à des projets précis, ainsi qu'une ventilation des charges salariales visant tous les autres employés, qui sont présentées au poste Salaires, honoraires et avantages sociaux à la note 12.

f) *Constatation des dépenses engagées par les bénéficiaires admissibles*

La Société a signé des ententes avec les bénéficiaires admissibles chargés de la gestion des divers projets du secteur riverain de Toronto. Les dépenses relatives à ces projets sont comptabilisées dans les états financiers de la Société selon la méthode de la comptabilité d'exercice en fonction des demandes de financement réelles et estimatives présentées par les bénéficiaires admissibles, conformément aux plans de travaux approuvés. Aux termes de ces ententes, la Société ne peut devenir propriétaire du projet ni assurer la continuité de la responsabilité opérationnelle après son achèvement.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. À l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Matériel de bureau	5 ans
Secteur de l'énergie	
Installation provisoire	3 ans
Postes de transfert d'énergie	25 ans
Système de distribution d'énergie	40 ans

Les travaux de construction en cours, qui ne sont pas amortis, comprennent les immobilisations en cours de construction, les actifs qui n'ont pas encore été mis en service et les activités précédant la construction liées à des projets précis devant être construits. Les améliorations qui permettent de prolonger la durée de vie estimative d'un actif sont capitalisées. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges.

Les coûts en capital que la Société a engagés sur des actifs à l'égard desquels elle ne possède pas de titre de propriété sont passés en charges.

h) Impôts

La Société bénéficie d'une exonération d'impôt conformément à l'alinéa 149(1)(d.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et est admissible à un rabais d'environ 86,5 % de la TVH payée sur les propriétés et les services acquis en vertu de l'alinéa 123(1)(b) de la *Loi sur la taxe d'accise*.

i) Ventilation des charges de fonctionnement général

La Société engage diverses charges de fonctionnement général qui sont communes à l'administration de l'organisation et à chacun de ses projets. Les charges de fonctionnement général sont engagées afin de soutenir les secteurs fonctionnels de la construction et de la mise en œuvre, de la conception et de la gestion de contrats, de la planification et des approbations ainsi que de la gestion de projets. Les charges sont ventilées en proportion des coûts totaux du secteur fonctionnel, excluant les charges de fonctionnement.

j) Régime de retraite des dirigeants

La Société comptabilise ses obligations en vertu du régime de retraite des présidents de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (le « régime ») et les coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. La Société a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des prestations de retraite gagnées est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite du président.
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à la juste valeur.
- Des gains actuariels ou des pertes actuarielles découlent de l'écart par rapport au taux de rendement réel à long terme des actifs du régime de l'exercice ou résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui servent à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime est amorti sur six ans.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

k) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges présentés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les éléments faisant l'objet des plus importantes estimations sont l'amortissement des immobilisations, les charges à payer, les produits reportés et le passif au titre des prestations constituées.

3. Modifications comptables futures

En décembre 2010, l'ICCA a publié un nouveau référentiel comptable s'appliquant aux organismes sans but lucratif. Avec prise d'effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, les organismes sans but lucratif du secteur public doivent adopter les normes comptables pour le secteur public comme leur nouveau référentiel comptable sous-jacent et ils devront choisir entre a) les normes applicables aux organismes sans but lucratif contenues dans le *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* ou b) les normes du *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* sans les normes applicables aux organismes sans but lucratif. La Société prévoit actuellement appliquer les normes applicables aux organismes sans but lucratif contenues dans le *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* (pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2012). L'incidence de la transition à ces nouvelles normes n'a pas encore été déterminée.

4. Dépôts, charges payées d'avance, loyers à recevoir et autres actifs

	2011	2010
	\$	\$
Dépôts liés à la construction	7 840 065	7 840 065
Charges payées d'avance	145 700	165 177
Loyers à recevoir	559 035	825 846
Avance consentie à l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région et tranche à court terme de l'assurance responsabilité couvrant l'atteinte à l'environnement et loyers à recevoir (note 7)	1 595 655	58 212
	10 140 455	8 889 300

La Société a fourni à la Cité de Toronto et à Toronto Hydro certains dépôts liés à la construction afin de garantir une exécution satisfaisante, l'achèvement des travaux et le respect des obligations connexes exigées dans le cadre de la construction des infrastructures municipales et hydroélectriques par la Société. Les dépôts liés à la construction seront remis à Waterfront Toronto à l'échéance de toutes les périodes d'exécution et de garantie. Les dépôts liés à la construction payés à la Cité de Toronto ne portent pas intérêt, et les dépôts de 5 658 866 \$ liés à la construction payés à Toronto Hydro seront retournés à la Société avec les intérêts au taux préférentiel fixé par la Banque du Canada, moins deux pour cent.

5. Liquidités soumises à restrictions

La Société a des liquidités soumises à restrictions de 4 770 156 \$ (4 731 400 \$ en 2010), ce qui empêche leur utilisation aux fins courantes. Ce solde de trésorerie fait partie d'un fonds de sécurité constitué conjointement avec la Cité de Toronto dans le cadre d'une initiative d'aménagement de la Société. En vertu de l'entente, la Société doit obtenir l'autorisation de la Cité de Toronto pour prélever des montants du fonds de sécurité, et la Cité de Toronto ne peut effectuer des prélèvements sur le fonds de sécurité que sous réserve de certaines conditions et de la transmission d'un avis suffisant et approprié à la Société.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2011

6. Immobilisations

			2011	2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	103 066 228	–	103 066 228	103 042 334
Améliorations locatives	611 747	513 794	97 953	193 764
Mobilier et agencements	637 698	561 039	76 659	155 441
Matériel informatique et logiciels	2 083 752	1 215 588	868 164	729 318
Matériel de bureau	253 267	160 564	92 703	139 505
Secteur de l'énergie				
Installation provisoire	5 651 324	2 637 439	3 013 885	4 291 074
Postes de transfert d'énergie	579 882	32 271	547 611	533 060
Système de distribution d'énergie	740 484	31 852	708 632	–
Construction en cours	–	–	–	1 052 134
	113 624 382	5 152 547	108 471 835	110 136 630

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011, un montant de 623 183 \$ (néant en 2010), représentant la valeur comptable nette des immobilisations se rapportant au secteur de l'énergie qui ont été radiées au cours de l'exercice, est compris dans les frais de construction/de mise en œuvre.

La Société possède des terrains contaminés. Comme elle n'a aucune obligation légale de restaurer les terrains, aucun passif au titre de la restauration environnementale n'a été constaté dans les présents états financiers. Les coûts liés à la restauration environnementale par la Société, laquelle repose sur l'utilisation qui sera faite des terrains, seront constatés dans la période au cours de laquelle une obligation prend naissance.

La Société possède des immeubles sur un certain nombre de ses propriétés. Comme les immeubles ne sont destinés à aucun autre usage que d'être loués sur une base temporaire et qu'ils seront tous finalement démolis, ils ont été comptabilisés à une valeur comptable de néant (néant en 2010).

7. Autres actifs

	2011	2010
	\$	\$
Avance consentie à l'Office de la protection de la nature de Toronto et de la région	1 500 000	2 650 000
Assurance responsabilité couvrant l'atteinte à l'environnement	230 562	288 774
Loyers à recevoir	152 891	162 252
Total des autres actifs	1 883 453	3 101 026
Moins la tranche à court terme (note 4)	1 595 655	58 212
	287 798	3 042 814

L'avance consentie à l'Office de la protection de la nature de Toronto et de la région sera affectée à divers projets qui devraient se poursuivre jusqu'en décembre 2011.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2011

8. Crédoeurs et charges à payer

	2011	2010
	\$	\$
Créditeurs	4 296 779	4 898 736
Charges à payer	44 736 856	18 540 504
Retenues de garantie à payer	5 099 432	3 860 453
	54 133 067	27 299 693

9. Autres passifs et règlements

Au 31 mars 2011, les autres passifs et règlements totalisaient 2 544 892 \$ (1 914 816 \$ en 2010) et ils représentaient une provision pour améliorations locatives fournies à des locataires, les obligations futures liées à la délocalisation des activités et les rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation du secteur de l'énergie que la Société n'est pas encore autorisée à gagner et qui, par conséquent, ne peuvent être comptabilisées à titre de produits.

	2011	2010
	\$	\$
Provision pour améliorations locatives fournies à des locataires	4 021	20 105
Obligations futures liées à la délocalisation des activités	1 543 133	1 543 133
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation du secteur de l'énergie	997 738	351 578
Total des autres passifs	2 544 892	1 914 816
Moins la tranche à court terme	1 547 154	16 091
	997 738	1 898 725

10. Apports et subventions reportés

Les apports et subventions reportés représentent les apports des gouvernements qui n'ont pas été affectés aux coûts admissibles au 31 mars 2011, ainsi que les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations.

	2011	2010
	\$	\$
Charges d'exercices futurs		
Solde au début	73 530 965	22 268 912
Apports additionnels reçus/à recevoir	121 213 189	144 922 600
Moins les montants constatés à titre de produits	(141 700 025)	(93 660 547)
Solde à la fin	53 044 129	73 530 965
Apports pour immobilisations		
Solde au début	7 074 196	6 403 789
Apports pour l'acquisition d'immobilisations	948 940	11 015 805
Moins les apports directs à l'actif net	(23 894)	(8 599 010)
Moins le montant amorti dans les produits	(2 593 635)	(1 746 388)
Solde à la fin (note 11b)	5 405 607	7 074 196
	58 449 736	80 605 161

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2011

11. Actif net

a) L'actif net comptabilisé dans le bilan est composé des éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Investissement dans les immobilisations (note 11b)	103 066 228	103 042 334
Actif net non affecté	—	—
	103 066 228	103 042 334

b) L'investissement dans les immobilisations représente les éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Immobilisations	108 471 835	110 136 630
Moins :		
Montant financé par les apports en capital reportés (note 10)	(5 405 607)	(7 074 196)
Montant financé par les créiteurs et charges à payer	—	(20 100)
	103 066 228	103 042 334

12. Ventilation des charges de fonctionnement général

					2011	2010
	Frais de construction/ de mise en œuvre	Frais de conception et de gestion de contrats	Frais liés à la planification et aux approbations	Frais de gestion de projets	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires, honoraires et avantages sociaux	3 147 594	453 614	210 419	319 816	4 131 443	5 030 392
Frais juridiques	1 772 114	255 387	118 467	180 059	2 326 027	2 561 778
Frais de bureau et autres	2 467 190	355 558	164 934	250 682	3 228 364	1 937 194
Honoraires d'audit, frais financiers et autres honoraires professionnels	299 040	43 096	19 991	30 384	392 511	735 978
Amortissement	1 501 215	216 347	100 357	152 533	1 970 452	1 746 388
	9 187 153	1 324 002	614 168	933 474	12 058 797	12 011 730
Charges directes	101 161 699	14 578 854	6 762 743	10 278 679	132 781 975	84 327 666
Charges liées à des biens fonciers	—	—	—	—	2 709 274	2 199 780
Total	110 348 852	15 902 856	7 376 911	11 212 153	147 550 046	98 539 176

13. Régime de retraite des dirigeants

La Société offre un régime de retraite agréé. Le régime est un régime de retraite à prestations déterminées qui a été transféré de l'ancien employeur du président à la Société, conformément au contrat de travail du président. Le régime a été enregistré au nom de la Société le 21 avril 2003, sans actif ni passif jusqu'au 1^{er} janvier 2005, date à laquelle l'ancien employeur du président a effectué un transfert à la Société. Le régime offre des prestations de retraite en fonction des années de service et du salaire moyen en fin de carrière.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 mars de chaque exercice. La mise à jour actuarielle la plus récente a été effectuée en date du 31 mars 2011. La dernière évaluation effectuée aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2009.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2011

13. Régime de retraite des dirigeants (suite)

Le rapprochement de la situation de capitalisation du régime et du montant comptabilisé dans les états financiers se présente comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	1 399 000	1 256 275
Juste valeur des actifs du régime	1 396 029	1 281 481
Situation de capitalisation – (déficit) excédent du régime	(2 971)	25 206
Gain actuariel net non amorti	(62 385)	(128 207)
Passif au titre des prestations constituées	(65 356)	(103 001)

Les renseignements relatifs à l'obligation au titre des prestations constituées se présentent comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées, au début	1 256 275	1 182 078
Coût des services rendus	31 695	30 595
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	77 278	72 760
Gain actuariel (perte actuarielle) sur l'obligation au titre des prestations constituées	33 752	(29 158)
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin	1 399 000	1 256 275

La charge liée au régime pour l'exercice est déterminée comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Coût des services rendus	31 695	30 595
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	77 278	72 760
Rendement prévu des actifs du régime	(78 919)	(71 328)
Amortissement du gain actuariel net	(30)	–
Charge liée au régime	30 024	32 027

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2011	2010
	%	%
Taux d'actualisation	6,00	6,00
Taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime	6,00	6,00
Taux de croissance de la rémunération	2,50	2,50

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2011

14. Engagements

La Société s'est engagée à effectuer des paiements en vertu de contrats de location-exploitation pour du matériel et des locaux à bureaux jusqu'à la fin de 2017 pour un montant de 3 448 491 \$. Les paiements annuels se présentent comme suit :

	\$
2012	769 493
2013	774 771
2014	763 746
2015	672 667
2016	374 251
2017	93 563
	3 448 491

De plus, la Société a d'autres engagements totalisant 89 472 509 \$, lesquels comprennent des contrats signés directement par la Société, des « engagements en vertu d'ententes d'aménagement », des ententes de prestations avec les bénéficiaires admissibles responsables de la gestion de divers projets du secteur riverain de Toronto et un engagement envers la Cité de Toronto lié au réaménagement de routes.

15. Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion du capital, la Société met l'accent sur les liquidités disponibles aux fins des activités et de la mise en œuvre de projets. Les besoins en liquidités sont pris en compte lors de la préparation du programme annuel des dépenses à long terme ainsi que de la surveillance des flux de trésorerie et des dépenses réelles par rapport à ce programme. En outre, la Société a établi qu'elle devait toujours avoir accès à des liquidités suffisantes pour être en mesure de poursuivre la mise en œuvre de projets et d'engager des frais d'exploitation pendant trois mois. Au 31 mars 2011, la Société estime avoir atteint son objectif visant à détenir des liquidités suffisantes pour respecter ses obligations à court terme.

16. Passifs éventuels

- a) En vertu des modalités des conventions d'apport, la Société doit indemniser la Cité de Toronto, la province d'Ontario et le gouvernement du Canada ainsi que leurs dirigeants, employés et mandataires respectifs pour les réclamations, les pertes, les dommages, les coûts, les charges, les poursuites et les autres procédures relativement à des blessures subies par une personne ou à un décès, aux dommages subis par une propriété ou à la perte de celle-ci, à l'atteinte aux droits ou à tout dommage ou perte découlant directement ou indirectement de tout acte volontaire ou négligence, omission ou retard de la part de la Société, de ses administrateurs, de ses dirigeants, de ses employés, de ses entrepreneurs, de ses mandataires ou de ses tiers entrepreneurs, dans le cadre de la réalisation d'un projet ou en raison du projet, sauf dans le cas où la blessure, la perte ou le dommage serait causé par la Cité de Toronto, la province d'Ontario ou le gouvernement du Canada, ou leurs dirigeants, employés ou mandataires respectifs.

La Société exige que tous les bénéficiaires admissibles indemnisent la Société de toute obligation selon les modalités susmentionnées.

La Société exige que la plupart des tiers entrepreneurs indemnisent chaque ordre de gouvernement et la Société, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires de toute réclamation, obligation et demande concernant une blessure subie par une personne (y compris le décès), des dommages subis par une propriété, la perte ou la destruction de celle-ci ou l'atteinte aux droits pouvant être causés ou découlant directement des situations suivantes :

- i) la violation de toute modalité du contrat par le tiers entrepreneur ou ses dirigeants, ses employés ou ses mandataires;
- ii) toute omission ou tout acte volontaire ou négligence de la part du tiers entrepreneur ou de ses dirigeants, ses employés ou ses mandataires relativement au projet.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2011

16. Passifs éventuels (suite)

- b) En vertu de l'entente de prestation conclue avec chaque bénéficiaire admissible, la Société indemniserait le bénéficiaire admissible et ses dirigeants, ses employés et ses mandataires de toute réclamation relative à une perte découlant des situations suivantes :
- i) toute violation par la Société à l'égard de l'entente de prestation, de documents ou de certificats fournis conformément à la convention;
 - ii) toute omission ou tout acte volontaire ou négligence de la part des dirigeants, des employés ou des mandataires de la Société relativement au projet.

La direction tente de limiter l'exposition de la Société en vertu de ces indemnisations au moyen de l'achat d'assurance à l'intention des administrateurs et des dirigeants, de l'affectation du risque aux bénéficiaires admissibles et aux entrepreneurs (comme il est décrit ci-dessus) et de l'application des politiques et des procédures de la Société et des bénéficiaires admissibles, ainsi que de la surveillance accrue selon les besoins.

- c) La Société a conclu trois ententes d'aménagement avec trois constructeurs tiers en ce qui a trait à des terrains situés dans les quartiers West Don Lands et East Bayfront. En vertu de ces ententes, la Société a fourni aux constructeurs certaines assertions fondées sur le respect d'obligations d'aménagement précises de la Société. Les assertions sont principalement liées au calendrier des travaux. Aux termes d'une de ces ententes d'aménagement avec un constructeur, le passif maximal futur potentiel lié à ces assertions est de 7,5 M\$. Bien que les montants ne puissent être déterminés en vertu des deux autres ententes d'aménagement, ils se limitent aux coûts de possession et aux débours engagés lors de l'aménagement par chaque constructeur. Aucun montant à l'égard de ces assertions n'a été comptabilisé dans les présents états financiers. La direction s'efforce de limiter l'exposition potentielle de la Société découlant de ces garanties au moyen de pratiques appropriées en matière de gestion du calendrier, des coûts et de l'ampleur des projets.
- d) Au cours de l'exercice, la Société a enregistré une charge à payer de 1,3 M\$ relativement aux coûts d'enlèvement futurs potentiels des immobilisations qui ont été radiées au cours de l'exercice. La Société est d'avis que l'enlèvement des immobilisations est probable et elle a évalué ce passif en date du 31 mars 2011.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Rapport de la direction

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de faire en sorte que les états financiers soient présentés fidèlement, à tous les égards importants.

La direction maintient des systèmes de contrôles internes en comptabilité et en administration qui ont été conçus afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que les actifs de la société sont comptabilisés et protégés comme il se doit.

Les états financiers ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration, dont le rapport suit.



Imtiaz Dhanjee
Vice-président, Finances
Le 10 juin 2011



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada

Téléphone (416) 777-8500
Télécopieur (416) 777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Société du palais des congrès
de la communauté urbaine de Toronto et au ministre du Tourisme

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état des résultats, de l'insuffisance et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 10 juin 2011

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

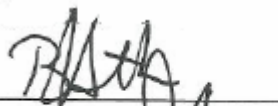
Bilan

Au 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

	2011	2010
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	8 315 899 \$	5 296 419 \$
Trésorerie destinée à des projets d'immobilisations	1 275 110	3 307 000
Acomptes des clients	6 208 100	5 280 949
Débiteurs	3 470 423	2 806 339
Stocks	444 444	384 053
Charges payées d'avance	351 031	371 756
	20 065 007	17 446 516
Actif à long terme		
Acomptes des clients	2 514 389	1 829 057
Immobilisations (note 3)	125 149 267	125 966 900
Avantages sociaux futurs (note 6)	1 632 800	1 453 000
	129 296 456	129 248 957
	149 361 463 \$	146 695 473 \$
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	6 422 338 \$	4 734 836 \$
Distribution à verser	—	2 700 000
Produits reportés	6 208 100	5 280 949
	12 630 438	12 715 785
Passif à long terme		
Produits reportés	2 514 389	1 829 057
Avantages sociaux futurs (note 6)	449 400	287 300
	2 963 789	2 116 357
Capitaux propres		
Insuffisance	(9 083 469)	(10 987 374)
Surplus d'apport (note 4)	142 850 705	142 850 705
	133 767 236	131 863 331
Engagements (note 5)		
	149 361 463 \$	146 695 473 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,


_____, administrateur


_____, administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

	2011	2010
Produits		
Aliments et boissons	22 997 060 \$	16 796 682 \$
Location d'installations	14 295 816	14 356 372
Stationnement	7 999 616	7 396 692
Autres	10 591 042	8 938 107
	55 883 534 \$	47 487 853 \$
Bénéfice d'exploitation brut	33 602 837 \$	28 310 075 \$
Charges d'exploitation	21 944 345	19 065 403
Bénéfice d'exploitation net	11 658 492	9 244 672
Amortissement, déduction faite de la réaffectation aux charges d'exploitation de 114 885 \$ (114 000 \$ en 2010) à l'égard du parc de stationnement	5 254 587	5 081 165
Bénéfice net	6 403 905 \$	4 163 507 \$

État de l'insuffisance

Exercice clos le 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

	2011	2010
Insuffisance à l'ouverture de l'exercice	(10 987 374) \$	(9 950 881) \$
Bénéfice net	6 403 905	4 163 507
Distribution à l'Office ontarien de financement	(4 500 000)	(5 200 000)
Insuffisance à la clôture de l'exercice	(9 083 469) \$	(10 987 374) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2011, avec chiffres correspondants de 2010

	2011	2010
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net	6 403 905 \$	4 163 507 \$
Éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie		
Charge au titre des avantages sociaux futurs	(17 700)	(904 700)
Amortissement	5 369 472	5 195 165
	11 755 677	8 453 972
Variation des éléments hors trésorerie		
du fonds de roulement lié à l'exploitation		
Acomptes des clients	(1 612 483)	33 987
Débiteurs	(664 084)	(16 740)
Stocks	(60 391)	28 715
Charges payées d'avance	20 725	161 208
Créditeurs et charges à payer	1 687 502	619 950
Produits reportés	1 612 483	(33 987)
	12 739 429	9 247 105
Financement		
Distribution à l'Office ontarien de financement	(7 200 000)	(2 500 000)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(4 551 839)	(3 687 894)
Augmentation de la trésorerie	987 590	3 059 211
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	8 603 419	5 544 208
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 591 009 \$	8 603 419 \$
La trésorerie est composée de :		
Trésorerie	8 315 899 \$	5 296 419 \$
Trésorerie destinée à des projets d'immobilisations	1 275 110	3 307 000
	9 591 009 \$	8 603 419 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2011

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») est un autre organisme gouvernemental sous l'autorité du ministre du Tourisme de l'Ontario. Elle a été constituée sans capital social en vertu du projet de loi 141 devenu la Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto de 1988. La Société est également considérée comme un organisme de la Couronne en vertu de cette même loi et elle est exonérée de l'impôt sur le bénéfice.

La Société exploite des installations qui peuvent accueillir des congrès, des salons professionnels, des salons à l'intention des consommateurs ainsi que divers événements mis sur pied par des entreprises, notamment du secteur des produits alimentaires et des boissons, ainsi que des stationnements.

1. Principales méthodes comptables

a) Constatation des produits

Les produits que génèrent la location d'installations, la vente d'aliments et de boissons et l'utilisation des stationnements de la Société sont constatés dès que les services sont rendus. Des frais d'annulation sont constatés lorsqu'un événement est annulé.

b) Stocks

Les stocks sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

c) Immobilisations

Les immobilisations financées par des subventions gouvernementales sont inscrites déduction faite de ces subventions.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La possibilité de recouvrement des immobilisations destinées à être détenues et utilisées est évaluée en comparant leur valeur comptable aux flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés qu'elles devraient générer. Si la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure aux flux de trésorerie futurs estimatifs, une perte de valeur d'un montant équivalant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'immobilisation est alors constatée.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Immobilisations (suite)

L'amortissement des immobilisations est imputé selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation prévues suivantes :

Bâtiments	50 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	De 5 à 20 ans

d) Produits reportés

Les produits reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du montant facturé au client.

e) Instruments financiers

Conformément aux dispositions du chapitre 3855 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA »), « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les instruments financiers doivent être classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au bilan, sauf les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers, qui sont évalués au coût après amortissement. Les évaluations subséquentes et les variations de la juste valeur dépendent du classement initial de la manière suivante : les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net, les instruments financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'instrument soit sorti du bilan ou ait subi une perte de valeur, auquel moment les montants seront inscrits dans le résultat net.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Instruments financiers (suite)

La Société a classé sa trésorerie, sa trésorerie destinée à des projets d'immobilisations et ses acomptes des clients dans la catégorie des instruments détenus à des fins de transaction, lesquels instruments sont évalués à la juste valeur. Les créditeurs et charges à payer ainsi que les distributions à verser sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers.

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse certaines estimations et pose diverses hypothèses qui influent sur les valeurs comptables de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et sur les valeurs comptables des produits et des charges de l'exercice à l'étude. Les éléments importants pour lesquels la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses comprennent la valeur comptable des immobilisations, la provision pour moins-value des débiteurs ainsi que l'actif et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Changements de méthodes comptables

La Société adoptera les normes comptables pour le secteur public de l'ICCA (« NCSP ») à compter du 1^{er} avril 2011, selon les exigences du ministère des Finances. Les premiers états financiers de la Société présentés selon ces normes porteront sur l'exercice se clôturant le 31 mars 2012 et comprendront les chiffres correspondants de l'exercice clos le 31 mars 2011.

La Société évalue les différences quant aux méthodes comptables entre ses normes comptables actuelles et celles interdites par les NCSP.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

3. Immobilisations

			2011	2010
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiments	219 696 755 \$	59 011 123 \$	160 685 632 \$	162 128 642 \$
Mobilier, agencements et matériel informatique	26 095 150	19 788 363	6 306 787	6 214 175
Améliorations locatives	42 252 346	34 439 945	7 812 401	8 604 327
	288 044 251	113 239 431	174 804 820	176 947 144
Moins les subventions gouvernementales	85 914 604	36 259 051	49 655 553	50 980 244
	202 129 647 \$	76 980 380 \$	125 149 267 \$	125 966 900 \$

4. Surplus d'apport

	2011	2010
Surplus d'apport à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	142 850 705 \$	142 850 705 \$

Le solde du surplus d'apport a été créé à la suite de la libération de la Société, le 30 mars 2003, par l'Office ontarien du financement (l'« OOF »), de toutes ses obligations aux termes du financement provisoire destiné aux travaux d'agrandissement.

La Société a convenu d'effectuer un paiement de distribution minimal annuel à la province d'Ontario d'un montant de 2 500 000 \$, moins tout montant de substitution aux impôts fonciers qu'elle verse au cours d'un exercice donné et tout montant supplémentaire annuel convenu par écrit par la Société et l'OOF.

Le conseil d'administration a approuvé le versement d'une distribution de 4 500 000 \$ pour 2011 (5 200 000 \$ en 2010) à l'OOF. Depuis l'instauration, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, de la politique en matière de distributions, la Société a versé au total 44 000 000 \$ en distributions (39 500 000 \$ en 2010).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

5. Engagements

La Société s'est engagée à faire comme suit des distributions annuelles minimales à l'OOF, tel qu'il est indiqué à la note 4, de même qu'à verser des loyers annuels minimums (y compris diverses estimations relatives à des frais accessoires) conformément à divers contrats de location-exploitation pour des installations, des aires de stationnement, des bureaux, du matériel informatique et du matériel :

2012	5 960 605 \$
2013	5 091 078
2014	4 728 897
2015	4 479 590
2016	4 389 886
Par la suite – 25 ans	111 143 306
	135 793 362 \$

6. Avantages sociaux futurs

La Société offre un régime de retraite agréé qui comporte un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Dans le cas du volet à prestations déterminées, les salariés versent des cotisations à des taux déterminés et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur les meilleures années ouvrant droit à pension. En outre, certains salariés à la retraite touchent également des prestations de maladie et autres avantages complémentaires de retraite payés par la Société.

La Société comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des conventions de retraite correspond à la date de clôture d'exercice de la Société, et l'évaluation du régime de retraite à prestations déterminées a lieu le 31 décembre.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les dates des plus récentes évaluations actuarielles du régime de retraite à prestations déterminées à des fins de capitalisation (et celle des prochaines évaluations requises) et l'évaluation actuarielle des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (et celle des prochaines évaluations requises) sont les suivantes :

- i) régime enregistré de retraite à prestations déterminées – 31 décembre 2007 (31 décembre 2010, en cours);
- ii) autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi – 31 mars 2011 (31 mars 2014);
- iii) convention de retraite – 31 mars 2011 (31 mars 2012).

Les gains et les pertes actuariels au titre des actifs des régimes découlent de l'écart entre le taux de rendement réel des actifs des régimes sur une période donnée et le taux de rendement prévu des actifs des régimes pour cette même période. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs.

Comme l'indique le tableau suivant, la Société a un déficit de 1 996 400 \$ (déficit de 2 957 200 \$ en 2010) relativement à ses régimes d'avantages sociaux futurs. Le déficit de capitalisation est contrebalancé par une perte actuarielle non amortie de 3 179 800 \$ (perte de 4 122 900 \$ en 2010), ce qui a donné lieu à un actif de 1 183 400 \$ au titre des avantages sociaux futurs (1 165 700 \$ en 2010) inscrit dans les états financiers. Actuellement, 150 employés participent au régime à prestations déterminées et 165 au régime à cotisations déterminées.

Au cours de 2005, la Société a mis un terme au volet à prestations déterminées de son régime. Tous les nouveaux membres admissibles au régime doivent adhérer au volet à cotisations déterminées du régime. Au 31 mars 2011, le régime à cotisations déterminées est entièrement capitalisé.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société :

	2011		2010	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Actifs des régimes				
Valeur marchande à l'ouverture de l'exercice	15 891 300 \$	717 500 \$	11 847 700 \$	754 500 \$
Gain réel (perte réelle) sur les actifs des régimes	1 414 200	121 100	3 018 000	(58 600)
Cotisations de l'employeur	1 296 900	21 200	1 428 700	97 400
Cotisations des salariés	209 400	—	233 500	—
Prestations versées	(313 800)	(75 900)	(636 600)	(75 800)
Valeur marchande à la clôture de l'exercice	18 498 000 \$	783 900 \$	15 891 300 \$	717 500 \$
Obligations découlant des régimes				
Obligations au titre des prestations constituées à l'ouverture de l'exercice	17 930 600 \$	1 635 400 \$	10 595 900 \$	1 229 400 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	875 000	64 500	409 700	54 000
Cotisations des salariés	209 400	—	233 500	—
Intérêts débiteurs	1 150 300	98 700	982 900	109 200
Prestations versées	(313 800)	(75 900)	(636 600)	(75 800)
Pertes (gains) actuariel(le)s	(355 600)	59 700	6 345 200	318 600
Obligations au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	19 495 900 \$	1 782 400 \$	17 930 600 \$	1 635 400 \$
Excédent (déficit) des régimes				
Valeur marchande, moins les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(997 900) \$	(998 500) \$	(2 039 300) \$	(917 900) \$
Perte actuarielle nette non amortie	2 630 700	549 100	3 492 300	630 600
Actif (passif) au titre des prestations constituées	1 632 800 \$	(449 400) \$	1 453 000 \$	(287 300) \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

6. Avantages sociaux futurs (suite)

	2011		2010	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Charges au titre des régimes				
Coût des services rendus au cours de l'exercice, moins les cotisations des salariés	875 000 \$	64 500 \$	409 700 \$	54 000 \$
Intérêts débiteurs	1 150 300	98 700	982 900	109 200
Perte réelle (gain réel) sur les actifs des régimes	(1 414 200)	(121 100)	(3 018 000)	58 600
Pertes actuarielles (gains actuariels)	(355 600)	59 700	6 345 200	318 600
Amortissement net	861 600	81 500	(4 245 400)	(383 900)
Charges nettes au titre du régime à prestations déterminées	1 117 100	183 300	474 400	156 500
Coût du régime à cotisations déterminées	440 900	—	438 400	—
Charges nettes au titre des régimes	1 558 000 \$	183 300 \$	912 800 \$	156 500 \$

L'actif net au titre des prestations constituées de 1 632 800 \$ (1 453 000 \$ en 2010), et le passif net au titre des prestations constituées des salariés de 449 400 \$ (287 300 \$ en 2010) figurent au bilan de la Société. Le passif net au titre des prestations constituées des salariés comprend un régime dont l'actif au titre des prestations constituées s'élève à 423 500 \$ (468 700 \$ en 2010).

Le tableau qui suit présente la répartition, en pourcentage, de la juste valeur des actifs des régimes entre les importantes catégories de placements :

	2011	2010
Titres de capitaux propres canadiens	37,0 %	35,3 %
Titres de capitaux propres mondiaux	26,4 %	25,8 %
Titres à revenu fixe	35,8 %	37,6 %
Autres titres	0,8 %	1,3 %

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les principales hypothèses utilisées pour comptabiliser les données sur les régimes sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2011	2010	2011	2010
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	6,00 %	6,10 %	6,00 %	6,10 %
Taux de croissance de la rémunération	3,25 %	3,25 %	3,25 %	3,25 %
Coûts des prestations de l'exercice				
Taux d'actualisation	6,10 %	9,00 %	6,10 %	9,00 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,00 %	7,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,25 %	4,00 %	3,25 %	4,00 %

Le tableau qui suit présente les coûts tendanciels des soins de santé aux 31 mars :

	2011	2010
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	8,0 %	9,0 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	5,0 %	5,0 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2014	2014

7. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital

a) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la Société se composent de la trésorerie, de la trésorerie destinée à des projets d'immobilisations, des acomptes des clients, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et de la distribution à verser. La valeur comptable équivaut à la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

7. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

a) Instruments financiers (suite)

Les instruments financiers qui sont inscrits à la juste valeur au bilan sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie d'évaluation à la juste valeur (prix cotés sur des marchés actifs).

Il n'y a eu aucun instrument financier classé dans le niveau 2 (technique d'évaluation se fondant sur des données de marché observables), ni dans le niveau 3 (technique d'évaluation ayant recours à des données de marchés non observables) aux 31 mars 2011 et 2010.

Il n'y a eu au cours de l'exercice aucun changement apporté dans le classement des actifs financiers et des passifs financiers parmi les trois niveaux de la hiérarchie d'évaluation à la juste valeur.

b) Gestion des risques

Les activités auxquelles se livre la Société l'exposent à divers risques financiers, notamment le risque de crédit et le risque d'illiquidité. La gestion du risque incombe à la direction de la Société, qui est chargée de repérer les risques financiers et de les évaluer. Les risques importants font l'objet de suivis et de discussions avec le comité de vérification du conseil d'administration. La Société ne recourt pas à des instruments financiers dérivés.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie confiée à des banques et à d'autres institutions financières, ainsi que des débiteurs. L'objectif visé en gérant le risque de crédit lié aux contreparties est d'empêcher que se produisent des pertes liées aux actifs financiers. La Société évalue la qualité de ses contreparties en tenant compte de leur degré de solvabilité, de leur réputation, de leurs antécédents ainsi que d'autres facteurs.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2011

7. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

b) Gestion des risques (suite)

ii) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité découle du fait que les obligations financières qui arrivent à échéance à un moment donné soient supérieures aux actifs financiers disponibles. L'objectif que vise la Société en gérant le risque d'illiquidité consiste à maximiser des réserves liquides afin de combler les besoins en matière de liquidités et ainsi honorer les engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles. Pour atteindre cet objectif, la Société a institué une politique de placement à caractère prudent. La gouvernance de cette politique réfère au pouvoir que la Société a d'investir des sommes excédentaires uniquement dans les titres de placement suivants :

- a) titres de placement de gouvernements canadiens (fédéral et provinciaux);
- b) certificats de placement garantis;
- c) reçus de dépôts, billets de dépôts et acceptations bancaires (d'une banque de l'Annexe A ou B).

La politique comporte également des exigences minimales au chapitre de la qualité et requiert de faire appel à des agences de notation reconnues à l'égard des titres susmentionnés.

c) Gestion du capital

Puisque la Société est un autre organisme gouvernemental, l'objectif qu'elle vise dans la gestion du capital consiste à faire en sorte qu'elle continue de fonctionner comme une entreprise en exploitation et qu'elle continue de verser des distributions à l'OOF.

8. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin d'en permettre le rapprochement avec ceux de l'exercice à l'étude.

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

RAPPORT DE GESTION

La direction de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique est responsable des états financiers ci-joints. Ces états financiers ont été établis par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement. La direction a fixé ces montants de façon raisonnable pour veiller à ce que les états financiers soient établis en bonne et due forme, à tous importants égards.

La direction maintient un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la pertinence, l'exactitude et la fiabilité des renseignements financiers et pour veiller à ce que l'actif de la Société soit justifié et bien préservé.

Les états financiers ont été vérifiés par BDO Dunwoody LLP, un cabinet de vérificateurs externe indépendant, nommé par le conseil d'administration, dont le rapport est annexé ci-après.



Marlene Stirrett-Matson
Directrice, Services généraux
Le 23 juin 2011



Lidia Maleckyj
Trésorière
Le 23 juin 2011

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, l'état des résultats d'exploitation, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état de l'évolution de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

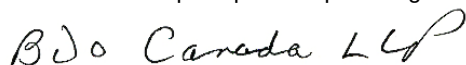
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Mississauga (Ontario)
Le 23 juin 2011

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

BILAN

Au 31 mars

2011
(en milliers
de dollars)2010
(en milliers
de dollars)**ACTIF****Actif à court terme**

Espèces et quasi-espèces	6 205	3 136
Débiteurs	1 733	930
Montant à recevoir de la province	10 881	6 875
Stock	106	116
Charges payées d'avance	106	35
	<u>19 031</u>	<u>11 074</u>

Immobilisations (note 3)

<u>4 474</u>	<u>4 138</u>

<u>23 505</u>	<u>15 212</u>

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES**Passif à court terme**

Créditeurs et charges à payer	6 817	8 397
Produit comptabilisé d'avance (note 4)	9 785	1 539
	<u>16 602</u>	<u>9 936</u>

Apports de capitaux comptabilisés d'avance (note 5)

<u>560</u>	
<u>17 162</u>	<u>9 936</u>

Passif éventuel (note 12)**Soldes de fonds**

Investissement en immobilisations	3 914	4 138
Non affecté	2 429	1 138
	<u>6 343</u>	<u>5 276</u>
	<u>23 505</u>	<u>11 517</u>

Approuvé au nom du conseil d'administration



Président



Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ**

pour l'exercice clos le 31 mars

	2011 (en milliers de dollars)	2010 (en milliers de dollars)
Recettes		
Subvention de la province de l'Ontario (note 6)	44 981	50 789
Ventes de publicité	2 273	2 189
Centres d'information touristique – Ventes et locations	908	888
Intérêts (créditeurs)	81	18
Promotions commerciales	203	135
Gouvernement du Canada	96	100
Recherche en marketing et autres recettes	176	171
	48 718	54 299
Charges		
Publicité et marketing	24 139	29 062
Partenariats et ventes	1 713	2 366
Centres d'information touristique (note 7)	6 841	6 484
Administration (note 8)	7 079	6 961
Services de renseignements touristiques aux consommateurs	2 870	2 860
Programme de promotion des activités	2 908	4 161
Recherche	949	1 017
Amortissement des immobilisations	1 121	915
Frais du conseil d'administration et des comités (note 9)	31	62
	47 651	53 888
Excédent (déficit) des recettes sur les charges	1 067	411

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

pour l'exercice clos le 31 mars

	Non affecté	Investissement en immobilisation	Total 2011	Total 2010
Actif net au début de l'exercice	1 138	4 138	5 276	4 865
Excédent (déficit) des recettes sur les charges pour l'exercice	2 188	(1 121)	1 067	411
Acquisition d'immobilisations	(897)	897	-	-
Actif net à la clôture de l'exercice	2 429	3 914	6 343	5 276

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

pour l'exercice clos le 31 mars

	2011 (en milliers de dollars)	2010 (en milliers de dollars)
Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des recettes sur les charges	1 067	411
Plus (moins) les postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	1 121	915
	2 188	1 326
Évolution du fonds de roulement hors caisse	1 778	173
	3 966	1 499
Rentrées nettes affectées aux activités d'investissement et de financement		
Acquisition d'immobilisations	(1 457)	(1 256)
Rentrées nettes provenant des activités de financement		
Apport de capitaux comptabilisés d'avance	560	(1 256)
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	3 069	243
Encaisse et quasi-espèces au début de l'exercice	3 136	2 893
Encaisse et quasi-espèces à la clôture de l'exercice	6 205	3 136

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 mars 2010**

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société du Partenariat ontarien de marketing touristique a été fondée à titre de société sans capital-actions le 30 novembre 1998, en vertu du Règlement de l'Ontario 618/98 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*. Le Règlement a été modifié par le Règlement de l'Ontario 271/04 en septembre 2004 pour prolonger le mandat de la Société indéfiniment. La Société a commencé ses opérations le 1^{er} avril 1999. Voici ses objectifs :

- a) faire la promotion de l'Ontario à titre de destination touristique;
- b) entreprendre des initiatives de marketing conjointes avec l'industrie du tourisme;
- c) appuyer les efforts de marketing déployés par l'industrie touristique et contribuer à ces efforts;
- d) promouvoir l'Ontario à titre de destination touristique, en coopération avec l'industrie du tourisme, le gouvernement de l'Ontario, d'autres échelons gouvernementaux et d'autres organismes gouvernementaux.

La Société conclut des accords avec des partenaires des secteurs privé et public afin d'accroître la valeur ajoutée des programmes de marketing touristique. La Société effectue un suivi de la valeur monétaire (levier financier, contributions en nature) de ces accords pour démontrer l'impact de ses investissements sur les programmes de partenariat dans le domaine du marketing. Les recettes et les dépenses des partenaires ne figurent pas dans les états financiers de la Société.

La Société est un organisme à but non lucratif et n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**a) Méthode comptable**

Les états financiers sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

b) Constatation des produits

La Société suit la méthode du report pour la comptabilisation des produits.

Subvention de la province de l'Ontario

La Société est financée principalement par la province de l'Ontario. Des subventions de fonctionnement sont enregistrées en tant que recettes durant la période visée. Les subventions qui sont approuvées mais non pas reçues à la fin d'une période comptable sont comptabilisées. Lorsqu'une partie de la subvention concerne une période future, elle est reportée et prise en compte au cours de la période ultérieure.

Ventes de publicité et Centres d'information touristique – Ventes et locations

Recettes provenant des ventes de publicité et Centres d'information touristique – Les ventes et les locations sont prises en compte durant la période où les services sont rendus ou pendant la durée du programme, à condition de pouvoir estimer et percevoir raisonnablement le montant.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 mars 2010**

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**b) Constatation des produits (suite)**Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sont pris en compte pendant la période durant laquelle ils sont gagnés.

Divers

Les autres recettes sont prises en compte durant la période visée, à condition de pouvoir les estimer et les percevoir raisonnablement.

c) Nouveau soutien des partenaires

La Société bénéficie de certains services offerts par l'industrie du tourisme, comme les frais de transport (billets d'avion et d'autobus), et les frais d'hébergement et de repas (chambres d'hôtel et repas aux restaurants offerts à rabais ou à titre gratuit). Étant donné qu'il est difficile d'établir leur juste valeur, les services obtenus à titre gratuit ne sont pas inclus dans les états financiers.

d) Stocks

Les stocks sont constitués des marchandises offertes à la vente dans les centres d'information touristique.

Les stocks sont comptabilisés en appliquant la méthode du moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette. Le prix est déterminé en appliquant la méthode du premier entré, premier sorti.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. L'amortissement suit la méthode de l'amortissement linéaire pour la durée de vie utile des immobilisations, compte tenu d'un amortissement d'une demi-année au cours de l'année d'acquisition et de cession. La durée d'amortissement des immobilisations est de trois à cinq ans.

Les immobilisations en cours représentent des actifs en construction ou en développement. Leur amortissement débute lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées.

f) Apports de capitaux comptabilisés d'avance

Les apports de capitaux comptabilisés d'avance représentent les montants reçus du ministère du Tourisme et de la Culture pour financer l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports de capitaux comptabilisés d'avance est inscrit en tant que produit dans l'état des résultats d'exploitation au même titre que l'amortissement des actifs auxquels ils se rapportent.

g) Fonds investis en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations représentent les fonds mis à disposition en vue de l'acquisition et du financement d'immobilisations. Le financement des fonds investis en immobilisations est transféré des opérations sur une base annuelle.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 mars 2010**

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**h) Utilisation des estimations**

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les recettes et les charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient diverger de ces estimations à mesure que de nouveaux renseignements pourraient devenir disponibles.

i) Instruments financiers

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à d'importants risques d'intérêt, de change ou de crédit liés à ces instruments financiers. Les justes valeurs de ces instruments financiers sont proches de leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

La Société classe ses instruments financiers dans une des catégories suivantes, compte tenu de l'objectif pour lequel l'actif a été exigé. Voici la politique comptable de la Société pour chaque catégorie :

Prêts et débiteurs

Ces éléments d'actif sont des éléments non dérivés, constatés à leur juste valeur marchande, résultant du transfert de liquidités ou d'autres éléments d'actif d'un prêteur à un emprunteur, en retour d'une promesse de remboursement à une ou plusieurs dates précisées, ou sur demande. Ils ont principalement pour source la prestation de services aux clients (débiteurs), mais incluent également d'autres types d'actif monétaire contractuel.

Autres éléments de passif financier

Les autres éléments de passif financier sont constatés à sa juste valeur marchande et incluent des engagements liés au commerce et d'autres éléments de passif monétaire à court terme.

j) Gestion des capitaux

Le capital d'une société comprend son excédent accumulé. L'objectif principal de la société relatif à la gestion des capitaux consiste à veiller à disposer de ressources suffisantes pour continuer à promouvoir le tourisme en Ontario. La société n'est pas assujettie à des exigences externes en matière de capitaux.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2010

3. IMMOBILISATIONS

	2011 (en milliers de dollars)			2010 (en milliers de dollars)
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier	333	180	153	215
Améliorations locatives	1 565	765	800	1 060
Système Info-tourisme Ontario	4 325	2 017	2 311	2 863
Immobilisations en cours	1 210		1 210	
	7 436	2 962	4 474	4 138

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

	2011 (en milliers de dollars)	2010 (en milliers de dollars)
Ministère du Tourisme et de la Culture		
Web régional	140	-
SITO – redéveloppement	5 000	-
Recherche – OTR	1 000	-
Financement de projet OTR	454	-
CITO	200	-
PPMETO	160	-
Promotion de congrès	2 785	-
International Indian Film Awards	-	1 500
Programmes de publicité	81	399
	9 785	1 539

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2010

5. APPORTS DE CAPITAUX COMPTABILISÉS D'AVANCE

Les apports de capitaux comptabilisés d'avance représentent les apports reçus relativement aux immobilisations en cours.

	2011 (en milliers de dollars)		2010 (en milliers de dollars)
	Apports versés	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette
Apports reçus au cours de l'exercice	560	-	560
			-

6. RECETTES : PROVINCE DE L'ONTARIO

La Société a reçu le financement suivant de la province de l'Ontario :

	2011 (en milliers de dollars)	2010 (en milliers de dollars)
Financement de base	38 760	38 552
Centres d'information touristique	4 331	4 331
Projet Great Outdoors	351	-
Marketing des activités	314	275
International Indian Festival Awards	660	-
Revue de l'architecture et des subventions du SITO	145	-
Achats de médias	66	5 857
Programme Expérience Été	354	333
Financement afférent au COVAN reporté d'août 2009	-	450
Financement des festivals de Stratford et Shaw	-	1,000
	44 981	50 798

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2010

7. CENTRES D'INFORMATION TOURISTIQUE

Les dépenses des Centres d'information touristique étaient les suivantes :

	2011 (en milliers de dollars)	2010 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	3 577	3 382
Locaux	1 927	1 886
Services	502	498
Transport et communications	197	160
Fournitures et matériel	73	68
Marchandise à vendre	565	490
	6 841	6 484

Les contributions de la Société liées à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la caisse de retraite de la SEFPO pour l'exercice s'élevaient à 167 391 \$ (2010-144 596 \$) et sont incluses dans les salaires et avantages sociaux.

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Certains services administratifs, tels que les services d'appui juridiques et de ressources humaines, ont été fournis sans frais par le ministère du Tourisme et des Loisirs. Tous les autres frais d'administration ont été assumés par la Société et sont les suivants :

	2011 (en milliers) de dollars)	2010 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	6 863	5 767
Services	1 046	983
Transport et communications	136	157
Fournitures et matériel	34	54
	7 079	6 917

La Société offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, deux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car la Société ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les cotisations de la Société à ces deux régimes de retraite pour l'exercice se chiffrent à 361 607 \$ (2010 – 350 380 \$) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux.

Les coûts des avantages sociaux à remettre à la retraite aux employés non couverts par le régime de retraite sont versés par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas inclus dans les frais d'administration.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2010

9. FRAIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Les membres du conseil d'administration et des comités reçoivent un remboursement des frais de déplacement engagés pour assister aux réunions du conseil d'administration et des comités connexes. Les membres du conseil d'administration et des comités ne touchent pas d'indemnité journalière pour participer aux réunions du conseil et des comités.

10. DIVULGATION DES SALAIRES

Le paragraphe 3(5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés du secteur public dont le traitement annuel dépasse 100 000 \$. Voici donc les noms des employés auxquels la Société a versé un salaire supérieur à 100 000 \$ au cours de l'année civile 2010, cette exigence en matière de divulgation est la suivante :

Nom	Poste	Traitement	Avantages imposables
Garrett, Robin	Présidente/Directrice générale	167 069 \$	282 \$
Kenny, William	Vice-président, Relations avec l'industrie	136 915 \$	221 \$
Lanyon, Mary-Ann	Vice-présidente, Marketing et ventes	131 000 \$	221 \$
Holiday, Julia	Directrice du marketing interactif et du centre d'appels	117 842 \$	187 \$
Milner, Christopher	Directeur de partenariats dans le Nord	114 693 \$	186 \$
Rubinstein, Suzanne	Directrice, Centres d'information touristique de l'Ontario	114 693 \$	186 \$
Mathias, Raymond	Directeur du marketing à l'étranger	114 693 \$	186 \$
Stirrett-Matson, Marlene	Directrice des services généraux	112 960 \$	183 \$
Nahm, Jane	Chef des opérations	110 002 \$	162 \$
Pezzutto, Mara	Directrice du marketing en Amérique du Nord	105 298 \$	171 \$
Ramkissoonsingh, Narvin	Directeur, partenariats	105 298 \$	176 \$
Tuckett, Debbie	Coordonnatrice de projets, relations avec l'industrie	102 339 \$	156 \$
Hamazaki, Harvey	Conseiller commercial, Asie	100 008 \$	192 \$

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 mars 2010**

11. ENGAGEMENTS

La Société a plusieurs contrats de location-exploitation pour ses locaux. Voici les paiements locatifs annuels minimums pour les cinq prochaines années :

	(en milliers de dollars)
	<u>981</u>
2012	
2013	981
2014	894
2015	792
2016	579
Par la suite	1,236

12. PASSIF ÉVENTUEL

La Société est en litige avec un ancien fournisseur concernant des montants qui lui ont été facturés d'environ 1,5 million de dollars. La direction défend fermement sa position. L'issue de ce litige ne peut être déterminée. La Société a toutefois jugé prudent d'inscrire comme charge à payer un montant de 220 000 \$ au cas où elle serait tenue d'assumer toute obligation à cet égard.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

Les états financiers de la SFIEO, ci-joints, ont été dressés selon les normes comptables pour le secteur public canadien et c'est à la direction qu'en revient la responsabilité. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur l'appréciation de la direction, particulièrement lorsque l'issue d'opérations courantes ne peut être déterminée avec certitude avant des exercices ultérieurs. Les états financiers ont été dressés correctement compte tenu de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles le 21 juin 2011.

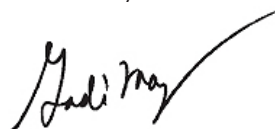
La direction dispose d'un système de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédés formels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation adéquate des responsabilités. La Division de la vérification interne de l'Ontario du ministère des Finances évalue de manière indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et présente ses conclusions à la direction ainsi qu'au comité de vérification du conseil.

Il incombe au conseil de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification aide le conseil à s'acquitter de ces responsabilités. Il rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour étudier les questions soulevées par ces derniers et pour passer en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité de ce dernier consiste à préciser si, à son avis, les états financiers de la SFIEO donnent une image fidèle de sa situation financière conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Dans son rapport présenté à la page suivante, le vérificateur précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Au nom de la direction,

Gadi Mayman

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gadi Mayman', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Vice-président et chef de la direction



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et au ministre des Finances

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état des revenus, des dépenses et du passif non provisionné et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le vérificateur général,

Jim McCarter, FCA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 21 juin 2011

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario**Bilan**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011 (en millions de dollars)

	2011	2010
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et quasi-espèces (note 4)	1 \$	8 \$
Comptes à recevoir	460	341
Intérêt à recevoir	26	24
Tranche à court terme des effets à recevoir (note 6)	188	625
	<u>675</u>	<u>998</u>
 Paiements tenant lieu d'impôts à recevoir (note 10)	 142	 383
Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario (note 5)	2 255	1 484
Effets à recevoir et prêts en cours (note 6)	12 743	12 155
Frais d'emprunt reportés	35	67
	<u>15 850 \$</u>	<u>15 087 \$</u>
 PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes débiteurs	215 \$	226 \$
Intérêt à payer	430	446
Effets à payer à court terme (note 7)	1 174	1 201
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 7)	547	1 253
	<u>2 366</u>	<u>3 126</u>
 Dette à long terme (note 7)	 25 413	 24 913
Contrats d'achat d'électricité (note 9)	1 519	1 858
	<u>29 298</u>	<u>29 897</u>
 Éventualités et garanties (note 11)		
 PASSIF NON PROVISIONNÉ (notes 1, 3 et 10)	 (13 448)	 (14 810)
	<u>15 850 \$</u>	<u>15 087 \$</u>

Au nom du conseil d'administration :



 Peter Wallace
Président



 Gadi Mayman
Vice-président et chef de la direction

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario**État des revenus, des dépenses et du passif non provisionné**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011 (en millions de dollars)

	2011	2010
REVENUS		
Redevance de liquidation de la dette (notes 1 et 10)	944 \$	907 \$
Paielements tenant lieu d'impôts (notes 1 et 10)	321	516
Intérêts	742	746
Contrats d'approvisionnement en électricité : recouvrements (note 9)	1 288	1 409
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité (note 9)	339	348
Revenu réservé au secteur de l'électricité (notes 5 et 10)	771	644
Autres	8	7
Total des revenus	4 413 \$	4 577 \$
DÉPENSES		
Intérêts - Dette à court terme	13 \$	7 \$
Intérêts - Dette à long terme	1 581	1 617
Amortissement des frais d'emprunt reportés	26	28
Contrats d'approvisionnement en électricité : coûts (note 9)	1 288	1 409
Frais de garantie d'emprunt	137	138
Exploitation	6	6
Total des dépenses	3 051	3 205
 Excédent des revenus sur les dépenses	 1 362	 1 372
 Passif non provisionné, au début de l'exercice	 14 810	 16 182
Passif non provisionné, à la fin de l'exercice	13 448 \$	14 810 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario**État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011 (en millions de dollars)

	2011	2010
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 362 \$	1 372 \$
Rajustements :		
Paiements tenant lieu d'impôts (notes 1 et 10)	241	(82)
Réduction nette des contrats d'achats d'électricité (note 9)	(339)	(348)
Revenu réservé au secteur de l'électricité (notes 5 et 10)	(771)	(644)
Amortissement des frais d'emprunt reportés	26	28
Autres éléments	(129)	(61)
Flux de trésorerie fournis par l'exploitation	390 \$	265 \$
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	1 028 \$	1 941 \$
Moins remboursement de dette à long terme	1 253	2 319
Dette à long terme (amortie), montant net	(225)	(378)
Émission de dette à court terme (amortie), montant net	(27)	216
Effets à recevoir (avance)	(145)	(98)
Flux de trésorerie fournis (requis) par le financement	(397)	(260)
Augmentation (baisse) de l'encaisse et des quasi-espèces	(7)	5
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	8	3
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	1 \$	8 \$
Intérêts payés durant l'exercice et inclus dans l'excédent des revenus sur les dépenses	1 610 \$	1 659 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1) Réforme du secteur de l'électricité

Le 1^{er} avril 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (la Loi), Ontario Hydro a été prorogée en tant que société sans capital-actions sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Cette dernière est exonérée des impôts fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La SFIEO est une société d'État dont la mission inclut la gestion des contrats conclus par l'ancienne Ontario Hydro avec les PPE dans le contexte actuel du marché; l'apport d'une aide financière aux sociétés remplaçantes d'Ontario Hydro; la conclusion d'ententes de nature financière ou autre visant l'approvisionnement de l'Ontario en électricité; et la gestion des actifs, du passif, des droits et des obligations d'Ontario Hydro qui n'ont pas été transférés à d'autres sociétés remplaçantes.

Ces autres sociétés remplaçantes sont :

- Ontario Power Generation (OPG), qui est une société de production d'électricité;
- Hydro One, qui est une société réglementée de transmission et de distribution d'électricité;
- la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), qui coordonne le système indépendant centralisé et réglementé et qui est chargée de diriger les opérations du système et d'exploiter le marché de l'électricité;
- l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE), qui exerce la fonction de réglementation en matière d'inspection des installations électriques.

Le 1^{er} avril 1999, les unités fonctionnelles, y compris les éléments d'actif, le passif, le personnel, les droits et les obligations, de l'ancienne Ontario Hydro ont été transférées à l'OPG et à Hydro One (ainsi qu'à leurs filiales) et à la SIERE en contrepartie, respectivement, de 8,5 milliards de dollars, de 8,6 milliards de dollars et de 78 millions de dollars, sous forme de titres de créance remboursables à la SFIEO. À la même date, la Province de l'Ontario (la Province) a échangé ses participations de 5,1 milliards de dollars dans l'OPG et de 3,8 milliards de dollars dans Hydro One contre des titres de créance remboursables à la SFIEO.

Le passif non provisionné à l'ouverture, soit 20,9 milliards de dollars au 1^{er} avril 1999, comprenait un passif de 38,1 milliards de dollars hérité de l'ancienne Ontario Hydro, moins la valeur des actifs transférés à la SFIEO le 1^{er} avril 1999, dont 17,2 milliards de dollars en effets à recevoir. Après l'encaissement de 1,5 milliard de dollars de prêts en cours et autres actifs, le passif non provisionné s'élevait à 19,4 milliards de dollars. Au 1^{er} avril 1999, la valeur actualisée des futurs paiements tenant lieu d'impôts et du revenu réservé au secteur de l'électricité était estimée à 13,1 milliards de dollars. Une fois cette somme déduite de la dette insurmontable de 20,9 milliards de dollars, le reliquat de dette insurmontable s'élevait à 7,8 milliards de dollars.

La dette, le passif et les frais de financement connexes de la SFIEO seront remboursés par prélèvement sur les intérêts sur les effets à recevoir de la Province et des sociétés remplaçantes et sur le revenu réservé au secteur de l'électricité reçu sous forme de paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital en vertu de la Loi et provenant des sociétés remplaçantes et des services municipaux de distribution d'électricité. La redevance de liquidation de la dette (RLD), qui est versée par les consommateurs d'électricité au taux de 0,7 cent le kWh pour la plupart des consommateurs de l'Ontario, sert au remboursement du reliquat de la dette. L'Office ontarien de financement (OOF), l'organisme de la Province chargé d'emprunter et d'investir l'argent de la Province et des autres organismes publics, offre à la SFIEO des services de gestion quotidienne.

Le 9 décembre 2004 a été adoptée la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, ce qui a été à l'origine d'un secteur de l'électricité entièrement réglementé et concurrentiel, constitué de divers producteurs recevant des prix fixés au moyen de différents mécanismes. L'électricité produite par des centrales de production d'énergie nucléaire et par des centrales de production d'hydro-électricité de base de l'OPG fait l'objet de prix réglementés; l'électricité provenant des producteurs qui ont conclu des contrats existants ou de nouveaux contrats est consentie à des prix établis en vertu de ces mêmes contrats; et l'électricité provenant d'autres sources est payée suivant les prix du marché au comptant de l'électricité. Les consommateurs versent un amalgame de ces coûts, y compris les répercussions des prix réglementés sur les usines réglementées par l'OPG, les coûts totaux de production établis par les contrats actuels et nouveaux et les prix du marché pour les autres installations de production. La Loi a également établi l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), qui est chargé de s'assurer d'un approvisionnement d'électricité adéquat à long terme.

2) Sommaire des principales conventions comptables

Méthode comptable

Comme la SFIEO est un organisme gouvernemental, les présents états financiers ont été dressés selon les normes comptables du secteur public canadien.

Présentation de la dette nette

L'état des modifications de la dette nette n'est pas présenté puisque cette information ressort clairement des présents états financiers.

Incertitude de mesure

Une incertitude de mesure peut influencer sur la constatation d'un élément dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il est raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir un écart important entre le montant qui a été constaté et une autre valeur possible, comme dans le cas où des estimations sont utilisées. Dans les présents états financiers, une incertitude de mesure concerne l'évaluation des contrats d'achat d'électricité et la date prévue d'extinction des obligations de la SFIEO. Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de l'établissement des états financiers.

Frais d'emprunts reportés

Les frais d'emprunt reportés comprennent les montants non amortis des gains et pertes de change non réalisés découlant de la conversion de la dette à long terme libellée en devises et les escomptes, primes ou commissions payables à l'émission ou au remboursement avant l'échéance des titres d'emprunt. Ces frais sont amortis en fonction de l'échéance de la dette sous-jacente.

Constatation des revenus

Les revenus sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Conversion des devises

La dette comprend des obligations, effets et débiteures à court, moyen et long terme. La dette libellée en devises et couverte est convertie en dollars canadiens aux taux de change établis aux termes des contrats de couverture. La dette libellée en devises non couverte, les passifs et les actifs sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Conformément aux normes comptables du secteur public canadien, les gains et pertes de change sont reportés et amortis sur la durée résiduelle des éléments connexes.

Contrats d'achat d'électricité

Le passif au titre des contrats d'achat d'électricité était initialement calculé en actualisant les pertes estimatives réparties sur la durée des contrats. En vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, la SFIEO a commencé à recevoir des consommateurs les prix réels des contrats d'électricité, à compter du 1^{er} janvier 2005, et ne subit plus de pertes sur ces contrats d'achat d'électricité. À cette date, le ministère des Finances avait estimé que l'élimination effective de ce passif surviendrait pendant la durée d'application restante des contrats, soit douze ans.

3) Continuité de l'exploitation

La SFIEO dépend d'emprunts faits par la Province pour financer sa dette échue et pour couvrir toute insuffisance de liquidités, et du paiement par l'OPG de ses effets à recevoir. Elle est également subordonnée au plan à long terme d'élimination du passif non provisionné adopté par le gouvernement et décrit à la note 10.

4) Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les dépôts en espèces et les placements très liquides. Ils sont comptabilisés à leur prix coûtant, lequel se rapproche de leur valeur marchande.

5) Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario

La Province s'est engagée à remettre à la SFIEO la fraction du bénéfice net combiné de l'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité. Selon ces arrangements, la Province peut reconstituer tous les coûts cumulatifs associés à ses placements dans des filiales de l'industrie de l'électricité et ce, avant la reconnaissance d'un bénéfice par la SFIEO. Pour l'exercice clos le 31 mars 2011, l'OPG et Hydro One ont enregistré un bénéfice total de 1 291 millions de dollars (1 249 millions de dollars en 2010). Après avoir déduit les frais d'intérêt annuels de l'investissement de la Province dans ces filiales, qui s'élève à 520 millions de dollars, il reste 771 millions de dollars à titre de revenu réservé au secteur de l'électricité (644 millions de dollars en 2010).

6) Effets à recevoir et prêts en cours

(en millions de dollars)					
	Échéance	Taux d'intérêt	Intérêts à verser	31 mars 2011	31 mars 2010
Province de l'Ontario	2039-2041	5,85	Mensuel	8 885 \$	8 885 \$
OPG	2011-2041	3,24 to 6,65	Bisannuel	3 868	3 723
SIERE	2011	Variable	Trimestriel	78	78
				12 831	12 686
Moins : tranche actuelle des effets à recevoir				188	625
				12 643	12 061
Plus : prêts en cours aux producteurs privés d'électricité (PPE)				100	94
				12 743 \$	12 155 \$

La SFIEO a convenu avec l'OPG et la SIERE de ne pas céder les effets dus par ces sociétés remplaçantes sans leur autorisation préalable.

La SFIEO a convenu d'accorder à l'OPG, aux conditions du marché, des prêts échelonnés sur 10 ans et sur 30 ans pour le développement de nouveaux projets de production d'électricité. Ces ententes de prêts fourniront jusqu'à 2,3 milliards de dollars pour des projets de production d'électricité. Au titre de ces ententes, 730 millions de dollars ont été avancés.

La SFIEO a convenu de fournir à l'OPG une ligne de crédit de 375 millions de dollars pour financer des dettes venant à échéance le 31 décembre 2011. Aux termes de cette entente, la SFIEO a avancé la somme de 150 millions de dollars.

Voici un résumé de la dette de l'OPG envers la SFIEO par année d'échéance :

(en millions de dollars)	
Exercice	Montant
2011-2012	188 \$
2012-2013	400
2014-2015	300
2015-2016	200
2016-2017	320
2017-2018	1 125
2018-2019	260
2019-2020	505
2020-2021	420
2040-2041	150
Total	3 868 \$

En avril 2010, la SFIEO a accordé à la SIERE des facilités de crédit renouvelables d'un montant maximal de 60 millions de dollars jusqu'au 30 avril 2013, à des fins de trésorerie et de financement temporaire des besoins de l'organisation. Toutes les avances consenties dans le cadre des facilités de crédit renouvelables ont été remboursées avant la clôture de l'exercice.

Après la clôture de l'exercice, l'échéance de l'effet à recevoir de la SFIEO a été reconduite au 1^{er} mai 2013, avec un intérêt à taux variable égal au taux d'intérêt des bons du Trésor de la Province majoré de 25 points de base.

Les encours de prêts aux PPE ont augmenté de 6 millions de dollars au cours de l'exercice pour atteindre 100 millions de dollars (94 millions de dollars en 2010), principalement en raison des intérêts qui se sont ajoutés au résidu du principal.

7) Dette

Le tableau suivant présente l'encours de la dette au 31 mars 2011, par échéance et par devise, exprimé en dollars canadiens.

(en millions de dollars) Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Autre devise étrangère	Total 2011	Total 2010
Maturing in:					
1 an	1 674 \$	—	47 \$	1 721 \$	2 454 \$
2 ans	800	1 742 \$	118	2 660	547
3 ans	3 514	55	335	3 904	2 660
4 ans	2 133	553	—	2 686	3 843
5 ans	1 950	—	83	2 033	2 686
De 1 à 5 ans	10 071	2 350	583	13 004	12 190
De 6 à 10 ans	6 139	73	771	6 983	7 611
De 11 à 15 ans	3 687	—	—	3 687	3 273
De 16 à 20 ans	1 191	—	—	1 191	2 191
De 21 à 25 ans	850	—	—	850	850
De 26 à 50 ans	1 419	—	—	1 419	1 252
Total	23 357 \$	2 423 \$	1 354 \$	27 134 \$	27 367 \$

Le taux d'intérêt effectif du portefeuille d'endettement était de 5,87 % (5,91 % en 2010), compte tenu de l'incidence des instruments dérivés servant à la gestion du risque de taux. L'échéance la plus longue est le 2 juin 2041. La dette totale libellée en devises au 31 mars 2011 était de 3,8 milliards de dollars, couverte à 100 % en dollars canadiens (3,8 milliards de dollars, soit 100 %, en 2010). Les obligations et les effets à payer qui sont détenus par la Province ou dont le capital et les intérêts sont garantis par celle-ci sont présentés dans le tableau suivant :

Dette (en millions de dollars)	31 mars 2011			31 mars 2010		
	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total
Titres à court terme	1 174 \$	—	1 174 \$	1 201 \$	—	1 201 \$
Tranche actuelle des titres à long terme	547	—	547	1 253	—	1 253
Titres à long terme	17 479	7 934 \$	25 413	16 979	7 934 \$	24 913
Total	19 200 \$	7 934 \$	27 134 \$	19 433 \$	7 934 \$	27 367 \$

La juste valeur de la dette émise est proche des montants auxquels les titres d'emprunt pourraient être échangés au cours d'une opération courante entre des parties consentantes. Pour évaluer la dette de la SFIEO, la juste valeur est estimée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie et d'autres techniques et, le cas échéant, elle est comparée aux valeurs boursières. Ces estimations sont touchées par les hypothèses formulées à l'égard des taux d'actualisation de même que du montant et du calendrier des flux monétaires futurs.

Au 31 mars 2011, la juste valeur estimative de la dette de la SFIEO s'élevait à 31,2 milliards de dollars (31,4 milliards de dollars en 2010). Elle était supérieure à la valeur comptable de 27,1 milliards de dollars (27,4 milliards de dollars en 2010), parce que les taux d'intérêt courants sont généralement inférieurs à ceux qui étaient en vigueur au moment de l'émission, ainsi qu'en raison des fluctuations des taux de change. La juste valeur de la dette ne reflète pas l'incidence des instruments dérivés connexes.

8) Gestion des risques et instruments dérivés

La SFIEO applique différentes stratégies de gestion des risques et observe des limites très strictes afin d'assurer une gestion prudente et économique des risques auxquels ses activités l'exposent. Diverses stratégies sont mises en œuvre, y compris le recours à des instruments dérivés. Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La SFIEO utilise de tels instruments pour couvrir le risque de taux et réduire au minimum les frais d'intérêts. Les opérations de couverture prennent généralement la forme de swaps, c'est-à-dire de contrats aux termes desquels la SFIEO convient avec une autre partie d'échanger, pendant une période déterminée, des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs montants théoriques. La SFIEO peut ainsi compenser ses passifs existants et les convertir efficacement en obligations assorties de caractéristiques plus intéressantes. Elle utilise également d'autres instruments dérivés comme les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options.

Le risque de change découle du fait que les paiements de capital et d'intérêts sur des titres de créance en devises ainsi que les montants des opérations en devises varient en dollars canadiens en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, des instruments dérivés sont utilisés pour convertir les flux de trésorerie libellés en devises en flux libellés en dollars canadiens. Aux termes de la politique en vigueur, les paiements de capital sur des titres de créance en devises non couverts, déduction faite des liquidités en devises, ne peuvent dépasser 5 % du total de la dette. Au 31 mars 2011, une tranche de 0,0 % de ces paiements et montants sur la dette totale (0,0 % en 2010) était dépourvue de couverture.

Le risque de révision du taux d'intérêt net auquel est exposée la SFIEO découle de l'évolution des taux d'intérêt. Ce risque est réduit en utilisant des instruments dérivés pour convertir les paiements assortis de taux d'intérêt variables en paiements assortis de taux fixes. Aux termes de la politique en vigueur, la dette à taux variable non couverte et la dette à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, déduction faite des liquidités, ne peut dépasser 35 % du total de la dette. Au 31 mars 2011, la dette exposée au risque de révision du taux d'intérêt net représentait 13,7 % de la dette totale de la SFIEO (16,4 % en 2010).

Le risque d'illiquidité est le risque que la SFIEO ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. Comme l'explique la note 3, la SFIEO est subordonnée aux emprunts faits par la Province pour financer sa dette échue et pour couvrir toute insuffisance de liquidités, et au paiement par l'OPG de ses effets à recevoir.

Le tableau qui suit indique les dates d'échéance des instruments dérivés de la SFIEO, par type, en cours au 31 mars 2011, en fonction du montant théorique des contrats. Les montants théoriques représentent le volume des contrats en cours; ils ne sont indicatifs ni des risques de crédit ou de marché, ni des flux de trésorerie réels.

Montants théoriques du portefeuille d'instruments dérivés									
Au 31 mars 2011 (en millions de dollars)									
Maturité (ans) Exercice d'échéance	2012	2013	2014	2015	2016	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Mars 2010
Swaps de devises	88 \$	1 952 \$	688 \$	553 \$	83 \$	1 504 \$	—	4 868 \$	4 950 \$
Swaps de taux d'intérêt	147	947	510	2 394	214	1 006	653 \$	5 871	5 796
Contrats de change à terme	147	—	—	—	—	—	—	147	147
Total	382 \$	2 899 \$	1 198 \$	2 947 \$	297 \$	2 510 \$	653 \$	10 886 \$	10 893 \$

Le recours à des instruments dérivés entraîne un risque de crédit découlant du défaut éventuel par l'une des parties de remplir ses obligations aux termes des contrats, dans les cas où la SFIEO a des gains non réalisés. Le tableau ci-après présente le risque de crédit lié au portefeuille d'instruments dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des instruments dérivés, au 31 mars 2011.

Risque de crédit (en millions de dollars)	31 mars 2011	31 mars 2010
Risque de crédit brut	472 \$	333 \$
Moins compensation	(472)	(333)
Risque de crédit net	0 \$	0 \$

La SFIEO gère le risque de crédit lié aux instruments dérivés, notamment, en traitant uniquement avec des contreparties qui ont une bonne cote de crédit et en s'assurant régulièrement du respect des limites de crédit. En outre, la SFIEO conclut des contrats (contrats cadres) avec la quasi-totalité des contreparties, ce qui lui permet de régler les instruments dérivés sur la base de solde net en cas de défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la SFIEO si toutes ses contreparties faisaient défaut au même moment et qu'aucune compensation du risque négatif n'était permise ou possible. Le risque de crédit net tient compte de l'effet d'atténuation de ces accords de compensation.

9) Contrats d'approvisionnement en électricité

Les contrats d'approvisionnement en électricité incluent à la fois les contrats d'achat d'électricité et les contrats de vente d'électricité. Des accords d'achat d'électricité et des accords de prêt connexes ont été conclus entre Ontario Hydro et les producteurs privés d'électricité (PPE) de l'Ontario. À titre de continuité juridique de l'ancienne Ontario Hydro, la SFIEO est devenue la contrepartie à ces contrats. Les contrats, qui viennent à échéance à diverses dates d'ici 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs aux prix futurs du marché. Par conséquent, le passif au titre des PPE a été inscrit à 4 286 millions de dollars selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (VAFT) lorsque la SFIEO est devenue la continuité juridique de l'ancienne Ontario Hydro, le 1^{er} avril 1999.

En vertu des réformes législatives apportées au marché de l'électricité, la SFIEO a commencé à percevoir les prix des contrats réels des consommateurs d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2005 et ne subit plus de pertes sur ces contrats. En 2005, le ministre des Finances avait estimé que la plus grande part de ce passif serait éliminée sur 12 ans, soit la durée restante des contrats existants. En conséquence, la SFIEO amortit ce passif en fonction des revenus sur cette période.

De plus, la SFIEO a conclu avec l'OPG un accord de soutien, applicable à compter du 1^{er} janvier 2009, par lequel l'OPG s'engage à assurer la fiabilité et la disponibilité des centrales alimentées au charbon de Lambton et de Nanticoke à la suite de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Aux termes du contrat, la SFIEO a convenu de garantir à l'OPG le recouvrement des coûts réels de l'exploitation des centrales après la mise en œuvre de la stratégie. Tous les frais éventuellement encourus par la SFIEO au titre de ce contrat, qui expire le 31 décembre 2014, seront entièrement remboursés par les contribuables.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, le coût des contrats d'approvisionnement en électricité de la SFIEO a représenté un total de 1 288 millions de dollars, dont 1 021 millions de dollars d'électricité achetée aux PPE (954 millions de dollars en 2010) et 267 millions de dépenses et de revenus relatifs aux contrats de soutien à l'OPG (455 millions de dollars en 2010). Tous ces coûts ont été intégralement recouverts auprès des contribuables.

État du passif au titre des contrats d'achat d'électricité (en millions de dollars)		
Au 31 mars 2011		
	2011	2010
Passif au début de l'exercice	1 858 \$	2 206 \$
Amortissement	(339)	(348)
Passif à la fin de l'exercice	1 519 \$	1 858 \$

10) Passif non provisionné

Aux termes de la Loi et conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, le gouvernement a mis en place un plan à long terme pour éliminer le passif non provisionné au sein même du secteur. Le plan est notamment fondé sur les flux de trésorerie provenant des sources suivantes :

Des effets à recevoir de la Province (8,9 milliards de dollars), de l'OPG (3,4 milliards de dollars), de Hydro One (4,8 milliards de dollars) et de la SIERE (0,1 milliard de dollars), soit 17,2 milliards de dollars au total au 1^{er} avril 1999, suivant le transfert des actifs aux sociétés remplaçantes;

Des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital effectués par l'OPG, Hydro One et les services municipaux de distribution d'électricité;

Une redevance de liquidation de la dette (RLD) à verser par les abonnés en fonction de leur consommation d'électricité;

Un revenu réservé au secteur de l'électricité. Conformément à la promesse du gouvernement de garder les revenus de l'électricité au sein du secteur de l'électricité, la fraction du bénéfice net combiné de l'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité sera réservée pour contribuer à l'amortissement de la dette de la SFIEO.

11) Éventualités et garanties

La SFIEO est partie prenante dans diverses poursuites judiciaires découlant de la conduite normale des affaires, dont certaines concernent l'ancienne Ontario Hydro avant la création de la SFIEO, le 1^{er} avril 1999. Dans la majorité des cas, l'OPG ou Hydro One doit indemniser la SFIEO de toutes obligations issues de ces poursuites. Pour ce qui est des obligations qui resteraient à la charge de la SFIEO, il est impossible à l'heure actuelle de déterminer le résultat et le nombre de règlements de ces poursuites. Par conséquent, aucune provision à leur endroit n'est incluse dans les états financiers. Il sera tenu compte de ces règlements, le cas échéant, dans la période au cours de laquelle ils ont lieu.

Sous réserve d'une franchise de 10 millions de dollars, la SFIEO a convenu d'indemniser Hydro One en cas d'opposition à la propriété d'un actif, d'un droit ou d'une chose ayant fait l'objet ou devant faire l'objet d'un transfert à l'entreprise en date du 1^{er} avril 1999, en cas d'inexécution d'un ordre de transfert d'un actif, d'un droit ou d'une chose et à l'égard des paiements, encaissements ou autres opérations concernant un compte de capital d'Ontario Hydro, y compris certains litiges connexes. La Province a accepté de prendre en charge tout passif pouvant découler de ces indemnités. Un engagement analogue d'indemnisation à l'égard de l'OPG a pris fin le 31 mai 2006.

La SFIEO a un passif éventuel au titre des garanties accordées à des tiers ayant fourni du financement à long terme à certains producteurs privés d'électricité relativement aux contrats d'achat d'électricité décrits à la note 9. Ces garanties totalisaient environ 28 millions de dollars au 31 mars 2011 (36 millions de dollars en 2010).

12) Opérations entre apparentés

Dans le cadre usuel de ses activités, la SFIEO a conclu des opérations avec les apparentés suivants, dont l'identité a été divulguée dans les notes afférentes aux états financiers. Chacune des entités suivantes est comprise dans les états financiers de la Province :

- a) Province de l'Ontario;
- b) Ontario Power Generation Inc.;
- c) Hydro One Inc.;
- d) Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité;
- e) Office ontarien de financement.

Société immobilière de l'Ontario

RESPONSABILITÉ DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints de la société immobilière de l'Ontario ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, aux recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA, et sont de la responsabilité de la direction.

La direction entretient un système de contrôles internes visant à fournir une garantie raisonnable que les actifs sont protégés et que les renseignements financiers fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures officielles et une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités.

Le Conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction pour la présentation des renseignements financiers par le biais du comité de vérification. Le Comité de vérification examine les états financiers et les recommande au Conseil pour approbation.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général adjoint de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général adjoint consiste à exprimer une opinion sur les états financiers et évaluer s'ils sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur décrit les grandes lignes de l'étendue de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction,



J. David Livingston
Président-directeur général



Dale M. Lawr
Directeur financier



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier,
au ministre de l'Infrastructure, et au ministre des Finances

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société immobilière de l'Ontario, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société immobilière de l'Ontario au 31 mars 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 16 juin 2011

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

(une société de la Couronne de la province de l'Ontario)(milliers de dollars)

BILAN

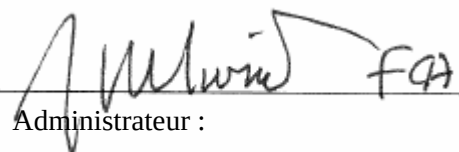
Au 31 mars	2011		2010	
			(note 14)	
ACTIF				
Actifs à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (notes 8b et 8c)	44 029	\$	42 780	\$
Comptes débiteurs (note 8d)	6 738		5 033	
Charges payées d'avance	699		1 305	
	51 466		49 118	
Immobilisations (note 4)	4 892		6 516	
	56 358	\$	55 634	\$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS				
Passif à court terme				
Comptes créditeurs et charges à payer	6 942	\$	9 162	\$
Produit constaté d'avance (note 8a)	1 136		774	
Provision pour coûts de restructuration (note 3)	5 666		920	
	13 744		10 856	
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	42 614		44 778	
	56 358	\$	55 634	\$
Fonds détenus en fiducie (note 5)				
Engagements (note 6)				
Éventualités (note 7)				

Le sommaire ci-joint des principales conventions comptables et les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :



Administrateur :



Administrateur :

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

(une société de la Couronne de la province de l'Ontario)(milliers de dollars)

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercice terminé le 31 mars	2011		2010 (note 14)	
PRODUITS				
Subventions (note 8a)	22 545	\$	23 344	\$
Frais de gestion (note 8a)	20 745		24 412	
Coûts directs recouvrables (note 8a)	12 199		15 202	
Intérêts bancaires et autres revenus (note 8c)	316		126	
	55 805		63 084	
CHARGES				
Salaires et avantages sociaux (notes 3, 8e et 9)	35 020		42 206	
Charges directes d'exploitation (note 8f)	15 227		17 884	
Amortissement	1 953		2 089	
	52 200		62 179	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES FRAIS DE RESTRUCTURATION	3 605		905	
Provision pour coûts de restructuration (note 3)	(5 769)		98	
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT NET DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(2 164)		1 003	
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	44 778		43 775	
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS EN FIN D'EXERCICE	42 614	\$	44 778	\$

Le sommaire ci-joint des principales conventions comptables et les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

(une société de la Couronne de la province de l'Ontario)(milliers de dollars)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars	2011		2010	
			(note 14)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :				
(Insuffisance) excédent net des produits sur les charges	(2 164)	\$	1 003	\$
Amortissement	1 953		2 089	
	(211)		3 092	
Modifications dans les fonds de roulement hors trésorerie :				
(Augmentation) Diminution des comptes débiteurs	(1 705)		912	
Diminution (Augmentation) des charges payées d'avance	606		(399)	
(Diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(2 220)		(436)	
Augmentation des produits constatés d'avance (note 8a)	362		774	
Augmentation (Diminution) de la provision pour coûts de restructuration (note 3)	4 746		(98)	
	1 578		3 845	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :				
Achat d'immobilisations	(329)		(1 075)	
VARIATION NETTE DANS LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 249		2 770	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DEBUT DE L'EXERCICE	42 780		40 010	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, EN FIN D'EXERCICE	44 029	\$	42 780	\$

Le sommaire ci-joint des principales conventions comptables et les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

(une société de la Couronne de la province de l'Ontario)

31 mars 2011

(milliers de dollars)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La société immobilière de l'Ontario (Société) a été créée en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (Loi) comme une société d'État de la province de l'Ontario (Province). La Province a délégué les pouvoirs à la Société en vertu des paragraphes 6(1), 8(1) et 8(2) de la *Loi sur le ministère des Services gouvernementaux* pour acquérir, détenir et, avec l'approbation, disposer des biens pour les organismes gouvernementaux et liés au gouvernement. En tant que société de la Couronne et entreprise opérationnelle de la Province, la Société est exonérée d'impôt sur le revenu. La Société rend compte au ministre des Infrastructures.

La Société rend compte à la Province et fournit des services de gestion des biens, des services immobiliers et des services de gestion de projets aux ministères et agences du gouvernement de l'Ontario qui détient des actifs directement ou a besoin des services immobiliers de la Société. La Société gère 47,6 millions de pieds carrés louables : 37,1 millions appartiennent à la Province et 10,5 millions sont loués auprès du secteur privé, ainsi que 39 465 hectares de terres appartenant à la Province (portefeuille immobilier du gouvernement).

Tel que décrit dans la note 12, la Société est fusionnée avec la Société ontarienne de projets d'infrastructure et la Stadium Corporation of Ontario Limited. Elle poursuivra ses activités sous le nom de Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Ontario Infrastructure and Lands Corporation).

1. MODE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables à une « continuité d'exploitation », ce qui suppose que la Société continuera à fonctionner dans un avenir proche et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cadre normal de ses activités.

La direction vérifie et prend en compte régulièrement les activités actuelles et prévues de la Société afin de s'assurer de la viabilité des opérations. Ces vérifications continues comprennent les occasions d'affaires actuelles et futures, l'exposition et les prévisions client et fournisseur des besoins de trésorerie et des soldes. Sur la base de ces évaluations, la direction estime que la Société est en mesure de poursuivre son exploitation.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

(une société de la Couronne de la province de l'Ontario)

31 mars 2011

(milliers de dollars)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**a) Produits**

La subvention reçue du ministère des Infrastructures pour les charges d'entreprise de l'année en cours est reconnue à titre de produit lorsque les coûts sont encourus.

Les frais de gestion et les coûts directs recouvrables sont comptabilisés comme produits lorsque les services sont prévus ou lorsque les charges connexes sont engagées et le recouvrement est raisonnablement assuré.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des comptes bancaires courants et des placements à court terme, le cas échéant, dont l'échéance ne dépasse pas 90 jours.

c) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers, et sur les revenus et les dépenses comptabilisés durant l'exercice considéré. Les estimations importantes comprennent, mais sans s'y limiter, la dépréciation d'actifs à long terme et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que des renseignements supplémentaires seront disponibles.

d) Immobilisations

Les immobilisations de plus de mille dollars avec une vie future utile au-delà de l'année en cours sont comptabilisées comme coûts. Elles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée de vie utile, estimée comme suit :

Matériel informatique et logiciels	3 ans
Logiciel personnalisé	5 ans
Mobilier, équipements et matériel	3 ans
Améliorations locatives	5 - 10 ans

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

(une société de la Couronne de la province de l'Ontario)

31 mars 2011

(milliers de dollars)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

La Société évalue la valeur comptable des actifs à long terme pour toute dépréciation potentielle lorsqu'il existe des preuves que des événements ou des changements de circonstances existent, qui indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité des actifs à long terme est déterminée en évaluant si la valeur comptable de ces actifs peut être recouvrée par la méthode des flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés liés à l'exploitation. Lorsqu'un actif est déprécié, selon le test qui précède, une perte de valeur est mesurée et comptabilisée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Aucune perte de valeur n'a été engagée à ce jour.

e) Régime de pension des employés

Jusqu'au 29 novembre 2001, la Société a offert des prestations de retraite à ses employés classifiés à temps plein à travers la participation à la Caisse de retraite de la fonction publique et à la Caisse de retraite des employés de la fonction publique de l'Ontario.

En vigueur depuis le 30 novembre 2001, les amendements à la Loi de 1993 sur le plan d'investissement stipulaient que les employés de la Société ne faisaient plus partie de la fonction publique de l'Ontario. Les employés qui avaient participé à la Caisse de retraite de la fonction publique ou à la Caisse de retraite des employés de la fonction publique de l'Ontario ont continué, dès le 30 novembre 2001 en tant que participants à la Caisse de retraite de la fonction publique. Ce plan est un régime de retraite à prestations déterminées multi-employeurs, établi par la Province. La Société comptabilise le régime comme un régime à cotisations déterminées.

Les employés permanents à temps plein embauchés après le 29 novembre 2001 participent à une retraite à cotisations déterminées et un régime d'épargne obligatoire géré par un administrateur tiers. La Société verse les cotisations obligatoires des salariés.

Les charges de retraite représentent les cotisations de la Société aux régimes durant l'année.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

(une société de la Couronne de la province de l'Ontario)

31 mars 2011

(milliers de dollars)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

f) Instruments financiers, comptabilisation et évaluation

Ce qui suit est un résumé du modèle comptable que la Société a décidé d'appliquer à chacune de ses catégories majeures d'instruments financiers en circulation au 31 mars 2011 :

Trésorerie et équivalents	Actifs financiers détenus à des fins de transaction
Comptes débiteurs	Prêts et comptes débiteurs
Comptes créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs, ainsi que des comptes créditeurs et charges à payer, se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction, prêts et créances et autres passifs financiers sont comptabilisés à titre de dépenses encourues.

La Société n'engage pas d'opération de couverture et elle n'a pas d'instruments financiers classés comme disponibles à la vente, par conséquent, aucun résultat étendu n'est comptabilisé

3. COÛTS DE RESTRUCTURATION

Comme décrit dans la note 12, la société immobilière de l'Ontario a fusionné avec la Société ontarienne de travaux d'infrastructure et Stadium Corporation of Ontario à partir du 6 juin 2011, pour donner naissance à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier. Le but de la fusion était de rationaliser les trois opérations similaires et de réduire les coûts redondants.

Au cours de l'exercice 2009, la Société a décidé de sous-traiter ses services régionaux de gestion de ses biens et des terres à partir d'avril 2010.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

(une société de la Couronne de la province de l'Ontario)

31 mars 2011

(milliers de dollars)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

La provision pour coûts de restructuration se composent des éléments suivants:

	2011			2010		
	Restructuration de la Société	Restructuration de la gestion immobilière régionale	Total	Restructuration de la Société	Restructuration de la gestion immobilière régionale	Total
Solde au début de l'exercice	- \$	920 \$	920 \$	- \$	1 018 \$	1 018 \$
Augmentation (Diminution) des provisions	5 732	37	5 769	-	(98)	(98)
Indemnités de cessation d'emploi	(113)	(910)	(1 023)	-	-	-
Solde en fin d'exercice	5 619 \$	47 \$	5 666 \$	- \$	920 \$	920 \$

4. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations se composent des éléments suivants:

	2011		2010	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	9 269 \$	8 728 \$	541 \$	1 306 \$
Logiciel personnalisé	4 153	3 743	410	585
Mobilier, équipements et matériel	1 072	1 025	47	89
Améliorations locatives	6 536	2 642	3 894	4 536
	21 030 \$	16 138 \$	4 892 \$	6 516 \$

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

(une société de la Couronne de la province de l'Ontario)

31 mars 2011

(milliers de dollars)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

5. FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE

La Société gère plusieurs comptes bancaires d'exploitation et un compte de placement à court terme, qu'elle détient « en fiducie » et administre au nom de la Province. Ils se rapportent directement à l'exploitation du portefeuille immobilier du gouvernement, y compris les propriétés appartenant à la Province et louées. Les fonds détenus en fiducie pour la province s'élèvent à 115 413 \$ (173 136 \$ en 2010).

6. ENGAGEMENTS

Les contrats de location-exploitation sont comptabilisés conformément aux modalités des contrats de location. Selon les termes de contrats de location-exploitation pour les espaces de bureaux et les véhicules de la Société, celle-ci s'est engagée aux paiements de loyers futurs comme suit :

Pour les exercices terminés le 31 mars

2012	2 918 \$
2013	2 932
2014	2 932
2015	3 055
2016	3 079
Par la suite	4 719
	19 635 \$

7. ÉVENTUALITÉS

Pendant le cours normal de ses activités, en tant qu'agent du gouvernement de l'Ontario, la Société est parfois impliquée dans des procédures de règlement des litiges. En tant que telle, la Société a le droit d'être indemnisée contre toutes les responsabilités engagées dans le cadre de l'exercice de son pouvoir réel au nom du gouvernement de l'Ontario. La direction est d'avis que les dommages pour lesquels la Société peut devenir responsable, le cas échéant, seront indemnisés par le gouvernement de l'Ontario et n'auront donc pas un effet significatif sur la situation financière ou les résultats des opérations de la Société.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

(une société de la Couronne de la province de l'Ontario)

31 mars 2011

(milliers de dollars)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

- a) La Société est économiquement dépendante de la Province, car l'ensemble des produits reçus de la Province pour la prestation de services est sous le contrôle du ministère des Infrastructures.

Les principales sources de revenus de la Société sont les suivantes :

i. Subventions

En attendant la mise en œuvre d'une structure autonome, les frais généraux engagés par la Société sont financés par une subvention du ministère des Infrastructures.

ii. Frais de gestion

Des frais fondés sur le marché sont facturés pour les services fournis au portefeuille immobilier du gouvernement pour une gestion immobilière et de projet, basée sur un pourcentage des coûts liés aux projets.

iii. Coûts directs recouvrables

Certains projets et services sont fournis au ministère des Infrastructures et aux ministères sur un principe de recouvrement des coûts.

- b) La *Loi sur le plan d'investissement* exige que tout excédent de fonds, sur instructions du ministre des Finances, soit versé au Trésor de la province de l'Ontario. Pour déterminer le montant à payer, le cas échéant, le ministre des Finances veille à ce que le paiement ne nuise pas à la capacité de la Société à payer ses dettes, à s'acquitter de ses obligations à leur échéance ou à honorer ses engagements contractuels. Aucune instruction de la sorte n'a été reçue du ministre des Finances.
- c) La *loi sur le plan d'investissement* exige que tous les placements à court terme soient investis auprès de l'Office ontarien de financement (OOF), une société d'État de la Province, à moins que le ministre des Finances n'en décide autrement. Les placements à court terme de 33 611 \$ (18 411 \$ en 2010), investis par l'OOF, sont inclus dans la trésorerie et les équivalents dans le bilan, et les intérêts gagnés sur ces investissements de 202 \$ (53 \$ en 2010) sont inclus dans les intérêts bancaires et d'autres revenus, de l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis.
- d) Les comptes débiteurs de la Société comprennent 6 365 \$ (4 974 \$ en 2010) du ministère des Infrastructures et d'autres ministères.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

(une société de la Couronne de la province de l'Ontario)

31 mars 2011

(milliers de dollars)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

- e) Seuls les employés classifiés à temps plein, embauchés avant le 30 novembre 2001 et qui ont plus de dix ans de service donnant droit à une pension à la retraite, ont droit à des avantages non liés à la pension après la retraite. Le coût de ces avantages non liés à la pension après la retraite accordés aux employés est payé par la province et n'est pas inclus dans l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis.
- f) Les frais d'exploitation directs de la Société comprennent les frais de logement de 2 896 \$ (2 645 \$ en 2010) facturés par le portefeuille immobilier du gouvernement du ministère des Infrastructures.
- g) À la suite de la relation de la Société avec la Province de l'Ontario, d'autres transactions entre parties liées existent aussi et ont été décrites dans la note 5 - Fonds détenus en fiducie.
- h) Les transactions ci-dessus ayant lieu dans le cours normal des activités sont mesurées à la valeur d'échange (le montant de l'acquisition tel qu'il a été déterminé par les parties liées) qui est approximativement de valeur équivalente dans les conditions normales du marché des services rendus.

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Les cotisations obligatoires de la Société aux régimes de retraite (voir note 2e) pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 s'élevaient à 1 627 \$ (1 679 \$ en 2010) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux, dans l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis.

10. GESTION DU CAPITAL

La Société génère des flux de trésorerie positifs provenant de son exploitation et définit le capital comme des bénéfices non répartis de 42 614 \$ (44 778 \$ en 2010). L'objectif principal de la Société de gestion du capital consiste à préserver sa capacité à poursuivre son exploitation et à s'acquitter de ses obligations. Comme il est indiqué dans la note 8 (c), la Société est tenue en vertu de la Loi sur le plan d'investissement d'investir tous les placements à court terme auprès de l'OOF. La Société n'est pas assujettie à des exigences externes liées au capital.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

(une société de la Couronne de la province de l'Ontario)

31 mars 2011

(milliers de dollars)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

11. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée aux risques de crédit, d'illiquidité et de marché face à l'autre partie (tels que les institutions financières, les fournisseurs et les clients) liés à ses actifs et passifs financiers. Le Conseil d'administration a la responsabilité globale de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion du risque de la Société. Le Conseil d'administration a mis sur pied le Comité d'audit qui est responsable du développement et du contrôle de la conformité de la Société avec les politiques et procédures de gestion des risques. Le Comité d'audit fait régulièrement un rapport au Conseil d'administration sur ses activités. Le programme de gestion des risques de la Société vise à réduire les effets négatifs potentiels sur les performances financières de la Société. La Société gère ses risques et l'exposition au risque grâce à une combinaison de pratiques d'affaires d'assurance et commerciales solides.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie détenue par des banques et l'exposition de crédit aux clients, y compris les comptes débiteurs impayés. L'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable (nette des provisions) des actifs financiers. L'objectif de gestion du risque de crédit lié à la contrepartie est de prévenir les pertes sur les actifs financiers. La Société évalue la qualité de crédit des clients, en tenant compte de leur situation financière, de leur expérience passée et d'autres facteurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est réduit considérablement si l'on s'assure que ces actifs financiers ne sont investis que sur les instruments de la dette d'institutions financières bien cotées.

Comptes débiteurs

Les débiteurs se composent principalement des comptes débiteurs issus des facturations où le service a été fourni. Le risque de crédit de la Société découle de la possibilité qu'un client qui doit de l'argent à la Société soit incapable ou refuse de s'acquitter de ses obligations conformément aux termes et conditions des contrats avec la Société, qui se traduirait par une perte financière pour la Société. Ce risque est atténué par le biais de techniques de gestion de crédit, y compris la surveillance de la solvabilité des clients, l'établissement de limites d'exposition et de surveillance de l'exposition par rapport aux limites de crédit de ce client. Le risque de crédit maximal auquel la Société est exposée représente la juste valeur de ses comptes débiteurs de la partie non liée.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

(une société de la Couronne de la province de l'Ontario)

31 mars 2011

(milliers de dollars)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. L'objectif de la Société dans la gestion du risque d'illiquidité est de s'assurer qu'elle aura toujours assez de liquidités pour respecter ses engagements à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ou risquer de porter atteinte à la réputation de la Société. La Société gère son exposition au risque d'illiquidité en surveillant de près les fournisseurs et autres dettes; en mettant l'accent sur la collecte de débiteur, et en générant des flux de trésorerie positifs provenant de l'exploitation.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des changements dans les prix du marché, tels que les taux de change et les taux d'intérêt, aient une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés ou des flux de trésorerie futurs issus de l'exploitation de la Société.

Change

Les opérations commerciales de la Société se font en dollars canadiens et, par conséquent, la Société n'a aucune exposition aux taux de change.

Taux d'intérêt

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, qui peuvent avoir une incidence sur les revenus d'intérêt des placements à court terme. Au 31 mars 2011, si les taux d'intérêt en vigueur ont augmenté ou diminué de 1 %, avec toutes les autres variables constantes, l'excédent des recettes sur les dépenses aura augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 434 \$ (414 \$ en 2010).

12. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

La loi 2011 promulguant la société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier a été proclamée le 6 juin 2011, à la suite de la fusion entre la Société ontarienne de travaux d'infrastructure, la société immobilière de l'Ontario et Stadium Corporation of Ontario Limited, sous le nom de Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier. Des états financiers vérifiés séparés ont été préparés pour la Société ontarienne des travaux d'infrastructure et Stadium Corporation of Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers du 31 mai 2010 ont été reclassés pour être conformes à la base de présentation pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
et au ministre du Développement économique et du Commerce

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 6 juillet 2011

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

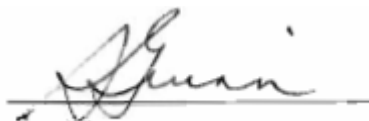
Bilan

Au 31 mars 2011

	2011 (en milliers \$)	2010 (en milliers \$)
ACTIF		
Encaisse	22 539	3 091
Placements (note 3)	1 060 961	964 766
Frais de commission reportés (note 6)	34 539	31 293
Comptes débiteurs	219	—
	<u>1 118 258</u>	<u>999 150</u>
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif		
Comptes créditeurs	642	506
Allocations provinciales remboursables (note 5)	1 063 348	929 681
	<u>1 063 990</u>	<u>930 187</u>
Bénéfices non répartis	<u>54 268</u>	<u>68 963</u>
	<u>1 118 258</u>	<u>999 150</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Administrateur



Administrateur

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État des résultats et des bénéfices non répartis pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2011 (en milliers \$)	2010 (en milliers \$)
Revenus		
Intérêts créditeurs	36 890	34 673
	<u>36 890</u>	<u>34 673</u>
Charges (note 7)		
Amortissement des frais de commission reportés (note 6)	14 657	12 880
Frais de gestion des placements (note 3)	2 209	1 973
	<u>16 866</u>	<u>14 853</u>
Bénéfice net	20 024	19 820
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	68 963	49 143
Transfert au Trésor (note 4)	<u>(34 719)</u>	<u>—</u>
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<u>54 268</u>	<u>68 963</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2011 (en milliers \$)	2010 (en milliers \$)
Encaisse générée par les activités d'exploitation (ou utilisée aux fins de ces activités)		
Intérêts reçus	267	11
Frais de gestion des placements payés	(2 292)	(1 917)
	<u>(2 025)</u>	<u>(1 906)</u>
Encaisse générée par les activités de placement et de financement (ou utilisée aux fins de ces activités)		
Allocations provinciales reçues moins les commissions	240 520	234 719
Allocations provinciales acquittées	(124 304)	(140 430)
Allocations provinciales remboursées	(452)	(517)
	<u>115 764</u>	<u>93 772</u>
Placements venus à échéance	266 322	212 585
Placements achetés	(325 894)	(301 878)
	<u>(59 572)</u>	<u>(89 293)</u>
Transfert au Trésor (note 4)	(34 719)	—
Augmentation nette de l'encaisse	19 448	2 573
Encaisse au début de l'exercice	<u>3 091</u>	<u>518</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>22 539</u>	<u>3 091</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

1. Nature de la société

Le 30 avril 1999, la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants a été constituée à titre de société sans capital-actions en vertu du Règlement de l'Ontario 279/99 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*.

La Société a été mise sur pied afin de participer au Programme d'immigration des investisseurs (PII) du gouvernement fédéral. En vertu du PII, chaque province participante a créé un organisme chargé de recevoir et d'investir les sommes des investisseurs immigrants à des fins de création ou de maintien d'emplois au Canada pour favoriser le développement d'une économie forte et viable. En retour, chaque province participante garantit aux investisseurs immigrants que leur placement leur sera remboursé sans intérêt au bout de cinq ans.

2. Principales conventions comptables

A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

La direction a préparé les états financiers conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

B) PRÉSENTATION DE LA DETTE NETTE

Aucun état des variations de la dette nette n'est présenté puisque ces renseignements sont vraiment apparents dans les autres états financiers.

C) COMPTABILISATION DES REVENUS

Les intérêts courus sont comptabilisés comme des gains et les montants à recevoir sont inclus dans la valeur comptable des placements.

D) INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse et des comptes fournisseurs se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Les placements sont comptabilisés au coût auquel s'ajoutent les intérêts courus à ce jour. La juste valeur des placements est déclarée à la note 3. Les allocations provinciales remboursables sont déclarées au montant effectivement reçu et n'ont pas été actualisées pour tenir compte de la juste valeur de la dette ou du fait qu'elle ne porte pas intérêt.

En raison de la nature de ces instruments financiers, la direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à des risques d'intérêt, de change ou de crédit importants liés à ses instruments financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

E) PRÉVISIONS

La préparation des états financiers exige que la direction effectue des prévisions et émette des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des recettes et des dépenses déclarés au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces prévisions.

3. Placements

Avant février 2011, la Société a investi la totalité de ses allocations dans des titres à revenu fixe émis par la province de l'Ontario et arrivant à échéance dans moins de cinq ans. En règle générale, des obligations à coupon zéro ont été achetées pour faire concorder les dates d'échéance avec le calendrier de remboursement des allocations provinciales présenté à la note 5. Le 31 mars 2011, ces titres à revenu fixe affichaient un rendement moyen pondéré de 3,67 % (2010 – 3,71 %). Leur juste valeur, calculée selon les valeurs commerciales estimées au 31 mars 2011, était de 1 049 millions de dollars (2010 – 986 millions de dollars).

En septembre 2010, afin de satisfaire aux exigences du Programme d'immigration des investisseurs du gouvernement fédéral, la Société a approuvé une nouvelle stratégie de placement visant à transférer une grande partie des allocations reçues vers le programme de prêts géré par la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI), un apparenté. Par l'entremise de son programme de prêts, la SOTI participe au financement de centaines de projets d'infrastructure, tels que la construction de routes, de ponts et d'installations, favorisant ainsi le développement économique et la création d'emplois.

En décembre 2010, la Société a conclu une entente avec la SOTI afin de lui transférer chaque mois au moins 12,5 millions de dollars provenant des allocations, en échange de billets à ordre venant à échéance cinq ans après la date du transfert et portant intérêt à des taux correspondant au coût d'emprunt de la province pour des durées semblables. En février 2011, la Société a commencé à avancer des fonds à la SOTI et, le 31 mars 2011, le taux d'intérêt moyen pondéré des billets à ordre était de 2,99 %.

La totalité du portefeuille de placement est gérée par l'Office ontarien de financement (OOF), une entité apparentée, conformément aux conditions énoncées dans une entente conclue entre l'OOF, la Société et la province. Pour offrir ces services, l'OOF reçoit des honoraires de gestion des placements correspondant à 0,2 % de la moyenne de la valeur nominale des placements en cours durant l'année.

La répartition du solde des placements, qui comprend les intérêts courus, est la suivante :

	31 mars 2011 (en milliers \$)	31 mars 2010 (en milliers \$)
Obligations à coupon zéro	1 029 750	964 766
Billets à ordre de la SOTI	31 211	—
	<u>1 060 961</u>	<u>964 766</u>

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

4. Transfert au Trésor

Afin de satisfaire aux exigences du Programme d'immigration des investisseurs du gouvernement fédéral, la Société a transféré, le 30 mars 2011, 34,7 millions de dollars en espèces au Trésor de la province de l'Ontario. Ce montant constituait un remboursement d'une partie des bénéfices non répartis de la Société. La Province utilise ces espèces pour soutenir les engagements financiers du Fonds pour le développement de l'innovation, administré par le ministère de la Recherche et de l'Innovation (une entité apparentée), et accorde du financement aux entreprises innovatrices pour les aider à mettre au point de nouvelles technologies.

5. Allocations provinciales remboursables

Conformément aux conditions énoncées dans une entente conclue en juin 1999 entre le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration et la Société, cette dernière contracte des obligations à long terme à l'égard des fonds reçus aux termes du Programme fédéral d'immigration des investisseurs. L'entente prévoit que le ministre fédéral, agissant à titre de mandataire de la Société, reçoit des fonds des investisseurs immigrants et transfère la part ontarienne de ces fonds (l'allocation provinciale) à la Société. La Société rembourse toutes les allocations provinciales reçues sans intérêt à l'échéance de la période d'allocation, soit cinq ans après la date à laquelle l'allocation provinciale a été reçue. La demande de résidence permanente d'un investisseur peut être retirée par ce dernier ou refusée par le gouvernement fédéral. Le cas échéant, l'allocation provinciale afférente à l'investisseur est due et remboursée par la Société dans les 90 jours suivant la réception d'une demande écrite de remboursement de l'investisseur. Les fonds reçus relativement à des demandes en cours de traitement par le gouvernement fédéral sont également réputés remboursables dans les 90 jours.

En vertu du décret 1243/99, la Province garantit le remboursement des allocations provinciales lorsqu'elles sont exigibles. Voici le calendrier de remboursement des allocations provinciales :

	(en milliers \$)
Exigible dans les 90 jours sur demande	24 093
Exigible au cours de l'exercice 2012	88 999
Exigible au cours de l'exercice 2013	216 109
Exigible au cours de l'exercice 2014	240 387
Exigible au cours de l'exercice 2015	251 278
Exigible au cours de l'exercice 2016	242 482
	<u>1 063 348</u>

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

6. Frais de commission reportés

La Société verse une commission aux intermédiaires qui ont présenté de nouveaux investisseurs immigrants dont la demande de résidence permanente en Ontario est acceptée aux termes du Programme fédéral d'immigration des investisseurs. Si la demande de résidence permanente est retirée par l'investisseur immigrant ou refusée par le gouvernement fédéral, la Société récupère la commission dans l'année durant laquelle cela se produit. La commission est amortie suivant une méthode linéaire répartie sur la même période que celle des allocations provinciales remboursables, qui est normalement de cinq ans. L'amortissement débute au cours de l'exercice durant lequel l'allocation liée à la commission est reçue. Les charges reportées constituent le solde non amorti des commissions.

	2011	2010
	(en milliers \$)	(en milliers \$)
Solde au début de l'exercice	31 293	26 665
Commissions versées	17 925	17 547
Commissions récupérées	(22)	(39)
Amortissement	(14 657)	(12 880)
Solde à la fin de l'exercice	<u>34 539</u>	<u>31 293</u>

7. Charges

Le soutien administratif, y compris les locaux, les services financiers et juridiques et les ressources humaines, est dispensé gratuitement par le ministère du Développement économique et du Commerce.

8. Information concernant le capital

La Société définit son capital comme étant les fonds empruntés aux investisseurs immigrants et inscrits au poste Allocations provinciales remboursables.

L'objectif de la direction en ce qui concerne la gestion du capital consiste à investir ses ressources conformément à sa politique de placement et aux exigences du programme fédéral aux fins de création ou de maintien d'emplois en Ontario.

9. Prise de position en matière de comptabilité

Les normes qu'a récemment approuvées l'Institut Canadien des Comptables Agréés pourraient avoir des répercussions importantes sur les états financiers à venir de la Société. Ces nouvelles normes, qui s'appliqueront aux états financiers de l'exercice 2013 de la Société, exigeront d'inscrire les allocations provinciales remboursables à leur juste valeur et les frais de commission en tant que revenus nets, car ils ne correspondront plus à la définition d'élément d'actif.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE (INFRASTRUCTURE ONTARIO)

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers d'Infrastructure Ontario ci-joints ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, aux recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA, et sont de la responsabilité de la direction.

La direction entretient un système de contrôles internes visant à fournir une garantie raisonnable que les actifs sont protégés et que les renseignements financiers fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures officielles et une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités.

Le Conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction pour la présentation des renseignements financiers par le biais du comité de vérification. Le Comité de vérification examine les états financiers et les recommande au Conseil pour approbation.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport de l'auditeur présente de façon sommaire l'ampleur de l'audit effectué par l'auditeur, ainsi que son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,



J. David Livingston
Président-directeur général



Dale M. Lawr
Directeur financier

Rapport de l'auditeur indépendant**Au conseil d'administration de
la Société ontarienne de travaux d'infrastructure**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère appropriée des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée en date du 8 juin 2010.

BDO Canada s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Mississauga (Ontario)

Le 16 juin 2011

INFRASTRUCTURE ONTARIO**BILAN****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011**

(en milliers de dollars)

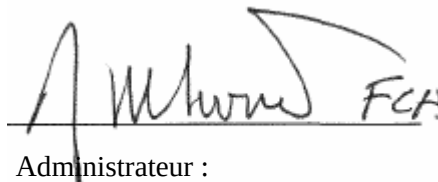
	2011	2010 Reclassés Note 22
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 3)	791 445	\$ 710 882
Débiteurs et frais payés d'avance (Note 4)	66 229	35 422
Intérêts à recevoir	37 304	21 422
Prêts (Note 5)	2 966 816	2 217 442
Créances sur projets (Note 6)	94 783	67 900
Placements à long terme (Note 7)	212 537	246 375
	4 169 114	3 299 443
Passif		
Créditeurs et charges à payer	21 150	11 191
Intérêts à payer	36 014	26 790
Apports reportés	12 744	8 299
Billets de trésorerie (Note 8)	739 114	669 804
Dette (Note 9)	3 365 307	2 813 440
	4 174 329	3 529 524
Actifs financiers nets (dette nette)	(5 215)	(230 081)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (Note 10)	2 869	4 336
Coûts de projets reportés (Note 11)	25 676	25 805
Frais reportés sur les instruments de couverture	8 484	3 958
	37 029	34 099
Excédent accumulé (déficit)	31 814	\$ (195 982) \$
Éventualités (Note 17)		
Engagements (Note 18)		

(Se reporter aux notes complémentaires)

Signé au nom du conseil :



Administrateur :



Administrateur :

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011
(en milliers de dollars)

	2011	2010 Reclassés Note 22
Produits liés à la réalisation de projets		
Produits liés aux projets	94 294	\$ 56 441
Subvention du ministère de l'Infrastructure	4 739	5 130
	99 033	61 571
Charges liées à la réalisation de projets		
Intérêts sur facilité de crédit renouvelable de l'Office ontarien de financement (OOF)	3 032	3 625
Coûts liés aux activités de conseil – projets	44 290	33 177
Salaires et charges sociales	18 553	16 175
Frais administratifs et généraux	8 439	6 063
	74 314	59 040
Excédent lié la réalisation de projets	24 719	2 531
Produits du programme de prêts		
Intérêts sur placements	18 681	10 862
Intérêts sur prêts	82 058	45 786
Amortissement des coûts reportés sur prêts à conditions de faveur (Note 5)	11 689	12 218
Subvention du ministère de l'Infrastructure	527	4 785
	112 955	73 651
Charges du programme de prêts		
Charges d'intérêt (Note 12)	100 529	63 617
Coûts liés aux prêts à conditions de faveur	-	3 009
Coûts liés à l'évaluation des prêts (Note 5)	2 190	-
Salaires et charges sociales	3 061	3 336
Frais administratifs et généraux	3 047	3 313
	108 827	73 275
Excédent du programme de prêts	4 128	376
Produits du programme	211 988	135 222
Charges du programme	183 141	132 315
	28 847	2 907
Restructuration (Note 13)		
Produits liée à la remise de dette	200 319	-
Frais de restructuration d'entreprise	(1 370)	-
	198 949	-
Excédent annuel	227 796	2 907
Déficit accumulé au début de l'exercice	(195 982)	(198 889)
Excédent accumulé (déficit) à la fin de l'exercice	31 814	\$ (195 982)

(Se reporter aux notes complémentaires)

INFRASTRUCTURE ONTARIO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF FINANCIER NET (DETTE)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	2011		2010 Reclassés Note 22	
Excédent annuel	227 796	\$	2 907	\$
(Acquisition)cession d'immobilisations	650		(897)	
Amortissement des immobilisations	817		1 115	
	<u>1 467</u>		<u>218</u>	
Frais de couverture et de projets différés nets	<u>(4 397)</u>		<u>(5 620)</u>	
Variation nette des actifs financiers nets (dette nette)	224 866		(2 495)	
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice	(230 081)		(227 586)	
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	<u>(5 215)</u>	\$	<u>(230 081)</u>	\$

(Se reporter aux notes complémentaires)

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011
(en milliers de dollars)

	2011		2010 Reclassés Note 22	
Opérations liées aux activités de fonctionnement				
Excédent net	227 796	\$	2 907	\$
Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds à court terme :				
Produits de remise de dette	(200 319)		-	
Coûts liés aux prêts à conditions de faveur	-		3 009	
Amortissement des coûts reportés sur prêts à conditions de faveur	(11 689)		(12 218)	
Autre amortissement	1 128		(10 374)	
	<u>16 916</u>		<u>(16 676)</u>	
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :				
Augmentation créances et des intérêts à recevoir et des charges payées d'avance	(46 689)		(9 966)	
Augmentation (diminution) des fournisseurs et des intérêts à payer	23 628		(2 001)	
Augmentation (diminution) des créances sur projets et des coûts reportés des projets	(26 754)		6 571	
Flux de trésorerie provenant des opérations liées aux activités de fonctionnement	<u>(32 899)</u>		<u>(22 072)</u>	
Opérations liées aux activités d'investissement				
Augmentation nette des prêts	(737 684)		(574 895)	
Cession (acquisition) d'immobilisations corporelles	650		(897)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(737 034)</u>		<u>(575 792)</u>	
Opérations liées aux activités de financement				
Dette nette émise	816 658		576 732	
Variation nette des placements à long terme	33 838		(43 370)	
Flux de trésorerie provenant des opérations liées aux activités de financement	<u>850 496</u>		<u>533 362</u>	
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	80 563		(64 502)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	<u>710 882</u>		<u>775 384</u>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin d'exercice	<u><u>791 445</u></u>	\$	<u><u>710 882</u></u>	\$

(Se reporter aux notes complémentaires)

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

CONTEXTE

Le 7 novembre 2005, le gouvernement a mis sur pied la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (« Infrastructure Ontario ») pour la mise en œuvre de grands projets d'infrastructure de l'Ontario utilisant divers modes de financement et d'approvisionnement (DMFA).

Le 17 juillet 2006, en vertu la Loi de 2006 sur la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (« Loi OIPC »), Infrastructure Ontario et l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) ont fusionné et ont poursuivi leurs activités à titre de société sans capital-actions sous la dénomination de Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI).

Infrastructure Ontario, qui est un organisme d'État, fait rapport au ministre de l'Infrastructure. En vertu de la loi OIPC, les objectifs d'Infrastructure Ontario sont définis en ces termes :

- fournir un financement aux municipalités, aux universités ainsi qu'aux autres organismes publics de la province d'Ontario que précisent les règlements;
- obtenir des fonds pour financer ses activités;
- exercer de manière efficiente et en temps opportun des activités de gestion de projets et de contrats à l'égard de travaux d'infrastructure complexes en Ontario que lui attribue le ministre;
- à la demande du ministre, lui fournir des conseils de nature financière et opérationnelle à l'égard des actifs ou des intérêts de la Couronne, et effectuer des opérations portant sur ces actifs ou intérêts ou prêter son aide à cet égard;
- se livrer aux autres activités que précise le lieutenant-gouverneur en conseil.

À titre de société d'État, Infrastructure Ontario est exonérée des impôts fédéral et provincial sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(d) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Infrastructure Ontario figure désormais à l'Annexe A de l'accord de réciprocité fiscale Canada-Ontario et bénéficie d'une exemption des taxes sur les biens et les services. Depuis le 1er juillet 2010, Infrastructure Ontario est assujettie à la taxe de vente harmonisée (TVH).

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**Méthodes comptables**

Les présents états financiers sont établis en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), recommandés dans le Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public et, s'il y a lieu, avec les recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA.

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers et des montants des produits et des charges comptabilisées pour la période sur laquelle portent les états financiers. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

Les principaux éléments à l'égard desquels la direction a fait des estimations sont le pourcentage d'avancement des projet par rapport aux coûts et aux revenus des projets et la provision pour moins-value sur le portefeuille de prêts. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et d'autres estimations, et l'incidence en sera comptabilisée dans des périodes futures.

Comptabilisation des produits

Subventions

Infrastructure Ontario reçoit une subvention du ministère de l'Infrastructure à l'égard des charges générales de l'exercice de la société. La subvention est comptabilisée comme un produit constaté d'avance jusqu'à ce que les charges générales aient été engagées. Une fois que les charges ont été engagées, la subvention est comptabilisée en produits.

Honoraires

Infrastructure Ontario fournit des services professionnels dont le prix est établi en fonction des coûts ou des contrats à forfait. Pour les contrats établis en fonction des coûts, les produits sont comptabilisés lorsque les coûts sont engagés. Les produits des contrats à forfait sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le pourcentage d'avancement des travaux est calculé en se fondant sur les ratios établis entre les frais engagés et l'estimation totale des frais pour les projets qui sentrent dans leur phase de construction. Les pertes, le cas échéant, liées aux contrats à forfait sont comptabilisées au cours de la période où elles sont constatées.

Examen des projets

Les produits liés aux frais remboursables des contrats à forfait sont comptabilisés lorsque les projets entrent en phase de construction. Tous les autres frais remboursables sont comptabilisés en tant que produits lorsqu'ils sont engagés.

Programme de prêts

Les intérêts sur les placements et les prêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif

Coûts reportés des projets

Les coûts reportés des projets représentent des frais généraux attribuables à des projets qui ne sont pas encore entrés en de phase de construction. Les frais de pré-construction comprennent les honoraires des conseillers juridiques et des conseillers techniques, les dépenses communes de personnel, les frais généraux et administratifs et les intérêts.

Prêts

Les prêts sont présentés à leur valeur de réalisation nette estimative.

Les prêts assortis de conditions avantageuses sont présentés à leur valeur actualisée, déterminée à un taux correspondant au coût d'emprunt d'Infrastructure Ontario. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée est, en soi, une subvention. Seuls les prêts du programme 2003-2004 ont été consentis à des conditions avantageuses. Les prêts assortis de conditions avantageuses sont comptabilisés à leur valeur nominale diminuée de la partie subvention. La partie subvention est comptabilisée à titre de coût liés aux prêts à conditions avantageuses à la date de l'octroi du prêt et est amortie sur la durée du prêt de façon à ce qu'il y ait concordance avec la subvention d'intérêts sous-jacente.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

Provision pour moins-value sur le portefeuille de prêts

La provision pour moins-value sur le portefeuille de prêts est maintenue à un niveau jugé acceptable par Infrastructure Ontario pour absorber les ajustements d'évaluations et les pertes sur prêts. La provision pour moins-value consiste en une provision générale qui est révisée périodiquement.

La provision pour moins-value est établie par rapport au portefeuille de prêts; une évaluation prudente par Infrastructure Ontario de la conjoncture économique et des conditions du secteur et du portefeuille indique que cette provision peut perdre de la valeur ou que des pertes se produisent. La provision pour moins-value est sous-tendue par un processus de cote de risque selon lequel des cotes de risque sont attribuées au moment de la constitution du dossier de prêt, contrôlées régulièrement et ajustées pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit sous-jacent. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour déterminer le niveau approprié de provision pour moins-value, notamment la sensibilité aux cotes de risque, les secteurs d'activité, la qualité du portefeuille, la combinaison des activités, la conjoncture économique et la situation du marché du crédit.

Comptabilisation des instruments dérivés

Infrastructure Ontario est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt pendant la période allant de la contraction de la dette à long terme au financement d'organismes publics. Aux fins de gestion de ce risque de taux d'intérêt, Infrastructure Ontario utilise des instruments financiers présentant des caractéristiques similaires à un instrument de couverture. Infrastructure Ontario achète des obligations de la province d'Ontario assorties de conditions similaires à sa dette à long terme. Infrastructure Ontario a rigoureusement documenté son objectif et sa stratégie de gestion du risque, y compris la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert.

Les instruments de couverture sont classés dans les placements à long terme. Les gains et les pertes liés aux opérations de couverture sont reportés et amortis en résultat sur la durée de la dette sous-jacente, qui vient à échéance de juin 2013 à juin 2041.

Infrastructure Ontario a choisi de ne pas adopter la comptabilité de couverture pour ses swaps de taux d'intérêt comme il est décrit à la Note 2.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des soldes en banque et des placements très liquides, dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois.

Frais d'émission d'obligations

Les frais d'émission d'obligations engagés lors de l'émission des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure et des obligations de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure sont déduits de la dette connexe et amortis selon la méthode linéaire sur la durée des obligations émises à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont présentées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de l'exercice au cours duquel ils sont acquis, une dotation correspondant à une demi-année étant calculée dans l'année de l'acquisition et dans l'année de la cession. La durée de vie utile estimative des actifs est la suivante : matériel informatique = 3 ans, mobilier et agencements = 10 ans et améliorations locatives = 10 ans.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

2. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Infrastructure Ontario utilise diverses stratégies de gestion du risque et exerce ses activités dans des limites strictes d'exposition au risque afin de s'assurer que son exposition au risque est gérée de façon prudente et efficiente. Parmi les stratégies variées auxquelles elle a recours, il y a l'utilisation d'instruments financiers dérivés (« dérivés »). Infrastructure Ontario n'utilise pas de dérivés à des fins spéculatives.

Les dérivés sont des contrats financiers qui tirent leur valeur d'instruments sous-jacents. Étant à la fois emprunteur et prêteur, Infrastructure Ontario utilise des dérivés pour constituer des couvertures de flux de trésorerie à l'égard d'instruments ayant des dates d'échéance différentes. Les couvertures sont constituées au moyen de swaps de taux d'intérêt, qui sont des contrats juridiques en vertu desquels Infrastructure Ontario convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs montants notionnels en utilisant des taux d'intérêt de référence stipulés pour une période déterminée. Les swaps permettent à Infrastructure Ontario de porter en diminution les uns des autres ses prêts et ses dettes obligataires, les convertissant ainsi effectivement en des instruments ayant des caractéristiques plus souhaitables. Infrastructure Ontario a échangé certains de ses prêts à taux fixe et portefeuilles de titres de créance à taux fixe en des instruments à taux flottant. Les coûts d'intérêt des swaps sont portés en diminution des produits du programme de prêts.

Toutes les opérations de swap ont été conclues avec l'Office ontarien de financement (« OOF ») comme autre partie contractante. L'OOF a la faculté, à certaines dates à l'intérieur de la période de swap, de réviser un swap individuel et il peut en résulter un règlement en espèces ou un encaissement, bien que la révision n'affecte pas l'efficacité de l'opération de swap. L'OOF, en sa qualité d'intermédiaire, a conclu avec des institutions financières indépendantes des contrats simultanés comportant les mêmes conditions et il assume le risque de crédit des opérations de swap.

Le tableau ci-dessous donne un échéancier des dérivés d'Infrastructure Ontario en cours au 31 mars 2011, sur la base des montants notionnels des contrats. Les montants notionnels des swaps de taux d'intérêt représentent le montant auquel les taux fixes et flottants sont appliqués pour calculer l'échange de flux de trésorerie. Les montants notionnels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils représentent le volume des contrats de dérivés en cours et ne sont pas représentatifs du risque de crédit, du risque de marché ou des flux de trésorerie réels liés à ces instruments.

à l'échéance	À moins d'un an	2 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	Plus de 15 ans	Valeur nominale de référence Total
(en milliers de dollars)						
Dettes	-	1 123	360	-	458	1 941
Prêts	156	615	678	590	462	2 501

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend un montant de 785 millions de dollars (2010 - 708 millions de dollars) de placements sur le marché monétaire, comptabilisés au coût, qui se rapproche de la valeur du marché. Au 31 mars 2011, les taux d'intérêt sur ces placements variaient de 0,95 % à 1,36 % (2010 - 0,20 % à 0,40 %).

4. DÉBITEURS ET FRAIS PAYÉS D'AVANCE

(en milliers de dollars)

	2011		2010	
TVH/TPS	4 656	\$	329	\$
Subvention du ministère de l'Infrastructure	5 265		-	
Charges payées d'avance	206		-	
Recouvrements du ministère de l'Infrastructure – Jeux panaméricains et parapanaméricains	17 090		-	
Recouvrements sur projets	39 012		35 093	
	66 229	\$	35 422	\$

5. PRÊTS

Au moment de sa fusion avec OSIFA, Infrastructure Ontario a pris en charge le programme de prêts « à conditions de faveur » pour les municipalités et le programme de prêts pour le « renouvellement de l'infrastructure ».

Au 31 mars 2011, la Société avait des avances sur construction de 460 millions de dollars à recevoir de municipalités, d'universités et d'autres organismes publics. Le taux d'intérêt sur les prêts construction à conditions de faveur correspond à la moitié de la moyenne du taux préférentiel et du taux des acceptations bancaires à 30 jours pour le programme de prêts à conditions de faveur et du taux des acceptations bancaires à 30 jours plus dix points de base pour le programme de renouvellement de l'infrastructure.

Le montant de 2,6 milliards de dollars des obligations non garanties à l'actif est dû par des municipalités, des universités et d'autres organismes publics pour des durées variant de 5 à 40 ans.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)	2011		2010	
Avances sur construction				
Programme de prêts à conditions de faveur	-	\$	1 300	\$
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure	460 325		576 325	
Total des avances sur construction	460 325		577 625	
Obligations non garanties		% d'intérêt		% d'intérêt
Programme de prêts à conditions de faveur				
Échéant à moins de 5 ans	280	1,87 – 2,31	49 170	1,87 - 3,03
6 à 10 ans	143 347	2,06 – 2,71	126 883	2,06 - 2,71
11 à 15 ans	57 875	2,28 – 2,67	136 170	2,28 - 2,95
16 à 20 ans	371 530	2,36 – 2,95	317 238	2,36 - 2,87
Plus de 20 ans	75 058	2,52 – 3,05	76 449	2,52 - 3,05
	648 090		705 910	
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure				
Échéant à moins de 5 ans	46 821	1,48 – 5,07	44 587	3,15 - 5,07
6 à 10 ans	272 151	2,91 – 5,20	196 732	3,58 - 5,20
11 à 15 ans	304 355	3,71 – 5,37	119 156	4,25 - 5,26
16 à 20 ans	620 329	3,81 – 5,89	367 868	4,44 - 5,89
Plus de 20 ans	715 801	3,97 – 5,91	316 119	4,73 - 5,91
	1 959 457		1 044 462	
Total des obligations non garanties	2 607 547		1 750 372	
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur				
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur, au début de l'exercice	(110 555)		(119 764)	
Coûts sur prêts à conditions de faveur engagés au cours de l'exercice	-		(3 009)	
Amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur	11 689		12 218	
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur, à la fin de l'exercice	(98 866)		(110 555)	
Provision pour moins-value sur prêts	(2 190)		-	
Total des prêts	2 966 816	\$	2 217 442	\$

L'organisme n'est pas exposé à un risque de crédit significatif du fait de son portefeuille de prêts à court terme. Infrastructure Ontario dispose d'un mécanisme d'interception selon lequel la province d'Ontario est tenue de rediriger les sommes dues à un emprunteur pour rembourser Infrastructure Ontario. Certains prêts à des organismes publics font l'objet de clauses restrictives touchant les

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

actifs et l'emprunteur peut être appelé à fournir un contrat de garantie générale et une assurance-prêt.

Au cours de l'exercice 2011, la direction a examiné son portefeuille de prêts et a déterminé qu'il était prudent d'établir une provision générale pour moins-value sur le portefeuille.

6. CRÉANCES SUR PROJETS

Les recouvrements sur projets sont comptabilisés lorsque la charge est engagée ou selon la méthode de l'avancement des travaux. Certains recouvrements sur projets, y compris les charges d'intérêts servant à financer les créances, ne seront pas facturés avant l'achèvement du projet. Les créances sur projets sont dues par divers ministères de l'Ontario.

7. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme, qui consistent en 213 millions de dollars (2010 – 246 millions de dollars) d'obligations utilisées comme instruments de couverture tel que décrit à la Note 1, sont présentés au coût. Au 31 mars 2011, les taux d'intérêt sur ces placements variaient de 3 % à 5,75 % (2010 - 2,50 % à 6,10 %) et les échéances allaient de mai 2011 à juin 2041.

8. EFFETS DE COMMERCE

Infrastructure Ontario émet des billets dans le cadre d'un programme d'effets de commerce. Les fonds servent à combler les besoins de financement à court terme, y compris la gestion de la trésorerie, le financement des actifs et les exigences générales du fonctionnement. Le programme est autorisé à émettre un maximum de 750 millions de dollars pour des durées pouvant aller jusqu'à un an. Au cours de l'exercice, les intérêts sur les billets ont varié de 1,09 % à 1,17 % (2010 - 0,26 % à 0,30 %). Au 31 mars 2011, les échéances allaient d'avril 2011 à juin 2011.

9. DETTE

(en milliers de dollars)	2011		2010	
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	1 250 000	\$	1 250 000	\$
Obligations de l'OIPC	1 050 000		350 000	
Emprunt à la province de l'Ontario	799 681		1 000 000	
Emprunt à l'Agence Ontarienne des Eaux	120 000		120 000	
Emprunt à la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	31 110		-	
Facilité de crédit renouvelable de l'OOF	123 000		100 000	
	3 373 791		2 820 000	
Frais d'émission d'obligations	(8 484)		(6 560)	
Total	3 365 307	\$	2 813 440	\$

Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure

Au moment de sa fusion avec OSIFA, Infrastructure Ontario a pris en charge 650 millions de dollars d'obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Les obligations portent intérêt au taux de 4,60 % par année et viennent à échéance le 1^{er} juin 2015.

INFRASTRUCTURE ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

Le 19 avril 2007, Infrastructure Ontario a émis des obligations d'une valeur de 300 millions de dollars pour le renouvellement de l'infrastructure. Les obligations portent intérêt au taux de 4,70 % par année et viennent à échéance le 1^{er} juin 2037.

Le 26 août 2008, Infrastructure Ontario a émis des obligations d'une valeur 300 millions de dollars pour le renouvellement de l'infrastructure. Les obligations portent intérêt au taux de 3,95 % par année et viennent à échéance le 3 juin 2013.

Obligations de l'OIPC

Infrastructure Ontario a émis des obligations diverses d'une valeur de 1 milliard de dollars à la province d'Ontario afin de financer son programme de prêts. Ces obligations sont des obligations subordonnées de Infrastructure Ontario et seront remboursées en dernier lieu concurremment à la dette publique non garantie actuelle et future de Infrastructure Ontario. Les obligations portent intérêt à des taux allant de 2,75 % à 4,96 % par an et les échéances vont de septembre 2014 à juin 2041. Les intérêts sur ces obligations sont versés semestriellement jusqu'à l'échéance.

Emprunt à la province de l'Ontario

La province d'Ontario a consenti à Infrastructure Ontario un prêt subordonné de 50 ans d'environ 800 millions de dollars (2010 - 1 milliard de dollars) en contrepartie d'un billet venant à échéance le 31 mars 2053. Les intérêts sur le billet sont révisés trimestriellement, le taux étant fixé au taux des bons du Trésor à trois mois de la province, et ils sont payables trimestriellement. Au cours de l'exercice, les intérêts sur les billets ont varié de 0,54 % à 1,01 % (2010 - 0,22 % à 0,42 %).

Emprunt à l'Agence Ontarienne des Eaux

L'Agence Ontarienne des Eaux (AOE), une agence de la province d'Ontario, a consenti un prêt subordonné de 20 ans de 120 millions de dollars à Infrastructure Ontario, en contrepartie d'un billet venant à échéance le 1er mars 2023. Les intérêts sur le billet sont révisés mensuellement, le taux d'intérêt étant fixé à quatre points de base en dessous du taux offert moyen à un mois en dollars canadiens, et ils sont payables trimestriellement. Au cours de l'exercice, les intérêts sur les billets ont varié de 0,44 % à 1,20 % (2010 - 0,36 % à 0,60 %).

Les emprunts à l'agence ontarienne des eaux et à la province d'Ontario fournissent : i) une protection du crédit pour les investisseurs en obligations non subordonnées telles que les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure et les effets de commerce, ii) des liquidités de sûreté pour les besoins de financement d'Infrastructure Ontario, et iii) un capital de base à long terme stable qui permet à Infrastructure Ontario d'obtenir une cote de crédit élevée.

Emprunt à la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

La Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (SOGFII), un organisme de la province d'Ontario, a consenti deux prêts subordonnés d'une durée de cinq ans à hauteur de 31 millions de dollars au 31 mars 2011. Ces prêts sont des obligations subordonnées de la Société ontarienne des travaux de l'infrastructure et seront remboursés en dernier lieu concurremment à la dette publique non garantie actuelle et future de Infrastructure Ontario. Les prêts portent intérêt à des taux allant de 2,94 % à 3,01 % par an et les échéances vont de janvier 2016 à février 2016. Les intérêts sur ces prêts sont versés semestriellement jusqu'à l'échéance.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

Facilité de crédit renouvelable

L'Office ontarien de financement (OOF), un organisme de la province d'Ontario, a consenti à Infrastructure Ontario une facilité de crédit renouvelable subordonnée à hauteur de 200 millions de dollars destinés au fonds de roulement nécessaire pour les projets DMFA. Les avances doivent être remboursées à l'achèvement des projets DMFA individuels. La facilité de crédit doit être remboursée en totalité pour le 23 juin 2016. Au 31 mars 2011, Infrastructure Ontario utilisait 123 millions de dollars (2008 - 100 millions de dollars) de cette ligne de crédit, à un taux d'intérêt correspondant au coût d'emprunt de la province pour des emprunts d'une durée semblable. Les intérêts varient entre 1,98 % et 4,00 % (2010 - 2,10 % à 4,60 %), et les échéances vont de juillet 2011 à mars 2014.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement	Net 2011	Net 2010
Matériel informatique	3 331 \$	2 715 \$	616 \$	873 \$
Mobilier et agencement	911	433	478	568
Améliorations locatives	3 059	1 284	1 775	2 895
Total	7 301 \$	4 432 \$	2 869 \$	4 336 \$

11. COÛTS REPORTÉS DES PROJETS

Les coûts reportés des projets représentent les coûts reportés accumulés pour les projets qui ne sont pas encore entrés en phase de construction. Lorsque le projet entre dans cette phase, les produits et les charges connexes sont comptabilisés pendant le même exercice.

12. FRAIS D'INTÉRÊT

(en milliers de dollars)	2011	2010
Effets de commerce	5 777 \$	1 705 \$
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	55 850	55 816
Obligations de l'OIPC	31 915	2 790
Emprunt à la province de l'Ontario	5 811	2 850
Emprunt à l'Agence Ontarienne des Eaux	1 075	456
Emprunt à la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	101	-
	100,529 \$	63 617 \$

13. RESTRUCTURATION

Restructuration de la dette

Au cours de l'exercice, Infrastructure Ontario a obtenu une remise de 200 millions de dollars sur le prêt de la province d'Ontario, qui a réduit l'obligation d'Infrastructure Ontario sur le prêt de 1 milliard de dollars à environ 800 millions de dollars. La remise a été comptabilisée à titre de produits et de réduction du prêt de la province d'Ontario.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

Restructuration de l'entreprise

Comme il en est fait mention à la Note 21, Événements postérieurs à la clôture, Infrastructure Ontario a fusionné avec la Société immobilière de l'Ontario et la Société ontarienne du Stade Limitée le 6 juin 2011, et a poursuivi ses activités sous la dénomination de Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier. Infrastructure Ontario a comptabilisé un montant de 1,37 million de dollars en coûts liés à la fusion au 31 mars 2011, notamment pour des indemnités de départ de 0,67 million de dollars et des radiations de bail de 0,7 million de dollars.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des prêts de l'OOF, de l'AOE et de la province d'Ontario, Infrastructure Ontario reçoit du ministère de l'Infrastructure une subvention qui couvre les frais généraux. En 2011, cette subvention a été de 5,3 millions de dollars (2010 – 9,9 millions de dollars).

Des opérations au titre de coûts de projet et de recouvrements sont également conclues avec divers ministères ontariens, comme le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère du Procureur général, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère des Services gouvernementaux, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et le ministère des Transports.

Infrastructure Ontario a également engagé des coûts de 1,1 million de dollars (2010 – 1,1 million de dollars) pour des services de l'OOF.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'organisme fournit des prestations de retraite à certains de ses salariés à temps plein par sa participation au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime multi-employeurs à prestations déterminées mis sur pied par la province d'Ontario. Le coût de 0,2 million de dollars (2010 – 0,2 million de dollars) du régime de retraite se fonde sur des formules établies par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. De plus, le coût des prestations complémentaires de retraite pour ces salariés est payé par le Secrétariat du conseil de gestion et n'est pas compris dans les états financiers.

L'organisme offre un régime de retraite à cotisations déterminées à tous ses autres salariés à temps plein. L'organisme verse 5 % du salaire de base du salarié et jusqu'à 2,5 % de plus du salaire de base du salarié à titre de contribution de contrepartie des sommes versées au régime par le salarié. Le coût de ce régime a été de 0,9 million de dollars (2010 - 0,9 million de dollars) dans l'exercice.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables de la trésorerie, des créances, des placements à court terme, des fournisseurs et charges à payer et des intérêts à payer se comparent à leurs justes valeurs en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

L'organisme gagne des intérêts sur ses prêts et ses placements à court et à long terme et paie des intérêts sur ses dettes à court et à long terme. Dans la mesure où ces instruments financiers viennent à échéance ou voient leurs taux révisés à divers moments, l'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt. Afin d'atténuer ce risque, la direction fait une gestion active des échéances de ces actifs et passifs financiers en utilisant notamment des contrats de swap de taux d'intérêt comme il est expliqué dans la Note 2.

17. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires et de l'exercice de ses activités, Infrastructure Ontario peut être exposée à diverses poursuites judiciaires. Au 31 mars 2011, Infrastructure Ontario n'était au courant d'aucune poursuite engagée.

18. ENGAGEMENTS

Le 10 février 2006, le gouvernement provincial a annoncé que le programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure recevrait désormais les demandes de toutes les municipalités sur une base continue. Le programme de prêts a été élargi pour aider également les universités et d'autres organismes publics de l'Ontario.

(en milliers de dollars)

Année de programme	Approuvés		Octroyés	
2004 - 2005	585 000	\$	466 000	\$
2005 - 2006	319 000		261 000	
2006 - 2007	49 000		40 000	
2007 - 2008	449 000		393 000	
2008 - 2009	642 000		564 000	
2009 - 2010	946 000		739 000	
2010 - 2011	699 000		383 000	
	3 689 000	\$	2 846 000	\$

Infrastructure Ontario s'est engagée à verser des loyers de base minimum annuels en vertu de contrats de location-exploitation pendant les cinq prochaines années comme suit :

(en milliers de dollars)

Exercice financier	Montant (\$)
2011 - 2012	577
2012 - 2013	646
2013 - 2014	664
2014 - 2015	664
2015 - 2016	664

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

19. GESTION DE FONDS EN FIDUCIE

À titre d'agent du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, Infrastructure Ontario administre des fonds dans le cadre du projet Roy McMurtry Youth Centre. Les fonds administrés proviennent d'un arrangement qui a permis à Infrastructure Ontario d'effectuer, au nom du ministère, le paiement final des travaux de construction au consortium d'entreprises de construction. Au 31 mars 2011, les fonds administrés s'élèvent à 0,6 million de dollars (2010 - 2,6 millions de dollars), ce qui représente la retenue de garantie sur le paiement dû au consortium des entreprises de construction. Infrastructure Ontario agit à titre de fiduciaire pour ce compte, tel que prévu à l'entente. C'est pour cette raison que ces fonds sont exclus des états financiers de cet organisme.

Infrastructure Ontario administre également des fonds à titre d'agent du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels dans le cadre du projet de construction du centre de détention Toronto-Sud. Les fonds gérés découlent d'un arrangement qui a permis à Infrastructure Ontario d'effectuer, au nom du ministère, le paiement à la fin des travaux du centre intermittent de Toronto. Au 31 mars 2011, les fonds administrés se chiffraient à 50 millions de dollars. En avril 2011, ces fonds ont été versés au consortium d'entreprises de construction. Infrastructure Ontario agit à titre de fiduciaire pour ce compte, comme indiqué dans l'entente. C'est pour cette raison que ces fonds sont exclus des états financiers de cet organisme.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) impose à Infrastructure Ontario de percevoir des taxes foncières et des fonds de réserve en tant que condition de fourniture de prêts pour logements abordables. Dans le cadre du certificat d'assurance de la SCHL, les fonds doivent être constitués en compte fiduciaire administré par Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2011, les fonds administrés se chiffraient à 0,025 million de dollars. Les fonds sont exclus des états financiers de cet organisme.

20. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Infrastructure Ontario dépend de la province d'Ontario pour ce qui est de l'obtention de fonds couvrant ses coûts de fonctionnement, le financement de ses coûts de projet jusqu'à leur recouvrement et le soutien des prêts à conditions de faveur consentis aux municipalités. Compte tenu du soutien de la province sous la forme d'un engagement pluriannuel à l'égard des projets d'infrastructure publique et d'un prêt de 50 ans, Infrastructure Ontario est considérée comme une entité pérenne.

21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Émission de titres de créance

Après la fin de l'exercice, Infrastructure Ontario a émis des obligations de l'OIPC à la province d'Ontario à hauteur de 160 millions de dollars (2010 - 275 millions de dollars) afin de financer son programme de prêts. Les obligations incluent des intérêts allant de 4,14 % à 4,60 % par an et les échéances vont de juin 2021 à juin 2041. Les intérêts sur ces obligations sont versés semestriellement jusqu'à l'échéance.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

Après la fin de l'exercice, la société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (SOGFII) a consenti deux autres prêts subordonnés d'une durée de cinq ans à hauteur de 24 millions de dollars. Les prêts portent intérêt à des taux allant de 2,99 % à 3,05 % par an et les échéances vont de mars 2016 à avril 2016.

Restructuration de l'entreprise

Les dispositions législatives autorisant l'adoption de la Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier ont été promulguées le 6 juin 2011, entraînant la fusion de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure, de la Société immobilière de l'Ontario et de la Société ontarienne du Stade Limitée sous la dénomination de Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier. Des états financiers audités distincts ont été établis pour la Société immobilière de l'Ontario et la Société ontarienne du Stade Limitée pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée dans l'exercice considéré.

ENTREPRISES PUBLIQUES

HYDRO ONE INC. RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés, le rapport de gestion et l'information financière y afférente présentée dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de Hydro One Inc. (« Hydro One » ou la « société »). La direction est responsable de l'intégrité, de l'uniformité et de la fiabilité de toutes les informations présentées. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et en vertu des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Le rapport de gestion a été préparé conformément au Règlement 51-102, partie 5.

La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion comporte l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, à la suite d'une analyse critique des principales conventions comptables utilisées par la société comme il est décrit à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion inclut la prise en compte des informations portant sur l'incidence prévue d'événements et d'opérations futurs. Le rapport de gestion fournit également des informations sur la situation de trésorerie et sur les sources de financement, sur les tendances en matière d'exploitation, sur les risques et sur les incertitudes. Les résultats réels futurs peuvent différer de manière importante de l'évaluation actuelle de ces informations, parce que les événements et les circonstances futurs peuvent différer des prévisions. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion ont été dressés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 10 février 2011.

Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité de l'information financière, la direction maintient un système exhaustif de contrôle interne et assure un service d'audit interne sur lesquels elle s'appuie. Le système de contrôle interne comprend une politique écrite de conduite de la société, la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques, la séparation des tâches et la délégation des pouvoirs, et des conventions comptables judicieuses et prudentes qui font l'objet d'examen réguliers. Cette structure vise à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. De plus, les contrôles internes et les contrôles de communication de l'information ont été documentés, évalués, audités et identifiés en vertu du Règlement 52-109 (projet de loi 198). Le service d'audit interne évalue, conformément à son plan d'audit annuel, l'efficacité de ces contrôles internes et présente au besoin ses constatations à la direction et au comité d'audit et des finances du conseil d'administration de Hydro One.

Les états financiers consolidés ont été examinés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration de Hydro One. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des auditeurs indépendants, figurant dans le présent rapport annuel, fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

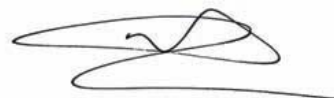
Le conseil d'administration de Hydro One, par l'intermédiaire de son comité d'audit et des finances, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitter de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit et des finances de Hydro One se réunit périodiquement avec la direction, ainsi qu'avec les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de s'assurer que tous s'acquittent de leurs responsabilités respectives et de passer en revue les états financiers consolidés avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Les auditeurs externes ont eu librement et directement accès au comité d'audit et des finances, en présence ou en l'absence de la direction, pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière et à l'efficacité du système de contrôles internes.

La présidente et chef de la direction ainsi que la vice-présidente directeur et chef des finances ont produit les attestations portant sur les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion annuel de Hydro One déposés en vertu des lois sur les valeurs mobilières provinciales, sur les contrôles et procédures de communication de l'information connexes, ainsi que sur la conception et l'efficacité des contrôles à l'égard de l'information financière connexes en vertu du Règlement 52-109.

Au nom de la direction de Hydro One Inc.,



Laura Formusa
Présidente et chef de la direction



Sandy Struthers
Vice-présidente directeur et chef des finances

**HYDRO ONE INC.
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS**

À l'actionnaire de Hydro One Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Hydro One Inc. qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 et les états consolidés des résultats et du résultat étendu, des bénéfices non répartis, du cumul des autres éléments du résultat étendu et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et effectuions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Hydro One au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 10 février 2011

HYDRO ONE INC.**ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU**

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	2010	2009
Produits		
Transport (note 16)	1 307	1 147
Distribution (note 16)	3 754	3 534
Divers	63	63
	5 124	4 744
Charges		
Achats d'électricité (note 16)	2 474	2 326
Exploitation, entretien et administration (note 16)	1 078	1 057
Amortissement (note 3)	583	537
	4 135	3 920
Bénéfice avant les charges de financement et la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés	989	824
Charges de financement (note 4)	342	308
Bénéfice avant la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés	647	516
Provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés (notes 5 et 16)	56	46
Bénéfice net	591	470
Autres éléments du résultat étendu	—	—
Résultat étendu	591	470
Résultat de base et dilué par action ordinaire <i>(en dollars canadiens) (note 15)</i>	5 727	4 528

ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2010	2009
Bénéfices non répartis aux 1^{er} janvier	1 791	1 497
Modification de la convention comptable portant sur la constatation des actifs et des passifs d'impôts futurs (note 2)	—	12
Bénéfice net	591	470
Dividendes (note 15)	(28)	(188)
Bénéfices non répartis aux 31 décembre	2 354	1 791

ÉTATS CONSOLIDÉS DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2010	2009
Cumul des autres éléments du résultat étendu aux 1^{er} janvier	(10)	(10)
Autres éléments du résultat étendu	—	—
Cumul des autres éléments du résultat étendu aux 31 décembre	(10)	(10)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC. BILANS CONSOLIDÉS

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2010	2009
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	33	—
Placements à court terme (<i>note 17</i>)	139	—
Débiteurs (déduction faite de la provision pour créances douteuses de 25 millions de dollars; 25 millions de dollars en 2009) (<i>note 16</i>)	911	843
Actifs réglementaires (<i>note 8</i>)	42	72
Matières et fournitures	21	21
Actifs d'impôts futurs (<i>note 5</i>)	35	21
Autres	8	16
	1 189	973
Immobilisations corporelles (<i>note 6</i>)		
Immobilisations corporelles en service	19 767	18 407
Moins : l'amortissement cumulé	7 247	6 815
	12 520	11 592
Immobilisations en cours	1 402	1 256
Terrains, composantes et pièces de rechange destinés à une utilisation future	139	150
	14 061	12 998
Autres actifs à long terme		
Actifs réglementaires (<i>notes 8 et 22</i>)	1 013	858
Actif au titre des prestations constituées (<i>note 12</i>)	460	424
Placement à long terme (<i>note 9</i>)	249	—
Actifs incorporels (déduction faite de l'amortissement cumulé) (<i>notes 2 et 7</i>)	189	218
Écart d'acquisition	133	133
Actifs d'impôts futurs (<i>notes 2 et 5</i>)	19	18
Autres	9	13
	2 072	1 664
Total de l'actif	17 322	15 635

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.

BILANS CONSOLIDÉS (suite)

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2010	2009
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire	–	26
Créditeurs et charges à payer (notes 13 et 16)	884	800
Passifs réglementaires (note 8)	72	100
Intérêts courus	84	74
Billets à court terme à payer	–	55
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme (note 9)	500	600
	<u>1 540</u>	<u>1 655</u>
 Dette à long terme (note 9)	 7 278	 6 281
 Autres passifs à long terme		
Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite (note 12)	980	940
Passifs réglementaires (notes 8 et 22)	540	489
Passifs d'impôts futurs (notes 5 et 22)	693	533
Passifs environnementaux (note 13)	287	303
Obligations liées à la mise hors services d'immobilisations (note 14)	11	–
Créditeurs et autres passifs à long terme	12	16
	<u>2 523</u>	<u>2 281</u>
Total du passif	11 341	10 217
 Éventualités et engagements (notes 18 et 19)		
 Capitaux propres (note 15)		
Actions privilégiées (autorisées : nombre illimité; émises : 12 920 000)	323	323
Actions ordinaires (autorisées : nombre illimité; émises : 100 000)	3 314	3 314
Bénéfices non répartis	2 354	1 791
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(10)	(10)
Total des capitaux propres	5 981	5 418
Total du passif et des capitaux propres	17 322	15 635

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



James Arnett
Président



Michael J. Mueller
Président du comité d'audit et des finances

HYDRO ONE INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2010	2009
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	591	470
Dépenses liées à l'environnement	(17)	(9)
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement (excluant les coûts de retrait)	526	487
Comptes d'actifs et de passifs réglementaires	(10)	(34)
Impôts futurs	(8)	16
Obligation liée à la mise hors services d'immobilisations	4	—
Autres	1	—
	1 087	930
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation (note 17)	77	(38)
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 164	892
Activités de financement		
Émission de titres de créance à long terme	1 500	1 150
Remboursement sur la dette à long terme	(600)	(400)
Billets à court terme à payer	(55)	55
Dividendes versés	(28)	(188)
Autres	—	2
Rentrées nettes liées aux activités de financement	817	619
Activités d'investissement		
Dépenses en immobilisations		
Immobilisations corporelles	(1 557)	(1 473)
Actifs incorporels	(13)	(93)
	(1 570)	(1 566)
Placement à long terme	(250)	—
Autres actifs	37	13
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 783)	(1 553)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	198	(42)
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 1 ^{er} janvier	(26)	16
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre (note 17)	172	(26)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

**HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE**

Hydro One Inc. (« Hydro One » ou la « société ») a été constituée le 1^{er} décembre 1998 en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Ontario) et est détenue en propriété exclusive par la province de l'Ontario (la « province »). Les principales activités de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité à des clients en Ontario. Ces activités sont réglementées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO »).

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES***Périmètre de consolidation***

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales en propriété exclusive : Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks »), Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remote Communities »), Hydro One Brampton Networks Inc. (« Hydro One Brampton »), Hydro One Telecom Inc., Hydro One Lake Erie Link Management Inc. et Hydro One Lake Erie Link Company Inc.

Règles comptables

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »).

Établissement des tarifs

Les tarifs de la société à l'égard des entreprises de transport et de distribution d'électricité sont réglementés par la CEO.

Transport

Le 16 août 2007, la CEO a rendu sa décision concernant la demande de tarifs de transport de Hydro One Networks pour 2007 et 2008. Dans le cadre de cette décision, la CEO a approuvé le règlement du passif au titre des frais d'exportation et de transit ainsi que de l'actif réglementaire lié à la préparation au marché du transport, lesquels ont été pris en compte l'établissement des tarifs et remboursés aux abonnés sur la période de quatre ans terminée le 31 décembre 2010.

Le 30 mai 2008, Hydro One Networks a déposé auprès de la CEO une demande d'ajustement des tarifs de transport uniformes (« TTU »), avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009. Le 28 août 2008, la CEO a approuvé la demande permettant à Hydro One Networks de recouvrer les produits conformément aux besoins en matière de produits approuvés par la CEO pour 2008, lesquels reflètent le remboursement intégral des montants inscrits au titre du mécanisme de partage du bénéfice (« MPB ») et du compte de report lié aux produits (« CRLP ») aux abonnés à la fin de 2008.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Pour obtenir le financement qu'exige l'infrastructure requise, Hydro One Networks a déposé, en septembre 2008, une demande de tarifs de transport pour 2009 et 2010. Cette demande visait l'approbation par la CEO des besoins en matière de produits d'environ 1 233 millions de dollars pour 2009 et 1 341 millions de dollars pour 2010, selon un taux de rendement des capitaux propres de 8,53 % et de 9,35 % respectivement en 2009 et en 2010. Le 28 mai 2009, la CEO a rendu sa décision concernant cette demande de tarifs de transport. La décision, qui a pris effet le 1^{er} juillet 2009, a donné lieu à une diminution des besoins en matière de produits de 1 180 millions de dollars pour 2009 et de 1 240 millions de dollars pour 2010, en raison essentiellement de la baisse des taux de rendement des capitaux propres approuvés. La CEO a refusé des dépenses en immobilisations de mise en valeur de 180 millions de dollars pour 2010, mais elle a accepté de réexaminer les projets si de nouveaux éléments probants lui étaient fournis. Le 4 septembre 2009, Hydro One a déposé de nouveaux éléments probants à l'égard de deux projets, lesquels visent des dépenses en immobilisations de 160 millions de dollars environ. La CEO a approuvé que les éléments probants supplémentaires soient pris en compte dans le cadre de l'établissement des tarifs de Hydro One Networks pour 2010. Les besoins en matière de produits ont donc été révisés et portés à 1 257 millions de dollars pour 2010, compte tenu d'un taux de rendement des capitaux propres mis à jour de 8,39 % pour 2010.

Le 19 mai 2010, Hydro One Networks a déposé une demande de tarifs de transport pour 2011 et pour 2012 dans le but d'appuyer encore la réfection de son infrastructure essentielle vieillissante ainsi que ses objectifs relatifs à la mixité des sources d'approvisionnement pour la production, y compris des mesures d'élimination de la houille et la mise en place d'investissements dans le cadre de la Loi sur l'énergie verte. Cette demande visait à faire approuver des besoins en matière de produits d'environ 1 446 millions de dollars pour 2011 et 1 547 millions de dollars pour 2012.

Le 23 décembre 2010, la CEO a rendu une décision qui a pris effet le 1^{er} janvier 2011 à l'égard de besoins en matière de produits de 1 346 millions de dollars pour 2011 et de 1 658 millions de dollars pour 2012. La modification des besoins en matière de produits de la société pour 2012 a entraîné une hausse des besoins en matière de produits par rapport au montant initialement présenté, étant donné que la CEO a enjoint Hydro One d'adopter un mode de comptabilisation conforme aux IFRS pour les frais indirects capitalisés, entraînant une hausse de 200 millions de dollars pour 2012.

Distribution

Le 18 décembre 2008, la CEO a rendu une décision approuvant la quasi-totalité des dépenses des programmes des travaux en date du 1^{er} mai 2008, décision qui a pris effet le 1^{er} février 2009. La CEO a également approuvé le recouvrement des dépenses à l'égard des compteurs intelligents engagées avant la fin de 2007. Dans le cadre de cette décision, la CEO a approuvé l'établissement du compte de recouvrement des produits (Avenant 4) qui servira à constater l'écart entre les produits générés par les tarifs de distribution actuels et ceux découlant des nouveaux tarifs. L'Avenant 4 est recouvré sur une période de 27 mois allant du 1^{er} février 2009 au 30 avril 2011.

Vers la fin de 2008, Hydro One Networks a déposé une demande à l'égard d'un mécanisme de réglementation par incitatif pour 2009, une mise à jour ayant été déposée en janvier 2009, pour tenir compte de l'incidence de la décision relative aux tarifs de distribution de 2008. Cette demande a été déposée en se fondant sur le processus du mécanisme de tarification par incitatifs (le « MTI ») de troisième génération qui ajuste les tarifs en tenant compte de l'inflation, des cibles en matière de productivité, des événements importants qui sont indépendants de la volonté de la direction et d'un mécanisme d'ajustement du capital qui sert à recouvrer les coûts engagés à l'égard des nouvelles immobilisations qui sont mises en service et qui sont supérieurs à un seuil prescrit. Le 13 mai 2009, la CEO a rendu sa décision approuvant la hausse de base du MTI et le montant mensuel de 1,65 \$ par abonné qui utilise un compteur intelligent. Les tarifs révisés ont été approuvés avec prise d'effet le 1^{er} mai 2009, et ils sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2009.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

En 2009, Hydro One Networks a déposé une demande liée aux coûts de prestation de service auprès de la CEO concernant les tarifs de distribution de 2010 et de 2011. Cette demande tient compte du plan d'investissement de la société dans les actifs des réseaux afin de lui permettre d'atteindre les objectifs relatifs à la sécurité de la population et du personnel, à la conformité avec les lois et les règlements, au maintien de la sécurité et de la fiabilité des réseaux, aux besoins de croissance des réseaux et aux investissements exigés en vertu de la Loi sur l'énergie verte. Cette demande visait à faire approuver des besoins en matière de produits d'environ 1 150 millions de dollars pour 2010 et 1 264 millions de dollars pour 2011.

Le 9 avril 2010, la CEO a fait connaître sa décision d'approuver des besoins en matière de produits de 1 146 millions de dollars pour 2010 et de 1 236 millions de dollars pour 2011 en appui aux programmes de travaux nécessaires, à la mise en œuvre de la Loi sur l'énergie verte et à l'installation de compteurs intelligents. La CEO a également approuvé certains soldes de comptes de report liés à la distribution soumis par Hydro One Networks dans sa demande, notamment des comptes d'écarts liés au règlement de détail, du compte de recouvrement d'actif réglementaire I, des comptes d'écarts liés au coût au détail et des compteurs intelligents. La CEO a ordonné que les soldes approuvés soient regroupés dans un seul compte réglementaire (Avenant 6) à recouvrer sur une période de 18 mois, allant du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2011.

Le 1^{er} novembre 2007, Hydro One Brampton a déposé une demande de tarifs de 2008, s'appuyant à cette fin sur les politiques de la CEO en matière de MTI de deuxième génération qui font intervenir une formule approuvée par la CEO tenant compte de l'inflation et des cibles d'efficacité. Le 19 mars 2008, la CEO a rendu sa décision. Les tarifs révisés, y compris un montant de 67 cents par mois par abonné qui utilise un compteur intelligent, ont été approuvés et sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2008.

Le 7 novembre 2008, Hydro One Brampton a déposé, dans le même esprit, une demande pour les tarifs de distribution de 2009. Le 13 mars 2009, la CEO a rendu sa décision et approuvé la demande s'appuyant sur ses politiques en matière de MTI de deuxième génération. Les tarifs révisés, y compris un montant de 1,00 \$ par mois pour chaque abonné qui utilise un compteur intelligent, ont été approuvés, et sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2009.

Le 6 novembre 2009, Hydro One Brampton a déposé une demande de tarifs de distribution pour 2010, s'appuyant à cette fin sur les politiques de la CEO en matière de MTI de deuxième génération. Le 13 avril 2010, la CEO a rendu sa décision, et approuvé cette demande compte tenu de son coût du capital et de ses politiques en matière de MTI de deuxième génération. Les tarifs révisés ont été approuvés, et sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2010.

Le 29 août 2008, Hydro One Remote Communities a déposé une demande de tarifs liée aux coûts de prestation du service de 2009 qui proposait une augmentation d'environ 10 millions de dollars par rapport aux besoins approuvés de 2006 en matière de produits, en raison de la hausse des coûts du carburant. Le 30 avril 2009, la CEO a rendu une décision à l'égard de cette demande de tarifs, et a approuvé, avec prise d'effet le 1^{er} mai 2009, la totalité des dépenses liées aux programmes de travaux.

Le 4 novembre 2009, Hydro One Remote Communities a déposé une demande de tarifs de distribution pour 2010 aux termes du MTI de troisième génération de la CEO, laquelle requerrait l'approbation d'une hausse des tarifs de base pour la distribution et la production d'électricité avec prise d'effet le 1^{er} mai 2010. L'augmentation rendait compte des ajustements normalisés au titre de l'inflation intégrés dans les demandes en matière de MTI de troisième génération. Le 14 avril 2010, la CEO a rendu une décision concernant cette demande de tarifs aux termes de ses politiques en matière de MTI de troisième génération. Les tarifs révisés ont été approuvés en vue de leur entrée en vigueur le 1^{er} mai 2010.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)***Comptabilisation des activités à tarifs réglementés*

La CEO a le pouvoir général d'inclure ou d'exclure les charges, les produits, les pertes ou les gains dans les tarifs d'une période donnée, qui ne sont donc pas constatés dans les mêmes périodes que dans le cas des entreprises non réglementées. Cette modification du moment de la constatation suppose l'application de la méthode comptable pour les activités à tarifs réglementés, entraînant la constatation d'actifs et de passifs réglementaires. Les actifs réglementaires de la société représentent certaines sommes à recevoir d'abonnés futurs et les coûts reportés à des fins comptables parce que, selon toute vraisemblance, ils seront recouverts dans les tarifs futurs. De plus, la société a comptabilisé des passifs réglementaires qui représentent les montants des charges engagées au cours de périodes différentes de celles où elles l'auraient été si la société avait été non réglementée. La société évalue continuellement la probabilité que soit recouvré chacun de ses actifs réglementaires, et persiste à croire qu'il est probable que la CEO considérera ses actifs et passifs réglementaires dans l'établissement de tarifs futurs. Si la société jugeait, ultérieurement, qu'il n'était plus probable que la CEO inclue un actif ou passif réglementaire dans les tarifs futurs, la valeur comptable en question serait imputée aux résultats d'exploitation de la période où cette évaluation est faite. Des actifs et des passifs réglementaires précis sont présentés à la note 8.

Constatation et répartition des produits

Les produits tirés du transport sont recouverts dans les tarifs approuvés par la CEO, lesquels sont fondés sur des besoins en matière de produits approuvés qui comportent un taux de rendement. Ces produits sont constatés à mesure que l'électricité est transportée et livrée aux clients.

Les produits tirés de la distribution d'électricité sont fondés sur des tarifs de distribution approuvés par la CEO et sont constatés à mesure que l'électricité est livrée aux clients. La société estime les produits mensuels de la période en fonction des achats de gros d'électricité, parce que les compteurs des abonnés ne font généralement pas l'objet d'une lecture à la fin de chaque mois. Les produits non facturés inclus dans les débiteurs totalisaient 493 millions de dollars au 31 décembre 2010 (434 millions de dollars en 2009).

Les produits tirés de la distribution comprennent également un montant pour le programme de protection tarifaire pour les abonnés résidentiels en région rurale et éloignée, qui est reçu de la société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), d'après un tarif standard pour la clientèle qui est approuvé par la CEO. La loi actuelle offre une protection tarifaire à des catégories prescrites de consommateurs résidentiels en région rurale et éloignée en réduisant les tarifs d'électricité qui s'appliqueraient autrement.

Les produits sectoriels pour le transport, la distribution et d'autres unités d'exploitation incluent aussi des produits liés à la vente d'autres services et d'équipement. Ces produits sont constatés lorsque les services sont fournis ou lorsque l'équipement est livré.

Impôts sur le bénéfice des sociétés et impôts sur le capital

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Hydro One est tenue de verser des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (« SFIEO »). Ces paiements sont calculés selon les règles de calcul du bénéfice et du capital imposable et d'autres montants pertinents, prévues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ainsi que dans la *Loi de 2007 sur les impôts (Ontario)* [*Loi sur l'imposition des corporations* (Ontario), avant 2009], modifiées par la *Loi de 1998 sur l'électricité*, et les règlements connexes.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, la société a adopté les modifications apportées au chapitre 3465, « Impôts sur les bénéfices » et au chapitre 1100, « Principes comptables généralement reconnus », du *Manuel de l'ICCA* (« Institut Canadien des Comptables Agréés »). Ces chapitres modifiés établissent de nouvelles normes de constatation, de mesure, de présentation et d'information applicables aux actifs et aux passifs d'impôts futurs d'entreprises à tarifs réglementés.

Dans le cas des opérations et des événements qui donnent lieu à des écarts temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs, l'adoption de ces normes modifiées le 1^{er} janvier 2009 a obligé la société à constater des actifs et des passifs d'impôts futurs, ainsi que des passifs et des actifs réglementaires correspondants.

Les ajustements aux bénéfices non répartis ont été constatés le 1^{er} janvier 2009 pour tenir compte de l'incidence cumulative sur le bénéfice des actifs et des passifs d'impôts futurs au 31 décembre 2008 qui ne sont pas pris en compte dans le processus d'établissement des tarifs.

Impôts exigibles

La provision pour les impôts exigibles ainsi que les actifs et les passifs comptabilisés au cours de l'exercice à l'étude et des exercices passés sont évalués selon les montants à recevoir de la SFIEO ou à payer à cette dernière.

Impôts futurs

Les impôts futurs sont constatés selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers et leur valeur fiscale respective utilisée pour calculer le bénéfice imposable.

Des passifs d'impôts futurs sont généralement constatés sur tous les écarts temporaires imposables, et des actifs d'impôts futurs sont comptabilisés dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront à partir du bénéfice imposable dont la société pourrait déduire les écarts temporaires qui s'appliquent.

Les impôts futurs sont calculés selon les taux d'imposition qui devraient s'appliquer dans la période au cours de laquelle un passif est réglé ou un actif est réalisé, compte tenu des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date du bilan. Les impôts futurs sont portés au débit ou au crédit à l'état des résultats et du résultat étendu.

La valeur comptable des actifs d'impôts futurs est examinée chaque année à la date d'arrêté des comptes, et elle est diminuée si la totalité ou une tranche des actifs d'impôts futurs ne répond plus au critère du « plus probable qu'improbable ». Les actifs d'impôts futurs non constatés antérieurement sont réévalués chaque année à la date d'arrêté des comptes, et ils sont constatés dans la mesure où il est devenu plus probable qu'improbable qu'ils soient recouverts à partir du bénéfice imposable futur.

La société a constaté des actifs et des passifs réglementaires qui correspondent aux actifs d'impôts futurs résultant du processus de tarification.

Matières et fournitures

Les matières et les fournitures représentent les matières consommables, les pièces de rechange et les matériaux de construction acquis pour la construction interne et l'entretien des immobilisations corporelles. Ces actifs sont comptabilisés au coût moyen ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)***Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont capitalisées au coût, qui comprend le coût des matières et de la main-d'œuvre, les frais d'ingénierie, les coûts indirects, l'amortissement de l'équipement de service et la provision pour fonds utilisés durant la construction d'immobilisations corporelles d'entreprises réglementées autorisée par la CEO ou les intérêts s'appliquant aux aménagements d'installations permanentes d'entreprises non réglementées.

Les immobilisations corporelles en service comprennent les actifs liés au transport, à la distribution, aux communications ainsi qu'à l'administration et au service et les servitudes. Elles incluent aussi les actifs qui seront utilisés ultérieurement comme les terrains, les composantes et pièces de rechange importantes ainsi que les coûts de développement capitalisés relatifs à des projets d'investissement reportés.

Transport

Les actifs liés au transport incluent les immobilisations utilisées pour le transport de l'électricité sous haute tension, comme les lignes de transport, les structures de soutien, les fondations, les isolants, l'équipement de raccordement et les installations de mise à la terre, ainsi que les immobilisations utilisées pour augmenter la tension de l'électricité provenant des centrales en ce qui concerne le transport et pour réduire la tension en ce qui concerne la distribution, comme les transformateurs, les disjoncteurs et les commutateurs.

Distribution

Les actifs liés à la distribution incluent les immobilisations se rapportant à la distribution d'électricité sous basse tension, comme les lignes de distribution, les poteaux, les commutateurs, les transformateurs, les dispositifs de protection et les compteurs.

Communication

Les actifs liés aux communications incluent le système radio à micro-ondes et à fibres optiques, le fil de terre à fibres optiques, les pylônes, l'équipement téléphonique et les bâtiments qui y sont associés.

Administration et service

Les actifs liés à l'administration et au service incluent les bâtiments administratifs, les principaux systèmes informatiques, les ordinateurs personnels, l'équipement de transport et de travail, les outils, les véhicules et d'autres immobilisations corporelles mineures.

Servitudes

Les servitudes incluent les droits prévus par la loi découlant de l'usage de couloirs de transport et de terrains voisins accordés en vertu de la *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs* ainsi que les autres montants liés aux droits d'accès à des terrains.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)*****Actifs incorporels***

Les actifs incorporels s'entendent des logiciels d'application et d'autres actifs. Ces actifs sont capitalisés au coût, qui comprend le coût des matières, le coût des logiciels achetés, les coûts de main-d'œuvre et de consultation, les frais d'ingénierie, les coûts indirects et la provision pour fonds utilisés durant la construction d'immobilisations corporelles d'entreprises réglementées autorisée par la CEO.

Immobilisations et aménagement en cours de réalisation

Les coûts indirects, y compris les coûts des fonctions et des services partagés du siège social, sont capitalisés selon la méthode du coût entier, conformément à la méthodologie approuvée par la CEO. Les coûts de financement des immobilisations corporelles en cours de construction et des actifs incorporels en cours d'aménagement, liés aux activités à tarifs réglementés, sont capitalisés selon la provision pour les fonds utilisés pendant la construction, approuvée par la CEO (4,34 % en 2010 et 5,89 % en 2009).

Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, essentiellement constitués des logiciels d'application, est amorti selon la méthode linéaire, sauf pour l'équipement de transport et de travail, qui est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant.

La société procède périodiquement à un examen externe de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels ainsi que des taux d'amortissement, tel qu'il est exigé par la CEO. Le dernier examen a entraîné une modification des taux avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007. Un sommaire des taux d'amortissement des diverses catégories d'actifs figure ci-dessous:

	Taux d'amortissement (%)	
	Fourchette	Moyenne
Transport	1 % - 3 %	2 %
Distribution	1 % - 13 %	2 %
Communication	1 % - 13 %	5 %
Administration et service	1 % - 20 %	9 %

Le coût des actifs incorporels est principalement inclus dans la catégorie Administration et service, ci-dessus, et ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement des logiciels d'application et des autres actifs incorporels s'établissent dans une fourchette comprise entre 9 % et 11 %.

Les taux d'amortissement des servitudes sont fondés sur la durée du contrat. La plupart des servitudes sont détenues de façon pérenne et ne sont pas amorties.

Selon les pratiques d'amortissement par classes homogènes, le coût d'origine des actifs qui sont mis hors service dans des conditions normales est imputé à l'amortissement cumulé, mais aucun gain ni aucune perte à cet égard n'est pris en compte dans les résultats d'exploitation de la période considérée. Les gains et les pertes sur la vente d'immobilisations corporelles, de même que les pertes causées par une mise hors service prématurée, sont imputés aux résultats d'exploitation à titre d'ajustements de la charge d'amortissement. La charge d'amortissement comprend également les coûts de retrait des immobilisations corporelles lorsqu'aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles et des actifs incorporels sont revues régulièrement. Les changements découlant de cette révision sont appliqués sur la durée de vie utile restante, conformément à leur inclusion dans les tarifs d'électricité.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises de distribution locale acquises par rapport à la juste valeur de l'actif net identifiable acquis, et des tests de dépréciation sont appliqués tous les ans, ou plus souvent si les circonstances l'exigent. La dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée en comparant la juste valeur de l'unité d'exploitation à la valeur comptable sous-jacente des actifs nets de cette unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition, toute réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition étant imputée aux résultats d'exploitation. La société a établi que l'écart d'acquisition n'a pas subi de dépréciation. La totalité de l'écart d'acquisition est attribuable au secteur de la distribution.

Escomptes et primes sur la dette

Les escomptes et les primes sont amortis sur la durée de la dette connexe selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers***Résultat étendu***

Le résultat étendu est composé du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu de la société. Les autres éléments du résultat étendu comprennent l'amortissement des pertes nettes non amorties découlant des opérations de couverture de flux de trésorerie abandonnées, et les variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie en vigueur pour autant que la couverture soit efficace. La société amortit ses pertes de couverture non amorties découlant des opérations de couverture de flux de trésorerie abandonnées dans les charges de financement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des titres de créance couverts.

Actifs et passifs financiers

Tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : placements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, détenus à des fins de transaction, autres passifs ou disponibles à la vente. Tous les instruments financiers, y compris les dérivés, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé à l'exception des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à l'échéance et des autres passifs financiers, qui sont évalués au coût après amortissement. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et tous les gains et pertes sont inclus dans les charges de financement de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les instruments financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes de réévaluation sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'instrument soit retiré du bilan ou déprécié. La société a classé ses instruments financiers de la façon suivante:

Trésorerie
Débiteurs
Placements à court terme

Placement à long terme

Détenus à des fins de transaction
Prêts et créances
Détenus jusqu'à l'échéance/détenus à des fins de transaction
Détenus jusqu'à l'échéance/détenus à des fins de transaction

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Swap fixe-variable	Non classé
Débiteurs à long terme	Prêts et créances
Dette bancaire	Autres passifs
Créditeurs	Autres passifs
Billets à court terme à payer	Autres passifs
Dette à long terme (sauf indication contraire)	Autres passifs
Billet à moyen terme de série 14	Non classé
Billet à moyen terme de série 19	
d'un montant de 500 millions de dollars	Non classé

Les placements à court terme sont généralement classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance; toutefois, certains placements à court terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction lorsque la société n'a pas l'intention de détenir ces groupes d'actifs jusqu'à leur échéance. La documentation relative aux placements à court terme est établie au moment où ces derniers sont effectués.

Dans le cas de titres de créance désignés dans le cadre d'une relation de couverture, comme tel est le cas pour le billet à moyen terme de série 14 et le billet à moyen terme de série 19 d'un montant de 500 millions de dollars, la dette à long terme et l'instrument de couverture s'y rapportant ne sont pas classés.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés, y compris les dérivés incorporés, sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé sauf s'ils font l'objet d'une exclusion dans le cadre du traitement d'instruments dérivés à titre d'achats ou de ventes d'éléments non financiers ou s'il est présumé que les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte. Toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les charges de financement à moins que la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ne soit appliquée, auquel cas les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu pour autant que la couverture soit efficace. Le gain ou la perte lié à la partie inefficace, le cas échéant, est constaté dans les charges de financement.

La société ne prend pas part à des activités de négociation ou de spéculation touchant les instruments dérivés.

La société met au point régulièrement des stratégies de couverture en tenant compte des objectifs de gestion des risques. À la mise en place d'une relation de couverture, la société documente en bonne et due forme la relation de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, son objectif en matière de gestion des risques pour la mise en place de la relation de couverture, de la nature du risque précis qui fait l'objet d'une couverture et de la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue également, lors de la mise en place et de façon continue par la suite, l'efficacité des éléments de couverture utilisés pour contrebalancer les variations de la juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction des actifs et passifs financiers qui ne sont pas classés parmi les instruments détenus à des fins de transaction sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif ou du passif, puis sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)***Informations à fournir sur les instruments financiers*

La juste valeur marchande de la dette à long terme de la société est établie selon les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur, comme il est indiqué à la note 10.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs offerts par Hydro One comprennent un régime de retraite, un régime collectif d'assurance vie, un régime d'assurance médicale et un régime d'assurance invalidité à long terme.

Selon les ordonnances tarifaires de la CEO, les coûts liés au régime de retraite sont comptabilisés lorsque les cotisations patronales sont versées à la caisse de retraite, conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). Des évaluations actuarielles sont effectuées tous les trois ans, au minimum. Les coûts liés au régime de retraite sont aussi calculés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts de retraite sont calculés de manière actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et d'après les hypothèses les plus probables de la direction quant à l'incidence d'événements futurs, y compris les hausses salariales futures, sur la valeur actuarielle des prestations constituées. L'actif au titre des prestations constituées du régime de retraite, comprenant principalement des titres de participation cotés en Bourse et des titres de créance de gouvernements et de sociétés, est évalué à partir des justes valeurs. Les coûts des services passés découlant de modifications du régime et tous les gains et toutes les pertes actuariels sont amortis de manière linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés couverts.

Les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Des actuaires indépendants déterminent les coûts en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services en se fondant sur les hypothèses les plus probables de la direction. Les coûts des services passés découlant de modifications du régime ainsi que les gains et les pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés couverts.

Les coûts des avantages sociaux futurs sont attribués à la main-d'œuvre et imputés aux résultats d'exploitation ou capitalisés dans le coût des immobilisations corporelles.

Coûts environnementaux

Hydro One constate un passif pour les dépenses futures estimatives associées à l'évaluation et à la remise en état des sites contaminés ainsi qu'au retrait progressif et à la destruction de l'huile minérale contaminée aux biphényles polychlorés (les « BPC ») retirée de l'équipement électrique, d'après la valeur actualisée de ces dépenses futures estimatives. Comme la société prévoit continuer à recouvrer les dépenses connexes au moyen des tarifs futurs, un actif réglementaire a été constaté pour tenir compte du recouvrement futur de ces coûts auprès des abonnés. Hydro One revoit constamment ses estimations des dépenses futures liées à l'environnement.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Lorsque la loi ou la réglementation l'exige, Hydro One constate une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations en fonction de la valeur actualisée de la juste valeur estimatives des dépenses liées au retrait de certains actifs et à l'atténuation des impacts sur les sites en cause. Lorsque la société prévoit que les dépenses connexes pourraient être recouvrées au moyen des tarifs futurs, un montant correspondant est capitalisé comme coût lié à l'immobilisation visée. Certains actifs de la société liés au transport et à la distribution, surtout ceux qui sont sur des parcelles grevées d'une servitude ou sur des emprises qu'elle ne possède pas, peuvent être assortis d'obligations

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

liées à la mise hors service d'immobilisations, conditionnelles ou sans autre précision. La majorité des servitudes et des emprises de la société sont soit perpétuelles, soit renouvelées automatiquement chaque année. Les droits fonciers d'une durée déterminée sont généralement prolongés ou renouvelés. Comme la société s'attend à utiliser la majeure partie de ses installations de façon pérenne, il n'existe actuellement aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations. Si, dans l'avenir, une installation ne semble plus respecter les critères de la pérennité, elle fera l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pouvant être évaluée. Si tel est le cas, une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations sera constatée à ce moment-là.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers selon les PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations, notamment en raison de futures décisions prises par la CEO ou la province.

Modifications comptables récentes***Normes internationales d'information financière (« IFRS »)***

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») du Canada a confirmé que les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'adopter les IFRS en remplacement des principes comptables généralement reconnus du Canada aux fins de la présentation de l'information financière annuelle et intermédiaire des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Le 14 octobre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié un résumé des décisions confirmant que les organismes publics de type commercial adopteront les normes s'appliquant aux organismes publics ayant une obligation de rendre des comptes après le 1^{er} janvier 2011. Le 10 septembre 2010, le CNC a autorisé les entités à tarifs réglementés à reporter au 1^{er} janvier 2012 leur date de mise en œuvre des IFRS. Par conséquent, la société établira ses états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 selon les IFRS, avec retraitement des montants constatés dans le bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2011, à des fins de comparaison. La société continue d'évaluer l'incidence de la conversion aux IFRS sur ses résultats d'exploitation.

3. AMORTISSEMENT

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2010	2009
Amortissement des immobilisations corporelles en service	456	418
Amortissement des actifs incorporels	43	36
Coûts du retrait d'immobilisations corporelles	57	50
Amortissement des actifs réglementaires et d'autres actifs	27	33
	583	537

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****4. CHARGES DE FINANCEMENT**

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2010	2009
Intérêts sur la dette à long terme à payer	409	369
Moins : les intérêts capitalisés sur les immobilisations en cours et projets de mise en valeur	(54)	(58)
les intérêts gagnés sur les placements	(3)	(1)
Autres	(10)	(2)
	342	308

5. PROVISION POUR PAIEMENTS EN REMPLACEMENT DES IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE DES SOCIÉTÉS

La provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés (les « PER ») diffère du montant qui aurait été comptabilisé d'après le taux d'imposition du gouvernement fédéral canadien et de l'Ontario combiné prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition réel est comme suit:

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2010	2009
Bénéfice avant provision pour PER	647	516
Taux d'imposition du gouvernement fédéral et de l'Ontario prévu par la loi	31,00 %	33,00 %
Provision pour PER au taux prévu par la loi	201	170

Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :

Écarts temporaires nets inclus dans les montants imputés aux abonnés

Excédent de l'amortissement fiscal par rapport à l'amortissement comptable	(82)	(74)
Comptes d'écarts liés au règlement au détail	—	4
Excédent des cotisations au régime de retraite par rapport à la charge de retraite	(18)	(15)
Coûts indirects capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(13)	(14)
Intérêts capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(17)	(19)
Excédent de la charge au titre des avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite par rapport aux paiements en espèces	3	1
Dépenses liées à l'environnement	(5)	(3)
Autres	(15)	(6)
Écarts temporaires nets	(147)	(126)
Écarts permanents nets	2	2
Total de la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice	56	46
Provision pour paiements en remplacement des impôts exigibles	64	30
Provision pour paiements en remplacement des impôts futurs	(8)	16
Total de la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice	56	46
Taux d'imposition effectif	8,66 %	8,91 %

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

La provision pour paiements en remplacement des impôts exigibles, établie à 64 millions de dollars, représente le montant à payer à la SFIEO au titre du bénéfice de l'exercice courant. Le solde impayé à régler à la SFIEO s'établissait à 17 millions de dollars au 31 décembre 2010 (somme pouvant être recouvrée de 6 millions de dollars en 2009).

Les paiements en remplacement des impôts futurs pouvant être recouverts, établis à 8 millions de dollars, reflètent la baisse du passif au titre des paiements en remplacement des impôts futurs qui ne sont pas censés être recouverts auprès des abonnés de la société au moyen des tarifs futurs. La baisse du passif au titre des paiements en remplacement des impôts futurs qui est censée être recouvrée auprès des abonnés de la société au moyen des tarifs futurs a donné lieu à une diminution des actifs réglementaires.

Actifs et passifs d'impôts futurs

Les paiements en remplacement des actifs et des passifs d'impôts futurs découlent de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs de la société. L'incidence fiscale de ces écarts est la suivante :

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2010	2009
Actifs d'impôts futurs		
Excédent de l'amortissement comptable par rapport à l'amortissement fiscal	9	6
Excédent de la charge au titre des avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite par rapport aux paiements en espèces	5	4
Comptes d'écarts liés au règlement au détail	—	3
Dépenses liées à l'environnement	3	3
Autres	5	3
Total des actifs d'impôts futurs	22	19
Moins : la tranche échéant à moins de un an	3	1
	19	18

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2010	2009
Passifs d'impôts futurs		
Excédent de l'amortissement fiscal par rapport à l'amortissement comptable	(1 004)	(825)
Excédent de la charge au titre des avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite par rapport aux paiements en espèces	337	314
Dépenses liées à l'environnement	76	82
Montants liés au transport et à la distribution reçus, mais non constatés à des fins comptables	(69)	(68)
Écart d'acquisition	(17)	(18)
Comptes d'écarts liés au règlement au détail	5	5
Autres	11	(3)
Total des passifs d'impôts futurs	(661)	(513)
Moins : la tranche échéant à moins de un an	32	20
	(693)	(533)

Au 31 décembre 2010, des paiements en remplacement des actifs d'impôts futurs de 574 000 \$ (461 000 \$ en 2009), selon les taux d'imposition et les lois pratiquement en vigueur, n'ont pas été constatés étant donné qu'il est plus probable qu'improbable que les actifs ne seront pas réalisés dans l'avenir.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
2010				
Transport	10 204	3 626	1 070	7 648
Distribution	7 230	2 556	262	4 936
Communication	892	426	37	503
Administration et service	1 089	554	33	568
Servitudes	491	85	–	406
	19 906	7 247	1 402	14 061
2009				
Transport	9 485	3 455	956	6 986
Distribution	6 773	2 392	220	4 601
Communication	806	376	54	484
Administration et service	1 007	510	26	523
Servitudes	486	82	–	404
	18 557	6 815	1 256	12 998

Les coûts de financement des immobilisations corporelles en cours de construction sont capitalisés, y compris la provision pour les fonds utilisés pendant la construction des actifs réglementés et l'intérêt applicable aux actifs non réglementés, et ils ont totalisé 54 millions de dollars en 2010 (55 millions de dollars en 2009).

7. ACTIFS INCORPORELS

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Actifs incorporels en cours de réalisation	Total
2010				
Logiciels d'application	395	209	1	187
Autres actifs	5	3	–	2
	400	212	1	189
2009				
Logiciels d'application	379	166	3	216
Autres actifs	5	3	–	2
	384	169	3	218

Les coûts de financement des actifs incorporels en cours de réalisation sont capitalisés, y compris la provision pour fonds utilisés durant la construction des actifs réglementés; ils ont été de néant en 2010 (3 millions de dollars en 2009).

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****8. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES**

Les actifs et les passifs réglementaires résultent du processus de tarification. Hydro One a enregistré les actifs et les passifs réglementaires suivants :

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2010	2009
Actifs réglementaires		
Actif réglementaire au titre des impôts futurs	674	523
Actif réglementaire lié à l'environnement	309	327
Compte d'écarts liés aux coûts de retraite	27	7
Avenant 2 (compte de recouvrement d'actif réglementaire II)	11	19
Compte d'écarts liés à la protection des tarifs aux consommateurs situés en milieu rural ou en région éloignée	7	24
Compte au titre du coût des projets de mise en valeur à long terme	7	2
Avenant 4 (compte de recouvrement des produits)	5	18
Autres	15	10
Total des actifs réglementaires	1 055	930
Moins : la tranche échéant à moins de un an	42	72
	1 013	858
Passifs réglementaires		
Coûts de retraite reportés	460	424
Compte d'écarts liés aux produits externes	29	12
Passif réglementaire au titre des impôts futurs	30	32
Compte d'écarts liés au règlement de détail	22	—
Avenant 3 (compte de remboursement de passifs réglementaires)	19	49
Avenant 6	19	31
Avenant 8	9	—
Avenant lié à Hydro One Brampton	6	9
Frais d'exportation et de transit	3	15
Autres	15	17
Total des passifs réglementaires	612	589
Moins : la tranche échéant à moins de un an	72	100
	540	489

Actifs réglementaires*Actif et passif réglementaires au titre des impôts futurs*

Les impôts futurs sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers et leur valeur fiscale correspondante utilisée pour calculer le bénéfice imposable. La société a constaté des actifs et des passifs réglementaires qui correspondent aux impôts futurs pris en compte dans le processus d'établissement des tarifs. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice aurait été comptabilisée selon la méthode axée sur le bilan, et aucun compte réglementaire n'aurait été établi au titre des impôts devant être recouverts au moyen des tarifs futurs. Par conséquent, la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice aurait été plus élevée d'environ 104 millions de dollars (127 millions de dollars en 2009), compte tenu de l'incidence d'une modification du taux d'imposition pratiquement en vigueur.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)***Actif réglementaire lié à l'environnement*

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses futures estimatives à engager pour remettre en état les sites contaminés dans le passé (voir la note 13). Étant donné que ces dépenses sont censées être recouvrables au moyen des tarifs futurs, la société a comptabilisé un montant équivalent à titre d'actif réglementaire. En 2010, cet actif réglementaire a été réduit de 15 millions de dollars (haussé de 30 millions de dollars en 2009) afin de refléter les variations correspondantes du passif de la société en matière de BPC, et il a été réduit de 1 million de dollars (haussé de 40 millions de dollars en 2009) pour tenir compte d'une variation du passif lié à l'évaluation et à la remise en état des terrains. L'actif réglementaire lié à l'environnement est porté en résultat d'une manière conforme au modèle des dépenses réelles engagées. La CEO a la possibilité d'examiner et d'évaluer la prudence de toutes les dépenses réglementaires réelles de Hydro One et le moment où elles sont toutes recouvrées. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration auraient été moins élevées de 16 millions de dollars (plus élevées de 70 millions de dollars en 2009). Par ailleurs, la charge d'amortissement de 2010 aurait été moins élevée de 17 millions de dollars (9 millions de dollars en 2009) et les charges de financement auraient été plus élevées de 15 millions de dollars (13 millions de dollars en 2009).

Compte d'écarts liés aux coûts de retraite

Le compte d'écarts liés aux coûts de retraite a été établi à l'égard des entreprises de transport et distribution de Hydro One Networks afin de comptabiliser l'écart entre les coûts de retraite réellement engagés par la société et les coûts de retraite estimatifs approuvés par la CEO. Le solde de ce compte reflète l'excédent des coûts de retraite payés par la société par rapport aux montants approuvés par la CEO. Le 28 mai 2009, la CEO a rendu sa décision en ce qui a trait à la demande de tarifs déposée par la société à l'égard de l'entreprise de transport de Hydro One Networks pour 2009 et 2010. Dans le cadre de cette décision, la CEO a approuvé que le solde prévu de ce compte, majoré des intérêts courus, soit recouvré sur une période de 18 mois terminée le 31 décembre 2010. Dans le cadre de sa décision rendue le 23 décembre 2010 et portant sur la demande de tarifs de transport pour 2011 et 2012, la CEO a approuvé que le solde au 31 décembre 2009, y compris les intérêts courus, soit recouvré sur une période de un an allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les produits auraient été moins élevés de 20 millions de dollars en 2010 (7 millions de dollars en 2009).

Avenant 2 ou compte de recouvrement d'actif réglementaire II (« CRAR II »)

Le 12 avril 2006, la CEO a rendu publique une décision concernant la demande de tarifs déposée par la société à l'égard de l'entreprise de distribution de Hydro One Networks. Dans le cadre de sa décision, la CEO a aussi approuvé les soldes du compte de reports liés à la distribution dont le recouvrement a été demandé par Hydro One. Le CRAR II comprend les montants liés au règlement de détail et aux écarts de coûts ainsi que les montants des services à basse tension de l'entreprise de distribution, majorés des intérêts courus. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'amortissement de 2010 aurait été moins élevée de 8 millions de dollars (23 millions de dollars en 2009). Par ailleurs, les charges de financement connexes seraient demeurées les mêmes pour les deux exercices.

Compte d'écarts liés à la protection des tarifs aux consommateurs situés en milieu rural ou en région éloignée

Hydro One reçoit de la SIERE des montants au titre de la protection des tarifs aux consommateurs situés en milieu rural ou en région éloignée. Une tranche de ces montants est versée à l'égard des abonnés résidentiels de Hydro One Networks qui sont admissibles à une protection des tarifs. En 2002, la CEO a approuvé un mécanisme visant à recouvrer les montants du compte d'écarts liés à la protection des tarifs aux consommateurs situés en milieu rural ou en région éloignée au moyen des frais de service du marché de gros. Les écarts entre les montants versés à Hydro

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

One par la SIERE et les montants fixes admissibles en vertu de la réglementation, et par la suite établis aux termes de décisions rendues par la CEO sur la base tarifaire de services publics, sont consignés par la société dans le compte d'écarts liés à la protection des tarifs aux consommateurs situés en milieu rural ou en région éloignée en attendant que ces écarts soient réglés à une date ultérieure.

Compte au titre du coût des projets de mise en valeur à long terme

Le 28 mai 2009, la CEO a approuvé la mise en place d'un compte de reports dans lequel sont inscrits les coûts revenant à Hydro One des travaux préliminaires visant à faire progresser certains projets de transport qui avaient été cernés dans la demande de tarifs de transport pour 2009 et 2010. Le 25 mars 2010, la CEO a rendu une décision modifiant la portée du compte afin d'y inclure les 20 projets de transport d'envergure indiqués dans la demande du gouvernement de l'Ontario le 21 septembre 2009. Dans le cadre de sa décision du 23 décembre 2010, la CEO a approuvé le recouvrement du solde au 31 décembre 2009, y compris les intérêts courus, sur une période de un an allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011. La société prévoit qu'elle demandera le recouvrement du solde résiduel lors de sa prochaine demande de tarifs de transport. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration auraient été plus élevées de 5 millions de dollars (2 millions de dollars en 2009).

Avenant 4 ou compte de recouvrement des produits (« CRP »)

Le 18 décembre 2008, la CEO a annoncé sa décision concernant la demande de tarifs déposée par la société à l'égard de l'entreprise de distribution de Hydro One Networks. Les tarifs approuvés ont pris effet le 1^{er} mai 2008 et sont entrés en vigueur le 1^{er} février 2009. La CEO a approuvé la mise en place de l'Avenant 4 afin de comptabiliser l'écart relatif aux produits entre les tarifs de transport existants et les nouveaux tarifs. La CEO a publié une ordonnance selon laquelle les exigences approuvées en matière de produits seront recouvrées rétroactivement, au moyen d'un avenant tarifaire, sur une période de 27 mois commençant le 1^{er} février 2009 et se terminant le 30 avril 2011.

Passifs réglementaires*Coûts de retraite reportés*

Conformément à l'ordonnance tarifaire transitoire de 1999 de la CEO, les coûts de retraite sont comptabilisés dans les résultats d'exploitation lorsque les cotisations patronales sont versées au régime de retraite. L'actif au titre des prestations constituées de la société représente l'écart cumulatif entre les cotisations patronales et les coûts de retraite, et le passif réglementaire au titre des coûts de retraite reportés découle de la constatation par la société, selon les directives de la CEO, des produits et des charges dans des périodes différentes de celles de la constatation de ces mêmes produits et charges pour une entreprise non réglementée. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration auraient été moins élevées de 22 millions de dollars (plus élevées de 9 millions de dollars en 2009).

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)***Compte d'écarts liés aux produits externes*

Dans le cadre de sa décision rendue le 28 mai 2009, la CEO a approuvé les montants prévus au titre des produits tirés des services d'exportation, les produits externes liés à l'utilisation secondaire des terrains et les produits externes tirés de l'entretien des postes ainsi que des travaux d'ingénierie et de construction. Ces sources de produits compensent les besoins de la société en matière de produits, et, par conséquent, la CEO a demandé l'établissement d'un nouveau compte d'écarts pour tenir compte de tout écart entre les prévisions approuvées et les produits réels attribuable à ces sources de produits externes. Le solde reflète l'excédent des produits externes par rapport aux prévisions approuvées par la CEO. Dans le cadre de sa décision du 23 décembre 2010, la CEO a approuvé le règlement du solde au 31 décembre 2009, y compris les intérêts courus, sur une période de un an, allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Compte d'écarts liés au règlement de détail (« CELRD »)

Hydro One a reporté certains montants au titre d'écarts liés au règlement de détail en vertu des dispositions de l'article 490 de l'*Accounting Procedures Handbook* de la CEO. La décision rendue par la CEO le 18 décembre 2008 a permis le règlement des écarts liés au règlement de détail accumulés dans le compte de remboursement des passifs réglementaires (le « CRPR ») entre le 1^{er} mai 2006 et le 30 avril 2008, y compris les intérêts. Hydro One Networks a accumulé un passif net dans son CELRD du 1^{er} mai 2008 au 31 décembre 2009. Le 9 avril 2010, la CEO a rendu sa décision sur la demande de tarifs de distribution de Hydro One Networks, laquelle tient compte de l'autorisation de régler les écarts liés au règlement de détail cumulés au cours de cette période, y compris les intérêts, dans l'Avenant 6. Hydro One Networks a accumulé un passif net dans le CELRD depuis le 31 décembre 2009.

CRPR

Dans le cadre de sa décision du 18 décembre 2008, la CEO a approuvé certains soldes du compte de reports liés à la distribution dont le recouvrement a été demandé par Hydro One, y compris des écarts liés au règlement de détail, des variations d'impôts reportés, des frais liés à la CEO et des montants liés aux compteurs intelligents. Les montants pour lesquels un recouvrement a été approuvé sont constitués des soldes engagés avant le 30 avril 2008, majorés des intérêts connexes. La CEO a ordonné que les montants approuvés soient réunis dans un seul compte réglementaire à recouvrer sur une période de 27 mois allant du 1^{er} février 2009 au 30 avril 2011.

Avenant 6

Dans le cadre de sa décision rendue le 9 avril 2010, la CEO a approuvé certains soldes de comptes de reports liés à la distribution soumis par Hydro One dans sa demande, notamment des comptes d'écarts liés au règlement de détail, le compte de recouvrement d'actif réglementaire I, des comptes d'écarts liés au coût au détail et des compteurs intelligents. Elle a ordonné que les soldes approuvés soient regroupés dans un seul compte réglementaire à recouvrer sur une période de 18 mois, allant du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2011.

Avenant 8

Dans le cadre de sa décision rendue le 9 avril 2010, la CEO a également demandé l'établissement de comptes de reports dans lesquels est enregistré l'écart entre les produits constatés découlant des dépenses engagées au titre du programme d'énergie verte et les sommes réellement recouvrées.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)***Avenant relatif à Hydro One Brampton*

Le 13 avril 2010, la CEO a rendu une décision relative aux tarifs de distribution de Hydro One Brampton. Dans le cadre de cette décision, la CEO a approuvé certains soldes de comptes de reports liés à la distribution, essentiellement des écarts liés au règlement de détail, soumis par Hydro One Brampton dans sa demande. La CEO a ordonné que les soldes approuvés soient regroupés dans un seul compte réglementaire à régler sur une période de deux ans, allant du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2012.

Frais d'exportation et de transit

Conformément aux règles du marché de la SIERE, des frais d'exportation et de transit sont recouvrés par la SIERE et versés à Hydro One à raison de 1 \$ le MWh sur l'électricité exportée à l'extérieur de l'Ontario. Les sommes recouvrées au titre de ces frais d'exportation et de transit, majorées des intérêts, ont été prises en compte dans les besoins en matière de produits de l'entreprise de transport de Hydro One Networks, dans le cadre de sa demande de tarification générale pour le transport présentée à la CEO en septembre 2006. Le 16 août 2007, la CEO a rendu sa décision concernant la demande relative aux tarifs de transport de la société et a approuvé les montants finaux et la façon de régler les frais d'exportation et de transit. Les frais d'exportation et de transit ont été pris en compte dans les tarifs sur une période de quatre ans se terminant le 31 décembre 2010.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****9. DETTE**

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2010	2009
Dettes à long terme		
Débiteures, 7,15 % échéant en 2010	—	400
Billets, 3,89 % échéant en 2010	—	200
Billets, 4,08 % échéant en 2011 ¹	250	250
Billets, 6,40 % échéant en 2011	250	250
Billets, 5,77 % échéant en 2012	600	600
Billets, 5,00 %, échéant en 2013	600	600
Billets, 3,13 % échéant en 2014 ¹	750	250
Billets, 2,95 % échéant en 2015	250	—
Billets, 4,64 % échéant en 2016	450	450
Billets, 5,18 % échéant en 2017	600	600
Billets, 4,40 % échéant en 2020	300	—
Débiteures, 7,35 % échéant en 2030	400	400
Billets, 6,93 % échéant en 2032	500	500
Billets, 6,35 % échéant en 2034	385	385
Billets, 5,36 % échéant en 2036	600	600
Billets, 4,89 % échéant en 2037	400	400
Billets, 6,03 % échéant en 2039	300	300
Billets, 5,49 % échéant en 2040	500	300
Billets, 6,59 % échéant en 2043	315	315
Billets, 5,00 % échéant en 2046	325	75
	7 775	6 875
Ajouter : les pertes de couverture non réalisées ¹	8	11
Moins : la tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	(500)	(600)
les primes non amorties, montant net	27	24
les frais d'émission des titres d'emprunt non amortis	(32)	(29)
Dettes à long terme	7 278	6 281

¹ La perte de couverture non réalisée se rapporte au billet à moyen terme de série 14 et au billet à moyen terme de série 19 d'un montant de 500 millions de dollars émis en janvier 2010, comptabilisés comme couvertures de juste valeur. La perte de couverture non réalisée est compensée par le gain non réalisé de 8 millions de dollars (11 millions de dollars en 2009) lié aux swaps fixe-variable.

La dette à court terme représente les billets aux termes du programme de papier commercial de la société. Les billets sont libellés en dollars canadiens et ont diverses échéances ne dépassant pas 365 jours. En 2010, les billets portaient intérêt au taux moyen pondéré de 0,05 %.

Hydro One a obtenu auprès d'un syndicat bancaire une facilité de crédit de soutien renouvelable consentie et inutilisée de 1 250 millions de dollars échéant en juin 2013. Si cette facilité est utilisée, l'encours portera intérêt à un taux fondé sur les taux de référence canadiens. Cette facilité appuie le programme de papier commercial de la société. Par ailleurs, la société détient 250 millions de dollars de billets à taux variable de la province de l'Ontario.

La société émet des billets pour le financement à long terme de son programme de billets à moyen terme. Le montant en capital maximal des billets à moyen terme pouvant être émis aux termes de ce programme s'élève à 3 000 millions de dollars, montant dont la tranche non encore émise était de 1 250 millions de dollars au 31 décembre 2010.

La dette à long terme, libellée en dollars canadiens, n'est pas garantie. Elle est présentée à la note 10 selon le nombre d'années avant l'échéance.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****10. VALEUR COMPTABLE ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES**

La valeur comptable des instruments financiers au 31 décembre 2010 se présentait comme suit:

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture	Autres instruments financiers utilisés à des fins de couverture	Détenus à des fins de transaction	Prêts et créances	Autres passifs financiers
Actifs financiers					
Trésorerie	—	—	33	—	—
Débiteurs	—	—	—	911	—
Placements à court terme	—	—	139	—	—
Placement à long terme	—	—	249	—	—
Autres actifs	8	—	—	1	—
Passifs financiers					
Créditeurs et charges à payer ¹	—	—	—	—	861
Dette à long terme	—	758	—	—	7 020

¹ Les créditeurs et charges à payer ne comprennent pas les impôts à payer ni les dividendes à payer.

La valeur comptable de tous les instruments financiers, à l'exception de la dette à long terme, se rapproche de leur juste valeur. La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète le montant estimatif que la société, si elle devait régler un contrat en cours, aurait dû payer ou serait en droit de recevoir à la fin de l'exercice. La juste valeur de la dette à long terme indiquée dans le tableau ci-après est fondée sur le cours non ajusté du marché à la fin de l'exercice de la même dette ou d'une dette semblable comportant les mêmes échéances. L'évaluation à la juste valeur de la dette à long terme est classée comme étant de niveau 1 étant donné que les données utilisées reflètent les prix cotés sur un marché actif.

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2010		2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme ¹	7 775	8 555	6 875	7 302

¹ La valeur comptable de la dette à long terme représente la valeur nominale des billets et des débentures, autres que le billet à moyen terme de série 14 et que le billet à moyen terme de série 19 d'un montant de 500 millions de dollars, qui sont désignés dans le cadre de relations de couverture.

L'exposition au risque de marché, au risque de crédit et au risque d'illiquidité survient dans le cours normal des activités de la société.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)***Risque de marché*

Le risque de marché renvoie principalement au risque de pertes qui pourraient résulter des variations des prix des marchandises, des taux de change et des taux d'intérêt. La société ne court pas de risque lié aux marchandises. Elle est exposée au risque de change étant donné qu'elle conclut des ententes visant l'achat de matières et d'équipement dans le cadre de son programme d'investissement et de projets, lesquelles sont libellées en devises. Le risque de change n'est pas important, toutefois, il se pourrait que la société décide d'émettre éventuellement des titres d'emprunt libellés en devises, lesquels feraient ensuite l'objet d'une couverture en dollars canadiens conformément à la politique de gestion des risques de Hydro One. Hydro One est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt étant donné que le taux de rendement réglementé de son entreprise de distribution et de son entreprise de transport est calculé à l'aide d'une formule qui repose sur la prévision du taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à long terme et sur l'écart entre le taux de rendement des obligations à 30 ans notées « A » des services publics au Canada et le taux de rendement des obligations de référence du gouvernement du Canada à 30 ans. Si la prévision relative au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à long terme diminuait de 1 % ou si l'écart entre les taux des obligations de services publics notées « A » se contractait de 1 %, lesquels sont utilisés pour établir le taux de rendement des capitaux propres de la société, cette dernière estime que les résultats d'exploitation de son entreprise de transport fléchirait d'environ 16 millions de dollars et ceux de son entreprise de distribution, de quelque 10 millions de dollars.

Risque de crédit

Les actifs financiers engendrent le risque de crédit qu'une contrepartie ne respecte pas ses engagements, entraînant ainsi une perte financière. Au 31 décembre 2010, on ne relevait aucune concentration importante du risque de crédit à l'égard d'une catégorie donnée d'actifs financiers. La société tire ses produits d'exploitation auprès d'une vaste clientèle. Par conséquent, Hydro One n'a pas tiré de produits importants d'un seul client. Au 31 décembre 2010, aucun solde important des débiteurs n'était exigible auprès d'un seul client.

Au cours de l'exercice, la provision pour créances douteuses de la société est demeurée stable à 25 millions de dollars (25 millions de dollars en 2009). Des ajustements et des radiations mineurs ont été déterminés à l'examen des comptes en souffrance en tenant compte des données historiques. Au 31 décembre 2010, environ 3 % des débiteurs de la société étaient en souffrance de plus de 60 jours.

Hydro One gère son risque de crédit lié à des contreparties au moyen de diverses techniques, notamment en concluant des opérations avec des contreparties qui jouissent d'une excellente cote de solvabilité, en limitant le niveau d'exposition global à des contreparties individuelles, comme le prévoit la politique de la société sur le risque de crédit approuvée par le conseil d'administration, en concluant des accords généraux de compensation qui prévoient un règlement sur la base du solde net et le droit contractuel d'opérer compensation et en surveillant la situation financière des contreparties. Le risque de crédit à l'égard des débiteurs ne doit pas dépasser la valeur comptable inscrite au bilan consolidé.

La société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt. Hydro One peut conclure des contrats sur instruments dérivés tels que des swaps différés de taux d'intérêt payeurs de taux fixe afin de couvrir l'effet des fluctuations futures des taux d'intérêt sur les exigences en matière d'emprunts à long terme à taux fixe. Aucun contrat de la sorte n'était en cours au 31 décembre 2010.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Les instruments financiers dérivés exposent la société au risque de crédit étant donné qu'il est possible que la contrepartie ne respecte pas ses engagements. Au 31 décembre 2010, les instruments dérivés détenus par Hydro One comprenaient un swap fixe-variable d'un montant de 250 millions de dollars visant la conversion des billets à 4,08 % échéant le 3 mars 2011 en une dette à taux variable de trois mois et deux swaps fixe-variable d'un montant de 250 000 \$ visant la conversion de 500 millions de dollars de billets à 3,13 % échéant le 19 novembre 2014 en une dette à taux variable de trois mois. L'exposition au risque de crédit attribuable à la contrepartie sur la juste valeur de ces trois swaps de taux d'intérêt s'élevait à 11 millions de dollars au 31 décembre 2010.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend de la capacité de la société à s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. Les liquidités à court terme proviennent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en caisse, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et du programme de papier commercial, programme aux termes duquel la société est autorisée à émettre jusqu'à 1 000 millions de dollars de billets à court terme d'une durée inférieure à 365 jours, de la facilité de crédit renouvelable et des billets à taux variable de la province de l'Ontario que la société détient. Le programme de papier commercial est soutenu par des facilités de trésorerie totalisant 1 500 millions de dollars composées d'une facilité de crédit renouvelable consentie de 1 250 millions de dollars obtenue auprès d'un consortium bancaire et échéant le 1^{er} juin 2013 et de billets à taux variable de la province de l'Ontario de 250 millions de dollars que la société détient. Les liquidités à court terme prévues dans ce programme et les flux de trésorerie prévus liés aux activités d'exploitation devraient suffire à financer les besoins habituels de la société en matière d'exploitation.

Au 31 décembre 2010, il était prévu que des créiteurs et charges à payer d'un montant de 861 millions de dollars seraient réglés en espèces à leur valeur comptable au cours des douze prochains mois. La tranche de la dette à long terme arrivant à échéance au cours des douze prochains mois se chiffrait à 500 millions de dollars. Les intérêts à payer au cours des douze prochains mois à l'égard de l'encours de la dette à long terme de la société se chiffraient à 405 millions de dollars.

Au 31 décembre 2010, Hydro One avait émis des titres d'emprunt à long terme d'un montant de 7 775 millions de dollars et les intérêts devant être versés par la société se chiffraient à 6 599 millions de dollars. Le tableau qui suit présente un sommaire de l'encours du capital, des paiements d'intérêt et des taux d'intérêt moyens pondérés selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance.

Années avant l'échéance	Encours du capital des billets et des débentures (en millions de dollars canadiens)	Paiements d'intérêt (en millions de dollars canadiens)	Taux d'intérêt moyen pondéré (en pourcentage)
1 an	500	405	5,2
2 ans	600	383	5,8
3 ans	600	349	5,0
4 ans	750	319	3,1
5 ans	250	295	3,0
	2 700	1 751	4,5
De 6 à 10 ans	1 350	1 246	4,8
Plus de 10 ans	3 725	3 602	6,0
	7 775	6 599	5,3

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****11. GESTION DU CAPITAL**

La structure du capital de la société devrait lui permettre d'atteindre les objectifs suivants : un accès continu et à long terme à des fonds, à des taux raisonnables, et la réalisation de rendements financiers convenables. Pour assurer un accès continu à des fonds, l'objectif de la société est de conserver une cote de solvabilité à long terme dans la catégorie « A ».

La société considère les capitaux propres, les billets à court terme à payer, la dette à long terme et la trésorerie et les équivalents de trésorerie comme des éléments constitutifs de sa structure du capital. Au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, la structure du capital de la société s'établissait comme suit:

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2010	2009
Billets à court terme à payer	—	55
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	500	600
Moins : la trésorerie et les équivalents de trésorerie	33	(26)
	467	681
 Dette à long terme	 7 278	 6 281
 Actions privilégiées	 323	 323
Actions ordinaires	3 314	3 314
Bénéfices non répartis	2 354	1 791
	5 991	5 428
Total du capital	13 736	12 390

Aux fins de ce tableau et des états consolidés des flux de trésorerie, l'expression « trésorerie et équivalents de trésorerie » correspond aux postes « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et « Dette bancaire » du bilan consolidé.

La société doit se conformer aux clauses restrictives qui sont généralement imposées à l'égard des dettes à long terme. Entre autres choses, les clauses restrictives de la dette à long terme et de la facilité de crédit de Hydro One limitent la dette admissible de la société à 75 % de sa structure du capital, restreignent sa capacité de vendre des actifs et imposent une clause de sûreté négative, sous réserve des exceptions habituelles. Au 31 décembre 2010, Hydro One se conformait à toutes ces clauses restrictives et limites.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

Hydro One offre à tous les salariés permanents de Hydro One et de ses filiales de participer à un régime de retraite à prestations déterminées contributif, à l'exception des salariés de Hydro One Brampton. Les salariés de Hydro One Brampton participent au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »), caisse de retraite qui regroupe de multiples entreprises du secteur public. Les cotisations actuelles de Hydro One Brampton sont d'environ 1 million de dollars annuellement.

Répartition des actifs

Les actifs du régime de retraite de Hydro One étaient répartis comme suit aux 31 décembre 2010 et 2009 :

	Pourcentage des actifs du régime	
<i>31 décembre</i>	2010	2009
Titres de participation	63,5	63,3
Titres de créance	30,7	32,9
Autres	5,8	3,8
	100,0	100,0

Autres renseignements

Au 31 décembre 2010, le régime de retraite de Hydro One détenait des obligations de société de Hydro One Inc. de 14 millions de dollars (9 millions de dollars en 2009) et des titres de créance de la province de 70 millions de dollars (88 millions de dollars en 2009).

Le régime de retraite de la société prévoit des prestations fondées sur le salaire moyen des trois meilleures années ouvrant droit à pension. Pour les nouveaux cadres au service de la société depuis le 1^{er} janvier 2004, et pour les nouveaux membres professionnels de Society of Energy embauchés après le 17 novembre 2005, les prestations sont fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années ouvrant droit à pension. Après la retraite, les prestations de retraite sont indexées pour tenir compte de l'inflation. La date d'évaluation servant à déterminer l'actif du régime et l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre. D'après l'évaluation actuarielle déposée auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario en septembre 2010, en date du 31 décembre 2009, la société a versé 193 millions de dollars à son régime de retraite à l'égard de 2010 (112 millions de dollars pour 2009), une tranche de 145 millions de dollars de cette somme étant nécessaire pour répondre aux besoins de capitalisation minimums. La société a versé des cotisations supplémentaires de 48 millions de dollars en décembre 2010. Les cotisations sont payables avec un décalage de un mois. Toutes les cotisations doivent être faites au comptant. Les cotisations après 2012 seront fondées sur une évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2012 et dépendront des rendements futurs des placements et des modifications dans les prestations ou les hypothèses actuarielles.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Le total des paiements au comptant au titre d'avantages sociaux futurs effectués en 2010, consistant en liquidités versées par la société à son régime de retraite capitalisé et en des paiements au comptant effectués directement aux prestataires au titre des autres régimes non capitalisés, s'est établi à 233 millions de dollars (155 millions de dollars en 2009).

	Régime de retraite	Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite		
<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2010	2009	2010	2009
Évolution de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées aux 1 ^{er} janvier	4 566	4 007	1 004	874
Coût des services rendus au cours de l'exercice	94	73	24	19
Intérêts débiteurs	294	286	65	63
Transferts réciproques	4	—	—	—
Prestations versées	(262)	(270)	(42)	(43)
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	300	470	127	91
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre	4 996	4 566	1 178	1 004
Évolution des actifs du régime				
Juste valeur des actifs du régime aux 1 ^{er} janvier	4 336	3 836	—	—
Rendement réel des actifs du régime	421	642	—	—
Transferts réciproques	4	6	—	—
Prestations versées	(262)	(270)	—	—
Cotisations patronales ¹	191	112	—	—
Cotisations des salariés	24	21	—	—
Charges d'administration	(15)	(11)	—	—
Juste valeur des actifs du régime aux 31 décembre	4 699	4 336	—	—
Situation de capitalisation				
Obligation non capitalisée au titre des avantages	(297)	(230)	(1 178)	(1 004)
Pertes actuarielles nettes non amorties (gains actuariels nets non amortis)	746	640	144	10
Coût non amorti au titre des services passés	11	14	11	14
Actif (passif) au titre des prestations constituées	460	424	(1 023)	(980)
Moins : la tranche échéant à moins de un an	—	—	43	40
Actif au titre des prestations constituées (passif à long terme)	460	424	(980)	(940)

¹ En janvier 2011, la société a versé une cotisation de 13 millions de dollars à l'égard de 2010 (en 2010, 10 millions de dollars à l'égard de 2009).

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

	Régime de retraite		Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite	
<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2010	2009	2010	2009
Composantes des coûts nets au titre des prestations de l'exercice				
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des salariés	70	52	24	19
Intérêts débiteurs	294	286	65	63
Rendement réel des actifs du régime, déduction faite des charges	(406)	(631)	—	—
Perte actuarielle (gain actuariel)	300	470	127	91
Divers	(1)	(1)	—	—
Coûts engagés durant l'exercice	257	176	216	173
Écarts entre les coûts engagés durant l'exercice et les coûts constatés durant l'exercice à l'égard des éléments suivants :				
Rendement des actifs du régime	129	359	—	—
(Gain actuariel) perte actuarielle	(236)	(410)	(134)	(101)
Modifications du régime	4	4	4	4
Coûts nets au titre des prestations de l'exercice	154	129	86	76
Montant imputé aux résultats d'exploitation²	134	68	51	46

Incidence d'une augmentation de 1 % du coût des soins de santé sur les éléments suivants :

Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre	—	—	185	141
Coût des services rendus et intérêts débiteurs	—	—	15	13

Incidence d'une diminution de 1 % du coût des soins de santé sur les éléments suivants :

Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre	—	—	(146)	(113)
Coût des services rendus et intérêts débiteurs	—	—	(12)	(10)

Hypothèses importantes

Aux fins du calcul des coûts nets au titre des prestations de l'exercice :

Taux de rendement prévu des actifs du régime	6,50 %	7,25 %	—	—
Taux d'actualisation moyen pondéré	6,50 %	7,25 %	6,50 %	7,25 %
Taux de croissance de la rémunération (compte non tenu de la rémunération au mérite)	2,50 %	2,75 %	2,50 %	2,75 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (<i>en années</i>)	10	10	11	11
Taux d'augmentation du coût des soins de santé ³	—	—	4,81 %	4,81 %

Aux fins du calcul de l'obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre :

Taux d'actualisation moyen pondéré	5,75 %	6,50 %	5,75 %	6,50 %
Taux de croissance de la rémunération (compte non tenu de la rémunération au mérite)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation du coût des soins de santé ⁴	—	—	4,86 %	4,81 %

² La société suit la méthode de la comptabilité de trésorerie. Au cours de 2010, des coûts de retraite de 191 millions de dollars (113 millions de dollars en 2009) ont été attribués à la main-d'œuvre, dont 134 millions de dollars (68 millions de dollars en 2009) ont été imputés aux résultats et 57 millions de dollars (45 millions de dollars en 2009) ont été capitalisés dans les immobilisations corporelles.

³ Le taux passant progressivement de 8,57 % en 2010 à 4,81 % par année en 2029 et par la suite (en 2009, de 8,81 % en 2009 à 4,81 % par année en 2029 et par la suite).

⁴ Le taux passant progressivement de 8,31 % en 2011 à 4,86 % par année en 2029 et par la suite (en 2009, de 8,57 % en 2010 à 4,81 % par année en 2029 et par la suite).

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****13. PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX**

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	Biphényles polychlorés (BPC)	Évaluation et remise en état des terrains	Total
2010			
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	262	65	327
Charge de désactualisation	13	2	15
Dépenses	(9)	(8)	(17)
Ajustement lié à la réévaluation	(15)	(1)	(16)
Solde de clôture au 31 décembre	251	58	309
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(15)	(7)	(22)
	236	51	287
2009			
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	225	28	253
Charge de désactualisation	12	1	13
Dépenses	(4)	(5)	(9)
Ajustement lié à la réévaluation	29	41	70
Solde de clôture au 31 décembre	262	65	327
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(14)	(10)	(24)
	248	55	303

Les dépenses futures estimatives liées à l'environnement pour chacun des cinq exercices suivant le 31 décembre 2010 et les dépenses totales par la suite sont comme suit : 22 millions de dollars en 2011; 23 millions de dollars en 2012; 34 millions de dollars en 2013; 40 millions de dollars en 2014, 33 millions de dollars en 2015 ; et 217 millions de dollars par la suite. Du total des dépenses futures estimatives, 308 millions de dollars se rapportent aux BPC (320 millions de dollars en 2009) et 61 millions de dollars, au programme d'évaluation et de remise en état des terrains (69 millions de dollars en 2009).

Conformément aux conventions comptables applicables aux coûts environnementaux, Hydro One constate un passif au titre des dépenses futures estimatives liées à l'élimination ou à la destruction des huiles isolantes et équipements électriques connexes contaminés aux BPC ainsi que de l'évaluation et de la remise en état des terrains contaminés par des produits chimiques. Le montant du passif comptabilisé par la société est fondé sur les meilleures estimations de la direction quant à la valeur actualisée des dépenses futures qui sont jugées nécessaires pour se conformer à la réglementation existante en matière de BPC.

L'estimation de coûts environnementaux futurs comporte des incertitudes dues à certains événements externes possibles comme la modification des lois ou des règlements et les progrès liés aux technologies de remise en état de sites. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les passifs environnementaux de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait aux coûts actualisés nécessaires pour que la société se conforme à la législation et à la réglementation. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées par la société. En outre, pour ce qui est du programme de BPC, la disponibilité de ressources critiques telles que la main-d'œuvre qualifiée et les actifs de remplacement ainsi que la capacité de procéder à des interruptions de services à des fins d'entretien dans certaines installations clés pourraient avoir une influence sur le calendrier des dépenses. Les passifs environnementaux estimatifs sont examinés une fois l'an ou plus fréquemment si des changements importants sont apportés à la réglementation ou à d'autres facteurs pertinents. Les modifications aux estimations sont constatées prospectivement.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre de passifs environnementaux, la société estime le coût d'achèvement des travaux requis et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme hypothétique d'environ 2 % a été utilisé pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures relatives à l'environnement ont été actualisées selon un taux allant de 3,75 % à 6,25 %, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle les augmentations de l'obligation ont été constatées initialement.

BPC

Le 17 septembre 2008, Environnement Canada a publié le texte final de sa réglementation régissant la gestion, le stockage et l'élimination des BPC. Cette réglementation a été adoptée en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999). La réglementation impose un calendrier pour l'élimination des BPC fondé sur des critères tels que le type d'équipement en cause, le niveau d'utilisation et le seuil de contamination aux BPC. La totalité des BPC présents en concentration de 500 parties par million (« ppm ») ou plus, excluant certaines pièces d'équipement précis, devait être éliminée avant la fin de 2009. Toutefois, en 2009, Hydro One a demandé un délai jusqu'en 2014, qui lui a été accordé, pour retirer les BPC de certaines pièces d'équipement de poste dont le niveau de contamination pourrait être supérieur à la limite. En vertu de la réglementation, les BPC contenus dans l'équipement en concentration supérieure à 50 ppm mais inférieure à 500 ppm, ou supérieure à 50 ppm dans le cas des transformateurs sur poteau, de l'équipement électrique secondaire sur poteau et des ballasts de tube fluorescent doivent être éliminés avant la fin de 2025.

La direction est d'avis que, à l'heure actuelle, la société dispose de très peu d'actifs contaminés aux BPC à hauteur de 500 ppm ou plus. La priorité sera accordée aux inspections et aux tests visant à détecter et à éliminer les BPC contenus dans les actifs visés par la date de 2014. Les actifs devant être éliminés avant 2025 comprennent principalement les poteaux sur dalle de béton liés aux lignes de distribution, ainsi que les ballasts de tube fluorescent. Les équipements des postes de distribution et de transport seront de façon générale remplacés ou décontaminés en retirant l'huile isolante contaminée aux BPC qu'ils contiennent et en les remplissant immédiatement avec de l'huile de remplacement contenant moins de 2 ppm de BPC.

Les dépenses futures supplémentaires qu'il sera nécessaire d'engager pour satisfaire aux exigences de la réglementation sur les BPC s'établissent à environ 308 millions de dollars d'après les meilleures estimations de la direction. Ces dépenses devraient être engagées entre 2011 et 2025. Compte tenu des plus récentes estimations de coûts nécessaires au respect de la réglementation existante en matière de BPC, la société a réduit d'environ 15 millions de dollars son passif environnemental au titre des BPC au 31 décembre 2010, par rapport au chiffre inscrit au 30 septembre 2010.

Évaluation et remise en état des terrains

Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, la société a également examiné son passif au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains. Compte tenu de cet examen, la société a réduit d'environ 1 million de dollars son passif au 31 décembre 2010 comparativement au montant constaté au 30 septembre 2010. Selon les meilleures estimations de la société, le total des dépenses futures nécessaires à l'achèvement de son programme d'évaluation et de remise en état s'élève à environ 61 millions de dollars.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICES D'IMMOBILISATIONS**

Conformément à la convention comptable applicable aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société, Hydro One a constaté un passif au titre de la valeur actualisée des dépenses estimatives futures liées à la mise hors service d'actifs incorporels à long terme que la société est tenue de mettre hors service en vertu de la loi. Un montant correspondant est constaté comme coût lié à la mise hors service d'actifs, lequel est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation connexe.

L'estimation de coûts environnementaux futurs comporte des incertitudes dues à certains événements externes susceptibles de se produire comme la modification des lois ou des règlements et les progrès liés aux technologies de remise en état de sites. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait aux coûts nécessaires pour satisfaire à la législation et à la réglementation existante. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées par la société. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont examinées une fois l'an ou plus fréquemment si des changements importants sont apportés à la réglementation ou à d'autres facteurs pertinents. Les modifications aux estimations sont constatées prospectivement.

Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la société estime la juste valeur courante des travaux d'enlèvement et de remise en état requis, et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme hypothétique d'environ 2 % a été utilisé pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures relatives à l'environnement ont été actualisées selon un taux allant de 3 % à 5 %, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle les dépenses devraient être engagées.

Hydro One a constaté un passif au titre des dépenses estimatives futures nécessaires pour retirer et éliminer les matériaux contenant de l'amiante installés dans certaines de ses installations. Le passif de la société est fondé sur les meilleures estimations de la direction quant à la valeur actualisée des dépenses estimatives futures nécessaires pour se conformer à la réglementation existante. Au cours de l'exercice, la société a achevé une étude qu'elle a préparée avec l'aide d'un cabinet externe d'experts-conseil en vue d'estimer les dépenses futures nécessaires à l'enlèvement de l'amiante avant la démolition d'installations. La société a constaté un passif de 7 millions de dollars à l'égard de cette obligation au 31 décembre 2010, en se fondant sur la valeur actualisée nette de la meilleure estimation de la société quant aux dépenses de 18 millions de dollars qu'il lui faudra engager pour achever ces activités d'enlèvement de l'amiante.

Hydro One a par ailleurs constaté un passif de 4 millions de dollars au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations se rapportant au déclassement et au retrait du poste de commutation à la centrale électrique d'Abitibi Canyon d'Ontario Power Generation.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****15. CAPITAL SOCIAL*****Actions ordinaires et actions privilégiées***

Le 31 mars 2000, la société a émis à la province 12 920 000 actions privilégiées à dividende cumulatif à 5,5 %, d'une valeur de rachat de 25,00 \$ l'action, et 99 990 actions ordinaires, portant le total des actions ordinaires en circulation à 100 000. La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées et d'actions ordinaires.

Les actions privilégiées donnent droit à un dividende cumulatif annuel de 18 millions de dollars, payable trimestriellement. Les actions privilégiées sont rachetables au gré de la province au prix de 25 \$ l'action, qui représente la valeur déclarée, plus tout dividende cumulé et impayé, si la province vend au public un certain nombre des actions ordinaires qu'elle détient, de sorte qu'elle détiendra moins de 50 % des actions ordinaires de la société. Hydro One peut décider, sans condition, de régler le prix de rachat, en totalité ou en partie, en émettant des actions ordinaires additionnelles à la province. Si la province n'exerce pas son droit de rachat, la société pourrait rajuster le dividende sur les actions privilégiées afin que le taux de rendement soit inférieur de 0,50 % à celui du marché d'alors sur des actions privilégiées de notation semblable. Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans des cas précis, et ont priorité de rang sur les actions ordinaires advenant liquidation.

Dividendes

Les dividendes sur actions ordinaires sont déclarés au gré du conseil d'administration de Hydro One et recommandés par la direction en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière, des besoins de liquidités et d'autres facteurs pertinents comme la pratique de l'industrie et les attentes de l'actionnaire.

En 2010, la société a déclaré des dividendes sur actions privilégiées de 18 millions de dollars (18 millions de dollars en 2009) et des dividendes sur actions ordinaires de 10 millions de dollars (170 millions de dollars en 2009).

Résultat par action

Le résultat par action correspond au bénéfice net de l'exercice, après dividendes cumulatifs sur les actions privilégiées, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province, la SFIEO, la SIERE, l'Office de l'électricité de l'Ontario (l'« OEO ») et Ontario Power Generation Inc. (« OPG ») sont des parties liées à Hydro One. De plus, la CEO est liée à la société étant donné qu'elle est une société d'État provinciale. Les opérations entre ces parties et Hydro One ont été les suivantes :

Hydro One a reçu de la SIERE des produits pour les services de transport, d'après les taux uniformes de transport approuvés par la CEO. Les produits tirés du transport pour 2010 comprennent 1 277 millions de dollars (1 121 millions de dollars en 2009) se rapportant à ces services. Hydro One reçoit de la SIERE des sommes pour la protection des tarifs ruraux. Les produits de distribution pour 2010 comprennent 127 millions de dollars (127 millions de dollars en 2009) se rapportant à ce programme. Hydro One a aussi reçu de la SIERE des produits tirés de l'alimentation en électricité de collectivités éloignées du Nord. Les produits de distribution pour 2010 comprennent 28 millions de dollars (31 millions de dollars en 2009) se rapportant à ces services.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

En 2010, Hydro One a acheté l'équivalent de 2 361 millions de dollars (2 265 millions de dollars en 2009) en électricité sur le marché de l'électricité administré par la SIERE, 19 millions de dollars (19 millions de dollars en 2009) en électricité d'OPG et 13 millions de dollars (11 millions de dollars en 2009) de la SFIEO.

Aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la CEO doit recouvrer la totalité de ses charges d'exploitation annuelles auprès des sociétés de distribution de gaz et d'électricité et des sociétés de transport d'électricité. En 2010, Hydro One a engagé des frais de 11 millions de dollars (10 millions de dollars en 2009) auprès de la CEO.

Hydro One a des conventions de niveau de service avec les autres sociétés remplaçantes. Ces services comprennent des services extérieurs ainsi que d'ingénierie, de logistique et de télécommunications. Les produits liés à la prestation de services de construction et d'entretien de l'équipement aux autres sociétés remplaçantes se sont établis à 14 millions de dollars (13 millions de dollars en 2009), surtout pour l'entreprise de transport. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à l'achat de services auprès des autres sociétés remplaçantes ont été inférieures à 2 millions de dollars en 2010 et en 2009.

Dans le cadre de son mandat, l'OEO est responsable de la quasi-totalité des programmes axés sur la conservation et la gestion de la demande de la société. Le financement comprend les coûts des programmes, les incitatifs, les frais de gestion et les primes. En 2010, Hydro One a reçu 36 millions de dollars (23 millions de dollars en 2009) de l'OEO liés aux programmes axés sur la conservation et la gestion de la demande et le montant net de ses débiteurs s'est établi à 1 million de dollars en 2010 et en 2009.

La provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés, des impôts fonciers et de l'impôt sur le capital a été payée ou est à payer à la SFIEO, et des dividendes ont été versés ou le seront à la province.

Les montants à payer à des apparentés ou à recevoir de ceux-ci par suite des opérations susmentionnées sont comme suit :

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2010	2009
Débiteurs	111	108
Créditeurs et charges à payer	(283)	(254)

Les créditeurs et charges à payer représentent les sommes à payer à la SIERE se rapportant à des achats d'électricité de 222 millions de dollars (211 millions de dollars en 2009).

17. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aux fins des états consolidés des flux de trésorerie, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » renvoie aux éléments « trésorerie », « placements à court terme » et « dette bancaire » du bilan consolidé.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Les variations des soldes hors caisse liés à l'exploitation comprennent ce qui suit :

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2010	2009
Augmentation des débiteurs	(68)	(89)
Augmentation des matières et fournitures	—	(2)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	87	—
Augmentation des intérêts courus	10	10
(Diminution) augmentation des créditeurs et autres passifs à long terme	(3)	4
Augmentation de l'obligation au titre des avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite	40	32
Divers	11	7
	77	(38)
Autres renseignements :		
Intérêts payés	409	361
Paielements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	48	77

18. ÉVENTUALITÉS***Poursuites***

Hydro One est parties à diverses poursuites, réclamations et procédures réglementaires dans le cours normal de ses activités. De l'avis de la direction, l'issue de ces affaires n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la société.

Le 29 mars 1999, la bande des Premières nations de Whitesand a intenté une poursuite devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario, dont les défendeurs sont la province, le Procureur général du Canada, Ontario Hydro, la SFIEO, l'OPG et la société. Le 24 mai 2001, la bande des Premières nations de Whitesand a déposé une autre poursuite pratiquement identique à la première contre les mêmes parties. Le 7 septembre 2001, la bande des Premières nations de Red Rock a entamé une poursuite semblable contre les mêmes parties. En 2004, diverses demandes ont été regroupées. Ces poursuites demandaient un jugement déclaratoire, une mesure injonctive et des dommages-intérêts d'un montant indéterminé. Ces poursuites visaient des inondations par Hydro Ontario et leur incidence présumée sur les terres sur lesquelles les Premières nations revendiquent un droit. En mai 2009, toutes les parties ont convenu de rejeter les poursuites envers Hydro One sans dépens. Le 27 juillet 2010, en vertu d'une ordonnance de la cour, la poursuite jumelée et la demande reconventionnelle du Procureur général du Canada contre Hydro One ont été rejetées sans dépens.

Transfert d'actifs

Les ordonnances de transfert au moyen desquelles la société a acquis certaines entreprises d'Ontario Hydro au 1^{er} avril 1999 n'ont pas entraîné le transfert du titre de propriété pour certains actifs situés sur des terrains appartenant à des bandes ou à des organisations autochtones en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada). La SFIEO détient actuellement ces actifs. Selon les modalités des ordonnances de transfert, la société est tenue de gérer ces actifs jusqu'à ce qu'elle ait obtenu tous les consentements nécessaires pour finaliser le transfert du titre de propriété de ces actifs en sa faveur. La société n'est pas en mesure de prévoir le total du montant qu'elle pourrait avoir à verser, sur une base annuelle ou ponctuelle, pour obtenir les consentements nécessaires. Toutefois, elle prévoit devoir verser plus que le montant d'environ 761 500 \$ qu'elle a payé à ces bandes et organisations autochtones en

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

2010. Si la société n'est pas en mesure d'obtenir les consentements auprès de ces bandes et organisations autochtones, la SFIEO continuera de détenir ces actifs pour une durée indéterminée. Si la société ne peut en arriver à un règlement satisfaisant, elle pourrait devoir déplacer ces actifs des terres indiennes à d'autres endroits à un coût qui serait élevé ou, dans un nombre limité de cas, abandonner une ligne et la remplacer par des groupes générateurs diesel. Les coûts associés à ces actifs pourraient avoir une incidence négative importante sur le bénéfice net de la société si cette dernière était dans l'impossibilité de les recouvrer par le truchement d'ordonnances tarifaires futures.

19. ENGAGEMENTS***Entente avec Inergi***

Depuis le 1^{er} mars 2002, Inergi LP (« Inergi ») (filiale en propriété exclusive de Cap Gemini Canada Inc.) fournit des services à Hydro One. Le 1^{er} mai 2010, conformément aux modalités du contrat, la société a prorogé la convention de services cadre avec Inergi pour une période supplémentaire de trois ans qui échoit le 28 février 2015. Aux termes de cette entente, Inergi procure à Hydro One divers services, notamment des services d'impartition en traitement des affaires et en technologies de l'information, ainsi que des services de soutien du système principal liés essentiellement à l'implantation et à l'optimisation du système SAP. Les montants facturés par Inergi pour ces services se sont établis entre 93 millions de dollars à 130 millions de dollars par année et ils sont assujettis à l'étude comparative externe effectuée tous les trois ans pour assurer que Hydro One paie un prix concurrentiel établi et constamment amélioré. Dans le cadre de cette entente, environ 900 salariés de la société, y compris environ 130 salariés non permanents, ont été mutés à Inergi le 1^{er} mars 2002.

Les engagements annuels en vertu de l'entente pour chacun des cinq exercices suivant le 31 décembre 2010 et le montant total par la suite se présentent comme suit : 143 millions de dollars en 2011; 139 millions de dollars en 2012; 135 millions de dollars en 2013 ; 130 millions de dollars en 2014 ; 22 millions de dollars en 2015 et néant par la suite. L'entente vient à échéance le 28 février 2015.

Soutien de prudence

Les acheteurs d'électricité en Ontario, par l'intermédiaire de la SIERE, sont tenus de fournir une garantie pour réduire le risque de manquement d'après leur activité prévue sur le marché. Aux 31 décembre 2010 et 2009, la société apportait un soutien de prudence à la SIERA au nom de Hydro One Networks et de Hydro One Brampton uniquement au moyen de garanties de la société mère de 325 millions de dollars. Un soutien de prudence aux 31 décembre 2010 et 2009 était également apporté au nom de deux distributeurs au moyen de garanties de 660 000 \$. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties si ces filiales ou distributeurs ne parvenaient pas à effectuer un paiement exigé par un avis de paiement en souffrance émis par la SIERE. Le paiement potentiel maximal correspond à la valeur nominale des lettres de crédit bancaires majorée du montant nominal de la garantie de la société. Si la cote de solvabilité à long terme la plus élevée de Hydro One se détériorait pour s'établir sous la catégorie « Aa », la société serait tenue de recommencer à fournir des lettres de crédit à titre de soutien de prudence.

Conventions de retraite

Des lettres de crédit bancaires ont été émises comme garantie pour le passif de la société aux termes d'un fonds de fiducie, établi en vertu du régime de retraite complémentaire à l'intention des employés de Hydro One et de ses filiales. Le fiduciaire est tenu d'effectuer des prélèvements sur les lettres de crédit si Hydro One manque à ses obligations aux termes du régime. Ces obligations incluent l'exigence de fournir au fiduciaire un rapport actuariel

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

annuel, ainsi que des lettres de crédit suffisantes pour garantir le passif de la société en vertu du régime, de verser les prestations exigibles dans le cadre du régime et de payer les frais liés aux lettres de crédit. Le paiement potentiel maximal correspond à la valeur nominale des lettres de crédit bancaires. Au 31 décembre 2010, l'encours des lettres de crédit bancaires de Hydro One s'élevait à 113 millions de dollars (107 millions de dollars en 2009) relativement aux conventions de retraite.

Contrats de location-exploitation

Les paiements minimaux futurs exigibles en vertu de contrats de location-exploitation pour chacun des cinq exercices suivant le 31 décembre 2010 et les dépenses totales par la suite sont comme suit : 5 millions de dollars en 2011; 8 millions de dollars en 2012; 6 millions de dollars en 2013; 7 millions de dollars en 2014; 2 millions de dollars en 2015; 2 millions de dollars en 2015 et 25 millions de dollars par la suite.

20. INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro One compte trois secteurs isolables :

- l'entreprise de transport, dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport et de raccordement, et qui est responsable du transport de l'électricité dans l'ensemble du réseau électrique de l'Ontario;
- l'entreprise de distribution, dont l'activité principale consiste à livrer et à vendre de l'électricité aux clients; et
- un secteur « divers » dont les activités regroupent celles de l'entreprise de télécommunications.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

La désignation des secteurs d'activité est fondée sur le statut réglementaire et sur la nature des produits et des services offerts. Les conventions comptables suivies par les secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables (voir la note 2). Ainsi, les informations sectorielles se présentent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	Transport	Distribution	Divers	Consolidé
2010				
Bénéfice sectoriel				
Produits	1 307	3 754	63	5 124
Achat d'électricité	—	2 474	—	2 474
Exploitation, entretien et administration	416	602	60	1 078
Amortissement	273	300	10	583
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés	618	378	(7)	989
Charges de financement				342
Bénéfice avant la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés				647
Dépenses en immobilisations	936	629	5	1 570
2009				
Bénéfice sectoriel				
Produits	1 147	3 534	63	4 744
Achat d'électricité	—	2 326	—	2 326
Exploitation, entretien et administration	438	564	55	1 057
Amortissement	240	287	10	537
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et la provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	469	357	(2)	824
Charges de financement				308
Bénéfice avant la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés				516
Dépenses en immobilisations	918	643	5	1 566
<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>			2010	2009
Total de l'actif				
Transport			9 805	8 993
Distribution			6 908	6 481
Divers			609	161
			17 322	15 635

Tous les produits, les coûts et les actifs, selon le cas, sont gagnés, engagés ou détenus au Canada.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN**

Le 2 février 2011, le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique a demandé au ministère du Travail de nommer un conciliateur pour aider le syndicat et Hydro One à conclure une nouvelle convention collective. La négociation de la nouvelle convention a commencé le 10 janvier 2011.

Le 24 janvier 2011, Hydro One a émis des billets aux termes du programme de billets à moyen terme de la société. L'émission visait des billets à taux variable d'un montant de 50 millions de dollars qui échoient le 24 juillet 2015.

Le 19 janvier 2011, Hydro One a émis des billets pour un montant de 250 millions de dollars aux termes du programme de billets à moyen terme de la société. Cette émission constituait un placement supplémentaire de billets à 2,95 % échéant le 11 septembre 2015, initialement émis le 13 septembre 2010. Le montant total non émis dans le cadre de cette émission s'élève désormais à 500 millions de dollars.

Le 19 janvier 2011, Hydro One a conclu deux swaps fixe-variable portant sur un notionnel de 125 millions de dollars visant la conversion de 250 millions de dollars de billets à 2,95 % de Hydro One échéant le 11 septembre 2015 en une dette à taux variable de trois mois.

Le 17 janvier 2011, le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique a interjeté appel devant la Cour divisionnaire de la Cour suprême du Canada en vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* relativement à la décision rendue par la CEO le 23 décembre 2010 visant l'approbation des tarifs de transport de Hydro One Networks pour 2011 et 2012. Le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique a déposé cet appel en faisant valoir que cette décision ne tenait pas compte des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration que la CEO jugeait imprudentes et que, du fait même, ce type de charges avaient été omises dans le calcul des besoins approuvés en matière de produits. Le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique demande que l'établissement des besoins en matière de produits par la CEO et les tarifs connexes soient annulés et que ces questions soient réexaminées par nouveau groupe de spécialistes de la CEO. L'appel ne devrait pas avoir une incidence sur le recouvrement des nouveaux tarifs de transport pour 2011 tant que la procédure durera. L'issue de cet appel ne peut être déterminée à l'heure actuelle.

22. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Les états financiers consolidés comparatifs ont été reclassés par rapport aux états présentés antérieurement afin de rendre leur présentation conforme à celle qui a été adoptée pour les états financiers consolidés établis au 31 décembre 2010.

Au troisième trimestre, la société a changé sa présentation des soldes d'impôts liés à certains écarts temporaires au titre des actifs incorporels et d'autres soldes de comptes réglementaires afin de refléter la façon dont ces soldes seront réglés au bout du compte. De ce fait, le reclassement des soldes d'impôts liés à ces écarts temporaires a entraîné une baisse de 160 millions de dollars des passifs d'impôts futurs et de l'actif réglementaire net y afférent figurant au bilan de la période intermédiaire et au bilan avec chiffres correspondants au 31 décembre 2009. Le changement de présentation n'a pas eu d'incidence sur les produits ni sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

**SOMMAIRE DES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET DES STATISTIQUES
D'EXPLOITATION DES CINQ DERNIERS EXERCICES**
Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008	2007	2006
Données tirées de l'état des résultats					
Produits					
Transport	1 307	1 147	1 212	1 242	1 245
Distribution	3 754	3 534	3 334	3 382	3 273
Divers	63	63	51	31	27
	5 124	4 744	4 597	4 655	4 545
Coûts					
Achat d'électricité	2 474	2 326	2 181	2 240	2 221
Exploitation, entretien et administration	1 078	1 057	965	995	880
Amortissement	583	537	548	521	515
	4 135	3 920	3 694	3 756	3 616
Bénéfice avant les charges de financement et la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés	989	824	903	899	929
Charges de financement	342	308	292	295	295
Bénéfice avant la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés	647	516	611	604	634
Provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés	56	46	113	205	179
Bénéfice net	591	470	498	399	455
Résultat de base et dilué par action ordinaire (en dollars canadiens)	5 727	4 528	4 797	3 809	4 366

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)
Données tirées du bilan
Actif

Transport	9 805	8 993	7 877	7 273	6 950
Distribution	6 908	6 481	5 873	5 407	5 161
Divers	609	161	128	106	99
Total de l'actif	17 322	15 635	13 878	12 786	12 210

Passif

Passif à court terme (y compris la tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme)	1 540	1 655	1 300	1 452	1 194
Dette à long terme	7 278	6 281	5 733	5 063	4 848
Autres passifs à long terme	2 523	2 281	1 721	1 385	1 347
Capitaux propres					
Capital-actions	3 637	3 637	3 637	3 637	3 637
Bénéfices non répartis	2 354	1 791	1 497	1 258	1 184
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(10)	(10)	(10)	(9)	—
Total du passif et des capitaux propres	17 322	15 635	13 878	12 786	12 210

D'EXPLOITATION DES CINQ DERNIERS EXERCICES (suite)

Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008	2007	2006
Autres données financières					
Dépenses en immobilisations					
Transport	936	918	704	560	402
Distribution	629	643	570	511	417
Divers	5	5	10	20	4
Total des dépenses en immobilisations	1 570	1 566	1 284	1 091	823

Ratios

Couverture par l'actif net de la dette à long terme ¹	1,77	1,79	1,84	1,87	1,92
Ratio de couverture par le bénéfice ²	2,39	2,15	2,63	2,67	2,67

Statistiques d'exploitation

Transport					
Unités transportées (TWh) ³	142,2	139,2	148,7	152,2	151,1
Demande de pointe sur 20 minutes du réseau ontarien (MW) ³	25 145	24 477	24 231	25 809	27 056
Demande de pointe sur 60 minutes du réseau ontarien (MW) ³	25 075	24 380	24 195	25 737	27 005
Total des lignes de transport (circuit-kilomètres)	28 951	28 924	29 039	28 915	28 600
Distribution					
Unités distribuées aux clients de Hydro One (TWh) ³	29,1	28,9	29,9	30,2	29,0
Unités distribuées par les lignes de Hydro One (TWh) ^{3,4}	42,5	43,5	44,7	45,7	44,7
Total des lignes de distribution (circuit-kilomètres)	123 552	123 528	123 260	122 933	122 460
Clients	1 345 177	1 333 920	1 325 745	1 311 714	1 293 396
Total de l'effectif permanent	5 717	5 427	5 032	4 602	4 295

¹ Le ratio de couverture de la dette à long terme par l'actif net correspond au total de l'actif moins le total du passif, exclusion faite de la dette à long terme (y compris la tranche échéant à moins de un an), divisé par la dette à long terme (y compris la tranche échéant à moins de un an).

² Le ratio de couverture par le bénéfice correspond à la somme du bénéfice net, des charges de financement et de la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés, divisée par la somme des charges de financement, des intérêts capitalisés et des dividendes cumulés sur actions privilégiées.

³ Les statistiques relatives au réseau comprennent des chiffres provisoires pour décembre.

⁴ Les unités distribuées par les lignes de Hydro One représentent la totalité des exigences du réseau de distribution et incluent l'électricité distribuée aux consommateurs qui achètent leur électricité directement auprès de la SIERE.

ONTARIO POWER GENERATION INC.**Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière**

La responsabilité à l'égard de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés annuels et du rapport de gestion incombe à la direction d'Ontario Power Generation Inc. (« OPG »).

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada et conformément aux exigences de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO »), selon le cas. Le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des autorités en valeurs mobilières, y compris le Règlement 51-102 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et ses exigences publiées connexes.

Les états financiers consolidés et l'information figurant dans le rapport de gestion comprennent nécessairement des montants fondés sur un jugement éclairé et des estimations à l'égard des incidences attendues des événements et des opérations actuels compte tenu de leur importance. Un élément est jugé important s'il est prévu, de façon raisonnable, qu'il aura une incidence importante sur le bénéfice, les flux de trésorerie, la valeur d'un actif ou d'un passif ou la réputation de la Société. En outre, dans le cadre de la préparation de l'information financière, nous devons interpréter les exigences décrites plus haut, établir la pertinence des renseignements qui seront inclus et faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'information présentée. Le rapport de gestion comprend également des informations à l'égard de l'incidence des opérations et des événements actuels, des sources de trésorerie et de financement, des tendances d'exploitation, des risques et des incertitudes. Les résultats réels qui seront atteints peuvent différer de manière importante de notre évaluation actuelle de cette information, puisque les événements et les circonstances futurs pourraient ne pas se produire tel qu'il a été prévu.

Pour assumer notre responsabilité à l'égard de la fiabilité de l'information financière, nous maintenons un système complet de contrôles internes et d'audit interne, y compris des contrôles organisationnels, des contrôles des procédures et des contrôles internes à l'égard de l'information financière, et nous nous fondons sur ce système. Notre système de contrôles internes comprend la communication écrite de nos politiques et procédures régissant la conduite des affaires et la gestion du risque, la planification d'ensemble de nos activités, la répartition efficace des tâches, la délégation des pouvoirs et la responsabilité personnelle, la sélection soigneuse et la formation du personnel, ainsi que des conventions comptables judicieuses et prudentes, que nous mettons à jour régulièrement. Cette structure donne l'assurance d'un contrôle interne approprié des opérations, des actifs et des registres comptables. Nous procédons également régulièrement à l'audit des contrôles internes. Ces contrôles et ces audits sont établis dans le but de nous fournir l'assurance raisonnable que les registres financiers sont fiables aux fins de la préparation des états financiers et des autres informations financières, que les actifs sont protégés contre une utilisation ou une cession non autorisée, que les passifs sont constatés et que nous nous conformons à toutes les exigences réglementaires.

La direction, y compris le président et chef de la direction et le chef des finances, est responsable du maintien des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie puis communiquée à la haute direction, y compris au président et chef de la direction et au chef des finances, pour que des décisions appropriées soient prises en temps opportun concernant la communication de l'information. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis selon les PCGR.

Une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information d'OPG a été menée en date du 31 décembre 2010. Par conséquent, le président et chef de la direction et le chef des finances d'OPG attesteront les documents d'information annuels d'OPG déposés auprès de la CVMO, attestation qui couvre la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'OPG.

Le conseil d'administration, se fondant sur les recommandations de son comité d'audit et des finances, procède à l'examen et à l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion, et supervise les responsabilités de la direction à l'égard de la présentation et de la préparation de l'information financière, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion et du contrôle des principaux secteurs de risques et de l'évaluation des opérations importantes et des opérations entre parties liées.

Les états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par le conseil d'administration. Le rapport des auditeurs précise les responsabilités des auditeurs et l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers consolidés d'OPG. Les auditeurs indépendants, comme il a été confirmé par le comité d'audit et des finances, ont eu un accès direct et sans restriction au comité d'audit et des finances, avec et sans la présence des membres de la direction, pour discuter de l'audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière produite par OPG et à l'efficacité du système de contrôles internes.

(signé) Tom Mitchell
Président et chef de la direction

(signé) Donn W. J. Hanbidge
Chef des finances

Le 4 mars 2011

ONTARIO POWER GENERATION INC.

Rapport des auditeurs indépendants

À L'ACTIONNAIRE D'ONTARIO POWER GENERATION INC.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Ontario Power Generation Inc., qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2010 et 2009, et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie, des variations des capitaux propres et du résultat étendu pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Ontario Power Generation Inc. aux 31 décembre 2010 et 2009, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto, Canada
Le 4 mars 2011

(signé) ERNST & YOUNG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

États des résultats consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2010	2009
Revenus (note 19)		
Revenus avant le rabais associé à la limite de revenus	5 375	5 640
Rabais associé à la limite de revenus (note 17)	–	(27)
	5 375	5 613
Charges liées au combustible (note 19)	908	991
Marge brute (note 19)	4 467	4 622
Charges (note 19)		
Exploitation, maintenance et administration	2 903	2 882
Amortissement (note 6)	698	760
Désactualisation des passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires (note 10)	660	634
Rendement des fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires (note 10)	(668)	(683)
Impôt foncier et impôt sur le capital	77	86
Restructuration (note 26)	27	–
	3 697	3 679
Bénéfice avant ce qui suit :	770	943
Autres pertes et (gains) (notes 4 et 18)	5	(10)
Bénéfice avant intérêts et impôts sur les bénéfices	765	953
Intérêts débiteurs, montant net (note 9)	176	185
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	589	768
Charge (recouvrement) d'impôts (note 11)		
Exigibles	(67)	51
Futurs	7	94
	(60)	145
Bénéfice net	649	623
Résultat de base et dilué par action ordinaire (en dollars)	2,53	2,43
Actions ordinaires en circulation (en millions)	256,3	256,3

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États des flux de trésorerie consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	649	623
Ajustements pour les éléments hors caisse :		
Amortissement (note 6)	698	760
Désactualisation des passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires (note 10)	660	634
Rendement des fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires (notes 10 et 19)	(668)	(683)
Charge de retraite (note 12)	125	69
Avantages complémentaires de retraite et régimes de retraite complémentaires (note 12)	202	180
Impôts futurs et autres charges à payer (note 11)	(89)	88
Provision pour autres passifs	20	–
Provision pour restructuration (note 26)	27	–
Évaluation à la valeur du marché des instruments dérivés	41	16
Provision pour combustible nucléaire irradié	41	35
Actifs et passifs réglementaires (note 7)	(222)	(429)
Autres pertes et (gains) (note 18)	5	(10)
Divers	(2)	29
	1 487	1 312
Cotisations aux fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires (note 10)	(264)	(339)
Dépenses d'enlèvement d'immobilisations nucléaires et de gestion des déchets nucléaires (note 10)	(181)	(189)
Remboursement des dépenses d'enlèvement d'immobilisations nucléaires et de gestion des déchets nucléaires (note 10)	100	104
Cotisations à la caisse de retraite (note 12)	(272)	(271)
Charge au titre des avantages complémentaires de retraite et des régimes de retraite complémentaires (note 12)	(82)	(81)
Rabais associé à la limite de revenus (note 17)	–	(112)
Dépenses de restructuration (note 26)	(12)	–
Variation nette des autres actifs et passifs à long terme	(6)	111
Variation nette des soldes du fonds de roulement hors caisse (note 24)	47	(236)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	817	299
Activités d'investissement		
Augmentation des actifs réglementaires (note 7)	–	(2)
Dépenses en immobilisations corporelles et actifs incorporels (notes 6 et 19)	(978)	(752)
Produit tiré de la cession de placements à long terme, montant net (note 4)	33	1
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(945)	(753)
Activités de financement		
Émission de titres d'emprunt à long terme (note 8)	1 160	565
Remboursement de la dette à long terme (note 8)	(978)	(359)
Augmentation nette des billets à court terme (note 9)	155	–
Apport en capital par les actionnaires sans contrôle	–	4
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	337	210
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	209	(244)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	71	315
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	280	71

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	280	71
Débiteurs (note 5)	270	391
Stocks de combustible	734	837
Charges payées d'avance	42	47
Impôts sur les bénéfices et impôt sur le capital à recouvrer	65	45
Impôts futurs (note 11)	73	51
Matières et fournitures (note 19)	85	132
	1 549	1 574
Immobilisations corporelles (notes 6 et 19)		
Immobilisations corporelles	19 654	18 695
Moins : amortissement cumulé	6 099	5 859
	13 555	12 836
Actifs incorporels (notes 6 et 19)		
Actifs incorporels	345	331
Moins : amortissement cumulé	297	279
	48	52
Autres actifs à long terme		
Actifs des régimes de retraite reportés (note 12)	1 146	999
Fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires (notes 10 et 19)	11 246	10 246
Placements à long terme (notes 4 et 22)	30	66
Matières et fournitures à long terme (note 19)	400	388
Actifs réglementaires (note 7)	1 559	1 396
Débiteurs à long terme et autres actifs	44	27
	14 425	13 122
	29 577	27 584

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	762	933
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 8)	385	978
Billets à court terme à payer (note 9)	155	–
Tranche des revenus constatés d'avance échéant à moins d'un an	12	12
	1 314	1 923
Dette à long terme (note 8)	3 843	3 068
Autres passifs à long terme		
Enlèvement des immobilisations et gestion des déchets nucléaires (notes 10 et 19)	12 704	11 859
Avantages complémentaires de retraite et régimes de retraite complémentaires (note 12)	1 908	1 796
Créditeurs et charges à payer à long terme	525	522
Revenus constatés d'avance	152	130
Impôts futurs (note 11)	798	633
Passifs réglementaires (note 7)	248	172
	16 335	15 112
Part des actionnaires sans contrôle (note 25)	4	4
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 15)	5 126	5 126
Bénéfices non répartis	3 024	2 375
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(69)	(24)
	8 081	7 477
	29 577	27 584

Engagements et éventualités (notes 8, 12, 13 et 16)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

(signé) L'honorable Jake Epp
Président du conseil d'administration

(signé) M. George Lewis
Administrateur

États des variations des capitaux propres consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009
Actions ordinaires (note 15)	5 126	5 126
Bénéfices non répartis		
Solde au début de l'exercice	2 375	1 752
Bénéfice net	649	623
Solde à la fin de l'exercice	3 024	2 375
Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices		
Solde au début de l'exercice	(24)	(49)
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	(45)	25
Solde à la fin de l'exercice	(69)	(24)
Total des capitaux propres à la fin de l'exercice	8 081	7 477

États du résultat étendu consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009
Bénéfice net	649	623
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices		
(Perte nette) gain net sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ¹	(39)	32
Reclassement dans le résultat net de gains sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ²	(6)	(7)
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	(45)	25
Résultat étendu	604	648

¹ Déduction faite de recouvrements d'impôts de 1 million de dollars et de charges d'impôts de 2 millions de dollars respectivement pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009.

² Déduction faite de recouvrements d'impôts de 4 millions de dollars et de 3 millions de dollars respectivement pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

1. Description de l'entreprise

Ontario Power Generation Inc. (« OPG » ou la « Société ») a été constituée le 1^{er} décembre 1998 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et est une société en propriété exclusive de la province d'Ontario (la « Province »). OPG est une entreprise ontarienne dont la principale activité est la production et la vente d'électricité en Ontario. OPG met l'accent sur la production efficiente et la vente de l'électricité provenant de ses actifs de production, tout en assurant une exploitation sécuritaire, ouverte et responsable sur le plan de l'environnement.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada et sont présentés en dollars canadiens. La préparation d'états financiers selon les PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs, des passifs, des revenus et des charges, et sur la présentation d'actifs et de passifs éventuels. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers consolidés incluent les comptes d'OPG et de ses filiales. OPG comptabilise ses participations dans les coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 15, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, les montants applicables dans les comptes de la Société de gestion des déchets nucléaires (« SGDN ») sont donc inclus dans les états financiers consolidés d'OPG. Toutes les opérations intersociétés importantes ont été éliminées au moment de la consolidation.

Certains montants comparatifs de 2009 ont été reclassés par rapport aux états financiers antérieurement présentés pour les rendre conformes à la présentation des états financiers consolidés de 2010.

3. Sommaire des principales conventions comptables

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS À COURT TERME

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'argent en dépôt et les instruments du marché monétaire dont l'échéance est de moins de 90 jours à la date d'achat. Tous les autres instruments du marché monétaire dont l'échéance est de plus de 90 jours, mais de moins de un an à la date d'achat, sont constatés comme des placements à court terme. Ces instruments sont évalués au coût ou à la valeur de marché, selon le moins élevé des deux montants.

Les intérêts gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2009) à un taux réel moyen de 0,7 % (0,7 % en 2009) sont présentés en diminution des intérêts débiteurs dans les états des résultats consolidés.

CESSION DE CRÉANCES

La titrisation de créances représente la cession d'actifs, tels que des débiteurs, à des entités ou à des fiducies indépendantes, qui achètent des créances, puis émettent des droits dans celles-ci aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées comme des ventes étant donné que le contrôle sur ces actifs a été cédé moyennant une contrepartie monétaire nette. Pour chaque cession, l'excédent de la valeur comptable des créances cédées sur la juste valeur estimative du produit reçu figure à titre de perte à la date du transfert dans les intérêts débiteurs nets. La valeur comptable des créances cédées est répartie entre les créances vendues et les droits conservés selon leur juste valeur relative à la date de cession. La juste valeur est établie en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les flux de trésorerie sont projetés à partir des meilleures estimations des principales hypothèses d'OPG, comme les taux d'actualisation, la durée de vie moyenne pondérée des créances et les ratios de créances irrécouvrables.

Quand des créances sont cédées, certains actifs financiers, qui consistent en des droits dans les créances cédées, sont conservés. Certains droits conservés détenus dans les créances sont comptabilisés au coût. Les créances cédées sont entièrement gérées et ne donnent lieu à aucun actif ou passif de gestion.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

STOCKS

Les stocks de combustible sont évalués au coût moyen pondéré ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants.

Les matières et les fournitures sont évaluées au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé de ces deux montants. La valeur de réalisation nette des matières et des fournitures est établie en fonction de divers facteurs, dont la durée de vie utile résiduelle des installations dans lesquelles les matières et les fournitures seront vraisemblablement utilisées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS ET AMORTISSEMENT

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Les frais d'intérêts engagés pendant la construction et l'aménagement sont capitalisés dans le coût de l'immobilisation en fonction du taux d'intérêt sur la dette à long terme d'OPG. Les dépenses associées au remplacement des principales composantes sont capitalisées.

Les taux d'amortissement utilisés pour les différentes catégories d'immobilisations sont fondés sur leur durée de vie utile estimative. Les coûts d'enlèvement des immobilisations qui n'ont pas fait l'objet d'une provision spécifique au cours de la période considérée ou des périodes antérieures sont également imputés à la dotation aux amortissements. Les frais de réparation et de maintenance sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf les ordinateurs et l'équipement de transport et de travail, qui sont pour la plupart amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif. Les actifs incorporels, qui sont constitués des principaux logiciels d'application, sont amortis selon la méthode linéaire. Au 31 décembre 2010, les périodes d'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels se présentaient comme suit :

Centrales nucléaires et principales composantes	15 à 59 ans ¹
Centrales thermiques et principales composantes	25 à 48 ans ²
Centrales hydroélectriques et principales composantes	25 à 100 ans
Installations d'administration et de service	10 à 50 ans
Ordinateurs et équipement de transport et de travail – amortissement dégressif	9 % à 40 % par année
Principaux logiciels d'application	5 ans
Matériel de service	5 à 10 ans

¹ Au 31 décembre 2010, aux fins de l'amortissement, la fin de vie des centrales nucléaires Darlington, Pickering A, Pickering B, Bruce A et Bruce B se situait entre 2014 et 2051. Les principales composantes sont amorties sur la durée de vie de la centrale ou sur la durée de vie des composantes, selon la plus courte des durées. La centrale nucléaire Bruce A a été amortie en totalité en 2003. Toutefois, Bruce Power L.P. a décidé de remettre la centrale Bruce A en état, entraînant une augmentation de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations et une hausse de la valeur comptable de la centrale Bruce A. Les changements apportés à la durée de vie de la centrale aux fins de son amortissement sont décrits à la rubrique *Modifications de conventions et d'estimations comptables*.

² Les unités 1 et 2 de la centrale Lambton et les unités 2 et 3 de la centrale Nanticoke étaient totalement amorties le 30 septembre 2010.

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

OPG évalue ses immobilisations corporelles chaque fois que les conditions indiquent que les flux de trésorerie nets futurs non actualisés estimatifs pourraient être inférieurs à la valeur comptable nette des actifs. Si les flux de trésorerie futurs non actualisés prévus sont inférieurs à la valeur comptable, une perte de valeur est constatée, correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. La juste valeur est établie à partir des flux de trésorerie actualisés prévus si les cours du marché ne sont pas disponibles.

COMPTABILISATION DES ACTIVITÉS À TARIFS RÉGLEMENTÉS

Le *Règlement de l'Ontario 53/05*, édicté en vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, fait en sorte que, depuis le 1^{er} avril 2005, OPG reçoit des tarifs réglementés pour l'électricité produite par ses centrales hydroélectriques de base et par la totalité des installations nucléaires qu'elle exploite. Depuis le 1^{er} avril 2008, les tarifs réglementés d'OPG pour ces installations réglementées sont déterminés par la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO »). La CEO a rendu une décision en 2008 qui a établi les tarifs réglementés avec prise d'effet le 1^{er} avril 2008. Les tarifs réglementés étaient fondés sur une méthode axée sur les coûts prévus de prestation du service. Cette méthode établit les montants des paiements réglementés en fonction des besoins de revenus en tenant compte des prévisions en matière de volumes de production et du total des charges d'exploitation, et d'un rendement de la base tarifaire. La base tarifaire est un concept réglementaire qui représente le niveau net moyen des investissements dans des immobilisations réglementées et une provision pour le fonds de roulement.

La CEO est une société d'État autofinancée. Son mandat et son autorité lui sont conférés par la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la *Loi de 1998 sur l'électricité* et un bon nombre d'autres lois provinciales. La CEO est un tribunal indépendant quasi judiciaire qui rend des comptes à l'organe législatif de la Province par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure. Elle réglemente les intervenants du marché dans les secteurs du gaz naturel et de l'électricité de la Province et exerce ses fonctions de réglementation au moyen d'audiences publiques et d'autres instances moins officielles comme des consultations.

La décision de la CEO rendue en 2008 sur les tarifs réglementés, la décision de la CEO rendue en mai 2009 sur la motion d'OPG demandant qu'elle revoie et modifie une partie de la décision de 2008, et la décision de la CEO rendue en octobre 2009 sur la demande d'OPG relative à une ordonnance comptable ont autorisé l'établissement de certains comptes d'écarts et de report, y compris les comptes autorisés en vertu du *Règlement de l'Ontario 53/05*. La décision de 2008 de la CEO autorisait également l'utilisation des soldes antérieurement comptabilisés par OPG dans les comptes d'écarts et de report au 31 décembre 2007 en vertu du *Règlement de l'Ontario 53/05*. Les comptes d'écarts comptabilisent les écarts entre les coûts et les revenus réels par rapport aux montants prévus correspondants approuvés au moment de l'établissement des tarifs réglementés.

En mai 2010, OPG a déposé une demande auprès de la CEO afin que les nouveaux tarifs réglementés prennent effet le 1^{er} mars 2011 et qu'ils soient fondés sur une méthode axée sur les coûts de prestation du service. La demande comprenait une requête d'OPG quant à l'utilisation des soldes présents dans les comptes d'écarts et de report au 31 décembre 2010 de même que pour l'établissement et le maintien de ces comptes. Le processus d'audiences publiques relatif à la demande d'OPG s'est terminé le 21 décembre 2010. À la date des présents états financiers consolidés, la CEO n'a pas encore rendu sa décision à l'égard de la demande d'OPG. La décision de la CEO devrait être connue en mars 2011.

L'incidence de la réglementation et des décisions de la CEO sur les conventions de comptabilisation des produits est décrite à la rubrique *Comptabilisation des produits*.

Les soldes des comptes d'écarts et de report sont comptabilisés à titre d'actifs et de passifs réglementaires, puisque les normes comptables canadiennes reconnaissent que la réglementation des tarifs peut donner lieu à des avantages et à des obligations économiques dont le recouvrement auprès des consommateurs ou le remboursement à ces derniers sont exigés par l'organisme de réglementation. Lorsqu'une société détermine avoir une assurance suffisante que les charges engagées seront récupérées dans l'avenir, ces charges peuvent être reportées et comptabilisées comme un actif réglementaire. Lorsqu'un organisme de réglementation prévoit le recouvrement, dans les tarifs en vigueur, de charges qui ne sont pas engagées, un passif réglementaire est alors comptabilisé. L'évaluation des actifs et des passifs réglementaires est tributaire de certaines estimations et hypothèses, y compris des hypothèses posées relativement à l'interprétation de la réglementation et des décisions de la CEO. Ces estimations et hypothèses sont examinées dans le cadre du processus réglementaire de la CEO.

Les soldes des actifs et passifs réglementaires dont l'inclusion dans les tarifs réglementés est approuvée par l'organisme de réglementation sont amortis sur les périodes de recouvrement approuvées. Les soldes rejetés, y compris les intérêts connexes, sont imputés aux résultats au cours de la période pendant laquelle la décision de l'organisme de réglementation est rendue. Des intérêts sont appliqués aux soldes réglementaires selon les taux prescrits par la CEO afin de comptabiliser les frais de financement qui devront être recouverts auprès des consommateurs ou remboursés à ces derniers.

Certains actifs et passifs découlant de la réglementation des tarifs sont visés par des directives précises en vertu d'une source première de PCGR du Canada qui ne s'appliquent qu'aux circonstances particulières qui y sont décrites, y compris celles prévues au chapitre 1600, « États financiers consolidés », au chapitre 3061, « Immobilisations corporelles », au chapitre 3465, « Impôts sur les bénéfices », et au chapitre 3475, « Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA »). D'autres actifs et passifs découlant de la réglementation des tarifs ne sont pas visés par des directives précises en vertu d'une source première de PCGR du Canada. Par conséquent, le chapitre 1100, « Principes comptables généralement reconnus » (« chapitre 1100 ») oblige la Société à adopter des conventions comptables faisant appel au jugement professionnel et à l'application de concepts décrits au chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers », du *Manuel de l'ICCA*. Pour l'élaboration de ces conventions comptables, la Société peut consulter d'autres sources, y compris des prises de position publiées par des organismes autorisés à publier des normes comptables dans d'autres territoires. Par conséquent, conformément au chapitre 1100, la Société a établi que ces actifs et passifs pouvaient être constatés selon les PCGR du Canada et que cette constatation était conforme à l'Accounting Standards Codification Topic 980, *Accounting for the Effects of Certain Types of Regulation* (anciennement Financial Accounting Standards No. 71) du Financial Accounting Standards Board.

Se reporter aux notes 7 et 11 afférentes aux présents états financiers consolidés pour les renseignements additionnels sur les actifs et passifs réglementaires et la comptabilisation des activités à tarifs réglementés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

PLACEMENTS DANS OPG VENTURES

Conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 18 (NOC-18), *Sociétés de placement*, les placements détenus par la filiale en propriété exclusive de la Société, OPG Ventures Inc. (« OPGV »), sont comptabilisés à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur des placements sont incluses dans les revenus de la période pendant laquelle les variations se produisent. La juste valeur de ces placements fait l'objet d'une estimation à l'aide d'une méthode appropriée à la lumière de la nature, des faits et des circonstances propres à chaque placement, et elle tient compte de données, d'intrants du marché, d'hypothèses et d'estimations raisonnables. Voir les notes 13 et 22 des présents états financiers consolidés pour en savoir plus sur les placements d'OPG dans OPGV.

PASSIF LIÉ À L'ENLÈVEMENT D'IMMOBILISATIONS ET À LA GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

OPG constate des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles relativement à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires, actualisées pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent. OPG a estimé le montant et le calendrier des décaissements futurs liés à ces activités en fonction des plans actuels d'enlèvement d'immobilisations et de gestion des déchets nucléaires. Les passifs sont d'abord constatés à leur juste valeur estimative, fondée sur la valeur actualisée des coûts que l'on prévoit engager.

Le passif est augmenté régulièrement du montant de la valeur actualisée de la tranche variable des coûts relatifs aux déchets nucléaires produits chaque année, les montants correspondants étant imputés aux charges d'exploitation. Les charges relatives aux déchets nucléaires de faible activité et de moyenne activité sont imputées à la dotation aux amortissements. Les charges relatives à l'évacuation ou au stockage du combustible nucléaire irradié sont imputées aux charges relatives au combustible. Le passif peut également être ajusté par suite de modifications des montants ou des échéanciers estimatifs des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Au règlement du passif, un gain ou une perte serait constaté.

La désactualisation découle du fait que les passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires sont présentés à leur valeur actualisée nette. La charge de désactualisation correspond à l'augmentation de la valeur comptable des passifs attribuable au passage du temps et est incluse dans les charges d'exploitation.

Le coût de mise hors service d'immobilisations est capitalisé par augmentation de la valeur comptable des immobilisations connexes. Le coût capitalisé est amorti sur la durée de vie utile résiduelle des immobilisations connexes et inclus dans la dotation aux amortissements.

FONDS POUR ENLÈVEMENT D'IMMOBILISATIONS NUCLÉAIRES ET GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Conformément à l'accord en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (« ONFA ») conclu entre OPG et la Province, OPG a établi un Fonds distinct pour combustible irradié (le « Fonds pour combustible irradié ») et un Fonds distinct de déclassement (le « Fonds de déclassement ») (collectivement, les « Fonds nucléaires »). Le Fonds pour combustible irradié vise à financer les dépenses liées à l'évacuation des grappes de combustible nucléaire irradié fortement radioactif, tandis que le Fonds de déclassement a été établi pour financer les dépenses liées à l'enlèvement d'immobilisations nucléaires et à l'évacuation des déchets nucléaires de faible activité et de moyenne activité. OPG conserve les Fonds nucléaires dans des comptes de garde en mains tierces qui sont distincts du reste de ses actifs.

Les placements dans les Fonds nucléaires et les montants correspondants dus à la Province sont classés comme détenus à des fins de transaction. Ainsi, les Fonds nucléaires et les montants correspondants dus à la Province sont évalués à leur juste valeur selon le cours acheteur des titres sous-jacents, et les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat net.

CONSTATATION DES REVENUS

La production d'électricité d'OPG est entièrement vendue sur le marché de l'énergie au comptant en temps réel qui est administré par la Société indépendante d'exploitation du réseau de l'électricité (« SIERE »). Les revenus tirés de l'énergie produite par les centrales nucléaires depuis le 1^{er} avril 2008 sont fondés sur un tarif réglementé de 5,50 ¢/kWh en vertu de la décision de la CEO rendue en 2008. Ce tarif comprend un avenant tarifaire de 0,20 ¢/kWh au titre du recouvrement de soldes de comptes d'écarts et de report nucléaires approuvés sur des périodes de recouvrement autorisées par la CEO. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2008, la production hydroélectrique réglementée est vendue selon un tarif fixe de 3,67 ¢/kWh. Dans sa décision de 2008, la CEO a également approuvé un mécanisme incitatif révisé pour la production provenant des installations hydroélectriques réglementées, lequel a pris effet le 1^{er} décembre 2008. Selon ce mécanisme, OPG reçoit, de ces installations hydroélectriques pour un mois, le tarif réglementé approuvé de 3,67 ¢/kWh pour la production nette moyenne réelle par heure d'énergie. Pour les heures où la production nette réelle d'énergie en Ontario est supérieure ou inférieure au volume net moyen par heure, les revenus tirés des installations hydroélectriques sont rajustés d'un montant égal à l'écart entre le volume moyen net par heure et la production nette réelle d'énergie multipliée par le prix du marché au comptant. Le tarif réglementé de 3,67 ¢/kWh comprend le recouvrement de soldes réglementaires approuvés de production hydroélectrique selon des périodes de recouvrement autorisées dans la décision de 2008 de la CEO.

En 2009, OPG a déposé une demande d'ordonnance comptable. Dans sa demande, OPG a sollicité le maintien en place de l'avenant tarifaire de 0,20 ¢/kWh pour le recouvrement de soldes réglementaires de production nucléaire approuvés dans la décision de la CEO de 2008. OPG a aussi sollicité l'établissement de la méthode de comptabilisation des ajouts aux soldes des comptes d'écarts et de report existants après 2009. Ces demandes ont été approuvées par la CEO en octobre 2009. De plus, la CEO a ordonné à OPG d'établir un nouveau compte d'écarts afin de constater, le cas échéant, tout recouvrement excédentaire sur les soldes du compte d'écarts liés aux installations hydroélectriques reçu à l'aide du tarif réglementé pour la production hydroélectrique après 2009.

Dans la demande de nouveaux tarifs réglementés faite en mai 2010, OPG a demandé que la CEO déclare que les tarifs réglementés actuels soient provisoires, avec prise d'effet le 1^{er} mars 2011. Le 17 février 2011, la CEO a émis une ordonnance acquiesçant à cette demande. Cette ordonnance préserve la possibilité pour OPG de recouvrer la différence entre les tarifs réglementés finaux approuvés par la CEO et les tarifs réglementés actuels pour la période s'étalant du 1^{er} mars 2011 à la date de mise en œuvre de l'ordonnance tarifaire définitive de la CEO. La CEO doit rendre sa décision au sujet du recouvrement rétroactif en même temps que sa décision sur la demande de tarifs d'OPG.

L'électricité provenant des autres actifs de production d'OPG demeure non réglementée et continue de recevoir le prix du marché au comptant de l'électricité de l'Ontario, à l'exception des endroits où une convention d'approvisionnement en énergie est en vigueur. La production des centrales Lac Seul et Ear Falls, de la centrale Healey Falls et des centrales Sandy Falls, Wawaitin, Lower Sturgeon et Hound Chute sont toutes assujetties à une Convention d'approvisionnement d'énergie hydroélectrique (« CAEH »). En 2010, OPG a aussi finalisé une CAEH pour le projet de développement des centrales hydroélectriques Lower Mattagami. Les paiements relatifs à la CAEH du projet Lower Mattagami débiteront quand la première unité additionnelle sera mise en service.

Les centrales Lambton et Nanticoke font l'objet d'une entente de soutien d'urgence avec la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (« SFIEO »). L'entente a été mise en place pour permettre à OPG de recouvrer les coûts de ces centrales au charbon après l'instauration de la stratégie d'OPG relative à la réduction des émissions de CO₂. La production de la centrale Lennox était visée par un contrat de fiabilité impérative jusqu'au 30 septembre 2009. OPG a conclu une convention visant la centrale Lennox avec l'Office de l'électricité de l'Ontario (« OEO ») pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2010. La convention visant la centrale Lennox pour 2011 a été signée au cours du premier trimestre de 2011. En 2010, OPG et l'OEO ont entrepris des négociations en vue de conclure la convention d'approvisionnement en énergie visant la biomasse d'Atikokan, en vertu de laquelle la centrale Atikokan produira de l'électricité en utilisant la biomasse comme combustible. Cette convention devrait être conclue en 2011.

Pour la période du 1^{er} avril 2005 au 30 avril 2009, la production provenant de 85 % des actifs de production non réglementée d'OPG, excluant la centrale Lennox, les centrales dont la production est assujettie à une CAEH conclue avec l'OEO aux termes d'une directive ministérielle et les ventes à terme au 1^{er} janvier 2005, a fait l'objet d'une limite de revenus. La production d'une unité ayant fait l'objet d'une conversion de combustible et la production supplémentaire d'une centrale ayant fait l'objet d'une remise en état ou d'un agrandissement sont aussi exclues de la production couverte par la limite de revenus.

La limite de revenus était de 4,8 ¢/kWh pendant la période du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2009. Au cours de cette période, les volumes vendus aux termes d'une vente aux enchères pilote administrée par l'OEO étaient assujettis à une limite de revenus supérieure de 0,5 ¢/kWh à la limite de revenus applicable aux autres actifs de production d'OPG. Les revenus excédant ces limites ont été remis à la SIERE au profit des consommateurs. Le rabais associé à la limite de revenus est arrivé à échéance le 30 avril 2009.

OPG vend et achète aussi de l'électricité sur les marchés interconnectés des provinces avoisinantes canadiennes et dans les régions du nord-est et du Midwest des États-Unis. Tous les contrats qui ne sont pas désignés comme couvertures figurent aux bilans consolidés à la valeur de marché, les gains et les pertes étant constatés dans les états des résultats consolidés. Les gains et les pertes sur contrats de négociation d'énergie (y compris ceux qui seront réglés physiquement) sont présentés au montant net dans les états des résultats consolidés. Ainsi, des achats d'électricité de 69 millions de dollars en 2010 et de 79 millions de dollars en 2009 ont été déduits des revenus.

OPG tire ses revenus autres qu'énergétiques en vertu d'un contrat de location-exploitation et d'ententes liées conclus avec Bruce Power L.P., qui visent les centrales nucléaires Bruce. Ils comprennent un revenu locatif et les revenus tirés des services d'analyse et de conception techniques, et des services auxiliaires et techniques. Les paiements de location sont portés en résultat linéairement sur la durée du contrat de location.

OPG tire également des revenus de sa participation dans la coentreprise Brighton Beach Power Limited Partnership (« Brighton Beach ») relativement à une convention de conversion énergétique entre Brighton Beach et Shell Energy North America (Canada) Inc. Elle tire aussi des revenus de sa quote-part de 50 % des résultats de la centrale alimentée au gaz Portlands Energy Centre (« PEC »), qui est détenue en copropriété avec TransCanada Energy Ltd. De plus, les revenus autres qu'énergétiques englobent les revenus tirés de la vente d'isotopes et des locations immobilières. Les revenus tirés de ces activités sont constatés lorsque les services sont rendus ou lorsque les produits sont livrés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés comme des placements détenus jusqu'à l'échéance, des prêts et créances, ou des actifs financiers détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente, et les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction. Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, et les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat net. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances ainsi que les passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction sont évalués au coût après amortissement. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont constatés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Lorsque le contrat exige que les actifs soient livrés dans un délai établi, les actifs financiers achetés et vendus sont constatés à la date de l'opération. Tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés de manière distincte, doivent habituellement être classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. Les coûts de transaction des instruments financiers classés ou désignés comme détenus à des fins de transaction sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

La norme permet aussi de désigner tout instrument financier comme détenu à des fins de transaction (l'option de la juste valeur) au moment de sa comptabilisation initiale. Cette désignation par OPG exige que l'instrument financier puisse être évalué de façon fiable, parce qu'une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation résulterait autrement du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, OPG a adopté le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », du *Manuel de l'ICCA* et a catégorisé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie qui tient compte de l'importance des données utilisées dans l'évaluation des instruments financiers. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur comporte trois niveaux. La juste valeur des actifs et des passifs de niveau 1 est établie à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques. Les évaluations de niveau 2 font appel à des données autres que les prix cotés pour lesquelles toutes les données importantes se fondent sur des données de marché observables, que ce soit directement ou indirectement. Les évaluations de niveau 3 reposent sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Couvertures

La norme précise les critères en vertu desquels la comptabilité de couverture peut être appliquée et comment elle doit être appliquée pour chacune des stratégies de couverture permises : les couvertures de juste valeur, les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures de l'exposition au risque de change d'un investissement net dans un établissement étranger autonome. Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est constatée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. La partie inefficace est comptabilisée en résultat net. Les montants constatés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le résultat net des périodes au cours desquelles le résultat net subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Dérivés

Une partie de la production non réglementée d'OPG est exposée aux fluctuations des prix de l'électricité associées à un marché au comptant de l'électricité de gros en Ontario. Elle gère ce risque au moyen de divers contrats sur l'énergie et contrats de ventes connexes. Ces contrats doivent servir de couverture contre le risque sur marchandises dans le portefeuille de production d'OPG. Les gains et les pertes sur les instruments de couverture sont comptabilisés dans les revenus non réglementés pendant la durée du contrat lorsque l'opération sous-jacente est effectuée. Tous les contrats qui ne sont pas désignés comme couvertures sont constatés comme des actifs ou des passifs, à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les revenus de la colonne Divers (voir la note 19).

OPG conclut aussi des dérivés avec d'importantes institutions financières afin de gérer l'exposition de la Société à la fluctuation des devises. Les gains et les pertes de change sur ces contrats de dérivés libellés en devises sont constatés en tant qu'ajustement du prix d'achat de la marchandise ou des biens reçus.

OPG est exposée aux variations des taux d'intérêt du marché sur la dette qu'elle envisage d'émettre dans l'avenir. OPG utilise des dérivés sur taux d'intérêt pour couvrir cette exposition. Les gains et les pertes sur ces couvertures de taux d'intérêt sont comptabilisés en tant qu'ajustement des intérêts débiteurs se rapportant à la dette couverte. Les gains et les pertes qui ne répondent pas aux critères d'efficacité sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils se produisent.

OPG se sert de crédits de réduction des émissions et de quotas pour gérer les émissions dans les limites réglementaires prescrites. Les crédits de réduction des émissions sont achetés auprès de partenaires commerciaux au Canada et aux États-Unis. Les quotas d'émissions sont obtenus de la Province et achetés auprès de partenaires commerciaux en Ontario. Le coût des crédits de réduction des émissions et des quotas est comptabilisé dans les stocks et imputés aux résultats d'OPG, au coût moyen, dans les charges liées au combustible, selon les besoins.

La comptabilité de couverture est appliquée lorsque l'instrument dérivé est désigné en tant que couverture et est censé être efficace tout au long de la durée de vie de l'élément couvert. La juste valeur de l'instrument dérivé est incluse dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat étendu consolidés. Lorsqu'une relation de couverture prend fin, qu'il est mis fin à une désignation de relation de couverture ou qu'une partie de l'instrument de couverture n'est plus efficace, tous les gains ou les pertes connexes inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont comptabilisés dans l'état des résultats consolidé de la période.

CONVERSION DES DEVISES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Tout gain ou toute perte en résultant est constaté dans les revenus.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont imputés aux résultats dans l'exercice où ils sont engagés. Les frais de recherche et de développement engagés pour régler des obligations à long terme, comme les passifs liés à la gestion des déchets nucléaires, pour lesquels des provisions spécifiques existent déjà, sont imputés au passif correspondant.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Les avantages postérieurs à l'emploi offerts par OPG comprennent un régime de retraite agréé contributif à prestations déterminées, un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées, une assurance-vie collective, une assurance de soins de santé et une assurance en cas d'invalidité prolongée. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, des programmes d'avantages complémentaires de retraite similaires ont été mis sur pied par la SGDN. De l'information sur les programmes d'avantages complémentaires de retraite de la Société est présentée sur une base consolidée.

OPG constate ses obligations au titre des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite. Les obligations au titre des coûts des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. L'obligation au titre des prestations d'invalidité prolongée est calculée au moyen de la méthode de répartition des prestations selon une capitalisation à l'échéance. Les obligations au titre des prestations constituées et des avantages complémentaires de retraite dépendent de divers facteurs dont les taux d'intérêt, les ajustements provenant de modifications des régimes, les modifications des hypothèses, les gains ou les pertes actuariels, le niveau des salaires, l'inflation et la hausse des prix. Les coûts et les obligations liés aux régimes de retraite et aux avantages complémentaires de retraite sont déterminés chaque année par des actuaires indépendants, à partir des meilleures hypothèses de la direction.

Les hypothèses sont des intrants importants des modèles actuariels qui évaluent les obligations au titre des prestations de retraite constituées et les avantages complémentaires de retraite et leur incidence connexe sur l'exploitation. Deux principales hypothèses, soit le taux d'actualisation et l'inflation, constituent des éléments importants du coût et des obligations relatifs aux avantages. En outre, le taux de rendement prévu des actifs est une hypothèse importante dans l'établissement des coûts des régimes de retraite. Ces hypothèses, de même que d'autres hypothèses touchant des facteurs démographiques comme l'âge à la retraite, le taux de mortalité et le taux de roulement du personnel, sont évaluées régulièrement par la direction de concert avec un actuaire indépendant. Au cours du processus d'évaluation, les hypothèses sont mises à jour pour refléter l'historique réel et les prévisions. Les résultats réels pour tout exercice différeront souvent des hypothèses actuarielles en raison de facteurs économiques et autres, et selon les PCGR du Canada, l'incidence de ces écarts est cumulée et amortie pendant les périodes futures.

Les taux d'actualisation employés par OPG pour établir les obligations au titre des prestations projetées et les coûts des régimes d'avantages sociaux de la Société sont fondés sur le rendement d'obligations de sociétés notées AA représentatives. Les taux d'actualisation permettent à OPG de calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus à la date d'évaluation. Un taux d'actualisation moins élevé se traduit par une augmentation de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations et une hausse des coûts des régimes. Le taux de rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur la répartition actuelle et prévue des actifs, de même que sur les risques passés et les rendements à long terme de chaque catégorie d'actifs du portefeuille des régimes. Un taux de rendement des actifs des régimes moins élevé se traduit par une augmentation des coûts des régimes de retraite.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les actifs de la caisse de retraite se composent de titres de capitaux propres et de titres d'emprunt de gouvernements et de sociétés, de placements immobiliers et d'autres placements gérés par des gestionnaires de portefeuilles professionnels. La caisse n'investit pas dans les titres de capitaux propres ou les titres d'emprunt émis par OPG. Les actifs de la caisse de retraite sont évalués à des valeurs liées au marché afin de déterminer les gains ou les pertes actuariels et le rendement prévu des actifs des régimes. Une valeur liée au marché tient compte des gains et des pertes découlant des titres de capitaux propres à un taux de rendement réel présumé de 6 % sur une période de cinq ans.

Les coûts au titre des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite comprennent les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, les intérêts débiteurs sur les obligations, le rendement prévu des actifs des régimes de retraite, les ajustements liés aux modifications des régimes et les ajustements liés aux gains et aux pertes actuariels, qui découlent de changements d'hypothèses, et les gains et les pertes réels. Les coûts des prestations au titre des services passés résultant des modifications des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des salariés couverts par le régime jusqu'à la pleine admissibilité. En raison de la nature à long terme des passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi, l'excédent du gain net cumulatif non amorti (ou de la perte nette cumulative non amortie) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou de la valeur liée au marché des actifs des régimes de retraite, selon le plus élevé des deux montants, est amorti sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des salariés, étant donné qu'OPG réalisera les avantages économiques au cours de cette période.

Lorsque la constatation de la mutation d'employés et du transfert des avantages connexes se traduit par une compression et un règlement des obligations, la compression est comptabilisée avant le règlement. On désigne par compression la perte du droit par les employés de constituer des prestations futures dans le cadre du régime. On entend par règlement l'annulation d'une obligation dans le cadre du régime.

IMPÔTS

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, OPG est tenue de verser à la SFIEO des paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés et de l'impôt sur le capital. Ces paiements sont calculés conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi de 2007 sur les impôts* (Ontario) dans sa version modifiée par la *Loi de 1998 sur l'électricité* et les règlements connexes. OPG verse donc des impôts d'un montant semblable au montant qu'elle devrait verser en vertu des lois fiscales fédérale et provinciale.

OPG applique la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon la méthode axée sur le bilan, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis selon les écarts entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs, et sont évalués au moyen des taux d'imposition pratiquement en vigueur et selon les lois qui seront en vigueur au cours des exercices où les écarts temporaires devraient se résorber ou se régler. L'incidence d'une modification du taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est imputée aux résultats dans la période où la modification est pratiquement en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et, si leur réalisation n'est pas jugée plus probable qu'improbable, une provision pour moins-value est constituée. Conformément au chapitre 3465, « Impôts sur les bénéfices », du *Manuel de l'ICCA*, depuis le 1^{er} janvier 2009, OPG constate les impôts futurs associés à ses activités à tarifs réglementés et comptabilise un actif ou un passif réglementaire compensatoire au titre des impôts futurs qui devraient être récupérés ou remboursés à même les tarifs réglementés futurs imposés à la clientèle.

OPG verse à la SFIEO des paiements en remplacement des impôts fonciers sur ses actifs de production d'énergie nucléaire et thermique, et paie aussi des impôts fonciers aux municipalités.

OPG se voit imputer un montant sur les revenus bruts tirés de la production annuelle d'électricité découlant de ses actifs de production hydroélectrique. Ces frais comprennent un pourcentage fixe appliqué à la production hydroélectrique annuelle des centrales situées sur des terres de la Couronne et un pourcentage progressif applicable à toutes les centrales hydroélectriques. Ils sont inclus dans les charges liées au combustible.

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS ET D'ESTIMATIONS COMPTABLES

Amortissement des actifs à long terme

Les estimations comptables liées à l'amortissement des actifs à long terme exigent beaucoup de discernement de la part de la direction pour évaluer les durées de vie utile appropriées des actifs à long terme d'OPG, y compris la prise en compte de divers facteurs technologiques et autres.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, la durée de service des centrales thermiques a été prolongée de deux ans, soit jusqu'à 2014, aux fins du calcul de l'amortissement, selon l'annonce de la province d'Ontario d'éliminer progressivement la production d'électricité à partir du charbon d'ici la fin de 2014. Cette prolongation a permis de réduire la dotation aux amortissements de 31 millions de dollars par année. Par la suite, en septembre 2009, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure, OPG a annoncé sa décision de fermer deux unités alimentées au charbon à chacune de ses centrales alimentées au charbon de Lambton et de Nanticoke. Par suite de la fermeture des unités, en septembre 2009, OPG a révisé la date de fin de vie de ces unités, la faisant passer de décembre 2014 à octobre 2010. Cette modification de l'estimation a été comptabilisée sur une base prospective et a fait augmenter la dotation aux amortissements de 29 millions de dollars en 2010 et de 11 millions de dollars en 2009.

Modification de l'estimation liée à la remise à neuf de la centrale Darlington

En février 2010, OPG a annoncé sa décision d'entreprendre la phase de définition de la remise en état de la centrale nucléaire Darlington. Par conséquent, la durée de service de la centrale nucléaire Darlington, aux fins du calcul de l'amortissement, a été prolongée, faisant passer sa fin de vie de 2019 à 2051. L'approbation et la prolongation de la durée de service ont aussi eu une incidence sur les hypothèses relatives aux passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires d'OPG en raison surtout de l'accroissement des coûts associés aux grappes de combustible irradié additionnelles, compensé en partie par une baisse du passif lié au déclassement, résultant du changement dans les hypothèses relatives à la durée de service. L'augmentation nette des passifs a été de 293 millions de dollars selon un taux d'actualisation de 4,8 %. L'augmentation des passifs a été compensée par une hausse correspondante du solde des immobilisations au cours du premier trimestre de 2010. Par suite de ces changements, la dotation aux amortissements d'OPG a diminué de 135 millions de dollars par année à compter de 2010.

Restructuration

Par suite de la décision de fermer deux unités alimentées au charbon à chacune de ses centrales Lambton et Nanticoke, OPG a comptabilisé des charges de restructuration de 27 millions de dollars en 2010 liées aux coûts des indemnités de départ. Les coûts des indemnités de départ ont été engagés conformément aux conventions collectives conclues avec la Society of Energy Professionals et le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique.

Modifications futures de conventions comptables

En février 2008, le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada a confirmé que, pour les entreprises ayant une obligation d'information du public, les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), remplaceront les PCGR du Canada dans les états financiers annuels et intermédiaires des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Depuis les récents changements apportés par le CNC à la partie I du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*, certaines entités à tarifs réglementés peuvent choisir de reporter l'adoption des IFRS d'un an, soit au 1^{er} janvier 2012. OPG répond aux critères établis par le CNC pour pouvoir faire ce choix et a décidé d'adopter les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2012.

Les IFRS sont fondées sur un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada; toutefois, il existe des différences importantes en ce qui a trait à certaines questions de comptabilisation, d'évaluation et d'informations à fournir. Dans le cadre du projet de conversion aux IFRS d'OPG, une évaluation a été réalisée afin de cerner les principales différences comptables par rapport aux PCGR du Canada. L'évaluation par OPG de l'incidence des IFRS dépendra des normes IFRS en vigueur au moment du basculement, le 1^{er} janvier 2012, et des choix comptables qui auront été faits. Les changements proposés aux normes IFRS pourraient entraîner d'autres différences comptables importantes. Les états financiers consolidés intermédiaires d'OPG, tels qu'ils sont actuellement présentés selon les PCGR du Canada, seront très différents lorsqu'ils seront dressés selon les IFRS. OPG publiera ses premiers états financiers consolidés dressés selon les IFRS au 31 mars 2012 et pour la période de trois mois terminée à cette date, avec retraitement des chiffres correspondants de la période comparative selon les IFRS. Le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2011 sera présenté dans les états financiers consolidés intermédiaires en date du 31 mars 2012.

L'IASB a interrompu ses travaux sur son projet portant sur la comptabilisation des activités à tarifs réglementés. L'IASB n'a pas fourni de directives provisoires pour la constatation et l'évaluation des actifs et passifs réglementaires. En conséquence, OPG analyse les directives des IFRS existantes et continue de chercher à déterminer quelle sera leur incidence, au moment de l'adoption des IFRS le 1^{er} janvier 2012, sur la comptabilisation des actifs et passifs réglementaires.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

4. Placements dans du papier commercial adossé à des actifs (PCAA)

En vertu des modalités d'un plan de restructuration annoncé par le Comité pancanadien d'investisseurs dans du papier commercial adossé à des actifs de tiers, le papier commercial d'OPG a été échangé contre des billets à plus long terme d'environ 58 millions de dollars en janvier 2009. OPG a reçu cinq catégories de billets, qui étaient soutenus par des facilités de financement de marge provenant de fournisseurs d'actifs tiers, des banques canadiennes et des gouvernements. OPG a remplacé le PCAA existant qui avait une valeur comptable nette de 35 millions de dollars (valeur comptable de 58 millions de dollars moins une provision de 23 millions de dollars) par du nouveau PCAA de 35 millions de dollars, représentant la juste valeur du nouveau PCAA.

En 2009, OPG a classé le PCAA aux fins d'évaluation comme détenu à des fins de transaction. La juste valeur a été établie à partir d'un modèle de flux de trésorerie actualisés, et OPG a classé son placement dans du PCAA dans le niveau 3, aux fins des informations à fournir selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur (note 13).

Au 31 décembre 2009, le PCAA d'OPG était évalué à 36 millions de dollars. Au cours du quatrième trimestre de 2010, OPG a vendu son PCAA pour 33 millions de dollars et a constaté des pertes de 3 millions de dollars pour l'exercice dans les autres gains et pertes.

5. Cession de créances

En octobre 2003, la Société a signé une convention visant la cession d'un droit de copropriété indivis dans ses créances actuelles et futures (les « créances ») à une fiducie indépendante. La Société conserve également un droit de copropriété indivis dans les créances cédées à la fiducie. En vertu de la convention, la Société continue de gérer les créances. Dans le cadre de la cession, la fiducie devient propriétaire véritable d'une partie des paiements découlant des créances, calculés chaque mois. Le recours de la fiducie envers la Société se limite généralement au revenu tiré des créances.

OPG a comptabilisé la cession initiale du droit de copropriété à la fiducie et les cessions subséquentes requises aux termes de l'option de rechargement de la titrisation comme une vente, conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 12 de l'ICCA, *Cessions de créances*. Selon cette note d'orientation, le produit de chaque cession à la fiducie est réputé correspondre à la somme reçue de la fiducie, déduction faite du droit de copropriété indivis conservé par la Société. Conformément à la convention d'achat de créances, OPG a réduit le solde des créances titrisées de 50 millions de dollars, les faisant passer de 300 millions de dollars à 250 millions de dollars en mai et juin 2009, en raison surtout de la baisse des flux de trésorerie provenant de la SIERE. Au cours du troisième trimestre de 2009, OPG a renouvelé la convention avec une date d'échéance fixée au 31 août 2010 et un engagement modifié de 250 millions de dollars. Au cours du troisième trimestre de 2010, OPG a renouvelé la convention avec une date d'échéance fixée au 31 août 2013 et un engagement de 250 millions de dollars.

Pour 2010, OPG a comptabilisé des intérêts débiteurs de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2009) sur ces cessions à un coût moyen des fonds de 1,5 % (1,5 % en 2009). Au 31 décembre 2010, OPG avait cédé 250 millions de dollars de son portefeuille de créances total de 377 millions de dollars (436 millions de dollars en 2009).

Les créances présentées et titrisées par la Société sont comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Capital des créances aux 31 décembre		Solde moyen des créances pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2010	2009	2010	2009
Total du portefeuille de créances ¹	377	436	379	398
Créances cédées	250	250	250	267
Créances conservées	127	186	129	131
Coût moyen des fonds			1,5 %	1,5 %

¹ Le montant représente les créances en cours, y compris les créances titrisées que la Société continue de gérer.

Une variation défavorable immédiate de 10 % ou 20 % du taux d'actualisation n'aurait pas une incidence importante sur la juste valeur du droit conservé. Il n'y a pas eu de pertes sur créances pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009.

Les flux de trésorerie liés aux titrisations pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 sont comme suit :

(en millions de dollars)	2010	2009
Recouvrements réinvestis dans les ventes à rechargement ¹	2 995	3 200
Flux de trésorerie liés aux droits conservés	1 548	1 577

¹ Étant donné l'option de rechargement de la titrisation, les recouvrements de créances titrisées sont immédiatement réinvestis dans des créances additionnelles, ce qui signifie que le produit au comptant pour la Société ne dépassera pas le montant titrisé. Les montants reflètent le total de 12 montants mensuels.

6. Immobilisations corporelles et actifs incorporels et amortissement

La dotation aux amortissements se composait de ce qui suit aux 31 décembre 2010 et 2009 :

(en millions de dollars)	2010	2009
Amortissement	579	629
Amortissement des actifs incorporels	16	21
Amortissement des actifs et passifs réglementaires (note 7)	101	103
Frais de gestion des déchets nucléaires	2	7
	698	760

Les immobilisations corporelles se composaient de ce qui suit aux 31 décembre 2010 et 2009 :

(en millions de dollars)	2010	2009
Immobilisations corporelles		
Centrales nucléaires	7 220	6 693
Centrales hydroélectriques réglementées	4 474	4 454
Centrales hydroélectriques non réglementées	4 020	3 607
Centrales thermiques	1 424	1 674
Autres immobilisations	1 039	1 043
Constructions en cours	1 477	1 224
	19 654	18 695
Moins : amortissement cumulé		
Centrales	5 819	5 625
Autres immobilisations	280	234
	6 099	5 859
	13 555	12 836

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les actifs incorporels se composaient de ce qui suit aux 31 décembre 2010 et 2009 :

(en millions de dollars)	2010	2009
Actifs incorporels		
Centrales nucléaires	93	89
Centrales hydroélectriques non réglementées	3	2
Centrales thermiques	2	2
Autres actifs incorporels	239	225
Aménagement en cours	8	13
	345	331
Moins : amortissement cumulé		
Centrales	77	69
Autres actifs incorporels	220	210
	297	279
	48	52

Les intérêts capitalisés dans les travaux de construction et d'aménagement en cours à un taux moyen de 6 % au cours des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 ont été de respectivement 76 millions de dollars et 57 millions de dollars.

7. Actifs et passifs réglementaires

La décision de la CEO rendue en 2008 a autorisé l'établissement de certains comptes d'écart et de report avec prise d'effet le 1^{er} avril 2008, notamment les comptes autorisés en vertu du *Règlement de l'Ontario 53/05*, règlement en vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Dans sa décision, la CEO a également autorisé le traitement des soldes antérieurement comptabilisés par OPG dans les comptes d'écart et de report au 31 décembre 2007 en vertu du *Règlement de l'Ontario 53/05*. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la Société a comptabilisé des ajouts aux comptes d'écarts et de report autorisés par la décision de la CEO, et a amorti les soldes réglementaires approuvés en fonction des périodes de recouvrement établies par la CEO.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la Société a également comptabilisé des ajouts au compte d'écarts sur les pertes fiscales, lequel a été établi en 2009 conformément à la décision rendue par la CEO et à son ordonnance émise au cours du deuxième trimestre de 2009. Cette décision faisait suite à une requête d'OPG qui demandait à la CEO de revoir et de modifier une partie de sa décision de 2008 établissant les tarifs réglementés courants, pour ce qui est du traitement des pertes fiscales et de leur utilisation afin d'atténuer les tarifs réglementés.

Au cours du quatrième trimestre de 2009, la CEO a rendu sa décision sur la demande d'OPG en lien avec une ordonnance comptable relative au traitement des comptes d'écarts et de report pour la période suivant le 31 décembre 2009. La CEO a acquiescé à la demande d'OPG de continuer de recouvrer les soldes réglementaires relatifs à la production nucléaire au 31 décembre 2007, au moyen de l'avenant tarifaire de 0,20 ¢/kWh autorisé initialement par la CEO dans sa décision de 2008. De plus, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2010, la CEO a ordonné à OPG d'établir le compte d'écarts et de report pour les montants recouverts en trop et les sous-recouvrements pour la production hydroélectrique afin de constater tout recouvrement excédentaire de soldes réglementaires approuvés relatifs à la production hydroélectrique, au moyen du tarif réglementé de 3,67 ¢/kWh pour la production hydroélectrique qui demeure en vigueur après le 31 décembre 2009. La CEO a également approuvé la méthode proposée par OPG pour la comptabilisation des ajouts aux comptes d'écarts et de report pour la production nucléaire et hydroélectrique, pour la période suivant le 31 décembre 2009. Par suite de cette décision, au cours de 2010, OPG a continué à amortir les soldes des comptes d'écarts et de report liés aux installations nucléaires approuvés pour recouvrement dans la décision de 2008 de la CEO.

OPG a comptabilisé des intérêts sur les soldes réglementaires non réglés, au taux d'intérêt prescrit par la CEO, lequel a varié à l'intérieur d'une fourchette de 0,55 % à 1,20 % par année au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Le taux d'intérêt avait varié à l'intérieur d'une fourchette de 0,55 % à 2,45 % par année au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Depuis le 1^{er} janvier 2009, OPG comptabilise également un actif ou un passif réglementaire aux fins de la constatation des impôts futurs associés à ses activités à tarifs réglementés, comme l'exigent les directives de l'ICCA pour la comptabilisation des activités à tarifs réglementés décrites aux notes 3 et 11 afférentes aux présents états financiers consolidés.

Le 26 mai 2010, OPG a déposé une demande auprès de la CEO afin d'obtenir de nouveaux tarifs réglementés devant prendre effet le 1^{er} mars 2011. Dans sa demande, OPG a sollicité le recouvrement des soldes des comptes d'écarts et de report au 31 décembre 2010, y compris les soldes comptabilisés au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2008 en vertu du *Règlement de l'Ontario 53/05*. Le processus d'audiences publiques relativement à la demande d'OPG s'est terminé le 21 décembre 2010. À la date des présents états financiers consolidés, la CEO n'avait pas encore rendu sa décision à l'égard de la demande d'OPG.

Les actifs et les passifs réglementaires comptabilisés aux 31 décembre 2010 et 2009 s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars)	2010	2009
Actifs réglementaires		
Impôts futurs (note 11)	711	592
Compte d'écarts des revenus nets de location des centrales Bruce	250	328
Compte d'écarts de pertes fiscales	492	295
Compte de report de remise en service de Pickering A	33	82
Compte de report des passifs nucléaires	39	86
Divers	34	13
Total des actifs réglementaires	1 559	1 396
Passifs réglementaires		
Compte d'écarts relatif à l'aménagement d'installations nucléaires	111	55
Compte d'écarts relatif aux conditions hydrologiques	70	55
Compte d'écarts des impôts sur les bénéfices et autres impôts et taxes	40	21
Divers	27	41
Total des passifs réglementaires	248	172

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

La variation des actifs et des passifs réglementaires pour 2010 et 2009 s'est établie comme suit :

(en millions de dollars)	Impôts futurs	Compte d'écarts des revenus nets de location des centrales Bruce	Compte d'écarts de pertes fiscales	Compte de report de remise en service de Pickering A	Compte de report des passifs nucléaires	Compte d'écarts relatif à l'aménage- ment d'installations nucléaires	Compte d'écarts relatif aux conditions hydrolo- giques	Compte d'écarts des impôts sur les bénéfices et autres impôts et taxes	Divers (montant net)
Actifs (passifs) réglementaires au 1 ^{er} janvier 2009	–	260	–	123	132	(21)	(22)	–	(4)
Variations au cours de l'exercice	592	64	292	–	–	(29)	(29)	(21)	(18)
Intérêts	–	4	3	2	1	–	–	–	(2)
Amortissement de l'exercice	–	–	–	(43)	(47)	(5)	(4)	–	(4)
Actifs (passifs) réglementaires au 31 décembre 2009	592	328	295	82	86	(55)	(55)	(21)	(28)
Variations au cours de l'exercice	119	(81)	194	–	–	(50)	(14)	(19)	34
Intérêts	–	3	3	–	1	(1)	(1)	–	–
Amortissement de l'exercice	–	–	–	(49)	(48)	(5)	–	–	1
Actifs (passifs) réglementaires au 31 décembre 2010	711	250	492	33	39	(111)	(70)	(40)	7

IMPÔTS FUTURS

Depuis le 1^{er} janvier 2009, OPG est tenue de constater les impôts futurs associés à ses activités à tarifs réglementés, y compris les impôts futurs sur les écarts temporaires liés aux actifs et passifs réglementaires constatés à des fins comptables. De plus, OPG est tenue de constater un actif ou un passif réglementaire distinct au titre du montant d'impôts futurs devant être inclus dans les tarifs futurs et recouvré auprès des clients ou payé à ceux-ci. OPG a comptabilisé un actif réglementaire additionnel de 119 millions de dollars pour des impôts futurs au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (592 millions de dollars en 2009).

COMPTE D'ÉCARTS DE PERTES FISCALES

Le compte d'écarts de pertes fiscales autorisé par la CEO en mai 2009 et qui a pris effet le 1^{er} avril 2008 est lié au traitement des pertes fiscales et à leur utilisation aux fins d'atténuation. Conformément à la décision de mai 2009 de la CEO sur la requête d'OPG sollicitant la revue et la modification de la décision de 2008 de la CEO relative aux tarifs réglementés, ce compte comptabilise l'écart entre le montant de l'atténuation inclus dans les tarifs réglementés approuvés et la réduction des besoins de revenus provenant des pertes fiscales reportées en avant pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2008, recalculées en fonction de la décision de 2008 de la CEO. À ce titre, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, OPG a constaté un actif réglementaire de 197 millions de dollars, dont 3 millions de dollars d'intérêts, relativement au compte d'écarts des pertes fiscales, et une augmentation correspondante de 194 millions de dollars dans les revenus. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, OPG avait constaté un actif réglementaire de 295 millions de dollars, dont 3 millions de dollars d'intérêts, relativement au compte d'écarts, et une augmentation correspondante de 292 millions de dollars dans les revenus. L'augmentation, en 2009, de 292 millions de dollars des revenus comprenait un montant de 125 millions de dollars lié à la période du 1^{er} avril 2008 au 31 décembre 2008.

COMPTE D'ÉCARTS DES REVENUS NETS DE LOCATION DES CENTRALES BRUCE

Conformément au *Règlement de l'Ontario 53/05*, OPG doit inclure l'écart entre les revenus et les coûts d'OPG relatifs à ses deux centrales nucléaires louées à Bruce Power L.P. pour établir les tarifs réglementés de la production des centrales nucléaires réglementées d'OPG. Dans sa décision de 2008, la CEO a aussi constitué un compte d'écarts, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2008, dans lequel sont comptabilisés les écarts entre les revenus et les coûts prévus liés aux centrales Bruce qui sont inclus dans les tarifs réglementés pour la production nucléaire approuvés, et les montants réels. Au 31 décembre 2010, le solde du compte d'écarts s'établissait à 250 millions de dollars (328 millions de dollars en 2009).

L'actif réglementaire au 31 décembre 2010 comprenait un écart de revenus de 353 millions de dollars (259 millions de dollars en 2009) lié au contrat de location des centrales Bruce et aux ententes liées, y compris l'incidence du dérivé incorporé dans le contrat de location des centrales Bruce (voir la note 13), et un écart de 47 millions de dollars (214 millions de dollars en 2009) par rapport aux prévisions en raison de rendements moins élevés des Fonds nucléaires relatifs aux centrales Bruce, en partie contrebalancés par un écart correspondant de la charge d'impôts de 109 millions de dollars (131 millions de dollars en 2009). Le compte inclut également des écarts au titre de la charge de désactualisation relative aux passifs d'OPG liés à la gestion du combustible nucléaire irradié et au déclassement des centrales nucléaires, et à la gestion des déchets de faible activité et de moyenne activité (« passifs nucléaires ») associée aux centrales Bruce et au titre de la dotation aux amortissements liée à ces centrales.

COMPTE DE REPORT DE REMISE EN SERVICE DE PICKERING A

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2005, conformément au *Règlement de l'Ontario 53/05*, OPG a été tenue d'établir un compte de report relativement aux coûts autres qu'en capital engagés à compter du 1^{er} janvier 2005 pour la remise en service prévue de la totalité des unités de la centrale nucléaire Pickering A. OPG a commencé à amortir le compte de report conformément au règlement lorsque l'unité 1 de la centrale nucléaire Pickering A a été remise en service en novembre 2005. Dans sa décision de 2008, la CEO a autorisé le recouvrement du solde non amorti du compte au 31 décembre 2007 sur une période de 45 mois se terminant le 31 décembre 2011. Par conséquent, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2008, OPG amortit le solde du compte au 31 décembre 2007 linéairement sur cette période. Une dotation aux amortissements de 49 millions de dollars a été constatée en 2010 (43 millions de dollars en 2009). Au 31 décembre 2010, le solde du compte de report s'établissait à 33 millions de dollars (82 millions de dollars en 2009).

COMPTE DE REPORT DES PASSIFS NUCLÉAIRES

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2005, OPG est tenue, conformément au *Règlement de l'Ontario 53/05*, d'établir un compte de report relativement aux changements des passifs nucléaires. Le compte de report représente l'incidence sur les besoins de revenus des variations des passifs nucléaires découlant d'un plan de référence approuvé après le 1^{er} avril 2005, selon les modalités de l'ONFA.

Le 31 décembre 2006, OPG a constaté une hausse de ses passifs nucléaires de 1 386 millions de dollars par suite d'une mise à jour du plan de référence approuvé, conformément aux termes de l'ONFA (le « plan de référence approuvé de 2006 »). Par conséquent, à partir du 1^{er} janvier 2007 et jusqu'au 31 mars 2008, OPG a comptabilisé un actif réglementaire lié à cette augmentation des passifs nucléaires découlant du plan de référence approuvé. Dans sa décision de 2008, la CEO a autorisé le recouvrement du solde du compte au 31 décembre 2007 sur une période de 33 mois se terminant le 31 décembre 2010. Par conséquent, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2008, OPG amortit le solde du compte au 31 décembre 2007 linéairement sur cette période. En 2010, OPG a constaté un amortissement de 48 millions de dollars (47 millions de dollars en 2009). Le solde de l'actif réglementaire s'établissait à 39 millions de dollars au 31 décembre 2010 (86 millions de dollars en 2009).

COMPTE D'ÉCARTS RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Jusqu'au 1^{er} avril 2008, conformément au *Règlement de l'Ontario 53/05*, OPG a comptabilisé un actif réglementaire reflétant des coûts reportés autres qu'en capital engagés à compter du 13 juin 2006, pour la planification et la préparation de l'aménagement de nouvelles installations nucléaires proposées, à des fins de recouvrement au moyen des tarifs réglementés futurs. Dans sa décision de 2008, la CEO a approuvé un compte d'écarts pour constater les variations de ces coûts autres qu'en capital par rapport aux coûts prévus approuvés servant à l'établissement des tarifs réglementés avec prise d'effet le 1^{er} avril 2008 et a établi que le solde de l'actif réglementaire comptabilisé jusqu'au 1^{er} avril 2008 est le solde d'ouverture du compte d'écarts. Au 31 décembre 2010, le solde du compte d'écarts correspondait à un passif de 111 millions de dollars (55 millions de dollars en 2009). OPG a comptabilisé des charges d'exploitation, de maintenance et d'administration additionnelles de 50 millions de dollars en lien avec ce compte d'écarts au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (29 millions de dollars en 2009).

La décision de 2008 de la CEO a également autorisé le recouvrement des coûts reportés au 31 décembre 2007 pendant une période de 33 mois se terminant le 31 décembre 2010. Par conséquent, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2008, OPG a amorti ces coûts reportés dans le compte d'écarts linéairement sur cette période. Une dotation aux amortissements de 5 millions de dollars a été constatée en 2010 (5 millions de dollars en 2009).

COMPTE D'ÉCARTS RELATIF AUX CONDITIONS HYDROLOGIQUES

La décision de 2008 de la CEO a autorisé le maintien d'un compte d'écarts pour mesurer l'incidence des variations de la production hydroélectrique attribuables aux écarts entre les conditions hydrologiques prévues et réelles. Depuis le 1^{er} avril 2008, les conditions hydrologiques prévues désignent les conditions prévues sous-jacentes de production hydroélectrique approuvées par la CEO dans l'établissement des prix réglementés.

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009, OPG a enregistré des baisses de ses revenus de respectivement 14 millions de dollars et 29 millions de dollars, reflétant les conditions hydrologiques réelles qui ont été plus favorables que celles approuvées par la CEO.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

La décision de 2008 de la CEO a autorisé le recouvrement du solde dans ce compte d'écarts au 31 décembre 2007 pendant une période de 21 mois se terminant le 31 décembre 2009. Par conséquent, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2008, l'amortissement de ce solde est constaté linéairement sur cette période. Aucun amortissement n'a été constaté au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (4 millions de dollars en 2009). Le solde du passif réglementaire s'établissait à 70 millions de dollars au 31 décembre 2010 (55 millions de dollars en 2009).

COMPTE D'ÉCARTS DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET AUTRES IMPÔTS ET TAXES

Dans sa décision de 2008, la CEO a autorisé l'établissement d'un compte d'écarts avec prise d'effet le 1^{er} avril 2008 pour inscrire les variations des impôts sur les bénéfices, de l'impôt sur le capital et de certaines autres charges fiscales liées aux secteurs à tarifs réglementés, comparativement charges approuvées par la CEO lors de l'établissement des tarifs réglementés, ces variations étant dues aux modifications apportées aux taux d'imposition ou aux règles de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ou de la *Loi de 2007 sur les impôts* (Ontario) (autrefois la *Loi de l'impôt sur le revenu*), dans sa version modifiée par la *Loi de 1998 sur l'électricité*, ainsi qu'aux nouvelles cotisations d'impôt. Les variations dues aux nouvelles cotisations d'impôt relatives aux années d'imposition antérieures qui ont une incidence sur les impôts exigibles pour les exercices postérieurs au 1^{er} avril 2008 sont comprises dans le compte. De plus, le compte d'écarts comptabilise certains changements aux charges d'impôt foncier.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, OPG a constaté dans le compte d'écarts un passif réglementaire de 19 millions de dollars lié principalement à l'incidence des crédits d'impôt à l'investissement sur les dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental admissibles, des nouvelles cotisations d'impôt des années d'imposition antérieures et de la baisse par rapport aux prévisions des taux d'impôt sur les bénéfices des sociétés et des taux d'impôt sur le capital prévus par la loi. Par conséquent, OPG a comptabilisé une charge d'impôt sur le capital additionnelle de 11 millions de dollars, des charges d'exploitation, de maintenance et d'administration additionnelles de 14 millions de dollars et une diminution de la charge d'impôts sur les bénéfices de 6 millions de dollars en 2010. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, OPG a constaté un passif réglementaire de 21 millions de dollars lié principalement à l'incidence des crédits d'impôt à l'investissement sur les dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental admissibles, donnant lieu à des charges d'exploitation, de maintenance et d'administration supplémentaires de 17 millions de dollars et à une charge d'impôt sur les bénéfices additionnelle de 4 millions de dollars.

AUTRES ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Au 31 décembre 2010, les autres actifs réglementaires comprenaient 21 millions de dollars se rapportant au sous-recouvrement, depuis le 1^{er} avril 2008, de soldes de comptes d'écarts et de report approuvés liés aux installations nucléaires, et 7 millions de dollars relatifs au compte d'écarts de manque à gagner de la période intermédiaire qui se rapportent aux installations nucléaires pour la période du 1^{er} avril 2008 au 30 novembre 2008. Ces sous-recouvrements sont constatés dans les comptes d'écarts respectifs établis par la décision de 2008 de la CEO et découlent de la perception de soldes nucléaires et de revenus rétroactifs approuvés fondée sur la production réelle, qui diffère de la production prévue approuvée par la CEO. Les autres actifs réglementaires comprennent aussi 6 millions de dollars dans le compte d'écarts des coûts du combustible nucléaire autorisé par la CEO depuis le 1^{er} avril 2008, pour tenir compte de l'écart entre les coûts prévus et les coûts réels du combustible nucléaire par unité de production et du solde non amorti du compte d'écarts lié aux pannes de transport et aux restrictions de transport.

Au 31 décembre 2009, les autres actifs réglementaires comprenaient 8 millions de dollars se rapportant au sous-recouvrement, depuis le 1^{er} avril 2008, de soldes de comptes d'écarts et de report approuvés liés aux installations nucléaires, et 5 millions de dollars relatifs au compte d'écarts de manque à gagner de la période intermédiaire qui se rapportent aux installations nucléaires pour la période du 1^{er} avril 2008 au 30 novembre 2008, de même que le solde non amorti du compte d'écarts lié aux pannes de transport et aux restrictions de transport.

Au 31 décembre 2010, les autres passifs réglementaires comprenaient 9 millions de dollars dans le compte d'écarts des revenus nets tirés des services auxiliaires, 8 millions de dollars dans le compte d'écarts de remise en état de la capacité, 8 millions de dollars dans le compte d'écarts et de report lié aux montants recouverts en trop et aux sous-recouvrements pour la production hydroélectrique, et 2 millions de dollars dans le compte d'écarts de manque à gagner de la période intermédiaire lié à la production hydroélectrique. Le maintien du compte d'écarts des revenus nets tirés des services auxiliaires déjà existant a été autorisé par la décision de 2008 de la CEO pour tenir compte des écarts entre les revenus nets prévus et les revenus nets réels tirés des services auxiliaires. Le compte d'écarts de remise en état de la capacité a été approuvé par la CEO avec prise d'effet le 1^{er} avril 2008 et comprend les écarts des coûts prévus associés à la remise en état de la centrale nucléaire Darlington et aux initiatives de prolongation de la durée de vie de la centrale nucléaire Pickering B. Les revenus nets prévus tirés des services auxiliaires et les coûts de remise en état de la capacité désignent ceux approuvés par la CEO dans l'établissement des tarifs réglementés.

Au 31 décembre 2009, les autres passifs réglementaires comprenaient 21 millions de dollars dans le compte d'écarts des coûts du combustible nucléaire, 17 millions de dollars dans le compte d'écarts des revenus nets tirés des services auxiliaires et 3 millions de dollars dans le compte d'écarts de remise en état de la capacité.

RÉSUMÉ DE L'INCIDENCE DES ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Le tableau qui suit résume l'incidence sur l'état des résultats et sur les autres éléments du résultat étendu de la constatation des actifs et passifs réglementaires.

	2010			2009		
	Montants présentés	Incidence des actifs et passifs réglemen- taires	États financiers sans l'incidence des actifs et passifs réglemen- taires	Montants présentés	Incidence des actifs et passifs réglemen- taires	États financiers sans l'incidence des actifs et passifs réglemen- taires
(en millions de dollars)						
Revenus	5 375	(273)	5 102	5 613	(491)	5 122
Charges liées au combustible	908	30	938	991	(19)	972
Exploitation, maintenance et administration	2 903	(69)	2 834	2 882	(43)	2 839
Amortissement	698	(120)	578	760	(106)	654
Désactualisation des passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires	660	13	673	634	(3)	631
Rendement des fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	(668)	(168)	(836)	(683)	(119)	(802)
Impôt foncier et impôt sur le capital	77	(17)	60	86	(3)	83
Intérêts débiteurs, montant net	176	(1)	175	185	6	191
Charge (recouvrement) d'impôts	(60)	158	98	145	76	221
Autres éléments du résultat étendu	(45)	12	(33)	25	(10)	15

8. Dette à long terme

La dette à long terme est composée de ce qui suit :

(en millions de dollars)	2010	2009
Billets à payer à la SFIEO	3 865	3 675
Dette d'UMH Energy Partnership	198	197
Part de la dette sans recours d'une société en commandite	165	174
	4 228	4 046
Moins : tranche échéant à moins d'un an		
Billets à payer à la SFIEO	375	970
Dette d'UMH Energy Partnership	2	—
Part de la dette sans recours d'une société en commandite	8	8
	385	978
Dette à long terme	3 843	3 068

Les créances de premier rang confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir le paiement complet des montants qui leur sont dus, avant les porteurs des créances subordonnées. La SFIEO détient actuellement la totalité des créances de premier rang et des créances subordonnées en cours d'OPG.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les dates d'échéance au 31 décembre 2010 des billets à payer à la SFIEO sont comme suit :

Année d'échéance	Taux d'intérêt	Encours du capital (en millions de dollars)		Total
		Créances de premier rang	Créances subordonnées	
2011	6,65 %	–	375	375
2012	5,72 %	400	–	400
2015	3,43 %	500	–	500
2016	4,91 %	270	–	270
2017	5,35 %	900	–	900
2018	5,27 %	395	–	395
2019	5,44 %	365	–	365
2020	4,07 %	660	–	660
		3 490	375	3 865

Le financement par emprunt pour les projets du tunnel de Niagara, du PEC et de la centrale hydroélectrique Lac Seul est fourni par la SFIEO. Au 31 décembre 2010, le financement par emprunt pour ces projets, compris dans les billets à payer à la SFIEO, était comme suit :

(en millions de dollars)	Tunnel de Niagara	Portlands Energy Centre	Centrale hydro-électrique Lac Seul
Financement par emprunt au 31 décembre 2009	490	390	50
Nouveaux emprunts	200	–	–
Financement par emprunt au 31 décembre 2010	690	390	50

En septembre 2005, OPG a conclu une entente avec la SFIEO visant à obtenir un financement par emprunt pour le projet du tunnel de Niagara. Le financement, dont le montant a été modifié au troisième trimestre de 2010 pour passer de 1,0 milliard de dollars à un montant pouvant atteindre 1,6 milliard de dollars au cours de la durée du projet, prendra la forme de billets échéant après dix ans, qui seront émis trimestriellement afin d'acquitter les obligations relatives au projet. Les intérêts seront fixés, pour chaque billet émis au moment de l'avance, à un taux égal au taux en vigueur pour les obligations de référence de dix ans du gouvernement du Canada, majoré d'un différentiel de taux établi par la SFIEO, fondé sur un échantillon de taux du marché. Au 31 décembre 2010, OPG avait tiré 690 millions de dollars sur cette facilité, y compris de nouveaux emprunts de 200 millions de dollars en vertu de la facilité en 2010.

En décembre 2006, OPG a conclu une entente avec la SFIEO pour le financement de la dette des projets de la centrale hydroélectrique Lac Seul et du PEC. Un montant pouvant atteindre 50 millions de dollars était disponible pour le projet Lac Seul et un montant pouvant atteindre 400 millions de dollars était disponible pour le projet du PEC en vertu de chacune des facilités de crédit. Les facilités de crédit ont été utilisées selon les besoins pour financer les projets respectifs au cours de la période de construction. Le financement a pris la forme de billets échéant après dix ans dont les intérêts ont été fixés, pour chaque billet émis au moment de l'avance, à un taux égal au taux en vigueur pour les obligations de référence de dix ans du gouvernement du Canada, majoré d'un différentiel de taux établi par la SFIEO, fondé sur un échantillon de taux du marché. Les avances en vertu de ces facilités ont pris fin en 2009.

Au cours du premier trimestre de 2010, OPG a conclu une entente avec la SFIEO à l'égard d'une facilité de crédit de 970 millions de dollars pour refinancer les billets au fur et à mesure qu'ils s'échelonnent de janvier 2010 à décembre 2010. Le refinancement en vertu de cette entente totalisait 960 millions de dollars au 31 décembre 2010, ce qui comprend 500 millions de dollars de billets échéant après cinq ans à un taux d'intérêt moyen de 3,42 % et 460 millions de dollars de billets échéant après dix ans à un taux d'intérêt moyen de 4,54 %. Aucune autre avance ne peut être consentie en vertu de cette facilité.

Le financement du projet Upper Mattagami et Hound Chute a pris fin en mai 2009. Des billets de premier rang totalisant 200 millions de dollars ont été émis par UMH Energy Partnership, société en commandite créée par OPG et UMH Energy Inc., filiale en propriété exclusive d'OPG. Les coûts de transaction qui sont directement imputables à l'émission des billets de premier rang sont inclus dans

le coût après amortissement des billets. Les billets de premier rang ont un taux d'intérêt réel de 7,86 % et viennent à échéance en 2041. Ces billets sont garantis par les actifs du projet Upper Mattagami et Hound Chute. Ces billets sont assortis d'un droit de recours contre OPG jusqu'à ce que des conditions précises soient satisfaites après la construction. Les échéances contractuelles non actualisées sont comme suit :

(en millions de dollars)	Capital
2011	2
2012	3
2013	3
2014	3
2015	3
2016 et par la suite	186

La dette sans recours d'une société en commandite est garantie par une charge de premier rang sur les actifs de l'une des sociétés en commandite en coentreprise, la cession des comptes bancaires de la coentreprise et la cession des ententes relatives aux projets de la coentreprise. La quote-part d'OPG du total de l'actif s'établissait à 236 millions de dollars au 31 décembre 2010 (251 millions de dollars en 2009). Les remboursements de capital minimaux sur la dette sans recours d'une société en commandite pour les cinq prochaines années civiles vont de 9 millions de dollars à 14 millions de dollars par année. La quote-part d'OPG de la dette sans recours d'une société en commandite comprenait un billet à payer de 119 millions de dollars portant intérêt au taux de 6,9 %, soit un taux d'intérêt effectif de 7,0 %. Ce billet à payer est remboursable en versements trimestriels à compter du 31 mars 2006 jusqu'au 31 mars 2024. Le reste de la dette sans recours d'une société en commandite porte intérêt à des taux variables. Les taux d'intérêt de la dette à taux variable sont fixés selon des taux d'intérêt de référence, notamment le taux des acceptations bancaires et le taux interbancaire offert à Londres, majorés d'une marge. La coentreprise a conclu des opérations de couverture de taux d'intérêt de variable à fixe, afin de gérer les risques financiers découlant des variations des taux d'intérêt.

Les intérêts payés en 2010 se sont établis à 258 millions de dollars (252 millions de dollars en 2009), dont une tranche de 242 millions de dollars a trait aux intérêts payés sur la dette à long terme (237 millions de dollars en 2009). Les intérêts sur les billets à payer à la SFIEO sont payés semestriellement.

9. Facilités de crédit à court terme et intérêts débiteurs, montant net

OPG a une facilité de crédit bancaire confirmée renouvelable de 1 milliard de dollars, divisée en deux tranches : une tranche de 500 millions de dollars de 364 jours et une tranche pluriannuelle de 500 millions de dollars. En avril 2010, OPG a renouvelé la tranche de 364 jours et en a prolongé l'échéance au 18 mai 2011. La date d'échéance de la tranche pluriannuelle est le 20 mai 2013. Le total de la facilité de crédit continuera d'être principalement affecté au soutien des billets émis dans le cadre du programme de papier commercial d'OPG. Au 31 décembre 2010, aucun papier commercial n'était en cours (néant en 2009), et OPG n'avait pas d'autres emprunts en cours sur sa facilité de crédit bancaire.

Au deuxième trimestre de 2008, OPG a conclu une facilité de crédit bancaire confirmée renouvelable de cinq ans d'un montant de 100 millions de dollars pour financer le projet Upper Mattagami et Hound Chute. Au 31 décembre 2010, aucun montant n'était tiré sur cette facilité de crédit.

Au cours du troisième trimestre de 2010, Lower Mattagami Energy Limited Partnership a établi une facilité de crédit bancaire de 700 millions de dollars pour soutenir la première phase de construction du projet Lower Mattagami et a lancé un programme de papier commercial. Au 31 décembre 2010, 155 millions de dollars de papier commercial étaient émis dans le cadre de ce programme. Des ententes de financement à long terme sont en train d'être établies pour soutenir toutes les exigences du projet.

OPG a également des facilités de découvert non confirmées à court terme de 25 millions de dollars (25 millions de dollars en 2009) et des facilités de crédit non confirmées à court terme de 319 millions de dollars (275 millions de dollars en 2009) soutenant l'émission de lettres de crédit. OPG utilise des lettres de crédit aux fins du soutien des régimes de retraite complémentaires et à d'autres fins. Au 31 décembre 2010, il y avait un total de 281 millions de dollars de lettres de crédit émises (231 millions de dollars en 2009), qui comprenaient 254 millions de dollars liés aux régimes de retraite complémentaires (210 millions de dollars en 2009), 20 millions de dollars pour les fins générales du siège social (14 millions de dollars en 2009) et 7 millions de dollars liés à la construction et à l'exploitation du PEC (7 millions de dollars en 2009).

De plus, au 31 décembre 2010, la SGDN avait émis une lettre de crédit de 2 millions de dollars pour son régime de retraite complémentaire (1 million de dollars en 2009).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Le tableau qui suit présente un sommaire des intérêts débiteurs, montant net, pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 :

(en millions de dollars)	2010	2009
Intérêt sur la dette à long terme	244	240
Intérêt sur la dette à court terme	16	15
Intérêts créditeurs	(3)	(5)
Intérêts capitalisés	(76)	(57)
Intérêts appliqués aux actifs et aux passifs réglementaires	(5)	(8)
Intérêts débiteurs, montant net	176	185

10. Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires

Les passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires fondés sur la valeur actualisée sont composés de ce qui suit pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 :

(en millions de dollars)	2010	2009
Passif au titre des coûts de gestion du combustible nucléaire irradié	7 534	6 525
Passif au titre du déclassement de centrales nucléaires et de la gestion des déchets de faible activité et de moyenne activité	5 013	5 186
Passif au titre des coûts pour l'enlèvement d'immobilisations non nucléaires	157	148
Passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires	12 704	11 859

Les variations des passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 sont les suivantes :

(en millions de dollars)	2010	2009
Passifs au début de l'exercice	11 859	11 384
Augmentation des passifs en raison de la charge de désactualisation	673	631
Augmentation des passifs en raison des changements dans les hypothèses liées à la décision d'entreprendre la phase de définition de la remise en état de la centrale nucléaire Darlington	293	–
Augmentation des passifs en raison des charges variables liées à la gestion du combustible nucléaire irradié et des déchets nucléaires et des autres charges	56	42
Passifs réglés par les dépenses d'enlèvement d'immobilisations et de gestion des déchets	(181)	(189)
Variation des passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations non nucléaires	4	(9)
Passifs à la fin de l'exercice	12 704	11 859

Le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2010 comprenait 3 millions de dollars de trésorerie et équivalents de trésorerie affectés aux activités de gestion des déchets nucléaires (11 millions de dollars en 2009).

Les passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires se composent des coûts prévus à engager jusqu'à la date de fin des activités et de fermeture des centrales nucléaires et thermiques et d'autres installations, et par la suite. Des coûts seront engagés pour le déclassement, la démolition et l'évacuation des installations et du matériel, la décontamination et la remise en état des sites et la gestion courante et à long terme du combustible nucléaire irradié et des déchets de faible activité et de moyenne activité.

Le démantèlement d'une centrale nucléaire consiste à mettre la centrale en état d'arrêt sécuritaire pendant une période de fermeture nominale de 30 ans avant son démantèlement. Aux termes de l'entente de location conclue avec Bruce Power L.P., OPG continue d'être responsable des passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires relativement aux centrales nucléaires Bruce.

Les coûts suivants sont constatés à titre de passif :

- la valeur actualisée des coûts de déclassement des installations nucléaires et thermiques et d'autres installations à la fin de leur durée de vie utile;
- la valeur actualisée de la partie coût fixe des programmes de gestion des déchets nucléaires requis, d'après le volume total des déchets attendus sur la durée de vie estimative des centrales;
- la valeur actualisée de la partie coût variable des programmes de gestion des déchets nucléaires, compte tenu des volumes de déchets réels, engagé à ce jour.

L'établissement du montant à comptabiliser pour les coûts d'enlèvement d'immobilisations et de gestion des déchets nucléaires exige la formulation d'hypothèses importantes, car ces programmes s'échelonnent sur un bon nombre d'années. La mise à jour la plus récente des estimations relatives aux passifs liés à la gestion du combustible nucléaire irradié et du passif lié au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets de faible activité et de moyenne activité a été faite en date du 31 décembre 2006. Cette mise à jour s'est traduite par une augmentation des coûts estimatifs, surtout du fait de l'augmentation des quantités de combustible irradié et de déchets en raison de la prolongation de la durée de vie des centrales, des expériences récentes en matière de déclassement de réacteurs et des changements dans les indices économiques. L'augmentation a été en partie contrebalancée par l'incidence du report de la date de fin de vie de certaines centrales, ayant entraîné des dates de déclassement plus éloignées et la réduction de la valeur actualisée des coûts de déclassement. La variation de l'estimation des coûts a entraîné la mise à jour du plan de référence, le « plan de référence approuvé de 2006 », qui a été approuvé par la Province conformément aux termes de l'ONFA. La prochaine mise à jour de l'obligation au titre de l'enlèvement d'immobilisations nucléaires et de la gestion des déchets nucléaires aura lieu en 2011 et constituera la base du calcul de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations nucléaires en date du 31 décembre 2011.

Aux fins du calcul des passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires d'OPG, au 31 décembre 2010, et conformément aux hypothèses comptables actuelles sur la fin de vie, les fermetures de centrales nucléaires et thermiques devraient survenir au cours des 4 à 43 prochaines années. Les durées de vie pourraient changer selon les décisions prises relativement à leur prolongation. Le plan de référence approuvé de 2006 comprend les flux de trésorerie estimatifs liés au déclassement des centrales nucléaires pour une période d'environ 40 ans après la fermeture des centrales et jusqu'en 2065 pour ce qui est du stockage du combustible irradié dans un dépôt de déchets à long terme, suivi d'une surveillance pendant une longue période. Le montant non actualisé des flux de trésorerie estimatifs futurs associés aux passifs atteignait environ 27 milliards de dollars en dollars de 2010. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des passifs était de 5,75 % pour les passifs établis avant le 31 décembre 2006. L'augmentation des coûts estimatifs prévus dans le plan de référence approuvé de 2006 et les augmentations ultérieures de la valeur des flux de trésorerie non actualisés estimatifs attribuables aux passifs d'OPG liés à la gestion des déchets nucléaires et au déclassement sont actualisées au taux de 4,6 %. Les taux d'augmentation des coûts s'échelonnent de 1,8 % à 3,6 %.

En février 2010, OPG a annoncé sa décision d'entreprendre la phase de définition de la remise en état de la centrale nucléaire Darlington. Par conséquent, la durée de service de la centrale nucléaire Darlington, aux fins du calcul de l'amortissement, a été prolongée, faisant passer sa fin de vie de 2019 à 2051. L'approbation et la prolongation de la durée de service ont aussi eu une incidence sur les hypothèses relatives aux passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires d'OPG en raison surtout de l'accroissement des coûts associés aux grappes de combustible irradié additionnelles, compensé en partie par une baisse du passif lié au déclassement, résultant d'un changement dans les hypothèses relatives à la durée de service. L'augmentation nette des passifs était de 293 millions de dollars selon un taux d'actualisation de 4,8 %.

Les hypothèses importantes sur plusieurs facteurs techniques et opérationnels utilisés pour le calcul des charges à payer font l'objet d'examens périodiques. Toute modification de ces hypothèses, notamment les hypothèses sur le calendrier des programmes, les indicateurs financiers ou les technologies utilisées, pourrait avoir des répercussions importantes sur la valeur des charges à payer. Compte tenu de la durée de ces programmes et de l'évolution de la technologie utilisée dans la gestion des déchets nucléaires, il existe beaucoup d'incertitude quant à l'exactitude de la mesure des coûts de ces programmes, qui peuvent augmenter ou diminuer avec le temps.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

PASSIF AU TITRE DES COÛTS DE GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié représente les coûts de gestion des grappes de combustible nucléaire irradié hautement radioactives. En vertu de la *Loi fédérale sur les déchets de combustible nucléaire* (« LDCN ») adoptée en 2002, les propriétaires de déchets de combustible nucléaire au Canada doivent mettre sur pied une société de gestion des déchets nucléaires (« SGDN ») et établir un fonds en fiducie pour régler les coûts liés à la gestion du combustible irradié. Pour estimer son passif au titre des coûts de gestion du combustible nucléaire irradié, OPG a adopté une approche prudente conformément à la méthode de gestion adaptative progressive approuvée par le gouvernement du Canada, qui présume la mise en service d'un dépôt géologique en profondeur en 2035.

PASSIF AU TITRE DES COÛTS DE DÉCLASSEMENT DE CENTRALES NUCLÉAIRES ET DE GESTION DES DÉCHETS DE FAIBLE ACTIVITÉ ET DE MOYENNE ACTIVITÉ

Le passif au titre du déclasserement de centrales nucléaires et de la gestion des déchets de faible activité et de moyenne activité représente les coûts estimatifs qu'il faudra engager pour le déclasserement des centrales nucléaires à la fin de leur durée de vie utile ainsi que le coût de gestion des déchets de faible activité et de moyenne activité qui sont produits par les centrales nucléaires. Les principales hypothèses utilisées pour l'estimation des coûts futurs d'enlèvement d'immobilisations nucléaires incluent le déclasserement des centrales nucléaires selon un calendrier échelonné (les réacteurs seront mis en état d'arrêt sécuritaire pendant 30 ans avant leur démantèlement sur dix ans).

Les coûts de la gestion des déchets de faible activité et de moyenne activité sur leur cycle de vie comprennent les coûts du traitement et du stockage de ces déchets radioactifs pendant et après l'exploitation des centrales nucléaires ainsi que les coûts de leur évacuation définitive à long terme. Les hypothèses actuelles utilisées pour établir les coûts de gestion des déchets de faible activité et de moyenne activité à payer comprennent une installation d'évacuation des déchets de faible activité et de moyenne activité dont la mise en service est prévue pour 2018. Une entente a été conclue avec des municipalités locales afin de permettre à OPG d'aménager un dépôt géologique en profondeur destiné à la gestion à long terme des déchets de faible activité et de moyenne activité, adjacent à l'installation de gestion des déchets Western. Une évaluation environnementale fédérale relative à cette installation proposée est en cours.

PASSIF AU TITRE DES COÛTS POUR L'ENLÈVEMENT D'IMMOBILISATIONS NON NUCLÉAIRES

Le passif au titre des coûts pour l'enlèvement d'immobilisations non nucléaires repose sur des estimations de coûts formulées par des tiers à la lumière d'un examen approfondi des sites des centrales en exploitation et d'une évaluation des activités de nettoyage et de remise en état requises. Ce passif représente les coûts estimatifs de déclasserement des centrales thermiques au terme de leur durée de vie utile. Selon les estimations au 31 décembre 2010, ces centrales devraient être mises hors service entre 2014 et 2033.

Outre le passif de 99 millions de dollars pour les sites en exploitation, OPG a inscrit un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations de 58 millions de dollars relativement aux coûts de déclasserement de centrales ayant fait l'objet d'un désinvestissement ou qui ne sont plus utilisées et aux coûts de remise en état des lieux pour ces centrales.

OPG n'a aucune obligation légale à l'égard du déclasserement de ses installations hydroélectriques, et les coûts pour ce type d'installations ne peuvent pas faire l'objet d'une estimation raisonnable étant donné leur longue durée de vie utile. Compte tenu des efforts déployés pour la maintenance ou la reconstruction, il est présumé que les structures de contrôle des eaux seront utilisées dans un avenir prévisible. Donc, OPG n'a constaté aucun passif lié au déclasserement de ses installations hydroélectriques.

ONTARIO NUCLEAR FUNDS AGREEMENT

OPG met de côté des fonds, détenus dans des comptes de garde et en fiducie distincts, qui seront investis spécifiquement en vue du règlement de ses passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires, conformément à l'ONFA et à la LDCN. OPG supervise la gestion des placements des Fonds nucléaires conjointement avec la Province. Les actifs des Fonds nucléaires sont détenus dans des comptes de garde par des tiers qui sont distincts du reste des actifs d'OPG.

Le Fonds de déclasserement a été établi pour financer les coûts futurs d'enlèvement d'immobilisations nucléaires et de gestion des déchets nucléaires de faible activité et de moyenne activité à long terme ainsi qu'une tranche des frais de stockage du combustible irradié après la durée de vie de la centrale. Aux 31 décembre 2010 et 2009, le Fonds de déclasserement affichait une insuffisance de capitalisation. OPG assume le risque et le passif relativement à l'accroissement des coûts estimatifs ainsi qu'aux produits tirés des placements du Fonds de déclasserement.

Le Fonds pour combustible irradié a été créé pour financer les coûts futurs de la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire irradié. OPG assume le risque et le passif relativement à l'accroissement des coûts de gestion des déchets de combustible irradié, sous réserve des seuils de passif progressifs précisés dans l'ONFA, qui limitent son risque financier total à environ 11,2 milliards de dollars, en dollars du 31 décembre 2010, compte tenu des projections de 2,23 millions de grappes relatives aux grappes de combustible irradié établies selon les durées de vie des centrales figurant dans le plan de référence financier initial. Les seuils de passif progressifs ne s'appliquent pas aux grappes de combustible irradié additionnelles excédant les 2,23 millions de grappes prévues dans le plan de référence approuvé de 2006.

OPG fait des versements trimestriels au Fonds pour combustible irradié au cours de la durée de vie de ses centrales nucléaires, comme il est précisé dans l'ONFA. Le financement requis pour 2010 aux termes de l'ONFA était de 264 millions de dollars, y compris une cotisation à la fiducie en vertu de la LDCN de l'Ontario (la « Fiducie ») de 136 millions de dollars. Une cotisation de 147 millions de dollars est incluse dans le financement de 2010 pour les grappes futures dépassant le seuil de 2,23 millions de grappes. En vertu de l'actuel plan de référence aux termes de l'ONFA, OPG est tenue de cotiser des montants annuels au Fonds pour combustible irradié, allant de 94 millions de dollars à 250 millions de dollars par année au cours des années 2011 à 2015 (note 16).

La LDCN est entrée en vigueur en novembre 2002. Conformément à la LDCN, OPG a constitué la Fiducie en novembre 2002 et a effectué un dépôt initial de 500 millions de dollars dans la Fiducie. En vertu de la LDCN, OPG était tenue de verser une cotisation annuelle de 100 millions de dollars à la Fiducie jusqu'à ce que la formule de financement proposée par la SGDN à l'égard des frais financiers futurs de mise en œuvre de l'approche de gestion adaptative progressive ait été approuvée par le ministère des Ressources naturelles. En 2009, cette formule de financement a été approuvée, exigeant d'OPG qu'elle rajuste sa cotisation de 2008 en la haussant de 25 millions de dollars en plus de faire une cotisation de 128 millions de dollars pour 2009. La cotisation pour 2011 est de 139 millions de dollars. La Fiducie fait partie du Fonds pour combustible irradié, et les cotisations à la Fiducie, comme l'exige la LDCN, sont appliquées aux obligations de paiement d'OPG aux termes de l'ONFA.

Comme l'exigent les modalités de l'ONFA, la Province a fourni depuis 2003 une garantie provinciale à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (« CCSN »), pour le compte d'OPG. En vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (Canada), OPG doit s'assurer qu'il y aura suffisamment de fonds disponibles pour régler les passifs actuels liés au déclassement des centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. La garantie provinciale comble tout manque à gagner entre les passifs à long terme et la valeur de marché actualisée du Fonds pour combustible irradié et du Fonds de déclassement. OPG verse à la Province une commission de garantie annuelle de 0,5 % du montant garanti par la Province. En décembre 2009, la CCSN a approuvé une hausse du montant de la garantie provinciale, la portant à 1 545 millions de dollars avec prise d'effet le 1^{er} mars 2010. La valeur de cette garantie provinciale sera en vigueur jusqu'à la fin de 2012, lorsque le prochain plan de référence pour la CCSN devra être soumis. La hausse résulte principalement des pertes de valeur de marché qu'ont connues les Fonds nucléaires en 2008. En 2010, OPG a payé une commission de garantie de 7 millions de dollars selon des montants de garantie provinciale de 760 millions de dollars et de 1 545 millions de dollars respectivement pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 28 février 2010 et celle du 1^{er} mars 2010 au 31 décembre 2010.

Conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », du *Manuel de l'ICCA*, les placements dans les Fonds nucléaires et les montants correspondants dus à la Province sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes réalisés et latents sont constatés dans les états financiers consolidés d'OPG.

Fonds de déclassement

À l'expiration de l'ONFA, la Province a droit à tout excédent de capitalisation du Fonds de déclassement, défini comme l'écart positif entre la juste valeur de marché des actifs du Fonds de déclassement et les coûts d'achèvement estimatifs d'après le plus récent plan de référence approuvé, en vertu de l'ONFA. Lorsque le Fonds de déclassement est surcapitalisé, OPG limite le bénéfice qu'elle constate dans ses états financiers consolidés en imputant une charge au Fonds de déclassement et en inscrivant un montant correspondant à payer à la Province, de sorte que le solde du Fonds de déclassement soit égal au coût estimatif du passif selon le plus récent plan de référence approuvé. Le montant à payer à la Province pourrait être réduit au cours de périodes ultérieures si le rendement du Fonds de déclassement est en deçà de la cible de rendement, ou si un nouveau plan de référence en vertu de l'ONFA était approuvé avec un passif estimatif de déclassement plus élevé. Si le Fonds de déclassement est sous-capitalisé, son rendement reflète le rendement réel du Fonds selon la valeur de marché des actifs.

Parce que la Province a droit à tout excédent de capitalisation du Fonds de déclassement à l'expiration de l'ONFA, OPG limite le rendement du Fonds de déclassement à 5,15 %, soit le taux de croissance du passif lié aux coûts d'achèvement estimatifs, tant et aussi longtemps que le Fonds de déclassement est surcapitalisé.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

La valeur des actifs du Fonds de déclassement, selon la comptabilisation à la juste valeur, était de 5 267 millions de dollars au 31 décembre 2010, soit un montant inférieur au passif selon le plan de référence approuvé pour 2006 en vertu de l'ONFA. Au 31 décembre 2009, la valeur des actifs du Fonds de déclassement s'établissait à 4 876 millions de dollars, selon la comptabilisation à la juste valeur, soit un montant inférieur au passif d'après le plan de référence approuvé pour 2006 aux termes de l'ONFA. En vertu de l'ONFA, si une surcapitalisation du Fonds de déclassement faisait en sorte que les passifs, comme définis dans le plus récent plan de référence approuvé en vertu de l'ONFA, étaient capitalisés à au moins 120 %, OPG pourrait établir qu'un montant, jusqu'à concurrence de la moitié de l'excédent dépassant ce niveau de capitalisation de 120 %, soit considéré comme une cotisation au Fonds pour combustible irradié, auquel cas la SFIEO aurait droit à une distribution d'un montant équivalent. Étant donné qu'OPG assume les risques associés à l'accroissement des coûts liés au passif et aux rendements des placements dans le Fonds de déclassement, des cotisations futures au Fonds de déclassement pourraient être nécessaires si le fonds n'était pas suffisamment capitalisé au moment de la prochaine analyse du plan de référence à l'égard du passif.

Les placements du Fonds de déclassement forment un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe qui sont investis au sein de plusieurs marchés géographiques. Les Fonds nucléaires sont investis pour financer les besoins du passif à long terme et, de cette manière, la composition de l'actif du portefeuille est structurée de sorte qu'il puisse dégager le rendement requis à long terme. Même si la valeur de marché fluctuera à court terme, la gestion du rendement à long terme des Fonds nucléaires demeure le principal objectif.

Fonds pour combustible irradié

En vertu de l'ONFA, la Province garantit à OPG un rendement annuel de 3,25 % du Fonds pour combustible irradié plus la variation de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario relativement à la capitalisation liée aux premiers 2,23 millions de grappes de combustible irradié (« rendement garanti »). OPG comptabilise le rendement garanti du Fonds pour combustible irradié et l'inclut dans ses résultats à titre de rendement des fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires. La différence entre le rendement garanti du Fonds pour combustible irradié et le rendement réel du marché, selon la juste valeur des actifs du Fonds pour combustible irradié, qui comprend les rendements réalisés et latents, est comptabilisée en tant que montant à payer à la Province ou à recevoir de celle-ci. Le montant à payer à la Province ou à recevoir de celle-ci représente le montant qu'OPG paierait à la Province ou recevrait de la Province si le rendement garanti devait être réglé à la date du bilan. Dans le cadre de ses cotisations régulières au Fonds pour combustible irradié, OPG a été tenue d'affecter 147 millions de dollars de sa cotisation pour 2010 à son passif lié aux grappes de combustible futures dépassant le seuil de 2,23 millions. Comme le prescrit l'ONFA, le rendement lié aux cotisations d'OPG pour les grappes de combustibles additionnelles ne croît pas au taux de rendement garanti de la Province, mais suit plutôt le rendement du Fonds pour combustible irradié, en fonction des variations de la valeur de marché des actifs.

Au 31 décembre 2010, la valeur des actifs du Fonds pour combustible irradié s'établissait à 5 979 millions de dollars selon la comptabilisation à la juste valeur. La valeur du Fonds pour combustible irradié comprenait un montant à payer à la Province de 219 millions de dollars relativement à l'ajustement du rendement garanti. Au 31 décembre 2009, la valeur des actifs du Fonds pour combustible irradié s'établissait à 5 370 millions de dollars, y compris un montant à payer à la Province de 33 millions de dollars lié à l'ajustement du rendement garanti.

En vertu de l'ONFA, la Province a droit à tout excédent du Fonds pour combustible irradié, sous réserve d'un coefficient de capitalisation minimal de 110 % comparativement à la valeur des passifs connexes.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, les fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires consistaient en ce qui suit :

(en millions de dollars)	Juste valeur	
	2010	2009
Fonds de déclassement	5 267	4 876
Fonds pour combustible irradié ¹	6 198	5 403
Montant à payer à la Province – Fonds pour combustible irradié	(219)	(33)
	5 979	5 370
	11 246	10 246

¹ Au 31 décembre 2010, la Fiducie en vertu de la LDCN de l'Ontario représentait 1 949 millions de dollars du Fonds pour combustible irradié selon la comptabilisation à la juste valeur (1 693 millions de dollars en 2009).

La juste valeur des titres investis dans les Fonds nucléaires, qui comprennent le Fonds pour combustible irradié et le Fonds de déclassement, était comme suit aux 31 décembre 2010 et 2009 :

(en millions de dollars)	Juste valeur	
	2010	2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	581	463
Placements non traditionnels	61	–
Fonds groupés	1 835	1 497
Titres de capitaux propres négociables	5 226	4 699
Titres à revenu fixe	3 735	3 596
Dérivés	3	–
Débiteurs/créditeurs, montant net	29	30
Frais d'administration à payer	(5)	(6)
	11 465	10 279
Montant à payer à la Province – Fonds pour combustible irradié	(219)	(33)
	11 246	10 246

Les obligations et les débetures détenues dans le Fonds pour combustible irradié et dans le Fonds de déclassement aux 31 décembre 2010 et 2009 viennent à échéance comme suit :

(en millions de dollars)	Juste valeur	
	2010	2009
De 1 an à 5 ans	1 135	1 276
De 5 à 10 ans	1 092	857
Plus de 10 ans	1 508	1 463
Total des titres de créance non échus	3 735	3 596
Rendement moyen	3,4 %	3,7 %

La variation des Fonds nucléaires pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 est comme suit :

(en millions de dollars)	Juste valeur	
	2010	2009
Fonds de déclassement au début de l'exercice	4 876	4 325
Augmentation du Fonds en raison du rendement des placements	465	631
Diminution du Fonds en raison du remboursement des dépenses	(74)	(80)
Fonds de déclassement à la fin de l'exercice	5 267	4 876
Fonds pour combustible irradié au début de l'exercice	5 370	4 884
Augmentation du Fonds en raison des cotisations versées	264	339
Augmentation du Fonds en raison du rendement des placements	557	664
Diminution du Fonds en raison du remboursement des dépenses	(26)	(24)
Augmentation du montant à payer à la Province	(186)	(493)
Fonds pour combustible irradié à la fin de l'exercice	5 979	5 370

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Le rendement des Fonds nucléaires au cours de 2010 et de 2009 a été en partie atténué par l'incidence du compte d'écarts des revenus nets de location des centrales Bruce établi par la CEO dans sa décision de 2008. Le rendement des Fonds nucléaires pour 2010 et 2009 s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2010	2009
Fonds de déclassement	465	631
Fonds pour combustible irradié	371	171
Compte d'écarts des revenus nets de location des centrales Bruce (note 7)	(168)	(119)
Total du rendement	668	683

11. Impôts sur les bénéfices

OPG suit la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts de tous ses secteurs d'activité et comptabilise un actif ou un passif réglementaire compensatoire pour les impôts futurs qui devraient être recouverts ou remboursés à même les tarifs réglementés futurs facturés à la clientèle.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, OPG a enregistré une augmentation de 119 millions de dollars du passif d'impôts futurs pour tenir compte des impôts futurs qui devraient être récupérés ou remboursés à même les tarifs réglementés futurs facturés à la clientèle. Puisque ces impôts futurs devraient être récupérés à même les tarifs réglementés futurs, OPG a comptabilisé une augmentation correspondante de l'actif réglementaire au titre des impôts futurs. En conséquence, les impôts futurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 n'ont pas été touchés. L'augmentation de 119 millions de dollars du passif d'impôts futurs relatif aux activités à tarifs réglementés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 comprend un montant de 24 millions de dollars lié à la hausse de l'actif réglementaire au titre des impôts futurs.

Le tableau suivant résume les passifs d'impôts futurs comptabilisés pour les activités à tarifs réglementés :

(en millions de dollars)	2010	2009
1^{er} janvier :		
Passifs d'impôts futurs sur les écarts temporaires liés aux activités à tarifs réglementés	452	340
Passifs d'impôts futurs découlant des actifs réglementaires au titre des impôts futurs	140	126
	592	466
Variations au cours de l'exercice :		
Augmentation des passifs d'impôts futurs sur les écarts temporaires liés aux activités à tarifs réglementés	95	112
Augmentation des passifs d'impôts futurs découlant des actifs réglementaires au titre des impôts futurs	24	14
Solde aux 31 décembre	711	592

Le rapprochement du taux d'imposition effectif et du taux prévu par la loi se présente comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2010	2009
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	589	768
Taux d'imposition fédéral et provincial combiné prévu par la loi, y compris la surtaxe	31,0 %	33,0 %
Taux prévu par la loi appliqué au bénéfice comptable	183	253
(Diminution) augmentation des impôts sur les bénéfices résultant des éléments suivants :		
Composante impôts sur les bénéfices du compte d'écarts des revenus nets de location des centrales de Bruce	(21)	36
Taux d'imposition futur plus élevé (moindre) sur les écarts temporaires	17	(16)
Éléments non imposables de bénéfice	(6)	1
Changement dans les positions fiscales	(96)	(6)
Variations du taux d'imposition futur	–	3
Compte d'écarts des impôts sur les bénéfices et autres impôts et taxes	(6)	4
Actif réglementaire au titre des impôts futurs	(131)	(130)
	(243)	(108)
Charge (recouvrement) d'impôts	(60)	145
Taux d'imposition effectif	(10,2) %	18,9 %

Au cours du deuxième trimestre de 2010, toutes les questions fiscales en suspens liées au contrôle fiscal de certaines années antérieures ont été résolues. Par conséquent, OPG a réduit son passif d'impôts de 102 millions de dollars. Du montant total de la réduction du passif, 96 millions de dollars ont été déduits de la charge d'impôts et les 6 millions de dollars restants ont été déduits des charges d'exploitation, de maintenance et d'administration.

Le compte d'écarts des revenus nets de location des centrales Bruce et le compte d'écarts des impôts sur les bénéfices et autres impôts et taxes, autorisés par la CEO avec prise d'effet le 1^{er} avril 2008, sont expliqués dans la note 7 des présents états financiers consolidés.

Les composantes importantes de la charge (du recouvrement) d'impôts sont présentées dans le tableau qui suit :

(en millions de dollars)	2010	2009
(Recouvrement) charge d'impôts de l'exercice :		
Impôts exigibles	35	53
Changement dans la position fiscale	(96)	(6)
Compte d'écarts des impôts sur les bénéfices et autres impôts et taxes	(6)	4
	(67)	51
Charge d'impôts futurs :		
Variation des écarts temporaires	159	185
Changements du taux d'imposition futur	–	3
Composante impôts sur les bénéfices du compte d'écarts des revenus nets de location des centrales Bruce	(21)	36
Actif réglementaire au titre des impôts futurs	(131)	(130)
	7	94
Charge (recouvrement) d'impôts	(60)	145

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les incidences fiscales des écarts temporaires donnant lieu à des actifs et des passifs d'impôts futurs aux 31 décembre 2010 et 2009 sont présentées dans le tableau qui suit :

(en millions de dollars)	2010	2009
Actifs d'impôts futurs :		
Passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires	3 169	2 968
Autres passifs et actifs	777	656
Impôt minimum futur de l'Ontario à recouvrer	30	12
	3 976	3 636
Passifs d'impôts futurs :		
Immobilisations	(1 160)	(1 078)
Fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	(2 813)	(2 567)
Autres passifs et actifs	(728)	(573)
	(4 701)	(4 218)
Passifs d'impôts futurs nets	(725)	(582)
Représentés par :		
Tranche à court terme – actif	73	51
Tranche à long terme – passif	(798)	(633)
	(725)	(582)

Le montant des impôts sur les bénéfices payés pour 2010 s'est établi à 44 millions de dollars (192 millions de dollars pour 2009).

12. Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite

Les obligations au titre des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite et les actifs de la caisse de retraite sont évalués au 31 décembre 2010. Des détails sur les obligations d'OPG au titre des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite, des actifs de la caisse de retraite et des coûts sont présentés dans les tableaux qui suivent :

	Régimes de retraite agréés et régimes de retraite complémentaires		Avantages complémentaires de retraite	
	2010	2009	2010	2009
Hypothèses moyennes pondérées – obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation des prestations futures	5,80 %	6,80 %	5,67 %	6,69 %
Taux d'indexation de la grille salariale	3,00 %	3,00 %	–	–
Taux d'indexation du coût de la vie jusqu'au versement des prestations de retraite	2,00 %	2,00 %	–	–
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	–	–	6,53 %	6,61 %
Taux tendanciel prévu du coût des soins de santé	–	–	4,69 %	4,70 %
Année d'atteinte du taux prévu	–	–	2030	2030
Taux d'augmentation des prestations d'invalidité	–	–	2,00 %	2,00 %

	Régimes de retraite agréés et régimes de retraite complémentaires		Avantages complémentaires de retraite	
	2010	2009	2010	2009
Hypothèses moyennes pondérées – coût de l'exercice				
Rendement prévu des actifs des régimes, déduction faite des charges	7,00 %	7,00 %	–	–
Taux d'actualisation des prestations futures	6,80 %	7,50 %	6,69 %	7,46 %
Taux d'indexation de la grille salariale	3,00 %	3,00 %	–	–
Taux d'indexation du coût de la vie jusqu'au versement des prestations de retraite	2,00 %	2,00 %	–	–
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	–	–	6,62 %	6,58 %
Taux tendanciel prévu du coût des soins de santé	–	–	4,69 %	4,70 %
Année d'atteinte du taux prévu	–	–	2030	2018
Taux d'augmentation des prestations d'invalidité	–	–	2,00 %	2,00 %
Durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs (années)	12	12	11	11

	Régimes de retraite agréés		Régimes de retraite complémentaires		Avantages complémentaires de retraite	
(en millions de dollars)	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Variation des actifs des régimes						
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	8 216	7 254	–	–	–	–
Cotisations patronales	272	271	5	7	77	74
Cotisations salariales	80	86	–	–	–	–
Rendement réel des actifs des régimes déduction faite des charges	973	1 051	–	–	–	–
Règlement	(10)	–	–	–	–	–
Versements de prestations	(413)	(446)	(5)	(7)	(77)	(74)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	9 118	8 216	–	–	–	–
Variation de l'obligation au titre des prestations projetées						
Obligation au titre des prestations projetées au début de l'exercice	8 610	7 440	179	142	1 910	1 591
Coût des services rendus au cours de l'exercice de l'employeur	160	120	6	5	52	40
Cotisations salariales	80	86	–	–	–	–
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations projetées	583	554	12	11	128	118
Versements de prestations	(413)	(446)	(5)	(7)	(77)	(74)
Règlement	(10)	–	–	–	(2)	–
Coûts des services passés	–	–	–	–	–	8
Perte actuarielle nette	1 365	856	27	28	330	227
Obligation au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	10 375	8 610	219	179	2 341	1 910
Situation de capitalisation – déficit à la fin de l'exercice	(1 257)	(394)	(219)	(179)	(2 341)	(1 910)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les actifs qui constituent la caisse de retraite regroupent trois grandes catégories de placements. De plus, les placements en actions comprennent des actions canadiennes, américaines et autres que nord-américaines. La caisse est également constituée d'un petit portefeuille immobilier représentant moins que 1 % des actifs de la caisse de retraite.

	2010	2009
Catégories de placements dans la caisse des régimes de retraite agréés		
Actions	60 %	62 %
Titres à revenu fixe	35 %	34 %
Encaisse et placements à court terme	5 %	4 %
Total	100 %	100 %

Selon l'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite agréé d'OPG, en date du 1^{er} janvier 2008, il existait un passif non capitalisé de 239 millions de dollars selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et une insuffisance de 2 846 millions de dollars en cas de liquidation. Selon la précédente évaluation actuarielle en date du 1^{er} janvier 2005, il existait un passif non capitalisé de 465 millions de dollars selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et une insuffisance de 1 979 millions de dollars en cas de liquidation. Le déficit présenté dans la prochaine évaluation actuarielle, qui doit être en date du 1^{er} janvier 2011 au plus tard, pourrait être considérablement différent.

Selon l'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite agréé de la SGDN, en date du 1^{er} janvier 2010, il existait un excédent de 4 millions de dollars selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et une insuffisance de 5 millions de dollars en cas de liquidation. Selon l'évaluation actuarielle initiale produite pour le régime de retraite agréé de la SGDN, en date du 1^{er} janvier 2009, il y avait un excédent de 2 millions de dollars selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et une insuffisance de 4 millions de dollars en cas de liquidation. La prochaine évaluation actuarielle devra être en date du 1^{er} janvier 2011 au plus tard.

Les régimes de retraite complémentaires ne sont pas capitalisés, mais ils sont garantis au moyen de lettres de crédit totalisant 256 millions de dollars (211 millions de dollars en 2009).

	Régimes de retraite agréés		Régimes de retraite complémentaires		Avantages complémentaires de retraite	
(en millions de dollars)	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Rapprochement de la situation de capitalisation et de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées						
Situation de capitalisation – déficit à la fin de l'exercice	(1 257)	(394)	(219)	(179)	(2 341)	(1 910)
Perte actuarielle nette non amortie	2 393	1 365	51	25	487	157
Coûts des services passés non amortis	10	28	–	1	17	19
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	1 146	999	(168)	(153)	(1 837)	(1 734)
Tranche à court terme	–	–	(8)	(7)	(89)	(84)
Tranche à long terme	1 146	999	(160)	(146)	(1 748)	(1 650)

(en millions de dollars)	Régimes de retraite agréés		Régimes de retraite complémentaires		Avantages complémentaires de retraite	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Composantes de la charge constatée						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	160	120	6	5	52	40
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations projetées	583	554	12	11	128	118
Rendement prévu des actifs des régimes, déduction faite des charges	(636)	(623)	–	–	–	–
Règlement	–	–	–	–	(2)	–
Amortissement des coûts des services passés	18	18	1	1	2	5
Amortissement de la perte actuarielle nette	–	–	1	–	–	–
Charge constatée	125	69	20	17	180	163

(en millions de dollars)	Régimes de retraite agréés		Régimes de retraite complémentaires		Avantages complémentaires de retraite	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Composantes de la charge engagée et constatée						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	160	120	6	5	52	40
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations projetées	583	554	12	11	128	118
Rendement réel des actifs des régimes, déduction faite des charges	(973)	(1 051)	–	–	–	–
Gain lié au règlement	–	–	–	–	(2)	–
Coûts des services passés	–	–	–	–	–	8
Perte actuarielle nette	1 365	856	27	28	330	227
Charge constatée au cours de l'exercice	1 135	479	45	44	508	393
Écarts entre les coûts engagés et les coûts constatés relativement à ce qui suit :						
Rendement réel des actifs des régimes, déduction faite des charges	337	428	–	–	–	–
Coûts des services passés	18	18	1	1	2	(3)
Perte actuarielle nette	(1 365)	(856)	(26)	(28)	(330)	(227)
Charge constatée	125	69	20	17	180	163

Une augmentation ou une diminution de 1,0 % du taux tendanciel du coût des soins de santé entraînerait respectivement une augmentation des composantes services et intérêts du coût constaté de 30 millions de dollars au titre des avantages complémentaires de retraite pour 2010 (24 millions de dollars pour 2009) ou une diminution des composantes services et intérêts du coût constaté de 23 millions de dollars au titre des avantages complémentaires de retraite pour 2010 (19 millions de dollars pour 2009). Une augmentation ou une diminution de 1,0 % du taux tendanciel du coût des soins de santé entraînerait une augmentation de 394 millions de dollars de l'obligation au titre des prestations projetées au 31 décembre 2010 pour les avantages complémentaires de retraite (270 millions de dollars pour 2009) ou une diminution de 307 millions de dollars de l'obligation au titre des prestations projetées au 31 décembre 2010 pour les avantages complémentaires de retraite (217 millions de dollars en 2009).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

13. Instruments financiers

Le comité de surveillance des risques aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui concerne l'identification et la gestion des principaux risques pour la Société. Les activités de gestion des risques sont coordonnées par un groupe centralisé de gestion des risques, dirigé par le responsable de la gestion des risques. Les risques qui empêcheraient les unités fonctionnelles d'atteindre les objectifs du plan d'affaires sont établis au niveau de chacune des unités. La haute direction établit les limites de risque pour les activités de financement, d'approvisionnement et de négociation de la Société et s'assure que des politiques et processus de gestion des risques efficaces sont en place pour assurer la conformité à ces limites afin de maintenir un bon équilibre entre le risque et le rendement. Le processus de gestion des risques d'OPG vise à évaluer, sur une base continue, l'efficacité des activités d'atténuation pour les principaux risques relevés. Les résultats de l'évaluation sont communiqués chaque trimestre au comité de surveillance des risques.

OPG est exposée aux fluctuations des prix de l'électricité associées à un marché au comptant de l'électricité de gros en Ontario, à la variation des taux d'intérêt et aux fluctuations du change qui ont une incidence sur ses actifs, ses passifs et ses opérations prévues. Des instruments dérivés choisis sont utilisés pour atténuer ces risques. Les dérivés sont utilisés à titre d'instruments de couverture, de même qu'à des fins de transaction.

Le tableau qui suit présente un sommaire des instruments financiers d'OPG au 31 décembre 2010 :

Instruments financiers ¹ (en millions de dollars)	Catégorie désignée	Juste valeur	
		2010	2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus jusqu'à leur échéance	280	71
Placements à long terme ²	Détenus à des fins de transaction	–	36
Fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	Détenus à des fins de transaction	11 246	10 246
Dettes à long terme (y compris la tranche échéant à moins d'un an)	Autres que détenus à des fins de transaction	(4 256)	(4 021)
Dérivé incorporé dans le contrat de location des centrales Bruce	Détenus à des fins de transaction	(163)	(118)
Autres instruments dérivés sur marchandises inclus dans les débiteurs à court et à long terme ³	Détenus à des fins de transaction	3	7
Autres instruments dérivés sur marchandises inclus dans les créditeurs à court et à long terme ³	Détenus à des fins de transaction	–	(6)

¹ La valeur comptable des autres instruments financiers inclus dans les débiteurs et les créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers.

² Excluent des placements de 30 millions de dollars détenus par la filiale en propriété exclusive de la Société, OPGV, qui sont comptabilisés à leur juste valeur selon la NOC-18.

³ Instruments dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture.

RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations selon les modalités d'un instrument financier. Pour gérer le risque de crédit, la Société conclut des opérations avec des contreparties solvables, limite le montant de l'exposition à chaque contrepartie, lorsqu'il est possible de le faire, et surveille la situation financière des contreparties.

Le tableau qui suit donne des informations sur le risque de crédit associé aux activités de transaction et de négociation de l'électricité au 31 décembre 2010 :

Notation de crédit ¹	Nombre de contreparties ²	Risque possible pour les contreparties les plus importantes		
		Risque possible ³	Nombre de contreparties	Risque de contrepartie
		(en millions de dollars)		(en millions de dollars)
Qualité supérieure	24	26	4	18

¹ Les notes sont le résultat de l'analyse d'OPG qui s'appuie sur les analyses disponibles des agences de notation externes, le cas échéant, de même que sur le soutien au crédit explicite fourni par les garanties et les lettres de crédit ou autres sûretés fournies.

² Les contreparties d'OPG sont définies par chaque accord global.

³ Le risque possible est l'appréciation par OPG du risque maximal sur la durée de vie de chaque opération selon un intervalle de confiance de 95 %.

La majeure partie des revenus d'OPG provient des ventes sur le marché au comptant administré par la SIERE. L'exposition nette au risque de crédit découlant de la SIERE des créances titrisées conservées au 31 décembre 2010 était de 127 millions de dollars (note 5). Bien que l'exposition au risque de crédit découlant de la SIERE représente une tranche importante des débiteurs d'OPG, la direction de la Société accepte ce risque en raison du rôle de premier plan joué par la SIERE sur le marché de l'électricité de l'Ontario. L'exposition des débiteurs restants découle d'un groupe diversifié de contreparties dont la qualité est habituellement élevée. Au 31 décembre 2010, la provision pour créances douteuses d'OPG était inférieure à 1 million de dollars.

OPG conclut aussi des opérations financières avec des institutions financières comportant des notes élevées afin de couvrir les expositions au risque de taux d'intérêt et de change. Au 31 décembre 2010, l'exposition potentielle au risque de crédit découlant de ces contreparties était de moins d'environ 10 millions de dollars. Les autres expositions au risque de crédit comprennent le placement d'encaisse excédentaire.

Placements

La Société atténue son exposition au risque de crédit en investissant dans des titres relativement liquides (c'est-à-dire, dans des circonstances habituelles, qui peuvent être liquidés dans un délai d'un mois) et qui sont notés par une agence de notation du crédit reconnue en fonction de normes de qualité de placement minimales. En ce qui a trait aux contrats dérivés, la Société atténue son exposition au risque de crédit en concluant des opérations avec des contreparties dont la qualité du crédit est élevée.

Garanties

Dans le cours normal des affaires, OPG et certaines de ses filiales et coentreprises concluent diverses ententes fournissant des garanties financières à des tiers au nom de certaines filiales et coentreprises. Ces ententes prévoient des garanties, des lettres de crédit de soutien et des cautionnements.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations des prix du marché, comme les taux de change, les taux d'intérêt, les prix de l'électricité et les cours boursiers, auront une incidence sur le bénéfice d'OPG ou sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. La gestion du risque de marché a pour but de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement sur le risque.

La Société gère son exposition au risque de marché à l'aide de contrats à terme et de divers produits dérivés dans le cours normal des affaires. Toutes ces opérations sont conclues dans les limites des directives établies par le comité directeur de gestion des risques.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Risque de change

Le risque de change d'OPG est attribuable à deux facteurs principaux : les opérations libellées en dollars américains comme l'achat de combustibles, et l'influence des prix des marchandises libellés en dollars américains sur les prix du marché au comptant de l'électricité de l'Ontario. OPG conclut des contrats de change au comptant ou des contrats à terme avec d'importantes institutions financières afin de gérer l'exposition de la Société à la fluctuation des devises.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur des actifs et passifs d'OPG respectivement diminue ou augmente en raison d'une variation des taux d'intérêt connexes. OPG juge que le risque de taux d'intérêt lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux emprunts à court terme est peu élevé en raison de la nature à court terme de ces éléments. La variation des taux d'intérêt n'a actuellement pas d'incidence importante sur les intérêts débiteurs de la Société puisque les emprunts à long terme portent intérêt à taux fixe.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts à long terme qui devraient être émis dans le futur. La Société gère l'exposition à la variation des taux d'intérêt du marché sur les emprunts à long terme prévus en concluant des contrats différés sur taux d'intérêt et des swaps variable-fixe.

Risque de prix de l'électricité

Pour la Société, le risque de prix de l'électricité est la possibilité de variations négatives du prix de marché de l'électricité. L'exposition au risque de prix de l'électricité est atténuée au moyen de tarifs réglementés et d'autres ententes contractuelles pour une tranche importante des activités d'OPG. Afin de gérer ce risque, la Société tente de maintenir un équilibre entre le risque de prix des marchandises inhérent à sa production d'électricité et les contrats de vente à terme d'électricité dans la mesure où la liquidité de négociation dans le marché de l'électricité permet de le faire du point de vue économique.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'analyse de sensibilité pour des expositions au risque de marché importantes non réglées découlant des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2010, toutes les autres variables demeurant constantes. Ce tableau démontre comment le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu, avant impôts, auraient été touchés à cette date par des changements de la variable de risque pertinente qui auraient pu raisonnablement survenir au cours de l'exercice.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Une variation de :	Incidence sur le bénéfice net avant impôts	Incidence sur les autres éléments du résultat étendu avant impôts
Change – Dollars américains	+/-0,18 %	–	s.o.
Taux d'intérêt ¹	+/-43 points de base	–	+43/-50
Prix de l'électricité – Négociation ²		+/-0,25	s.o.

¹ L'analyse de sensibilité aux taux d'intérêt a été établie en fonction de l'exposition aux taux d'intérêt des instruments dérivés désignés comme couvertures à la date des bilans consolidés.

² L'analyse de sensibilité des prix de l'électricité a été établie selon la volatilité des prix à terme fondée sur les prix à terme quotidiens historiques des contrats d'électricité. L'analyse tient compte de contrats comportant des échéanciers variés, négociés en Ontario et sur les marchés de l'électricité avoisinants.

Risque lié aux cours boursiers des Fonds nucléaires

Le risque lié aux cours boursiers représente le risque de perte ou la volatilité imprévue attribuable à une baisse de valeur de titres des capitaux propres et/ou des indices boursiers. La Société est exposée au risque lié aux cours boursiers, principalement en raison des placements en titres de capitaux propres détenus dans les Fonds nucléaires et qui sont classés aux bilans consolidés comme détenus à des fins de transaction et évalués à leur juste valeur. Afin de gérer ce risque, OPG a établi des politiques et des procédures de placement pour établir un cadre de placement pour les fonds, y compris des hypothèses de placement, des placements autorisés et diverses restrictions de placement pour les Fonds nucléaires. Ces politiques et procédures sont approuvées annuellement par OPG et la Province dans le cas du Fonds de déclasserement, et par la Province dans le cas du Fonds pour combustible irradié.

En vertu de l'ONFA, le rendement annuel du Fonds pour combustible irradié est garanti par la Province à l'égard du financement lié aux premiers 2,23 millions de grappes de combustible irradié. Au 31 décembre 2010, OPG avait fait des cotisations d'environ 177 millions de dollars pour des grappes de combustible additionnelles dépassant le seuil de 2,23 millions de grappes prescrit dans l'ONFA. Comme le prescrit l'ONFA, le bénéfice lié aux cotisations d'OPG pour les grappes de combustible additionnelles sera exposé au risque lié aux cours boursiers. OPG est exposée au risque lié aux cours boursiers à l'égard du Fonds de déclassement. En raison de la nature à long terme des passifs du Fonds de déclassement, la composition d'actifs cible du Fonds a été établie avec l'objectif de respecter les obligations à long terme. Ainsi, la Société est disposée à accepter des fluctuations du marché à plus court terme en prévoyant que les titres de capitaux propres dégageront des rendements appropriés à long terme.

Le tableau qui suit présente l'incidence en dollars estimative possible sur le profit avant impôts d'OPG d'une variation de 1 % des indices boursiers mentionnés. Cette analyse est fondée sur la valeur de marché des titres de capitaux propres du Fonds de déclassement au 31 décembre 2010, de même que sur l'hypothèse que lorsqu'un indice boursier varie de 1 %, tous les autres indices demeurent constants.

(en millions de dollars)	31 décembre 2010
Indice composé plafonné S&P/TSX	13
S&P 500	4
Indice MSCI EAO	5
Indice mondial MSCI	6

Risque associé aux ententes de location et de partenariat

OPG a loué ses centrales nucléaires Bruce à Bruce Power L.P. et est également partie à divers partenariats qui exploitent des centrales comme Brighton Beach et le PEC. Ces centrales sont toutes exposées à divers risques opérationnels, financiers, réglementaires et environnementaux. Bien qu'OPG ne soit pas engagée dans les activités quotidiennes de ces centrales, des réclamations ou défauts de contreparties, ou d'autres facteurs de risque pourraient avoir une incidence néfaste importante sur la Société.

De plus, en vertu du contrat de location des centrales Bruce, les revenus tirés du contrat sont réduits chaque année civile où la moyenne arithmétique annuelle du prix horaire de l'électricité de l'Ontario (« PHEO moyen ») chute sous les 30 \$/MWh et si certaines autres conditions sont respectées. La réduction conditionnelle des revenus dans l'avenir, prévue dans le contrat de location des centrales Bruce, est traitée comme un dérivé selon le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », du *Manuel de l'ICCA*. Les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées à l'état des résultats consolidés. En raison d'une réduction du PHEO moyen futur prévu au cours de 2010, la juste valeur du dérivé constituant un passif a augmenté pour s'établir à 163 millions de dollars au 31 décembre 2010. Le risque demeurera jusqu'à ce que les unités Bruce qui sont soumises à ce mécanisme cessent leurs activités, que certaines unités soient remises en état ou que le contrat de location prenne fin. Ce risque est atténué dans le cadre du processus réglementaire de la CEO, car les revenus tirés de la location des centrales Bruce sont inclus dans l'établissement des prix réglementés.

DÉRIVÉS ET COUVERTURES

Au moment de la mise en place d'une relation de couverture, OPG documente la relation existant entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques et sa stratégie de couverture. OPG exige également une évaluation documentée, au moment de la mise en place de la couverture et de manière continue, pour déterminer si les dérivés utilisés dans les opérations de couverture sont très efficaces ou non pour compenser les variations attribuables aux risques couverts des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

La comptabilité de couverture est appliquée lorsque l'instrument dérivé est désigné en tant que couverture et est censé être efficace tout au long de la durée de vie de l'élément couvert. Lorsqu'un instrument dérivé cesse d'exister ou d'être efficace à titre de couverture ou lorsque la relation de couverture prend fin, tout gain ou toute perte reporté connexe est comptabilisé dans les résultats en même temps que les gains et les pertes associés à l'élément couvert. Lorsqu'un élément couvert cesse d'exister, tout gain ou toute perte reporté qui y est associé est constaté dans l'état des résultats consolidé de la période.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Instruments dérivés admissibles à la comptabilité de couverture

Au tableau suivant figure la juste valeur estimative des instruments dérivés désignés en tant que couvertures.

OPG a conclu des dérivés financiers sur marchandises principalement pour couvrir le risque de variation des prix des marchandises associé aux fluctuations du prix de l'électricité.

	Quantité nominale	Échéance	Juste valeur	Quantité nominale	Échéance	Juste valeur
(en millions de dollars, sauf indication contraire)		31 décembre 2010			31 décembre 2009	
Instruments dérivés sur l'électricité	–	–	–	0,4 TWh	1 an	16
Couvertures de taux d'intérêt de variable à fixe	35	De 1 an à 9 ans	(4)	38	De 1 an à 10 ans	(4)
Couvertures différées de taux d'intérêt	375	De 1 an à 12 ans	21	490	De 1 an à 13 ans	3

Une des coentreprises de la Société est exposée à la variation des taux d'intérêt. La coentreprise a conclu un swap de taux d'intérêt pour gérer le risque découlant de la variation des taux d'intérêt, qui prévoit l'échange d'un taux d'intérêt variable à court terme contre un taux fixe de 5,33 %. La quote-part d'OPG dans le swap est de 50 % et est comptabilisée à titre de couverture.

Des pertes nettes de 6 millions de dollars et de 7 millions de dollars, qui comprennent l'incidence des impôts sur les bénéfices, relatives à des instruments dérivés admissibles à la comptabilité de couverture ont été imputées au résultat net des exercices terminés respectivement les 31 décembre 2010 et 2009. Les pertes nettes existantes de 5 millions de dollars déjà comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 décembre 2010 devraient être reclassées dans le résultat net d'ici les 12 prochains mois.

Instruments dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

La valeur comptable (juste valeur) des instruments dérivés sur marchandises non désignés comme couvertures est comme suit :

	Quantité nominale	Juste valeur	Quantité nominale	Juste valeur
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
Instruments dérivés sur marchandises				
Actif	1,7 TWh	3	3,6 TWh	7
Passif	0,07 TWh	–	1,3 TWh	(6)
		3		1
Réserve au titre de la liquidité du marché		–		(1)
Total		3		–

Étant donné le caractère incertain de l'information relative aux prix à terme, la juste valeur des instruments dérivés ne représente pas nécessairement de façon exacte le coût d'acquisition de ces positions. Afin d'absorber une partie du risque lié à cette incertitude à l'égard de ses positions de négociation, OPG a constitué une réserve de liquidités couvrant les gains ou les pertes résultant de l'évaluation à la valeur de marché de ces positions. Cette réserve a entraîné une hausse des revenus tirés des activités de négociation de 1 million de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (augmentation de 3 millions de dollars en 2009).

En vertu du contrat de location des centrales Bruce, les revenus tirés du contrat sont réduits chaque année civile où le PHEO moyen chute sous les 30 \$/MWh et si certaines autres conditions sont respectées. La réduction conditionnelle des revenus prévue dans le contrat de location est traitée comme un dérivé selon le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*. OPG a comptabilisé un passif de 163 millions de dollars au 31 décembre 2010 (118 millions de dollars en 2009), qui reflète la juste valeur d'un dérivé incorporé dans le contrat de location conclu avec Bruce Power L.P. Cette augmentation de la juste valeur du dérivé constituant un passif résulte principalement des réductions du PHEO moyen futur prévu depuis le début de 2010. En vertu d'autres hypothèses raisonnablement possibles, les incidences du changement des prix futurs prévus de l'électricité allaient d'une diminution des

créditeurs à long terme de 83 millions de dollars à une augmentation de 86 millions de dollars. Cette analyse de la sensibilité est établie en fonction de l'évaluation existante des conditions du marché compte tenu des fluctuations historiques des prix de l'électricité. L'incidence sur l'état des résultats à la suite des variations du passif est contrebalancée par l'incidence sur l'état des résultats du compte d'écarts des revenus nets de location des centrales Bruce.

HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

OPG est tenue de classer les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs financiers selon trois niveaux fondés sur l'importance des données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Le niveau dans lequel l'actif ou le passif financier est classé se fonde sur l'importance des données d'entrée utilisées pour l'évaluation à la juste valeur. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur comporte les trois niveaux suivants :

Niveau 1 : L'évaluation des données se fonde sur les cours du marché non rajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : L'évaluation se fonde sur des données autres que les cours du marché visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement ou indirectement.

Niveau 3 : L'évaluation se fonde sur des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le tableau qui suit présente des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur conformément à la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

(en millions de dollars)	31 décembre 2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds de déclasserment	2 540	2 698	29	5 267
Fonds pour combustible irradié	2 722	3 225	32	5 979
Couvertures différées de taux d'intérêt	–	(21)	–	(21)
Instruments dérivés sur marchandises	–	–	–	–
Investissements dans OPGV	13	–	17	30
Couvertures de taux d'intérêt de variable à fixe	–	(4)	–	(4)
Dérivé incorporé dans le contrat de location des centrales Bruce	–	–	(163)	(163)
Total de l'actif et du passif	5 275	5 898	(85)	11 088

(en millions de dollars)	31 décembre 2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Papier commercial adossé à des actifs	–	–	36	36
Fonds de déclasserment	2 302	2 574	–	4 876
Fonds pour combustible irradié	–	5 370	–	5 370
Couvertures différées de taux d'intérêt	–	3	–	3
Instruments dérivés sur marchandises	–	14	–	14
Investissements dans OPGV	13	–	17	30
Couvertures de taux d'intérêt de variable à fixe	–	(4)	–	(4)
Dérivé incorporé dans le contrat de location des centrales Bruce	–	–	(118)	(118)
Total de l'actif et du passif	2 315	7 957	(65)	10 207

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, il n'y a pas eu de transferts entre le niveau 1 et le niveau 2 des évaluations à la juste valeur, ni vers le niveau 3 ou à partir de celui-ci.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

La juste valeur est la valeur à laquelle un instrument financier peut être liquidé ou vendu, dans le cadre d'une opération avec une contrepartie compétente agissant en toute liberté. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs se fonde sur les cours du marché aux dates du bilan consolidé. Un marché est considéré comme actif si les cours du marché sont disponibles régulièrement auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un groupe industriel, d'un service d'établissement des prix ou d'un organisme de réglementation, et si ces cours représentent des opérations réelles se produisant régulièrement dans des conditions normales de marché. Le cours du marché utilisé pour les actifs financiers détenus par OPG est le cours acheteur. Ces instruments sont compris dans le niveau 1 et se composent surtout de contrats d'électricité, de titres de capitaux propres et de placements dans des fonds.

Pour les instruments pour lesquels il n'y a pas de cours de marché facilement disponibles, les justes valeurs sont estimées à l'aide de courbes de prix à terme tracées à partir de cours de marché ou taux observables qui peuvent comprendre l'utilisation de techniques ou de modèles d'évaluation, fondés dans la mesure du possible sur des hypothèses s'appuyant sur des cours ou des taux observables de marché en vigueur aux dates des bilans consolidés. C'est le cas des dérivés et titres négociés hors Bourse, qui comprennent les dérivés de produits énergétiques, les dérivés de change, les dérivés de swap de taux d'intérêt et les placements dans des fonds. Les modèles d'évaluation utilisent des hypothèses générales et des données de marché, et ne reflètent donc pas les risques spécifiques et d'autres facteurs qui toucheraient la juste valeur d'un instrument donné. Les méthodes employées pour calculer les rajustements de juste valeur sont examinées à intervalles réguliers afin d'assurer qu'elles demeurent appropriées. Si toutes les données importantes requises pour évaluer un instrument à la juste valeur sont observables, l'instrument est inclus dans le niveau 2.

Si une ou plusieurs des données importantes ne se fondent pas sur des données de marché observables, l'instrument est classé dans le niveau 3. Des techniques d'évaluation précises ont été employées pour évaluer ces instruments. Les données importantes de niveau 3 comprennent des transactions récentes comparables, de l'information de référence comparable, l'écart cours acheteur-cours vendeur de transactions similaires, et d'autres données pertinentes.

Le tableau qui suit présente les variations des actifs et passifs d'OPG mesurés à la juste valeur, selon le niveau 3, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

(en millions de dollars)	Fonds de déclas- sement	Fonds pour combustible irradié	Investis- sements dans OPGV	Papier commercial adossé à des actifs	Dérivé incorporé dans le contrat de location des centrales Bruce
Solde d'ouverture	–	–	17	36	(118)
Total des pertes compris dans le bénéfice net ¹	(1)	(1)	–	(3)	(45)
Achats	34	36	–	–	–
Règlements	(4)	(3)	–	(33)	–
Solde de clôture	29	32	17	–	(163)

¹ Le total des pertes exclut l'incidence des actifs et passifs réglementaires.

Analyse de sensibilité

L'évaluation du dérivé incorporé dans le contrat de location des centrales Bruce a nécessité l'utilisation d'hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité. L'incidence du remplacement de données par d'autres hypothèses raisonnablement possibles se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Créditeurs à long terme	Bénéfice net avant impôts ¹
Changement favorable des hypothèses relatives aux prix de l'électricité	(83)	83
Changement défavorable des hypothèses relatives aux prix de l'électricité	86	(86)

¹ Le bénéfice net avant impôts exclut l'incidence des actifs et passifs réglementaires.

Les volatilités des placements d'OPG dans OPGV qui ont été classés dans le niveau 3 ne sont pas considérées comme importantes. Par conséquent, une analyse de sensibilité de ces placements a donné lieu à un changement négligeable de la juste valeur.

Risque d'illiquidité

Les éléments de passif liés aux dérivés et aux non-dérivés d'OPG comprennent les créiteurs à court terme, les couvertures de taux d'intérêt de variable à fixe et la dette à long terme. L'échéance contractuelle de la dette à long terme est présentée aux notes 8 et 16.

Le risque d'illiquidité découle d'obligations financières trop importantes par rapport aux actifs financiers disponibles à un moment précis. L'approche de la Société en matière de gestion des liquidités consiste à surveiller de façon continue sa capacité de maintenir des liquidités suffisantes au règlement de ses passifs à leur échéance, tant dans des conditions normales que difficiles, sans subir de pertes inacceptables.

14. Gestion du capital

Les objectifs du conseil d'administration en matière de gestion du capital visent à protéger les actifs de la Société et sa capacité d'exercer ses activités commerciales, tout en s'engageant envers des projets de développement futurs qui fournissent un rendement approprié à l'actionnaire, et des avantages à d'autres parties prenantes. La Société tente de maintenir une structure du capital optimale et de réduire au minimum les coûts du capital.

La Société est détenue en totalité par la Province. Pour réduire au minimum son coût du capital, la Société vise des mesures financières conformes à l'obtention d'une notation de crédit de première qualité. Cela permettra à la Société d'accéder aux marchés financiers dans l'avenir tout en visant un financement par emprunt à un coût peu élevé.

La Société surveille le capital au moyen du ratio d'endettement, soit le ratio de la dette sur le total de la structure du capital. La dette correspond au total des emprunts, y compris la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an, la dette à long terme et le montant des lettres de crédit. Le total de la structure du capital correspond au total de la dette majoré du total des capitaux propres comme ils sont présentés aux bilans consolidés. Une clause restrictive financière de la facilité de crédit bancaire confirmée renouvelable de 1 milliard de dollars d'OPG prévoit que cette dernière est tenue de maintenir, sur une base entièrement consolidée, un ratio d'endettement d'au plus 0,65:1,0 en tout temps.

Selon la décision de 2008 de la CEO sur les tarifs réglementés d'OPG, la structure du capital réputée des activités à tarifs réglementés est de 53 % de dette et de 47 % de capitaux propres.

Le tableau qui suit présente un sommaire du ratio d'endettement d'OPG aux 31 décembre 2010 et 2009 :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2010	2009
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	385	978
Dette à long terme	3 843	3 068
Lettres de crédit ¹	281	231
Total de la dette	4 509	4 277
Total des capitaux propres	8 081	7 477
Total de la structure du capital	12 590	11 754
Ratio d'endettement	36 %	36 %

¹ La lettre de crédit de la SGDN de 2 millions de dollars n'a pas été incluse ci-dessus.

Aucun changement n'a été apporté à l'approche de la Société en matière de gestion du capital au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

15. Actions ordinaires

Aux 31 décembre 2010 et 2009, OPG avait 256 300 010 actions ordinaires émises et en circulation d'une valeur déclarée de 5 126 millions de dollars. OPG est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Toute émission de nouvelles actions est assujettie au consentement de l'actionnaire d'OPG.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

16. Engagements et éventualités**LITIGES**

OPG ou ses filiales font face à différentes actions en justice couvrant un large ensemble de questions soulevées dans le cours normal de leurs affaires.

Le 9 août 2006, un avis d'action et une déclaration, déposés devant la Cour de justice supérieure de l'Ontario, d'un montant de 500 millions de dollars ont été signifiés à OPG et à Bruce Power L.P. par British Energy Limited et British Energy International Holdings Limited (collectivement « British Energy »). La poursuite de British Energy contre OPG a trait à de la corrosion dans les générateurs de vapeur de l'unité 8 de Bruce, notamment la corrosion des plaques à travers lesquelles passent les tubes de chaudière. Le montant des dommages comprend une somme de 65 millions de dollars attribuable à une interruption prolongée pour fins de réparation d'une partie des dommages allégués. Le reste du montant réclamé se fonde sur la probabilité accrue que les générateurs de vapeur devront être remplacés ou que l'unité devra être mise hors service prématurément. OPG a loué les centrales nucléaires Bruce à Bruce Power L.P. en 2001.

British Energy est en arbitrage avec les propriétaires actuels de Bruce Power L.P. concernant une prétendue violation des déclarations et garanties que British Energy avait fournies aux propriétaires actuels au moment de l'acquisition de la participation que British Energy avait dans Bruce Power L.P. (l'« arbitrage »). Si British Energy se tire indemne de la procédure d'arbitrage, elle n'aura subi aucun dommage qu'elle pourrait tenter de recouvrer auprès d'OPG. Cet arbitrage a commencé le 5 avril 2010. Les plaidoiries de l'arbitrage ont été remises et devraient avoir lieu au cours du deuxième trimestre de 2011. L'arbitre pourrait prendre un certain temps pour rendre une décision après avoir entendu les plaidoiries.

British Energy a indiqué précédemment qu'OPG ou Bruce Power L.P. pouvaient attendre la fin de l'arbitrage avant de contester activement la poursuite. Bien que l'arbitrage n'ait pas encore eu lieu, British Energy a demandé à OPG de présenter une défense. OPG et Bruce Power L.P. ont informé British Energy que si cette dernière souhaitait activer l'action en justice avant la conclusion de l'arbitrage, les défendeurs présenteraient une requête de suspension des procédures, un rejet de l'action en cours ou, subsidiairement, une requête visant à prolonger le délai de signification de la défense jusqu'à la conclusion de l'arbitrage. Cette requête devait être entendue le 5 mars 2010, mais la procédure a été ajournée à la demande de British Energy. La date à laquelle la requête doit être entendue reste encore à déterminer.

En septembre 2008, une certaine Première nation a envoyé un avis de poursuite contre le gouvernement du Canada, la province d'Ontario, OPG et la SFIEO réclamant des dommages-intérêts d'un montant de 200 millions de dollars relativement à des allégations de bris de contrat, d'obligation fiduciaire, de violation de propriété, de négligence, de nuisance, de fausse déclaration, de bris de droits riverains et de violation illégale et injustifiable des droits des peuples autochtones et des droits issus de traités, et de 0,5 million de dollars en dommages-intérêts spéciaux. Cet avis d'action a été suivi d'une signification de la déclaration officielle en juin 2010 des mêmes parties cherchant la même compensation. OPG continue d'évaluer les fondements du litige.

Une notice d'arbitrage a été signifiée à OPG et à la SFIEO par une Première nation. La SFIEO a ensuite été exemptée des procédures d'arbitrage. L'arbitrage vise à établir si OPG a violé un accord selon lequel elle devait « faire de son mieux » pour engager la Province dans des pourparlers avec la Première nation concernant le partage des avantages liés à la mise en valeur hydrologique. L'arbitrage devant évaluer s'il existe des responsabilités au titre des dommages se poursuit. L'arbitrage ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière de la Société.

Certaines Premières nations ont intenté des actions en justice pour raison d'ingérence dans les droits rattachés à la terre de réserve et les droits fonciers ancestraux. OPG a été nommée dans certaines poursuites par une Première nation contre d'autres parties en qualité de tierce partie défenderesse. Les réclamations en lien avec certaines des questions soulevées par ces Premières nations contre OPG totalisent 97 millions de dollars, et les réclamations par d'autres ne précisent aucun montant.

Chacun de ces litiges s'accompagne d'incertitudes. Certains d'entre eux pourraient être réglés au désavantage d'OPG et pourraient avoir une incidence importante sur sa situation financière. La direction a constitué des provisions pour des éventualités jugées probables et qui peuvent être raisonnablement évaluées.

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Les activités courantes sont soumises à la réglementation fédérale, provinciale et locale en matière de qualité de l'air, des eaux et des sols et à d'autres questions environnementales. Le coût des obligations correspondantes est assumé de façon continue. La direction estime avoir établi une provision suffisante dans les états financiers consolidés pour respecter certaines autres obligations environnementales. Au 31 décembre 2010, OPG avait comptabilisé une provision pour obligations environnementales de 39 millions de dollars (40 millions de dollars en 2009).

GARANTIES

Dans le cours normal des affaires, OPG et certaines de ses filiales et coentreprises concluent diverses ententes fournissant une assurance financière ou de bonne exécution à des tiers au nom de certaines filiales. Ces ententes prévoient des garanties, des lettres de crédit de soutien et des cautionnements.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS ET COMMERCIAUX

Les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux importants de la Société au 31 décembre 2010 sont comme suit :

(en millions de dollars)	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite	Total
Obligations contractuelles :							
Ententes d'achat de combustible	341	201	139	76	73	107	937
Cotisations effectuées dans le cadre de l'ONFA	250	240	157	94	96	662	1 499
Remboursement de la dette à long terme	384	412	12	13	515	2 895	4 231
Intérêt sur la dette à long terme	216	188	173	173	166	721	1 637
Obligations d'achat non conditionnelles	22	22	22	22	25	15	128
Obligations en vertu de contrats de location-exploitation	29	31	32	33	35	–	160
Permis d'exploitation	33	38	40	50	50	–	211
Cotisations aux régimes de retraite ¹	280	–	–	–	–	–	280
Divers	48	44	39	93	16	55	295
	1 603	1 176	614	554	976	4 455	9 378
Engagements commerciaux importants :							
Tunnel de Niagara	231	143	44	1	–	–	419
Lower Mattagami	361	434	508	194	182	–	1 679
Total	2 195	1 753	1 166	749	1 158	4 455	11 476

¹ Les cotisations aux régimes de retraite comprennent les besoins de capitalisation additionnels étant donné le déficit et les besoins de capitalisation continus conformément à l'évaluation actuarielle du régime de retraite agréé d'OPG au 1^{er} janvier 2008 et du régime de retraite agréé de la SGDN au 1^{er} janvier 2010. Les cotisations peuvent être modifiées de façon importante en raison des évaluations actuarielles au 1^{er} janvier 2011, lesquelles doivent être effectuées d'ici le 30 septembre 2011 pour ce qui est du régime d'OPG et d'ici le 30 juin 2011 pour ce qui est du régime de la SGDN. Les cotisations subissent l'incidence de divers facteurs, y compris le rendement du marché, les modifications aux hypothèses actuarielles, les résultats techniques des régimes, l'évolution de l'environnement réglementaire des régimes et le calendrier des évaluations actuarielles. Les besoins de capitalisation après 2011 sont exclus en raison de la variabilité importante des hypothèses nécessaires aux prévisions de l'échéancier des flux de trésorerie futurs.

Tunnel de Niagara

Au 31 décembre 2010, le tunnelier avait progressé de 9 152 mètres, ce qui représente 90 % de la longueur du tunnel. Les coûts et le calendrier des travaux d'excavation du tunnel et d'installation du revêtement continueront à créer des incertitudes. Indépendamment de l'incertitude, le tunnel de Niagara devrait être terminé au coût de 1,6 milliard de dollars en décembre 2013, soit selon les limites du budget révisé approuvé et la date révisée de fin du projet.

Les dépenses en immobilisations attribuables au projet pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 se sont établies à 231 millions de dollars, et les dépenses en immobilisations cumulatives, à 880 millions de dollars. Le projet est financé par emprunt par l'intermédiaire de la SFIEO. OPG a signé une modification à la facilité de crédit du projet du tunnel de Niagara conclue avec la SFIEO pour financer le projet jusqu'à concurrence de 1,6 milliard de dollars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Lower Mattagami

Les activités de construction sur la rivière Lower Mattagami ont commencé en juin 2010 et visent à ajouter une nouvelle unité à chacune des centrales existantes Little Long, Harmon et Kipling. De plus, OPG remplacera la centrale Smoky Falls existante par une nouvelle centrale comprenant trois unités. À la fin du projet en juin 2015, la capacité de production des quatre centrales de la rivière Lower Mattagami devrait augmenter de 438 MW.

OPG et l'OEO ont signé une CAEH au cours de l'année. Un accord global a été conclu avec une Première nation locale qui règle des griefs attribués à la construction et à l'exploitation et à la maintenance subséquentes des installations d'OPG dans la région. Selon cet accord, la Première nation pourra acquérir une participation pouvant aller jusqu'à 25 % dans le projet. Au 31 décembre 2010, les dépenses cumulatives s'élevaient à 292 millions de dollars. Le budget pour le projet s'établit à 2,6 milliards de dollars et comprend le contrat de conception-construction, ainsi que des réserves pour éventualités, des intérêts et d'autres coûts engagés par OPG, notamment pour la gestion de projets, la gestion des contrats, les ententes relatives aux répercussions conclues avec les Premières nations et les coûts liés au raccordement.

Autres engagements

En plus des engagements susmentionnés, la Société a les engagements suivants :

La Société maintient des conventions collectives avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et la Society of Energy Professionals. Les conventions sont en vigueur respectivement jusqu'au 31 mars 2012 et jusqu'au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2010, OPG comptait environ 11 800 employés réguliers, et environ 89 % de sa main-d'œuvre régulière est visée par des conventions collectives.

Les engagements contractuels et commerciaux décrits précédemment excluent certains bons de commande, puisqu'ils représentent des autorisations d'achat plutôt que des contrats juridiquement valables et qu'ils peuvent être modifiés sans pénalités importantes.

IMPÔTS FONCIERS DE REMPLACEMENT

En novembre 2005, OPG a reçu une lettre du ministère des Finances indiquant son intention de recommander au ministre des Finances qu'un règlement ontarien à l'égard de l'impôt foncier de remplacement soit mis à jour rétroactivement au 1^{er} avril 1999 pour refléter les réévaluations et les règlements d'appel se rapportant à certaines propriétés d'OPG depuis cette date. OPG continue de discuter de la résolution de cette question avec le ministère des Finances, puisque des mises à jour de la réglementation pourraient ne pas être faites avant plusieurs années. OPG n'a pas inscrit de montant relatif à la modification prévue au règlement.

17. Rabais associé à la limite de revenus

Une tranche de 85 % de la production des actifs de production non réglementée d'OPG, excluant la centrale Lennox et les ventes à terme au 1^{er} janvier 2005, a fait l'objet d'une limite de revenus. Le rabais associé à la limite de revenus est arrivé à échéance le 30 avril 2009.

Le passif au titre du rabais associé à la limite de revenus pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 se présente comme suit :

(en millions de dollars)	2009
Passif au début de l'exercice	85
Augmentation de la provision au cours de l'exercice	27
Paiements effectués au cours de l'exercice	(112)
Passif à la fin de l'exercice	—

18. Autres pertes et (gains)

(en millions de dollars)	2010	2009
Variation du coût estimatif nécessaire au déclassement des centrales thermiques	–	(9)
PCAA (notes 4 et 13)	3	(1)
Divers	2	–
Autres pertes et (gains)	5	(10)

Au cours du quatrième trimestre de 2009, la Société a réévalué les coûts d'achèvement des travaux pour remettre en état le site de la centrale au charbon Lakeview. En conséquence, OPG a comptabilisé un recouvrement de 9 millions de dollars dans les autres pertes et gains pour refléter une variation des coûts estimatifs.

19. Secteurs d'activité

OPG compte les cinq secteurs d'activité isolables suivants : Production nucléaire réglementée, Gestion des déchets nucléaires réglementée, Production hydroélectrique réglementée, Production hydroélectrique non réglementée et Production thermique non réglementée.

PRODUCTION NUCLÉAIRE RÉGLEMENTÉE

Le secteur Production nucléaire réglementée d'OPG exerce ses activités en Ontario et vise à produire et à vendre l'électricité provenant des centrales nucléaires qu'OPG possède et exploite. Ce secteur d'activité comprend l'électricité produite par les centrales nucléaires Pickering A et B et Darlington. Ce secteur comprend aussi les revenus aux termes d'un contrat de location et d'ententes liées conclus avec Bruce Power L.P. qui visent les centrales nucléaires Bruce. Les revenus du secteur comprennent des revenus locatifs et les revenus tirés de l'analyse et de la conception techniques et des services techniques et autres. Des revenus sont aussi tirés de la vente d'isotopes et de services auxiliaires. Les revenus connexes sont gagnés au moyen des services de réglage de la tension et de soutien de la puissance réactive. Les revenus tirés de la vente d'isotopes et de services auxiliaires sont compris dans le calcul, par la CEO, des tarifs réglementés pour les installations nucléaires d'OPG.

Centrales nucléaires Bruce

En mai 2001, OPG a loué ses centrales nucléaires Bruce A et Bruce B à Bruce Power L.P. jusqu'en 2018, avec une option de renouvellement maximale de 25 ans.

Au cours de 2010, OPG a comptabilisé des revenus de location liés aux centrales Bruce de 232 millions de dollars (160 millions de dollars en 2009). La valeur comptable nette des immobilisations louées à Bruce Power L.P. s'établissait à 855 millions de dollars au 31 décembre 2010 (1 073 millions de dollars en 2009).

GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES RÉGLEMENTÉE

Les activités du secteur Gestion des déchets nucléaires réglementée consistent en la gestion du combustible nucléaire irradié de faible activité ou de moyenne activité, le déclassement des centrales nucléaires d'OPG (y compris les centrales louées à Bruce Power L.P.), la gestion des Fonds nucléaires et les activités connexes, y compris l'inspection et l'entretien des installations de stockage des déchets. Par conséquent, une charge de désactualisation des passifs nucléaires et le rendement des Fonds nucléaires sont présentés dans ce secteur.

Au fil de l'exploitation des centrales nucléaires, OPG engage des coûts variables liés au combustible irradié de faible activité et de moyenne activité qui est produit. Ces coûts font augmenter les passifs nucléaires en raison de la production de grappes de combustible irradié additionnelles et d'autres déchets. Ces coûts variables sont imputés aux activités à court terme du secteur Production nucléaire réglementée afin de refléter le coût de production de l'énergie et les revenus tirés du contrat de location et d'ententes liées conclus avec Bruce Power L.P. Puisque les coûts variables font augmenter les passifs nucléaires du secteur Gestion des déchets nucléaires réglementée, OPG comptabilise une charge intersectorielle entre les secteurs Production nucléaire réglementée et Gestion des déchets nucléaires réglementée. L'incidence de cette charge intersectorielle entre ces secteurs est éliminée dans les états des résultats et les bilans consolidés d'OPG.

Le secteur Gestion des déchets nucléaires réglementée est jugé réglementé puisque les coûts liés aux passifs nucléaires sont inclus dans le calcul, par la CEO, des tarifs réglementés pour la production des installations nucléaires réglementées d'OPG.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE RÉGLEMENTÉE

Le secteur Production hydroélectrique réglementée d'OPG exerce ses activités en Ontario et vise à produire et à vendre l'électricité provenant de la plupart des centrales hydroélectriques de base d'OPG. Ce secteur d'activité comprend l'électricité produite par les centrales Sir Adam Beck 1, 2 et à réserve pompée, les centrales DeCew Falls 1 et 2, et les installations hydroélectriques R.H. Saunders. Les revenus connexes tirés de ces centrales sont gagnés au moyen de l'offre de capacité de production disponible comme réserve pour l'exploitation et de la prestation d'autres services auxiliaires, y compris des services de réglage de la tension et de soutien de la puissance réactive, des installations certifiées de redémarrage à froid et des services de réglage de production automatique. Ces revenus connexes sont compris dans le calcul, par la CEO, des tarifs réglementés pour ces installations.

PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE NON RÉGLEMENTÉE

Le secteur Production hydroélectrique non réglementée exerce ses activités en Ontario et vise à produire et à vendre l'électricité provenant des centrales hydroélectriques qui n'est pas soumise à la réglementation des tarifs. Les revenus connexes sont gagnés au moyen de l'offre de capacité de production disponible comme réserve pour l'exploitation et de la prestation d'autres services auxiliaires, y compris des services de réglage de la tension et de soutien de la puissance réactive, des installations certifiées de redémarrage à froid, des services de réglage de production automatique et d'autres services.

PRODUCTION THERMIQUE NON RÉGLEMENTÉE

Le secteur Production thermique non réglementée exerce ses activités en Ontario et vise à produire et à vendre l'électricité provenant des centrales thermiques qui ne sont pas soumises à la réglementation des tarifs. Des revenus connexes sont gagnés au moyen de l'offre de capacité de production disponible comme réserve pour l'exploitation et de la prestation d'autres services auxiliaires, y compris des services de réglage de la tension et de soutien de la puissance réactive, des services de réglage de production automatique et d'autres services.

DIVERS

Le secteur Divers comprend les revenus qu'OPG tire de sa participation de 50 % dans la coentreprise Brighton Beach relativement à une convention de conversion énergétique entre Brighton Beach et Shell Energy North America (Canada) Inc. Le secteur comprend aussi la quote-part d'OPG des revenus et des charges de la coentreprise tirés de la centrale alimentée au gaz du PEC, qui est détenue en copropriété avec TransCanada Energy Ltd. En outre, ce secteur comprend les revenus tirés des locations immobilières.

Les revenus et les charges liés aux activités de négociation et aux activités autres que de couverture d'OPG sont aussi inclus dans ce secteur. Dans le cadre de ces activités, OPG effectue des opérations essentiellement à court terme, de un an ou moins, avec des contreparties de l'Ontario et des marchés de l'énergie avoisinants. Ces activités se rapportent essentiellement à l'énergie physique, qui est achetée et vendue aux limites de la province d'Ontario, et à la vente de produits de gestion des risques financiers et de produits liés à l'énergie. Tous les contrats qui ne sont pas désignés comme couvertures sont comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres revenus à titre de gains ou de pertes.

Les charges d'exploitation, de maintenance et d'administration des secteurs de production comprennent des honoraires de services intersectoriels qui se rapportent à l'utilisation de certaines immobilisations corporelles et de certains actifs incorporels du secteur Divers. Le total des honoraires de services est porté en réduction des charges d'exploitation, de maintenance et d'administration de ce secteur. Les honoraires de services compris dans les charges d'exploitation, de maintenance et d'administration par secteur pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 sont comme suit :

(en millions de dollars)	2010	2009
Production nucléaire réglementée	25	27
Production hydroélectrique réglementée	2	3
Production hydroélectrique non réglementée	3	4
Production thermique non réglementée	8	9
Divers	(38)	(43)

Bénéfice (perte) sectoriel(le) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (en millions de dollars)	Activités réglementées			Activités non réglementées				Total
	Nucléaires	Gestion des déchets nucléaires	Hydro-électriques	Hydro-électriques	Thermiques	Divers	Éliminations	
Revenus	3 030	45	742	497	936	168	(43)	5 375
Charges liées au combustible	185	–	254	64	405	–	–	908
Marge brute	2 845	45	488	433	531	168	(43)	4 467
Exploitation, maintenance et administration	2 101	52	99	227	449	18	(43)	2 903
Amortissement	401	–	62	73	103	59	–	698
Désactualisation des passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires	–	653	–	–	7	–	–	660
Rendement des fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	–	(668)	–	–	–	–	–	(668)
Impôt foncier et impôt sur le capital	39	–	11	4	13	10	–	77
Restructuration	–	–	–	–	27	–	–	27
Autres pertes	2	–	–	–	–	3	–	5
Bénéfice (perte) avant intérêts et impôts sur les bénéfices	302	8	316	129	(68)	78	–	765

Bénéfice (perte) sectoriel(le) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (en millions de dollars)	Activités réglementées			Activités non réglementées				Total
	Nucléaires	Gestion des déchets nucléaires	Hydro-électriques	Hydro-électriques	Thermiques	Divers	Éliminations	
Revenus	3 179	44	782	615	918	143	(41)	5 640
Rabais associé à la limite de revenus	–	–	–	(10)	(17)	–	–	(27)
Charges liées au combustible	3 179	44	782	605	901	143	(41)	5 613
	210	–	264	104	413	–	–	991
Marge brute	2 969	44	518	501	488	143	(41)	4 622
Exploitation, maintenance et administration	2 057	48	106	210	492	10	(41)	2 882
Amortissement	481	–	75	73	79	52	–	760
Désactualisation des passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires	–	627	–	–	7	–	–	634
Rendement des fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	–	(683)	–	–	–	–	–	(683)
Impôt foncier et impôt sur le capital	41	–	10	9	18	8	–	86
Autres gains	–	–	–	–	(9)	(1)	–	(10)
Bénéfice (perte) avant intérêts et impôts sur les bénéfices	390	52	327	209	(99)	74	–	953

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Principales données du bilan consolidé au 31 décembre 2010 (en millions de dollars)	Activités réglementées			Activités non réglementées			Total
	Nucléaires	Gestion des déchets nucléaires	Hydro- électriques	Hydro- électriques	Thermiques	Divers	
Immobilisations corporelles en service, montant net	3 963	–	3 750	3 324	282	759	12 078
Construction en cours	174	–	913	367	20	3	1 477
Immobilisations corporelles, montant net	4 137	–	4 663	3 691	302	762	13 555
Actifs incorporels en service, montant net	18	–	–	2	1	19	40
Développement en cours	3	–	–	–	–	5	8
Actifs incorporels, montant net	21	–	–	2	1	24	48
Matières et fournitures, montant net :							
Court terme	65	–	–	–	19	1	85
Long terme	364	–	–	1	35	–	400
Stocks de combustible	337	–	–	–	397	–	734
Passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires	–	(12 547)	–	–	(151)	(6)	(12 704)
Fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	–	11 246	–	–	–	–	11 246

Principales données du bilan consolidé au 31 décembre 2009 (en millions de dollars)	Activités réglementées			Activités non réglementées			Total
	Nucléaires	Gestion des déchets nucléaires	Hydro- électriques	Hydro- électriques	Thermiques	Divers	
Immobilisations corporelles en service, montant net	3 661	–	3 791	2 968	384	808	11 612
Construction en cours	217	–	663	308	32	4	1 224
Immobilisations corporelles, montant net	3 878	–	4 454	3 276	416	812	12 836
Actifs incorporels en service, montant net	22	–	–	2	–	15	39
Développement en cours	8	–	–	1	1	3	13
Actifs incorporels, montant net	30	–	–	3	1	18	52
Matières et fournitures, montant net :							
Court terme	70	–	–	–	60	2	132
Long terme	386	–	–	1	1	–	388
Stocks de combustible	333	–	–	–	504	–	837
Passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires	–	(11 711)	–	–	(146)	(2)	(11 859)
Fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	–	10 246	–	–	–	–	10 246

Principales données de l'état des flux de trésorerie (en millions de dollars)	Activités réglementées			Activités non réglementées			Total
	Nucléaires	Gestion des déchets nucléaires	Hydro- électriques	Hydro- électriques	Thermiques	Divers	
Exercice terminé le 31 décembre 2010							
Dépenses en immobilisations corporelles et actifs incorporels	211	–	272	442	23	30	978
Exercice terminé le 31 décembre 2009							
Dépenses en immobilisations corporelles et actifs incorporels	200	–	254	239	32	27	752

20. Opérations entre parties liées

Étant donné que la Province détient toutes les actions d'OPG, les parties liées comprennent la Province, Infrastructure Ontario, l'OEO et les autres sociétés issues du regroupement d'Ontario Hydro, dont Hydro One Inc. (« Hydro One »), la SIERE et la SFIEO. Les opérations entre OPG et les parties liées sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur de la contrepartie qui a été établie et acceptée par les parties liées.

Ces opérations se résument comme suit :

(en millions de dollars)	Revenus 2010	Charges	Revenus 2009	Charges
Hydro One				
Ventes d'électricité	18	–	20	–
Services	–	16	–	13
Province d'Ontario				
Frais sur les revenus bruts, droits d'utilisation de l'eau et impôt foncier	–	116	–	146
Garanties	–	7	–	4
Garantie du taux de rendement du Fonds pour combustible irradié	–	186	–	493
SFIEO				
Frais sur les revenus bruts et impôt foncier de remplacement	–	208	–	224
Intérêts débiteurs sur les effets à long terme	–	203	–	210
Impôts sur le capital	–	11	–	31
Impôts sur les bénéfices, déduction faite des crédits d'impôt à l'investissement	–	77	–	199
Entente de soutien d'urgence	258	–	412	–
Infrastructure Ontario				
Remboursement des charges engagées durant l'approvisionnement de nouvelles unités de production nucléaire	–	3	–	21
SIERE				
Ventes d'électricité	4 215	27	4 434	31
Rabais associé à la limite de revenus	–	–	(27)	–
Services auxiliaires	61	–	153	–
OEO	142	–	45	–
	4 694	854	5 037	1 372

Au 31 décembre 2010, les débiteurs comprenaient une somme de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2009) à recevoir de Hydro One, une somme de 129 millions de dollars (189 millions de dollars en 2009) à recevoir de la SIERE, et une somme de 22 millions de dollars (6 millions de dollars en 2009) à recevoir de l'OEO. Les créiteurs et les charges à payer au 31 décembre 2010 comprenaient un montant de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2009) à payer à Hydro One et un montant de 3 millions de dollars (21 millions de dollars en 2009) à payer à Infrastructure Ontario.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

21. Coentreprises

Les coentreprises importantes comprennent Brighton Beach et le PEC, qui sont détenues à 50 % par OPG.

L'information condensée qui suit, tirée des états des résultats, des états des flux de trésorerie et des bilans consolidés, présente la quote-part de la Société dans les coentreprises et les partenariats qui a été consolidée de façon proportionnelle :

(en millions de dollars)	2010	2009
Quote-part de l'exploitation des coentreprises		
Revenus	97	76
Charges	(62)	(49)
Bénéfice net	35	27
Quote-part des flux de trésorerie des coentreprises		
Activités d'exploitation	74	34
Activités d'investissement	(3)	(17)
Activités de financement	(76)	(25)
Quote-part des variations des liquidités	(5)	(8)
Quote-part des bilans des coentreprises		
Actif à court terme	25	31
Actif à long terme	553	583
Passif à court terme	(15)	(14)
Passif à long terme	(167)	(172)
Quote-part de l'actif net	396	428

22. Société de placement

La Société a appliqué la NOC-18 pour tous les placements détenus par OPGV. OPGV est une filiale en propriété exclusive de la Société, et ses résultats sont présentés dans les états financiers consolidés de la Société. La valeur comptable des placements d'OPGV s'établissait à 30 millions de dollars (30 millions de dollars en 2009), et le montant a été inclus à titre de placements à long terme dans les bilans consolidés.

En raison de l'application de cette convention, le bénéfice net et les autres actifs de la Société pour 2010 ont reculé de 1 million de dollars (11 millions de dollars en 2009). Les gains réalisés nets d'OPGV ont été de néant en 2010 (7 millions de dollars en 2009).

Les gains et les pertes latents bruts sur le placement détenu par OPGV au 31 décembre 2010 s'établissaient respectivement à 11 millions de dollars et 25 millions de dollars. Les gains et les pertes latents bruts sur le placement détenu par OPGV au 31 décembre 2009 s'établissaient respectivement à 11 millions de dollars et 24 millions de dollars.

23. Recherche et développement

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, des frais de recherche et de développement de 127 millions de dollars (112 millions de dollars en 2009) ont été imputés aux résultats.

24. Variation nette des soldes du fonds de roulement hors caisse

(en millions de dollars)	2010	2009
Débiteurs	101	105
Charges payées d'avance	5	(15)
Stocks de combustible	103	(101)
Matières et fournitures	47	–
Rabais associé à la limite de revenus	–	27
Créditeurs et charges à payer	(189)	(103)
Impôts sur les bénéfices et impôt sur le capital à recouvrer	(20)	(149)
	47	(236)

25. Part des actionnaires sans contrôle

OPG a conclu une convention de partenariat avec la Première nation de Lac Seul concernant la centrale Lac Seul de 12,5 MW. En juillet 2009, OPG a cédé la propriété de la centrale au partenariat de Lac Seul. OPG détient une participation de 75 % dans la coentreprise, tandis que la Première nation de Lac Seul détient une participation de 25 %.

OPG consolide les résultats du partenariat de Lac Seul, et la part des actionnaires sans contrôle représente la participation de 25 % de la Première nation de Lac Seul dans le partenariat.

26. Restructuration

En septembre 2009, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure, OPG a annoncé sa décision de fermer deux unités à chacune de ses centrales alimentées au charbon Lambton et Nanticoke. Les fermetures ont eu lieu le 1^{er} octobre 2010. OPG s'est entretenue avec les principales parties prenantes, dont la Society of Energy Professionals et le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique, conformément à leurs conventions collectives respectives. Tel qu'il est prescrit dans les conventions collectives, des charges de restructuration de 27 millions de dollars ont été comptabilisées en 2010 pour les employés qui ont choisi de démissionner. La variation des passifs au titre de la restructuration liée aux coûts des indemnités de départ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 est comme suit :

(en millions de dollars)	2010
Passif au début de l'exercice	–
Charges de restructuration au cours de la période	27
Paievements effectués au cours de la période	(12)
Passif à la fin de l'exercice	15

Régie des alcools de l'Ontario

Responsabilité quant à l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers incombent à la direction. Les états financiers ci-joints de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

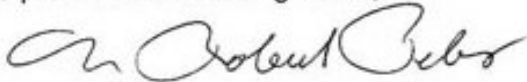
La direction tient un système de contrôles internes visant à assurer, d'une part, la protection, avec une assurance raisonnable, des éléments d'actif et, d'autre part, la disponibilité de données financières fiables au moment opportun. Le système comprend un ensemble de politiques et de procédures et une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoirs aux personnes ou services compétents et la séparation des responsabilités. Le service de vérification interne évalue constamment et de façon indépendante l'efficacité de ces mécanismes de contrôle interne et communique ses conclusions à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification, est chargé de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôles internes. Le comité de vérification, qui comprend quatre membres qui ne sont ni des employés ni des dirigeants de la LCBO, rencontre à intervalles réguliers les cadres, les vérificateurs internes et le Bureau du vérificateur général pour s'assurer que chaque groupe s'est bel et bien acquitté de ses responsabilités respectives.

Le Bureau du vérificateur général, qui a vérifié les états financiers, a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport du vérificateur explique brièvement la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

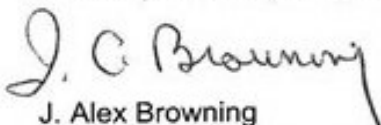
Au nom de la direction :

Le président-directeur général,



N. Robert Peter

Le vice-président principal, Finances et administration, et chef des Services financiers,



J. Alex Browning

Le 28 juin 2011



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

A la Régie des alcools de l'Ontario
et au ministre des Finances

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Régie des alcools de l'Ontario, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Régie des alcools de l'Ontario au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 28 juin 2011

Le vérificateur général,

Jim McCarter, FCA
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Régie des alcools de l'Ontario

Bilan

Au 31 mars 2011

	2011 (k\$)	2010 (k\$)
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents	222,060	217,791
Clients et autres créances	25,090	23,705
Stocks (note 3)	374,490	344,534
Charges payées d'avance	26,963	13,574
	<u>648,603</u>	<u>599,604</u>
Actif à long terme		
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 4)	297,504	294,446
	<u>946,107</u>	<u>894,050</u>
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Dettes d'exploitation	474,648	436,397
Part à moins d'un an des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite (note 5)	7,583	5,925
	<u>482,231</u>	<u>442,322</u>
Passif à long terme		
Avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite (note 5)	71,781	71,942
Bénéfices non répartis	392,095	379,786
	<u>946,107</u>	<u>894,050</u>
Engagements et éventualités (notes 6 et 9)		

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :



Président du Conseil d'administration



Membre du Conseil et présidente du Comité de vérification

Régie des alcools de l'Ontario
État des résultats et des bénéfices non répartis
Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2011

	2011 (k\$)	2010 (k\$)
Ventes et autres produits	4,576,871	4,344,099
Charges		
Coût des marchandises vendues	2,279,072	2,198,920
Succursales de vente au détail et commercialisation	484,632	477,517
Entreposage et distribution	87,192	85,913
Administration	110,554	97,424
Amortissement	53,112	48,716
	<u>3,014,562</u>	<u>2,908,490</u>
Bénéfice net de l'exercice	1,562,309	1,435,609
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	379,786	354,177
	<u>1,942,095</u>	<u>1,789,786</u>
Déduction		
Dividende versé à la Province de l'Ontario	1,550,000	1,410,000
	<u>1,550,000</u>	<u>1,410,000</u>
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<u>392,095</u>	<u>379,786</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Régie des alcools de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2011

	2011 (k\$)	2010 (k\$)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Bénéfice net	1,562,309	1,435,609
Amortissement	53,112	48,716
(Gain) perte sur la vente d'immobilisations	(342)	318
	<u>1,615,079</u>	<u>1,484,643</u>
Augmentation (diminution) nette des postes hors trésorerie		
Clients et autres créances	(1,385)	(2,093)
Stocks	(29,956)	(1,674)
Charges payées d'avance	(13,389)	3,315
Dettes d'exploitation	38,251	46,595
Avantages sociaux futurs	1,497	18,400
	<u>1,610,097</u>	<u>1,549,186</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(57,477)	(84,148)
Produit de la vente d'immobilisations	1,649	655
	<u>(55,828)</u>	<u>(83,493)</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		
Dividende versé à la Province de l'Ontario	(1,550,000)	(1,410,000)
	<u>(1,550,000)</u>	<u>(1,410,000)</u>
Augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice	4,269	55,693
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	217,791	162,098
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice	<u>222,060</u>	<u>217,791</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Régie des alcools de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Régie des alcools de l'Ontario (« la Régie ») est constituée en société sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les alcools* (L.R.O. 1990, chap. L.18). Elle est une entreprise publique chargée de régir la production, l'importation, la distribution et la vente des boissons alcooliques dans la province de l'Ontario. À titre de société d'État, la Régie est exempte d'impôts selon l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Régie verse la majeure partie de ses bénéfices en dividendes au Trésor de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Référentiel comptable

Les états financiers de la Régie sont établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs en date de clôture ainsi que des produits et des charges de l'exercice. Les montants réels peuvent différer des estimations.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés en cinq catégories : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Tous les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés. Par la suite, ils sont évalués à leur juste valeur, sauf dans le cas des actifs financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance, des prêts et créances et des autres passifs financiers, qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement établi selon la méthode du taux effectif. Voir les informations fournies dans la note 7.

Les actifs et passifs financiers de la Régie sont classés comme suit :

- la trésorerie et les équivalents sont classés comme détenus à des fins de transaction et figurent à leur juste valeur;
- les clients et les autres créances sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement, qui approche leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme;
- les dettes d'exploitation sont classées comme autres passifs financiers et figurent à leur coût après amortissement. Il s'agit de manière générale d'éléments à court terme, exigibles dans l'année qui suit la date de clôture;
- les instruments financiers dérivés sont classés comme détenus à des fins de transaction et figurent à leur juste valeur. Afin de gérer son risque de change, la Régie conclut des contrats de change à terme dont la juste valeur est établie en fonction des cours de change de clôture du marché. Les profits et les pertes, s'il y a lieu, sont portés à l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

Régie des alcools de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

d) Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents comprennent l'encaisse et les placements très liquides dont l'échéance initiale est à moins de 90 jours.

La politique de placement de la Régie limite les placements à court terme aux instruments du marché monétaire de première qualité très liquides, tels que les bons du Trésor fédéral ou provincial, les acceptations bancaires et les dépôts à terme.

e) Stocks

La Régie évalue ses stocks au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût est constitué du coût d'achat, déduction faite des rabais sur achats, et comprend les autres coûts directs tels que les coûts de transport et de manutention directs engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les coûts d'entreposage, les coûts indirects, les frais d'administration et certains frais de vente liés aux stocks sont passés en charges dans l'exercice où ils sont engagés. La Régie estime la valeur nette de réalisation au prix auquel elle prévoit vendre les stocks, diminué du montant estimatif des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Elle ramène les stocks à leur valeur nette de réalisation lorsqu'elle estime qu'il ne sera pas possible d'en recouvrer le coût parce qu'ils sont périmés ou endommagés, ou en raison d'une baisse des prix de vente. Voir les informations fournies dans la note 3.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations majeures dont la durée d'utilisation prévue excède l'exercice sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement rattachées à l'acquisition de l'élément d'actif.

L'amortissement, comptabilisé dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis, est calculé selon la méthode linéaire sur la vie utile estimative de chaque grande catégorie d'immobilisations corporelles, puisque c'est cette méthode qui reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs que représente l'actif. Dans le cas des améliorations locatives, l'amortissement est calculé sur la durée du bail ou sur la vie utile des améliorations, selon la plus courte des deux.

Les vies utiles estimatives des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Bâtiments :	de 5 ans à 40 ans
Mobilier et matériel :	de 5 ans à 20 ans
Matériel informatique :	3 ans ou 4 ans

Les immobilisations en cours constituent des éléments d'actif qui ne peuvent pas encore être utilisés. Elles ne sont donc pas amorties.

Les immobilisations mineures et les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation, qui consiste à comparer leur valeur comptable à leur juste valeur. Une perte de valeur est comptabilisée pour l'excédent, le cas échéant.

Régie des alcools de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des éléments qui n'ont pas d'existence physique et dont la durée d'utilisation prévue excède l'exercice. Elles sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement rattachées à l'acquisition de l'élément d'actif.

L'amortissement, comptabilisé dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis, est calculé selon la méthode linéaire sur la vie utile estimative de l'immobilisation incorporelle, puisque c'est cette méthode qui reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs que représente l'actif.

Les vies utiles estimatives des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Logiciels : 3 ans ou 4 ans

Les logiciels en développement constituent des éléments d'actif qui ne peuvent pas encore être utilisés. Ils ne sont donc pas amortis.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation, qui consiste à comparer leur valeur comptable à leur juste valeur. Une perte de valeur est comptabilisée pour l'excédent, le cas échéant.

h) Avantages sociaux futurs

i. Régimes de retraite

La Régie assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et à ses employés non permanents qui choisissent de cotiser) par sa participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (Régime de retraite du SEFPO), des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées. C'est la Province de l'Ontario qui, à titre de seul promoteur de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de promoteur conjoint du Régime de retraite du SEFPO, fixe la cotisation annuelle de la Régie à ces régimes. Comme c'est aux promoteurs qu'il incombe de veiller à la viabilité financière des régimes de retraite, les excédents ou les déficits déterminés par les évaluations actuarielles exigées par la loi ne sont pas des actifs ou des obligations de la Régie. Voir les informations fournies dans la note 5.

ii. Avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite

Les avantages sociaux futurs autres que ceux offerts par la Province comprennent les indemnités contractuelles de fin d'emploi, les banques d'heures supplémentaires de la direction, les engagements d'indemnité d'accident du travail non capitalisés et les droits à congés annuels accumulés. Il s'agit d'avantages dont bénéficient les salariés lorsqu'ils ne sont plus actifs. La Régie répartit le coût de ces avantages sur les exercices au cours desquels ils sont gagnés par les salariés. Le coût des autres avantages postérieurs au départ à la retraite et non liés aux régimes de retraite est pris en charge par la Province et ne figure pas dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

Régie des alcools de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

Le coût des indemnités contractuelles de fin d'emploi et des banques d'heures supplémentaires de la direction est déterminé par un calcul actuariel suivant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et fondé sur la meilleure estimation de la direction. Les engagements d'indemnité d'accident du travail non capitalisés sont évalués selon la méthode des coûts moyens. Le coût annuel des avantages correspond à la somme du coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, des coûts financiers pour un an et de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle. Les gains et pertes actuariels nets sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés. Voir les informations fournies dans la note 5.

i) **Constatation des produits**

Les produits sont constatés au moment de la vente de la marchandise au client ou de la prestation des services, selon le cas.

j) **Constatation des charges**

Les charges sont constatées selon la comptabilité d'exercice au moment où elles sont engagées dans l'exercice auquel elles se rattachent.

k) **Contrats de location**

La plupart des succursales de vente au détail et des bureaux de la Régie se trouvent dans des locaux loués. Les contrats de location sont de diverses durées et généralement renouvelables. Le loyer minimal, y compris les augmentations prévues et les périodes d'occupation gratuite, le cas échéant, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat. Les incitatifs à la location offerts par le propriétaire sont reportés puis amortis en diminution de la charge de loyer selon la méthode linéaire sur cette même durée.

l) **Conversion des devises**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change, s'il y en a, figurent à l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

3. **STOCKS**

Le coût des stocks vendus au cours de l'exercice et passés en charges à titre de coût des marchandises vendues est de 2 279 millions de dollars pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2011 (2010 : 2 199 millions de dollars). Il n'y a eu aucune réduction de valeur ni reprise de réduction de valeur importantes au cours de l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2011 (2010 : aucune).

Régie des alcools de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 mars 2011 (k\$)			31 mars 2010 (k\$)
	Coût	Cumul des amortisse- ments	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	12 816	-	12 816	12 895
Bâtiments	369 889	264 195	105 694	107 123
Mobilier et matériel	97 469	74 738	22 731	21 213
Améliorations locatives	321 804	210 363	111 441	106 284
Matériel informatique	56 766	45 968	10 798	12 190
Immobilisations en cours	8 341	-	8 341	7 781
	867 085	595 264	271 821	267,486
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Logiciels	93 877	69 003	24 874	19 144
Logiciels en développement	809	-	809	7 816
	94 686	69 003	25 683	26 960
Total des immobilisations	961 771	664 267	297 504	294 446

Les pertes de valeur passées en charges à l'égard des immobilisations corporelles et incorporelles au cours de l'exercice sont de 2,8 millions de dollars (2010 : aucune). Elles sont incluses dans les charges à l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Régimes de retraite

La charge de retraite est de 22,3 millions de dollars pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2011 (2010 : 19,2 millions de dollars). Elle est incluse dans les charges à l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

b) Autres que les régimes de retraite

L'obligation au titre des prestations constituées comprend des charges pour les indemnités contractuelles de fin d'emploi, les banques d'heures supplémentaires de la direction et les engagements d'indemnité d'accident du travail non capitalisés.

La valeur actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est de 88,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 (2010 : 85,8 millions de dollars). Le passif au titre des prestations constituées est, au 31 mars 2011, de 79,4 millions de dollars (2010 : 77,9 millions de dollars), dont une part de 7,6 millions de dollars (2010 : 5,9 millions de dollars) est classée dans le passif à court terme. La différence entre l'obligation au titre des prestations constituées et le passif au titre des prestations constituées donne le solde non amorti du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette.

Régie des alcools de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

La Régie procède à une évaluation comptable de son obligation au titre des prestations constituées en date du 31 mars chaque année. Quant à l'évaluation actuarielle, elle a lieu au moins aux trois ans. La dernière a été effectuée en date du 31 mars 2011.

	31 mars 2011 (k\$)	31 mars 2010 (k\$)
Actif des régimes d'avantages sociaux	--	--
Passif des régimes d'avantages sociaux	88 356	85 838
Déficit des régimes d'avantages sociaux	88 356	85 838
Solde non amorti du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette)	(8 892)	(7 971)
Passif au titre des prestations constituées	79 364	77 867
Obligation au titre des prestations constituées comptabilisée au bilan		
Obligation au début de l'exercice	77 867	59 467
Charge de l'exercice	12 253	27 185
Prestations versées au cours de l'exercice	(10 756)	(8 785)
Obligation à la fin de l'exercice	79 364	77 867

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	Indemnités contractuelles de fin d'emploi et banques d'heures supplémentaires de la direction		Engagements d'indemnité d'accident du travail non capitalisés	
	2011	2010	2011	2010
Taux d'actualisation pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %
Taux d'actualisation pour le calcul du coût des avantages	4,50 %	6,00 %	4,50 %	6,50 %
Taux de croissance des salaires	3,00 %	3,00 %	4,00 %	4,00 %
Taux de croissance du coût des soins	S.O.	S.O.	6,50 %	6,50 %
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active	De 8 à 11 ans	De 8 à 11 ans	7,5 ans	7,5 ans

Le coût des droits à congés annuels accumulés est comptabilisé par régularisation et inclus dans les dettes d'exploitation au bilan. Le montant comptabilisé à ce titre est de 9,2 millions de dollars au 31 mars 2011 (2010 : 9,3 millions de dollars).

Régie des alcools de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

6. ENGAGEMENTS DE LOCATION

La Régie s'est engagée à louer des locaux en vertu de contrats de location-exploitation. Les paiements minimaux futurs exigibles en vertu de ces contrats se présentent comme suit :

	(k\$)
2012	58 521
2013	59 037
2014	56 805
2015	53 418
2016	51 232
Par la suite	<u>390 539</u>
	<u>669 552</u>

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Régie sont constitués de trésorerie et d'équivalents, de comptes clients et autres créances, de dettes d'exploitation et d'instruments financiers dérivés. La valeur comptable de ces instruments approche leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

a) Risque de change

La Régie court un risque de change, principalement un risque de transaction, relativement au coût de ses achats futurs de marchandises dans le cas où ces achats sont libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien. Ce risque de change est associé à diverses monnaies, mais surtout au dollar américain et à l'euro.

Afin de gérer le risque de change lié à ses achats auprès de fournisseurs étrangers, la Régie est autorisée à conclure des contrats de change à terme, lesquels sont des engagements d'achat de devises à une date ultérieure prédéterminée et à un taux stipulé d'avance. La Régie n'avait aucun contrat de change à terme au 31 mars 2011 (2010 : aucun).

La Régie estime qu'un renforcement ou un affaiblissement significatif du dollar canadien par rapport au dollar américain ou à l'euro, tous les autres facteurs demeurant constants, n'aurait pas d'effet important sur ses résultats comparativement à l'ensemble de ses activités. Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2011, la Régie a constaté un gain de change net de 3,1 millions de dollars (2010 : 6,3 millions de dollars).

Lorsque la Régie conclut un contrat d'achat de marchandises dans une autre monnaie que le dollar canadien ou la monnaie nationale du fournisseur, il peut y avoir un instrument dérivé incorporé. Sauf dans certains cas, les instruments dérivés incorporés (dispositions contractuelles qui entraînent des flux de trésorerie indépendants de ceux découlant du contrat hôte) doivent être séparés de leur contrat hôte et évalués à leur juste valeur. La direction a passé en revue les contrats en cause et a déterminé que la Régie n'avait pas d'instrument dérivé incorporé important à comptabiliser et à présenter séparément ni de gain ou de perte connexe pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2011 (2010 : aucun).

Régie des alcools de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations et qu'il en résulte une perte monétaire pour la Régie. Un risque de crédit se rattache aux instruments dérivés, à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux créances. La Régie limite les risques de crédit associés aux instruments dérivés et à la trésorerie et ses équivalents en ne faisant affaire qu'avec les grandes banques à charte canadiennes et les filiales canadiennes de grandes banques étrangères.

Ses créances résultant principalement de ventes facturées à des entreprises indépendantes, à des agents et à d'autres débiteurs, la Régie considère qu'elles ne présentent pas un risque de crédit important. Environ 64 % des créances de la Régie au 31 mars 2011 (2010 : 68 %) sont sur un même client, dont le compte est en situation régulière.

La valeur comptable des créances est diminuée d'une provision pour créances douteuses à hauteur d'un montant que la Régie juge adéquat pour absorber les pertes futures sur créances. Le recouvrement de créances antérieurement provisionnées est crédité à l'état des résultats et des bénéfices non répartis. L'historique de la provision pour créances douteuses se présente comme suit :

	31 mars 2011 (k\$)	31 mars 2010 (k\$)
Provision au début de l'exercice	100	285
Dotation à la provision	-	361
Recouvrements	189	160
Sorties du bilan	(87)	(706)
Provision à la fin de l'exercice	202	100

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Régie n'ait pas la trésorerie nécessaire pour régler ses passifs financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. La Régie ayant des soldes de trésorerie suffisants pour régler tous ses passifs à court terme, le risque de liquidité qu'elle court est minime.

Régie des alcools de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

8. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

La Régie est une société sans capital-actions et n'a aucune dette à long terme. Dans son cas, le capital s'entend de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des bénéfices non répartis. Les principaux objectifs de la Régie en matière de gestion du capital sont les suivants :

- s'assurer des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières de manière à pouvoir réaliser ses projets;
- conserver des réserves de liquidités adéquates et préserver son accès au capital comme l'indiquent ses politiques de placement et de change;
- veiller à ce que ses décisions en matière de gestion de trésorerie aient pour objectif premier la préservation du capital.

Au 31 mars 2011, la Régie s'était conformée à ces objectifs.

La Régie gère sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie de manière à conserver des soldes suffisants pour :

- honorer ses dettes d'exploitation échéant dans les 45 à 60 prochains jours;
- permettre le versement des dividendes en temps voulu;
- assurer tout au long de l'exercice la réalisation des dépenses en immobilisations approuvées.

La Régie n'est pas soumise à des exigences en matière de capital en vertu de règles externes.

9. ÉVENTUALITÉS

La Régie est partie à diverses actions en justice rattachées à l'exercice normal des activités d'une entreprise. Il est impossible de prévoir à l'heure actuelle l'issue et le règlement définitifs de ces actions. Voilà pourquoi aucune provision n'a été constituée à leur égard dans les états financiers. S'il y a lieu, les règlements concernant ces éventualités seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils auront lieu.

10. RÉACHEMINEMENT DES DÉCHETS

En vertu de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets*, la Régie est chargée de dédommager les municipalités (par l'entremise d'Intendance Ontario, organisme de réacheminement des déchets financé par les entreprises) pour les coûts associés au recyclage des contenants et autres déchets en vertu de leurs programmes de boîtes bleues. À ce titre, la Régie a versé pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2011 une contribution de 1,8 million de dollars (2010 : 2,1 millions de dollars), incluse dans les charges d'administration à l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

Régie des alcools de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

11. PROGRAMME DE CONSIGNATION DE L'ONTARIO

La Province de l'Ontario a conclu le 6 novembre 2006 un accord avec Brewers Retail Inc. (« BRI ») pour la gestion d'un programme provincial de consignation des contenants de vin et de spiritueux et des contenants de bière non courants vendus par la Régie et les magasins de vente au détail des établissements vinicoles, des microbrasseries et des distilleries (« le programme »). BRI est le fournisseur exclusif de ce service pour une période de cinq ans ayant débuté le 5 février 2007.

Dans le cadre du programme, la Régie perçoit une consigne de 10 ou de 20 cents sur les contenants de vin, de spiritueux et de bière. La Régie rembourse à BRI la consigne que celle-ci remet aux consommateurs qui rapportent des contenants à ses établissements, plus les frais de gestion.

Au cours de l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2011, la Régie a perçu 57,8 millions de dollars (2010 : 56,0 millions de dollars) en consignes sur les contenants et BRI a facturé à la Régie 45,2 millions de dollars (2010 : 43,5 millions de dollars) pour les consignes remboursées aux consommateurs.

Les dépenses liées aux frais de service du programme versés à BRI pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2011 ont atteint 32,0 millions de dollars (2010 : 28,2 millions de dollars), dont 2,9 millions de dollars (2010 : zéro) en taxe de vente harmonisée non remboursable à la Régie. De plus, la Régie a engagé des dépenses de 0,1 million de dollars (2010 : 0,1 million de dollars) pour la promotion du programme. Ces dépenses sont incluses dans les charges d'administration à l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

La Régie a constaté que les consommateurs ne demandent pas tous le remboursement de la consigne. Les données dont la Régie dispose à ce sujet ainsi que l'expérience du secteur d'activité indiquent en effet qu'une partie des consignes perçues ne sera pas remboursée. Se fondant sur les comportements observés par le passé, la Régie a, pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2010, fait passer de 85 % à 80 % son estimation du taux de remboursement des consignes. Elle a porté conséquemment pour 11,6 millions de dollars de consignes non remboursées en diminution des dépenses liées au programme pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2011 (2010 : 16,8 millions de dollars).

12. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR

Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables a confirmé en février 2008 la mise en convergence des principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR canadiens) pour les entreprises ayant une obligation d'information du public avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS) à compter de l'année civile 2011. L'adoption anticipée est permise à compter de l'année civile 2010. Les IFRS et les PCGR canadiens s'appuient sur des cadres conceptuels semblables, mais comportent des différences en ce qui concerne les règles de comptabilisation et d'évaluation et les obligations d'information. Le passage des PCGR canadiens aux IFRS touchera les états financiers de la Régie pour l'exercice 2011-2012. Les chiffres de l'exercice 2011-2012 de même que les chiffres correspondants de l'exercice 2010-2011 seront alors établis selon les IFRS.



RESPONSABILITÉ DE REDDITION DE COMPTE ANNUELLE DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, la direction a produit des estimations et des jugements éclairés, conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités de gestion à l'égard des états financiers par l'entremise de son Comité d'audit et de gestion des risques, entièrement composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ni des employés de la Société. Ce comité examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité se réunit de temps en temps avec la direction et les auditeurs internes et externes.

Afin d'assumer ses responsabilités, la direction maintient un système approprié de contrôle interne qui lui permet de s'estimer fondée à croire que les états financiers consolidés qu'elle produit sont pertinents et fiables et que la protection des actifs de la Société est suffisante. La Société est dotée d'une équipe d'auditeurs internes chargés d'examiner continuellement les mesures de contrôle internes et de veiller à leur application. Les rapports préparés par les auditeurs internes sont examinés par le comité. La vice-présidente, Audit interne et Gestion des risques, responsable de la gestion de l'audit interne et des risques de l'entreprise, relève directement du Comité d'audit et de gestion des risques.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration sur la recommandation du Comité d'audit et de gestion des risques, a examiné les états financiers consolidés. Dans son rapport, il précise la portée de son examen ainsi que son avis concernant les états financiers consolidés. L'auditeur indépendant jouit d'un accès direct aux membres du comité.

Rod Phillips
Président et chef de la direction

Preet Dhindsa
Vice-président directeur,
Dirigeant principal,
Administration et Finances



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés
Yonge Corporate Centre
4100, rue Yonge, bureau 200
Toronto (Ontario) M2P 2H3
Canada

Téléphone 416 228-7000
Télécopieur 416 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS

Au conseil d'administration de la Société des loteries et de jeux de l'Ontario et au ministre des Finances de l'Ontario:

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société des loteries et de jeux de l'Ontario, qui comprennent le bilan consolidé aux 31 mars 2011 et 2010, l'état consolidé des résultats et du résultat étendu, des flux de trésorerie et des bénéfices non répartis pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du bilan consolidé de la Société des loteries et de jeux de l'Ontario aux 31 mars 2011 et 2010, ainsi que de son état consolidé des résultats et du résultat étendu, ses flux de trésorerie et ses bénéfices non répartis pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 23 juin 2011

Société des loteries et des jeux de l'Ontario**Bilan consolidé**

Au 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010

(en milliers de dollars)

	2011	2010
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	314,572 \$	324,640 \$
Débiteurs	69,034	78,239
Charges payées d'avance	29,529	32,478
Stocks (note 2)	18,354	29,695
Trésorerie et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations (note 5)	8,673	191,696
Tranche des prêts échéant à moins de un an (note 4)	5,685	6,121
	445,847	662,869
Liquidités soumises à restrictions (note 3)	188,388	199,103
Prêts (Note 4)	20,033	25,858
Immobilisations corporelles (note 6)	2,402,841	2,492,286
Écart d'acquisition	1,776	1,776
	3,058,885 \$	3,381,892 \$
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	319,685 \$	321,817 \$
Somme à payer aux exploitants (note 7)	32,219	37,544
Somme à payer à la Première nation de Rama	1,422	1,577
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 17)	16,054	7,421
Produits reportés	25,831	15,807
Somme à payer aux Premières nations (note 5)	8,673	191,696
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 8)	55,885	49,313
	459,769	625,175
Dette à long terme (note 8)	139,705	186,077
Coûts de l'obligation au titre des prestations constituées (note 15)	21,252	18,694
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (note 6)	1,553	1,535
Capitaux propres		
Bénéfices non répartis	2,245,256	2,358,441
Surplus d'apport	62,345	62,345
Réserves (note 3)	129,005	129,625
	2,436,606	2,550,411
	3,058,885 \$	3,381,892 \$

Engagements (notes 3, 4, 7 et 11)

Éventualités (notes 7 et 12)

Événement postérieur à la date du bilan (note 8)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil



Paul Godfrey, président du conseil



Thomas O'Brien, administrateur

Société des loteries et des jeux de l'Ontario**État consolidé des résultats et du résultat étendu**

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(en milliers de dollars)

	2011	2010
Produits		
Loteries et Bingo	3 320 994 \$	2 890 258 \$
Casinos dans les complexes de villégiature	1 300 308	1 346 089
Casinos OLG et salles de machines à sous OLG	2 064 498	2 035 547
	6 685 800	6 271 894
Frais d'exploitation		
Loteries et Bingo	2 412 518	2 093 341
Casinos dans les complexes de villégiature	1 408 098	1 420 968
Casinos OLG et salles de machines à sous OLG	1 155 314	1 100 221
	4 975 930	4 614 530
Bénéfice avant les éléments suivants	1 709 870	1 657 364
Intérêts créditeurs et autres produits	32 183	58 612
Intérêts débiteurs sur la dette à long terme	(11 157)	(7 218)
Gain de change	8 435	9 986
Bénéfice net et résultat étendu	1 739 331 \$	1 718 744 \$

Informations sectorielles (note 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario**État consolidé des bénéfices non répartis**

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010

(en milliers de dollars)

	2011	2010
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	2 358 441 \$	2 292 765 \$
Bénéfice net	1 739 331	1 718 744
Virements des réserves, montant net	620	264
Distributions aux Premières nations au nom de la Province d'Ontario	(59 079)	(67 184)
Versements à la Province d'Ontario	(1 794 057)	(1 586 148)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	2 245 256 \$	2 358 441 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario**État consolidé des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(en milliers de dollars)

	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 739 331 \$	1 718 744 \$
Ajustements en vue du rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		
Amortissement des immobilisations corporelles et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (Note 6)	226 489	234 339
Charge de désactualisation	18	36
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	7 150	8 622
Dépréciation d'actifs à long terme (note 6)	5 408	3 997
Coûts de l'obligation au titre des prestations constituées	2 558	2 986
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	9 205	(17 856)
Charges payées d'avance	2 949	4 356
Stocks	11 341	(7 972)
Trésorerie et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations	7 582	(340)
Créditeurs et charges à payer	(2 132)	(32 282)
Somme à payer aux exploitants	(5 325)	(6 920)
Somme à payer à la Première nation de Rama	(155)	(98)
Somme à payer au gouvernement du Canada	8 633	2 044
Produits reportés	10 024	(1 748)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	2 023 076	1 907 908
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation de la dette à long terme	9 513	18 524
Versements sur la dette à long terme	(47 825)	(87 055)
Versements sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	(1 488)	(92)
Versements à la Province d'Ontario	(1 794 057)	(1 586 148)
Distributions aux Premières nations	(66 661)	(66 844)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(1 900 518)	(1 721 615)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Prêts consentis (note 4)	(477)	(2 034)
Somme reçue au titre des prêts consentis	6 738	6 513
Dépenses en immobilisations	(153 522)	(187 328)
Produit tiré de la cession d'immobilisations corporelles	3 920	3 460
Diminution (augmentation) des liquidités soumises à restrictions	10 715	(6 216)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(132 626)	(185 605)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(10 068)	688
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	324 640	323 952
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	314 572 \$	324 640 \$
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Trésorerie	314 572 \$	323 240 \$
Équivalents de trésorerie	-	1 400
	314 572 \$	324 640 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts touchés en espèces	3 040 \$	3 042 \$
Intérêts versés en espèces	7 336	6 808
Informations supplémentaires sur les activités de financement et d'investissement hors trésorerie		
Acquisition du bâtiment Casino Niagara au moyen d'un contrat de location-acquisition	- \$	47 640 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG » ou la « Société ») a été constituée sans capital-actions le 1^{er} avril 2000 en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. La Société est une société de la Couronne du gouvernement de l'Ontario et elle est responsable de la gestion des jeux de loterie, de cinq casinos, de la salle de machines à sous à Great Blue Heron, de dix-sept salles de machines à sous dans les hippodromes et de quatre casinos dans les complexes de villégiature (dont Caesars Windsor, Casino Rama, Casino Niagara et Niagara Fallsview Casino Resort (« Fallsview »)) dans la Province d'Ontario.

La Société a conclu des contrats d'exploitation avec Windsor Casino Limited, CHC Casinos Canada Limited, Falls Management Group, L.P. et Great Blue Heron Gaming Company pour, respectivement, l'exploitation de Caesars Windsor, de Casino Rama, de Casino Niagara et de Niagara Fallsview Casino Resort (« Fallsview ») et de la salle de machines à sous à Great Blue Heron.

1. Principales conventions comptables

a. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale en propriété exclusive.

De plus, les états financiers consolidés incluent la situation financière et les résultats d'exploitation de Casino Caesars Windsor, de Casino Rama, de Casino Niagara et de Niagara Fallsview Casino Resort (collectivement, les « casinos dans les complexes de villégiature ») et de la salle de machines à sous à Great Blue Heron.

Les résultats d'exploitation de la salle de machines à sous à Great Blue Heron sont intégrés aux résultats des casinos OLG et des salles de machines à sous OLG. Les présents états financiers consolidés ne comprennent pas les résultats des autres activités menées au casino de bienfaisance Great Blue Heron.

b. Constatation des produits

Les jeux de loterie et de bingo sont vendus au public par des détaillants de loterie et par des fournisseurs de services de bingo contractuels. Les produits tirés des billets vendus aux clients pour les jeux de loterie, dont les résultats sont déterminés par tirage, sont constatés une fois que le tirage a eu lieu. Les produits tirés des jeux INSTANT sont constatés lorsque les détaillants mettent ces jeux en vente, c'est-à-dire une fois qu'ils les activent. Les produits tirés des jeux « mises sportives » et de bingo sont constatés lorsque le billet, le jeu sur papier ou le jeu électronique est vendu au client. Les billets émis à titre de billets gratuits gagnés ne sont pas comptabilisés comme des produits.

Les produits tirés du jeu provenant de l'exploitation des machines à sous et des jeux sur table représentent l'écart entre les montants reçus des joueurs et les montants payés à ces joueurs, et des passifs sont constatés relativement aux fonds déposés par les clients avant de commencer à jouer, aux jetons et aux coupons utilisant la technologie « ticket-in, ticket-out » que possèdent les clients, de même qu'aux montants accumulés en vue du paiement des gros lots progressifs. Les incitatifs liés au jeu et les points obtenus dans le cadre de programmes de fidélisation sont constatés à titre de ristournes promotionnelles, comme cela est décrit à la note 1 c) i).

Les produits ne provenant pas du jeu, qui comprennent les produits tirés de l'hébergement, de la nourriture et des boissons, du centre de divertissement ainsi que d'autres services, sont constatés au moment où les services sont rendus aux clients. Les produits tirés d'incitatifs offerts gratuitement aux clients sont enregistrés à la valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons et des autres biens et services et sont constatés comme cela est décrit à la note 1 c) ii).

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

c. Ristournes promotionnelles

Les ristournes promotionnelles comprennent des programmes incitatifs, notamment le coût des points des programmes de fidélisation de la clientèle, de même que la valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons et des autres biens et services offerts gratuitement aux clients.

i) Programmes de fidélisation

La Société possède des programmes incitatifs de fidélisation de la clientèle aux termes desquels des points sont attribués aux clients en fonction du volume de jeu au cours des opérations de jeu. Les points des programmes incitatifs peuvent être échangés contre de l'argent, du jeu gratuit ou des biens et services gratuits ou au rabais. Un passif financier est comptabilisé lorsque les points sont attribués et un montant correspondant égal à la valeur de remboursement estimative est constaté à titre de ristourne promotionnelle qui est déduite des produits. Les clients qui n'auront accumulé aucun point dans une période de six à douze mois perdront le solde de leurs points. Si les points viennent à échéance ou sont perdus, le passif financier est décomptabilisé et un crédit correspondant est constaté au titre de bénéfice.

ii) Autres programmes incitatifs

La valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons et des autres biens et services, ainsi que des autres coupons et incitatifs offerts gratuitement aux clients, est comprise dans les produits ne provenant pas des jeux ou les produits tirés du jeu selon le cas et sont comptabilisés à titre de ristournes promotionnelles déduites des produits comme l'explique la note afférente aux états financiers consolidés portant sur l'information sectorielle (note 13). Les coûts associés à ces ristournes promotionnelles ont été passés en charges dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu.

d. Lots de loterie

La charge au titre des lots des jeux de loterie et de bingo est constatée suivant la structure prédéterminée des lots de chaque jeu au cours de la période pendant laquelle les produits connexes sont constatés :

- La charge au titre des billets vendus aux clients pour les jeux de loterie, dont les résultats sont déterminés par tirage, est constatée une fois que le tirage a eu lieu.
- La charge au titre des jeux INSTANT est constatée lorsque les détaillants mettent ces jeux en vente, c'est-à-dire une fois qu'ils les activent.
- La charge au titre des jeux « mises sportives » est constatée lorsque le dernier événement visé par une mise sportive a lieu.
- La charge au titre des jeux de bingo est constatée lorsque le jeu sur papier ou le jeu électronique est vendu au client.
- La charge au titre des lots les plus importants remis sous forme de versements périodiques se fonde sur le coût du versement périodique acheté par la Société auprès d'un tiers.
- Une estimation relative aux lots de loterie qui ne seront pas réclamés est constatée à titre de lots non réclamés au cours de la période pendant laquelle les produits connexes sont constatés.

La charge au titre des lots est ajustée mensuellement pour tenir compte des montants réellement gagnés ou non réclamés.

Les lots non réclamés des jeux nationaux sont retournés aux clients sous forme de gros lots garantis ou de tirages bonis. Les lots non réclamés des jeux régionaux sont retournés à la Province d'Ontario au moyen de distributions versées à la Province. Les jeux nationaux sont administrés par la Société de la loterie interprovinciale et sont vendus d'un océan à l'autre, alors que les jeux régionaux sont administrés par la Société et uniquement vendus en Ontario.

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

e. Commissions et primes

Les détaillants de loterie reçoivent une commission de 8 % sur tous les billets INSTANT et une commission de 5 % sur tous les billets sur terminal vendus. Lorsqu'une commission a été versée à un détaillant relativement à la vente de billets pour des tirages à venir, elle est comptabilisée à titre de charge payée d'avance jusqu'à ce que le produit connexe soit constaté, au moment où les frais de commission sont comptabilisés. Les détaillants de loterie reçoivent aussi une commission de 3 % sur les échanges de billets INSTANT et une commission de 2 % sur les échanges de billets sur terminal. Une prime de 1 000 \$ est versée à tout détaillant qui vend un billet de loterie sur terminal gagnant d'un lot important, à l'exception des jeux Sports et quotidiens. Toute prime versée à un détaillant pour la vente d'un billet gagnant d'un lot important est comptabilisée à titre de charge au moment où le billet est échangé.

Les fournisseurs de services de bingo reçoivent une commission fondée soit a) sur un pourcentage du total des produits d'exploitation tirés des jeux, à laquelle sont ajoutés ou retranchés des ajustements incitatifs relatifs aux ventes, au versement de lots et aux cibles en matière de coût des produits vendus, soit b) sur un pourcentage du total des produits d'exploitation tirés des jeux déduction faite du total des lots versés. Les municipalités qui accueillent des centres de bingo de la Société reçoivent une commission fondée soit sur un pourcentage du total des produits d'exploitation, soit sur un pourcentage du total des produits d'exploitation déduction faite du total des lots versés.

Les titulaires d'hippodromes et le secteur des courses de chevaux ont chacun le droit de recevoir un pourcentage prédéterminé des produits tirés des machines à sous, ou d'autres montants convenus, tel qu'il est énoncé dans la convention régissant le titulaire de l'établissement conclue avec l'exploitant d'hippodrome pertinent. Les municipalités dans lesquelles se trouvent un casino OLG ou des salles de machines à sous OLG dans les hippodromes reçoivent 5 % des produits tirés des machines à sous, pour un maximum de 450 machines, et 2 % des produits tirés des machines excédentaires. Ainsi, la Première nation des Mississaugas de l'île Scugog reçoit 5 % des produits tirés de la salle de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron, qui se trouve sur son territoire.

f. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont définis comme étant des placements liquides dont l'échéance au moment de l'acquisition est inférieure à 90 jours. Au 31 mars 2011, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient des dépôts bancaires à terme s'élevant à néant (1 400 000 \$ en 2010) portant intérêt à un taux de néant (0,1 % en 2010).

g. Créances des détaillants et des fournisseurs de services de bingo

Les créances des détaillants représentent le produit tiré des loteries devant être versé par les détaillants relativement à la vente de billets de loterie, déduction faite des commissions et des lots payés par les détaillants. Elles incluent également le produit tiré des bingos que les fournisseurs de services de bingo doivent verser en ce qui a trait aux ventes réalisées dans les bingos, déduction faite des commissions et des lots versés. Une provision pour créances douteuses de néant (1 512 000 \$ en 2010) a été constatée à l'égard du solde de ces créances. Au 31 mars 2011, la valeur comptable nette des créances des détaillants et des fournisseurs de services de bingo s'élevait à 48 416 000 \$ (36 407 000 \$ en 2010).

h. Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moindre de ces montants. Le coût est établi selon le coût moyen pondéré ou la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cadre des activités commerciales normales déduction faite des coûts estimatifs engagés en vue de conclure la vente.

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

i. Immobilisations corporelles

Les principales dépenses en immobilisations ayant une durée de vie utile qui s'étend au-delà de l'exercice considéré sont capitalisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon les périodes suivantes :

Bâtiments	De 10 à 50 ans
Mobilier et agencements	De 2 à 10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail
Matériel pour les jeux de loterie	De 3 à 10 ans
Matériel pour les casinos et les salles de machines à sous dans les hippodromes	De 2 à 10 ans
Actifs visés par un contrat de location-acquisition	Sur la durée du bail

Les immobilisations corporelles sont amorties lorsqu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les immobilisations en cours de construction et les actifs inutilisés sont comptabilisés au coût. Les coûts sont amortis à partir du moment où le projet en question est pratiquement terminé.

Les frais d'intérêts engagés pendant la construction et l'aménagement des immobilisations corporelles sont capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles connexes.

Les actifs devant être cédés seraient présentés de façon distincte au bilan consolidé et constatés à leur valeur comptable, ou à leur juste valeur moins les frais de vente si cette dernière valeur est inférieure, et ils ne seraient plus amortis. Les actifs et les passifs à céder sont classés comme destinés à la vente et sont présentés de façon distincte dans les sections appropriées de l'actif et du passif du bilan consolidé.

j. Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, y compris les immobilisations corporelles, sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Le test de dépréciation se déroule en deux étapes. Tout d'abord, le test de dépréciation sert à évaluer si la valeur comptable des actifs à long terme excède les flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés connexes dans le but de déterminer si les actifs se sont dépréciés. S'il s'avérait que les flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés étaient inférieurs à la valeur comptable des actifs, la deuxième étape du test de dépréciation doit être réalisée afin de calculer la charge de dépréciation. Au cours de cette seconde étape, la valeur des actifs à long terme est ramenée à leur juste valeur estimative. Comme il n'existe aucune valeur à la cote aisément disponible pour les actifs à long terme de la Société, celle-ci en détermine la juste valeur en se fondant sur les flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés qu'elle prévoit obtenir au terme de leur utilisation et, éventuellement, de leur cession. Les flux de trésorerie futurs actualisés utilisés dans le cadre de la seconde étape du test de dépréciation se fondent sur les flux de trésorerie non actualisés utilisés dans le cadre de la première étape de ce test. Les actifs à long terme qui doivent faire l'objet d'une évaluation afin de déterminer s'ils ont subi une perte de valeur sont regroupés avec les actifs et les passifs du plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont dans une large mesure indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs.

k. Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels la quasi-totalité des avantages, risques et bénéfices liés à un bien est transférée à la Société sont comptabilisés en tant que contrats de location-acquisition et sont classés dans les immobilisations corporelles, une augmentation correspondante étant inscrite dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Initialement, la valeur de tout bien visé par un contrat de location-acquisition et de l'obligation connexe relative aux paiements de location futurs comptabilisée correspond au montant le moins élevé entre la juste valeur du bien et la valeur actuelle de ces paiements. L'amortissement est ensuite pris en compte dès le début des activités commerciales ou de

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

la mise en service de l'actif. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés en tant que contrats de location-exploitation en vertu desquels les frais de location sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

l. Produits reportés

Les fonds recueillis auprès des détaillants relativement à des jeux de loterie dont les résultats sont déterminés par tirage et qui sont vendus avant ledit tirage sont comptabilisés à titre de produits reportés et constatés à titre de produits lorsque le tirage connexe a lieu.

m. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société constate la juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comme passif dans l'exercice au cours duquel l'obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée. Ce passif est lié à la mise hors service d'une immobilisation corporelle à long terme qui découle de son acquisition, de sa construction, de sa mise en valeur ou de son exploitation normale. La Société constate également un actif correspondant, lequel est amorti sur la durée de vie de l'actif. La Société a comptabilisé un passif actualisé lié aux obligations découlant des dispositions de certains contrats de location concernant la sortie de biens loués à la fin de la durée des contrats de location respectifs. L'ajustement des améliorations locatives découlant des coûts de mise hors service d'immobilisations est amorti dans les résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante des baux.

À la suite de l'évaluation initiale de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, l'obligation sera ajustée à la fin de chaque période afin de refléter l'écoulement du temps et les modifications aux flux de trésorerie futurs estimatifs sous-jacents à l'obligation. Les variations attribuables à l'écoulement du temps qui touchent l'obligation sont passées en charges au cours de la période à titre de charge de désactualisation, et toute variation découlant de changements aux flux de trésorerie estimatifs futurs est capitalisée au coût des améliorations locatives.

n. Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est le montant résiduel résultant de l'excédent du prix d'acquisition d'une entreprise acquise sur la somme des montants attribués aux actifs corporels et aux actifs incorporels acquis, déduction faite des passifs pris en charge, en fonction de leur juste valeur. Lorsque la Société s'engage dans un regroupement d'entreprises, la méthode de l'acquisition est utilisée. L'écart d'acquisition est rattaché, à la date du regroupement d'entreprises, aux unités d'exploitation qui sont censées profiter du regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition ne fait l'objet d'aucun amortissement. Il est plutôt soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. En l'absence de facteurs déclencheurs durant un exercice, la Société effectue son test de dépréciation au quatrième trimestre de l'exercice en question. Le test de dépréciation est effectué en deux étapes. Comme première étape, la valeur comptable d'une unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition, doit être comparée à sa juste valeur. Lorsque la juste valeur d'une unité d'exploitation excède sa valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation est considéré comme n'ayant pas subi une dépréciation et il n'est pas nécessaire de passer à la deuxième étape. La deuxième étape est effectuée lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur; en pareil cas, la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation, déterminée de la même manière que la valeur d'un écart d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, est comparée à la valeur comptable afin d'évaluer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Aux 31 mars 2011 et 2010, aucune dépréciation de la valeur comptable n'existait pour cet actif.

o. Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

historiques. Les postes de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et pertes de change sont inclus dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu de la période au cours de laquelle ils se produisent.

p. Recours à des estimations

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice visé. Les estimations importantes servent à déterminer, notamment, la valeur des reconnaissances de dettes et des prêts, la valeur des stocks, la durée de vie utile de tous les biens amortissables, la recouvrabilité des immobilisations corporelles, l'écart d'acquisition, ainsi que la valeur du passif au titre des lots non réclamés, des obligations liées aux avantages sociaux futurs, des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, de la provision pour le programme de fidélisation de la clientèle, de la somme à payer au gouvernement du Canada et du passif au titre des jetons et des billets en circulation. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

q. Instruments financiers

Tous les instruments financiers de la Société ont été classés dans l'une des catégories suivantes : disponibles à la vente, détenus jusqu'à l'échéance, détenus à des fins de transaction, prêts et créances ou autres passifs financiers. Tous les instruments financiers, y compris les instruments dérivés, sont inscrits au bilan consolidé et mesurés à la juste valeur, à l'exception des prêts et créances détenus jusqu'à l'échéance et des autres passifs financiers, qui sont évalués au coût après amortissement. L'évaluation et la comptabilisation subséquentes des variations de la valeur comptable des instruments financiers sont tributaires de leur classement initial.

La Société a classé la totalité de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, de ses liquidités soumises à restrictions ainsi que de la trésorerie et des placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations comme étant des actifs détenus à des fins de transaction, actifs qui sont mesurés à la juste valeur. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans le bénéfice net. Les prêts et les débiteurs sont classés comme étant des prêts et créances, et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif. Les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme, de même que les sommes à payer aux exploitants, à la Première nation de Rama, au gouvernement du Canada et aux Premières nations sont classés à titre d'autres passifs financiers, et ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif. Au cours des exercices clos les 31 mars 2011 et 2010, la Société n'avait aucun actif ni aucun passif disponible à la vente ou détenu jusqu'à l'échéance.

Tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés de façon distincte, sont évalués à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu, sauf s'il s'agit d'instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés aux fins de couverture de flux de trésorerie sont imputées aux autres éléments du résultat étendu, dans la mesure où ces couvertures sont efficaces, jusqu'à ce que l'actif ou le passif couvert soit comptabilisé dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu. Toute inefficacité de couverture est immédiatement comptabilisée en résultat net. La Société ne détenait aucun instrument de couverture de flux de trésorerie au 31 mars 2011 et au 31 mars 2010.

La Société présente les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction de leur importance.

La Société comptabilise tous les coûts de transaction et les frais au titre des prêts qui sont directement attribuables à l'acquisition des actifs (à l'exception des actifs détenus à des fins de transaction) et des passifs financiers comme des composantes de l'actif ou du passif connexe et amortit les coûts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif aux intérêts débiteurs sur la durée de vie de l'actif ou du passif connexe.

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer le risque découlant des fluctuations du cours du marché de l'énergie. Ces instruments comprennent des ententes en matière de prix à terme. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de négociation ou de spéculation.

La Société fournit des informations sur l'importance des instruments financiers au regard de sa situation financière et de sa performance financière ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels elle est exposée au cours de l'exercice et à la date du bilan consolidé, ainsi que sur la façon dont elle gère ces risques, comme cela est indiqué à la note 9.

r. Informations à fournir concernant le capital

La Société fournit des informations propres à permettre aux lecteurs de ses états financiers consolidés d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion du capital, y compris des informations liées aux exigences concernant son capital en vertu de règles extérieures ainsi que les conséquences liées au non-respect de telles exigences, comme cela est indiqué à la note 10.

s. Prises de position comptables récentes au Canada

i. Normes internationales d'information financière (les « IFRS »)

En 2006, le Conseil des normes comptables (« CNC ») a publié un nouveau plan stratégique qui modifiera grandement les exigences en matière d'information financière auxquelles doivent se conformer les sociétés canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes. Le plan stratégique du CNC décrit le passage des PCGR du Canada aux IFRS au cours de la période transitoire prévue de cinq ans.

Le CNC a établi que les entreprises publiques devront adopter les IFRS, qui remplaceront les PCGR du Canada en vigueur pour ces entreprises. En février 2008, le CNC a confirmé que les entreprises publiques canadiennes devront adopter les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. La Société adoptera les IFRS le 1^{er} avril 2011 et ses premiers états financiers annuels établis selon les IFRS porteront sur l'exercice devant être clos le 31 mars 2012, et présenteront les chiffres correspondants de l'exercice 2011.

2. Stocks

	2011	2010
Pièces pour les machines à sous et les tables de jeu	7 200 \$	6 821 \$
Billets de loterie et stocks de papeterie	5 306	16 870
Pièces pour le matériel de sécurité et de surveillance	1 206	1 487
Nourriture et boisson	3 153	3 274
Matériel de vente au détail	434	609
Autre	3 306	2 797
	20 605	31 858
Déduire la provision	(2 251)	(2 163)
	18 354 \$	29 695 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011, le coût des stocks, pris en compte dans les frais d'exploitation, s'est établi à 98 208 000 \$ (102 489 000 \$ en 2010). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, la Société a constaté, dans ses frais d'exploitation, une réduction de valeur de ses stocks d'un montant de 218 000 \$ (119 000 \$ en 2010).

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

3. Liquidités soumises à restrictions et réserves

Les montants indiqués ci-dessous font partie des liquidités soumises à restrictions et sont détenus dans des comptes distincts.

	2011	2010
Réserves		
Remplacement des immobilisations	26 967 \$	29 728 \$
Exploitation	58 244	58 466
Primes de départ	43 794	41 431
	129 005	129 625
Déduire les fonds de remplacement des immobilisations et les fonds d'exploitation non affectés	(6 860)	(5 013)
Solde des réserves subventionnées	122 145	124 612
Fonds déposés aux fins des lots	37 598	49 391
Produit découlant de prêts à terme	28 645	25 100
	188 388 \$	199 103 \$

La Société a constitué des réserves pour les casinos dans les complexes de villégiature, conformément à leurs contrats d'exploitation respectifs ou à d'autres modalités convenues, pour les besoins suivants :

- i) réserves de remplacement des immobilisations — pour acquérir des immobilisations corporelles autres que les réparations courantes et pour respecter des obligations précises dans l'éventualité où les flux de trésorerie seraient insuffisants pour permettre de régler ces obligations;
- ii) réserves d'exploitation — pour respecter des obligations précises dans l'éventualité où les flux de trésorerie seraient insuffisants pour permettre de régler ces obligations;
- iii) réserves de primes de départ — pour respecter certaines obligations de la Société découlant du départ ou de la mise à pied d'employés d'un exploitant, dans l'éventualité où la Société mettrait fin aux activités de celui-ci.

Au cours de l'exercice 2011, la Société a viré 75 000 000 \$ (53 000 000 \$ en 2010) de trésorerie à Caesars Windsor pour ses besoins en fonds de roulement. La Société s'est engagée à virer des montants additionnels pouvant aller jusqu'à 71 500 000 \$ à Caesars Windsor au cours de l'exercice 2012. La Société et l'exploitant de Caesars Windsor ont convenu que la réserve de remplacement des immobilisations et la réserve d'exploitation à Caesars Windsor, lesquelles totalisent 4 113 000 \$ (5 013 000 \$ en 2010), sont disponibles pour financer les activités courantes étant donné les flux de trésorerie négatifs continus de Caesars Windsor, bien que les contrats connexes stipulent qu'elles ont été constituées aux fins susmentionnées.

Les fonds déposés aux fins des lots sont des fonds affectés qui représentent le montant estimatif des lots bruts non réclamés de 67 370 000 \$ (79 274 000 \$ en 2010), déduction faite de l'estimation des lots qui ne devraient pas être réclamés par les clients de 29 772 000 \$ (29 883 000 \$ en 2010).

Le produit découlant de prêts à terme représente les liquidités soumises à restrictions qui doivent être utilisées à des fins de construction à Caesars Windsor et à des fins de rénovation et d'agrandissement à Ajax Downs et Woodbine Racetrack.

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

4. Prêts

	2011	2010
Prêts	25 718 \$	31 979 \$
Déduire la tranche des prêts échéant à moins de un an	(5 685)	(6 121)
	20 033 \$	25 858 \$

La Société a prêté et s'est engagée à prêter des fonds à certains titulaires d'hippodromes pour leur permettre de rénover ou de construire des bâtiments afin d'accueillir les salles de machines à sous de la Société. Ces prêts sont garantis par des hypothèques et des ententes de garantie générale qui couvrent les actifs des titulaires des hippodromes. Les prêts, qui portent intérêt à des taux fondés sur le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada, sont remboursables sur des périodes de un an à quinze ans. Les remboursements, qui sont basés sur une formule convenue, consistent en des retenues sur les commissions qui seraient autrement versées aux titulaires des hippodromes.

Au cours de l'exercice 2011, un prêt supplémentaire a été consenti à un titulaire d'hippodrome pour l'aménagement et l'agrandissement de sa propriété. Au cours de l'exercice, la Société a avancé la somme de 477 000 \$ (2 034 000 \$ en 2010) à un titulaire d'hippodrome; cette somme a été comptabilisée dans les prêts. Au 31 mars 2011, la Société devait remplir des engagements correspondant à un maximum de 3 988 000 \$ (4 466 000 \$ en 2010).

5. Trésorerie et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations

	2011	2010
Solde du compte bancaire distinct au début de l'exercice	175 441 \$	159 490 \$
Distributions versées dans le compte bancaire distinct au cours de l'exercice	8 207	23 397
Distributions provenant du compte bancaire distinct au cours de l'exercice	(184 232)	(7 952)
Intérêts gagnés au cours de l'exercice	584	506
Solde du compte bancaire distinct à la fin de l'exercice	-	175 441
Distributions à payer aux Premières nations au 31 mars	8 673	16 255
	8 673 \$	191 696 \$

Le 9 juin 2000, la Société, l'Ontario First Nations Limited Partnership (l'« OFNLP ») et la Province d'Ontario ont conclu l'accord de répartition des recettes de Casino Rama qui donne à l'OFNLP des droits sur les produits nets d'exploitation de Casino Rama, conformément à la définition de la convention. En vertu de l'accord de répartition des recettes de Casino Rama, la Société est tenue de distribuer mensuellement les produits nets d'exploitation.

L'accord de répartition des recettes de Casino Rama stipule qu'à partir du 31 juillet 2001, la Société conservera 35 % des distributions nettes de Casino Rama (la « part de 35 % ») dans un compte bancaire distinct si elle n'a pas reçu une directive conjointe de l'OFNLP et des Chippewas de la Première nation de Rama, aussi connus sous le nom de la Première nation des Chippewas de Mnjikaning (la « Première nation de Rama ») à l'égard d'une nouvelle formule de distribution des produits. Cette affaire fait actuellement l'objet d'une poursuite intentée par la Première nation de Rama contre la Province d'Ontario (l'« action en justice portant sur la part de 35 % ») et, jusqu'à ce que les tribunaux aient rendu un jugement ou, encore, jusqu'à ce que la Première nation de Rama et l'OFNLP s'entendent sur une nouvelle formule de distribution des produits, la Société est tenue de conserver ces fonds dans le compte bancaire distinct. Au cours des exercices 2008 à 2010, la Société a dégagé au total 70 393 000 \$ du compte bancaire distinct en faveur de l'OFNLP, en vertu des ordonnances de la Cour supérieure de justice de l'Ontario.

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

Le 8 juillet 2010, la Cour suprême du Canada a rejeté l'action en justice portant sur la part de 35 % déposée par la Première nation de Rama. Depuis le rejet de l'action en justice portant sur la part de 35 %, des différends sont nés entre la Première nation de Rama et l'OFNLP à savoir si la Première nation de Rama a droit à une part de la part de 35 % calculée selon une formule (la « part selon la formule ») sur la même base que toutes les autres Premières nations de la région de l'Ontario (les « revendications liées à la part selon la formule »). En outre, les Chefs de l'Ontario et l'OFNLP ont remis à la Société une copie de la résolution adoptée le 21 juillet 2010 ordonnant la distribution de la totalité de la part de 35 % à l'OFNLP. Par la suite, la Société a demandé une ordonnance de la Cour lui permettant d'interplaider la part selon la formule en attendant le règlement des revendications liées à la part selon la formule (la « demande d'interplaiderie »).

Le 17 septembre 2010, la tranche non contestée de la part de 35 % qui s'élevait à 178 800 000 \$, comme convenu par l'OFNLP et la Première nation de Rama, a été versée à l'OFNLP avec le consentement de toutes les parties concernées, l'OLG conservant la tranche contestée. De même, entre octobre 2010 et janvier 2011, avec le consentement de toutes les parties concernées, l'OLG a versé des montants non contestés additionnels accumulés à l'OFNLP, tout en conservant les montants contestés additionnels accumulés. Le 31 janvier 2011, la totalité du montant contesté accumulé de la part selon la formule s'élevant à 5 432 000 \$, a été retirée du compte et remise à l'OFNLP dans le cadre de l'entente conclue entre les parties concernées et le rejet de la demande d'interplaiderie, en attendant le règlement final des revendications liées à la part selon la formule. L'OFNLP a donné à l'OLG des directives d'entiercement jusqu'au règlement final des revendications liées à la part selon la formule. Ces directives autorisent OLG à effectuer le paiement de tout montant accordé à la Première nation de Rama dans le cadre de l'arbitrage des revendications liées à la part selon la formule (si le résultat final de l'arbitrage est en faveur de la Première nation de Rama), directement à partir des montants futurs qui seraient autrement payables par l'OLG à l'OFNLP aux termes des ententes de partage des produits (c.-à-d. l'accord de répartition des recettes de Casino Rama / l'entente financière concernant le partage des produits découlant du jeu).

Le 19 février 2008, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, la Société et l'OFNLP, notamment, ont conclu une entente financière concernant le partage des produits découlant du jeu (l'« Entente de partage des recettes de jeu »).

Le 26 janvier 2010, la Société et la Première nation de Rama ont annoncé la signature d'un accord daté du 17 juillet 2009, d'une durée de vingt ans et entrant en vigueur le 1^{er} août 2011, relativement à Casino Rama et à un agrandissement éventuel (l'« accord remplaçant celui qui vient à échéance en 2011 »).

Les principales modalités de l'entente de partage des produits découlant du jeu et de l'accord remplaçant celui qui vient à échéance en 2011 sont respectivement exposées à la note 7 d) et à la note 7 e).

Conformément aux modalités de l'entente de partage des produits découlant du jeu, l'OFNLP n'a plus droit à une quote-part des produits aux termes de l'accord de répartition des recettes de Casino Rama à compter du 1^{er} avril 2011. De même, conformément aux modalités de l'accord remplaçant celui qui vient à échéance en 2011, la Première nation de Rama n'aura plus droit à une quote-part des produits tel que le précisait l'accord de répartition des recettes de Casino Rama et ce, à compter du 1^{er} août 2011.

Le paiement lié aux distributions mensuelles des produits nets à l'OFNLP pour le mois de mars 2011 s'élève à 8 673 000 \$ et est compris dans les distributions courantes à payer aux Premières nations susmentionnées.

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

6. Immobilisations corporelles

			2011	2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	137 824 \$	- \$	137 824 \$	137 824 \$
Bâtiments	1 943 392	347 330	1 596 062	1 606 138
Mobilier et agencements	671 170	529 434	141 736	141 965
Améliorations locatives	628 942	434 838	194 104	219 384
Matériel pour les jeux de loterie	98 031	74 894	23 137	26 679
Matériel pour les casinos et les salles de machines à sous dans les hippodromes	659 905	471 899	188 006	206 214
Actifs visés par un contrat de location-acquisition	48 287	3 863	44 424	47 615
Immobilisations en cours de construction et actifs inutilisés	77 548	-	77 548	106 467
	4 265 099 \$	1 862 258 \$	2 402 841 \$	2 492 286 \$

L'amortissement de l'exercice s'est établi à 226 489 000 \$ (234 339 000 \$ en 2010). Au cours de l'exercice, la Société a capitalisé des intérêts nets s'élevant à 379 000 \$ (836 000 \$ en 2010).

a. Dépréciation d'actifs à long terme

En 2011, la direction a effectué une analyse de dépréciation, afin de déterminer s'ils avaient subi une perte de valeur, des groupes d'actifs de Caesars Windsor, de l'une des salles de machines à sous dans les hippodromes de la Société, d'un des casinos de la Société et des activités de bingo de la Société en raison des événements déclencheurs dont il est question ci-après.

La direction a effectué une analyse de dépréciation relativement aux quatre groupes d'actifs à la suite de divers événements déclencheurs, dont une importante réduction des flux de trésorerie futurs prévus et une diminution des résultats d'exploitation et des pertes d'exploitation nettes prévues. La Société a évalué la recouvrabilité des quatre groupes d'actifs en comparant leur valeur comptable aux flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés. Au terme de cette première étape du test de dépréciation, la Société a conclu que les flux de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie économique des principaux actifs étaient inférieurs à la valeur comptable des actifs à long terme et que, par conséquent, deux des quatre groupes d'actifs avaient subi une perte de valeur, notamment l'une de ses salles de machines à sous dans les hippodromes et ses activités de bingo. Elle a ensuite effectué la deuxième étape du test de dépréciation afin de déterminer la juste valeur des actifs à long terme inclus dans ces groupes d'actifs, puis a inscrit une charge de dépréciation hors trésorerie de 5 408 000 \$ afin de ramener la valeur comptable des actifs à long terme à leur juste valeur estimative. La juste valeur des actifs à long terme a été déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. La charge est inscrite dans les frais généraux et frais d'administration à l'état consolidé des résultats et du résultat étendu, et sous les secteurs d'exploitation « Casinos OLG et salles de machines à sous OLG » et « Loteries et Bingo » à la note 13 afférente aux états financiers consolidés, au montant respectif de 1 480 000 \$ et de 3 928 000 \$. En ce qui concerne les autres groupes d'actifs, soit Caesars Windsor et un des casinos de la Société, celle-ci a déterminé que les flux de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie économique des principaux actifs étaient supérieurs à la valeur comptable des actifs à long terme et qu'aucune perte de valeur n'avait été subie au 31 mars 2011.

b. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011, la Société a enregistré une charge d'amortissement de 54 000 \$ (48 000 \$ en 2010) dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu. La Société a inscrit un passif de 1 553 000 \$ (1 535 000 \$ en 2010) au titre de la valeur actualisée estimative des coûts de mise hors service des améliorations locatives à l'échéance des baux et comptabilisé des coûts reportés de mise hors service d'immobilisations de 237 000 \$ (291 000 \$ en 2010).

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

Le montant brut de l'obligation s'élève à 1 610 000 \$ (1 610 000 \$ en 2010), et devrait être payé sur une période de un an à quinze ans. Le taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit s'établit à 2,4 % (2,4 % en 2010). La charge de désactualisation de l'exercice a atteint 18 000 \$ (36 000 \$ en 2010).

7. Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés surviennent dans le cours normal des activités et elles sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

- a. La Société est apparentée à divers autres organismes gouvernementaux, ministères et sociétés de la Couronne. La totalité des opérations avec ces apparentés surviennent dans le cours normal des activités et elles sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés. Ces opérations comprennent les conventions d'emprunt conclues avec l'Office ontarien de financement, telles qu'elles sont décrites à la note 8.
- b. En vertu des conventions d'aménagement et d'exploitation de chacun des casinos dans les complexes de villégiature et de la salle de machines à sous à Great Blue Heron, chaque exploitant a le droit de recevoir des honoraires correspondant à un pourcentage des produits bruts et à un pourcentage de la marge d'exploitation nette, au sens que donne à ces expressions chacune des conventions d'aménagement et d'exploitation en question. Les exploitants des casinos sont les suivants : Casino Niagara et Fallsview – Falls Management Group, L.P., dont le commandité est Falls Management Company (propriété de Niagara Casino Group, L.P., de Highland Gaming, Inc., de Shiplake Gaming Corporation, d'Olympic V, Inc. et de 3048505 Nova Scotia Company) et dont le commanditaire unique est Falls Entertainment Corporation; Casino Rama – CHC Casinos Canada Limited, filiale en propriété exclusive détenue indirectement par Penn National Gaming, Inc.; salle de machines à sous à Great Blue Heron, Great Blue Heron Gaming Company, détenu en propriété exclusive de CAI Ontario Inc., Fantasy Gaming et Sonco Gaming; et Caesars Windsor – Windsor Casino Limited (« WCL »), qui est détenu à parts égales par Caesars Entertainment, Inc. et une filiale en propriété exclusive de Hilton Hotels Corporation. Au 31 mars 2011, la somme à payer aux exploitants totalisait 32 219 000 \$ (37 544 000 \$ en 2010).

La présente convention d'aménagement et d'exploitation conclue avec CHC Casinos Canada Limited relativement à Casino Rama vient à échéance le 31 juillet 2011. La Société effectue actuellement un processus en deux étapes de présélection et de demande de propositions en vue de sélectionner un futur exploitant pour Casino Rama.

Le 22 janvier 2010, la Société a conclu, notamment, une nouvelle convention d'exploitation conditionnelle avec Great Blue Heron Gaming Company, détenu en propriété exclusive par CAI Ontario Inc, Fantasy Gaming et Sonco Gaming, notamment. La convention entrera en vigueur à l'ouverture du nouveau casino et prendra fin à la date la plus rapprochée entre le vingtième anniversaire de son ouverture ou le 28 juin 2031. Les modalités d'exploitation de cette nouvelle convention sont sensiblement les mêmes que celles de la présente convention d'aménagement et d'exploitation.

Dans chacun des casinos dans les complexes de villégiature connexes, l'exploitant est l'employeur des salariés y travaillant. Tous les salaires et toutes les charges salariales sont imputés mensuellement à la Société, qui les passe en charges dans son état consolidé des résultats et du résultat étendu.

- c. Aux termes de la convention d'aménagement et d'exploitation de Casino Rama, la Première nation de Rama reçoit des honoraires annuels, ajustés en fonction de l'inflation, au titre de la prestation de services d'exploitation continus. Au cours de l'exercice, la somme de 5 867 000 \$ (5 815 000 \$ en 2010) a été passée en charges. Des charges supplémentaires totalisant 7 591 000 \$ (8 210 000 \$ en 2010) ont été engagées envers la Première nation de Rama au cours de l'exercice en rapport avec les services d'enlèvement de la neige, les services d'aqueduc et d'égout ainsi que les services d'urgence. De plus, aux termes d'un renouvellement de bail de cinq ans échéant en juillet 2011, un loyer annuel de 701 000 \$ (691 000 \$ en 2010) a été passé en charges au cours de l'exercice pour la location de bureaux à une société liée à la Première nation de Rama. Conformément aux modalités de l'accord remplaçant celui qui

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

vient à échéance en 2011 (note 7 e)), une société liée à la Première nation de Rama et la Société ont convenu de conclure un bail pour la location de bureaux qui entrera en vigueur le 1^{er} août 2011 et viendra à échéance le 31 juillet 2014. Par ailleurs, conformément aux modalités d'un bail de huit ans venant à échéance en juillet 2011, un loyer annuel, ajusté en fonction de l'inflation, est payé pour la location d'un entrepôt à une société liée à la Première nation de Rama. Au cours de l'exercice, la somme de 355 000 \$ (350 000 \$ en 2010) a été passée en charges. Conformément aux modalités de l'accord remplaçant celui qui vient à échéance en 2011, une société liée à la Première nation de Rama et la Société ont convenu de conclure un bail pour la location d'un entrepôt qui entrera en vigueur le 1^{er} août 2011 et viendra à échéance le 13 mars 2021.

Le 30 avril 2002, un accord a été signé avec la Première nation de Rama. Aux termes de celui-ci, la Société et l'exploitant ont convenu de rembourser à la Première nation de Rama 75 % du budget d'exploitation annuel du service d'incendies, en contrepartie de services de protection contre les incendies pour le complexe du casino. Ce montant est inclus dans les sommes supplémentaires versées à la Première nation de Rama indiquées ci-dessus. Cet accord vient à échéance le 31 juillet 2011. Conformément aux modalités de l'accord remplaçant celui qui vient à échéance en 2011 (note 7 e)), la Première nation de Rama et la Société ont convenu de prolonger cette entente afin qu'elle demeure en vigueur pendant toute la durée de l'accord remplaçant celui qui vient à échéance en 2011.

Les terrains utilisés pour les besoins du complexe de Casino Rama sont loués par Casino Rama Inc. à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, en vertu d'un bail de 25 ans qui échoit en mars 2021. Ce bail prévoit un loyer annuel, ajusté en fonction de l'inflation, qui est payé à la Première nation de Rama à même les produits bruts du complexe de Casino Rama, conformément aux instructions du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien agissant à titre de représentant de Sa Majesté la Reine. Au cours de l'exercice, la somme de 4 583 000 \$ (4 514 000 \$ en 2010) a été passée en charges.

Les modalités de diverses ententes permettent la désignation et la location de terrains de stationnement additionnels, comme ils sont définis, par la Première nation de Rama au bénéfice de Casino Rama et comprennent un loyer annuel d'environ 1 700 000 \$, ajusté en fonction de l'inflation. Bien que la désignation et les baux ne soient pas encore finalisés, l'utilisation des terrains est permise et actuellement en cours à Casino Rama. Au cours de l'exercice, la somme de 2 056 000 \$ (2 029 000 \$ en 2010) a été passée en charges.

En vertu des dispositions d'une lettre d'entente conclue par la Société en janvier 2007 concernant la gestion et l'administration de projets d'améliorations locatives de Casino Rama, la Première nation de Rama s'engage directement auprès des entrepreneurs choisis par la Société. Au cours de l'exercice, la somme de 128 000 \$ (19 000 \$ en 2010) a été versée à la Première nation de Rama aux termes de cette lettre d'entente en vue de payer les entrepreneurs qui prennent part au paiement des améliorations locatives.

- d. En vertu des modalités de l'accord de répartition des recettes de Casino Rama datant du 9 juin 2000, l'OFNLP avait droit aux produits nets continus, conformément à la définition de la convention, de Casino Rama ainsi qu'aux produits provenant de la cession des biens meubles, conformément à la définition de la convention, de même qu'aux bénéfices non distribués restants à la dissolution ou à la liquidation du casino. Les droits de l'OFNLP aux produits nets continus ont cessé au 1^{er} avril 2011 conformément aux modalités de l'entente de partage des produits découlant du jeu.

Le 19 février 2008, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, la Société, l'Ontario First Nations (2008) Limited Partnership et l'OFNLP ont conclu l'entente de partage des produits découlant du jeu. Les principales modalités de l'entente de partage des produits découlant du jeu, en ce qui a trait à la Société, sont les suivantes :

- i) La Province d'Ontario versera, ou exigera de la Société qu'elle verse, à l'OFNLP un montant égal à 1,7 % des produits bruts de la Société, tels qu'ils sont définis, à compter de l'exercice 2012 et pour chacun des exercices suivants au cours de la période restante au contrat de 20 ans. La Société doit effectuer ces paiements conformément à un décret. Ces paiements remplaceront les produits nets que

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

l'OFNLP aurait autrement dû recevoir aux termes de l'accord de répartition des recettes de Casino Rama, comme l'explique la note 5;

- ii) Les Chefs de l'Ontario et l'OFNLP abandonneront, sous réserve d'acceptation par les tribunaux, l'action en justice portant sur la cotisation sur les gains représentant 20 % des produits dont la Cour supérieure de justice de l'Ontario a été saisie (l'« action en justice portant sur la cotisation de 20 % ») et libéreront Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario ainsi que la Société.

Conformément aux modalités de l'entente de partage des produits découlant du jeu, les Chefs de l'Ontario et l'OFNLP ont obtenu une ordonnance autorisant le désistement de l'action en justice portant sur la cotisation de 20 % dans son ensemble les opposant à Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario ainsi qu'à la Société. Les Chefs de l'Ontario et l'OFNLP ont transmis et déposé un avis de désistement daté du 25 février 2008 stipulant qu'ils abandonnaient, sans frais, l'action en justice portant sur la cotisation de 20 % intentée contre Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et la Société.

- e. Casino Rama est situé sur les terres de la réserve de la Première nation de Rama et est exploité en vertu des dispositions d'un sous-bail de 25 ans (échéant en mars 2021) conclu entre la Société et Casino Rama Inc., filiale en propriété exclusive de la Première nation de Rama.

Le 26 janvier 2010, la Société et la Première nation de Rama ont annoncé la signature d'un accord daté du 17 juillet 2009, d'une durée de vingt ans et entrant en vigueur le 1^{er} août 2011, relativement aux bases selon lesquelles il faut continuer de mener les activités à Casino Rama et à un agrandissement éventuel (l'« accord remplaçant celui qui vient à échéance en 2011 »). Les principales modalités de l'accord remplaçant celui qui vient à échéance en 2011, en ce qui a trait à la Société, sont les suivantes :

- i) Les dispositions de l'accord remplaçant celui qui vient à échéance en 2011 prendront effet le 1^{er} août 2011 et demeureront en vigueur jusqu'au 31 juillet 2031, sous réserve de résiliation hâtive ou de l'exercice, par la Société, de son droit de prolonger l'accord remplaçant celui qui vient à échéance en 2011 pour deux périodes consécutives, soit la première de dix ans et la seconde, de cinq ans.
- ii) La Première nation de Rama a le droit de recevoir des redevances annuelles (les « redevances relatives à Casino Rama ») pour chaque période de douze mois consécutifs courue à compter du 1^{er} août 2011. Ces redevances correspondront au montant le plus élevé entre 1,9 % des produits bruts du complexe, selon leur définition, et 5 500 000 \$
- iii) La Société accepte de verser 2 000 000 \$ au titre du coût en capital d'un centre de formation et perfectionnement pour le personnel Jeu et les cadres sur la présentation d'un plan d'affaires et concept d'aménagement détaillé et l'acceptation de ce plan par la Société.

L'accord remplaçant celui qui vient à échéance en 2011 prendra fin le 14 mars 2021 si la Première nation de Rama et Rama Corporation ne remplacent pas les rétrocessions et les permis par une nouvelle rétrocession, ou s'ils n'établissent pas de régime de gestion des terres d'ici le 31 décembre 2015 inclusivement.

Conformément aux modalités de l'accord remplaçant celui qui vient à échéance en 2011, a) la Première nation de Rama, la Société et la Province ont convenu de consentir au désistement sans frais d'une action en justice portant sur la propriété effective et en droit de la totalité des immobilisations acquises à des fins d'utilisation dans le cadre de l'aménagement et de l'exploitation de Casino Rama et sur le remboursement de la totalité des taxes de vente au détail versées ou accumulées à leur égard (l'« action en justice liée aux taxes de vente ») et de faire tout en leur pouvoir pour aussi obtenir le consentement de l'OFNLP à ce désistement; b) la Première nation de Rama et la Province ont convenu de consentir au désistement sans frais de certaines demandes de mise en cause fondées sur un retard allégué de la construction de Casino Rama et de certaines demandes de mise en cause portant sur le versement de 20 % des produits de Casino Rama aux termes de l'action en justice portant sur la part de 35 % et de faire tout en leur pouvoir pour obtenir les consentements des Chefs de l'Ontario et de l'OFNLP à ce désistement; et c) la Première nation de Rama et la Province ont convenu de consentir au désistement sans frais de certaines demandes

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

de mise en cause et demandes entre défendeurs émises par la Première nation de Rama contre la Province dans le cadre de l'action en justice portant sur la cotisation de 20 % et de faire tout en leur pouvoir pour obtenir les consentements des Chefs de l'Ontario et de l'OFNLP à ce désistement.

Conformément au point a) mentionné ci-dessus, l'action en justice liée aux taxes de vente a été rejetée sans frais en juin 2010. La Société croit comprendre que conformément aux points b) et c) ci-dessus, la Première nation de Rama et la Province tentent toujours de faire tout en leur pouvoir pour obtenir les consentements des Chefs de l'Ontario et de l'OFNLP aux désistements. Par conséquent, ces demandes n'ont pas encore été rejetées.

- f. Selon la convention d'aménagement et d'exploitation, la Première nation des Mississaugas de l'île Scugog reçoit un montant équivalant à 5 % des produits bruts de la salle de machines à sous à Great Blue Heron en contrepartie des terrains fournis pour la salle de machines à sous. Au cours de l'exercice, la somme de 3 755 000 \$ (4 188 000 \$ en 2010) a été payée à la Première nation des Mississaugas de l'île Scugog.
- g. Selon les dispositions de la convention d'exploitation du casino permanent de Niagara Falls, dans un milieu concurrentiel, conformément à la définition de la convention, l'exploitant a droit à des honoraires de service et d'attraction additionnels. Les honoraires d'attraction sont calculés conformément à la convention pour permettre l'amortissement du total des cotisations de capital versées par l'exploitant aux attractions externes, notamment un amphithéâtre et un système de transport automatique, jusqu'à une cotisation maximale de 30 000 000 \$. Au 31 mars 2011, les honoraires de l'exploitant comprenaient des honoraires d'attraction accumulés de 5 057 000 \$ (5 244 000 \$ en 2010). Au 31 mars 2011, la Société devait remplir des engagements correspondant à 17 646 000 \$.
- h. Aux termes d'une entente relative à la licence d'utilisation d'une marque de commerce visant l'emploi de l'appellation Caesars Windsor, la Société paie des droits de licence calculés selon un pourcentage des produits et des résultats d'exploitation de l'établissement, conformément à l'entente. L'entente relative à la licence d'utilisation d'une marque de commerce, avec une filiale en propriété exclusive indirecte de Caesars Entertainment, Inc., viendra à échéance le 31 juillet 2020 ou à la date à laquelle Caesars Entertainment, Inc. ou sa filiale cessera d'être l'exploitant de Caesars Windsor, selon la première éventualité. Au cours de l'exercice, la Société a payé des droits de licence s'élevant à 959 000 \$ (néant en 2010).

8. Dette à long terme

	2011	2010
Emprunt relatif à Caesars Windsor a)	125 318 \$	169 607 \$
Emprunt relatif à Ajax Downs b)	14 697	18 233
Emprunt relatif à Woodbine c)	9 513	-
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition d)	46 062	47 550
	195 590	235 390
Déduire la tranche échéant à moins de un an	(55 885)	(49 313)
	139 705 \$	186 077 \$

a. Emprunt relatif à Caesars Windsor

En novembre 2008, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'Office ontarien de financement (Province d'Ontario, un apparenté) aux fins du financement des travaux de rénovation et d'agrandissement de Caesars Windsor et du financement des travaux de construction du Windsor Clean Energy Centre (le « centre d'énergie »). Le centre d'énergie a été construit dans le but de fournir de l'électricité, du chauffage et de la climatisation aux installations agrandies de Caesars Windsor. Le solde de l'emprunt initial de 226 482 970 \$ plus les intérêts est remboursable sur cinq ans. L'emprunt porte intérêt au taux annuel de 3,2 % et n'est pas garanti.

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

b. Emprunt relatif à Ajax Downs

En juin 2009, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'Office ontarien de financement (Province d'Ontario, un apparenté) aux fins du financement des travaux de rénovation et d'agrandissement de la salle de machines à sous de l'hippodrome Ajax Downs. Le solde de l'emprunt initial de 18 524 000 \$ plus les intérêts est remboursable sur cinq ans. L'emprunt porte intérêt au taux annuel de 2,4 % et n'est pas garanti.

c. Emprunt relatif à Woodbine

En octobre 2010, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'Office ontarien de financement (Province d'Ontario, un apparenté) aux fins du financement des travaux de rénovation et d'agrandissement de la salle de machines à sous de l'hippodrome Woodbine Racetrack (le « projet »). La convention d'emprunt prévoit une facilité de crédit non renouvelable pendant la période de construction d'un maximum de 92 800 000 \$, dont 35 445 000 \$ sont affectés à la phase A et 57 355 000 \$ sont affectés à la phase B du projet.

L'intérêt facturé au cours de la construction est déterminé en fonction du taux d'intérêt des bons du Trésor de 90 jours de la Province d'Ontario majoré de 0,38 %.

Les avances reçues pour la phase A au cours de l'exercice se sont élevées à 9 513 000 \$ (y compris les intérêts). Après le 31 mars 2011, des avances additionnelles totalisant 21 755 957 \$ (y compris les intérêts) ont été reçues. Le 9 mai 2011, un montant en capital de 31 268 957 \$ affecté à la phase A a été converti en prêt à terme non garanti d'une durée de cinq ans. Le prêt à terme porte intérêt au taux annuel de 2,931 %.

Une avance de 2 500 000 \$ a également été reçue pour la phase B après le 31 mars 2011.

d. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

Avec pris d'effet en mars 2010, la Société a conclu un accord modificateur avec Maple Leaf Entertainment Inc., Canadian Niagara Hotels Inc., 1032514 Ontario Limited et Greenberg International Inc. (collectivement, les « propriétaires »). Cet accord prévoit une prolongation de 15 ans de la durée du bail initial en vue de la location de l'établissement hébergeant Casino Niagara et de l'octroi d'un permis pour l'exploitation des terrains de stationnement adjacents. Cet accord reporte de 15 ans l'échéance du bail initial et des licences d'exploitation, soit du 10 mars 2010 au 9 mars 2025. Il est considéré comme étant un contrat de location-acquisition à des fins comptables et son taux d'intérêt théorique calculé est de 8,2 %.

e. Versements au cours des cinq prochains exercices et par la suite

Les versements relatifs à la dette à long terme et à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition qui devraient être effectués au cours des cinq prochains exercices et par la suite sont approximativement les suivants :

	Dette à long terme	Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition		Total
	Versements	Capital	Intérêts	
2012	54 259 \$	1 626 \$	3 874 \$	59 759 \$
2013	55 559	1 771	3 729	61 059
2014	36 145	1 928	3 572	41 645
2015	3 565	2 112	3 400	9 077
2016	-	2 496	3 204	5 700
Par la suite	-	36 129	15 843	51 972

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

Les versements effectués au cours de l'exercice 2011 relativement à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition incluaient des intérêts théoriques totalisant 4 012 000 \$.

Le 25 mars 2008, la Province d'Ontario a déposé un projet de loi qui, s'il est adopté, viendra modifier la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, pour exiger que la Société finance certaines de ses dépenses en immobilisations au moyen d'emprunts contractés auprès de l'Office ontarien de financement. L'approbation du ministère des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses en immobilisations importantes. Bien que le projet de loi ait été adopté le 9 mai 2011, il n'entrera en vigueur qu'à une date future devant être déterminée. Toutefois, la Société dirige ses activités selon l'esprit de ce projet de loi depuis le 1^{er} avril 2008.

9. Gestion des risques financiers et instruments financiers

a. Survol

Du fait de son recours à des instruments financiers, la Société est exposée au risque de crédit, au risque d'illiquidité et au risque de marché. La présente note résume l'exposition de la Société à chacun de ces risques, ainsi que les objectifs, les principes directeurs et les processus de la Société qu'elle a mis en œuvre pour évaluer et gérer ces risques.

b. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que court la Société de subir une perte financière en raison de l'incapacité d'un tiers de respecter ses obligations financières ou contractuelles envers la Société. La Société détient des instruments financiers qui pourraient l'exposer à une concentration du risque de crédit. Ces instruments consistent en des débiteurs, des prêts et des placements liquides.

Les débiteurs comprennent le crédit accordé aux détaillants de produits de loterie, aux fournisseurs de services de bingo et aux clients des casinos dans les complexes de villégiature. Les prêts se composent des prêts consentis aux titulaires d'hippodromes. La Société effectue régulièrement des évaluations du crédit des détaillants, des fournisseurs de services de bingo, des clients et des titulaires d'hippodromes, et maintient des réserves pour d'éventuelles créances irrécouvrables à l'égard du solde des débiteurs. La valeur comptable de ces actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Les sommes inscrites au bilan consolidé sont présentées déduction faite de la provision pour créances douteuses, qui consiste en une provision propre aux expositions individuelles importantes au risque, estimée par la direction de la Société sur la base de ses résultats passés et de son évaluation de la conjoncture économique courante. La provision pour créances douteuses constituée par la Société correspond à la somme estimative de ses éventuelles créances irrécouvrables, bien qu'elle n'ait encore épongé aucune perte importante. Au 31 mars 2011, la provision pour créances douteuses de la Société s'élevait à 7 094 000 \$ (6 785 000 \$ en 2010), soit environ 7,0 % (5,8 % en 2010) du montant consolidé des débiteurs et des prêts de la Société. Cette dernière est d'avis que sa provision pour créances douteuses devrait suffire à couvrir le risque de crédit auquel elle se rapporte.

La Société limite son exposition au risque de crédit relativement aux placements liquides en investissant uniquement dans des titres de créance à court terme dont la cote de solvabilité est élevée et qui l'exposent le moins possible au risque de marché. Elle a mis en place une directive officielle en matière de placements à court terme afin d'aider la direction à réduire au minimum l'exposition de la Société au risque. Tous les placements détenus par la Société sont considérés comme étant à faible risque et possèdent un terme à court terme jusqu'à l'échéance inférieure à 90 jours. Par conséquent, son exposition au risque est considérée comme étant minime.

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

c. Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend de la possibilité que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. En matière de gestion des liquidités, la Société s'assure, dans la mesure du possible, de disposer de suffisamment de liquidités au moment où ses obligations viennent à échéance, que ce soit dans des conditions de marché normales ou de contrainte, sans compromettre son engagement à fournir des revenus à la Province d'Ontario. Pour l'heure, la Société règle ses obligations financières au moyen des rentrées nettes liées à ses activités d'exploitation. Tel qu'il est énoncé à la note 3, la Société a constitué des réserves pour les casinos dans les complexes de villégiature conformément à leurs contrats d'exploitation respectifs ou à d'autres modalités convenues. En outre, tous les placements détenus par la Société sont considérés comme étant à faible risque et possèdent un terme à courir jusqu'à l'échéance inférieur à 90 jours, ce qui réduit encore davantage l'exposition de la Société au risque d'illiquidité.

La Société gère son exposition au risque d'illiquidité en examinant périodiquement sa marge brute et ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, et en surveillant constamment ses prévisions en matière de besoins de liquidités futurs. Compte tenu du caractère unique des activités de la Société, qui ont par le passé généré des flux de trésorerie positifs, celle-ci évalue actuellement le risque d'illiquidité comme étant peu important.

Les échéances contractuelles de divers passifs financiers se résument comme suit :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Créditeurs et charges à payer	319 685 \$	319 685 \$	319 685 \$	- \$	- \$	- \$
Somme à payer aux exploitants	32 219	32 219	32 219	-	-	-
Somme à payer à la Première nation de Rama	1 422	1 422	1 422	-	-	-
Somme à payer au gouvernement du Canada	16 054	16 054	16 054	-	-	-
Somme à payer aux Premières nations	8 673	8 673	8 673	-	-	-
Dette à long terme, y compris l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	195 590	195 590	55 885	57 330	46 246	36 129

d. Risque de marché

Le risque de marché s'entend de la possibilité que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en fonction de la variation des prix du marché. Le risque de marché englobe le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix du marché.

i. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. La Société détient des actifs et des passifs financiers qui l'exposent au risque de taux d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, y compris les placements à court terme dont le terme à courir jusqu'à l'échéance est inférieur à 90 jours, les prêts et la dette à long terme.

Les prêts se composent des prêts consentis aux titulaires d'hippodromes, et les intérêts gagnés sur ces prêts sont liés aux variations du taux d'intérêt préférentiel. Le risque de taux d'intérêt est limité aux

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

intérêts gagnés sur les actifs et la valeur sous-jacente des actifs n'est pas à risque en raison des variations des taux d'intérêt.

La dette à long terme se compose actuellement de trois conventions d'emprunt conclues avec l'Office de financement de l'Ontario et d'une obligation découlant d'un contrat de location-acquisition. L'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, tel qu'il est énoncé à la note 8 d), et les conventions d'emprunt à terme sont assorties d'un taux d'intérêt fixe pour toute leur durée, et sont donc assujetties à un risque de taux d'intérêt limité.

Au 31 mars 2011, la trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 314 572 000 \$ (324 640 000 \$ en 2010) et les prêts, 25 718 000 \$ (31 979 000 \$ en 2010). L'incidence de la variation des taux d'intérêt sur les intérêts créditeurs attribuables à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie de même qu'aux prêts n'est pas notable et, par conséquent, aucune analyse de la sensibilité de la Société à l'incidence de la variation des taux d'intérêt sur son bénéfice net n'a été menée.

ii. Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que la valeur d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des taux de change. La Société est exposée au risque de change du fait qu'elle règle certaines obligations en devises (principalement en dollars américains, ou \$ US) et qu'elle possède des comptes bancaires et des placements libellés en dollars américains.

La majeure partie des fournisseurs et des clients de la Société proviennent du Canada; ils négocient donc avec la Société en dollars canadiens (ou \$ CA). Certains fournisseurs et clients proviennent d'ailleurs. Généralement, les transactions avec les fournisseurs situés à l'extérieur du Canada sont libellées en dollars américains. Les propriétés de la Société situées près de la frontière attirent des joueurs américains, lesquels doivent échanger leur monnaie américaine contre des dollars canadiens avant de jouer. La Société convertit les dollars américains en dollars canadiens au moyen du taux de change quotidien sur les marchés, ayant à la fois recours aux taux vendeurs et acheteurs. La Société dispose de liquidités et de comptes bancaires libellés en dollars américains afin d'être en mesure de négocier en dollars américains avec certains clients et de payer ses fournisseurs situés aux États-Unis. Les soldes libellés en dollars américains font l'objet d'une surveillance étroite afin d'assurer la capacité de la Société à respecter ses engagements futurs en dollars américains. Par conséquent, la Société est exposée à un certain risque lié aux fluctuations des taux de change. Le gain de change de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2011 s'est élevé à 8 435 000 \$ (9 986 000 \$ en 2010).

La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de négociation ou de spéculation.

L'exposition de la Société au risque de change, en fonction de la valeur comptable de chaque élément, se résume comme suit :

	\$ US	
	2011	2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 771 \$	15 853 \$
Créditeurs et charges à payer	(4 811)	(5 555)
Exposition nette	17 960 \$	10 298 \$

Tous les soldes en dollars américains sont présentés après conversion en dollars canadiens.

Analyse de sensibilité

Une appréciation de 10 % de la valeur du dollar américain au 31 mars 2011 aurait entraîné l'accroissement du bénéfice net de 1 796 000 \$ CA (1 030 000 \$ CA en 2010). Une dépréciation de 10 % de la valeur du dollar américain sur celle du dollar canadien au 31 mars 2011 aurait eu le même

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

effet, à l'inverse. La présente analyse présume que toutes les autres variables, y compris les taux d'intérêt, demeurent constantes.

iii. Autre risque de prix du marché

La Société vend des produits de loterie axés sur le sport. Elle gère le risque lié à ces produits en déterminant, peu de temps avant un événement donné, les cotes de cet événement; en établissant des seuils de responsabilité en matière de ventes pour chaque sport; en offrant des mesures de gestion du crédit; en rendant publics, à l'adresse www.OLG.ca, des énoncés sur les modalités et la structure des lots; et en limitant le nombre total de lots qui peuvent être remportés un jour donné pour chacun de ses produits axés sur le sport. Par ailleurs, la Société a le pouvoir de cesser en tout temps la vente de l'un ou l'autre de ses jeux si le risque lié à la responsabilité devient préoccupant.

iv. Comparaison entre la juste valeur et la valeur comptable

Les instruments financiers de la Société qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur après la comptabilisation initiale, et regroupés sous les niveaux 1, 2 et 3 selon le degré d'observabilité de la juste valeur :

- les évaluations à la juste valeur de niveau 1 reflètent les cours (non ajustés) dans un marché actif pour des actifs et passifs identiques;
- les évaluations à la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que des cours de marché inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c.-à-d. les cours) ou indirectement (c.-à-d. tirés de cours);
- les évaluations à la juste valeur de niveau 3 découlent de techniques d'évaluation utilisant des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (données non observables).

La Société a établi la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

Les instruments financiers de la Société inscrits à la juste valeur au bilan, soit la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et la trésorerie et les placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations, sont évalués à l'aide de prix cotés sur le marché; ils ont donc été classés dans le niveau 1.

La valeur comptable figurant au bilan consolidé des créditeurs et charges à payer, de la somme à payer aux exploitants, de la somme à payer à la Première nation de Rama, de la somme à payer au gouvernement du Canada et de la somme à payer aux Premières nations avoisine leur juste valeur soit en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers soit parce qu'ils sont payables ou exigibles sur demande.

Les prêts et les débiteurs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif. La valeur comptable des prêts avoisine leur juste valeur, puisque les taux ayant servi au calcul des intérêts effectifs reflètent les taux préférentiels en vigueur sur le marché.

La juste valeur de la dette à long terme de la Société, compte non tenu de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, ne peut être calculée, puisqu'elle a été contractée auprès d'un apparenté et qu'il n'y a pas de marché observable pour la dette à long terme de la Société. La juste valeur de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition est calculée en fonction de données observables du marché autres que les prix cotés.

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir de renseignements pertinents sur les marchés et sur les instruments financiers. De par leur nature, elles sont subjectives et

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important et, par conséquent, elles ne peuvent être établies avec précision. La modification des hypothèses pourrait avoir des répercussions importantes sur ces estimations.

10. Gestion du risque lié à la structure du capital

La structure du capital de la Société est composée de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de dette à long terme et de capitaux propres, lesquels comprennent les bénéfices non répartis, les surplus d'apport et les réserves.

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de disposer de suffisamment de ressources pour continuer de financer l'expansion et la croissance futures de ses activités et d'offrir un rendement à la Province d'Ontario.

La supervision de la gestion, y compris les principes directeurs relatifs aux questions liées à la gestion des finances et du risque, incombe au conseil d'administration. La Société gère la structure de son capital et apporte les modifications qui s'imposent en fonction de la conjoncture économique et des caractéristiques des actifs sous-jacents en matière de risque. Les contrats d'exploitation exigent des casinos dans les complexes de villégiature qu'ils constituent des fonds de réserve, comme l'indique la note 3. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de besoins en trésorerie.

11. Engagements

a. Obligations en vertu de contrats de location-exploitation

La Société a conclu plusieurs contrats de location-exploitation pour des propriétés et du matériel. Les paiements minimaux futurs en vertu de ces contrats s'établissent approximativement comme suit :

2012	13 660 \$
2013	9 977
2014	8 946
2015	7 730
2016	7 259
	47 572
Par la suite	40 779
	88 351 \$

b. TVH sur les contrats de location

La Société et les casinos dans les complexes de villégiature ont conclu plusieurs ententes portant sur la location d'immobilisations corporelles auprès de la filiale de la Société et d'autres parties externes. La taxe de vente harmonisée (TVH) non remboursable et la surtaxe imputée aux actifs liés au jeu à payer au gouvernement fédéral (une portion provinciale étant retournée à la Province d'Ontario), comme cela est décrit à la note 17 b), relativement aux paiements futurs au titre des contrats de location s'établissent approximativement comme suit :

2012	41 237 \$
2013	36 906
2014	31 684
2015	24 762
2016	17 982
	152 571
Par la suite	276 474
	429 045 \$

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

c. Fournisseurs

La Société s'est engagée, en vertu de contrats d'entretien de matériel informatique, à effectuer les versements approximatifs suivants :

2012	16 948 \$
2013	13 966
2014	9 492
2015	1 489
2016	1
	<u>41 896 \$</u>

d. Caesars Windsor

Dans le cadre des modalités d'une entente conclue entre Caesars Windsor et la ville de Windsor, la Société a convenu d'offrir à la ville de Windsor, à partir du 1^{er} mai 1998, des paiements compensatoires sur 20 ans sous forme de versements d'un montant de 2 600 000 \$ par année au cours des dix premières années et de 3 000 000 \$ par année au cours des dix dernières années.

e. Niagara Fallsview Casino Resort

Dans le cadre des modalités d'une entente survenue entre Fallsview et la ville de Niagara Falls, la Société a convenu d'offrir à la Ville de Niagara Falls, à partir du 7 décembre 2000, des paiements compensatoires compris dans les frais d'exploitation d'un montant de 2 600 000 \$ par année au cours des dix premières années, de 3 000 000 \$ par année au cours des dix années suivantes et, par la suite, de 3 000 000 \$ par année, ajustés selon l'indice des prix à la consommation, conformément à la définition de l'entente, et pourvu que Fallsview ne cesse ses activités.

f. Casino Rama

Conformément aux modalités de l'accord remplaçant celui qui vient à échéance en 2011 conclu entre la Société et la Première nation de Rama, telles qu'elles sont présentées à la note 7 e), la Société a convenu de payer à cette dernière, à compter du 1^{er} août 2011, des redevances annuelles correspondant au montant le plus élevé entre 1,9 % des produits bruts du complexe, selon leur définition, et 5 500 000 \$. En contrepartie de ces redevances, la Première nation de Rama accepte d'autoriser la prorogation de l'exploitation du complexe sur leur réserve, d'assumer les responsabilités qui leur reviennent aux termes de l'accord remplaçant celui qui vient à échéance en 2011 et d'accorder certains droits de propriété intellectuelle relativement au complexe et ce, pour la durée de l'accord remplaçant celui qui vient à échéance en 2011, en vigueur jusqu'au 31 juillet 2031.

g. Casinos OLG et salles de machines à sous OLG

La Société s'est engagée à établir une salle de machines à sous dans un hippodrome supplémentaire pour un coût estimatif de 18 954 000 \$.

Conformément aux modalités d'un accord modificateur et d'un accord consensuel de cession et de reconnaissance conclu entre la Société et un titulaire d'hippodrome, celle-ci a convenu de verser à ce dernier 5 600 000 \$ par année pendant trois ans à compter du 31 décembre 2009 en remplacement d'un pourcentage prédéterminé des produits provenant des machines à sous.

Conformément aux modalités d'un accord modificateur et d'un accord consensuel de cession et de reconnaissance conclu entre la Société et un titulaire d'hippodrome, celle-ci a convenu de modifier le paiement à l'égard du secteur des courses de chevaux pour un montant prédéterminé de 8 000 000 \$ par année pendant cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2011 en remplacement d'un pourcentage prédéterminé des produits provenant des machines à sous.

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

h. Première nation des Mississaugas de l'île Scugog

Au cours de l'exercice 2010, la Société et la Première nation des Mississaugas de l'île Scugog ont signé un accord conditionnel en vue de la construction d'un nouveau casino situé sur les terres de réserve de la Première nation des Mississaugas de l'île Scugog, pour un coût total estimatif de 165 000 000 \$. Le nouveau casino remplacera la structure existante de style chapiteau. Le 18 février 2009, le conseil d'administration de la Société a approuvé une dépense de 83 800 000 \$, somme correspondant à la quote-part de la Société des coûts liés au projet. L'approbation était conditionnelle à l'obtention, par la Première nation des Mississaugas de l'île Scugog, d'une promesse de financement pour sa quote-part des coûts du projet, soit 81 200 000 \$. Les ententes visant la construction et l'exploitation du nouvel établissement sont soumises à un certain nombre de conditions préalables qui doivent être remplies d'ici une date convenue (actuellement le 29 juillet 2011).

12. Éventualités

- a. En août 2004, la Première nation des Chippewas de Rama (le « demandeur ») a délivré une déclaration contre la Société, Ontario Gaming Assets Corporation, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et CHC Casinos Canada Limited, à titre de parties défenderesses. Le demandeur prétendait être le propriétaire bénéficiaire en droit de toutes les immobilisations achetées à des fins d'utilisation dans le cadre de l'aménagement et de l'exploitation de Casino Rama et exigeait que tous les montants de taxes de vente au détail payés ou accumulés relativement aux achats d'immobilisations soient remboursés. Le demandeur réclamait des dommages-intérêts de 21 000 000 \$ contre les parties défenderesses, à l'exclusion de CHC Casinos Canada Limited, et réclamait que la propriété de toutes les immobilisations achetées à des fins d'utilisation dans le cadre de l'aménagement et de l'exploitation de Casino Rama soit cédée au demandeur. Aux termes de l'accord remplaçant celui qui vient à échéance en 2011, la Première nation de Rama, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et la Société ont convenu de régler cette action en justice en consentant à son désistement sans frais. CHC Casino Canada Limited et Ontario Gaming Assets Corporation ont également accepté de consentir à ce désistement. En outre, l'accord remplaçant celui qui vient à échéance en 2011 stipulait que la Première nation de Rama et la Province d'Ontario devaient faire tout en leur pouvoir pour convaincre l'OFNLP de consentir au désistement de l'action en justice. Tous les consentements ont été obtenus et une ordonnance rejetant l'action en justice avec le consentement des parties a été émise le 29 juin 2010. En raison de ce qui précède, aucune provision n'a été constituée à cet égard dans les présents états financiers consolidés.
- b. La Société a signé six ententes de fournisseurs de services de bingo (les « fournisseurs de services ») dans le cadre du projet pilote de revitalisation du bingo dans les établissements de Barrie, de Peterborough, de Kingston, de Sudbury et de Windsor (deux établissements), en Ontario. Les contrats stipulent que, advenant un avis d'annulation du projet pilote de revitalisation du bingo par la Société, ou advenant que les fournisseurs de services et la Société s'entendent pour ne pas renouveler ni proroger les ententes, la Société devra verser aux fournisseurs de services un montant ne dépassant pas 4 998 000 \$ se rapportant aux investissements en immobilisations des fournisseurs de services de bingo. Aucun événement n'est survenu indiquant qu'on ne donnera pas suite au projet et, par conséquent, aucune provision n'a été constituée à cet effet dans les présents états financiers consolidés.
- c. Le 27 avril 2007, la Société et la Société de la loterie interprovinciale ont reçu signification d'une déclaration relativement à un recours collectif pour des dommages généraux totalisant 1 000 000 000 \$ et des dommages-intérêts punitifs s'élevant à 100 000 000 \$. Selon la déclaration, la Société aurait fait preuve de négligence lors de l'exploitation et de la gestion de ses activités de loterie, et elle a notamment manqué à son devoir de fiduciaire et à d'autres responsabilités. Le recours collectif en est à un stade très précoce, aucun groupe n'a encore été certifié par les tribunaux et la Société compte se défendre énergiquement. L'issue ne peut être déterminée pour l'instant, et aucune provision n'a été constituée à cet effet dans les présents états financiers consolidés.
- d. Le 10 juin 2008, la Société a reçu signification d'une déclaration relativement à un recours collectif pour des dommages généraux et des dommages-intérêts punitifs totalisant 3 500 000 000 \$. Selon la déclaration, la

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

Société aurait fait preuve de négligence en ce qui a trait à sa responsabilité d'interdire l'accès à ses installations de jeu aux clients qui ont eux-mêmes demandé à en être exclus. Dans une décision rendue publique le 15 mars 2010, la requête du demandeur a été rejetée et sa demande de certification a été refusée. Des démarches sont toujours en cours relativement à ce recours. Le 5 avril 2010, la Société a présenté une demande d'indemnisation pour les frais habituels. Grâce à un certificat daté du 21 mai 2010, aucuns dépens n'ont été adjugés en faveur d'OLG en raison des intérêts publics en jeu dans cette affaire. Le 14 avril 2010, les avocats du demandeur ont interjeté appel de la décision. L'appel a été entendu à la Cour divisionnaire du 5 au 7 avril 2011. La Société continuera de se défendre tout au long des procédures d'appel. L'issue ne peut être déterminée pour l'instant, et aucune provision n'a été constituée à cet effet dans les présents états financiers consolidés.

- e. Le 20 mai 2009, la Société a reçu signification d'une déclaration relativement à un recours collectif en dommages-intérêts généraux et en dommages-intérêts punitifs d'un montant encore indéterminé. Il est allégué dans la déclaration que la Société violait son contrat en ne cessant pas la vente de certains billets de loterie INSTANT une fois que le gros lot avait été gagné. Le recours collectif en est à un stade très précoce, aucun groupe n'a encore été certifié par les tribunaux et la Société compte se défendre énergiquement. L'issue ne peut être déterminée pour l'instant, et aucune provision n'a été constituée à cet effet dans les présents états financiers consolidés.
- f. Le 28 septembre 2009, la Société a reçu signification d'une déclaration déposée par Buttcon Construction Limited et par Buttcon Energy Inc. (collectivement, « Buttcon »), relativement à l'exploitation et à la propriété du Windsor Energy Centre. Dans cette déclaration, le demandeur réclame 357 000 000 \$ à la Société, à la présidente-directrice générale de l'époque et au vice-président principal, Jeu, plus les frais et les intérêts antérieurs au jugement à titre de dommages-intérêts généraux et de dommages-intérêts exemplaires. Buttcon invoque notamment les faits suivants : violation de contrat, violation de l'obligation d'agir de bonne foi, dol, fausse représentation, atteinte illicite aux attentes commerciales légitimes, perte d'opportunité et atteinte à la réputation de l'entreprise. Le 10 novembre 2009, la Société a signifié et déposé une défense et demande reconventionnelle, où elle nie les allégations contenues dans la déclaration et présente une demande reconventionnelle dans laquelle elle réclame des dommages-intérêts de l'ordre de 56 000 000 \$ relativement à des manquements au niveau de l'exploitation et de l'entretien, à une mauvaise gestion du projet de construction, à de la négligence et à une omission de remettre à la Société des biens qui lui appartiennent. La demande en est actuellement au stade de la communication préalable et la Société compte se défendre énergiquement. Au 31 mars 2011, il était impossible de prévoir l'issue de cette poursuite, et aucune provision n'avait été constituée à cet effet dans les présents états financiers consolidés.
- g. À l'occasion, la Société est partie à diverses poursuites découlant du cours normal de ses activités. Elle est d'avis que l'issue de ces poursuites n'aura pas d'incidence importante sur ses états financiers consolidés. Les estimations, le cas échéant, sont comprises dans les présents états financiers consolidés et, s'il y a lieu, les montants des règlements supplémentaires ayant trait à ces éventualités seront passés en charges dans l'état consolidé des résultats et du résultat étendu de la période au cours de laquelle chaque règlement aura lieu.

13. Informations sectorielles

Les secteurs d'exploitation isolables de la Société sont des unités d'exploitation génératrices de produits d'exploitation distinctes qui offrent différents produits et services. La Société compte trois secteurs d'exploitation isolables, soit Loteries et Bingo, Casinos dans les complexes de villégiature et Casinos OLG et salles de machines à sous OLG. Le secteur Loteries et Bingo tire ses produits d'exploitation de la vente de produits de loterie et de bingo, dont les jeux sur terminal, les jeux INSTANT et les jeux Sports. Les casinos dans les complexes de villégiature sont des casinos complets proposant à leurs clients, en plus des jeux sur table et des machines à sous, une foule de commodités, dont des services d'hébergement, de divertissement et de restauration. Les casinos OLG et les salles de machines à sous OLG sont de petits établissements de jeu. Pour leur part, les casinos offrent des machines à sous et des jeux sur table, ainsi que des services de restauration, alors que les salles de machines à sous dans les hippodromes sont

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

situées dans les hippodromes et ne proposent que des machines à sous. Toutefois, certains emplacements offrent des services de restauration.

2011	Loteries et Bingo	Casinos dans les complexes de villégiature	Casinos OLG et salles de machines à sous OLG	Total
Produits				
Loteries et Bingo	3 320 994 \$	- \$	- \$	3 320 994 \$
Machines à sous	-	907 853	2 056 651	2 964 504
Tables	-	387 143	51 693	438 836
Activités non liées au jeu	-	261 214	35 443	296 657
	3 320 994	1 556 210	2 143 787	7 020 991
Déduire les ristournes promotionnelles	-	255 902	79 289	335 191
	3 320 994	1 300 308	2 064 498	6 685 800
Frais d'exploitation				
Activités non liées au jeu	-	232 293	36 776	269 069
Activités liées au jeu et à la loterie	118 213	269 613	282 276	670 102
Lots de loterie et de bingo	1 835 865	-	-	1 835 865
Commissions	234 527	-	413 185	647 712
Commercialisation et promotion	59 446	146 031	95 175	300 652
Honoraires des exploitants [note 7 b)])	-	60 962	3 934	64 896
Amortissement	15 532	125 221	85 736	226 489
Frais généraux et frais d'administration (note 15)	56 885	102 721	75 489	235 095
Installations	9 022	134 841	80 520	224 383
Cotisation sur les gains (note 16)	-	259 110	14 959	274 069
Versements au gouvernement du Canada (note 17)	83 028	77 306	67 264	227 598
	2 412 518	1 408 098	1 155 314	4 975 930
Bénéfice (perte) avant les éléments suivants	908 476	(107 790)	909 184	1 709 870
Intérêts créditeurs et autres produits	1 839	16 256	14 088	32 183
Intérêts débiteurs sur la dette à long terme	(2 441)	(8 311)	(405)	(11 157)
Gain de change	12	6 931	1 492	8 435
	(590)	14 876	15 175	29 461
Bénéfice net (perte)	907 886 \$	(92 914)\$	924 359 \$	1 739 331 \$

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

	Loteries et Bingo	Casinos dans les complexes de villégiature	Casinos OLG et salles de machines à sous OLG	Total
2010				
Produits				
Loteries et Bingo	2 890 258 \$	- \$	- \$	2 890 258 \$
Machines à sous	-	961 975	2 023 047	2 985 022
Tables	-	396 272	52 918	449 190
Activités non liées au jeu	-	259 892	31 125	291 017
	2 890 258	1 618 139	2 107 090	6 615 487
Déduire les ristournes promotionnelles	-	272 050	71 543	343 593
	2 890 258	1 346 089	2 035 547	6 271 894
Frais d'exploitation				
Activités non liées au jeu	-	247 852	34 464	282 316
Activités liées au jeu et à la loterie	112 424	274 056	283 691	670 171
Lots de loterie et de bingo	1 589 463	-	-	1 589 463
Commissions	204 340	-	410 289	614 629
Commercialisation et promotion	62 808	146 019	87 498	296 325
Honoraires des exploitants [note 7 b)])	-	62 722	4 546	67 268
Amortissement	16 190	133 064	85 085	234 339
Frais généraux et frais d'administration (note 15)	47 764	100 642	70 186	218 592
Installations	8 418	145 845	82 213	236 476
Cotisation sur les gains (note 16)	-	271 753	16 729	288 482
Versements au gouvernement du Canada (note 17)	51 934	39 015	25 520	116 469
	2 093 341	1 420 968	1 100 221	4 614 530
Bénéfice (perte) avant les éléments suivants	796 917	(74 879)	935 326	1 657 364
Intérêts créditeurs et autres produits	4 229	28 265	26 118	58 612
Intérêts débiteurs sur la dette à long terme	-	(7 146)	(72)	(7 218)
Gain de change	2	7 929	2 055	9 986
	4 231	29 048	28 101	61 380
Bénéfice net (perte)	801 148 \$	(45 831)\$	963 427 \$	1 718 744 \$
	Loteries et Bingo	Casinos dans les complexes de villégiature	Casinos OLG et salles de machines à sous OLG	Total
Dépenses en immobilisations				
2011	8 394 \$	57 411 \$	87 717 \$	153 522 \$
2010	21 713 \$	60 771 \$	104 844 \$	187 328 \$

14. Avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des prestations de retraite à tous ses salariés permanents et aux salariés non permanents qui choisissent de participer aux régimes par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « CRF ») et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (la « Caisse de retraite du SEFPO »), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées établis par la Province d'Ontario pour le compte de cet employeur. La Province contrôle toutes les entités comprises dans la CRF et la Caisse de retraite du SEFPO. Par conséquent, la Société comptabilise ces régimes à titre de régimes à prestations déterminées partageant les risques entre les diverses entités soumises à un contrôle commun. Il n'existe aucune entente contractuelle ou politique écrite à l'égard de l'imputation du coût net des prestations définies à la Société et celle-ci comptabilise donc ces avantages postérieurs à l'emploi à titre de régimes à prestations définies et n'a constaté aucun passif additionnel pour le déficit du régime. Les cotisations annuelles de la Société sont comptabilisées dans les charges à l'état consolidé des résultats et du résultat étendu. La cotisation de la Société et sa charge de retraite au cours de l'exercice se sont chiffrées à 20 624 000 \$ (20 172 000 \$ en 2010).

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

Les exploitants des casinos dans les complexes de villégiature et de la salle de machines à sous à Great Blue Heron ont établi des régimes de retraite à cotisations déterminées à l'intention de leurs salariés. La charge de retraite au cours de l'exercice s'est chiffrée à 20 491 000 \$ (20 703 000 \$ en 2010).

15. Coûts de l'obligation au titre des prestations constituées

Puisqu'elle est un employeur mentionné à l'annexe 2 de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la « Loi »), la Société est personnellement responsable du coût intégral des demandes d'indemnisation pour accident de travail déposées par ses travailleurs. La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAAT ») est entièrement responsable du processus d'admissibilité aux indemnisations et administre et traite les paiements d'indemnisation au nom de la Société. En vertu du chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*, « Avantages sociaux futurs », les passifs de la CSPAAAT relatifs aux employeurs autoassurés doivent figurer dans les états financiers.

Au cours de l'exercice 2011, le coût des paiements de prestations s'est établi à 3 675 000 \$ (3 874 000 \$ en 2010), et il est inclus dans les frais généraux et les frais d'administration de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu. Au 31 mars 2011, les coûts de l'obligation au titre des prestations constituées s'élevaient à 23 354 000 \$ (20 320 000 \$ en 2010), dont une tranche de 2 102 000 \$ (1 626 000 \$ en 2010) était classée à titre de passif à court terme. Les coûts de l'obligation au titre des prestations constituées se fondent sur des hypothèses actuarielles.

Les exploitants des casinos dans les complexes de villégiature et de la salle de machines à sous à Great Blue Heron sont des employeurs mentionnés à l'annexe 1 de la Loi et ils ne sont pas assujettis aux exigences de présentation de l'information financière auxquelles sont assujettis les employeurs autoassurés.

16. Cotisation sur les gains

La Société remet à la Province d'Ontario une cotisation équivalant à 20 % des produits du jeu provenant des casinos dans les complexes de villégiature et de la salle de machines à sous à Great Blue Heron, en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. Au cours de l'exercice 2011, les versements à l'égard de la cotisation sur les gains se sont élevés à 274 069 000 \$ (288 482 000 \$ en 2010).

17. Versements au gouvernement du Canada

La Société a effectué les versements suivants au gouvernement du Canada au cours de l'exercice :

	2011	2010
Versements au nom de la Province d'Ontario a)	25 966 \$	25 452 \$
Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée b)	201 632	91 017
	227 598 \$	116 469 \$

Au 31 mars 2011, la somme à payer au gouvernement du Canada totalisait 16 054 000 \$ (7 421 000 \$ en 2010).

a. Versements au nom de la Province d'Ontario

Les sociétés des loteries provinciales effectuent des versements au gouvernement du Canada en vertu d'une entente intervenue en août 1979 entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada. Cette entente stipule que le gouvernement du Canada ne participera pas à la vente de billets de loterie.

Société des loteries et de jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011, avec les chiffres correspondants de 2010
(les montants des tableaux sont en milliers de dollars)

b. Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)

À titre d'inscrit visé par le règlement, la Société effectue des versements de TPS et de TVH au gouvernement fédéral en vertu des règlements sur les jeux de hasard (TPS/TVH) de la *Loi sur la taxe d'accise*. La taxe nette de la Société au cours d'une période donnée est calculée à l'aide de la taxe nette attribuable aux activités liées et non liées au jeu.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, la Province d'Ontario a combiné la taxe de vente provinciale (la « TVP ») avec la taxe sur les produits et services (la « TPS ») du gouvernement fédéral de manière à instaurer une taxe de vente harmonisée (la « TVH ») unique applicable au taux de 13 % (5 % de taxe fédérale et 8 % de taxe provinciale). La taxe nette attribuable aux activités non liées au jeu se calcule de la même façon que pour les autres sociétés inscrites à la TPS/TVH au Canada. La TPS/TVH non remboursable à payer aux fournisseurs et la surtaxe à payer au gouvernement fédéral relativement aux activités liées au jeu sont inscrites en tant que charges au poste « Somme à payer au gouvernement du Canada » dans les états financiers.

La taxe nette attribuable aux activités liées au jeu a généré un fardeau fiscal de 10 % sur la majeure partie des frais taxables liés au jeu engagés par la Société jusqu'au 30 juin 2010 et de 26 % par la suite après l'entrée en vigueur de la loi fiscale relative à la TVH en Ontario.

18. Chiffres correspondants

Certaines données fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée dans les états financiers consolidés pour l'exercice considéré.

FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Caisse de retraite des juges provinciaux

Rapport du vérificateur indépendant

Destinataires : Commission de retraite des juges provinciaux,
Ministre des Finances

J'ai vérifié le relevé des changements ci-joint quant au solde de la Caisse de retraite des juges provinciaux, en date du 31 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et autres renseignements explicatifs (collectivement appelés le « relevé financier »). La direction a préparé le relevé financier, conformément aux dispositions portant sur la communication de l'information financière qui figurent à l'article 34 du Règlement de l'Ontario 67/92, lequel a été adopté en vertu de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*.

Responsabilité de la direction quant aux relevés financiers

Il incombait à la direction de préparer et de présenter équitablement le présent état financier, conformément aux dispositions de communication de l'information financière qui figurent à l'article 34 du Règlement de l'Ontario 67/92, lequel a été adopté en vertu de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*; la direction devait aussi exercer un contrôle interne, tel qu'elle le jugeait nécessaire, pour permettre de préparer un relevé financier qui soit exempt d'inexactitude importante, que cela soit attribuable à de la fraude ou à une erreur.

Responsabilité du vérificateur

Ma responsabilité consistait à exprimer une opinion quant à cet état financier, en fonction de ma vérification. J'ai effectué ma vérification conformément aux normes de vérification qui sont généralement acceptées au Canada. Ces normes m'obligent à respecter des exigences en matière de déontologie ainsi qu'à planifier et à effectuer la vérification en vue d'obtenir une assurance raisonnable que le relevé financier est exempt d'inexactitude importante.

Une vérification suppose qu'on ait recours à des marches à suivre pour obtenir des preuves de vérification quant aux montants et aux divulgations qui figurent dans l'état financier. Le choix des marches à suivre est laissé à la discrétion du vérificateur, y compris l'évaluation du risque que le relevé financier renferme des inexactitudes importantes, que ces dernières soient attribuables à de la fraude ou à des erreurs. En évaluant ce risque, le vérificateur tient compte du contrôle interne, en ce qui concerne la préparation effectuée par l'entité, et de la présentation équitable de l'état financier, pour élaborer des marches à suivre de vérification qui s'harmonisent aux circonstances, mais non pas aux fins d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne effectué par l'entité. Une vérification comprend aussi l'évaluation du caractère approprié des conventions comptables suivies et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation globale de l'état financier.

Les éléments probants obtenus me semblent suffisants et appropriés comme fondement de mon opinion de vérification.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Opinion

À mon avis, l'état financier présente équitablement, à tous les points de vue importants, les changements qui se sont produits quant au solde du fonds de la Caisse de retraite des juges provinciaux, au 31 mars 2011, conformément aux dispositions sur la communication de l'information financière qui figurent à l'article 34 du Règlement de l'Ontario 67/92, lequel a été adopté en vertu de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*.

Méthode de comptabilité

Sans modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 2 de l'état financier, laquelle décrit la méthode de comptabilité. On prépare l'état financier pour aider la Caisse de retraite des juges provinciaux à respecter l'exigence figurant à l'article 34 du Règlement de l'Ontario 67/92, lequel a été adopté en vertu de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. L'état financier peut donc ne pas convenir à d'autres fins.



Toronto (Ontario)
Le 2 juin 2011

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Caisse de retraite des juges provinciaux

Relevé des changements quant au solde de la Caisse
durant l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2011

	2011 (000 \$)	2010 (000 \$)
Dépôts		
Cotisations		
Participants	4 549	4 485
Province de l'Ontario (note 4)	31 554	30 340
Intérêts gagnés	42 013	39 747
	<u>78 116</u>	<u>74 572</u>
Paiements		
Prestations de retraite et allocations aux survivants	27 798	26 827
Remboursement des cotisations	228	—
	<u>28 026</u>	<u>26 827</u>
Augmentation nette du montant détenu par la Caisse	50 090	47 745
Solde de la Caisse dont le ministre des Finances a la garde		
Au début de l'exercice	599 229	551 484
À la fin de l'exercice	<u>649 319</u>	<u>599 229</u>

Voir les notes afférentes.

Approuvé au nom de la Commission :



Président

Caisse de retraite des juges provinciaux

Relevé des changements quant au solde de la Caisse
durant l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2011

1. Description de la Caisse

La Caisse de retraite des juges provinciaux (la Caisse) est administrée par la Commission de retraite des juges provinciaux, telle que désignée par le Règlement de l'Ontario 67/92 ainsi amendé, pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. La brève description suivante de la Caisse est fournie à des fins générales seulement. On devrait se reporter au Règlement si l'on veut obtenir des renseignements plus complets.

(A) GÉNÉRALITÉS

La Caisse a pour but de fournir des prestations de retraite aux juges et aux pronotaires de la province qui sont membres du régime ou des allocations aux survivants à l'intention des personnes à charge de ces juges et pronotaires.

(B) POLITIQUE DE FINANCEMENT

Les participants doivent cotiser 7 pour 100 de leur salaire jusqu'à ce qu'ils aient répondu à leurs exigences de base en matière de services ou jusqu'à l'âge de 70 ans, si cela se produit en premier.

La cotisation exigée de la Province se détermine par évaluation actuarielle, comme le décrit la note 4.

(C) PRESTATION DE RETRAITE

Une prestation de retraite est offerte en fonction de l'âge et du nombre d'années de services à temps complet pour lesquelles le participant possède un crédit au moment où il cesse d'occuper son poste; elle dépend du salaire relatif au poste de juge à temps complet du plus haut niveau judiciaire que le participant a occupé alors qu'il était en fonctions. Le participant a droit à ces prestations de son vivant.

(D) PRESTATION D'INVALIDITÉ

Une pension complète est offerte à l'âge de 65 ans pour les participants qui comptent un minimum de cinq années de services à temps complet et qui ne peuvent pas exercer leurs fonctions pour cause de blessure ou de maladie chronique.

(E) ALLOCATION AUX SURVIVANTS

Une allocation aux survivants égale à 60 pour 100 de la prestation de retraite est versée au conjoint ou à la conjointe du vivant de ce dernier ou de cette dernière ou aux enfants qui répondent aux critères d'âge, de garde, d'éducation ou de handicap définis à l'article 22 du règlement.

(F) REMBOURSEMENT AU DÉCÈS

Un remboursement au décès peut être payable au représentant personnel d'un participant s'il n'y a pas d'autre droit en matière d'allocation aux survivants. Le montant du remboursement est égal aux cotisations que le participant a versées à la Caisse plus intérêts, moins les prestations auxquelles la personne avait droit qui ont déjà été versées.

(G) REMBOURSEMENT DE RETRAIT

S'ils cessent d'occuper leur poste pour une raison autre que le décès, les participants qui ne sont pas admissibles aux prestations de retraite ont droit de recevoir un remboursement des cotisations qu'ils ont versées à la Caisse, plus intérêt.

Caisse de retraite des juges provinciaux

Relevé des changements quant au solde de la Caisse
durant l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2011

1. Description de la Caisse (suite)

(H) REVENU D'INTÉRÊT

De l'intérêt est crédité à la Caisse selon un calcul prescrit par décret en conseil, comme suit :

- sur le solde d'ouverture en fonction du taux d'intérêt moyen pondéré s'appliquant à des titres de 25 ans que la Province a émis ou garantis depuis la création du fonds (6,99 pour 100 sur le solde du 1^{er} avril 2010 et 7,18 pour 100 sur le solde du 1^{er} avril 2009);
- sur l'excédent mensuel des cotisations par rapport aux prestations durant l'année à 4,62 pour 100, le taux estimé de 25 ans pour l'année, avec ajustement en fonction du taux réel effectué l'année suivante.

(I) SITUATION DE LA CAISSE

La Caisse n'est pas assujettie aux exigences de déclaration qui sont prévues dans la *Loi sur les régimes de retraite* et les règlements pris en application.

(J) ALIGNEMENT ANNUEL DES VERSEMENTS EN FONCTION DE L'INFLATION

L'augmentation annuelle en fonction de l'inflation, à l'égard des juges qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} juin 2007, se fonde sur les changements de la rémunération hebdomadaire moyenne publiée par Statistique Canada; elle est assujettie à un maximum de 7 pour 100 durant une année quelconque et elle entre en vigueur le 1^{er} avril de chaque année.

L'augmentation à l'égard des juges qui ont pris leur retraite le 1^{er} juin 2007 ou après et qui ont choisi d'être rémunérés en vertu des dispositions du nouveau régime qui étaient en vigueur à cette date-là est fondée sur les changements de l'Indice des prix à la consommation; elle entre en vigueur le 1^{er} janvier de chaque année.

(K) FINANCEMENT DES PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES

La *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (LIR)* limite la prestation de retraite qui est payable par la Caisse quant aux années de services acquises après 1991. Le Conseil des ministres a approuvé que les prestations au-delà de la limite de la *LIR* soient versées par le biais d'un compte supplémentaire du Trésor.

Les changements quant aux dispositions du régime ont été ébauchés de façon à respecter la *LIR*. Une fois ces changements examinés et approuvés par la Province, le solde de la Caisse sera divisé entre le compte existant de la Caisse et le nouveau compte supplémentaire. Les deux comptes seront détenus dans le Trésor de la province de l'Ontario.

2. Principales conventions comptables

L'état financier a été préparé selon une méthode de comptabilité qui est conforme à l'article 34 du Règlement de l'Ontario 67/92, adopté en vertu de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, lequel stipule que la Caisse se compose de cotisations et d'argent payés, transférés ou crédités à la Caisse, moins l'argent qui a été versé en prestations.

3. Frais d'administration

Les frais d'administration sont payés par la province de l'Ontario.

Caisse de retraite des juges provinciaux

Relevé des changements quant au solde de la Caisse
durant l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2011

4. Dette quant aux futures prestations

La Commission de rémunération des juges provinciaux (la Commission) a été créée, en vertu du Règlement 407/93 pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, pour mener un processus indépendant visant à déterminer le salaire, les prestations et les pensions de tous les juges de la province. Les recommandations de la Commission en matière de salaires et de prestations ont force exécutoire; les recommandations quant aux pensions ne sont cependant pas contraignantes. Le plus récent rapport de la Commission est le *Sixth and Seventh Triennial Provincial Judges Report* (sixième et septième rapports triennaux combinés sur les juges provinciaux), lequel couvre la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2010 et est entré en vigueur le 25 avril 2008.

La Province est responsable de la dette non provisionnée de la Caisse de retraite des juges provinciaux; elle finance cette dette selon les montants qui sont recommandés lors d'évaluations actuarielles périodiques du régime. La contribution financière de la province en 2011, d'un montant de 31 554 000 dollars (30 340 000 dollars en 2010) est fondée sur la plus récente évaluation actuarielle du financement, celle du 31 mars 2008, laquelle a mis à jour l'évaluation de 2006 et reflétait le coût des recommandations formulées dans les sixième et septième rapports triennaux combinés sur les juges provinciaux. L'évaluation de 2008 recommandait que la province fournisse 44,3 pour 100 (36, 6 pour 100 en 2006) de la masse salariale des juges saisis jusqu'à la prochaine évaluation. En fonction de cela, la valeur actuelle des cotisations futures que le gouvernement devra fournir est 268 554 000 dollars (236 207 000 dollars en 2006).

L'évaluation actuarielle du financement du 31 mars 2008 reposait sur les hypothèses significatives suivantes.

Hypothèses

Rendement attendu de l'actif du régime	5,1 %
Taux d'actualisation des futures rentrées de fonds	5,1 %
Augmentation du taux de rémunération	4 % plus soit 2,5 % de l'IPC ou 3,5 % de l'Indice de la rémunération pour l'ensemble des activités économiques
Âge de la retraite	Échelle graduée de 60 à 75 ans
Méthode d'évaluation	Méthode du coût total

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Les états financiers de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail au 31 décembre 2010 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.

Opinion des actuaires à l'intention des administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Hewitt Associates a été désignée par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») pour préparer la présente évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires (le «Régime») :

- Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2009 aux fins de la capitalisation, comme il est indiqué à la note 7 afférente aux états financiers consolidés, préparée conformément à la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et aux lois sur les régimes de retraite applicables.
- Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2010 aux fins des états financiers consolidés, préparée conformément au chapitre 4100 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*.

L'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2009, aux fins de la capitalisation, était fondée sur les données des participants au Régime fournies par la Commission au 31 décembre 2009.

À l'aide des données fournies par la Commission aux fins de l'évaluation de la capitalisation du Régime, nous avons préparé une évaluation des passifs au 31 décembre 2009 en suivant la méthode comptable exigée par le chapitre 4100 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*, comme il est indiqué à la note 7, et extrapolé les passifs jusqu'au 31 décembre 2010. L'évaluation au 31 décembre 2010 repose sur des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la Commission en ce qui concerne notamment les taux d'inflation futurs, les taux de retraite futurs et les taux de rendement futurs de la caisse de retraite. Les montants sont inscrits à l'état de l'évolution des prestations constituées consolidé.

Nous certifions par la présente qu'à notre avis :

- les données qui nous ont été fournies par la Commission au 31 décembre 2009 sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de chaque évaluation; les nouveaux résultats qui différeront des hypothèses donneront lieu à des gains ou à des pertes qui apparaîtront dans les évaluations futures; et
- les méthodes utilisées sont appropriées aux fins de chaque évaluation et sont conformes aux exigences réglementaires applicables.

Nos évaluations sont préparées, et nos opinions sont données, conformément aux pratiques actuarielles reconnues.

HEWITT ASSOCIATES



Allan H. Shapira
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Le 2 mars 2011

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées. Les méthodes comptables suivies dans la préparation des présents états financiers consolidés sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Par nécessité, de nombreux montants des états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative. L'information financière présentée dans le présent rapport annuel est conforme aux états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes et méthodes de contrôles internes afin de fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé contre une utilisation ou une cession non autorisée et que des dossiers adéquats sont tenus. Ce système prévoit notamment l'embauche et la formation attentive du personnel, une structure organisationnelle qui établit un partage bien défini des responsabilités et la communication des politiques et directives sur la conduite des affaires au sein de la Commission.

Le conseil d'administration (le «Conseil») est l'ultime responsable des états financiers consolidés de la Commission. Le comité d'audit de la Commission participe à l'examen détaillé des états financiers consolidés avec la direction et les auditeurs externes avant que ces états soient recommandés au Conseil pour approbation. Le comité d'audit se réunit régulièrement avec la direction et les auditeurs externes pour passer en revue l'étendue et le calendrier des audits de même que leurs constatations et suggestions d'amélioration des contrôles internes et pour s'assurer que leurs responsabilités et celles de la direction ont été remplies adéquatement.



Mark J. Fuller
Président et chef de la direction
Le 2 mars 2011



Duncan Webb, CA
Premier vice-président, Finances

Rapport des auditeurs indépendants à l'intention des administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission»), qui comprennent l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et du déficit au 31 décembre 2010, et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution du déficit pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et du déficit de la Commission au 31 décembre 2010, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations, de ses prestations constituées et de son déficit pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



État de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et du déficit consolidé

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2010	2009
Actif		
Placements (note 4)	17 322 933 \$	16 041 189 \$
Débiteurs liés aux placements (note 4)	4 048 418	3 599 807
Cotisations à recevoir (note 5)	176 792	54 800
Immobilisations (note 6)	3 505	4 081
Total de l'actif	21 551 648	19 699 877
Passif		
Passifs liés aux placements (note 4)	4 148 342	3 619 237
Créditeurs et charges à payer	26 406	23 024
Impôts sur les bénéfices retenus sur les paiements de prestations	-	10 491
Cotisations à payer	1 050	3 915
Total du passif	4 175 798	3 656 667
Actif net disponible pour le service des prestations	17 375 850 \$	16 043 210 \$

Prestations constituées et déficit		
Prestations constituées (note 7)	18 612 515 \$	17 374 215 \$
Déficit (note 8)	(1 236 665)	(1 331 005)
Total des prestations constituées et du déficit	17 375 850 \$	16 043 210 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil,



M. Vincenza Sera
Président du conseil



J. Urban Joseph
Vice-président du conseil

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations consolidé

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars)	2010	2009
Placements		
Revenu net de placements (note 9)	1 438 965 \$	1 690 540 \$
Charges d'exploitation – placements (note 11)	(10 237)	(8 502)
Placements, montant net	1 428 728	1 682 038
Régimes de retraite		
Cotisations (note 10)	688 811	527 953
Transferts provenant d'autres régimes	142 080	165 644
Paievements de prestations	(848 068)	(837 256)
Remboursements en cas de sorties et transferts	(55 801)	(77 175)
Charges d'exploitation – régimes de retraite (note 11)	(23 110)	(25 062)
Régimes de retraite, montant net	(96 088)	(245 896)
Augmentation nette de l'actif net pour l'exercice	1 332 640	1 436 142
Actif net au début de l'exercice	16 043 210 \$	14 607 068 \$
Actif net à la fin de l'exercice	17 375 850 \$	16 043 210 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

État de l'évolution des prestations constituées consolidé

Pour l'exercice clos le 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2010	2009
Prestations constituées au début de l'exercice	17 374 215 \$	17 311 935 \$
Augmentation des prestations constituées		
Intérêts sur les prestations constituées	1 165 370	1 160 028
Prestations constituées		
Prestations constituées pour les services rendus	513 801	475 359
Transferts des services provenant d'autres régimes	142 080	165 644
Rachats au titre des services passés	29 030	20 750
Modifications des provisions prévues (note 7)	65 300	-
Modifications des hypothèses actuarielles (note 7)	333 253	-
Pertes actuarielles	-	59 898
Augmentation totale	2 248 834	1 881 679
Diminution des prestations constituées		
Prestations versées	903 869	914 431
Modification des hypothèses actuarielles (note 7)	-	904 968
Gains actuariels	106 665	-
Diminution totale	1 010 534	1 819 399
Augmentation nette des prestations constituées	1 238 300	62 280
Prestations constituées à la fin de l'exercice	18 612 515 \$	17 374 215 \$

État de l'évolution du déficit consolidé

Pour l'exercice clos le 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2010	2009
Déficit au début de l'exercice	(1 331 005) \$	(2 704 867) \$
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 332 640	1 436 142
Augmentation nette des prestations constituées	(1 238 300)	(62 280)
Augmentation nette	94 340	1 373 862
Déficit à la fin de l'exercice	(1 236 665) \$	(1 331 005) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 1 Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires

En date du 1^{er} janvier 1990, la province d'Ontario (la «Province») a adopté la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*, 1990 (la «Loi»), laquelle maintient le régime de retraite des fonctionnaires de la Province et de certains de ses organismes. Les modalités du Régime de retraite des fonctionnaires (le «Régime») sont stipulées à l'annexe 1 de la Loi. La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») est l'administrateur du Régime.

Note 2 Description du régime

Le Régime est brièvement décrit ci-après. Pour des informations plus détaillées, on se référera à la Loi.

a) Généralités

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. La participation est obligatoire pour la plupart des employés qui répondent aux exigences d'admissibilité stipulées dans la Loi. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les participants et par les employeurs. Le Régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et de l'Agence du revenu du Canada (sous le numéro 0208777) en tant que régime de retraite agréé non assujéti aux impôts sur les bénéfices.

b) Cotisations

Le Régime est intégré au Régime de pensions du Canada («RPC»). En janvier 2010, les taux des cotisations ont augmenté à 6,4 % du salaire assujéti aux cotisations jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension («MGAP»), plus 9,5 % (8,75 % en 2009) du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP. Les employeurs versent des cotisations équivalentes.

Les agents de la Police provinciale de l'Ontario («PPO») doivent verser au Régime 2 % de leur salaire de plus, et une cotisation équivalente est versée par l'employeur. Cette cotisation supplémentaire sert à financer le mécanisme de retraite anticipée à prestations intégrales 50/30 pour les agents de la PPO. À compter de 2011, les taux des cotisations pour les agents de la PPO (sauf les sous-commissaires et les commissaires), compte tenu du 2 % supplémentaire, ont augmenté à 9,2 % du salaire assujéti aux cotisations jusqu'à concurrence du MGAP, et 12,3 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP. De plus, en 2011, les taux des cotisations pour les membres civils de la PPO ont augmenté à 6,775 % du salaire assujéti aux cotisations jusqu'à concurrence du MGAP, et 9,875 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP.

Les cotisations des participants et des employeurs sont versées au Régime. La quote-part de ces cotisations qui dépasse les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) est transférée dans un compte de prestations supplémentaires des fonctionnaires de la Province («CPSFP»).

c) Prestations de retraite

Le paiement des prestations de retraite commence à l'âge de 65 ans (ou à 60 ans pour les participants ayant des années de service décomptées antérieures à 1966). Le montant des prestations est fondé sur le nombre d'années de service décomptées dans le Régime, multiplié par 2 % du salaire moyen des 60 meilleurs mois consécutifs, moins une déduction au titre de l'intégration avec le RPC à l'âge de 65 ans. Des prestations intégrales peuvent être touchées avant l'âge de 65 ans, si l'âge du participant et ses années de service décomptées totalisent 90 («Facteur 90») ou si le participant atteint l'âge de 60 ans et a au moins 20 années de service décomptées. En 2009, le Régime a été modifié afin de permettre aux participants de l'*Association of Management, Administrative and Professional Crown Employees of Ontario* («AMAPCEO») qui sont considérés comme excédentaires par leur employeur de prendre leur retraite dès qu'ils ont atteint le Facteur 80. Pour qu'un participant soit admissible, lui-même et son employeur doivent respecter certaines conditions. La date de fin du programme visant les employés de l'AMAPCEO a été reportée au 31 mars 2012.

Les agents de la PPO, sous les échelons de sous-commissaire et commissaire, sont admissibles à des prestations fondées sur le salaire moyen des 36 meilleurs mois (compte tenu d'une disposition de transition permettant de réduire progressivement la période de 60 mois à une période de 36 mois en 2011). En outre, les membres civils de la PPO sont admissibles à des prestations fondées sur le salaire moyen des 48 meilleurs mois (compte tenu d'une disposition de transition permettant de réduire progressivement la période de 60 mois à une période de 48 mois en 2011). De plus, les agents de la PPO sont admissibles à des prestations intégrales après avoir atteint l'âge de 50 ans, s'ils ont 30 années de service décomptées.

d) Prestations de décès

Au décès d'un participant ou d'un retraité, le conjoint survivant admissible, les enfants admissibles, un bénéficiaire désigné ou les ayants droit du participant ou du retraité peuvent recevoir des prestations.

e) Prestations d'invalidité

À condition de satisfaire à tous les critères d'admissibilité, les participants sont admissibles à des prestations d'invalidité s'ils ont au moins dix années de service décomptées dans le Régime. Le montant des prestations d'invalidité dépend du nombre d'années de service décomptées et du salaire moyen.

f) Cessation d'emploi

Les participants qui quittent leur emploi avant l'âge de 55 ans et qui sont admissibles à une rente différée peuvent avoir le droit de transférer la valeur capitalisée de leurs prestations à un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé ou à un autre régime de retraite, ou de souscrire une rente viagère.

g) Accroissement des prestations

Les prestations de retraite en cours et les prestations de retraite différées sont majorées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un taux maximum de 8 % pour un exercice donné. Toute tranche d'inflation excédant le plafond de 8 % pour un exercice donné est appliquée aux prestations de retraite des exercices subséquents où le rajustement est inférieur à 8 %.

Note 3 Sommaire des principales méthodes comptables**Mode de présentation**

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et présentent la situation du Régime en tant qu'entité distincte indépendante des employeurs et des participants au Régime.

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants constatés dans les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution de l'excédent (du déficit) au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

b) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de la Commission comprennent les comptes de ses filiales en propriété exclusive. Tous les soldes et opérations importants entre la Commission et ses filiales ont été éliminés à la consolidation.

c) Placements

Les placements sont inscrits à la juste valeur, y compris les revenus à recevoir. Pour les placements négociés sur le marché, la juste valeur est le montant de la contrepartie convenue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des placements est établie de la façon suivante :

- i) Les titres à court terme du marché monétaire sont inscrits au coût qui, combiné aux intérêts courus ou aux escomptes acquis, correspond approximativement à la juste valeur.
- ii) Les débentures spéciales de la province d'Ontario (les «débentures spéciales»), les obligations et la dette immobilière sont évaluées aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En ce qui a trait aux instruments pour lesquels les cours du marché ne sont pas disponibles, les valeurs estimatives sont calculées à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée au moyen des rendements actuels du marché et des titres comparables, au besoin.
- iii) Les actions sont évaluées aux cours du marché à la clôture.
- iv) Les valeurs des fonds en gestion commune sont fournies par les administrateurs du fonds selon les cours à la juste valeur.
- v) Les instruments financiers dérivés qui constituent des contrats de change à terme sont comptabilisés à la juste valeur selon les cours du marché à la fin de l'exercice.

- vi) Les biens immobiliers, se composant principalement de biens productifs de revenus, ainsi que les prêts hypothécaires participatifs sont évalués à leur juste valeur estimative établie annuellement au moyen d'évaluations indépendantes. Le prix d'achat correspond approximativement à la juste valeur des biens acquis et détenus pendant moins de six mois.

Les opérations de placement sont enregistrées à la date de l'opération, qui correspond à la date du transfert des risques et des avantages importants. Les intérêts créditeurs et les revenus tirés de biens immobiliers liés à l'exploitation sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Comme les biens immobiliers sont évalués à leur juste valeur, l'amortissement n'est pas comptabilisé. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des biens immobiliers comprend les montants touchés auprès de locataires dans le cadre de contrats de location sur ses biens productifs, y compris les recouvrements d'impôts fonciers et de charges d'exploitation. Les gains sur la vente de biens sont comptabilisés lorsque la Commission a transféré à l'acquéreur les risques et avantages importants liés à la propriété du bien, que l'acquéreur a pris un engagement important démontrant son intention d'honorer son obligation, et que le recouvrement de toute contrepartie additionnelle est raisonnablement assuré. Le revenu tiré des prêts hypothécaires participatifs est comptabilisé au taux établi pour l'instrument, et tout revenu de participation est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice. Le revenu net (la perte nette) de placement comprend également les gains et les pertes réalisés à la vente de placements de même que les gains et les pertes latents attribuables ou imputables à une modification de l'écart entre le coût et la juste valeur à la clôture de l'exercice, incluant les rajustements de la valeur d'expertise des biens immobiliers et les rajustements de la juste valeur des prêts immobiliers. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

d) Prestations constituées

La valeur des prestations constituées est calculée selon une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant. Cette évaluation est effectuée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des hypothèses économiques et non économiques les plus probables de la direction.

e) Cotisations

Les cotisations exigibles à la fin de l'exercice en vertu du Régime sont comptabilisées à titre de cotisations à recevoir. Les transferts dans le régime et achats de services passés sont constatés après la réception des fonds et la conclusion de l'opération de transfert ou d'achat.

f) Paiements de prestations

Les paiements de prestations, les remboursements et les transferts hors du régime sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont effectués.

g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations, soit

Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Mobilier et agencements	10 ans

h) Conversion de devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates des opérations. La juste valeur des placements et les soldes de trésorerie libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

i) Modifications de conventions comptables futures

En avril 2010, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'«ICCA») a publié le chapitre 4600, intitulé «Régimes de retraite». La norme énonce des exigences en matière d'évaluation, de présentation de l'information dans les états financiers des régimes de retraite et d'informations à fournir dans ces états financiers. La nouvelle norme s'applique de manière rétrospective pour chacun des régimes de retraite des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, et l'adoption anticipée est autorisée. La commission évalue actuellement l'incidence de l'application de cette nouvelle prise de position.

Note 4 Placements

Au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	Juste valeur	2010 Coût	Juste valeur	2009 Coût
Trésorerie et placements à court terme				
Canada	334 770 \$	334 909 \$	466 429 \$	468 125 \$
États-Unis et autres pays	91 730	92 069	121 845	121 965
	426 500	426 978	588 274	590 090
Titres à revenu fixe				
Débiteures spéciales de la province d'Ontario	1 825 196	1 573 486	2 265 655	1 888 831
Obligations				
Canada	3 678 902	3 567 884	3 258 728	3 197 948
Autres pays	746 545	772 347	635 325	627 146
	6 250 643	5 913 717	6 159 708	5 713 925
Actions				
Canada	2 431 050	1 791 182	2 168 986	1 694 276
États-Unis	1 407 845	1 289 842	1 455 791	1 427 568
Autres pays	4 281 643	3 841 580	3 399 191	3 166 713
	8 120 538	6 922 604	7 023 968	6 288 557
Biens immobiliers	2 476 020	1 946 057	2 223 201	1 789 880
Prêts hypothécaires participatifs	49 232	30 762	46 038	29 298
Total des placements	17 322 933	15 240 118	16 041 189	14 411 750
Débiteurs relatifs aux placements				
Opérations en cours	4 347	4 347	24 774	24 774
Contrats de change à terme	4 044 071	4 081 932	3 575 033	3 596 932
	4 048 418	4 086 279	3 599 807	3 621 706
Passifs liés aux placements				
Dette immobilière	163 694	152 945	83 393	79 597
Opérations en cours	16 777	16 777	18 178	18 178
Contrats de change à terme	3 967 871	4 081 932	3 517 666	3 596 932
	4 148 342	4 251 654	3 619 237	3 694 707
PLACEMENTS NETS	17 223 009 \$	15 074 743 \$	16 021 759 \$	14 338 749 \$

a) Répartition de l'actif

Les placements sont classés et maintenus dans les principales catégories d'actifs en fonction d'une répartition cible qui se situe dans les fourchettes acceptables suivantes :

	2010 Cible	2009 Cible
Trésorerie et placements à court terme	2 %	2 %
Obligations	38 %	38 %
Total des instruments portant intérêt	40 %	40 %
Actions		
Actions canadiennes	11 %	11 %
Actions internationales	36 %	36 %
Total des actions	47 %	47 %
Biens immobiliers canadiens	13 %	13 %
Total des actions et des biens immobiliers	60 %	60 %

Les placements dans certaines autres catégories d'actifs sont autorisés sous réserve de l'approbation du Conseil.

b) Risques liés aux instruments financiers

En raison de ses activités d'investissement, le Régime est assujéti à des risques financiers qui pourraient avoir une incidence sur ses flux de trésorerie, ses revenus et les actifs disponibles pour assurer le service des prestations. Ces risques comprennent le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et autres risques liés aux prix), le risque de crédit et le risque d'illiquidité. La Commission gère ces risques conformément à son énoncé des politiques et des processus de placement, qui prévoit une politique relative à la composition de l'actif, des exigences en matière de diversification, des attentes au chapitre des rendements, des limites relatives aux placements individuels, des normes d'évaluation et des lignes directrices pour la gestion du Régime.

Risque de marché – Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs provenant d'un placement varie en raison des fluctuations des prix du marché. Le risque de marché comprend les éléments suivants :

- i) **Risque de taux d'intérêt** – Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des actifs et des passifs du Régime. Les variations des taux d'intérêt nominal et réel ont une incidence sur la valeur des placements du Régime. Les passifs de retraite sont exposés aux fluctuations des taux d'intérêt et d'inflation à long terme. Le Régime a établi une politique relative à la composition de l'actif qui assure l'équilibre entre les placements sensibles aux taux d'intérêt et les autres placements. Les placements à revenu fixe de la Commission comportent l'exposition la plus importante au risque de taux d'intérêt. La durée et la pondération des titres à revenu fixe au sein du portefeuille sont gérées de façon dynamique. La durée modifiée représente l'évaluation de la sensibilité du prix d'un instrument à revenu fixe à une variation des taux d'intérêt. Compte tenu de la durée modifiée du Fonds de 5,5 ans au 31 décembre 2010 (5,3 ans en 2009), un changement parallèle de la courbe de rendement de plus ou moins 1 % se traduirait par une incidence sur les placements nets de 318,5 millions de dollars (308,3 millions de dollars en 2009), toutes les autres variables demeurant constantes. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de manière importante de cette analyse de sensibilité. Se reporter au tableau des échéances des titres à revenu fixe pour de plus amples détails.
- ii) **Risque de change** – Le risque de change découle des placements libellés en devises du Régime et de la conclusion de contrats en devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influencer sur la juste valeur des placements. Le Régime couvre une partie du risque de change au moyen de contrats de change à terme, qui sont comptabilisés à la juste valeur. Le risque de change total, l'incidence des contrats de change à terme et le risque de change net sont comme suit :

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2010			2009	
	Exposition brute	Contrats de change à recevoir	Contrats de change à payer	Exposition nette	Exposition nette
Dollar américain	2 662 240 \$	479 563 \$	(1 636 139) \$	1 505 664 \$	1 341 947 \$
Dollar de Hong Kong	378 714	738	(1 607)	377 845	411 099
Euro	941 466	387 870	(1 097 987)	231 349	210 069
Real brésilien	227 183	45	-	227 228	140 354
Won de la Corée du Sud	209 308	1 736	-	211 044	123 326
Autres	1 917 191	52 006	(712 441)	1 256 756	966 883
Total des devises	6 336 102	921 958	(3 448 174)	3 809 886	3 193 678
Dollar canadien	10 810 707	3 122 113	(519 697)	13 413 123	12 828 081
	17 146 809 \$	4 044 071 \$	(3 967 871) \$	17 223 009 \$	16 021 759 \$

L'incidence d'une variation absolue de 1 % des taux de change comparativement au dollar canadien, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduit par une variation de 1 % de l'exposition nette à la devise touchée, ou 38,1 millions de dollars (31,9 millions de dollars en 2009) au total pour la totalité des devises au 31 décembre 2010.

- iii) **Autres risques liés aux prix** – Les autres risques liés aux prix correspondent au risque que la juste valeur d'un placement varie en raison de fluctuations des prix du marché autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt, que ces changements surviennent en raison de facteurs particuliers à un placement ou de facteurs ayant une incidence sur tous les titres négociés sur le marché. Une variation absolue de la juste valeur des placements de la Commission exposés à d'autres risques de prix aura une incidence proportionnelle directe sur la juste valeur des placements. Les placements de la Commission dans des titres comportent l'exposition la plus importante aux autres risques liés aux prix. L'incidence d'une variation absolue de 1 % du prix d'un placement, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduit par une variation de 1 % de l'exposition nette du placement touché, ou un montant de 81,2 millions de dollars (70,2 millions de dollars en 2009) au 31 décembre 2010.

Risque de crédit – Le Régime est exposé au risque de perte découlant d'un manquement ou de l'insolvabilité d'un émetteur de titres. Au 31 décembre 2010, la province d'Ontario constituait le risque de crédit le plus important du Régime, en raison des débentures spéciales évaluées à 1,825 milliard de dollars (2,266 milliards de dollars en 2009) et des obligations et placements à court terme évalués à 277 millions de dollars (401 millions de dollars en 2009). Au 31 décembre 2010, 76 % (87 % en 2009) des obligations affichaient au moins une note A.

Risque d'illiquidité – Le risque d'illiquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations au titre des prestations et payer ses charges d'exploitation à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les fonds proviennent notamment du revenu de placement, du produit tiré de la vente de placements et des cotisations des participants et des employeurs. La plus grande source de liquidités au cours de l'exercice provient des versements d'intérêt et de capital liés aux débentures spéciales, qui ont fourni 498 millions de dollars (514 millions de dollars en 2009) au Régime.

c) Trésorerie et placements à court terme

Au 31 décembre

	2010		2009	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Canada				
Trésorerie	29 975 \$	29 975 \$	29 692 \$	29 692 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	304 557	304 696	435 036	436 732
Dépôts à terme	-	-	-	-
Intérêts courus	238	238	1 701	1 701
	334 770 \$	334 909 \$	466 429 \$	468 125 \$
États-Unis et autres pays				
Trésorerie	35 263 \$	35 263 \$	24 784 \$	24 784 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	26 072	26 411	19 599	19 719
Dépôts à terme	30 393	30 393	77 461	77 461
Intérêts courus	2	2	1	1
	91 730 \$	92 069 \$	121 845 \$	121 965 \$

d) Titres à revenu fixe et actions

Les débentures spéciales sont comptabilisées à une valeur de marché estimative de 1,825 milliard de dollars (2,266 milliards de dollars en 2009), en actualisant les flux de trésorerie selon les rendements du marché à la fin de l'exercice pour des obligations comparables. Actuellement, quatre débentures spéciales viennent à échéance au cours des quatre prochains exercices, leur taux d'intérêt moyen pondéré s'élevant à 11,04 % (11,32 % en 2009).

Les titres à revenu fixe et les actions comprennent les fonds en gestion commune suivants :

	2010		2009	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Actions – Canada	45 840 \$	35 426 \$	41 348 \$	37 139 \$
Actions – États-Unis	-	-	9 069	8 445
Actions – Autres pays	296 741	308 147	227 623	260 386

Se reporter aux tableaux des échéances des titres à revenu fixe et des placements dont la valeur est supérieure à 20 millions de dollars pour de plus amples renseignements.

e) Biens immobiliers

Au 31 décembre

	2010		2009	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Biens immobiliers	2 453 110 \$	1 924 978 \$	2 225 385 \$	1 792 064 \$
Autres actifs nets	22 910	21 079	(2 184)	(2 184)
Total des actifs	2 476 020	1 946 057	2 223 201	1 789 880
Dette immobilière	(163 694)	(152 945)	(83 393)	(79 597)
Placement net dans des biens immobiliers	2 312 326 \$	1 793 112 \$	2 139 808 \$	1 710 283 \$

La dette immobilière inclut des prêts hypothécaires et d'autres dettes garanties dont les différentes échéances peuvent aller jusqu'à 2018 et dont le taux d'intérêt moyen pondéré s'élève à 6,70 % (6,42 % en 2009), garantis par des biens immobiliers spécifiques déposés en nantissement.

Les échéances suivantes font état du total des versements de capital relatifs à cette dette :

Pour l'exercice clos le 31 décembre

(en milliers de dollars)

2011	22 438 \$
2012	6 727
2013	94 317
2014	25 650
2015	886
2016 et par la suite	2 927

f) Prêt de titres

À la fin de l'exercice, des titres de la Commission représentant 863 millions de dollars (283 millions de dollars en 2009) avaient fait l'objet de prêts à des tiers. En vertu d'une entente de prêt de titres, le dépositaire de la Commission assure le montage des prêts, et la Commission obtient une rémunération. Le dépositaire a des critères stricts à cet égard et constitue des garanties excédentaires au moyen de titres assortis de notes de crédit égales ou supérieures à celles des titres prêtés. La Commission n'utilise pas de garanties au comptant dans le cadre de son programme de prêt de titres. À la fin de l'exercice, des titres représentant 906 millions de dollars (299 millions de dollars en 2009) étaient détenus en garantie, représentant une couverture de 5,1 % (5,4 % en 2009) des risques de marché et de crédit.

g) Justes valeurs

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA* précise les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la transparence des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date des états financiers. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation négociés sur un marché actif.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide d'un modèle d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données de marché observables ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les fonds communs de placement et les fonds en gestion commune, les fonds de couverture, les obligations du gouvernement canadien, provincial et d'autres gouvernements, les obligations d'entreprises canadiennes et certains contrats de dérivés.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Cette catégorie comprend généralement les placements privés et les titres assortis de restrictions touchant la liquidité.

Les tableaux ci-après présentent le niveau hiérarchique de la juste valeur pour chacun des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur. Les tableaux excluent les produits à recevoir ainsi que les autres actifs et les autres passifs qui sont évalués à leur valeur comptable, qui représentent une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Au 31 décembre 2010 (en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Actifs financiers				
Placements à court terme				
Canada		292 709		292 709
États-Unis et autres pays		56 466		56 466
Titres à revenu fixe				
Débentures spéciales de la province d'Ontario		1 738 977		1 738 977
Obligations				
Canada		3 468 221	189 102	3 657 323
États-Unis et autres pays		735 035		735 035
Actions				
Canada	2 379 087	47 325		2 426 412
États-Unis	1 395 397			1 395 397
Autres pays	3 984 544	296 741		4 281 285
Prêts hypothécaires participatifs			39 325	39 325
Contrats de change à terme		4 044 071		4 044 071
	7 759 028	10 679 545	228 427	18 667 000
Passifs financiers				
Dette immobilière		(163 694)		(163 694)
Contrats de change à terme		(3 967 871)		(3 967 871)
	-	(4 131 565)	-	(4 131 565)
Au 31 décembre 2009 (en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Actifs financiers				
Placements à court terme				
Canada		306 909		306 909
États-Unis et autres pays		97 061		97 061
Titres à revenu fixe				
Débentures spéciales de la province d'Ontario		2 160 394		2 160 394
Obligations				
Canada		3 332 578	27 581	3 360 159
États-Unis et autres pays		620 397		620 397
Actions				
Canada	2 122 613	255 288	550	2 378 451
États-Unis	1 445 073		380	1 445 453
Autres pays	3 184 120			3 184 120
Prêts hypothécaires participatifs			37 596	37 596
Contrats de change à terme		3 575 033		3 575 033
	6 751 806	10 347 660	66 107	17 165 573
Passifs financiers				
Dette immobilière		(83 393)		(83 393)
Contrats de change à terme		(3 517 666)		(3 517 666)
	-	(3 601 059)	-	(3 601 059)

Aucun transfert important n'a eu lieu entre les niveaux 1, 2, ou 3 au cours des exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009.

h) Engagements

Au 31 décembre 2010, la commission a respecté ses engagements de financement liés à certains placements d'un montant de 181,7 millions de dollars (dont 35,1 millions de dollars ont déjà été avancés à ce jour).

Les tableaux ci-dessous présentent le rapprochement de tous les actifs et les passifs de niveau 3 évalués à la juste valeur pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2010	Acquisitions	Cessions	Gains réalisés (pertes réalisées)	Variation des gains latents	Juste valeur au 31 décembre 2010
Actifs financiers						
Obligations						
Canada	27 581	147 470	-	-	14 051	189 102
Actions						
Canada	550	-	278	(272)	-	-
États-Unis	380	-	380	-	-	-
Autres pays	-	-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires participatifs	37 596	-	-	-	1 729	39 325
	66 107	147 470	658	(272)	15 780	228 427

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2009	Acquisitions	Cessions	Gains réalisés (pertes réalisées)	Variation des gains latents	Juste valeur au 31 décembre 2009
Actifs financiers						
Obligations						
Canada	-	24 823	-	-	2 758	27 581
États-Unis et autres pays	-	-	-	-	-	-
Actions						
Canada	-	550	-	-	-	550
États-Unis	-	380	-	-	-	380
Autres pays	-	-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires participatifs	36 796				800	37 596
	36 796	25 753	-	-	3 558	66 107

Note 5 Cotisations à recevoir

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2010	2009
Participants	22 444 \$	22 361 \$
Employeurs	32 541	32 439
Promoteur – paiements spéciaux	143 217	-
Promoteur – services rendus au cours de l'exercice supplémentaires	(21 410)	-
Total des cotisations à recevoir	176 792 \$	54 800 \$

Note 6 Immobilisations

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	2010 Valeur comptable nette	2009 Valeur comptable nette
Équipement informatique	2 625 \$	2 071 \$	554 \$	824 \$
Mobilier et agencements	2 373	650	1 723	1 954
Améliorations locatives	1 489	261	1 228	1 303
Total des immobilisations	6 487 \$	2 982 \$	3 505 \$	4 081 \$

Note 7 Prestations constituées**a) Méthode de comptabilité**

La valeur des prestations constituées, qui s'établit à 18,613 milliards de dollars (17,374 milliards de dollars en 2009), est une estimation des obligations au titre des prestations constituées à ce jour à l'intention des participants et des prestataires. L'évaluation comptable est effectuée au moyen de la méthode de répartition des prestations (au prorata des services), conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Selon cette méthode, les prestations constituées sont calculées en fonction des services rendus à la date de clôture. Les prestations constituées au 31 décembre 2010 sont calculées au moyen d'une extrapolation des données utilisées pour l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2009 préparée par l'actuaire indépendant.

Hypothèses actuarielles – Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations constituées reflètent les meilleures estimations de la direction au sujet des événements économiques et non économiques futurs. Les principales hypothèses économiques au 31 décembre sont les suivantes :

	2010	2009
Rendements des placements	6,35 %	jusqu'au 31 décembre 2018 : 6,75 % par la suite : 6,25 %
Inflation	2,50 %	2,50 %
Taux de rendement réel	3,85 %	jusqu'au 31 décembre 2018 : 4,25 % par la suite : 3,75 %
Accroissement des salaires	3,50 % + échelle ascendante	3,50 % + échelle ascendante

Les hypothèses non économiques comprennent les taux de mortalité, de sortie et de retraite. En 2008, des modifications ont été apportées aux hypothèses portant sur les taux de retraite pour certains groupes d'employés ainsi qu'aux méthodes d'application des taux de retraite, de sortie et de mortalité.

b) Méthode de capitalisation

L'évaluation actuarielle du Régime est effectuée selon les méthodes exigées en vertu de la *Loi* et de la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario*. La *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* et la *Loi de l'impôt sur le revenu* exigent qu'une évaluation actuarielle du Régime soit effectuée et déposée auprès des organismes de réglementation au moins une fois tous les trois ans. La plus récente évaluation actuarielle au 31 décembre 2009, préparée par Hewitt Associates, indiquait un manque de fonds de 1,359 milliard de dollars.

Les changements prescrits en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* comprennent des exigences minimales en matière de capitalisation qui doivent être établies à l'aide de la méthode de répartition des prestations. Par conséquent, la méthode actuarielle utilisée pour l'évaluation aux fins de la capitalisation du 31 décembre 2009 a été changée, passant de la méthode du coût entier à la méthode de répartition des prestations. Ce changement s'est traduit par le transfert d'une tranche du coût des services passés du Régime dans le coût des services rendus au cours de l'exercice, entraînant des cotisations de l'employeur additionnelles qui ont été classées à titre de cotisations de l'employeur au titre des services rendus au cours de l'exercice en plus des cotisations correspondantes prescrites par la *Loi*. Ces cotisations additionnelles sont présentées à la note 10.

Les décisions au titre de la capitalisation et de la conception du Régime s'appuient sur l'évaluation actuarielle.

Un montant supplémentaire de 65,3 millions de dollars a été comptabilisé au titre des prestations constituées en raison des modifications apportées au régime qui entrent en vigueur en 2011 pour les agents et les membres civils de la PPO. Ces changements sont décrits à la note 2 c). L'augmentation des cotisations de ces groupes, décrite à la note 2 b), sera suffisante pour financer les coûts supplémentaires.

Note 8 Déficit

Dans les présents états financiers consolidés, le déficit de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport au montant des prestations constituées s'établissait au 31 décembre 2010 à 1,236 milliard de dollars (1,331 milliard de dollars en 2009).

Des différences entre les résultats des évaluations comptables et des évaluations actuarielles peuvent se produire en raison de facteurs comme les écarts entre les données estimatives et réelles, les hypothèses ou conditions économiques ou démographiques, la méthode actuarielle et les événements postérieurs à la clôture.

Note 9 Revenu net (perte nette) de placement

Pour l'exercice clos le 31 décembre				2010				2009
(en milliers de dollars)	Revenu de placement ¹	Gain (perte) réalisé(e)	Gain (perte) latent(e) ²	Total	Revenu de placement ¹	Gain (perte) réalisé(e)	Gain (perte) latent(e) ²	Total
Trésorerie et placements à court terme								
Canada	9 076 \$	(7 556) \$	1 556 \$	3 076 \$	13 099 \$	(4 237) \$	(1 451) \$	7 411 \$
États-Unis et autres pays	187	128 443	18 613	147 243	181	(15 729)	168 975	153 427
	9 263	120 887	20 169	150 319	13 280	(19 966)	167 524	160 838
Titres à revenu fixe								
Débiteures spéciales de la province d'Ontario	183 061	-	(125 114)	57 947	220 133		(126 534)	93 599
Obligations								
Canada	164 053	57 020	50 238	271 311	140 869	31 648	53 802	226 319
États-Unis et autres pays	31 872	(27 073)	(33 981)	(29 182)	30 656	38 260	(103 157)	(34 241)
	378 986	29 947	(108 857)	300 076	391 658	69 908	(175 889)	285 677
Actions								
Canada	52 919	109 381	165 158	327 458	55 255	7 549	466 717	529 521
États-Unis	25 965	12 504	89 780	128 249	46 065	(235 544)	289 421	99 942
Autres pays	91 009	4 921	207 586	303 516	69 192	(280 225)	708 761	497 728
	169 893	126 806	462 524	759 223	170 512	(508 220)	1 464 899	1 127 191
Biens immobiliers	144 791	42 394	89 689	276 874	154 594	-	(6 522)	148 072
Prêts hypothécaires participatifs								
	6 011	-	-	6 011	2 734	-	-	2 734
Total du revenu (de la perte) de placement	708 944 \$	320 034 \$	463 525 \$	1 492 503 \$	732 778 \$	(458 278) \$	1 450 012 \$	1 724 512 \$
Frais de gestion de placement et droits de garde				(53 538)				(33 972)
Revenu net (perte nette) de placement				1 438 965 \$				1 690 540 \$

¹ Le revenu de placement inclut les intérêts sur la trésorerie et les placements à court terme, les titres à revenu fixe et les prêts hypothécaires participatifs, le revenu de dividendes sur les actions et le bénéfice d'exploitation lié aux biens immobiliers.

² Les gains (pertes) sur la trésorerie et les placements à court terme comprennent les contrats de change.

a) Intérêts créditeurs

Pour l'exercice clos le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Trésorerie et placements à court terme		
Canada		
Trésorerie	2 051 \$	1 385 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	7 025	11 669
Dépôts à terme	-	45
	9 076 \$	13 099 \$
États-Unis et autres pays		
Trésorerie	32 \$	19 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	9	(6)
Dépôts à terme	146	168
	187 \$	181 \$

Le revenu tiré des fonds de placement à court terme en gestion commune est compris dans les billets à court terme et les fonds du Trésor.

b) Revenu de dividendes

Le revenu de dividendes américain inclut un montant de 12 000 \$ (186 000 \$ en 2009) tiré de fonds d'actions en gestion commune. Le revenu de dividendes d'autres pays inclut un montant de 5,59 millions de dollars (5,32 millions de dollars en 2009) tiré de fonds d'actions en gestion commune.

c) Biens immobiliers

Le tableau suivant contient les principales informations se rapportant aux activités immobilières de la Commission pour les biens productifs :

Pour l'exercice clos le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Produits		
Location	247 575 \$	267 277 \$
Autres produits	6 645	6 579
	254 220	273 856
Charges		
Charges d'exploitation	91 986	98 889
Frais d'administration et autres	13 241	14 836
	105 227	113 725
Bénéfice d'exploitation avant intérêts	148 993	160 131
Intérêts débiteurs	5 101	6 552
Bénéfice d'exploitation net	143 892	153 579
Gain (perte) latent(e)		
Rajustement de la valeur d'expertise	94 811	(24 217)
Rajustement de la juste valeur de la dette	(6 953)	6 977
Rajustement de la juste valeur de l'hypothèque financée par le vendeur	1 831	-
	89 689	(17 240)
Gain réalisé	43 010	-
Coûts de transaction	(2 450)	(153)
Bénéfice net	274 141 \$	136 186 \$

d) Frais de placement

Pour l'exercice clos le 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2010	2009
Gestion de portefeuille	35 759 \$	20 684 \$
Coûts de transaction	11 148	9 564
Garde	3 114	2 058
Biens immobiliers	3 517	1 666
	53 538 \$	33 972 \$

Les coûts de transaction comprennent les commissions et les frais sur les opérations. Les coûts de transaction additionnels compris dans les frais immobiliers totalisent 2,45 millions de dollars (294 000 \$ en 2009).

Note 10 Cotisations

Pour l'exercice clos le 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2010	2009
Participants		
Services rendus au cours de l'exercice	258 793 \$	234 654 \$
Services passés	24 664	15 877
	283 457	250 531
Employeurs		
Services rendus au cours de l'exercice		
Cotisations régulières		
Transfert au CPSFP	259 063	234 706
Participants recevant des prestations aux termes du Régime de protection du revenu à long terme	(13 477)	(14 641)
	7 602	7 528
Services passés	4 366	4 873
	257 554	232 466
Paiements du promoteur		
Paiements spéciaux	146 660	3 756
Services additionnels rendus au cours de l'exercice	1 140	41 200
	147 800	44 956
Total des cotisations	688 811 \$	527 953 \$

Les exigences en matière de cotisations sont stipulées dans la *Loi* et résumées à la note 2 b).

Les employeurs des participants qui reçoivent des prestations aux termes du Régime de protection du revenu à long terme versent en leur nom leurs cotisations au Régime.

En 2010, la Province, à titre de promoteur du Régime, a versé des cotisations à hauteur de 146,660 millions de dollars (3,756 millions de dollars en 2009) sous forme de paiements spéciaux afin de combler le manque de fonds dont faisait état l'évaluation actuarielle déposée au 31 décembre 2009. En 2010, la Province a consenti des cotisations de l'employeur au titre des services additionnels rendus au cours de l'exercice de 1,140 million de dollars (41,200 millions de dollars en 2009).

Note 11 Charges d'exploitation**Régimes de retraite**

Pour l'exercice clos le 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2010	2009
Dotation en personnel	13 562 \$	13 540 \$
Perfectionnement du personnel et soutien	428	645
Bureaux et exploitation	3 077	3 101
Technologie de l'information et gestion de projets	4 049	4 875
Services professionnels	823	1 273
Communications	281	512
Amortissement	602	718
Rémunération des membres du Conseil	98	102
Honoraires d'audit	190	296
	23 110 \$	25 062 \$

Placements

Pour l'exercice clos le 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2010	2009
Dotation en personnel	5 657 \$	4 674 \$
Perfectionnement du personnel et soutien	285	129
Bureaux et exploitation	1 795	1 664
Technologie de l'information et gestion de projets	1 099	645
Services professionnels	869	899
Communications	120	128
Amortissement	224	216
Rémunération des membres du Conseil	98	68
Honoraires d'audit	90	79
	10 237 \$	8 502 \$

Services d'audit externe

Pour l'exercice clos le 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2010	2009
Services d'audit externe et services connexes rendus à la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	96 \$	86 \$
Services d'audit externes et services connexes rendus au titre des biens immobiliers	135	201
Services d'audit externes et services connexes rendus au titre de la dette privée	4	-
Total des honoraires	235 \$	287 \$

Note 12 Rémunération

La rémunération des membres de la haute direction comprend le salaire de base, les primes, les avantages gérés par un assureur et les primes supplémentaires de retraite. Le tableau qui suit présente la rémunération globale, compte non tenu des prestations de retraite, versée au président et chef de la direction et à tous les premiers vice-présidents :

Pour l'exercice clos le 31 décembre	Exercice	Salaire de base	Primes ¹	Avantages et allocations imposables ²	Total
Mark J. Fuller, président et chef de la direction ³	2010	398 631 \$	141 300 ⁴ \$	11 376 \$	551 307 \$
	2009	398 631	87 170	11 381	497 182
	2008	398 321	121 300 ⁵	11 403	531 024
	2007	332 648	140 242	11 304	484 194
R. Paul Edmonds, premier vice-président, Services généraux et avocat général ⁶	2010	266 086	89 695	14 650	370 431
	2009	266 086	44 639	14 547	325 272
	2008	208 775	66 055	11 617	286 447
Jill Pepall, chef des placements ⁷	2010	310 178	98 725	6 862	415 765
	2009	86 702	12 083	30	98 815
Peter Shena, premier vice-président, Régimes de retraite et relations avec les parties intéressées ⁸	2010	266 477	89 827	14 650	370 954
	2009	266 477	44 855	14 547	325 879
	2008	258 995	75 098	13 513	347 606
	2007	201 257	55 548	5 175	261 980
Duncan Webb, premier vice-président, Finances ⁹	2010	298 973	100 781	14 691	414 445
	2009	280 575	50 156	13 640	344 371

¹ Les primes gagnées de 2008 à 2010 ont été versées en mars de l'exercice suivant.

² Comprennent l'assurance-vie, l'allocation pour automobile et le stationnement.

³ M. Fuller a été nommé président le 1^{er} janvier 2008 et président et chef de la direction le 1^{er} janvier 2009.

⁴ Pour 2010, le conseil d'administration a approuvé une prime de 165 000 \$. M. Fuller a volontairement réduit sa prime de 2010 au niveau de celle approuvée en 2008, soit 141 300 \$.

⁵ Pour 2008, le conseil d'administration a approuvé une prime de 141 300 \$ pour M. Fuller. En 2009, de son propre chef, M. Fuller a effectué un remboursement de 20 000 \$, réduisant ainsi sa prime pour 2008 à 121 300 \$.

⁶ Date d'entrée en fonction : 17 mars 2008.

⁷ Date d'entrée en fonction : 8 septembre 2009. Nommé à titre de premier vice-président, Placements par intérim le 4 mai 2010 et promu au poste de chef des placements le 2 décembre 2010.

⁸ Promu au poste de premier vice-président, Relations avec les parties intéressées et politique de retraite le 1^{er} mars 2008 et nommé premier vice-président, Régimes de retraite et relations avec les parties intéressées le 1^{er} décembre 2009.

⁹ Date d'entrée en fonction : 19 janvier 2009.

La rémunération du président et chef de la direction est approuvée par le Conseil, tandis que celle des premiers vice-présidents et du chef des placements est approuvée par le comité des ressources humaines du Conseil. Les primes sont établies en fonction du rendement.

Les personnes mentionnées précédemment sont admissibles aux avantages sociaux offerts par le Régime et par le CPSFP.

Le président et chef de la direction, le chef des placements et les premiers vice-présidents participent également au Régime complémentaire de retraite à l'intention de la haute direction (le «Régime complémentaire de retraite») qui prévoit des prestations de retraite supplémentaires équivalant à 1,5 % du salaire de base annuel moyen des cinq meilleures années pour chaque année de service au sein de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. Toutes les autres dispositions du Régime complémentaire de retraite reflètent celles du Régime, y compris l'exclusion des primes du calcul des droits à pension. Le Régime complémentaire de retraite est un régime non agréé et non contributif qui n'est pas capitalisé.

Échéances des titres à revenu fixe

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2010		2009	
	Juste valeur	Rendement réel %	Juste valeur	Rendement réel %
Débiteures spéciales de la province d'Ontario				
0 à 1 an	261 415 \$	11,26	222 245 \$	12,73
1 an à 5 ans	1 477 562	8,80-9,41	1 938 150	8,39-10,30
Intérêts courus	86 219		105 260	
	<u>1 825 196</u>		<u>2 265 655</u>	
Obligations				
Canada :				
0 à 1 an	157 507	1,25-10,14	30 508	2,70-7,94
1 an à 5 ans	1 127 132	1,01-12,15	1 223 801	1,00-10,83
5 ans à 10 ans	1 140 463	0,94-12,72	937 727	3,71-15,28
>10 ans	1 224 232	3,24-8,89	1 039 996	3,58-7,87
Intérêts courus	29 568		26 697	
	<u>3 678 902</u>		<u>3 258 729</u>	
États-Unis et autres pays				
0 à 1 an	9 032	6,02-7,57	2 617	4,22-4,43
1 an à 5 ans	220 386	2,25-14,51	192 239	2,78-13,06
5 ans à 10 ans	411 505	3,33-11,76	320 854	0,62-12,71
>10 ans	90 253	3,98-11,35	104 749	4,38-13,29
Intérêts courus	15 370		14 867	
	<u>746 546</u>		<u>635 326</u>	
Total des titres à revenu fixe	6 250 644 \$		6 159 710 \$	

Placements dont la valeur est supérieure à 20 millions de dollars

Au 31 décembre 2010

<i>(en milliers de dollars)</i>	Échéances	Coupon %	Juste valeur ¹
Trésorerie et placements à court terme			
Canada			
Gouvernement du Canada			118 254 \$
Banque Royale du Canada			37 021
États-Unis et autres pays			
Banque Canadienne Impériale de Commerce, États-Unis			23 679
Banque Royale du Canada, Europe			30 393
	Échéances	Coupon %	Juste valeur ¹
Titres à revenu fixe			
Déventures spéciales de la province d'Ontario	2011-2014	10,38-11,67	1 738 977 \$
Obligations			
Canada			
Gouvernement du Canada	2011-2041	1,25-10,35	832 474
Province d'Ontario	2012-2041	3,15-8,50	266 090
Province de Québec	2012-2041	4,50-9,38	150 320
La Banque de Nouvelle-Écosse	2011-2053	3,03-6,65	99 315
La Banque Toronto-Dominion	2011-2108	1,43-9,52	98 351
Banque Royale du Canada	2012-2053	3,18-5,81	92 340
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2012-2108	3,05-10,25	87 787
Banque de Montréal	2014-2025	3,10-10,22	72 418
Société de financement GE Capital Canada	2012-2037	4,24-6,25	67 051
Financière Manuvie	2012-2108	4,08-7,77	61 981
Financière Wells Fargo	2011-2015	3,97-6,05	60 178
Province de la Colombie-Britannique	2012-2042	3,70-8,75	59 881
TransCanada Pipelines Ltd.	2013-2039	4,65-8,29	50 963
Financière Sun Life	2019-2108	4,80-7,90	45 212
407 International Inc.	2012-2040	3,87-7,13	41 908
Enbridge Inc.	2016-2050	4,04-7,22	40 818
Bell Canada	2014-2037	3,6-7,85	40 430
Hydro One Inc.	2012-2046	2,95-7,35	37 199
Rogers Communications Inc.	2016-2040	4,70-6,68	36 380
Thomson Reuters	2014-2020	4,35-6,00	35 068
Shaw Communications Inc.	2014-2039	5,50-6,75	34 372
Les Compagnies Loblaw Limitée	2013-2036	4,85-6,85	31 634
Municipal Finance Authority of BC	2016-2027	4,45-5,10	31 180
Raleigh Wind Power Partnership	2030	7,13	31 123
Oakwood Retirement Communities	2020	5,95	30 960
Great-West Lifeco Inc.	2018-2068	4,65-7,13	31 189
Province du Nouveau-Brunswick	2011-2039	4,40-6,75	29 438
Union Gas	2011-2040	4,64-9,70	28 729
Province de la Saskatchewan	2014-2040	3,90-6,40	26 445
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto	2011-2040	4,40-7,10	26 420
Crédit Ford du Canada Limitée	2015	7,50	25 226
Encana Corporation	2012-2018	4,30-5,80	24 873
La société Canadian Tire Limitée	2015-2035	4,95-5,65	24 765
CHS (CAMH) Partnership	2041	7,05	23 210
Caisse Centrale Desjardins	2014-2017	3,11-3,79	21 571
États-Unis et autres pays			
République fédérale d'Allemagne	2028-2034	3,50-5,63	182 333
Gouvernement du Royaume-Uni	2013-2030	4,50-6,28	85 897
Gouvernement de la France	2019-2025	4,25-6,00	80 002
Royaume de Belgique	2015	8,00	49 330
Morgan Stanley	2012-2017	4,50-4,90	33 497
Biens immobiliers			
OPB Realty Inc. (société de portefeuille en propriété exclusive)			2 304 493 \$
Prêts hypothécaires participatifs	2019	5,00	39 325

¹ À l'exception des produits à recevoir; comprennent les instruments garantis émis par des filiales et des organismes.

¹ À l'exception des produits à recevoir; comprennent les instruments garantis émis par des filiales et des organismes.

<i>(en milliers)</i>	<i>Actions/parts²</i>	<i>Juste valeur²</i>
Actions		
Canada		
La Banque Toronto-Dominion	1 982	147 156
La Banque de Nouvelle-Écosse	2 078	118 636
Banque Royale du Canada	2 088	109 266
Société d'énergie Talisman Inc.	4 002	88 529
Canadian Natural Resources Limited	1 904	84 448
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1 086	72 054
Financière Manuvie	4 157	71 292
Potash Corporation of Saskatchewan, Inc.	437	67 463
Suncor Energy Inc.	1 705	65 266
Banque Canadienne Impériale de Commerce	748	58 619
Cenovus Energy Inc.	1 711	56 952
Rogers Communications Inc.	1 451	50 218
Magna international Inc.	945	49 038
Kinross Gold Corporation	2 476	46 812
Thomson Reuters Corporation	1 235	46 000
Fonds commun d'actions spéciales Jarislowsky Fraser	1 905	45 840
Groupe SNC-Lavalin Inc.	752	44 971
Goldcorp Inc.	904	41 483
EnCana Corporation	1 360	39 557
Great-West Lifeco Inc.	1 494	39 439
Ressources Teck Limitée	615	38 016
La société Canadian Tire Limitée	535	36 512
Research In Motion Limited	624	36 239
Cameco Corporation	834	33 595
Agrium inc.	322	29 469
CAE Inc.	2 460	28 320
Banque de Montréal	482	27 708
Corporation Shoppers Drug Mart	699	27 635
Enbridge Inc.	485	27 273
TELUS	588	26 757
Shaw Communications Inc.	1 163	26 704
Metro Inc.	578	26 125
TransCanada Corp.	687	26 110
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	395	25 499
Power Corporation du Canada	885	25 459
Molson Coors Canada Inc.	484	24 408
Quebecor Inc.	626	23 557
Saputo Inc.	570	22 559
États-Unis		
Amazon.com, Inc.	209	37 397
Johnson & Johnson	596	36 658
Apple Inc.	96	30 780
Wells Fargo & Co.	920	28 323
Exxon Mobil Corp.	309	22 455
Pfizer Inc.	1 275	22 176
Microsoft Corp.	747	20 705
Autres pays		
Leith Wheeler International Pool Fund	17 377	246 800
Samsung Electronics Company Limited	207	91 314
Petroleo Brasileiro SA	3 347	89 901
Vale SA	2 690	82 144
Taiwan Semiconductor Manufacturing Corporation	18 960	78 991
GE Asset Management Trust China	4 986	49 941
China Mobile Ltd.	4 588	45 442
Vodafone Group	13 870	35 776
Novartis AG	576	33 760
Roche Hldg AG Genusscheine	216	31 484
Banco Bradesco Sa	1 495	30 134
Industrial and Commercial Bank of China	38 967	28 839
PPR Eur4.00	178	28 208

<i>(en milliers)</i>	Actions/parts ²	Juste valeur ²
Infosys Technologies Ltd.	361	27 298
China construction Bank	29 786	26 537
Itau Unibanco Holding SA	1 111	26 493
Baidu Inc./China	275	26 422
Rio Tinto	365	25 441
Swire Pacific Limited	1 453	23 728
Lukoil Oao	418	23 422
Standard Chartered PLC	854	22 930
Grupo Mexico	5 564	22 676
Atlas Copco Group's Corporate	872	21 880
KT&G Corporation	382	21 646
Tenaris SA	444	21 590
Banco Santander S.A.	2 012	21 259
BHP Billiton Plc	534	21 183
E.ON AG NPV	691	21 066
Petrochina	16 040	20 831
AstraZeneca	455	20 663
Zurich Financial Services Ag	80	20 647
Ericsson	1 783	20 590
L'Oréal	182	20 104
Gazprom Oao-SPon Adr	800	20 066

² Comprennent toutes les catégories d'actions et les certificats américains d'actions étrangères.

Biens immobiliers

Au 31 décembre 2010

(en milliers de pieds carrés)

	Emplacement	Superficie
Commerces de détail		
Lougheed Lands	Burnaby	56
Aberdeen Village Centre	Kamloops	104
Christy's Corner	Edmonton	111
Marlborough Mall	Calgary	535
Portland Place	Calgary	149
Gaetz Avenue Crossing	Red Deer	177
St. Vital Centre	Winnipeg	927
Pen Centre	St. Catharines	1 037
Erin Mills Town Centre	Mississauga	845
Erin Mills Town Plaza	Mississauga	59
Pickering Town Centre	Pickering	896
Carlingwood Shopping Centre	Ottawa	526
Halifax Shopping Centre	Halifax	528
Halifax Shopping Centre Annex	Halifax	420
2003 Gottingen Street	Halifax	26
215 Chain Lake Drive	Halifax	72
West End Mall	Halifax	184
		6 652
Bureaux		
Marlborough Professional Bldg.	Calgary	51
One Queen Street East / 20 Richmond Street East	Toronto	503
Halifax Office Complex	Halifax	114
		668
Parcs industriels		
Parc industriel de Mississauga	Mississauga	2 897
Parc industriel de Burnside	Halifax	498
Wright Place	Halifax	112
		3 507
Total des biens immobiliers		10 827

**Financial Services
Commission
of Ontario**

Deputy Superintendent
Pension Division

5160 Yonge Street
Box 85, 8th Floor
Toronto ON M2N 6L9

Telephone: (416) 226-7795
Facsimile: (416) 226-7787

**Commission des
services financiers
de l'Ontario**

Surintendant adjoint
Division des régimes de retraite

5160, rue Yonge
boîte 85, 8^e étage
Toronto ON M2N 6L9

Téléphone : 416 226-7795
Télécopieur : 416 226-7787



Le 24 juin 2011

Fonds de garantie des prestations de retraite
Responsabilité de la direction vis-à-vis de l'information financière

En application de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario*, le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) est responsable de l'administration du Fonds de garantie des prestations de retraite.

Sous l'autorité du surintendant, la direction de la CSFO est responsable de l'intégrité et de l'exactitude de toute l'information figurant dans les états financiers et dans les notes y afférentes. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Pour ce faire, la direction a dû faire preuve de jugement et se fonder sur les meilleures estimations possibles, en particulier lorsque les opérations touchant la période en cours ne peuvent être comptabilisées avec certitude qu'à une date ultérieure.

En ce qui concerne l'administration du Fonds de garantie des prestations de retraite, la direction de la CSFO s'attache à appliquer les normes d'intégrité les plus élevées dans la prestation de ses services. Elle a mis au point des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques qu'elle continue d'employer pour assurer autant que possible la fiabilité de l'information financière et la protection de ses actifs.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à indiquer si, à son avis, ces états financiers sont exacts et présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces états ont été approuvés par le comité de vérification et du risque de la Commission. Le rapport du vérificateur est joint ci-après.

Le surintendant adjoint des régimes de retraite,

La directrice,
Planification stratégique et opérationnelle

K. David Gordon

Isobel Fealdman



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

A l'attention de la Commission des services financiers de l'Ontario
et au ministre des Finances

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de garantie des prestations de retraite de la Commission des services financiers de l'Ontario, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état des résultats d'exploitation et du déficit du Fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de garantie des prestations de retraite de la Commission au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Observation

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention des lecteurs sur la note 9, qui précise que la viabilité du Fonds est tributaire de la stratégie en quatre volets que le gouvernement de l'Ontario est résolu de mettre en œuvre dans le Budget de l'Ontario publié en mars 2011.

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 24 juin 2011

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite

Bilan

au 31 mars 2011

	2011 (k\$)	2010 (k\$)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1	1
Débiteurs	50 558	40 444
Investissements (note 4)	617 028	628 348
	<u>667 587</u>	<u>668 793</u>
 PASSIF ET DÉFICIT DU FONDS		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	3 997	3 456
Annuité de l'emprunt exigible (note 5(a))	11 000	11 000
Demandes de règlement payables	521 910	410 751
	<u>536 907</u>	<u>425 207</u>
 Emprunt exigible (note 5(a))	<u>136 861</u>	<u>140 243</u>
	673 768	565 450
 (Déficit) / Excédent du Fonds	<u>(6 181)</u>	<u>103 343</u>
	<u>667 587</u>	<u>668 793</u>

k\$: en milliers de dollars

Voir les notes afférentes aux états financiers

Approuvé par :



 Directeur général
 et surintendant des services financiers
 Commission des services financiers de l'Ontario

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite

État des résultats d'exploitation et du déficit du Fonds

pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2011

	2011 (k\$)	2010 (k\$)
Recettes		
Subvention provinciale		500 000
Recettes provenant des cotisations	57 419	43 217
Recouvrements auprès des régimes de retraite (note 6)	4 444	12 033
Produit tiré des investissements (note 4)	5 242	556
	<u>67 105</u>	<u>555 806</u>
Dépenses		
Demandes de règlement	166 472	391 771
Amortissement de l'escompte applicable à l'emprunt (note 5 (a))	7 618	7 780
Services de conseils en matière de retraite (note 7)	1 797	5 137
Intérêts sur les emprunts (note 5 (b))		1 558
Frais d'administration (note 8)	508	506
Frais de gestion des investissements (note 8)	205	69
Pertes (profits) non réalisées sur les investissements (note 4)	71	(180)
	<u>176 671</u>	<u>406 641</u>
Recouvrements des services de conseils en matière de retraite (note 7)	(42)	(1 529)
Excédent des dépenses par rapport aux recettes (des recettes par rapport aux dépenses)	109 524	(150 694)
Déficit / (Excédent) du Fonds au début de l'exercice	(103 343)	47 351
Déficit / (Excédent) du Fonds à la fin de l'exercice	<u><u>6 181</u></u>	<u><u>(103 343)</u></u>

k\$: en milliers de dollars

Voir les notes afférentes aux états financiers

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite
 État des flux de trésorerie
 pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2011

	2011 (k\$)	2010 (k\$)
Rentrées (sorties) de fonds nets liées aux activités suivantes		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (des dépenses par rapport aux recettes) / des recettes par rapport aux dépenses	(109 524)	150 694
Éléments n'ayant pas d'influence sur la trésorerie :		
Pertes (profits) non réalisées sur les investissements (note 4)	71	(180)
Amortissement de l'escompte applicable à l'emprunt (note 5 (a))	7 618	7 780
Perte à la cession d'investissements (note 4)	627	351
	<u>(101 208)</u>	<u>158 645</u>
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Débiteurs	(10 114)	8 718
Créditeurs et charges à payer	541	(1 117)
Demandes de règlement payables	111 159	327 235
	<u>378</u>	<u>493 481</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achats d'investissements	(9 661 394)	(4 040 087)
Produits des ventes d'investissements	9 672 016	3 557 572
	<u>10 622</u>	<u>(482 515)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produits de prêts		130 000
Remboursement de l'emprunt	(11 000)	(141 000)
	<u>(11 000)</u>	<u>(11 000)</u>
Variation de la trésorerie	-	(34)
Trésorerie au début de l'exercice	1	35
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u><u>1</u></u>	<u><u>1</u></u>

k\$: en milliers de dollars

Voir les notes afférentes aux états financiers

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2011

1. FONDEMENT LÉGISLATIF

Le Fonds de garantie des prestations de retraite (le « Fonds ») est maintenu en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite*, L.R.O. 1990, ch. P.8 (la « Loi »).

2. ACTIVITÉS DU FONDS

L'objectif du Fonds est de garantir le paiement de certaines prestations de retraite de certains régimes à prestations déterminées qui sont en liquidation, selon les conditions prescrites par la *Loi sur les régimes de retraite* et les règlements qui s'y rattachent. La réglementation stipule également le montant des cotisations qui doivent être versées au Fonds par les entités responsables de l'enregistrement des régimes.

La *Loi* stipule que si l'actif du Fonds est insuffisant pour couvrir le paiement des demandes de règlement, le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des Finances de l'Ontario à octroyer des prêts ou des subventions selon les modalités qu'établira le lieutenant-gouverneur. La responsabilité totale du Fonds en ce qui concerne la garantie des prestations de retraite se limite à l'actif du Fonds, y compris tout prêt ou toute subvention consentie par la province.

En application de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario*, le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) est responsable de l'administration du Fonds, et ce dernier rembourse à la CSFO les coûts des services fournis. Les investissements du Fonds sont gérés par l'Office ontarien de financement, selon un système de frais réglés par le Fonds.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction de la CSFO conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables employées pour la préparation de ces états financiers sont résumées ci-après.

a) Instruments financiers

Le Fonds adhère aux normes comptables de l'Institut canadien des comptables agréés relatives aux instruments financiers. En vertu de ces normes, tous les instruments financiers sont inclus au bilan et sont mesurés à la juste valeur marchande ou, dans certaines circonstances, au coût ou au coût après amortissement. Le Fonds a classé ses instruments financiers selon les catégories suivantes :

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO**Fonds de garantie des prestations de retraite****Notes afférentes aux états financiers****Le 31 mars 2011****3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

- o L'encaisse et les investissements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et enregistrés à leur juste valeur, les variations de la juste valeur pendant la période visée étant comptabilisées dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent.
- o Les débiteurs sont classés comme des créances et évalués à leur valeur nominale, qui correspond approximativement à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.
- o Les créditeurs et les charges à payer sont classés comme autre passif financier et sont enregistrés à leur valeur nominale, qui correspond approximativement à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.
- o L'emprunt exigible ne portant pas intérêt est classé comme autre passif financier et, compte tenu des conditions avantageuses du prêt, est enregistré au coût après amortissement en appliquant la méthode de l'intérêt réel. La valeur initiale a été établie par actualisation des flux de trésorerie futurs en fonction du coût d'emprunt de la province. L'avantage qui en découle (c'est-à-dire la différence entre la valeur nominale de l'emprunt et la valeur actualisée nette) a été comptabilisé comme une subvention pour l'exercice où l'emprunt a été perçu, et il est amorti sous le poste de l'escompte applicable à l'emprunt pendant la durée de l'emprunt.

b) Demandes de règlement payables

Les demandes de règlement payables sont les éléments de passif - dont le montant peut raisonnablement être estimé - des régimes de retraite à prestations déterminées prescrits par la *Loi* qui sont en voie de liquidation ou dont l'ordre de liquidation a été rendu selon les conditions énoncées dans la *Loi*. Ces éléments de passif sont également constatés lorsqu'il existe une probabilité élevée qu'une entreprise ne quittera pas la protection contre les créanciers, que le régime de retraite sera liquidé à une date spécifiée et que la demande de règlement peut raisonnablement être estimée. Le montant de ces demandes est établi à partir de l'information fournie par les administrateurs désignés des régimes de retraite ou des estimations reçues de conseillers actuariels. Ces estimations représentent la valeur actuelle des sommes payables à l'avenir pour régler les demandes de prestations et les dépenses des régimes de retraite.

En ce qui concerne le passif, les écarts qui peuvent exister entre les montants constatés selon les estimations et les demandes de règlement réelles sont imputés ou crédités aux demandes de règlement dans l'exercice où les montants réels sont établis.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO**Fonds de garantie des prestations de retraite****Notes afférentes aux états financiers****Le 31 mars 2011****3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)****c) Recettes provenant des cotisations**

Une estimation des recettes provenant des cotisations dues par les régimes de retraite à prestations déterminées aux taux prescrits par la *Loi* est enregistrée jusqu'à la réception du certificat de cotisation annuel neuf mois après la fin de l'exercice du régime.

En ce qui concerne les recettes provenant des cotisations, les écarts qui peuvent exister entre les montants constatés selon des estimations et les montants réels des recettes dues sont imputés ou crédités aux recettes provenant des cotisations dans l'exercice où les montants réels sont établis.

d) Recours à l'estimation

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige de la direction de la CSFO qu'elle fasse des estimations et émette des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés et sur l'information divulguée concernant le passif éventuel à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des recettes et des dépenses pour la période visée. Les estimations et les hypothèses peuvent changer au fil du temps selon les faits nouveaux survenus ou les nouveaux renseignements obtenus. Les montants réels peuvent être différents de ces estimations, et les différences peuvent être non négligeables. Des estimations importantes doivent notamment être réalisées dans les domaines des recettes découlant des cotisations et des demandes de règlement payables.

4. INVESTISSEMENTS

En qualité d'administrateur des placements du Fonds, la CSFO a formé un comité de gestion du Fonds, a élaboré un énoncé des politiques et des lignes directrices concernant les placements et a nommé comme gestionnaire des placements l'Office ontarien de financement, auquel elle est apparentée. L'énoncé, qui est revu chaque année, définit les objectifs opérationnels, les principes de placement et les politiques et directives pour la gestion des investissements.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2011

4. INVESTISSEMENTS (*suite*)

Les investissements consistent en les éléments suivants :

	2011 (k\$)		2010 (k\$)	
	Valeur marchande	Coût	Valeur marchande	Coût
Billets à escompte	441 671	441 671	566 893	566 907
Obligations d'État	175 357	175 491	61 050	61 100
Billets de véhicules d'actifs cadres			405	405
	<u>617 028</u>	<u>617 162</u>	<u>628 348</u>	<u>628 412</u>

Remarque : k\$ = en milliers de dollars

Le produit tiré des investissements est constitué des intérêts des titres portant intérêt et des profits et pertes réalisés à l'occasion de la vente de valeurs mobilières. Les pertes réalisées liées à cette vente s'élevaient à 627 milliers de dollars (en 2010, ces pertes se chiffraient à 351 milliers de dollars). Les profits ou les pertes non réalisés sur la valeur marchande des placements sont inscrits séparément dans l'état des résultats d'exploitation et du déficit du Fonds.

Le portefeuille de placements du Fonds étant exposé à des risques divers atténués par le genre de placements choisis, le risque est faible. Les risques liés aux investissements sont les suivants :

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2011

4. INVESTISSEMENTS (suite)

Risque lié aux taux d'intérêt, aux échéances et à la liquidité :

Les billets à escompte arrivant à échéance entre avril et juillet 2011 ont des rendements variant de 0,918 à 1,180 % (en 2010, pour les billets à escompte arrivant à échéance entre avril et juillet 2010, les rendements variaient de 0,229 % à 0,450 %), et les obligations d'État ont des rendements allant de 1,299 % à 2,052 % dans l'exercice considéré (en 2010, ces rendements variaient de 0,288 % à 0,435 %). Au 31 mars 2011, un changement de 1 % des taux d'intérêt pourrait faire varier la valeur marchande d'environ 1 200 milliers de dollars. Les billets à escompte sont des placements très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces.

5. EMPRUNTS EXIGIBLES

a) Prêt ne portant pas intérêt

Le 31 mars 2004, la province a accordé un prêt de 330 millions de dollars au Fonds, auquel elle est apparentée. Le prêt ne porte pas intérêt et est remboursable en 30 annuités de 11 millions de dollars chacune. La convention de prêt permet au ministre des Finances d'avancer toute date de paiement de l'annuité selon la situation du Fonds en matière d'encaisse. Les remboursements prévus au cours des cinq prochaines années représentent un total de 55 millions de dollars.

La valeur nominale de ce prêt ne portant pas intérêt a été actualisée de manière à refléter la juste valeur du prêt en cours au 31 mars 2011 :

	2011 (k\$)	2010 (k\$)
Valeur nominale	253 000	264 000
Moins : Escompte	(105 139)	(112 757)
Juste valeur	<u>147 861</u>	<u>151 243</u>
Répartie comme suit :		
Annuité	11 000	11 000
Partie à long terme	<u>136 861</u>	<u>140 243</u>
Solde	<u>147 861</u>	<u>151 243</u>

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO**Fonds de garantie des prestations de retraite****Notes afférentes aux états financiers****Le 31 mars 2011****5. EMPRUNTS EXIGIBLES (suite)**

L'escompte sera amorti sous le poste de l'escompte applicable à l'emprunt pendant la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt réel. Voici l'amortissement pour les cinq exercices à venir :

Exercice	(k\$)
2012	7 447
2013	7 269
2014	7 081
2015	6 883
2016	6 676

b) Prêts portant intérêt

Au cours de l'exercice 2010, le ministre des Finances a accordé au Fonds deux prêts portant intérêt, qui avaient tout deux été remboursés avec intérêts pour un total de 1 558 milliers de dollars au 31 mars 2010.

6. RECOUVREMENTS AUPRÈS DES RÉGIMES DE RETRAITE

Après le règlement des demandes de versement et la présentation d'un rapport final de liquidation, les sommes restantes, le cas échéant, sont recouvrées par le Fonds. Au cours de l'exercice 2011, le Fonds a ainsi recouvré 4 444 milliers de dollars (en 2010, 12 033 milliers de dollars).

7. SERVICES DE CONSEILS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Le Fonds retient régulièrement les services d'experts chargés de représenter ses intérêts relativement à des demandes de règlement présentées par des sociétés auprès du Fonds. Au cours de l'exercice 2011, 1 797 milliers de dollars ont été versés à de tels experts pour des négociations concernant une entreprise (en 2010, 5 137 milliers de dollars l'avaient été relativement à trois entreprises). Le Fonds s'est vu rembourser 42 milliers de dollars du ministère du Développement économique et du Commerce en contrepartie des services de contrôle financier préalable reçus au cours de l'exercice.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO**Fonds de garantie des prestations de retraite****Notes afférentes aux états financiers****Le 31 mars 2011****8. OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉS**

Au cours de l'exercice 2011, des frais d'administration de 508 milliers de dollars (en 2010, 506 milliers de dollars) ont été engagés et versés à la CSFO pour les salaires et avantages sociaux des gestionnaires ainsi que pour les services de comptabilité et de technologie de l'information, les services juridiques, ceux relatifs aux régimes de retraite, etc. Le Fonds et la CSFO sont des entités apparentées.

Les frais de gestion des investissements de 205 milliers de dollars comprennent des frais de 191 milliers de dollars (en 2010, 63 milliers de dollars) versés à l'Office ontarien de financement, une entité apparentée.

Les coûts du traitement des recettes tirées des cotisations sont pris en charge par la CSFO, sans qu'aucuns frais ne soient imputés au Fonds.

D'autres opérations avec apparentés réalisées au cours de l'exercice sont présentées aux notes 4, 5 et 7.

9. MESURES VISANT À SOUTENIR LE FONDS

Le budget 2011 de l'Ontario confirmait l'annonce faite par le gouvernement en août 2010 de s'engager à l'égard d'une stratégie en quatre volets visant à atténuer les risques et à renforcer la viabilité du Fonds par les mesures suivantes :

- a) accumulation des réserves grâce à la subvention de 500 millions de dollars versée en mars 2010;
- b) accroissement des recettes futures du Fonds en augmentant les cotisations en 2012;
- c) réduction du risque pour le Fonds en prolongeant de trois à cinq ans la période d'admissibilité à la couverture des nouveaux régimes et des améliorations des prestations;
- d) réduction de l'exposition du Fonds par le resserrement des règles de capitalisation des régimes de retraite.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO**Fonds de garantie des prestations de retraite****Notes afférentes aux états financiers****Le 31 mars 2011****10. OPÉRATIONS ULTÉRIEURES**

- a) Des recouvrements de l'ordre de 10 à 15 millions de dollars sont attendus en 2011.
- b) Le 31 mai 2011, deux sommes relatives à des demandes de règlement, représentant un total de 384 millions de dollars, ont été versées aux caisses de retraite en question. Les fonds nécessaires à cet effet ont été obtenus par les produits de la vente de billets à escompte investis.

**Financial Services
Commission
of Ontario**

**Commission des
services financiers
de l'Ontario**



Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans les états financiers incombe à la direction. La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et, au besoin, a inclus des montants fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction.

La direction est en accord avec le travail des spécialistes à l'égard de l'évaluation des réclamations impayées et a examiné de manière appropriée les compétences des spécialistes quant à l'établissement des montants et des renseignements divulgués dans les notes complémentaires. La direction n'a donné aucune instruction aux spécialistes eu égard à des valeurs ou à des montants établis afin d'influencer leur travail ni n'a agi de façon qu'une telle instruction soit donnée, et nous n'avons connaissance d'aucun fait qui pourrait avoir eu une incidence sur l'indépendance ou l'objectivité des spécialistes.

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles adhère aux plus hautes normes d'intégrité dans la prestation de ses services. La direction a mis en place et maintient des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les actifs sont protégés. Des audits internes sont effectués afin d'évaluer les systèmes et les pratiques de gestion, et des rapports sont déposés auprès du Directeur général et surintendant des services financiers de la Commission des services financiers de l'Ontario (la « CSFO »), ainsi qu'auprès du comité de vérification de la CSFO.

Deloitte & Touche, comptables agréés qui remplissent leur mandat sous la direction du vérificateur général, ont examiné les états financiers. La responsabilité des vérificateurs consiste à exprimer une opinion à l'égard de la fidélité de la présentation des états financiers, et ce, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs précise la portée de leur travail et de leur rapport.

A stylized signature of John Avgeris in black ink.

John Avgeris
Directeur principal
Fonds d'indemnisation des victimes
d'accidents de véhicules automobiles

A stylized signature of Peter McGuinness in black ink.

Peter McGuinness
Directeur des finances et de la comptabilité
Fonds d'indemnisation des victimes
d'accidents de véhicules automobiles



Deloitte & Touche s.r.l.
Brookfield Place
181 Bay Street
Suite 1400
Toronto (Ontario) M5J 2V1
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention du comité d'audit et de gestion des risques de la Commission des services financiers de l'Ontario et de l'auditeur général de l'Ontario

À la suite de notre nomination à titre d'auditeur du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le « Fonds »), dont l'audit est sous la direction du vérificateur général de l'Ontario, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds, qui comprennent l'état de la situation financière du Fonds au 31 mars 2011 et les états des résultats, du déficit du Fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

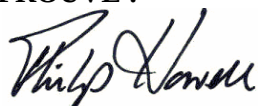


Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 24 juin 2011

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES
(Créé en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*)
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	Au 31 mars 2011 \$	Données retraitées (se reporter à la note 3c) Au 31 mars 2010 \$
<u>ACTIF</u>		
<u>À COURT TERME</u>		
Fonds déposés auprès du ministère des Finances	44 483 824	39 322 517
Débiteurs – droits	2 881 951	3 984 348
Sommes à recevoir – débiteurs (note 3c)	45 920 998	45 232 402
Moins : provision pour créances douteuses	28 716 139	28 166 110
	<u>17 204 859</u>	<u>17 066 292</u>
<u>À LONG TERME</u>		
Immobilisations corporelles (note 4)	571 899	555 216
Moins : amortissement cumulé	544 230	434 881
	<u>27 669</u>	<u>120 335</u>
Réclamations impayées recouvrables (note 5)	1 850 739	2 637 628
Total de l'actif	<u>66 449 042</u>	<u>63 131 120</u>
<u>PASSIF ET DÉFICIT DU FONDS</u>		
Créditeurs et charges à payer	1 491 865	1 324 909
Obligation au titre des avantages sociaux futurs (note 3g)	577 203	541 499
Produits reportés	68 854 672	67 536 791
Réclamations impayées et frais de règlement (note 5)	157 839 053	170 309 109
	<u>228 762 793</u>	<u>239 712 308</u>
	<u>(162 313 751)</u>	<u>(176 581 188)</u>
Déficit du Fonds (note 2)	<u>(162 313 751)</u>	<u>(176 581 188)</u>
Total du passif et du déficit du Fonds	<u>66 449 042</u>	<u>63 131 120</u>

APPROUVÉ :



Philip Howell
Directeur général et
surintendant des services financiers

Commission des services financiers de l'Ontario**FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES***(Créé en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles)***ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT DU FONDS**

	Exercice terminé le 31 mars 2011 \$	Exercice terminé le 31 mars 2010 \$
<u>PRODUITS</u>		
Droits d'émission ou de renouvellement des permis de conduire	28 727 445	28 645 345
Variation des produits reportés	(1 317 881)	(1 998 669)
Droits gagnés	27 409 564	26 646 676
Recouvrements sur exercices antérieurs	1 519 655	5 926 631
Autres produits	2 111	6 885
Total des produits	28 931 330	32 580 192
<u>CHARGES</u>		
Variation des réclamations impayées et des frais de règlement nets	(11 683 167)	(7 998 438)
Paiements de réclamation pour indemnités d'accidents	14 846 673	16 116 738
Frais d'administration		
Salaires	1 702 340	1 610 635
Avantages sociaux	278 193	229 513
Transport et communication	26 127	32 935
Services :		
Règlements (honoraires des avocats, etc.)	2 044 081	1 955 078
Frais de réclamation pour indemnités d'accidents	1 625 775	1 681 029
Autres	1 468 359	1 611 082
Créances douteuses	4 215 697	2 809 379
Fournitures et équipement	25 315	20 129
Amortissement	114 500	114 940
Total des charges	14 663 893	18 183 020
Excédent des produits sur les charges	14 267 437	14 397 172
Déficit du Fonds au début	(176 581 188)	(190 978 360)
Déficit du Fonds à la fin	(162 313 751)	(176 581 188)

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES
(Créé en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*)
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercice terminé le 31 mars 2011 \$	Exercice terminé le 31 mars 2010 \$
<u>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>		
Rentrées		
Droits d'émission ou de renouvellement des permis de conduire	29 829 842	27 579 079
Remboursement par les débiteurs	1 540 136	1 228 828
Recouvrements sur exercices antérieurs	1 519 655	5 926 631
Autres produits	2 111	6 885
Sorties		
Paiements légaux	(21 035 046)	(22 107 241)
Paiements aux employés	(2 000 296)	(1 821 370)
Frais d'administration	(4 673 261)	(5 542 180)
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	<u>5 183 141</u>	<u>5 270 632</u>
<u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		
Sorties		
Acquisition de matériel informatique	<u>(21 834)</u>	<u>(3 829)</u>
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	<u>(21 834)</u>	<u>(3 829)</u>
Augmentation nette des fonds déposés auprès du ministre des Finances	5 161 307	5 266 803
Solde des fonds déposés auprès du ministre des Finances au début	<u>39 322 517</u>	<u>34 055 714</u>
Solde des fonds déposés auprès du ministre des Finances à la fin	<u><u>44 483 824</u></u>	<u><u>39 322 517</u></u>

1. AUTORITÉ

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le « Fonds ») est administré selon la Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (la « Loi »), L.R.O. 1990, chapitre M.41, telle qu'elle est amendée.

2. ACTIVITÉS DU FONDS

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles est un programme qui a été créé le 1^{er} juillet 1947 sous l'appellation Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents automobiles. À l'origine, le Fonds devait répondre aux victimes d'accidents provoqués par des conducteurs sans assurance ou ayant fui les lieux de l'accident et qui ne pouvaient pas recouvrer des dommages-intérêts accordés par les tribunaux auprès de compagnies d'assurance-automobile. La loi touchant le Fonds a été modifiée au début des années 1960. En 1979 avec l'adoption de la Loi sur l'assurance-automobile obligatoire et en 1990 avec l'adoption de la Loi modifiant les lois concernant les assurances, qui exigeait que le Fonds inclue pour la première fois à ses paiements légaux les indemnités d'accident versées sans égard à la responsabilité. Actuellement, le Fonds traite les réclamations de la même manière et en vertu des mêmes exclusions que les assureurs automobiles en Ontario et il offre deux types de couverture : une responsabilité civile pour blessures corporelles et dommages à la propriété ainsi que des indemnités d'accident légales conformément aux exigences établies par la loi.

La couverture offerte par le Fonds est semblable à la couverture minimale requise en vertu de l'*Ontario Standard Automobile Policy* (l'« OAP1 ») approuvée par l'organisme de réglementation provincial. Contrairement aux compagnies d'assurances, le Fonds ne couvre pas les règlements relatifs aux accidents s'étant produits à l'extérieur de l'Ontario, sauf dans le cas du versement d'indemnités d'accident où l'assureur ontarien est insolvable. Dans les cas où la compagnie d'assurances est insolvable et où le Fonds paie des réclamations d'indemnités d'accident, le Fonds a le pouvoir d'imposer une cotisation au secteur afin de recouvrer les paiements relatifs aux réclamations et les frais de règlement et détient aussi un droit de réclamation sur le patrimoine de l'assureur insolvable.

Le Fonds exerce ses activités sur le plan administratif sous la direction de la Commission des services financiers de l'Ontario (la « CSFO ») et rembourse à la CSFO les coûts des services que la Commission fournit au Fonds.

Le lieutenant-gouverneur en conseil, qui a un droit de regard sur la situation du Fonds et sur le montant versé par le Fonds au cours d'une période donnée, peut décréter qu'un montant qu'il juge nécessaire ou utile sera prélevé à même le Trésor de la province et versé au Fonds afin de subventionner ses activités.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») et, le cas échéant, aux recommandations du Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'ICCA.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Le sommaire des principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers s'établit comme suit :

a) Droits d'émission ou de renouvellement des permis de conduire et produits reportés

Le Fonds touche des droits de 15,00 \$ au moment de l'émission ou du renouvellement de chaque permis de conduire d'une durée de cinq ans. Les produits sont constatés au prorata de la durée du permis, soit cinq ans, et la tranche non constatée est reflétée dans les produits reportés.

b) Débiteurs – droits

En vertu de la *Loi*, le Fonds reçoit du ministère des Transports et de Serco DES un paiement de transfert interne mensuel qui représente les droits de permis de conduire prescrits par le *Règlement 800 de l'Ontario*. De ce fait, les droits relatifs aux permis de conduire non transférés sont présentés à titre de débiteurs.

c) Sommes à recevoir – débiteurs et retraitement

Le Fonds maintient un portefeuille de débiteurs, cumulé au cours des exercices par suite de jugements et de créances cédées au ministre des Finances. Le Fonds versera des dommages-intérêts aux victimes blessées et non responsables, qui ne peuvent avoir recours à une assurance de responsabilité civile, au nom des conducteurs non assurés défendeurs. Conformément à la *Loi*, ces montants sont recouvrables auprès des conducteurs non assurés. Le total des remboursements reçus des débiteurs est reflété dans l'état des flux de trésorerie.

La provision pour créances douteuses est établie au moyen d'un processus qui tient compte de l'âge du défendeur ou du débiteur, du versement mensuel actuel requis du défendeur ou du débiteur en vertu des règlements, du montant versé par le Fonds et des activités du compte depuis la date du jugement.

Le processus de radiation est tributaire de critères établis calqués sur ceux définis par le ministère des Finances. Ces critères sont utilisés afin de choisir, au début du mois d'avril, un bloc de comptes qui fait l'objet d'une analyse par le personnel du recouvrement.

Le service de vérification interne du ministère des Finances vérifie le travail du personnel de recouvrement et fournit un rapport de certification afin d'attester que les critères établis pour la radiation ont été respectés. L'opération de radiation est autorisée par un décret en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP »).

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Au cours de l'exercice 2009-2010, une radiation de 3,3 M\$ au titre des débiteurs a été soumise à l'approbation du ministère des Finances conformément aux exigences de la LGFP. En août 2010, le ministère, en vertu des pouvoirs discrétionnaires lui étant conférés par la LGFP, a recommandé la radiation de débiteurs totalisant 941 308 \$. Par conséquent, les montants présentés au 31 mars 2010 ont été retraités comme suit : le solde des débiteurs a été augmenté, la provision pour créances douteuses a été augmentée et le solde net des débiteurs est demeuré inchangé.

Au cours de l'exercice visé, un montant de 1,6 M\$ (0,5 M\$ en 2010) a été réinscrit à titre de débiteurs à même le compte de charges de créances douteuses.

c) Sommes à recevoir – débiteurs et retraitement (suite)

Au cours de l'exercice 2010-2011, une radiation de 5,3 M\$ (3,3 M\$ en 2010) soumise au ministère des Finances a été approuvée par un décret le 22 juin 2011, et comptabilisée dans les états financiers de l'exercice considéré.

d) Recouvrements sur exercices antérieurs

Les recouvrements sur les exercices antérieurs proviennent de trois sources principales : des recouvrements d'assurance, des intérêts réversifs (note 6) et des recouvrements de frais judiciaires. Le Fonds est tenu, en vertu de l'*AIAL*, d'assurer le versement d'indemnités d'accident dans des délais précis. Ces délais ne permettent pas la tenue d'une enquête exhaustive sur la couverture d'assurance disponible et, dans certains cas, des renseignements ne sont pas divulgués par la police en raison d'enquêtes criminelles. Par conséquent, lorsque de nouveaux renseignements sont disponibles, le Fonds peut être tenu de poursuivre des assureurs privés aux fins de recouvrement.

De temps à autre, le Fonds peut aussi être partie à la défense de conducteurs non assurés ou du surintendant de la CSFO dans le cadre de procédures réputées abusives pour lesquelles le Fonds se voit attribuer des dépens par les tribunaux.

e) Réclamations impayées

Les réclamations impayées représentent les montants estimatifs requis pour régler la totalité des réclamations impayées, y compris un montant pour les réclamations non déclarées et les frais de règlement, et correspondent au montant brut des recouvrements et de la subrogation estimatifs. Les provisions pour sinistres sont établies en fonction des pratiques actuarielles reconnues au Canada appliquées aux régimes publics d'indemnisation pour blessures corporelles. Elles ne reflètent pas la valeur temps de l'argent puisque le Fonds ne déclare aucun revenu de placement.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

La provision pour réclamations impayées et frais de règlement est établie en fonction d'estimations qui sont de par leur nature assujetties à l'incertitude, et les variations pourraient être importantes à court terme. Les estimations sont choisies parmi un éventail de possibilités et sont ajustées à la hausse ou à la baisse, au fur et à mesure que des renseignements additionnels sont mis au jour au cours du règlement du sinistre. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience historique, mais des variations peuvent survenir en raison de modifications dans les interprétations judiciaires de contrats ou de modifications importantes au chapitre de l'ampleur et de la fréquence des réclamations par rapport aux tendances historiques. Toutes les modifications d'estimations sont comptabilisées dans la période considérée.

Le Fonds a l'obligation de verser certains montants fixes à des réclamants sur une base récurrente et a fait l'acquisition de rentes auprès d'assureurs-vie afin de respecter cette obligation.

e) Réclamations impayées (suite)

Il y a règlement lorsqu'une directive irrévocable émanant du Fonds est donnée à l'assureur-vie l'enjoignant d'effectuer tous les paiements directement au réclamant. Il n'existe aucun droit en vertu du contrat non convertible, incessible et non négociable prévoyant des prestations actuelles ou futures à l'endroit du Fonds. Le Fonds demeure tenu d'effectuer des paiements seulement dans l'éventualité où l'assureur-vie fait défaut de paiement et uniquement dans la mesure où Assuris, le Fonds d'indemnisation d'insolvabilité de l'industrie de l'assurance-vie, ne couvrira pas les paiements exigibles. Le risque net pour le Fonds est constitué du risque de crédit lié aux assureurs-vie. Le risque de crédit est réputé être nul au 31 mars 2011. Il y a une possibilité de gains éventuels parce que le Fonds a acquis une assurance sur certaines durées de vie estimatives. Ces montants sont décrits à la note 6, intitulée « Gains éventuels ».

f) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction du Fonds formule des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des actifs et des passifs et sur la présentation des passifs éventuels en date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour l'exercice. Les estimations et les hypothèses peuvent varier de temps à autre à mesure que de nouveaux renseignements sont obtenus ou que des événements ultérieurs se produisent. Les résultats réels pourraient varier de ces estimations. Les plus importantes estimations concernent la provision pour réclamations impayées et frais de règlement, les réclamations impayées recouvrables et les avantages sociaux futurs.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) i) Obligation au titre des avantages sociaux futurs

Avant 2007, le Fonds n'a pas inscrit le passif lié aux indemnités de départ prévues par la loi et aux composantes d'absences rémunérées des coûts liés aux avantages sociaux futurs puisque ce passif a été établi et constaté par la province dans ses états financiers. Bien que la province continue de comptabiliser ces coûts annuellement et de les financer, le vérificateur général a demandé que le Fonds constate également le passif lié à ces coûts dans les présents états financiers, ce que la direction a accepté de faire.

	2011		2010
		Augmentation (diminution)	
Avantages sociaux futurs	577 203 \$	35 704 \$	541 499 \$

ii) Avantages sociaux

Les employés du Fonds ont le droit de recevoir des prestations qui ont été négociées de façon centralisée pour les employés de la fonction publique de l'Ontario. Le passif futur lié aux prestations gagnées par les employés du Fonds est constaté dans les états financiers consolidés de la province.

Ces prestations sont comptabilisées par le Fonds comme suit :

Obligation au titre des avantages sociaux

Les coûts des indemnités de départ et des crédits de vacances non utilisés prévus par la loi revenant aux employés sont constatés au moment où ils sont gagnés par les employés admissibles. Les indemnités de départ sont estimées autrement que de façon actuarielle en fonction d'une semaine de paie pour chaque année de service pour les employés comptant un minimum de cinq années de service.

Autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

Le coût des autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi est établi et financé en permanence par le ministère des Services gouvernementaux de l'Ontario et, par conséquent, n'est pas inclus dans les présents états financiers.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les améliorations locatives, le matériel informatique, le mobilier et les agencements ainsi que le matériel de bureau sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Le Fonds utilise la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location, en ce qui concerne les améliorations locatives, ou sur la durée de vie utile de l'actif. Par conséquent, les améliorations locatives et le mobilier et les agencements sont amortis sur une durée de cinq ans, alors que le matériel informatique et le matériel de bureau sont amortis sur une durée de trois ans.

	2011			2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	500 000 \$	500 000 \$	– \$	100 000 \$
Matériel informatique	48 839	24 453	24 386	11 554
Mobilier et agencements	16 416	13 133	3 283	6 566
Matériel de bureau	6 644	6 644	–	2 215
	<u>571 899 \$</u>	<u>544 230 \$</u>	<u>27 669 \$</u>	<u>120 335 \$</u>

5. RÉCLAMATIONS IMPAYÉES ET FRAIS DE RÈGLEMENT

- a) Les réclamations impayées et les frais de règlement du Fonds sont composés des éléments suivants :

	31 mars 2011		31 mars 2010	
	Brut (en milliers)	Recouvrable (en milliers)	Brut (en milliers)	Recouvrable (en milliers)
VERSEMENT D'INDEMNITÉS D'ACCIDENT				
Indemnités d'accident légales	104 252 \$	– \$	107 589 \$	– \$
RESPONSABILITÉ CIVILE				
Dommages à la propriété	890	20	1 147	26
Blessures corporelles	52 697	1 831	61 573	2 611
Total responsabilité civile	53 587	1 851	62 720	2 637
Totaux	157 839 \$	1 851 \$	170 309 \$	2 637 \$

5. RÉCLAMATIONS IMPAYÉES ET FRAIS DE RÈGLEMENT (Suite)

- b) La variation de la provision brute pour réclamations impayées et frais de règlement s'établit comme suit :

	<u>31 mars 2011</u> (en milliers)	<u>31 mars 2010</u> (en milliers)
Réclamations impayées et frais de règlement au début	170 309 \$	179 454 \$
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes subies dans les exercices antérieurs	(19 533)	(14 670)
Montants versés au cours de l'exercice pour des réclamations d'exercices antérieurs		
Paielements légaux	(20 165)	(20 663)
Frais de sinistres	(7 093)	(6 638)
Montants versés au cours de l'exercice pour des réclamations de l'exercice en cours		
Paielements légaux	(576)	(992)
Frais de sinistres	(203)	(319)
Provision pour pertes pour des réclamations de l'exercice en cours	35 100	34 137
Réclamations impayées et frais de règlement à la fin	<u>157 839 \$</u>	<u>170 309 \$</u>

6. GAINS ÉVENTUELS

Certains des versements effectués par le Fonds revêtent la forme de règlements échelonnés à l'égard des réclamations relatives aux indemnités d'accidents. La période de garantie relative à ces règlements varie de 10 à 30 ans. Pendant cette période, en cas de décès du requérant, les intérêts réversifs reviendront à Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, représentée par le ministre des Finances.

À titre de renseignement, même si la probabilité que le requérant décède pendant la période de garantie est faible, le Fonds a néanmoins calculé le montant approximatif des intérêts réversifs que représente l'assurance-vie du requérant au 31 mars 2011.

Au 31 mars 2011, les sommes versées par le Fonds à l'égard des réclamations relatives aux indemnités d'accidents sous forme de règlements échelonnés se chiffraient à environ 25,7 M\$ (23,4 M\$ en 2010), et les intérêts réversifs applicables atteignaient environ 18,7 M\$ (18,0 M\$ en 2010).

7. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DU VÉRIFICATEUR

La CSFO utilise les services d'un actuaire indépendant agissant à titre d'actuaire du Fonds. La responsabilité de l'actuaire consiste à effectuer une évaluation annuelle du passif du Fonds, qui comprend la provision pour réclamations impayées et frais de règlement, conformément à la pratique actuarielle reconnue. Au cours de cette évaluation, l'actuaire pose des hypothèses relatives aux taux futurs de fréquence et de l'ampleur des réclamations, à l'inflation, aux recouvrements et aux frais en tenant compte de la situation du Fonds. L'actuaire, dans le cadre de sa vérification des données sous-jacentes utilisées pour son évaluation, se fonde en outre sur le travail du vérificateur externe. Le rapport de l'actuaire précise la portée de son travail et présente son opinion.

Les vérificateurs externes exercent leurs activités sous la direction du vérificateur général de l'Ontario en vertu des modalités convenues. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à effectuer une vérification indépendante et objective des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et ils présentent leur rapport au comité de vérification et des risques de la CSFO. Dans le cadre de l'exécution de leur vérification, les vérificateurs prennent aussi en compte le travail de l'actuaire et son rapport à l'égard des réclamations et frais de règlement. Le rapport des vérificateurs précise la portée de leur vérification et présente leur opinion.

Société ontarienne d'assurance-dépôts

Responsabilité de la direction

La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la fidélité des états financiers figurant dans le rapport annuel.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée de ses actifs et passifs et la protection efficace de ses actifs.

Les états financiers consolidés ont été examinés par le Comité d'audit et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs, les ont vérifiés et leur rapport figure ci-après.

Le président et chef de la direction



Andrew (Andy) Poprawa, CA, C.Dir.

Le chef de l'administration et des finances



James Maxwell

Toronto, Canada
Le 22 mars 2011

Rapport des auditeurs



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société ontarienne d'assurance-dépôts, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2010 et les états consolidés des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Avis

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 22 mars 2011

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État consolidé de la situation financière

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009 (en milliers de dollars)

	2010	2009
Actif		
Encaisse (note 2)	13 175 \$	8 986 \$
Placements (note 3)	68 390	85 885
Prêts (déduction faite de la provision de 42 682 \$ (34 477 \$ en 2009)) (note 4)	25 612	18 231
Revenu de primes à recevoir	3 940	3 714
Autres débiteurs et intérêts à recevoir	1 679	203
Terrains et bâtiments	1 249	-
Avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts	4 082	517
Immobilisations (déduction faite de l'amortissement cumulé de 4 630 \$ (3 171 \$ en 2009))	1 954	1 617
Total de l'actif	120 081 \$	119 153 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer	5 063 \$	4 127 \$
Parts sociales d'adhésion et dépôts des établissements en liquidation (note 5)	11 436	4 176
Revenu de primes reporté	3 893	3 776
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts (note 6)	13 771	28 773
Total du passif	34 163	40 852
Capitaux propres		
Fonds de réserve d'assurance-dépôts	85 869	78 285
Cumul des autres éléments du résultat étendu	49	16
Total des capitaux propres	85 918	78 301
Total du passif et des capitaux propres	120 081 \$	119 153 \$

Engagements découlant du contrat de location (note 7)

Éventualités (note 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,



, administratrice



, administrateur

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État consolidé des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009 (en milliers de dollars)

	2010	2009
Revenus		
Revenus de primes	21 196 \$	19 947 \$
Revenus divers	2 852	2 039
	24 048	21 986
Frais d'exploitation – SOAD		
Salaires et charges sociales	5 111	4 519
Frais d'exploitation	2 434	2 526
Recouvrement de frais d'exploitation	(126)	(104)
	7 419	6 941
Frais d'exploitation et intérêts débiteurs - établissements en liquidation	11 004	4 453
	18 423	11 394
Excédant des revenus par rapport aux frais d'exploitation	5 625	10 592
(Diminution) provision pour pertes d'assurance, montant net (note 6)	(1 959)	27 945
Excédant (insuffisance) des revenus par rapport aux frais totaux	7 584	(17 353)
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	78 285	95 638
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, à la clôture de l'exercice	85 869 \$	78 285 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État consolidé du résultat étendu

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009 (en milliers de dollars)

	2010	2009
Excédant (insuffisance) des revenus par rapport aux frais totaux	7 584 \$	(17 353) \$
Autres éléments du résultat étendu :		
Gains non réalisés (pertes non réalisées) sur des placements disponibles à la vente, au cours de l'exercice	33	(22)
Résultat étendu	7 617 \$	(17 375) \$

État du cumul des autres éléments du résultat étendu

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009 (en milliers de dollars)

	2010	2009
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début de l'exercice (note 3)	16 \$	38 \$
Vente de placements disponibles à la vente inclus dans le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu	(16)	(38)
Gains nets non réalisés sur des placements disponibles à la vente, au cours de l'exercice	49	16
Variation nette au cours de l'exercice	33	(22)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la clôture de l'exercice	49 \$	16 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009 (en milliers de dollars)

	2010	2009
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Excédant (insuffisance) des revenus par rapport aux frais totaux	7 584 \$	(17 353) \$
Éléments imputés à l'exploitation, sans incidence sur l'encaisse		
Provision pour pertes (note 6)	(1 959)	27 945
Perte sur la cession de prêts et d'autres actifs	5 379	99
Gains non réalisés (pertes non réalisées) sur des placements disponibles à la vente, au cours de l'exercice	33	(22)
Amortissement	196	205
Provision pour mauvaises créances	1 324	(352)
Autres éléments sans incidence sur l'encaisse liés aux nouveaux établissements en liquidation :		
- Terrains et bâtiments	(1 262)	-
- Immobilisations	(169)	-
- Parts sociales d'adhésion et actions privilégiées	(6 794)	-
Rajustement net lié aux nouveaux établissements/établissements sortis au cours de l'exercice	-	(28)
	4 332	10 494
Variation des éléments suivants :		
Prêts	(7 381)	(12 609)
Revenu de primes à recevoir	(226)	(281)
Autres débiteurs et intérêts à recevoir	(1 476)	293
Avances recouvrables d'assurance-dépôts	(3 565)	(357)
Créditeurs et charges à payer	936	483
Parts sociales d'adhésion et dépôts des établissements en liquidation	7 260	2 900
Revenu de primes reporté	117	311
	(4 335)	(9 260)
Total des paiements nets d'assurance-dépôts aux déposants (note 6)	(13 043)	(29 761)
	(13 046)	(28 527)
Investissement		
Acquisition de placements détenus à la clôture de l'exercice	(68 390)	(85 885)
Produit de la vente de placements	85 885	117 939
Acquisition d'immobilisations	(374)	(668)
Produit de la vente d'immobilisations	-	2
Produit de la vente des biens immobiliers en liquidation	114	-
	17 235	31 388
Augmentation des liquidités au cours de l'exercice	4 189	2 861
Liquidités, au début de l'exercice	8 986	6 125
Liquidités, à la clôture de l'exercice	13 175 \$	8 986 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Commission de garantie de prêt payée au cours de l'exercice	- \$	2 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	2 766 \$	1 677 \$

Les liquidités s'entendent de l'encaisse et des placements à court terme, moins les emprunts.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Société ontarienne d'assurance-dépôts

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

GÉNÉRALITÉS

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (la « SOAD » ou la « Société »), « entreprise opérationnelle » et agence de la province d'Ontario, poursuit ses activités à titre de société sans capital social, en vertu des dispositions de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* (la « Loi »).

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- fournir une assurance-dépôts aux déposants des caisses populaires et des credit unions de l'Ontario;
- promouvoir la stabilité du secteur, et y contribuer;
- fournir une assurance tout en minimisant le risque de perte;
- recueillir et publier des statistiques;
- s'acquitter des fonctions prévues par la Loi et selon les directives du ministre.

La Loi habilite la Société à exiger des établissements assurés le paiement de primes lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. Les niveaux de prime sont établis par le règlement d'application de la Loi. Chaque année, la Société analyse la suffisance des niveaux de prime et avise le gouvernement en conséquence.

Le 1^{er} janvier 2009, le ministre des Finances a approuvé une marge de crédit de 250 millions de dollars souscrite auprès de l'Office ontarien de financement et arrivant à échéance le 31 décembre 2013. Aux termes de la facilité de crédit renouvelable, les intérêts débiteurs sur le solde de tout titre de créance sont imputés à un taux annuel égal au coût des fonds, pour la province, des emprunts à échéance de trois mois, déterminé par l'Office ontarien de financement (OOF) au moment de l'emprunt, majoré de 0,40 % par année.

1. Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ci-joints ont

été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Pour faciliter la compréhension de ses états financiers consolidés, la Société présente ci-dessous un résumé de ses principales conventions comptables.

(A) Règles de consolidation :

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dans lesquelles la Société est le principal bénéficiaire après élimination des opérations et des soldes intersociétés.

(B) Entité à détenteurs de droits variables :

Les EDDV se caractérisent par le fait que les investisseurs n'ont pas de bloc de contrôle financier ou que les investissements à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans un soutien financier subordonné supplémentaire de la part d'autres parties. La NOC 15 exige la consolidation d'une EDDV par son bénéficiaire principal, défini comme étant la partie qui perçoit la majorité des bénéfices résiduels attendus ou qui absorbe la majorité des pertes prévues de l'entité, ou les deux. Il s'avère que, en sa qualité de liquidateur de l'actif des caisses populaires et credit unions en liquidation, la Société est tenue, aux termes de ces règles, de consolider les caisses populaires et credit unions en liquidation si le montant réclamé par la SOAD sur les avoirs représente plus de 50 % du passif total de ces établissements durant l'exercice. L'actif et le passif des caisses populaires et credit unions qui répondent aux critères de consolidation ont été consignés dans les livres de la Société à leur valeur respective en date des 31 décembre 2010 et 2009.

(C) Revenu de primes :

La Société a adopté un régime de primes différentielles fondé sur une classification des risques, qu'elle applique, selon le règlement, aux dépôts assurés détenus par les établissements assurés. Le revenu de primes est calculé sur la base des déclarations annuelles que les établissements

assurés doivent produire 75 jours après la fin de leur exercice. Les revenus tirés des primes sont comptabilisés une fois qu'ils ont été encaissés.

(D) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré de l'actif et du passif et sur la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants de revenus et de dépenses présentés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principaux domaines faisant l'objet d'un jugement ont trait à la provision pour pertes sur créances liées aux établissements en liquidation, présentée à la note 4, et la provision pour pertes, présentée à la note 6.

(E) Provision pour pertes :

La provision pour pertes couvre les avances d'assurance-dépôts accordées aux établissements assurés en liquidation ainsi qu'une charge à payer pour les pertes au sujet desquelles aucune avance n'a été versée à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les fonds avancés à l'égard de l'assurance-dépôts et des prêts aux établissements assurés sont à l'origine inscrits au prix coûtant. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent dans l'état consolidé de la situation financière, déduction faite des provisions connexes.

La charge à payer pour les pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une charge à payer générale pour pertes. Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, sont susceptibles d'entraîner des pertes pour la Société.

La charge à payer générale pour pertes est calculée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent aux établissements assurés. La provision est établie en évaluant le risque global au sein des établissements assurés selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience en matière de

pertes subies précédemment. Les conditions économiques futures ne sont pas prévisibles avec certitude et les pertes réelles peuvent varier, peut-être sensiblement, des estimations de la direction.

(F) Prestations de retraite :

La Société offre un régime de retraite à cotisations déterminées à tous ses employés permanents non contractuels ainsi que des dispositions supplémentaires prévoyant des prestations de retraite dépassant les limites du régime de retraite enregistré. Elle impute aux résultats le coût des prestations de retraite gagnées par les employés pendant que ceux-ci sont à son service. La charge de retraite représente un pourcentage fixe du revenu des employés, plus la contribution de contrepartie jusqu'à un maximum de 4 %. La Société n'assume ni risque mathématique, ni risque d'investissement.

(G) Avantages complémentaires de retraite futurs :

Les avantages complémentaires de retraite futurs sont des prestations complémentaires d'assurance maladie, soins dentaires et vie, que la Société accorde tant aux employés en activité pour lesquels une date d'admissibilité complète a pu être établie qu'aux retraités actuels remplissant les conditions voulues. La Société inscrit les obligations au titre de ces régimes à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour obtenir les prestations futures. L'obligation au titre des prestations constituées est déterminée sur une base actuarielle selon la méthode de répartition au prorata des services. Les gains et les pertes cumulatifs excédant cette obligation au début de l'exercice sont amortis sur le nombre moyen restant d'années de service des employés en activité.

(H) Placements :

Les placements sont classés, selon les intentions de la direction, comme étant disponibles à la vente. Ils sont mesurés à leur juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu, jusqu'à ce qu'ils soient réalisés ou vendus. Les intérêts gagnés sont calculés au taux d'intérêt effectif.

(I) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la

méthode de l'amortissement dégressif, au taux annuel de 20 %. Les ordinateurs ainsi que les logiciels et le matériel connexes sont amortis sur une période de trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

(J) Impôts sur les bénéfices :

La Société utilise la méthode du report variable pour comptabiliser ses impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs existants figurant dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels il est prévu que ces écarts temporaires se résorberont. Les conséquences pour les actifs et les passifs d'impôts futurs d'une modification des taux d'imposition sont comptabilisées dans les résultats de la période comprenant la date à laquelle la modification est en vigueur ou pratiquement en vigueur.

(K) Passage aux normes internationales d'information financière (IFRS) :

Le CNC a confirmé que les IFRS remplaceront, le 1^{er} janvier 2011, les normes et interprétations canadiennes en tant que principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada applicables aux entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. La SOAD adoptera les IFRS pour dresser ses états financiers en date du 31 décembre 2011, lesquels comprendront un bilan d'ouverture en date du 1^{er} janvier 2010. La Société a terminé son analyse des conséquences possibles du passage aux IFRS sur ses états financiers consolidés, les informations à fournir, ainsi que sur les systèmes de rapports financiers et les contrôles financiers en général. Les différences entre les conventions comptables de la SOAD et les exigences des IFRS, jumelées à nos décisions en lien avec les exemptions facultatives prévues par la norme IFRS 1 pour permettre l'application rétroactive des IFRS, se traduiront par des écarts sur le plan de l'évaluation

et de la constatation au moment de la transition aux IFRS. L'incidence nette de ces différences sera comptabilisée dans le solde d'ouverture du FRAD. Les évaluations comptables détaillées ont notamment porté sur l'assurance-dépôts, la consolidation des EDDV, les provisions pour pertes d'assurance, les instruments financiers, la constatation des revenus, les avantages sociaux à court et à long terme, les contrats de location, la comptabilisation des impôts sur les bénéfices, les immobilisations, la dépréciation des actifs non financiers, la présentation des opérations entre apparentés et les informations présentées dans les états financiers. Selon notre plus récente analyse, les répercussions de l'adoption des IFRS se feront davantage sentir sur les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, les provisions pour pertes et sur la consolidation des EDDV.

2. Encaisse

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	(en milliers \$)	(en milliers \$)
Encaisse	1 867 \$	1 313 \$
Encaisse des établissements en liquidation	11 308 \$	7 673 \$
Total	13 175 \$	8 986 \$

3. Placements

Les placements sont classés comme étant disponibles à la vente et mesurés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé du cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils soient vendus. Les placements ont des échéances de 90 jours ou plus à la date d'achat. Leur rendement moyen pondéré au 31 décembre 2010 était de 1,07 % (0,28 % en 2009). En conformité avec la politique de placement de la Société et la législation en vigueur, tous les contrats de placement sont à taux fixes, facilement monnayables et ils ont au moins la cote R-1 « moyen » sur l'échelle du DBRS.

31 décembre 2010				31 décembre 2009		
	Montant (en milliers \$)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance	Montant (en milliers \$)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance
Bons du Trésor - Canada	47 877 \$	0,99 %	90	61 300 \$	0,17 %	91
Acceptations bancaires / Billets de dépôt bancaires	20 513 \$	1,90 %	22	11 197 \$	0,56 %	66
Revenu fixe – Fiducie du Canada pour l'habitation 1 CDA MTG BD Ser 12 Fltg	–	–	–	13 388 \$	0,40 %	258
Total	68 390 \$	1,07 %	70	85 885 \$	0,28 %	114

La Société a confié à l'OOF la gestion de son portefeuille de placements. La composition de ses placements est le reflet de ses obligations potentielles en matière d'assurance, et elle est structurée de manière à respecter les exigences aussi bien de la *Loi de l'impôt sur le revenu* que de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* et du Règlement 237/09.

Hiérarchie de la juste valeur

La Société a recours à une hiérarchie de la juste valeur pour le classement des données ayant servi à évaluer les techniques d'évaluation de la juste valeur. Tous les instruments financiers de la Société ont été évalués au moyen de prix cotés sur le marché (niveau 1).

4. Prêts (déduction faite des provisions)

Les prêts (déduction faite des provisions) d'un montant de 25 612 000 \$ (18 231 000 \$ en 2009) comprennent les prêts pour les successions des établissements en liquidation.

La majeure partie de la provision globale de 42 682 000 \$ (34 477 000 \$ en 2009) pour prêts douteux a été créée par la direction des établissements maintenant en liquidation, d'après leur propre analyse ou sur la recommandation d'un conseiller indépendant sous contrat avant que la SOAD devienne liquidateur. La SOAD a accepté les provisions établies. Au total, 5 nouveaux établissements ont été mis en liquidation en 2010, et le dossier d'un établissement a été définitivement

clos pendant l'exercice. Le processus général à suivre par la direction des établissements pour déterminer les provisions pour prêts consiste à déceler et à calculer les pertes inscrites par chaque portefeuille de prêts. Cet exercice exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement et qu'elle s'appuie sur des estimations solides. Le liquidateur se sert du produit de la réalisation des éléments d'actif de chaque établissement, complétés le cas échéant par des avances de la SOAD, pour rembourser tous les déposants et créanciers. Le solde du produit de la réalisation sert à rembourser en premier lieu les avances de la SOAD, puis il est distribué au prorata aux sociétaires de l'établissement.

5. Parts sociales d'adhésion et dépôts des établissements en liquidation

Les parts sociales d'adhésion et les dépôts des établissements en liquidation d'un montant de 11 436 000 \$ (4 176 000 \$ en 2009) comprennent 10 309 000 \$ (3 515 000 \$ en 2009) de parts sociales et d'actions privilégiées et 1 127 000 \$ (661 000 \$ en 2009) de dépôts. La SOAD a l'obligation d'assurer les montants en dépôt jusqu'au plafond prévu par la Loi, mais non les parts sociales d'adhésion des sociétaires. En sa qualité de liquidateur, elle est cependant tenue de distribuer aux sociétaires les fonds résiduels une fois la liquidation terminée.

6. Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établissements assurés ne paraissant pas dans leurs états financiers et une charge à payer générale pour pertes non identifiées auprès d'établissements particuliers. La fraction de la provision pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents, mais qui n'a pas encore été versée par la Société figure au passif de l'état consolidé de la situation financière sous « Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts ».

	2010	2009
	(en milliers \$)	(en milliers \$)
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	28 773 \$	30 589 \$
Augmentation de la charge à payer pour pertes de l'exercice	1 550	13 022
Augmentation (diminution) de la charge à payer pour pertes de l'exercice précédent	(3 509)	14 923
Provision nette pour pertes d'assurance de l'exercice	(1 959)	27 945
Paievements nets d'assurance-dépôts aux déposants	(13 043)	(29 761)
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, à la clôture de l'exercice	13 771 \$	28 773 \$

Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, sont susceptibles d'entraîner des pertes pour la Société. La charge à payer générale pour pertes comprise dans la « Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts » s'est élevée à 5 000 000 \$ (5 000 000 \$ en 2009) et elle est calculée suivant la méthode décrite à la note 1(E).

7. Engagements découlant du contrat de location

Le contrat de location-exploitation des locaux de la Société a été renouvelé le 6 août 2007, et il prendra fin le 5 août 2017. Selon les modalités du contrat, il n'y a pas de loyer de base à payer pour les douze premiers mois. Les obligations globales qui découlent du nouveau contrat de location sont réparties sur toute la durée du bail selon la méthode linéaire. Les loyers minimums futurs au cours des sept prochaines années s'établissent comme suit :

Années	Loyer annuel
6 août 2010 – 5 août 2012	206 000 \$
6 août 2012 – 5 août 2017	218 000 \$

De plus, la Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, qui s'élèvent à l'heure actuelle à environ 260 000 \$ par année.

La Société a conclu un contrat de location pour des bureaux supplémentaires, lequel prend effet le 1^{er} mars 2010 et se termine le 5 août 2017. Les loyers minimums futurs pour les sept prochaines années s'élèvent à 26 000 \$ par année; l'impôt foncier et autres frais d'exploitation s'établissent actuellement à environ 27 000 \$ par année.

En date du 1^{er} février 2011, le contrat de location susmentionné sera remplacé par un nouveau contrat de location venant à échéance le 31 janvier 2015. Une option prévoit une prolongation jusqu'au 5 août 2017 afin de coïncider avec le bail principal. Le loyer de base pour les espaces de bureaux supplémentaires sera de 51 000 \$ par année, et les frais d'exploitation seront d'environ 55 000 \$ par année.

8. Impôts sur les bénéfices

La Société est imposable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les pertes qu'elle a accumulées à des fins fiscales, d'un montant de 22 328 000 \$, viennent à échéance comme suit :

Année d'imposition d'origine	Année d'imposition d'échéance	Montant (en milliers \$)
2004	2014	3 790 \$
2005	2015	2 833
2006	2026	1 102
2007	2027	258
2008	2028	1 846
2009	2029	5 904
2010	2030	6 595
		<u>22 328 \$</u>

La Société a estimé que la réalisation des actifs d'impôts futurs ne satisfaisait pas au critère de constatation « plus probable qu'improbable »; elle a par conséquent inscrit une provision pour moins-value en regard des actifs d'impôts futurs.

9. Régime de retraite

La Société offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les charges de retraite imputées aux résultats de 2010 se sont élevées à 398 000 \$ (354 000 \$ en 2009).

10. Avantages complémentaires de retraite futurs

La Société comptabilise la valeur actuelle des avantages complémentaires de retraite futurs. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2010, établie sur une base actuarielle, s'est élevée à 1 618 000 \$ (1 523 000 \$ en 2009). Le coût annuel des prestations, y compris le coût des services rendus au cours de l'exercice, les intérêts débiteurs et l'amortissement des gains et des pertes, est de 137 000 \$ (128 000 \$ en 2009). Le régime de la Société doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle tous les trois ans. La dernière

a eu lieu le 31 décembre 2008, et la prochaine devra donc être effectuée le 31 décembre 2011.

Les hypothèses ayant servi à l'évaluation actuarielle des obligations au titre des avantages sociaux futurs ont été les suivantes : un taux d'intérêt de 5,75 % (6,75 % en 2009), un taux d'augmentation des salaires de 3,5 % (3,5 % en 2009), et un taux tendanciel moyen pondéré initial d'accroissement des frais médicaux et dentaires de 6,2 % (6,1 % en 2009) qui baissera graduellement à 5 % par année d'ici 2029. La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées le 31 décembre.

Rapprochement de l'obligation et du passif au titre des prestations constituées	2010	2009
	(en milliers \$)	(en milliers \$)
Obligation au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	1 989 \$	1 645 \$
Perte actuarielle nette non amortie	(371)	(122)
Passif au titre des prestations constituées	1 618 \$	1 523 \$

Variation des obligations au titre des prestations constituées	2010	2009
	(en milliers \$)	(en milliers \$)
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	1 645 \$	1 513 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	26	25
Intérêts débiteurs	111	102
Pertes actuarielles (gains actuariels)	249	47
Prestations versées	(42)	(42)
Obligation au titre des prestations constituées, à la clôture de l'exercice	1 989 \$	1 645 \$

En 2009, la Société a mis en place un plan de maintien en poste des ressources humaines pour les principaux membres de son personnel de gestion afin d'assurer la planification efficace de la transition et de la relève. Les charges à payer au titre des prestations de maintien en poste ont totalisé 434 000 \$ au 31 décembre 2010 (209 000 \$ en 2009).

11. Frais des administrateurs

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont touché une rémunération globale de 137 000 \$ (126 000 \$ en 2009). Le total des frais des administrateurs était de 61 000 \$ (61 000 \$ en 2009). La rémunération de la présidente du conseil est un minimum de 2 000 \$ par mois, qui comprend un tarif journalier de 500 \$. Le tarif journalier de tous les autres membres du conseil est de 400 \$ (350 \$ en 2009). Ils reçoivent en outre des honoraires de 3 500 \$ par an.

12. Rémunération :

Les informations suivantes sur la rémunération

versée aux employés de la SOAD sont fondées sur les mêmes critères que ceux utilisés par les caisses populaires pour divulguer la rémunération des dirigeants et des employés en vertu de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*.

Employé	Titre	Rémunération	Avantages imposables
Brydges, Barry	Vice-président Assurance et gestion des risques	179 912 \$	9 201 \$
Dale, Richard	Directeur, Affaires réglementaires	141 615 \$	15 525 \$
Foster, C William D.	Vice-président Gestion de l'actif et recouvrements	181 819 \$	11 286 \$
Maxwell, James	Chef de l'administration et des finances	151 595 \$	16 363 \$
Poprawa, Andrew	Président et chef de la direction	233 046 \$	8 793 \$

13. Éventualités

La Société fait l'objet de diverses actions en justice qui sont intentées dans le cours normal de ses activités, quand elle agit à titre d'administrateur ou de liquidateur. À la fin de 2010, une réclamation intentée contre la SOAD n'avait toujours pas été réglée. La SOAD cherchera à obtenir une ordonnance d'un tribunal afin de rejeter la réclamation, sur la base de son immunité d'origine législative. Par conséquent, aucune provision n'a été établie dans les présents états financiers.

14. Risques découlant des instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières que la Société subirait si un client ou une contrepartie d'un instrument financier manquait à ses obligations contractuelles, et il découle principalement des titres de placement de la Société. Celle-ci réduit au minimum son risque de crédit en investissant dans des instruments financiers de qualité supérieure et en limitant le montant engagé auprès d'une seule contrepartie. Tous les placements dans le fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD) sont limités à ceux qu'autorisent les lois en vigueur, par les conditions établies dans le contrat avec l'Office ontarien de financement concernant la marge de crédit et à toutes les limites établies par la politique de placements de la Société. La Société constitue une provision pour créances douteuses qui correspond à son estimation des pertes d'assurance-dépôts des établissements assurés. Les principales composantes de la provision sont une provision spécifique pour

les expositions particulières importantes de même qu'une provision générale établie à l'égard de pertes déjà subies, mais non encore déterminées. La provision générale est calculée sur la base de données historiques relatives aux paiements effectués à l'égard d'actifs financiers comparables.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société soit incapable de satisfaire à ses obligations financières envers les déposants à mesure qu'elles viennent à échéance. La méthode de gestion des liquidités pratiquée par la Société lui prescrit de veiller, autant que faire se peut, à ce qu'elle dispose en tout temps de liquidités suffisantes pour rembourser les créances à échéance, tant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles, sans subir de pertes inacceptables ou encourir une atteinte à sa réputation.

Le plus souvent, la Société fait le nécessaire pour que son solde d'encaisse soit suffisant pour acquitter les charges d'exploitation prévues pendant 90 jours, y compris le coût du service de ses obligations financières, s'il en est. Les charges d'exploitation n'englobent pas les conséquences possibles de circonstances extrêmes qui ne peuvent être prévues raisonnablement, par exemple les catastrophes naturelles. La Société peut en outre compter sur une marge de crédit, approuvée par le ministre des Finances soit une somme de 250 millions de dollars sur laquelle elle peut effectuer des prélèvements pour disposer de liquidités à titre d'assureur des dépôts des établissements assurés dans la province d'Ontario. Les modalités de la marge de crédit exigent que la SOAD liquide ses placements dans le FRAD avant de pouvoir emprunter une somme supérieure à 20 millions de dollars. Cette facilité est en vigueur du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013. Les intérêts sur les prélèvements sont calculés au taux annuel égal au coût des emprunts à trois mois contractés par la province, plus 0,40 %, tel qu'il est déterminé par l'OOF au début de chaque trimestre.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que la variation des prix de marché, par exemple les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions, nuise aux bénéfices et à la valeur des portefeuilles d'instruments financiers. La Société n'effectue

aucune opération sur devises. Son principal objectif de placement consiste à préserver son capital et à réunir les liquidités nécessaires pour acquitter les indemnisations et les frais d'exploitation permanents.

Analyse de sensibilité de la juste valeur des instruments à taux fixe

La Société comptabilise ses actifs financiers à taux fixe comme s'ils étaient disponibles à la vente. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt à la date de déclaration ne se répercuterait pas sur le bénéfice net pour ce qui est des instruments à taux fixe. Une variation des taux d'intérêt de 100 points de base aurait entraîné une augmentation ou une diminution des capitaux propres de 574 000 \$ (620 000 \$ en 2009).

Gestion du capital

Le conseil d'administration a pour principe d'améliorer la solidité financière du secteur des caisses populaires et credit unions. Au 31 décembre 2010, la Société disposait d'un fonds de réserve d'assurance-dépôts (le « fonds ») de 86 millions de dollars, soit 40 points de base (sur une base consolidée avec les EDDV) des dépôts assurés du secteur. La SOAD vise à ce que son fonds de réserve (sur une base non consolidée) atteigne une cible de 56 à 68 points de base du total des dépôts assurés. La Société s'engage à mener le fonds à la cible établie en récupérant d'anciennes pertes d'assurance et, si cela s'avère nécessaire, en formulant des recommandations au gouvernement afin d'accroître les primes d'assurance-dépôts.

15. Informations à fournir sur la juste valeur

La juste valeur des éléments d'actif et de passif financiers, comprenant l'encaisse et les placements à court terme, les prêts, le revenu de primes à recevoir, les débiteurs et intérêts à recevoir ainsi que les créditeurs et charges à payer, les parts sociales d'adhésion et les dépôts, se rapproche de la valeur comptable. La juste valeur de la charge à payer pour les pertes d'assurance-dépôts n'a pas été déterminée, puisqu'il n'est pas possible de le faire de façon suffisamment fiable.

16. Chiffres correspondants

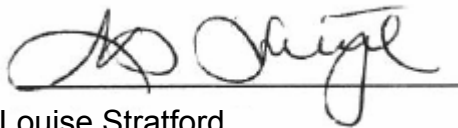
Certains chiffres correspondants de 2009 ont été retraités pour respecter les normes de présentation des états financiers adoptées pour 2010.

BUREAU DU TUTEUR ET CURATEUR PUBLIC**Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière**

La direction est responsable des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans les états financiers. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, sauf en ce qui concerne le Fonds diversifié et les autres éléments d'actif qui sont comptabilisés selon la méthode de la valeur marchande, et comprennent, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleures estimations et jugements de la direction.

Le Bureau du Tuteur et curateur public est déterminé à se conformer aux normes d'intégrité les plus élevées dans la prestation de ses services. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques pour fournir des garanties raisonnables quant à la fiabilité de l'information financière et assurer la protection des actifs. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes de gestion et veiller à ce que les pratiques et rapports sont diffusés à la tutrice et curatrice publique et son comité de gestion.

Les états financiers ont été examinés par le Bureau du vérificateur provincial. La responsabilité du vérificateur provincial consiste à exprimer une opinion jugeant si les états financiers sont équitablement présentés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, compte tenu du fait que le Fonds diversifié et les autres éléments d'actif sont comptabilisés selon la méthode de la valeur marchande. Le rapport du vérificateur indique les grandes lignes de l'examen et de l'opinion du vérificateur.



Louise Stratford
Tutrice et curatrice publique Directrice



Sharon Yetter
financière

Le 23 Juin 2011



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Tuteur et curateur public de l'Ontario
et au Procureur général

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Tuteur et curateur public de l'Ontario, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et les états des recettes et dépenses, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 23 juin 2011

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

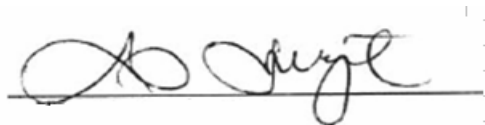
Bilan
(en milliers de dollars)

Le 31 mars 2011

	Successions et fiducies		Fonds d'administration	
	2011	2010	2011	2010
Actif				
Espèces et quasi-espèces	32 599	\$ 20 904	\$ 180	\$ 665
Comptes débiteurs	3 766	3 588	2 205	1 994
Obligations et autres titres de créance	35 010	47 688	-	-
Fonds à revenu fixe (Annexe A)	1 098 853	1 077 844	1 593	4 925
Fonds diversifié (Annexe B)	60 399	55 413	57 027	57 723
Fonds canadien de revenus et de dividendes (Annexe C)	62 705	53 527	19 423	17 678
Actions et autres titres	17 814	20 626	-	-
Biens immobiliers	81 162	90 698	-	-
Autres éléments d'actif	15 874	16 277	-	-
	1 408 182	1 386 565	80 428	82 985
Système d'information – gestion de la clientèle (Note 7)	-	-	6 980	9 306
	1 408 182	\$ 1 386 565	\$ 87 408	\$ 92 291
Passif et soldes des fonds				
Comptes créditeurs et charges à payer	46 213	43 146	4 813	9 899
Soldes des fonds	1 361 969	1 343 419	82 595	82 392
	1 408 182	\$ 1 386 565	\$ 87 408	\$ 92 291

Éventualités (Note 8)

Au nom du Tuteur et curateur public de l'Ontario



Tuteur et curateur public



Directeur financier

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

État des recettes et des dépenses – successions et fiducies (en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars

2011

2010

Recettes

Pension	75 836	\$	72 504	\$
Avantages sociaux	72 163		68 012	
Placements (Annexe E)	44 707		46 357	
Autre	30 006		24 931	
Appréciation nette des placements non réalisée	8 837		19 647	
Appréciation/(dépréciation) réalisée des placements	606		-	
	232 155		231 451	

Dépenses

Installations	96 625	93 120
Allocations	36 253	34 484
Honoraires du Tuteur et curateur public (Annexe D)	23 951	23 232
Frais de subsistance	9 760	9 964
Taxes	8 507	10 502
Autres dépenses	7 974	8 533
Frais immobiliers	7 735	7 034
Frais médicaux	5 307	4 951
Frais funéraires	5 112	4 476
Services publics	3 532	3 441
Assurance	1 329	1 293
	206 085	201 030

Excédent des recettes par rapport aux dépenses	26 070	\$	30 421	\$

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

État des recettes et des dépenses – Fonds d'administration (en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2011	2010
Recettes		
Placements - fonds de revenu fixe (Annexe A)	(817) \$	(1 539) \$
Placements - fonds diversifié (Annexe B)	5 863	9 508
Placements -Fonds canadien de revenus et de dividendes (Annexe C)	1 493	3 304
	<u>6 539</u>	<u>11 273</u>
Droits perçus (nets) (Annexe D)	22 618	21 731
	<u>29 157</u>	<u>33 004</u>
Dépenses		
Traitements et salaires	29 630	27 834
Services (Note 3)	4 266	4 353
Avantages sociaux des employés (Note 3)	3 944	3 686
Amortissement du Système d'information pour la gestion de la clientèle	2 326	2 327
Transport et communications	1 115	1 009
Fournitures et équipement	692	514
	<u>41 973</u>	<u>39 723</u>
Montant recouvré du ministère du Procureur général (Note 3)	(13 256)	(7 974)
	<u>28 717</u>	<u>31 749</u>
Demandes de règlement	237	441
	<u>28 954</u>	<u>32 190</u>
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	203 \$	814 \$

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

État de l'évolution du soldes des fonds - Successions et fiducies (en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	Fiducies de clients	Mineurs	Parties en litige	Successions de personnes décédées (note 1)	Fiducies relatives à des cimetières	Biens de sociétés confisqués (note 1)	Fiducies de sociétés (note 1)	Titres fonciers	Total 2011	Total 2010
Solde, au début de l'exercice	506 895 \$	383 019	282 292	145 672	21 319	867	28	3 327	1 343 419 \$	1 257 318 \$
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	5 911	14 993	7 907	(3 950)	446	659	1	103	26 070	30 421
Contribution (distribution)	(16 756)	(6 557)	21 290	(5 235)	984	19		(1 265)	(7 520)	55 680
de capital net de clients										
Solde au 31 mars 2011	496 050 \$	391 455	311 489	136 487	22 749	1 545	29	2 165	1 361 969 \$	1 343 419 \$

État de l'évolution du soldes des fonds - Fonds d'administration (en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	Système d'information pour la gestion de la clientèle	Caisse d'assurance	Caisse de réserve dans les cas de litige	Caisse de provisions pour créances douteuses	Caisse d'évaluation de la capacité	Fonds non affectés	Total 2011	Total 2010
Solde, au début de l'exercice	9 306 \$	14 300	3 000	100	100	55 586	82 392 \$	81 578 \$
Excédent/(déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(2 326) \$	(74)	(89)	-	(74)	2 766	203	814
Transferts entre fonds	-	74	89	-	74	(237)	-	-
Solde au 31 mars 2011	6 980	14 300	3 000	100	100	58 115	82 595 \$	82 392 \$

**Le Tuteur et curateur public
de l'Ontario**

**État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)**

Pour l'exercice clos le 31 mars	Successions et fiducies		Fonds d'administration	
	2011	2010	2011	2010
Encaisse fournie par (utilisée dans)				
Activités de fonctionnement				
Excédent des recettes sur les dépenses	26 070	\$ 30 421	\$ 203	\$ 814
Ajustements pour les éléments hors trésorerie				
Amortissement du Système d'information pour la gestion de la clientèle	-	-	2 326	2 327
Fonds à revenu fixe (Annexe A)	(8 837)	(19 647)	(4 964)	(10 935)
	17 233	10 774	(2 435)	(7 795)
Variations des éléments du fonds de roulement				
Comptes débiteurs	(178)	284	(211)	300
Autres éléments d'actif	403	(654)	-	-
Comptes créditeurs et charges à payer	3 067	11 344	(5 086)	5 246
	20 525	21 749	(7 732)	(2 249)
Activités de placement				
(Achat)/rachat net de				
Obligations et autres titres de créances	12 678	(2 823)	-	-
Placements dans le Fonds à revenu fixe	(21 009)	(60 200)	3 332	5 328
Actions et autres valeurs mobilières	4 843	(747)	-	-
Placements dans le Fonds diversifié	(1 322)	1 514	4 648	(1 869)
Fonds canadien de revenus et de dividendes	(6 036)	(2 769)	(733)	(700)
Biens immobiliers	9 536	(250)	-	-
Contribution de capital net de clients	(7 520)	55 680	-	-
	(8 830)	(9 595)	7 247	2 759
Augmentation/(diminution) des espèces et quasi-espèces	11 695	12 153	(485)	511
Espèces et quasi-espèces, au début de l'exercice	20 904	8 751	665	154
Espèces et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	32 599	\$ 20 904	\$ 180	\$ 665

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales conventions comptables

Le 31 mars 2011

Nature des opérations

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario (« le Tuteur et curateur public ») est investi, en vertu d'un certain nombre de lois, de différentes fonctions qui comprennent essentiellement les responsabilités suivantes :

- ♦ la gestion des biens des adultes incapables;
- ♦ l'administration de la masse successorale de personnes décédées en Ontario sans testament et n'ayant plus aucun proche parent;
- ♦ le regroupement des biens au nom de la Couronne conformément à la Loi sur les biens en déshérence;
- ♦ la gestion des fonds, hypothèques et valeurs mobilières consignés ou déposés auprès du comptable de la Cour supérieure de justice au nom de mineurs et de parties en litige;
- ♦ un rôle de surveillance générale des biens des sociétés de bienfaisance.

Le Tuteur et curateur public est exempté des impôts sur le revenu provinciaux et fédéraux en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Méthode de comptabilité

Le Tuteur et curateur public prépare ses états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice et suit les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Successions et fiducies

Les successions et fiducies représentent les comptes pour lesquels le Tuteur et curateur public agit comme tuteur ou curateur en vertu de la Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui, la Loi sur le Tuteur et curateur public, la Loi sur l'administration des successions par la Couronne, la Loi sur les successions et diverses autres lois.

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est le compte de fonctionnement du Tuteur et curateur public. On y dépense les droits perçus en contrepartie des services rendus pour chaque succession et fiducie, conformément au barème des droits créé conformément à la Loi sur le Tuteur et curateur public et pour payer les frais de fonctionnement.

Les soldes de trésorerie du Fonds d'administration qui ne sont pas nécessaires au fonctionnement sont investis, tout comme les liquidités des successions et fiducies. Les intérêts créditeurs nets de ces placements sont versés au compte du Fonds d'administration, après distribution des intérêts versés sur les fonds des successions et fiducies, conformément aux taux d'intérêt prévus en application de la Loi sur le Tuteur et curateur public.

Les fonds affectés à des buts spécifiques sont identifiés ci-dessous

Caisse d'assurance

La Loi sur le Tuteur et curateur public et les règlements pris en application de la Loi prévoient qu'une caisse d'assurance doit être constituée en vue de supporter certaines pertes dont le Tuteur et curateur public pourrait avoir à assumer la responsabilité.

Au cours de l'exercice, la caisse d'assurance a reçu un remboursement de 73 727 \$ (347 522 \$ en 2010) du Fonds non affectés.

Caisse de réserve dans les cas de litige

L'objectif de cette caisse est de couvrir les dépenses et coûts des instances juridiques engagés par le Tuteur et curateur public au nom de ses clients dans les cas de litiges.

Au cours de l'exercice, les frais juridiques de 89 182 \$ engagés au nom des clients (42 185 \$ en 2010) ont été remboursés à même les fonds non affectés.

Caisse de provision pour créances douteuses

L'objectif de cette caisse est de couvrir tous les comptes-clients lorsque le Tuteur et curateur public a avancé des fonds au nom d'un client et a imposé un privilège d'origine législative conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, mais qu'il n'arrive pas à recouvrer le montant du client.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales conventions comptables

Le 31 mars 2011

Caisse d'évaluation de la capacité

La caisse a été créée pour couvrir les honoraires des évaluateurs de la capacité dans les cas où un client n'est pas en mesure de payer les frais d'une évaluation ou d'une réévaluation.

Durant l'exercice, la caisse a reçu un remboursement de 73 683 \$ (50 929 \$ en 2010) des fonds non affectés.

Espèces et quasi-espèces

Cette rubrique comprend les espèces et les quasi-espèces, y compris les fonds en caisse, les avoirs dans des comptes bancaires ainsi que les dépôts à court terme, le cas échéant, avec échéance de moins de 90 jours.

Valeur des instruments financiers

Le Tuteur et curateur public considère les émissions d'obligations et d'autres titres de créances, le fonds diversifié, le fonds de revenu canadien et de dividende, et les actions et autres titres, comme des instruments financiers détenus à des fins de transaction. Les espèces et les quasi-espèces sont classées comme des éléments détenus à des fins de transaction et déclarées à leur juste valeur. Les autres créances sont classées comme des prêts et comptes débiteurs, qui sont évalués à leur coût après amortissement. Les comptes créditeurs et les charges à payer sont classés comme autres éléments de passif, qui sont évalués à leur coût après amortissement. La juste valeur de ces instruments a été déterminée conformément aux cours publiés sur le marché actif, le cas échéant. Au moment de déterminer la juste valeur, on n'a pas procédé à des ajustements des frais de transaction puisqu'ils ne sont pas considérés comme importants. L'état des revenus et des dépenses reflète l'évolution de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice.

Le Tuteur et curateur public considère les fonds à revenu fixe - qui sont des fonds placés dans des instruments du marché monétaire et dans des obligations dans le cadre d'une stratégie d'achat et de mise en sauvegarde - comme des instruments financiers détenus jusqu'à l'échéance. Dans les présents états financiers, ces instruments financiers sont présentés au coût rajusté, compte tenu de l'amortissement des primes ou de descomptes sur l'achat durant la période jusqu'à l'échéance.

Les achats et ventes de ces instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Le Tuteur et curateur public a adopté le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Conformément à la décision du Conseil des normes comptables d'exempter les organismes sans but lucratif de l'obligation de présenter l'information à l'égard des instruments financiers mentionnés dans le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », le curateur public a décidé de ne pas appliquer ces normes à ses états financiers.

Autres éléments d'actif

D'autres éléments d'actif de successions et de fiducies sont enregistrés à la valeur évaluée à la date de prise en charge des successions et fiducies.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales conventions comptables

Le 31 mars 2011

Biens immobiliers

Les biens immobiliers des successions et fiducies sont inscrits à leur valeur d'expertise au moment de la prise en charge des successions et fiducies.

Système d'information pour la gestion de la clientèle

Les coûts d'un l'élaboration et à la mise en œuvre d'un nouveau système d'information pour la gestion de la clientèle en gagés entre 2002 et 2009 ont été comptabilisés. Ces coûts sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans, qui constitue la meilleure estimation, par la direction, de la durée de vie utile du système.

Conversion de devises

Les devises étrangères sont converties en dollars canadiens de la manière suivante :

À la date de transaction, chaque actif, passif, recette ou dépense est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date.

À la fin de l'année, les actifs et passifs monétaires en dollars américains sont convertis en dollars canadiens en appliquant le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes résultant de l'opération de change sont inclus dans l'état des recettes et des dépenses de la période en cours. Au 31 mars 2011, le Tuteur et curateur public détenait uniquement des dollars américains en devises étrangères.

Constatation des produits

Les recettes de successions et de fiducies provenant des rentes de retraite, des avantages sociaux, des placements, d'autres recettes et de l'appréciation/(dépréciation) réalisée des placements sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'on s'attend à les recevoir. L'appréciation/(dépréciation) nette non réalisée des placements représente les gains/(pertes) nets non réalisés provenant de la fluctuation de la valeur marchande des obligations et autres titres de créances, du Fonds diversifié, du Fonds canadien de revenus et de dividendes ainsi que des actions et des autres valeurs.

Les recettes du Fonds d'administration provenant des placements et de l'appréciation/(dépréciation) réalisée des placements sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'on s'attend à les recevoir. Les droits sont perçus tous les mois. L'appréciation/(dépréciation) nette non réalisée des placements représente les gains/(pertes) nets non réalisés provenant de la fluctuation de la valeur marchande du Fonds diversifié et du Fonds canadien de revenus et de dividendes.

Utilisation de prévisions

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses qui concernent les montants déclarés d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période déclarée. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent plus tard disponibles.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2011

1. Fonds dévolus à la Couronne

Les successions des personnes décédées comprennent les successions administrées en vertu de la Loi sur l'administration des successions par la Couronne et de la Loi sur les successions.

La Loi sur les biens en déshérence autorise le Tuteur et curateur public à prendre possession des biens vacants échus par droit à la Couronne, conformément aux dispositions de la Loi portant réforme du droit des successions. Les biens ainsi reçus par le Tuteur et curateur public doivent, s'ils ne sont pas réclamés après une période de dix ans, être affectés au Trésor de la province. Les transferts de ces biens au Trésor sont inclus dans le remboursement du capital des clients pour arriver au montant indiqué comme la contribution (remboursement) de capital net du client pour les successions de personnes décédées dans l'état de l'évolution des soldes des fonds – Successions et fiducies.

Au cours de l'exercice, la somme de 2 269 532 \$ (1 526 095 \$ en 2010) a été transférée au Trésor au titre des successions en déshérence.

Aux termes de la Loi sur les sociétés par actions et de la Loi sur les biens en déshérence, le Tuteur et curateur public peut prendre possession des biens de sociétés dissoutes qui sont confisqués en faveur de la Couronne. Les transferts de ces biens au Trésor sont inclus dans le remboursement du capital des clients pour arriver au montant indiqué comme la contribution (remboursement) de capital net du client pour les biens de sociétés confisqués et les fiducies de sociétés dans l'état de l'évolution des soldes des fonds – Successions et fiducies.

Conformément à l'article 16.4 de la Loi sur l'administration financière, la somme de 0 \$ (9 138 591 \$ en 2010) a été transférée au Trésor au cours de l'exercice.

2. Transferts au Trésor

Conformément au paragraphe 9(5) de la Loi sur le Tuteur et curateur public, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, de temps à autre, ordonner le versement du solde créditeur du Fonds d'administration au Trésor de la province.

Aucun transfert au Trésor de la province n'a eu lieu durant l'exercice.

3. Opérations entre personnes apparentées

Le Tuteur et curateur public considère que le gouvernement de la province d'Ontario, ses organismes et ses sociétés de la Couronne sont des personnes apparentées. Dans l'exercice normal des affaires, les opérations suivantes ont été conclues avec ces parties apparentées sans frais pour le Tuteur et curateur public et, par conséquent, ne sont pas indiquées dans les états financiers :

- Le Tuteur et curateur public verse des prestations de retraite à ses employés grâce à la participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (« MSG ») finance la cotisation de l'employeur au régime de retraite.
- Le coût des avantages sociaux à la retraite n'ouvrant pas droit à pension est payé par le MSG.
- Le Tuteur et curateur public occupe des locaux loués par le ministère du Procureur général (« MPG »).
- Le MSG offre les services de traitement de la paye et des paiements au Tuteur et curateur public.

Le MPG offre un financement partiel pour les opérations du Tuteur et curateur public, ce qui est indiqué dans les états financiers. Au cours de l'exercice, le MPG a ainsi versé 13 256 336 \$ (7 974 212 \$ en 2010), après déduction d'une somme de 4 167 000 \$ (7 182 000 \$ en 2010) provenant des recettes générales du Fonds d'administration. Ce versement de 4 167 000 \$ constitue le deuxième de quatre versements annuels égaux exigés par le MPG.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2011

4. Hypothèques et valeurs mobilières en fiducie

Le Tuteur et curateur public, en sa capacité de comptable de la Cour supérieure de justice, agit également comme dépositaire d'hypothèques d'un montant de 7 95 000 \$ (795 000 \$ en 2010) et de diverses valeurs mobilières et autres documents d'une valeur nominale de 3 757 440 \$ (3 955 640 \$ en 2010). Ces montants ne sont pas exprimés dans les états financiers, car le Tuteur et curateur public n'agit pas comme fiduciaire de ces fonds mais simplement comme dépositaire au nom du client. Le Tuteur et curateur public, en sa capacité de dépositaire, détient aussi des lettres de crédit, des cautions de privilège, des cautions de tutelle et des garanties d'exécution pour des parties en litige.

5. Gestion du capital

Le fonds de roulement du Tuteur et curateur public correspond au Fonds d'administration qui se compose de différents fonds affectés à des buts spécifiques et d'un fonds non affecté (détaillé dans l'Etat de l'évolution du soldes des fonds - Fonds d'administration).

Dans le cadre de sa gestion du Fonds d'administration, le Tuteur et curateur public a pour objectif de conserver sa capacité à poursuivre ses activités et à apporter les ressources appropriées pour protéger les intérêts des clients. Il s'attend à ce que ses ressources actuelles en capital (les fonds) ainsi que les futurs flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation soient suffisants pour renforcer sa capacité à exercer ses activités de façon continue. Cet objectif n'a pas changé au cours de l'exercice.

Le Tuteur et curateur public a investi une partie de son Fonds d'administration dans le Fonds diversifié et le Fonds canadien de revenus et de dividendes. Les revenus des placements servent, en partie, à réapprovisionner les différents fonds affectés à des buts spécifiques pour assumer les frais engagés.

6. Instruments financiers et gestion des risques

Le Tuteur et curateur public ainsi que ses clients s'exposent à divers risques financiers : le risque de marché, le risque de crédit et le risque d'illiquidité.

Le Tuteur et curateur public gère ces risques comme suit :

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les revenus des placements ou la valeur des instruments financiers varient en fonction des fluctuations des prix de marché (comme les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions).

i) Risque de prix

Le risque de prix est le risque que les fluctuations des prix de marché nuisent à la valeur des instruments financiers.

Le Tuteur et curateur public a limité ce risque en recourant aux services de conseillers en placement chevronnés et en structurant ses politiques et objectifs de placement, notamment grâce à l'établissement de limites pour la possession de titres individuels, de limites pour les placements dans des obligations non gouvernementales, et de fourchettes liées aux éléments d'actif, et ce, afin de réduire au minimum le risque pour le capital des clients. Par ailleurs, les placements dans les instruments financiers qui sont exposés aux fluctuations des prix de marché ont uniquement lieu si le client peut investir à moyen ou à long terme.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2011

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varie en fonction de la fluctuation des taux d'intérêt du marché.

Grâce à l'adoption d'une politique de détention jusqu'à l'échéance pour son fonds établi selon une stratégie d'achat et de mise en sauvegarde, le Tuteur et curateur public a considérablement réduit ce risque, en particulier l'effet des fluctuations temporaires à court terme des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

iii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des placements et les revenus sur ces placements varient en fonction de la fluctuation des taux de change. Le Tuteur et curateur public ainsi que ses clients qui ont investi dans le Fonds diversifié sont exposés à ces risques.

La direction prend en considération la couverture du risque de change dans le cadre de l'examen annuel des politiques de placement. Le Tuteur et curateur public n'a pas conclu d'opérations telles que des contrats de change à terme pour atténuer ce risque.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations.

Le Tuteur et curateur public a atténué ce risque en recourant aux services de conseillers en placement chevronnés et en structurant ses politiques et objectifs de placement, et ce, afin de réduire au minimum le risque pour le capital de ses clients. Les placements dans des instruments à taux fixe de qualité inférieure (généralement cotés BBB) sont limités. En outre, les conseillers en placement sont tenus de signaler immédiatement les détériorations des cotes des instruments financiers.

Les comptes débiteurs des clients sont examinés individuellement; tout ajustement nécessaire des montants constatés a lieu à ce moment.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque qu'il soit difficile de dégager les fonds nécessaires pour poursuivre ses activités et faire face à ses engagements.

Le Tuteur et curateur public a atténué ce risque en plaçant une importante partie de son actif dans des instruments du marché monétaire à la fois liquides et à court terme.

7. Système d'information pour la gestion de la clientèle

Le 31 mars (en milliers de dollars)	2011		2010	
	Coût	Cumul des amortissements	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Système d'information pour la gestion de la clientèle	11 633 \$	4 653 \$	6 980 \$	9 306 \$

**Le Tuteur et curateur public
de l'Ontario**
Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2011

8. Éventualités

Le Tuteur et curateur public prend part à diverses poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes, et on ne peut prévoir à l'heure actuelle l'issue de ces poursuites ni la façon dont elles seront réglées. Les règlements extrajudiciaires, s'il en est, sont comptabilisés au cours de la période où ils surviennent.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe A – Fonds à revenu fixe (en milliers de dollars)

Le 31 mars	2011	2010
PLACEMENTS		
Encaisse	12 033 \$	7 112 \$
Intérêt couru	11 883	11 842
Placements à court terme	263 565	253 400
	<u>287 481</u>	<u>272 354</u>
Placements à moyen terme		
Obligations de sociétés (i)	38 701	60 855
Obligations du gouvernement fédéral (ii)	41 359	33 696
Obligations de gouvernements provinciaux (iii)	363 455	344 802
Obligations d'établissements financiers (iv)	369 450	371 062
	<u>812 965</u>	<u>810 415</u>
	<u>1 100 446 \$</u>	<u>1 082 769 \$</u>
Répartis comme suit		
Successions et fiducies	1 098 853	1 077 844
Fonds d'administration	1 593	4 925
	<u>1 100 446 \$</u>	<u>1 082 769 \$</u>
RECETTES		
Réparties comme suit		
Successions et fiducies	37 170 \$	38 829 \$
Fonds d'administration	(817)	(1 539)
	<u>36 353 \$</u>	<u>37 290 \$</u>

Au 31 mars 2011, les placements à court terme portaient des taux d'intérêt annuels variant de 4,25 % à 6,865 % (de 3,65 % à 7,15 % en 2010) et étaient assortis d'échéances allant de 1 à 365 jours (de 1 à 321 jours en 2010)

Placements à moyen terme au 31 mars 2011

	Taux d'intérêt	Valeur comptable	Juste valeur
(i) Obligations de sociétés			
1 à 3 ans	5,00 - 6,25%	21 268 \$	21 905 \$
3 ans et plus	4,70 - 6,00%	17 433	17 964
		<u>38 701</u>	<u>39 869</u>
(ii) Gouvernement fédéral			
1 à 3 ans	2,70 - 4,80%	41 359	42 022
(iii) Gouvernements provinciaux			
1 à 3 ans	4,25 - 5,85%	136 834	140 079
3 ans et plus	3,15 - 5,50%	226 621	228 308
plus		<u>363 455</u>	<u>368 387</u>
(iv) Établissements financiers			
1 à 3 ans	4,35 - 6,70%	103 979	107 587
3 ans et plus	3,18 - 5,45%	265 471	269 277
		<u>369 450</u>	<u>376 864</u>
		<u>812 965 \$</u>	<u>827 142 \$</u>

Fonds de revenu fixe

Les fonds sont placés dans des effets à revenu fixe de haute qualité, régis par les lignes directrices en matière de placements de la Loi sur les fiduciaires et par les directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et la maximisation du rendement. Ceci inclut les fonds fiduciaires en devises américaines, si le comptable de la Cour supérieure de justice reçoit l'ordre de la Cour de conserver ces fonds en devises américaines.

Les intérêts créditeurs sont distribués aux participants selon un taux d'intérêt prescrit, approuvé par le Comité consultatif du Tuteur et curateur public sur les placements. Durant l'exercice, soit du 1er avril 2010 au 31 mars 2011, le taux prescrit pour les fonds canadiens était de 3,65 % (en 2010, il a varié de 3,65 % à 4,00 %), et pour les fonds en devises américaines, il était de 0,30 % (de 0,30 % à 2,00 % en 2010).

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe B – Fonds diversifié (en milliers de dollars)

Le 31 mars	2011	2010
PLACEMENTS		
Encaisse	1 785 \$	430 \$
(Rachats) nets/autres éléments d'actif	(8 718)	266
Billets à court terme	2 116	249
	(4 817)	945
Obligations	42 333	43 401
Actions canadiennes	51 597	43 522
Actions étrangères	28 313	25 268
	117 426 \$	113 136 \$
Répartis comme suit		
Successions et fiducies	60 399	55 413
Fonds d'administration	57 027	57 723
	117 426 \$	113 136 \$
RECETTES		
Successions et fiducies		
Revenu de placement	1 689 \$	1 859 \$
Appréciation non réalisée	4 016	10 344
(Dépréciation) nette non réalisée des opérations de change	(352)	(2 221)
Appréciation nette non réalisée	3 664	8 123
Appréciation réalisée	856	-
(Dépréciation) nette réalisée des opérations de change	(309)	-
Appréciation nette réalisée	547	-
	5 900 \$	9 983 \$
Fonds d'administration		
Revenu de placement	1 336 \$	1 423 \$
Appréciation non réalisée	4 325	10 398
(Dépréciation) nette non réalisée des opérations de change	(373)	(2 313)
Appréciation nette non réalisée	3 952	8 085
Appréciation réalisée	575	-
	5 863 \$	9 508 \$

Au 31 mars 2011, les billets à court terme et obligations portaient intérêt à des taux annuels variant de 1 % à 12,20 % (2010 - de 0,625 % à 12,20 %) et étaient assortis d'échéances allant de 84 jours à 97 ans (2010 - de 1 jour à 98 ans).

Fonds diversifié

Le Tuteur et curateur public détient un fonds diversifié qui comprend des actions et des valeurs à revenu fixe de haute qualité. Ce fonds a été créé pour fournir une solution de rechange aux clients dont l'unique objectif de placement exige une stratégie de placement plus large à plus long terme. Le fonds est régi par les lignes directrices en matière de placement de la *Loi sur les fiduciaires* et par les directives et limites fixées par le Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et la maximisation du rendement à long terme. Le Fonds d'administration participe également au fonds diversifié.

Les rendements de placement sur ce fonds sont dévolus directement aux participants et les placements sont présentés à la juste valeur.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe C – Fonds canadien de revenus et de dividendes (en milliers de dollars)

Le 31 mars	2011	2010
PLACEMENTS		
Encaisse	5 \$	103 \$
(Rachats) nets/autres éléments d'actif	(502)	214
Billets à court terme	4 257	595
	<u>3 760</u>	<u>912</u>
Obligations	32 287	32 738
Actions canadiennes	46 081	37 555
	<u>82 128 \$</u>	<u>71 205 \$</u>
Répartis comme suit :		
Successions et fiducies	62 705 \$	53 527 \$
Fonds d'administration	19 423	17 678
	<u>82 128 \$</u>	<u>71 205 \$</u>
RECETTES		
Successions et fiducies		
Revenu de placement	2 189 \$	2 129 \$
Appréciation non réalisée	3 142	8 626
Appréciation réalisée	59	-
	<u>5 390 \$</u>	<u>10 755 \$</u>
Fonds d'administration		
Revenu de placement	462 \$	454 \$
Appréciation non réalisée	1 012	2 850
Appréciation réalisée	19	-
	<u>1 493 \$</u>	<u>3 304 \$</u>

Au 31 mars 2011, les billets à court terme et obligations portaient intérêt à des taux annuels variant de 1 % à 11,00 % (2010 - de 0,289 % à 11,00 %) et étaient assortis d'échéances allant de 15 jours à 97 ans (2010 - de 55 jour à 98 ans).

Fonds canadien de revenus et de dividendes

Le Tuteur et curateur public détient un fonds canadien de revenus et de dividendes qui consiste en un portefeuille équilibré d'actions canadiennes productives de haute qualité. Ce fonds comprend des actions ordinaires et privilégiées donnant droit à des dividendes, et des titres à revenu fixe conçus pour générer un revenu constant et une appréciation du capital à long terme. Le fonds est régi par les lignes directrices en matière de placements de la *Loi sur les fiduciaires* et par les directives et limites fixées par le Tuteur et curateur public. Le Fonds d'administration participe également au fonds canadien de revenus et de dividendes.

Les revenus gagnés sur le montant investi dans ce fonds peuvent être versés dans le compte en fiducie du client chaque mois ou être réinvestis dans ce fonds.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe D – Honoraires du Tuteur et curateur public (en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2011		2010	
Fiducies de clients	15 516	\$	15 197	\$
Mineurs	2 794		2 740	
Successions de la Couronne	3 594		3 088	
Parties en litige	1 609		1 563	
Services juridiques d'un tuteur à l'instance nommé par le tribunal	92		305	
Fiducies relatives aux cimetières	183		176	
Fiducies de bienfaisance	141		145	
Biens de sociétés confisqués/fiducies de sociétés	22		18	
	23 951		23 232	
Honoraires du Tuteur et curateur public - Successions et fiducies				
Moins : coûts des services faisant l'objet des honoraires	(1 333)		(1 501)	
Droits perçus (nets) - Fonds d'administration	22 618	\$	21 731	\$

Annexe E - Recettes des placements des successions et fiducies

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2011		2010	
Fonds à revenu fixe (Annexe A)	37 170	\$	38 829	\$
Fonds diversifié (Annexe B)	1 689		1 859	
Fonds canadien de revenus et de dividendes (Annexe C)	2 189		2 129	
Recettes d'autres placements détenus pour les clients	3 659		3 540	
	44 707	\$	46 357	\$

PERTES RADIÉES DES COMPTES
 (En vertu de la *Loi sur l'administration financière*)
 pour l'exercice clos le 31 mars 2011

<u>MINISTÈRE</u>	<u>2010-11</u>
REVENU.....	155 540 385,74 \$
FORMATION, COLLÈGES ET UNIVERSITÉS.....	145 229 717,47 \$
SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES.....	118 826 470,40 \$
FINANCES - FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES	
D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES.....	5 260 144,48 \$
PROCUREUR GÉNÉRAL.....	3 526 615,76 \$
TRANSPORTS.....	2 957 019,08 \$
SANTÉ ET SOINS DE LONGUE DURÉE.....	189 810,81 \$
ÉNERGIE ET INFRASTRUCTURE.....	163 720,22 \$
SERVICES GOUVERNEMENTAUX.....	141 002,12 \$
AFFAIRES MUNICIPALES ET LOGEMENT.....	127 969,81 \$
RICHESSSES NATURELLES.....	98 899,92 \$
SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET	
SERVICES CORRECTIONNELS.....	63 502,99 \$
ÉDUCATION.....	2 493,62 \$
TRAVAIL.....	323,36 \$
DÉVELOPPEMENT DU NORD, MINES ET FORÊTS.....	76,66 \$
TOTAL	<u>432 128 152,44 \$</u>

REMISES AYANT TRAIT AU REVENU

Détails des remises accordées en vertu de la *Loi sur l'administration financière* en ce qui a trait au revenu et à d'autres dettes pour l'exercice clos le 31 mars 2011

Description du décret**Montant**

Décret 1046/2010 : Une remise ayant trait à de l'intérêt en vertu de la *Loi sur la taxe de vente au détail* a été accordée à la filiale Duchess of Kent de la Légion royale canadienne. L'intérêt avait couru sur la taxe de vente au détail perçue par cette filiale entre le 1^{er} décembre 1995 et le 31 août 2001.

140 829 \$

Décret 1148/2010 : Remise ayant trait à l'obligation d'Infrastructure Ontario de rembourser une partie du principal dû à la province dans le cadre d'un prêt provincial.

200 319 173 \$

Décret 864/2010 : Le 17 juin 2010, l'Ontario a annoncé que, malgré l'adoption de la taxe de vente harmonisée (TVH), l'exonération de la taxe de vente au détail s'appliquant aux Indiens inscrits, aux bandes et aux conseils de bandes serait maintenue pour les biens ou services admissibles à l'extérieur des réserves. Jusqu'à ce que l'exonération puisse être instaurée aux points de vente en vertu du régime de la TVH le 1^{er} septembre 2010, une remise a été accordée pour que la composante provinciale de la TVH s'appliquant aux achats admissibles faits entre le 1^{er} juillet 2010 et le 31 août 2010 puisse être remboursée par le ministère du Revenu.

S.O.

Le présent document est publié en français et en anglais.
On peut en obtenir une version sur CD-ROM dans l'une ou l'autre langue auprès de :

Publications ServiceOntario

Téléphone : 416 326-5300

Sans frais : 1 800 668-9938

Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095

Site Web : www.serviceontario.ca/publications

Pour en obtenir une version électronique, il suffit de consulter le site Web du ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca

This publication is available in English and French. CD-ROM copies in either language may be obtained from:

ServiceOntario Publications

Telephone: (416) 326-5300

Toll-free: 1-800-668-9938

TTY Toll-free: 1-800-268-7095

Website: www.serviceontario.ca/publications

For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011

ISSN 0833-1189 (Imprimé)

ISSN 1913-5564 (En ligne)